

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

www.Hugobol.com.cn

# BULLETIN MONUMENTAL

N

ou

2

**COLLECTION DE MÉMOIRES**

. 171

**ET DE RENSEIGNEMENTS**

v. 17

**SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;**

171, 2

**2<sup>e</sup>. Série, Tome 7<sup>e</sup>. — 17<sup>e</sup>. Vol. de la Collection,**

**PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

**POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,**

publié

**PAR M. DE CAUMONT.**

cl



**PARIS,**

**DERACHE, RUE DU BOULOY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.**

**CAEN, A. HARDEL, SUCCESSEUR DE M. CHALOPIN.**

**ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.**

**1851.**

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

www.ibiblio.org

**BULLETIN**

# MONUMENTAL

N

ou

**COLLECTION DE MÉMOIRES**

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE;

2. Série, Tome 7°. — 17°. Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.



**PARIS,**

**DERACHE, RUE DU BOULOUY, 7. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.**

**CAEN, A. HARDEL, SUCESSEUR DE M. CHALOPIN.**

**ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.**

**1851.**

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

---

---

www.libtool.com.cn

# INSTRUCTIONS

DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DIOCÉSAINNE , ÉTABLIE A POITIERS .

Adressées par Mg<sup>r</sup>. l'Évêque , président , au clergé de son diocèse ,

## SUR LA RESTAURATION , L'ENTRETIEN ET LA DÉCORATION DES ÉGLISES ,

Par M. l'abbé AUBER ,

CHANOINE TITULAIRE DE POITIERS , MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES .

---

En 1844 , Mg<sup>r</sup>. Guiton , évêque de Poitiers , institua une Commission diocésaine dans le but indiqué par le titre du travail que nous donnons à nos lecteurs. Mg<sup>r</sup>. Pie a voulu continuer l'œuvre de son prédécesseur , et la Commission n'a pas cessé de se réunir tous les mois sous sa présidence. C'est le résultat de ces conférences , c'est le fruit de ces méditations et de l'expérience des hommes spéciaux qui la composent , que le prélat vient d'adresser aux ecclésiastiques de son diocèse. Nous devons à l'amitié de M. l'abbé Aubert , rapporteur de la Commission , à la rédaction duquel ce travail a été confié , de pouvoir le donner aux lecteurs du Bulletin monumental. Nous désirons secourir , par cette publication , une œuvre d'une utilité éminente et qui doit appeler l'attention éclairée de toutes les administrations diocésaines.

En remarquant que ces *Instructions* ont été écrites pour le

Poitou, on modifiera facilement les principes spéciaux à cette province, et l'on appliquera aux autres contrées de la France d'autres règles identiques, mais plus conformes au genre d'architecture qui y domine.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### DE LA RESTAURATION DES ÉGLISES.

---

#### I.

##### Importance des réparations.

Les mêmes principes, le même sentiment religieux qui président à l'édification d'une église, doivent inspirer ceux qui sont chargés de les réparer et de les entretenir. Or, ce soin regarde nécessairement encore les ministres de la religion. Si l'église paroissiale est considérée par la législation nouvelle comme édifice communal, cette classification tout administrative n'ôte rien à son caractère sacré, et c'est à ce titre qu'un curé se fera toujours un devoir de veiller à ce que ses moindres brèches se réparent, à ce que les ravages du temps y soient empêchés aussitôt qu'ils se manifestent. Il n'aura pas moins égard à la maison du Seigneur qu'à la sienne; une pensée de convenance autant que de piété lui dira même à laquelle des deux il doit ses premiers soins. En cette matière, il est des négligences malheureuses qui laissent quelquefois grossir les dommages au double détriment de l'édifice et du budget de la commune. On ne se persuade pas assez, malgré une foule d'exemples, qu'un retard, qui se prolonge en face de

dégradations visibles, élargit les plaies et peut les rendre incurables, et que si elles ne le deviennent pas toujours, elles finissent néanmoins par causer souvent un énorme surcroît de dépenses. La dignité du culte en souffre également; le respect pour la religion perd aussi quelque chose de son ascendant moral sur les populations peu éclairées, qui jugent d'un objet par son effet plus que par sa valeur réelle. Ce sont là de graves raisons à un curé d'animer son zèle, de solliciter en faveur de son sanctuaire des travaux prompts et aussi complets que possible, aussitôt qu'il en reconnaît le besoin.

## II.

### Lois canoniques et civiles sur cette matière.

L'église d'ailleurs en a fait un devoir à ses ministres dès les premiers siècles de son gouvernement. Le Concile tenu en 693, à Tolède, voulant remédier à l'abandon de plusieurs temples qui tombaient en ruines, ordonna aux évêques d'employer en réparations le tiers du revenu des églises rurales que les canons leur accordaient (1). En 1195, un concile d'Yorck dispose cette même obligation en termes identiques (2), et les pères de Trente, en rappelant aux évêques le devoir de visiter chaque année les paroisses de leurs diocèses, leur enjoignent de pourvoir à ce qu'elles ne manquent pas des réparations nécessaires (3). La loi civile, qui n'a été le plus souvent chez les nations catholiques qu'un écho répété du droit établi par les canons, semble encore s'être inspirée en cela des sages prescriptions que nous venons de citer. Le décret de 1809, qui réorganise les fabriques, exige que deux fois

(1) Labbe, Conc., tom. VI, p. 4329.

(2) Ibid., Conc. Eborac., c. v.

(3) Decret. de Reform., c. viii.

par an, au commencement du printemps et de l'automne, « les marguilliers et spécialement le trésorier aient soin de « visiter les bâtiments avec des gens de l'art, et veillent à ce « que les réparations soient bien et promptement faites. » Combien de fabriques remplissent ce point essentiel de leur règlement? Nous n'avons pas ici à l'examiner, mais nous insisterons beaucoup près de MM. les Curés pour qu'ils les y rappellent, si elles l'oublient. C'est pour eux une obligation beaucoup plus stricte de répondre au vœu de l'église et d'accomplir ainsi une partie importante de leur honorable délégation.

### III.

#### Distinction entre les Réparations et les Restaurations.

Nous pouvons distinguer en deux sortes les réparations dont il s'agit ici : d'abord, celles qui regardent des parties considérables des bâtiments, les fondements, les murs, les combles, charpentes et toitures, les voûtes, les escaliers des clochers et autres semblables objets qui, par leur nature, prennent le nom de *grosses réparations*; ensuite celles qui se rapportent à des portions plus délicates telles que les chapiteaux, les corbelets ou modillons, les verrières, les sculptures d'ornementation, les peintures murales, les mosaïques du pavé : celles-ci prennent le nom spécial de *restaurations*. Les unes et les autres ont leur importance et doivent être soumises à des règles que nous allons exposer.

### IV.

#### Rapporter toute réparation à un principe d'unité.

En toute œuvre d'art, la première condition du beau, c'est l'unité. Nos monuments religieux qui ont pu échapper aux atteintes du temps ou du vandalisme proclament bien haut

cette règle fondamentale. Tous les détails s'y rapportent à l'ensemble avec une parfaite harmonie de formes et de caractères spéciaux, et dans celles de nos belles églises qui subirent, à diverses époques, les mains ignorantes d'hommes inexpérimentés, les disparates malheureux dont l'œil s'afflige n'existent aujourd'hui que pour constater plus évidemment le principe que nous posons : nous ne voudrions, pour le faire comprendre, qu'appeler le regard sur la balustrade continue qui surcharge, dans la cathédrale de Poitiers, l'entablement du premier ordre d'architecture intérieure (1). Il faut donc éviter, avant tout, le mélange des styles, et quand on médite des réparations, c'est la première pensée qu'il faille suivre. Que de fois nous rencontrons encore dans nos plus remarquables édifices les portes majeures mariant grotesquement leur plein-cintre de la renaissance à celui des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles ! Que de charmantes églises rurales sont affublées, en dépit de leur belle structure moyen-âge, de colonnes doriques ou corinthiennes ! que de rétables excentriques dont le fronton triangulaire sortit de la truelle d'un plâtrier, au-dessous des meneaux polylobés d'une fenêtre gothique ou des gracieuses archivoltas de la transition ! Ainsi furent dénaturés dans les quarante premières années de ce siècle des chefs-d'œuvre de l'art chrétien, dont la perte est souvent irréparable, mais qu'il faut rendre à leur primitif état, dès qu'on le peut, en effaçant toutes ces mauvaises données.

## V.

Conservé au monument son caractère primordial.

Dès qu'il s'agit de procéder à une réparation, l'important est de refaire comme on avait fait d'abord, en un mot de

(1) V. dans notre histoire de ce monument la planche VII.

remplacer strictement ce qui n'est plus ou n'existe plus qu'en partie par des formes et des moyens identiques. Ainsi des murs seront toujours reconstruits en même échantillon de moellon ou de pierres de taille ; on donnera les mêmes dimensions de l'appareil aux claveaux des baies , aux voussoirs cunéiformes des voûtes et des intrados. On se gardera bien de changer un système d'action , en quelque genre que ce soit , pour un autre plus facile ; d'agrandir , par exemple , la largeur des fenêtres romanes , d'en boucher quelques-unes , d'en percer d'autres qui détruiraient par leur adjonction l'idée mystique imprimée d'abord à la distribution de leur nombre général. On ne remplacera point les vantaux historiés d'une porte , sous prétexte de la moderniser , par des planches rabotées à neuf , ni les solides chevrons de leur fermeture par des espagnolettes en fer ou des crochets qui les surchargent et les affaissent. Est-il question d'agrandir l'église pour une population qui s'est accrue , d'y ajouter un prolongement ou des bas-côtés ? Il importe bien plus de rester dans les règles de l'unité et du bon goût , et dès-lors un plan devient nécessaire et ne sera acceptable que par le soin qu'on y aura eu de fondre tellement l'aspect du nouveau travail avec celui de l'ancien , qu'au premier abord on n'avisé entre eux aucune différence , ou que du moins on reconnaisse l'habileté d'une fidèle imitation. On dessinera donc toute l'ornementation des moulures , quelles qu'elles soient , sur celles des vieilles parties de l'édifice ; on proportionnera les latéraux à la nef principale , en se reportant aux plans de l'époque dont les traces devront se retrouver par les fondements , si ces latéraux ont déjà existé. Que si on les ajoute au plan primitif , la largeur en sera calculée d'après le style du monument , qui a varié selon qu'on a construit pendant l'ère romane ou ogivale , celle-ci élargissant beaucoup les bas-côtés , celle-là les rétrécissant à l'extrême , afin de ne

donner aux voûtes, encore timides, que le moins d'étendue possible.

## VI.

*Exceptions à cette règle.*

Il n'est pas rare de rencontrer des églises où les désastres des guerres civiles, des incendies et d'autres causes dont l'histoire n'a pas toujours conservé le souvenir, ont nécessité plus tard des réparations pour lesquelles on a complètement négligé ce principe d'homogénéité que nous consacrons ici ; alors on a dénaturé les portions demeurées intactes, en leur accolant des reprises dictées par les allures contemporaines des réparateurs. De tels faits se comprennent, quand on se reporte à un temps où l'architecte d'une église travaillait encore d'après un sentiment religieux qui laissait son empreinte sur son œuvre, quoique celle-ci se fût éloignée des formes d'autrefois. Quelque fâcheuses que puissent être pour nous ces anomalies, elles choquent moins que les constructions modernes annexées trop souvent à nos églises depuis 50 ans, sans aucun égard au caractère distinctif de celle-ci ; le fait seul de leur existence exige même qu'on les respecte, et si la portion de l'édifice sacré qui appartient à ce style a besoin d'être réparée, il n'est pas douteux qu'elle ne doive l'être d'après les règles générales qui présidèrent à sa seconde confection. Ainsi dans toute église romane ou gothique dont on aura reconstruit les basses-nefs, détruites au XVI<sup>e</sup>. siècle par les protestants, on devra, pour les réparations devenues nécessaires à celle-ci, se conformer à la règle d'unité qui s'y rapporte. Ce serait accroître le désordre que d'y revenir au style roman, ou d'y soumettre l'ogive aux courbes géométriques du XIII<sup>e</sup>. ou du XIV<sup>e</sup>. siècle. L'essentiel pour le bon goût de tout observateur attentif, c'est qu'on n'aperçoive

rien, dans l'ensemble où s'encadrent les dernières restaurations, qui ne s'allie parfaitement avec la partie la plus récente.

Il en serait autrement, si, par toute autre cause possible, ces mêmes annexes devaient être entièrement reconstruites : on comprend qu'alors il faudrait revenir au plan primitif, rendre par là au monument sa physionomie native et le faire rentrer dans les conditions de son antique unité. Ce serait son droit, contre lequel ne pourrait prescrire sa première transformation.

## VII.

*Nécessité d'une surveillance active. — Solidité des échafaudages.*

Les réparations, comme les constructions elles-mêmes, doivent être avant tout la matière d'un projet pour peu qu'elles aient d'importance : les mêmes motifs doivent inspirer cette précaution. Mais il n'en faudra pas moins pour l'exécution, sur laquelle une surveillance active est nécessaire. Toutes les reprises en sous-œuvre, par exemple, doivent exciter l'attention d'un curé, trop souvent réduit à n'employer que des ouvriers insuffisants à leur tâche. Quand un mur faiblit par les fondements ou par quelques-unes de ses dernières assises, quand un pilier brisé par certaine violence menace d'imposer un affaissement aux arcs-doubleaux ou aux nervures d'une voûte qu'il supporte, la gravité du cas appelle nécessairement les soins vigilants et habiles d'un homme de l'art, et autant il importe de ne pas laisser s'augmenter un dommage qui s'accroît chaque jour, quoique d'abord peut-être insensiblement, autant doit-on mettre de zèle à ne confier l'ouvrage qu'à des mains fortes et expérimentées, faute de quoi on s'exposerait à grossir de beaucoup le mal, et souvent à des catastrophes irréparables. Nous recommanderons à ce propos de faire prendre un soin particulier des échafaudages. L'incurie et la

précipitation des manœuvres qui les dressent, le manque de surveillance de ceux qui doivent les conseiller et les guider, occasionnent de fréquents malheurs qu'on éviterait avec un peu plus de prudence.

### VIII.

#### Des restaurations proprement dites.

Ces travaux considérables dont nous parlons doivent, sans contredit, s'exécuter avant tous les autres qui n'ont pas pour objet principal et immédiat la conservation des parties ornementées d'un édifice, et que nous avons compris sous le nom de restaurations. C'est toute la différence qui se fait en métaphysique de la substance au mode. L'une doit être pour que l'autre soit ; le rôle du second est nécessairement subordonné à l'existence de la première. Dans nos sollicitudes de prêtres, d'archéologues ou d'artistes, l'ornementation, l'ameublement, la restauration en un mot, ne devra donc venir qu'à la suite des moyens de conservation matérielle. Ajoutons que l'une est presque toujours plus difficile que l'autre et que tel comprendra fort bien et appliquera sûrement les règles ci-dessus énoncées, qui s'arrêtera maintes fois devant les difficultés reconnues d'une restauration, laquelle demande toujours, outre une grande habitude, beaucoup d'entente de l'art, beaucoup de délicatesse et de goût, et où il n'est pas rare de voir les plus habiles se tromper.

### IX.

#### Faut-il toujours tout restaurer ?

Mais, avant tout, faut-il toujours restaurer ? Est-il toujours convenable de rendre à des sculptures mutilées, à des pein-

tures dégradées, à des vitraux endommagés celles de leurs parties qui ont disparu ? C'est là une question si difficile qu'on a long-temps hésité à la résoudre ; on est même généralement tombé d'accord sur la négative. En effet, quelle main saura replacer à côté d'une portion de chapiteau ayant son caractère spécial celle qui lui manque depuis des siècles et qui ne lui a laissé que la moitié d'elle-même ? Quel pinceau appliquera sur les déchirures d'une fresque les mêmes teintes qui s'y faisaient remarquer à trois ou quatre cents ans de là ? Quel peintre-verrier sera assez sûr de ses tons et de ses couleurs pour exposer auprès des riches effets de nos lumières colorées ces lambeaux modernes qui réparent des vides malheureux ? Ce sont là de puissantes difficultés, et s'il est vrai que depuis quelques années elles se sont singulièrement aplanies devant les efforts de l'art et l'étude des procédés anciens qui revivent, il est vrai aussi que d'infructueuses tentatives ont trop souvent abouti à de déplorables imitations. Nous espérons sans doute qu'en avançant dans la voie on se mettra en mesure de faire mieux chaque jour, et déjà nous avons eu en beaucoup de localités des preuves que ces espérances sont fondées. De bons sculpteurs se sont formés, des peintres de talent se sont donnés à l'étude des formes du moyen-âge, et nos fabriques de vitraux peints sont évidemment en progrès. Ce sont ces hommes qu'il faut employer, ces établissements qu'il faut encourager de préférence. De toutes parts d'ailleurs des avis peuvent être demandés pour contrôler toutes les pièces sorties de nos ateliers modernes. Il n'est presque plus possible de mal faire sans exciter une réprobation fort bien motivée. Ne soyons donc pas trop absolus, comme il était bon de l'être naguère ; ne nous refusons pas à toute espèce de restauration, mais aussi sachons attendre et n'entreprendre aujourd'hui que celles dont le succès peut être assuré par des précédents dignes d'éloges.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

## X.

### Rejeter l'emploi du plâtre.

Nous ne prétendons pas renfermer dans cette exclusion les parties de certains ornements secondaires dont l'exécution est facile et ne peut compromettre en rien l'habileté d'un ouvrier. Les écorchures d'une corniche, certaines feuilles d'un chapiteau, la base d'une colonne, le dé qui la soutient pourront, sans inconvénients, se refaire entre des mains vulgaires qu'aidera un œil tant soit peu attentif. Mais on évitera d'employer le plâtre, comme on l'a vu faire trop souvent au risque de ne donner aux parties rapprochées qu'une homogénéité passagère et une solidité de quelques jours. Il est vrai que tout récemment on a réussi à mêler au plâtre certaines substances, telles que la stéarine et l'alun, qui en réunissent de plus près les molécules et le durcissent à l'égal de la pierre. Ce procédé peut avoir son avantage, que nous ne méconnaissions pas. Il est prudent néanmoins de ne pas s'y fier, et de craindre, pour des travaux de quelque importance surtout, les réactions du temps et de l'humidité. Tout au plus pourrait-on s'en servir pour réparer quelques brèches autrement irréparables, ou pour masquer, sous l'apparence de piliers, de forts poteaux destinés provisoirement à soutenir les efforts d'une voûte fatiguée.

Après ces observations générales, entrons dans le fond même de ce sujet et appliquons à différents travaux les notions qui peuvent en ménager le succès.

## XI.

De la restauration des sculptures. — L'art catholique gagnera souvent à la différer.

Les sculptures de nos églises, où elles ornent les chapiteaux des piliers, les modillons des corniches, les tympans des

portails, les ornements de la façade ou les murs latéraux, représentent tantôt des moulures capricieuses multipliées en mille variétés, tantôt des animaux fantastiques ou naturels, tantôt des scènes historiées des deux Testaments, des légendes ecclésiastiques ou des sujets symboliques souvent fort difficiles à expliquer. Les mutilations qu'ont souffertes tous ces objets déparent un édifice; elles décomplètent son langage hiératique et infligent à ces pierres qui parlaient une sorte de mutisme dont je regrette de ne pouvoir plus les affranchir. Rien de plus naturel que de tenter cet affranchissement et d'appeler au secours de ces médailles effacées les efforts de l'art, qui semble ressusciter pour les refaire. Et toutefois ces louables pensées ne doivent pas toujours avoir leur exécution. Car s'il n'est pas rare de rencontrer des ouvriers dont le ciseau rendra heureusement les motifs d'une archivolté, les entrelacs d'une corbeille, quelques-uns de ces monstres qui se jouent sur l'appareil de nos églises romanes, ou les dents de scie mêlées aux têtes de clous et aux pointes de diamants, aux échiquiers ou aux imbrications; il n'en sera pas ainsi des personnages privés de leur tête ou de toute autre partie d'eux-mêmes, qui, par leur caractère de convention, exprimaient des idées qu'on ne sait plus où retrouver. Que faire, par exemple, d'un homme revêtu jadis d'une longue chlamyde dont la moitié a disparu avec ses jambes et ses pieds? Quel parti prendre devant cet autre privé de sa tête ou dont les bras absents ne disent plus quel était le geste, la pose et l'expression générale? Les pieds étaient-ils nus? c'était sans doute un apôtre; la robe relevée sur les jambes pouvait indiquer la présence du fils de Dieu; la tête, selon le nimbe vide ou crucifère qu'elle portait, rappelait encore ou un saint ou le Sauveur lui-même, ou peut-être le Père Éternel; les mains devaient porter un attribut qui déterminait ou les membres du collège apostolique, ou des prophètes ou des confesseurs

de la nouvelle loi. Mais qui dira à laquelle de ces données on doit s'arrêter ? quelle étude attentive et consciencieuse ne faudra-t-il pas à l'artiste chargé de deviner ces énigmes et d'en exposer le mot ?... Ajoutons à ces difficultés celle d'une façon de sculpture convenable, rendant parfaitement les formes spéciales, abandonnant les traditions de la manière grecque, dont nos artistes modernes subissent l'influence, et le fini qui en est l'expression, pour des ciselures heurtées, pour ces angles forcés dont la face humaine elle-même est marquée à l'époque romane comme d'un caractère propre, et dont on ne s'est éloigné qu'en perdant la trace de l'esthétique et du spiritualisme chrétien... Voilà certes de quoi faire hésiter devant les entreprises de restauration qu'on se propose tous les jours. Mieux vaut dès-lors ne pas faire que de faire mal et de gâter pour toujours des œuvres que peut-être, dans fort peu d'années, on comprendra mieux. Et si l'on objectait que l'inaction des artistes condamnés par nous à ne pas y toucher ne fera qu'entretenir l'inintelligence de telles choses et prolonger l'ère d'incapacité dont nous nous plaignons, qu'on nous permette de répondre que de si importantes études doivent commencer par le dessin. Que nos écoles publiques forment des élèves sur les modèles qui vivent au front de nos vieux monuments ; que les Académies, les Sociétés scientifiques proposent des concours, que nos architectes et nos sculpteurs en deviennent les lauréats, et bientôt, nous osons l'affirmer, notre symbolisme aura des interprètes capables et une plastique digne de lui.

Il faut donc nous résigner à garder encore notre statuaire mutilée, dans l'intérêt de la religion et de l'art pour qui cette patience raisonnée ne sera pas perdue.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn) XII.

*Principes différents applicables à la restauration des peintures.*

En est-il ainsi de la peinture? Pas absolument, et nous pensons qu'ici le principe doit céder quelque chose de sa rigueur.

En reconnaissant tout d'abord que nos instructions sur la sculpture ne s'appliquent pas moins à cet autre genre de travail, nous devons observer cependant une importante différence dans l'emploi que la religion fait de l'une et de l'autre comme moyen d'ornementation et d'instruction populaire. La sculpture, comme expression des symboles ou des faits historiques, est faite surtout pour les dehors du temple : c'est là principalement qu'elle étale ses scènes bibliques ou agiographiques, sur des surfaces exposées à l'action des éléments auxquels n'ont pu résister les plus solides procédés de la peinture. Celle-ci au contraire se fait une position inattaquable dans le sanctuaire, sur les voûtes des latéraux, sur la circonférence des piliers, sur les riches détails des chapiteaux : là tout l'abrite, la protège, et l'eût rendue souvent impérissable sans les assauts de la barbarie ou de l'impiété. L'une parle donc à nos yeux et à notre âme, dès l'abord du temple, et nous dispose déjà à de graves pensées ; l'autre a une mission plus directe, ce semble, et plus actuelle. En embellissant le lieu saint, elle nous aide à prier ; nous l'y trouvons comme un secours et un complément de notre esprit, toujours prêt à se distraire, et qu'elle ramène à Dieu comme par des distractions d'un autre genre qu'elle lui propose. Ne serait-ce donc pas manquer le but de l'église que de traiter ces images comme les statues en les condamnant à garder éternellement les regrettables mutilations qu'elles

ont souffertes ? La piété des fidèles pour qui ces restes informes, ces vastes pages, lisibles à moitié ou aux trois quarts, ne seraient plus qu'une lecture impossible, ne perdrait-elle pas tout ce qu'on a voulu jadis lui faire gagner ? Nous risquerions, par respect pour une œuvre secondaire, de faire oublier celui qu'on doit au temple même, et si l'amateur de choses anciennes y venait encore étudier les vestiges éraillés d'une époque de l'art, le chrétien pourrait bien trouver étrange, avec sa foi simple qu'il faut servir et conserver avant tout, qu'on négligeât son intelligence religieuse au profit d'un autre sentiment qu'il n'est pas obligé d'apprécier. Telle est la forte raison qui détermine la Commission à se prononcer en faveur du principe de restauration pour les peintures religieuses que le hasard ou d'ardentes investigations font découvrir en si grand nombre aujourd'hui sous des couches de badigeon séculaire. Mais d'importantes conditions deviennent indispensables pour réussir dans ce travail.

### XIII.

#### *Difficultés d'un bon débadigeonnage.*

Et d'abord il faut remarquer que d'extrêmes difficultés se présentent le plus souvent à débarrasser les peintures murales de la chaux qui les recouvre. Cet enduit s'y est fortement attaché par le cours des années, ou bien la nature des ingrédients employés par le peintre est telle que la peinture s'écaille avec la chaux et suit tous les éclats qu'on en retire. On court risque alors de tout détruire si l'on ne procède pas avec les plus minutieuses précautions et la plus entière patience. Alors on perdrait non seulement des figures et des draperies, mais encore mille détails du plus grand intérêt, seuls indices maintes fois d'une époque qu'aucune inscription ne révèle. Et

que serait-ce encore si, faute de soins, on effaçait une date, un nom propre de fondateur, de bienfaiteur ou d'artiste que doit recueillir avec zèle l'histoire de l'art ou celle du monument? Ici nous ne pouvons entrer dans l'énumération assez longue des divers procédés de débadigeonnage, publiés d'ailleurs en différents recueils spéciaux. MM. les Curés comprendront qu'en présence des graves motifs qui doivent les faire hésiter, et de la responsabilité qu'ils assument en pareil cas, il sera bon de reculer pour le choix des moyens à prendre, et d'avertir la Commission de toute découverte de peinture murale dans leur église, sacristie ou autre dépendance de leur administration. De la sorte, ils contribueront puissamment à la conservation de quelques pages curieuses, dont la connaissance peut éclaircir plus d'une fois des points obscurs et révéler des faits inconnus. Ces mesures de prudence ont été prescrites dès long-temps par des circulaires ministérielles, dans l'intérêt de la religion et de l'art (1), et depuis lors l'autorité diocésaine, partout entourée d'hommes habiles dont elle a demandé le concours, s'est empressée d'offrir toutes les garanties désirables au bon vouloir du gouvernement. Elle trouvera avec plaisir dans l'indication de ces nouveaux faits archéologiques autant d'occasions nouvelles de seconder l'action du pouvoir temporel.

#### XIV.

*Ne point laisser blanchir ni gratter les murs ni les sculptures.*

On conclura de ce qui précède qu'on doit soigneusement éviter, à plus forte raison, toute entreprise d'où pour-

(1) Circul. du Ministre de la Justice et des Cultes aux Evêques, 29 décembre 1834, et aux Préfets, 25 février 1837.

rait suivre la perte complète ou partielle des fresques ou autres peintures qui auraient jadis décoré les murs ou les voûtes d'une église. Sous aucun prétexte donc, un curé ne doit procéder à un blanchissage nouveau des parois intérieures ou extérieures du lieu saint, au risque d'effacer une fois de plus de précieuses raretés ; il n'y permettra aucun grattage, qui, « aux mêmes inconvénients, joindrait ceux d'altérer pour jamais la sculpture et les formes de l'architecture » (1), à l'intégrité desquelles la science et l'art attachent tant de prix, quel que soit le degré de leur perfection.

## XV.

### Restauration et conservation des vitraux peints.

Une des plus malheureuses et des plus regrettables réparations qui aient été faites dans notre siècle, est celle des vitraux. Que de fois, sous prétexte d'avoir du jour, on a remplacé par des verres unis les sujets plus ou moins altérés dont les peintres verriers du moyen-âge avaient décoré d'antiques fenêtres ! Que de fois, par un abus coupable, on a troqué ces chefs-d'œuvre, que savait bien estimer à leur valeur réelle la cupidité de certains brocanteurs nomades, pour un bénitier en cuivre, pour des chandeliers de zinc badigeonnés en bronze, ou autres objets d'aussi peu de prix ! De semblables fautes ne peuvent plus se renouveler sans qu'aus sitôt les fabriques n'en deviennent responsables devant l'autorité supérieure. Mais au moins, quand il s'agira de restaurer ces tableaux translucides, dont les plus anciens resteront toujours plus précieux que ceux de notre époque, faudra-t-il se

(1) Circul. du Ministre de la Justice et des Cultes aux Préfets, 25 juin 1838.

prémunir contre les dangers d'une précipitation préjudiciable ou d'une trop aveugle confiance. Le succès dans la confection des verrières peintes tient à tant de conditions essentielles que toutes les fabriques ne doivent pas être rangées sur la même ligne. Rien n'est aussi chanceux en ce genre que de rapprocher d'un ensemble encore presque entier une partie enlevée par un accident, et refaite par une main moderne qui manquerait de l'habileté nécessaire pour en saisir parfaitement le dessin et les couleurs. La restauration d'une fenêtre colorée sera donc l'objet d'une consultation expresse. La Commission indiquera aux fabriques les ateliers les plus justement renommés, les conseillera sur les sujets, les prix, les formes réclamées par la position des baies, l'époque à laquelle elles appartiennent, et toutes les autres raisons de convenance ou d'économie. Ce qu'elle recommande principalement, c'est de ne pas laisser périr ou se détériorer les belles peintures sur verre qui existent encore ; d'en faire réparer les plombs aussitôt qu'ils paraissent oxidés ou que l'effort des vents les ébranle ; de faire boucher soigneusement les moindres vides, ne fût-ce provisoirement qu'avec des verres blancs, afin d'empêcher la violence du vent de s'y introduire et d'enlever tout le vitrail ; de veiller par soi-même près de l'ouvrier auquel on confiera ce travail, et de regarder comme une des plus nécessaires dépenses à indiquer sur le budget d'une paroisse l'achat et la pose de treillis en fil de fer, qui protègent ces tableaux de si haut prix contre les accidents de tout genre dont les menacent, de concert et à la fois, l'air, le vent, la pluie, les pierres des enfants et la détestable insouciance de la plupart des sacristains.

Les grands travaux de restauration générale d'une ou plusieurs verrières seront toujours entourés de sûretés que la Commission consultée ne manquera pas d'indiquer, et que devront exiger avant tout les autorités locales compétentes.

On ne souffrira point, par exemple, que les vitres une fois détachées de leur encadrement commun voyagent au loin pour être complétées et réattachées dans les ateliers de l'artiste : des dommages plus grands que ceux à réparer seraient la suite très-probable de ce pèlerinage inutile et scabreux. C'est sur les lieux que l'opération devra se faire, et sous la surveillance même de personnes capables d'en juger. Quant aux simples reprises, quant à la pose de quelques verres ou de médaillons destinés à une réparation *en recherche*, on prendra attention que le vitrier chargé de ce soin ne confonde pas les sujets, n'en mêle point les détails sans intelligence de l'ensemble ; qu'il n'en brise pas surtout par maladresse, comme il arrive assez fréquemment ; et pour éviter tout désagrément à ce sujet, il sera bon de lui faire prendre d'avance l'engagement écrit de réparer à ses frais tous les dommages dont il serait l'auteur.

## XVI.

## Restauration des boiseries. — Ne pas les peindre.

Quelques églises conservent encore de magnifiques boiseries en stalles, bancs-d'œuvre, jubés, buffets d'orgue et autres objets d'ameublement ou de décoration. Il est rare que ces beaux spécimens de l'art remontent par leur origine au-delà du XIV<sup>e</sup>. siècle ; on en connaît fort peu du XIII<sup>e</sup>., et il n'est guère probable qu'aucune autre boiserie de cette époque soit connue en France pour aussi ancienne que les stalles de la cathédrale de Poitiers. Pour celles qui appartiennent à ces âges reculés où l'art se représente par des types à part, jusqu'à présent inimitables, on ne peut songer à les restaurer qu'aux dépens de leur belle harmonie : on leur appliquera donc les règles posées ci-dessus pour la

sculpture, et l'on attendra des temps meilleurs. Mais nous jugerons autrement des œuvres sculptées sur bois sous l'inspiration de la Renaissance et des périodes qui l'ont suivie jusqu'à nous. Une main habile suffira certainement à réparer les brèches, à remplir les vides, à restituer les portions perdues de tableaux plastiques dont le caractère n'a rien qu'on ne puisse atteindre avec un ciseau exercé aux luttes modernes de l'art. Mais ces jolies scènes des deux Testaments, ces gracieuses guirlandes, ces nœuds artistement agencés, seront du moins respectés jusqu'à craindre d'effacer le fini de leur mérite par la moindre couche de peinture. On s'empressera au contraire, s'ils en ont subi le contact déshonorant, de les en débarrasser par un lavage de potasse caustique étendue d'eau; et quand cette opération, faite avec beaucoup d'adresse et de précaution, aura décomposé la couche épaisse qui remplissait les plis et le fouillis du travail, quand une dernière eau aura dégagé toutes les surfaces de leurs dernières immondices, les panneaux devront être étanchés promptement, séchés au plus tôt et réemmortaisés sans retard, afin que le bois, saisi peut-être assez profondément par l'humidité, se maintienne contre toute risque de se disjoindre et de se déjeter. Après quoi on pourra, au lieu de leur appliquer une ou deux couches de vernis fin, les frotter fortement d'un morceau de drap imbibé d'huile de noix, dans laquelle on aura fait bouillir une sixième partie de gomme arabique ou d'en-

## XVII.

Ne pas revêtir les piliers de lambris en bois.

On croit bien faire quelquefois d'entourer d'une garniture en bois le bas des piliers simples ou groupés qui avoisinent

le chœur, le sanctuaire ou le banc-d'œuvre, et de les faire ainsi participer au lambris dont ils furent garnis. C'est une faute contre les règles de toute décoration, qui veulent laisser à l'ensemble d'un même objet sa physiologie propre, sans mélange d'aucun caractère étranger. Les colonnes et piliers, partie intégrante de l'édifice, doivent toujours rester ce qu'ils sont, ce qu'est l'édifice lui-même, et demeurer prêts à recevoir les peintures qu'on pourra leur donner un jour, et que très-certainement on n'appliquerait point, par continuation, sur le bois qui revêt leur partie inférieure. Un autre inconvénient de ce système est de faire disparaître les bases, sans lesquelles une colonne n'est pas complète. Evitons ces parures de mauvais goût, ne dénaturons rien dans nos temples si magnifiquement créés : ce serait autoriser de nouveau le vandalisme grossier qui a fait trop souvent tronquer des colonnes engagées, au mépris de toutes les règles de solidité, pour l'unique avantage de placer dans une nef quelques bancs ignobles ou quelques chaises de plus.

### XVIII.

#### *Des croix de pierre.*

Il n'est pas rare de rencontrer dans les villes, sur l'emplacement d'anciens cimetières, sur les parvis des églises, dans les carrefours, mais surtout et en plus grand nombre dans les villages et à la rencontre des chemins vicinaux, des croix de pierre dont l'existence n'est pas toujours assez appréciée. Ce sont des témoignages respectables de la piété de nos pères : le soin de leur ornementation est un titre de plus à la nôtre, et ils méritent que nous les relevions de leur ruine ou que nous pourvoyons à leur entretien. Quelques-unes de ces croix sont parfois très-anciennes ; on en connaît qui datent des

XII<sup>e</sup>. et XIII<sup>e</sup>. siècles, mais la plupart sont du XVI<sup>e</sup>. , celles de date antérieure ayant presque toutes été brisées pendant nos guerres de religion. Outre le sentiment de la foi populaire qui les avait élevées, une raison d'expiation, de justice, inspira souvent aussi leur érection : il est bon de conserver ces souvenirs historiques et de veiller à ce que, dans la limite du possible, on leur procure une restauration devenue nécessaire à beaucoup d'entr'elles. On s'assurera aussi des inscriptions ou figures symboliques qu'elles portent, et si leur état de dégradation était tel qu'on ne pût les conserver, il serait bon de les remplacer par de nouvelles, faites, s'il se pouvait, dans les mêmes formes, et sur lesquelles ces mêmes inscriptions, avec la date de leur renouvellement, perpétueraient la mémoire du monument primitif.

## XIX.

### Colonnes funéraires.

Ce que nous disons des croix s'applique à ces colonnes funéraires qui surmontent un autel et rappellent encore, dans les cimetières de beaucoup de localités rurales ou aux environs, la dévotion du moyen-âge pour les âmes du purgatoire. Une croix les surmontait ; elle a souvent disparu ; il est bon de la leur rendre et de l'entretenir en bon état. Ces petits monuments, connus sous le nom de fanaux ou de lanternes des morts, n'ont pas moins que d'autres leur importance historique, et attirent souvent dans les lieux qui les possèdent les archéologues étrangers, qui se détournent volontiers de leur route directe pour constater leurs caractères et y étudier une branche intéressante de l'histoire des sépultures chrétiennes.

XX.

Constater les constructions ou restaurations par des inscriptions commémoratives.

C'était chez nos ancêtres un usage fréquent, et dont nous leur savons gré aujourd'hui, que la construction ou la restauration d'une église fût solennellement avérée par une inscription gravée ou incrustée dans une des parois du monument. Ce soin ne doit pas être négligé, comme devant servir à la postérité de témoignage authentique d'un fait important, et constater avec sa date les noms de personnages illustres à qui l'histoire garde dans l'avenir un tribut de reconnaissance ou de vénération. Quelque fondé que soit le parti que paraissent avoir adopté des hommes graves et habiles de n'employer plus dans les inscriptions monumentales la langue française exclusivement à toute autre, nous pensons qu'il faut reconnaître une exception à cette règle en faveur des monuments catholiques. Le latin est et restera nécessairement le langage de l'Église; il nous importe de le retenir quand il semble périr de toutes parts. Mais ce genre de composition veut un style particulier dont la tournure, la concision, le sentiment ne ressemblent à ceux d'aucun autre; et de tristes exemples qui peuvent se lire encore au fronton de certaines églises modernes prouvent beaucoup plus de bonne volonté que de savoir. La Commission se réserve donc d'y pourvoir au besoin. MM. les Curés voudront bien lui adresser leurs projets à cet égard, ou du moins lui fournir tous les renseignements qui puissent devenir la base des quelques lignes qu'elle se fera un plaisir de leur adresser.

Il en sera ainsi des inscriptions funéraires qu'on voudra placer dans les églises à la mémoire de quelques personnes considérables, de celles qu'on destinerait à perpétuer sur les

verrières les noms des donateurs ou autres, de celles enfin qui devraient figurer sur les cloches. Rien n'est indifférent à l'attention du chef du diocèse dans ces divers témoignages de respect ou de gratitude que la religion sanctifie, et il importe qu'ils ne prêtent en rien à la critique plus ou moins fondée de ceux qui les liront après nous.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### DE L'ENTRETIEN DES ÉGLISES.

---

#### I.

##### Importance des moyens de préservation.

Nous signalons par ce mot le soin d'entretenir les bâtiments dans un état de conservation et de propreté digne de leur usage et des grandes choses que le christianisme y accomplit. C'est un devoir de religion autant qu'une œuvre bien entendue d'économie. Quel ministre d'un culte aussi saint que le nôtre pourrait s'en croire dispensé? On bâtit pour les siècles à venir; on restaure pour continuer la vie au monument qu'on veut léguer aux futures générations tel que les âges précédents nous l'ont transmis; et ces deux opérations coûtent des sommes énormes pour lesquelles de nombreuses populations ont fait de généreux sacrifices. Combien n'en eût-on pas épargnés à leurs enfants par une sage prévoyance qui eût maintenu la solidité d'un édifice au moyen de légères dépenses annuelles! La plupart des réparations ne s'entreprennent, au contraire, que lorsqu'elles

sont devenues indispensables, lorsque depuis long-temps des brèches se sont élargies; quand des charpentes, faute d'une seule pièce, se sont affaissées; lorsqu'enfin une église menace ruine, ou s'écroule, au grand risque de déplorables événements après lesquels la paroisse est ordinairement réduite pendant fort long-temps à se passer d'offices ou à les chercher au loin. C'est à prévenir de tels malheurs que tendent les prescriptions du décret de 1809. La visite annuelle de l'église et de ses dépendances eût souvent fait ouvrir les yeux sur un péril imminent, et il est peu de diocèses où l'on ne se fût garanti de quelques catastrophes avec un peu moins d'insouciance ou d'oubli.

L'administration d'une église donnera donc toute son attention aux nombreux détails renfermés dans le titre de cette deuxième partie.

## II.

### De *soin des voûtes.*

Les voûtes méritent avant tout notre vigilance, parce que les accidents qui les atteignent peuvent avoir pour conséquence une perturbation complète dans l'économie générale du monument. Outre le poids dont les charge trop souvent la maladresse des charpentiers, qui font porter leurs arbalétriers et leurs chevrons sur les coupoles, au lieu de les appuyer sur des sablières ou des entrails, on regardera comme redoutable pour leur solidité les décombres considérables dont elles sont presque toujours recouvertes, et dont la pression est regardée assez généralement, mais à tort, comme utile au maintien de leur équilibre et de leur stabilité. Loin d'opérer cet avantage, ce fardeau exerce une poussée considérable sur les murs qu'il écarte, sur les claveaux qu'il déplace lentement, sur les arcs-doubleaux qu'il

brise. Des lézardes se manifestent bientôt et indiquent évidemment une ruine prochaine. D'autre part, la poussière, qui s'est amassée en couches épaisses avec ces débris pernicious, reçoit les eaux plus ou moins abondantes qu'y laissent toujours glisser les interstices de la toiture ; elle y condense un dépôt d'humidité qui mine lentement les pierres et le mortier. A la moindre apparence de ce mal, on doit y porter un remède prompt et sûr en faisant découvrir la maçonnerie à qui l'action de l'air rendra bientôt sa fixité naturelle, si déjà de graves dommages n'ont pas été commis. Dans ce dernier cas, et surtout si l'on remarquait des fissures, même peu considérables, il faudrait se pourvoir au plus tôt contre un désastre dont elles seraient l'annonce infallible, et des étais seraient placés jusqu'à ce qu'on pût se livrer à des réparations. Mais un Curé vigilant préservera l'édifice de si onéreuses avanies. Que les voûtes soient déchargées des gravois, des plâtras et du sable qui les encombrant, ne fût-ce que peu à peu, s'il n'y a urgence et qu'une telle dépense ne puisse s'effectuer en une fois ; que les couvreurs soient empêchés d'y laisser après les réparations de la toiture, les charpentiers après celles des combles, ces lourds débris de tuiles ou d'ardoises, ces copeaux et bois inutiles que leur insouciantie paresse y abandonne habituellement ; que les chapes des coupoles soient entretenues à mesure qu'elles se détériorent et protègent ainsi sans interruption l'étroite connexité des échantillons de calcaire ou de tuffeau.

Quelquefois on a placé dans les combles, ou dans l'un des étages supérieurs des clochers, la cage d'une horloge, et l'on n'a pas fait difficulté d'en faire passer les poids au travers d'une ou plusieurs voûtes, sans autre procédé que l'arrachement d'une portion de ces coupoles. Il en est résulté une perte réelle pour l'architecture, et un affaiblissement dans l'ensemble du travail que ne soutient plus la concentricité

de ses parties. Ces brèches dangereuses exigent une prompt réparation. L'art saura y laisser un passage suffisant aux poids qui pourront y monter et descendre, en conciliant cette concession avec les principes de solidité qu'il faut assurer avant tout.

Un autre abus contribue singulièrement à la destruction des voûtes : c'est la funeste habitude d'y laisser marcher les ouvriers ou les curieux sur les reins des coupoles ou sur les intervalles qui les séparent. Il en résulte toujours un ébranlement funeste qui, pour agir avec lenteur, n'en amène pas moins à la longue de graves dommages. On les évite en établissant de distance en distance, par-dessus la maçonnerie qu'ils ne touchent point, des ponts de passage destinés aux courses nécessaires des travailleurs. Quant aux visiteurs, qui, à différents titres, prétendent se donner le plaisir d'un tel voyage, on n'en restreindra jamais assez le nombre. Ils sont la cause efficiente d'une foule de dégradations qui portent insensiblement leurs fruits en de tristes conséquences. Ils y laissent, avec leurs noms devenus ridiculement historiques, la trace de plus d'une entreprise redoutable : les ardoises déplacées d'où jaillissent autant de gouttières, des baies impunément mutilées, des marches brisées, des plombs percés, ou même enlevés comme un lucre ignoble et sacrilège, marquent trop souvent le passage de ces touristes brouillons ou intéressés. Que les avenues des combles et des clochers leur soient interdites, que les clefs en restent au presbytère : cette précaution évitera, à d'avidés subalternes des complaisances que les fabriques tôt ou tard paieraient trop cher.

### III.

#### Soin des charpentes.

Les charpentes, si bien qu'elles aient été établies d'abord, et quelles que soient les bonnes conditions de leur bois, n'ap-

pellent pas moins la sollicitude d'une fabrique. Le laps des années leur inflige nécessairement des détériorations ; les nœuds, vidés d'un détritns qui en avait caché la profondeur, laissent sans force des points de contact qui faiblissent enfin et opèrent un déboîtement dans les parties correspondantes ; une pièce, après un raccommodage maladroit, porte une charge supérieure pour laquelle elle n'avait pas été disposée, et se courbe en déplaçant celles qui lui sont adjointes ; les extrémités qui portent dans les murailles s'y pourrissent et menacent d'entraîner tout le reste. La visite annuelle peut seule obvier à des accidents dont les réparations sont toujours fort coûteuses, indépendamment des victimes qu'elles peuvent atteindre.

#### IV.

##### Surveillance des toitures et des couvreurs.

Le mauvais entretien des toitures est une des plus fréquentes causes des dommages dont peuvent souffrir des bâtiments, et néanmoins c'est une de celles que négligent le plus les administrations paroissiales. On diffère de voter des sommes légères pour replacer quelques tuiles, pour refaire quelques mètres de lattis, et cependant les voûtes, les murs, les charpentes s'imbibent d'une eau qui, pour n'y arriver que goutte à goutte, n'en opère pas moins une sourde destruction. Les abonnements avec les couvreurs et autres gens de métier ne sont pas toujours le meilleur préservatif contre ces fâcheuses avaries. C'est presque le plus sûr moyen, au contraire, d'entretenir un toit en mauvais état, si l'on y abandonne les manœuvres à eux-mêmes, si l'on ne regarde de près quel emploi suffisant ils veulent bien faire des matériaux ; s'ils usent de bon mortier, de plomb ou de zinc d'une épaisseur voulue, et

d'assez de clous pour assurer leurs revêtements ; si quelquefois même ils n'en emportent pas plus qu'ils n'en laissent ; si après avoir protégé convenablement les faitages, les nones ou les achenaux, après avoir vidé ceux-ci des sables et autres débris qui les encombrant, ils n'endommagent pas, faute de précautions dont l'habitude leur manque, les crêtes, les balustrades et les larmiers. Ce sont eux qui, la plupart du temps, laissent ouvertes les lucarnes des combles et les portes des escaliers, les exposant à se déjeter, à briser leurs gonds et autres ferrures quand la véhémence du vent les agite ; à se séparer violemment des baies dont elles déchirent les feuillures ou brisent les meneaux ; à introduire les pluies du sud et de l'ouest, à établir enfin dans toute l'étendue des combles des courants d'air, aussi à craindre pour l'architecture que pour la charpente par les ébranlements qu'ils leur procurent et les désastres qui peuvent en provenir.

## V.

## Observations sur les paratonnerres.

Depuis que l'expérience a autorisé la confiance que mérite l'admirable invention des paratonnerres, on ne conçoit pas que toutes les communes, que toutes les fabriques ne s'arment point de cette précaution si peu coûteuse contre les innombrables dégâts opérés par la foudre. Nous ne pouvons trop les engager à l'adopter ; mais aussi nous insistons pour qu'on n'oublie pas d'entretenir les aiguilles et les chaînes dans leurs conditions essentielles de service. C'est pourquoi on veillera à ce que la pointe de l'aiguille reste toujours acérée et ne s'émousse point par l'oxidation que rend possible son exposition constante aux influences de la pluie et des brouillards. On s'assurera surtout que le conducteur ne souffre jamais

aucune interruption dans toute l'étendue de son développement horizontal ou perpendiculaire : la moindre négligence sur ce point rendrait la présence de l'appareil plus nuisible qu'utile, puisqu'il aurait attiré le fluide électrique sans lui donner une voie de dégagement, et qu'au lieu de le diriger vers les cavités souterraines qu'on lui destine, on s'exposerait à le voir éclater sur l'édifice qu'il doit épargner.

## VI.

### Promptes réparations des dégâts causés par les orages.

C'est principalement après les orages, les pluies abondantes accompagnées de vent ou les chutes de neiges, qu'il est opportun de visiter les combles et toitures, afin d'en réparer immédiatement les dommages, soit en débarassant les conduits obstrués et en bouchant les ouvertures nuisibles, soit en déblayant les voûtes et les canaux de la neige qui s'y serait introduite et dont la fonte produirait des infiltrations ou des déversements. Cette mesure s'observe dans toute maison bien ordonnée. Combien n'est-elle pas plus obligatoire dans une église ?

## VII.

### De soin des cryptes.

Des cryptes, des caveaux mortuaires existent encore dans un assez grand nombre d'anciennes églises et sont ordinairement pratiquées sous le sanctuaire et sous le chœur. L'indifférence de quelques administrations pour ces oratoires, auxquels se rattachent maintes fois des souvenirs traditionnels, non sans intérêt pour l'histoire du pays, les a fait souvent abandonner, négliger, et ils sont tombés dans

un état de ruine tout-à-fait désolant, ou bien on les a mutilés en compartiments qui forment autant de décharges de la sacristie, ou enfin on les a remplis de décombres et condamnés à un éternel oubli. On ne peut que regretter un tel mépris, quand on se rappelle que dans cette seconde église s'est fréquemment offert le saint Sacrifice, que les tombeaux des martyrs y ont souvent résidé, et que ces monuments, antérieurs pour la plupart à ceux qui s'élèvent aujourd'hui sur leurs voûtes, sont les rares et curieux spécimens d'une architecture presque entièrement oubliée. De si graves raisons doivent encourager MM. les Curés à leur rendre l'honorable destination qu'ils ont malheureusement perdue, et l'on suivra dès-lors pour leur restauration les règles posées précédemment au commencement de notre première partie. On prendra garde à ménager la reconnaissance et la conservation des peintures murales dont les traces n'y sont pas toujours effacées, et l'on s'assurera que les décombres qu'on en retire et qu'on rejette ne sont pas mêlés de débris architectoniques ou de fragments d'inscriptions fort utiles parfois comme documents historiques.

### VIII.

#### De l'entretien des murs.

Les murs extérieurs des édifices sacrés doivent attirer particulièrement l'attention des fabriques : ils peuvent devenir les victimes d'une foule d'entreprises préjudiciables et même se détériorer beaucoup par défaut d'entretien. Ils réclament donc une inspection assidue, qui les fasse recrépir à temps, s'ils sont construits en moellon, ou rejointoyer, s'ils sont en pierre de taille. Soit qu'on procède à l'une ou à l'autre de ces opérations, que les ouvriers s'appliquent à ne pas masquer

les moulures de l'appareil ou des archivoltés, qu'ils aient soin de colorer leur ciment d'après la teinte générale de la surface; qu'ils respectent les modillons, statuettes et inscriptions qu'on y aurait placées, n'y existassent-ils plus que par fragments et comme spécimens égarés d'une église ou de quelque autre monument primitif.

## IX.

## Veiller sur les habitations accolées aux églises.

Les habitations, appuyées, dans beaucoup de localités, le long des murs de l'église, leur sont trop nuisibles pour qu'on ne cherche pas à les en débarrasser autant que possible, et les fabriques doivent tenir à n'en pas permettre de nouvelles. Les habitants de ces maisons parasites ne peuvent être surveillés et se permettent sur le voisinage sacré des empiètements dont les conséquences doivent être prévenues à tout prix. Des contreforts abattus pour élargir un appartement, percés en guise de placards, etc., des réceptacles d'immondices pratiqués le long des fondements et souillant, par leurs infiltrations nauséabondes, jusqu'à l'intérieur du saint lieu, attestent, en plus d'un endroit, combien nous réclamons justement contre de telles indécences. N'a-t-on pas été jusqu'à placer entre deux contreforts des étables et des basses-cours, quelquefois aussi des lieux d'un plus dégoûtant usage? N'a-t-on pas laissé établir ainsi sur l'église des servitudes contre lesquelles les plus simples convenances réclament à grands cris? Il est vrai que le terrain qui l'environne est fort souvent, du moins en grande partie, le jardin du presbytère, et ces incon vénients n'y sont pas possibles; mais nous voudrions encore que là-même on se gardât de tout empiètement sur les murs consacrés par des bénédictions solennelles, et qu'on leur épargnât jusqu'aux espaliers, dont les tenons en fer at-

taquent les joints des pierres et qui masquent toujours de lentes et nombreuses dégradations. On doit recommander également à MM. les Curés, ne fût-ce que pour sauvegarder la décence publique et par un motif de pieux respect, de protéger par des grilles ou de remplir par des glacis les intervalles des contreforts, partout où ils ne demeurent pas sous leur garantie personnelle.

### X.

Ne pas supprimer les gargouilles, ni négliger leur emploi.

Les gargouilles qui vomissaient l'eau des toits sur les places publiques ou tous autres abords de l'église ne peuvent être supprimées, lors même que, remplacées par un autre système de déversoirs, elles ne servent plus à leur antique usage. Alors encore elles sont une décoration qui garde son idée symbolique signifiée par les bizarreries variées de leurs figures grimaçantes. Elles seront conservées avec soin et restaurées autant que faire se pourra. Leur disparition priverait le monument d'un de ses plus curieux et de ses plus élégants caractères. Si quelque accident les séparait des murs ou faisait craindre leur chute, il sera toujours bon de les assujettir ou de les relever. Au reste, observons à ce sujet que les réglemens de la police moderne, auxquels il faut bien se soumettre jusqu'à ce que les administrations municipales aient mieux compris, surtout dans les villes, nos susceptibilités archéologiques, ont suppléé, quand elles l'ont pu (1), avec peu de bonheur à ces conduits du moyen-âge par des tuyaux de fer-blanc badigeonnés de peinture grise. Ceux-ci donnent

(1) Le Gouvernement ne laisse jamais adopter ce moyen pour les édifices classés parmi les *monuments historiques*.

à un monument religieux quelque peu de la physionomie d'une caserne ou d'une usine quelconque; accolés aux murs dans les angles des contreforts, ils deviennent, au moindre suintement échappé du métal qui s'oxide et se mine, une cause cachée et redoutable de dégradation pour l'appareil qu'ils démolissent peu à peu. On fera donc bien de conserver le vieux système, et une fabrique trouvera moins de danger à forcer les passants à un détour, peu incommode après tout, que d'inconvénients à réparer chaque année les ravages causés par les infiltrations et les gouttières.

## XI.

### Des végétations parasites.

Une autre cause de ruine pour les murs d'une église, et à laquelle on n'oppose jamais une assez active vigilance, est la présence et la végétation prolongée des herbes et des arbrisseaux qu'on y laisse croître. Qui n'a vu de ces excentricités aller jusqu'aux dernières limites du possible par leurs empiètements sur les plates-formes et les corniches des clochers, tapissant des façades latérales presque entières, grim pant autour des colonnettes et autres détails de la décoration architecturale, pénétrant dans les interstices des pierres qu'elles séparent, en chassant le sable pour y loger leurs racines, et tôt ou tard arrachant, sous l'effort des mouvements violents que les orages leur impriment, les moellons désunis qui vont casser dans leur fuite les ardoises de la couverture, les sculptures de la façade, sinon la tête des passants? On s'est imaginé quelquefois de se consoler devant certaines églises rurales des larges envahissements d'un lierre antique dont les mille rameaux revêtaient poétiquement toute la hauteur de leurs murailles: on prétendait y voir un moyen naturel de consolider l'œuvre

du XII<sup>e</sup>. siècle par des liens qui s'entretenaient d'eux-mêmes...  
— Mais un jour le lierre sécha et l'on vit quelle horrible plaie il avait creusée. Il fallut dresser des échafaudages pour des réparations déclarées urgentes : le premier coup de marteau entraîna un pan considérable de ce mur attaqué, miné de part en part, et le poétique ornement qu'on y avait admiré avec tant de complaisance ne fut remplacé qu'au prix d'une douzaine de mille francs.

On s'épargnera de graves mésaventures et d'onéreuses dépenses en délivrant les murs de leurs ennemis parasites tous les ans vers la fin de l'été, quand les plantes sont parvenues à toute leur croissance et qu'il est temps d'en détruire les graines. Cette opération se fera, non par une simple coupe des tiges, qui renaîtraient bientôt d'autant plus vivaces, mais par l'extirpation de la racine au moyen d'un instrument de fer qui l'ira chercher jusqu'à la source de sa vie. Ce sera aussi le temps de cimenter de nouveau les joints ouverts des murs et des larmiers, d'abord parce que le mortier séchera mieux que dans la saison suivante, et parce qu'on rejointoyera tout à la fois les vides nouveaux qu'auront laissés les herbes détruites. Ce moyen, qui semble d'abord un peu assujettissant, finira par dédommager, après un petit nombre d'années, des soins qu'il aura imposés et des menus frais qu'il aura fait faire. L'édifice sera d'une solidité inaltérable, et les herbes n'y reviendront que rares et maigres, n'ayant plus où se loger ni de quoi se nourrir.

## XII.

### Domages causés par les gelées.

Après les hivers rigoureux on trouve fréquemment un certain nombre de pierres fendues par la gelée, et dont les

éclats peuvent faciliter ensuite soit l'introduction des eaux pluviales, soit l'ébranlement des parties adjacentes. Il est d'une bonne administration d'y remédier, et l'on peut profiter pour cela des travaux d'automne que nous venons de conseiller.

### XIII.

#### Verdissement des murs.

Les murs réclament encore une autre espèce de sollicitude : ils verdissent souvent, surtout dans les églises de campagne, et ces taches sales, inconvenantes, s'élargissent tellement qu'on les voit couvrir bientôt la plus grande partie de la surface des absides ou des croisillons. Cette lèpre corrode les pierres tendres et endommage surtout les fondements, qu'on a trouvés quelquefois dans le plus mauvais état. Il y a donc un véritable danger, outre l'incommodité qui naît d'un tel fléau. La cause en est (le plus ordinairement (1)) dans l'élévation des terres extérieures, ou dans le mauvais état de la toiture, ou dans les fissures des achenaux qui déversent les pluies sur les parties inférieures des bâtiments. On n'y peut obvier que par le bon entretien des tuyaux de conduite, la reconstruction à neuf des portions de murs attaquées, et par l'enlèvement des terres. Ce déblaiement cependant n'est pas toujours praticable : on y peut suppléer alors par des canaux de précipitation en forme de fossés couverts, lesquels se développent dans tout le pourtour de l'édifice et qui, ouverts à chaque extrémité, laissent circuler au niveau du pavé intérieur, ou même un peu plus

(1) Voir à ce sujet un curieux passage d'une *Dissertation* de D. Calmet *Sur la lèpre*, en tête de son *Commentaire sur le lévitique*, p. 591. Le *Journal des Savants* de 1668 indique, pour moyen curatif de ce verdissement des murs, le lavage avec une dissolution de sulfate de cuivre.

bas, une masse d'air qui assainit bientôt les murs et les dessèche. Cette sorte de travail est d'une grande importance, et doit l'emporter dans les budgets des fabriques sur beaucoup d'autres qui ne seraient que d'embellissement ou une nécessité secondaire.

## XIV.

## Abat-son des clochers.

Deux observations regardent les clochers : on leur prodigue assez souvent des abat-son coupés en jalousies, dont on garnit leurs baies, soit afin d'empêcher la pluie de se jeter sur les voûtes et les charpentes, soit pour s'opposer à une trop grande fuite du son des cloches, qui se trouve par là restreint à de certaines limites. Il semble qu'on peut très-bien se dispenser de peindre cette menuiserie en vert ou en gris, comme on est assez porté à le faire, et qu'une teinte plus conforme à celle du vieux clocher gardera tout aussi bien le bois et offensera moins les regards contrariés par cette triste disparatc. On a vu aussi, en cas semblable, d'honnêtes menuisiers couper des moulures, entailler des colonnes, abattre des meneaux pour trouver place aux chefs-d'œuvre de leur métier, au lieu d'ôter à ceux-ci quelques millimètres de leur épaisseur, dont le sacrifice eût trop coûté à leur amour. Et puis, il n'est pas que, peu instruits de l'intelligente estime que méritent les plus minces détails d'un monument de pierre, ces mêmes ouvriers ne fassent éclater, sous les pattes qui doivent assujettir leur ouvrage, les profils délicats d'une base sculptée, les expansions d'un chapiteau ou les joints jusque-là inattaquables de l'appareil. Cette espèce de vandales est la pire de toutes : nous engageons instamment MM. les Curés et les fabriciens à la suivre, à la guider, à ne rien abandonner à ses déplorables instincts, et à ne pas se contenter de conseiller une marche

ni de l'indiquer, fût-ce même avec la plus scrupuleuse minutie : il faut les accompagner, les voir, s'assurer qu'ils exécutent les prescriptions qu'on leur donne, si l'on ne veut pas que leur fatale routine ne revienne, malgré tout, à une œuvre maussade dont la responsabilité ne retombe pas tant sur eux que sur ceux à qui ils doivent obéir.

### XV.

#### Meneaux des tours à conserver.

Les vastes dimensions, données aux cloches depuis fort longtemps, rendent insuffisantes les lunettes qu'on avait d'abord pratiquées aux clefs de voûte pour les introduire dans les flèches ou dans les tours. On est donc obligé, en certaines occasions, de les hisser à l'extérieur par l'une de leurs baies, et d'enlever provisoirement le meneau qui souvent en partage l'espace. Cette mutilation, indispensable dans ce cas, doit être réparée immédiatement; car, si l'on souffre qu'elle soit différée, on court grand risque qu'elle ne se fasse pas. Il peut ensuite résulter de cette négligence un affaissement de l'intrados de l'arcade, que ne supporte plus son appui naturel, et de là toutes les parties voisines perdront quelque chose de leur aplomb. Ce montant, on l'aura d'ailleurs déplacé avec grand soin, sans secousse violente, et en attaquant le ciment sans déflorer la pierre; on l'aura momentanément suppléé par deux étais appliqués aux tableaux de la fenêtre; il sera enfin remplacé avec les mêmes précautions, et consolidé de façon à ne laisser aucune trace de son dérangement.

### XVI.

#### Dangers des moulages.

Les moulages et estampages des sculptures et des inscrip-

www.libtool.com.cn  
tions, faites par des mains inhabiles ou inexpérimentées, sont la cause fréquente de regrettables dégradations et ne doivent être permises par MM. les Curés qu'à des personnes dignes de toute confiance. Mais cette opération, entre quelques mains qu'elle tombe, doit être surveillée, afin qu'il ne se fasse aucune brisure, que les vides des ornements ne restent pas remplis de plâtre ou de terre, et qu'aucun instrument de fer n'altère la pureté des lignes ou le fini des reliefs.

## XVII.

### Précautions contre les incendies.

Terminons cette deuxième partie en conjurant MM. les Curés ou autres à qui ce soin est dévolu, de surveiller avec la plus stricte exactitude les plombiers et autres gens de métier, dont les travaux nécessitent l'emploi du feu. Que de fois les incendies ont éclaté par suite d'imprudences commises dans les combles où la moindre étincelle peut amener une catastrophe ! Lorsqu'en hiver on a eu des réchauds ou autres espèces de chauffoirs dans la galerie de l'orgue, dans la sacristie, une visite de précaution et de prudence devrait toujours précéder la fermeture des portes. Que de pertes irréparables, que d'énormes malheurs eussent été évités au moyen de cette inspection, à laquelle il est si facile de se résoudre, quand on pense à ce qui peut arriver si l'on ne s'y résout pas !

*( La suite au prochain numéro. )*

---

---

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

# SÉANCES

TENUES A NANCY,

PENDANT LA SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

---

Le 3 septembre, la Société a tenu, à 8 heures du soir, à l'hôtel-de-ville de Nancy, sous la présidence de M. le baron de Roisin, une séance à laquelle assistaient un grand nombre de dames et de personnes étrangères au Congrès. M. Huot remplissait les fonctions de secrétaire. — M. de Roisin a occupé une grande partie de cette séance par une improvisation des plus intéressantes dans laquelle il a fait connaître l'état des études archéologiques et de l'art chrétien en Allemagne : ce rapport était trop plein de faits pour pouvoir être reproduit dans un procès-verbal ; M. de Roisin en fera, selon toute apparence, l'objet d'un mémoire spécial.

M. Reichensperger a pris ensuite la parole sur les églises ou chapelles à deux étages qui se rencontrent dans une grande partie de l'Allemagne ; cette communication donnera lieu également à un mémoire.

[www.kitcool.com](http://www.kitcool.com) Séance du 12 septembre.

Présidence de M. Victor SIMON.

M. de Caumont, directeur de la Société, invite M. Victor Simon, inspecteur divisionnaire pour le département de la Moselle, à occuper le fauteuil de la présidence.

MM. de La Porte, Monnier, Soyer-Villemet, prennent place au bureau.

M. Boulangé est prié de remplir les fonctions de secrétaire.

MM. de Buzonnière, de Genouillac, du Vautenet, Digot, ainsi qu'un grand nombre de membres de la Société française et du Congrès scientifique assistent à la séance.

M. de Caumont donne lecture de la correspondance.

M. Barthélemy envoie le dessin d'un bénitier qu'il croit remonter au XIII<sup>e</sup>. siècle.

M. de Fontenay adresse une lettre par laquelle il demande si on fait des recherches tendant à établir la distribution intérieure des villes romaines au moyen-âge. D'après les recherches qu'il a faites, M. de Fontenay tranche la question, attendu qu'il résulte de ses observations que les villes gallo-romaines qu'il a pu étudier avaient toutes des rues à angle droit.

L'importance de cette communication fait décider que la lettre entière de M. de Fontenay sera renvoyée au Congrès scientifique d'Orléans.

M. l'abbé Masson cite la ville gallo-romaine de Tarquinpol, située sur les bords de l'étang de Ludre, près de Marsal (Meurthe), dont les rues se coupent, en effet, à angle droit.

M. de Caumont recommande l'étude de toutes ces questions si intéressantes au point de vue de l'histoire et de la géographie anciennes. Il cite diverses localités, où on trouve encore des débris suffisants pour lever avec exactitude les plans des constructions remontant à l'époque gallo-romaine.

M. Simon annonce qu'il a pu reconstituer entièrement le plan d'une villa romaine, en relevant avec soin les traces des fondations.

M. le C<sup>te</sup>. de Mérode annonce, par une lettre, qu'il vient de se rendre acquéreur, pour une somme de 500 fr., d'une partie du chœur de l'église de l'abbaye de Foigny, remarquable construction du XII<sup>e</sup>. siècle.

M. de Caumont indique l'importance de ce monastère dont les dépendances étaient fort considérables, et auquel M. le C<sup>te</sup>. de Mérode attache le plus haut intérêt. M. Victor Petit a dessiné, pour le Bulletin monumental, les granges de cette abbaye, qui sont de la dimension la plus considérable.

La Société vote des remerciements à M. le C<sup>te</sup>. de Mérode pour la sollicitude avec laquelle il poursuit la conservation des restes de ces intéressantes constructions.

M. de Beaurepaire, élève de l'École des Chartes, sollicite un secours pour réparation d'une verrière (à l'église de Touchet). Il est pris note de sa demande.

M. Duchatellier envoie à la Société la description d'un monument druidique du département du Finistère.

La parole est accordée à M. Pernot pour une communication. — M. Pernot annonce qu'il avait remarqué autrefois qu'une croix consacrait, dans le faubourg de St.-Dizier, l'emplacement où mourut René de Challon, prince d'Orange, de la famille de Nassau, tué au siège de St.-Dizier, en 1544, lequel René avait épousé Louise de Lorraine, qui lui fit élever un mausolée dans l'église de St.-Max, de Bar-le-Duc, où on admirait le fameux squelette, ouvrage de L. Richier.

Sur la demande de M. Pernot, une somme de 25 francs est allouée par la Société française pour concourir, avec la ville de St.-Dizier, au rétablissement d'une inscription commémorative de cet événement, la croix ayant disparu.

M. Pernot demande en outre une allocation pour l'établis-

sement, dans le cimetière de Joinville, d'une table de marbre qui rappellerait les noms des princes Lorrains, inhumés autrefois dans la chapelle du château de Joinville, et dont les restes, dispersés en 1792, furent réunis plus tard dans le cimetière.

M. le directeur de la Société pense que cette demande peut être recommandée à la Société d'archéologie Lorraine.

M. Monnier ne doute pas que cette Société ne s'empresse de répondre au vœu de M. Pernot.

M. Boulangé donne lecture d'un rapport sur les restaurations des inscriptions funéraires de la paroisse St.-Martin de Metz, et indique la découverte faite récemment d'un monument funéraire du plus haut intérêt historique pour la cité de Metz, sous une couche épaisse de mortier. Il sollicite de la part de la Société française l'allocation d'une somme de 100 francs, à titre d'encouragement et en vue d'aider la fabrique pour la restauration de ce monument.

M. Van Der Straten Pouthaud appuie la demande de M. Boulangé, en annonçant qu'une souscription ouverte pour la restauration de cet ouvrage a déjà produit 500 fr.

M. Simon appuie également la proposition.

M. de Caumont s'informe de la suite donnée à la décision de la Société française au sujet de l'établissement d'une inscription commémorative de la brèche ouverte, dans les murs de Metz, par les boulets de Charles-Quint, en 1552.

M. Simon répond à cette question, que les travaux du chemin de fer, à travers cette partie des fortifications, n'étant pas encore terminés, l'inscription n'a pu être posée.

M. Boulangé annonce que le peu d'avancement des travaux ne permettra pas encore d'utiliser cette année la somme de 50 fr. allouée par la Société.

Cette dépense sera portée au budget de la Société pour 1851.

M. de Genouillac cite la paroisse des Ifs, arrondissement de

Montfort ( Ille-et-Vilaine ), comme possédant une verrière du plus haut intérêt artistique , qui se trouve dans le plus pitoyable état. L'année dernière cette verrière a déjà été recommandée au Gouvernement et au Conseil général d'Ille-et-Vilaine. On a réuni une petite somme pour aider à sa restauration ; mais elle est trop minime pour que l'on puisse rien entreprendre , et reste forcément sans emploi.

M. du Vautenet appuie la proposition de M. de Genouillac , en insistant sur l'importance de cette verrière.

M. de Caumont pense que l'intervention de l'Association bretonne auprès du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et du Gouvernement ne sera pas sans effet, et que telle est la marche qu'il y a lieu de suivre pour arriver à un résultat satisfaisant.

M. Pernot invoque la sollicitude de la Société en faveur de l'église de Vignory que le Gouvernement restaure actuellement, mais avec une telle lenteur que le curé de la paroisse éprouve de grandes difficultés pour réunir ses paroissiens.

M. de Caumont est d'avis que , pour l'église de Vignory , l'intervention de la Société n'est pas nécessaire , attendu que le Gouvernement a entrepris très-sérieusement la restauration de cet édifice , dont une monographie fort intéressante va être publiée à Langres.

M. Morey signale également à la Société l'abbaye de St.-Bertin (Oise) , une église octogonale à St.-Omer et la crypte de Boulogne.

Il est pris note des observations de M. Morey.

Aucune nouvelle demande n'ayant été présentée , M. le Président met aux voix la proposition d'une allocation de 100 francs pour la restauration du monument funéraire découvert dans la paroisse de St.-Martin de Metz.

Cette allocation est accordée.

MM. Victor Simon , Léon du Coetlosquet , le curé de la paroisse , Van Der Straten et Boulangé , sont désignés pour

faire partie de la commission chargée de surveiller l'emploi de ladite somme. [www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Sur la proposition de M. le Directeur, M<sup>me</sup>. la baronne de Roisin, de Trèves, M. Collen-Castaigne, de Bolbec, M. Humbert, architecte, et M. Vagner, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, sont proclamés membres de la Société française.

M. le secrétaire donne lecture de l'intéressante communication suivante de M. Duchatellier, sur des monuments druidiques du Finistère, et d'un compte-rendu d'excursions archéologiques de la Société française, en Auvergne, par M. le vicomte de Cussy.

**NOTE DE M. DUCHATELLIER SUR LE MONUMENT  
DRUIDIQUE DE KÉLÉARN (Finistère).**

La Bretagne, et surtout l'extrémité de sa péninsule, seront long-temps encore l'un des plus riches pays en découvertes archéologiques. — La raison nous en paraît toute simple : c'est que la civilisation et ses nivellements y sont arrivés très-tard. Costumes, langue, pierres druidiques, mœurs natives et physionomie des premiers âges, tout s'y retrouve entier, et à peine ébréché encore par l'école primaire et le Code civil : vous allez en juger par la découverte dont j'ai à vous rendre compte.

Il y a déjà plusieurs années que, chassant dans les environs de la terre de Kernuz que j'habite, et dont M. de Caumont, avec son obligeance habituelle, a bien voulu dernièrement donner une description dans le Bulletin monumental, il y a, dis-je, quelques années que je remarquai, en traversant une lande de la commune de Treffiat, un singulier amas de pierres, toutes placées de champ et formant des chambres

ou compartiments d'environ 2 mètres de côté, qui me paraissent ne pouvoir manquer d'appartenir à tout un système de construction druidique. — D'ailleurs rien ne manquait à la désignation caractéristique de ces restes : il y avait au milieu de ces chambres un dolmen parfaitement conservé, à vingt pas, un menhir debout, et à très-peu de distance, tant au couchant qu'au lever du soleil, d'autres menhirs, d'autres dolmens, enfin, un peu plus loin, un énorme tumulus; à une autre distance d'autres dolles ou grottes, le tout formant évidemment un des plus beaux et des plus magnifiques restes druidiques que la France possède.

C'est cet ensemble monumental que je me propose d'étudier avec vous, Messieurs, et sur lequel je ne crois pas indifférent d'appeler l'attention des archéologues de tous les pays, et en particulier de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Pour plus de précision, et sans aucune idée préconçue, je suivrai l'ordre naturel des faits, tels qu'ils se sont présentés à moi dans l'exploration détaillée que je viens d'en faire.

En partant de Kernuz pour se rendre au village de Qué-léarn, où se trouve placé le corps principal du monument, on arrive, en marchant du Nord vers le Sud, aux dolmens et aux chambres mêmes qui forment la partie la plus curieuse et la moins connue du monument.

Son étendue, de l'Est à l'Ouest, est de 48 mètres. — On trouve un dolmen encore entier.

Suivant toute apparence, il y avait au plus loin deux autres dolles, dont il ne reste plus que les supports. — J'ai du moins toute raison de le penser, parce que ces supports sont parfaitement pareils à ceux du dolmen, et comme eux à plus d'un mètre au-dessus du sol, tandis que toutes les autres pierres du monument ne sont guère qu'à 15, 20 ou 25 centimètres au-dessus de la surface du sol.

S'il y a un système, un plan dans l'ordre de cette con-

struction, on trouverait sa ligne médiane dans une ligne tirée de l'Est à l'Ouest, en passant, à très-peu de chose près, par le milieu des trois dolmens et des chambres intermédiaires. Un autre rang de chambres, placées au Nord, se retrouve par des traces très-apparentes : ainsi pas de doute : deux lignes marquées de chambres ou compartiments ayant en dedans environ 4 mètres superficiels, puis en dehors de ces deux lignes, au Nord au moins, quelques autres pierres, quelques autres chambres peut-être, ou seulement quelques pierres extraites du monument et portées là.

Avant toute considération je continue la description de l'œuvre.

Comme nous l'avons déjà dit, au Sud, à 18 mètres 70 cent. du dolmen existant, il y a un menhir très-bien conservé, dont une face presque plane regarde le massif principal du monument ; sa hauteur est de 2 mètres 20 cent., sa largeur moyenne de 1 mètre 40 cent., sa circonférence de 3 mètres 60 cent.

A 150 mètres au levant se trouvent, sur les terres du village de Tronvel, trois dolmens contigus, toujours orientés de l'Est à l'Ouest ; et à 22 mètres de ce corps de construction, au Sud, comme dans la première série d'édifices, un beau menhir de 3 mètres 30 cent. de hauteur sur 2 mètres 10 de largeur et 5 mètres de circonférence.

Quant aux dolmens, qui sont de très-grande dimension, deux sont encore parfaitement conservés : leurs supports sont formés de pierres ayant un mètre 20 au-dessus du sol, et les tables ou doles mesurent, l'une, 2 mètres 75 par 2 mètres 25 ; l'autre 3 mètres 10 par 1 mètre 35. Celle-ci a 50 cent. d'épaisseur, la première 40 à 45 cent. L'ensemble de ce corps de construction a 10 mètres 20 cent. de développement. — J'avais cru d'abord que ce pouvait être une galerie continuë, vulgairement appelée *Grotte aux Fées* ; mais il n'en est rien, les deux dolmens ont leurs supports placés de ma-

nière à présenter deux ouvertures perpendiculaires sur l'axe courant de l'Est à l'Ouest, de sorte qu'il n'y a pas de galerie, mais seulement des chambres.

A 150 mètres de cette dernière construction, et à peu près au Nord, se trouve un autre menhir ayant 3 mètres 10 de hauteur, 1 mètre 90 cent. de large, 4 mètres 50 de circonférence.

Vient à 400 mètres de là, et dans l'Ouest, un quatrième menhir ayant 2 mètres 10 de hauteur, 1 mètre 10 cent. de largeur, 3 mètres 50 de circonférence.

Ainsi comme ensemble : les chambres et le grand corps de construction avec un menhir très-rapproché pour satellite, à l'Est, une autre série de grands dolmens avec un superbe menhir toujours au midi, et à petite distance pour satellite ; et au Nord des deux constructions, deux menhirs placés comme en vedette, à une distance de 200 à 300 mètres.

Mais ce n'est pas tout, en partant de l'avant-dernier menhir que nous venons de décrire, c'est-à-dire, à peu près sur la ligne qui passerait par ce menhir et les dolmens décrits en second lieu, à 300 mètres environ, se trouve un énorme tumulus, qui a été fouillé, et en partie exploité, je ne dirai pas exploré. Ce tumulus s'étend de l'Est à l'Ouest sur une superficie de 52 mètres par 16 mètres ; sa plus grande élévation au-dessus du sol est de 4 mètres environ. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que par suite des recherches qui y ont été faites par les cultivateurs des environs, sept à huit pierres y sont restées à découvert. Ces pierres, toutes placées verticalement, à l'exception d'une, ne sont autres que des supports de dolmens, et l'un de ces doles, qui a été exploité depuis peu d'années, présente encore un fragment de plus de deux mètres de long.

Ainsi dans ce lieu, comme dans le deuxième décrit, par des fouilles, en dégagant toute la charpente rocheuse du

tumulus , on trouverait quatre à cinq chambres ou dolmens ouvrant au Nord , et faisant perpendiculaires à la ligne médiane, qui va de l'Est à l'Ouest. La partie non fouillée du tumulus contient au moins deux doles. En y frappant du pied ou avec un bâton un peu lourd , la répercussion indique , à ne pas s'y tromper , le vide d'une ou de plusieurs chambres. Dès que les paysans du voisinage auront besoin de manteaux de cheminées , elles seront violées et mutilées.

Voilà pour l'ensemble de notre grand monument , l'un des plus originaux et des plus considérables qui existent , j'ose le dire.

Il nous restait cependant encore beaucoup à faire pour compléter cette curieuse recherche : nous nous sommes adressé pour cela à des cultivateurs , fermiers de notre propre famille et placés sur les lieux.

Nous avons voulu d'abord savoir ce que voulait dire le mot de Quéléarn ou Kéléarn , et nous n'y avons trouvé qu'une signification sans intérêt, *Kev-Learn* , le lieu des Renards ; à moins qu'on ne veuille voir dans le mot *Learn* un dérivé ou une corruption du mot *Len* , qui veut dire lecture , enseignement , science , peut-être.

Quant aux champs où sont placés ces différentes constructions monumentales , rien d'indicatif : *goarom-nevez* , *goarom-faë nec* , etc.

Mais , tout en causant avec notre *cicérone* , nous apprîmes que , sur une terre voisine , qui lui appartenait , il y avait encore des restes considérables à observer , et nous étant rendus dans l'Est à peu près à un kilomètre , au domaine de Kervignon , nous y trouvâmes une nouvelle série de trois à quatre dolmens , dont une des tables avait été fragmentée par notre conducteur , et dont une des chambres avait été fouillée également par lui ; il n'y avait trouvé que des cendres sans aucuns restes. Mais une particularité mérite d'être signalée ; c'est que

l'un des supports, qu'il avait également déplacé pour en tirer parti, offrait ceci de particulier, que la partie enfouie était de 1 mètre 55 cent., tandis que la partie hors de terre n'était que de 80 cent., tant les énigmatiques constructeurs de ces sortes de monuments visaient à la solidité. Un lit profond de cendres et de petites pierres occupait l'espace compris entre les deux supports.

Le nom du lieu est *Ar-Voustoir*, le *Moustoir*, le moutier parce que, dit la tradition encore intacte, c'était le principal établissement des prêtres des faux dieux; et en effet, pour l'attester à tous, saint Allour et les premiers chrétiens du pays y ont placé une croix en pierre brute aussi et d'un seul bloc. On peut affirmer sans se tromper qu'elle est du VI<sup>e</sup>. ou VII<sup>e</sup>. siècle, et ce n'est pas la seule trace que le saint homme ait laissée de son bienfaisant passage, en venant catéchiser des hommes qui, selon toute apparence, ne se détachèrent que fort tard du culte des Druides. J'appris, en effet, de notre conducteur lui-même, qu'au moment de l'édification de son propre village, le fondateur de celui-ci, peut-être un des derniers zélateurs des faux dieux, privé d'eau et ne sachant comment y pourvoir, s'écria : *eh bien ! que saint Allour me donne de l'eau et ma plus belle vache est à lui....* Le lendemain il y avait de l'eau au pied du village, et pour la contenir une magnifique pierre taillée en forme de barrique ou de fût, ayant 87 centimètres de profondeur sur 1 mètre de large, et 9 à 10 cent. pour les parois; rien de plus rare que la manière heureuse dont cette pierre a été fouillée.

Ainsi se complétèrent pour nous les traditions qui étaient restées intactes, et qui n'avaient évidemment échappé à la nuit des temps que par la présence même des signes du nouveau culte; quant à ce qui était des doctrines ou des croyances qui avaient motivé l'érection des monuments que nous avons sous les yeux, rien, si ce n'est que le *Moustoir* ou peut-être

le siège du collège des prêtres qui desservait ces lieux , était aux environs de *Kervignon* dans la commune de Plobannaec , voisine de celle de Treffingat , où se trouve placée la première partie du monument décrit.

Mais que dire , que penser du monument lui-même et de ses diverses parties ?

Le grand tumulus que nous avons signalé veut-il dire que ce sont des sépultures ? mais , à supposer qu'il y en eût là , les autres dolmens , aujourd'hui découverts et ressemblant beaucoup à ceux à demi dégagés du tumulus en question , seraient-ils aussi des monuments du même genre ? ou bien le tumulus lui-même , au lieu d'être un tumulus réel du genre de celui de la forêt de Carnoët , près de Quimperlé , où nous avons trouvé , en 1841 , des armes et des ornements en or dans une chambre , avec couvercle en dolmen , ou ce tumulus , dis-je , ne serait-il qu'un monument pareil à ceux aujourd'hui à découvert et que le zèle des nouveaux religieux aurait fait recouvrir de terre ?

Nous connaissons , en effet , un autre tumulus du même genre , ayant aussi des tables et des chambres à l'intérieur et non encore décrit. Il est évident que comme celui de *Carnoët* et celui de *Quéléarn* dont nous parlons , il est évident , dis-je , qu'en le dégageant des terres qui l'enveloppent , on aurait de tous points des dolmens parfaitement réguliers , du genre de tous ceux qui sont connus jusqu'à ce jour. Cela changerait un peu , j'en conviens , les données reçues ; mais de deux choses l'une : ou les dolmens à ciel ouvert , si parfaitement semblables à ceux que nous signalons dans les tumulus que nous décrivons , ne sont également que des tombeaux mis à nu , ou les dolmens compris dans les tumulus de *Carnoët* , de *Quéléarn* ou de *Pleven* que nous connaissons ne sont eux-mêmes que des dolmens cachés sous la terre.

Je n'ai, du reste, sur un pareil sujet, aucune idée absolue, mais voilà ce que les faits semblent indiquer : qu'en pensent les archéologues munis d'un plus grand nombre d'observations que moi ?

Reste le principal monument ou corps de monument de Quéléarn avec ses trois dolmens, son menhir-satellite et ses vingt et quelques compartiments existant aujourd'hui à fleur de terre. J'avance franchement ne pouvoir rien conjecturer, et ne voir guère que deux destinations probables à cette singulière construction. — D'abord une pensée religieuse et toute druidique dans les trois dolmens et le menhir dominant encore le sol ; et, dans les autres parties du monument, des réserves ou des espaces disposés pour approvisionnements ou pour le dépôt d'objets sacrés tenant au culte ; car la circulation elle-même n'était guère possible entre ces pierres et leur position à un niveau différent de celui des dolmens et du menhir, paraît indiquer une destination différente. Mais si, au lieu d'être un point de réunion pour le culte, la construction elle-même n'avait été qu'un monument funéraire, peut-être pourrait-on voir dans les trois dolmens apparents des sépultures de chefs, dans les autres chambres des sépultures occupées par des personnages d'une moindre importance. Mais je le répète, ce n'est là qu'une conjecture très-hasardée, et quand on se reporte au *moustoir*, aux autres dolmens placés à l'Est, aux menhirs épars dans un cercle peu étendu, au grand tumulus du *Rum* avec ses dolmens à demi dégagés, l'esprit se laisse aller à de plus grands souvenirs, dernières traces des anciennes populations qui occupèrent long-temps le pays avant la venue du Christ et des légions romaines.

Sur le tout donc je ne forme qu'un vœu, c'est que cette description, quoique bien imparfaite, soit une donnée utile à ceux qui ont poussé plus loin que nous leurs recherches sur les traditions si obscures et si effacées d'un âge vers lequel

nous revenons avec une curiosité d'autant plus vive qu'il résiste davantage à nos investigations.

M. de Caumont prend la parole au sujet des faits annoncés dans ce mémoire : il rappelle qu'il a dit dans plusieurs réunions de la Société française que, selon lui, presque tous les dolmens aujourd'hui à découvert avaient été originellement au centre de tumulus ; il parle ensuite de la disposition et de l'agroupement des tumulus et de ces dolmens-satellites mentionnés par M. Duchatellier. Il y en a un bel exemple à Locmariaker ; il en cite plusieurs dans d'autres contrées.

La somme de 300 fr. allouée à M. Drouet, inspecteur-divisionnaire pour la province du Maine, est répartie d'après la proposition de M. l'Inspecteur des monuments historiques de la Sarthe.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

*Le secrétaire ,*

Georges BOULANGÉ.



# L'ORGUE,

## SA CONNAISSANCE, SON ADMINISTRATION ET SON JEU,

ANALYSE DE L'OUVRAGE DE M. J. RÉGNIER, DE NANCY ;

Par M. le baron DE ROISIN,

Membre de l'Institut des provinces de France, à Trèves.

---

L'Institut des provinces de France m'ayant chargé d'un rapport sur le livre de M. Joseph Régnier de Nancy (*L'orgue, sa connaissance, son administration et son jeu*), j'ai fait un résumé analytique de cet éminent travail, aussi recommandable au point de vue de la science qu'à celui de l'utilité pratique (1).

Vers le printemps de 1844, l'organiste de la cathédrale de Nancy étant décédé, M. Régnier, afin que le successeur pût être choisi à loisir, accepta bénévolement le service intérimaire de l'orgue. Ce stage dura sept mois. M. Régnier s'attacha à étudier moins la pratique mécanique que la théorie ecclésiastique et les convenances de l'instrument d'église ; mais le jeu de l'orgue l'amenant à sonder les mystères de la facture, il étudia l'énorme et docte in-folio de Dom Bedos de Celles, car, dans le domaine de l'orgue comme ailleurs, les Bénédictins peuvent revendiquer l'*exegi monumentum*. Il

(1) Mon résumé reproduit autant que possible les expressions de l'auteur.

étudia les travaux des facteurs français, et, prenant goût à telle besogne, entreprit un pèlerinage artistique aux orgues du grand Silbermann, en Alsace. Ultérieurement Bale, Einsiedel, Lucerne précédèrent son examen du fameux orgue de Friburg et du grand orgue à deux pédales de Walker de Luisburg, à St.-Paul de Francfort. Il avait entendu les deux Vogt, compulsé les œuvres ou les écrits de Korner d'Erfurt, Topfer de Weimar, Bekker de Leipsig, il se replit sur Paris pour conférer avec les Cavallé Coll, les Abbey, les Barker; on le voit, c'était un apprentissage consciencieux.

Entre temps, on le consultait fréquemment par écrit; cette multiple correspondance amena une suite d'études graduées, une accumulation de matériaux, bref, il en résulta le livre qui nous occupe, livre d'autant plus opportun « qu'il devient « chaque jour plus urgent de lancer quelques idées religieuses « et artistiques à travers la foule des problèmes de mécanique « et d'industrie, qui occupent tant de nobles esprits: d'ailleurs « la partie musicale de l'art chrétien a besoin d'être en quelque « sorte inaugurée. » Pour ne parler que des organistes, la « formation de ce genre d'artistes, a dit M. Fétis, est le « premier pas à faire dans la réforme de la musique d'église. » — Formation, ou plutôt réformation, a dit M. Régnier, car au talent il faut l'âme qui le soutienne; c'est pourquoi ce livre s'attache surtout au côté spirituel et réformateur des choses et des personnes. Il explique l'orgue à qui l'ignore ou désire le connaître; mais son but essentiel est de couper court aux scandales qui affligent l'église, tant dans la tenue de l'instrument par des mains profanes, que dans sa vente et dans sa réception. En un mot, tout fabricant lecteur de ce travail saura désormais comment s'y prendre pour diriger son organiste et son facteur. M. Régnier, on l'a compris, est avant tout artiste chrétien. Nous l'en louons d'autant plus, car cette foi chrétienne, qui a produit l'art de nos pères, quel que soit

le talent, reste le *sine qua non* de l'inspiration religieuse, la seule qui ait droit de se produire à l'orgue.

L'orgue, en effet, est le roi des instruments, non parce qu'il est apte à reproduire les voix bocagères, la flûte du berger, le roulement lointain du tonnerre et autres effets d'idylle; non parce qu'il est une savante mécanique à contre-point, ou, comme dirait un austère dissident, un accompagnement jugué du divin choral : l'orgue est roi, parce qu'il est un instrument religieux. Il est tel ou il n'est rien; parce que seul il peut servir à l'église et ne peut servir qu'à l'église. L'Eglise l'a fait ce qu'il est comme forme et style. Enfin, s'il est religieux, c'est qu'il est catholique.

Tertullien, saint Augustin, au IV<sup>e</sup>. siècle, Cassiodore, Robbio, Fortunat, ont cité l'orgue. Georges de Venise en ravit le secret à l'Orient, et c'est dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle qu'il est inauguré. Au IX<sup>e</sup>. siècle, Anno, évêque de Freysingen, envoie le premier orgue en Italie au pape Jean VIII. Au X<sup>e</sup>. siècle, Gérard, abbé d'Aurillac, le propage dans les écoles et s'adresse à quel facteur? au pape Sylvestre II. Enfin, saint Elphège fait poser le premier orgue de grande dimension à Winchester. Au XII<sup>e</sup>. siècle, l'orgue a cessé d'être rare dans les églises; mais déjà, visant aux proportions ridicules, il excitait l'ire de saint Elrède, disciple de saint Bernard, qui le rappelle à son rôle : *Vocis exprimere suavitatem*. L'orgue est un chant et non un vacarme. Baudry, moine de Fécamp, le caractérise en disant : *Graves, acutas et medias voces, ut quidam concinentium chorus putaretur*. Mais l'Eglise n'a pas seulement encouragé, prôné son enfant adoptif; à chaque pas qu'il faisait au dehors de la ligne tracée par elle, elle l'a redressé par un article synodal ou un canon de concile, et de temps à autre elle rappelle la grande vérité : *Organo tantum in ecclesia locus sit*. L'orgue est donc un instrument liturgique : dès-lors, il faut que la facture, le style,

le jeu, l'exécution de l'orgue soient en harmonie avec le service liturgique. — Le livre de M. Régnier peut donc être compté au nombre de ces tentatives, si nombreuses de nos jours, ayant pour but la restauration de l'art chrétien, dignes dès lors de nos sympathies et de nos encouragements.

L'auteur, entrant en matière, se met à la portée du lecteur novice ou peu versé, et procède graduellement à l'initiation complète du mécanisme de l'orgue. Cet exposé, qui suppose et accuse réellement une connaissance approfondie du sujet, se recommande par la clarté, la concision des définitions, les déductions logiques, la sobriété des mots techniques; et l'heureux emploi de l'expression la plus apte à rendre la pensée de l'auteur ou à caractériser ce qu'il veut décrire.

## PREMIÈRE PARTIE.

### Connaissance de l'orgue.

*ETUDE IV. Définition, description de l'orgue; explication abrégée de son mécanisme. — ETUDE V. Tuyaux, son, mécanisme du son, la bouche et l'anche. — ETUDE VI. Du ton, de la hauteur des tuyaux, flûte. — ETUDE VII. Du ton de l'anche; division des sons de l'orgue en quatre, huit et seize pieds; ce qu'il faut pour qu'ils soient complets.*

Un orgue est complet, lorsque son clavier fait parler les trois voix de soprano, ténor et basse; c'est-à-dire toute la série des tuyaux de quatre, huit et seize pieds. Une série de moins, et votre orgue sera débile. Sa voix restera enfantine ou juvénile sans atteindre à la virilité, et quand vous accompagnerez un chœur de voix graves, la sienne, maigre et haute, hurlera dans son accouplement. Accompagnant de quatre et huit pieds des voix de seize, l'orgue place au som-

met ce qui doit être à la base ; odieux renversement d'harmonie que l'on rencontre dans les orgues d'accompagnement. Il y eut jadis des orgues de quatre pieds, mais dès que l'instrument devint accompagnateur, ce fut en doublant de ses notes puissantes la faible voix des chanteurs. Où devra donc s'arrêter la portée de l'orgue en élévation ou en profondeur (étude 9) ?

Les Allemands ont multiplié à l'infini les sonorités imperceptibles à force d'être aiguës, ou inintelligibles à force d'être profondes ; mais ils donnent des concerts d'orgues et ont fait sortir l'instrument de ses allures liturgiques. Les Français les ont surpassés ; aussi, les trois derniers siècles nous ont-ils légué des instruments sifflants, cornards, nasillards, d'un tel timbre enfin que, si jamais orchestre en adoptait un pareil, il ferait fuir d'impatience ses plus bénins auditeurs. « La « musique est l'imitation du chant, » a dit Sulzer, mot d'une justesse mathématique, si on l'applique à la musique religieuse. Car la musique de théâtre remplit plutôt un rôle inaccessible à la voix humaine, loin d'en être l'imitation. C'est là que certains effets d'ornementation pure, plutôt que de musique franchement vocale, se produisent par des myriades de notes, dont la formule échappe complètement à la voix naturelle. Cependant, ces effets peuvent être parfaitement à leur place ; si l'instrumentation, la sonorité, doivent user de tous leurs moyens, c'est au théâtre (1) ; mais à l'église,

(1) C'est au théâtre. M. Régner ajoute : « où la nature cherchant à s'exalter, à se faire adorer, a besoin sans doute d'être toujours « comme hors d'elle-même, pour s'affranchir des bornes étroites que lui « a tracées son maître, seul digne de nos adorations. » — C'est aller trop loin. On ne dira certes pas que dans les chœurs d'*Athalie*, ou le *Joseph* de Méhul, la matière cherche à se faire adorer. La musique dramatique s'attache à dépeindre, à rendre les sentiments, les passions, les caractères, les situations, les harmonies de la nature, c'est-à-dire ce

ce petit coin du bon Dieu, la musique doit briller, non par la coquetterie, l'exagération et la valeur indéfinie de formes, mais par une simplicité gracieuse et grave jusque dans sa gaieté. — Quand aux jeux dits *fournitures*, *doublettes*, leur nom justifie leur emploi; ils ne sont pas destinés à chanter seuls, mais à former l'ensemble d'un son fondamental, à lui donner, comme on dit en facture : de la *pointe* et du *mordant*. En somme, la portée de l'orgue doit s'arrêter au diapason *invraisemblable*, c'est-à-dire à la série des sons imperceptibles à l'oreille populaire.

ETUDE X—XVII. Du timbre A, de ses trois causes principales : 1°. la *taille* (diamètre des tuyaux); 2°. la *forme* (celle du corps des tuyaux, des bouches et languettes, l'anche libre, pieds des tuyaux); 3°. *matière des tuyaux* B, de ses causes accessoires : 1°. *pression du vent*; 2°. la *main-d'œuvre*.

Ces dernières études n'incombent pas seulement à l'artiste, l'amateur, mais au fabricant; on en jugera par ce qui suit.

En fait de *taille* on distingue la *grosse*, la *menue*, la *moyenne*. Les tuyaux de grosse taille sont réservés aux grands orgues, au sommet le plus considérable. Leur son doit être la plus haute puissance de rondeur et de force. — la menue taille est un luxe de sonorité qui ne comporte pas

qui a voix appréciable. Elle n'exclut pas l'idée religieuse, ni le drame religieux; que si l'art matérialise, c'est par choix, non par mission ou rôle imposé. L'oratorio est un genre, un cadre accepté, mais qui peut adopter la mise en scène. Il ne saurait y avoir fusion entre la musique profane et la musique sacrée; il peut y avoir coopération dans le drame religieux. Supposez une famille chrétienne que menace le fanatisme musulman; la famille résignée, confiante en Dieu, dans le silence de la nuit, murmure un choral; à quelques pas une innocente jeune fille échange roulades et myriades de notes avec le rossignol. C'est d'un contraste saisissant. La matière ne cherche pas à se faire adorer.

la médiocrité. C'est elle qui imite les sons délicats, qui fait dominer la pointe de certaines flûtes fondamentales et obligatoires dans l'harmonie générale de l'orgue. Les tuyaux de moyenne taille ont généralement aussi peu de douceur que de finesse comparativement aux autres, quoiqu'ils soient doués d'un certain éclat. Privés des forces et du moelleux de la grosse taille, ils participent des infirmités de la menue, sans avoir la délicatesse, le timbre fin et gracieux qui la distinguent. — Les diverses tailles sont un point important à étudier, et une comparaison fréquente à faire, le compas à la main ou dans l'œil, car la taille et la hauteur des tuyaux sont des choses sur lesquelles les facteurs voleurs spéculent avec une cruelle impunité, employant, dans de grandes églises, une foule innombrable de tuyaux de moyenne et menue taille, quelle que soit l'importance de l'instrument. Outre la différence de diamètre, il y a une grande différence de qualité de son qui échappe souvent au vulgaire dans l'ensemble de l'harmonie, mais qui ne trompe ni le pasteur, ni l'expert, ni l'artiste. Quand le facteur vous trompe, il ne prend pas seulement du métal à ses tuyaux et de l'argent à votre caisse, il prend l'âme de l'orgue, le son le plus pur, et ne vous laisse qu'une sonorité étouffée dans les flûtes maigres et déchirantes, dans les tuyaux à languette, et si elle n'a tous ces défauts, elle change tout-à-fait le caractère, le timbre voulu, imposé par les acheteurs. Quand on pense qu'un tuyau d'anche peut parler passablement aux trois quarts de la hauteur nécessaire à sa meilleure qualité de son, on juge plus facilement du meurtre commis par le facteur qui décapite ainsi ses tuyaux, se moquant bien des perfections sonorifiques, et comptant sur un lucre immanquable, l'écho de l'église, et avant tout sur l'ignorance de ses auditeurs.

ETUDES XIX—XXII. *Classement des tuyaux en registre*

et division générale des registres ou jeux d'orgue. — ETUDES XXIII—XXX. *Nomenclature et analyse de tous les jeux en particulier.*

M. Régnier établit un parallèle intéressant entre les orgues français et allemands, les synonymies de dénominations et leurs divergences ; il caractérise individuellement l'effet des registres, recherche leur origine, explique leur construction, détermine leur emploi, leur plus ou moins d'aptitude à s'entremêler, à parler isolément. C'est un travail complet.

## DEUXIÈME PARTIE.

### ÉTUDE XXXI—LVII.

#### **Administration de l'orgue.**

OU LE DEVIS ET LA VALEUR DES OBJETS, L'EXPERTISE, L'ACCORD  
ET L'ENTRETIEN.

Cet énoncé suffirait déjà à faire saisir l'utilité du travail de M. Régnier ; nous signalerons : ETUDE XXXIV, etc. *Renseignements pour faire soi-même un devis-choix des timbres les plus convenables à la voix.* — ETUDE XXXVIII. *Entre les jeux d'anches à langue battante comme élément de tapage.* — ETUDE XXXIX. *Place des orgues.* — *Influence des matériaux sur la solidité de l'orgue.* — *Histoire de la soufflerie, ses perfectionnements.* — *Détails de la vérification d'un orgue* (extraits de dom Bedos).

M. Régnier n'est pas partisan des orgues de chœur ou d'accompagnement. Il a pour cela mainte raison, et il conclut : *le véritable orgue accompagnateur, c'est le grand orgue*, car il ne doit y avoir qu'un orgue dans l'église, etc. A ce propos, une observation. Dans la cathédrale de Trèves

on se sert quotidiennement à la messe des chanoines de l'orgue du chœur. Aux grands jours de fêtes et à certains dimanches on accompagne avec le grand orgue , et qu'arrive-t-il ? l'orgue accompagne la psalmodie des petites heures et peu à peu , à cause de l'éloignement, le chœur détonne, le désaccord s'aggrave et le remède ne se trouve que dans l'excès du mal , c'est-à-dire lorsque le chœur à force de détonner est descendu d'un demi-ton , car alors l'organiste baisse d'un demi-ton : ce qui s'est passé durant sexte se renouvelle durant none , détonation progressive jusqu'à concurrence totale d'un ton complet. Il en résulte que de temps à autre on renonce complètement à l'accompagnement du grand orgue , qu'on y revient et que l'inévitable détonation y fait renoncer de nouveau. Ce qui se passe à Trèves peut fort bien se passer ailleurs , et j'en conclus qu'on ne peut proscrire absolument l'emploi simultané de deux orgues , l'un d'accompagnement , l'autre d'exécution.

## TROISIÈME PARTIE.

### **Jeu de l'orgue , conduite de l'organiste.**

*ÉTUDE LIX. Nécessité de réhabiliter les organistes par une éducation religieuse.*

Appelé à rechercher le beau idéal dans la louange d'un Dieu , source de toutes beautés , l'organiste doit être dans le monde l'artiste par excellence. A l'église , il impose à la voix des fidèles , la voix toute-puissante de son instrument , il alterne avec le prêtre et prend place dans la liturgie.

Comment être artiste religieux sans religion ? Comment se dévouer aux pompes du culte extérieur , quand le culte intérieur n'existe pas ? Le vieux Bach était pieux jusqu'au puritanisme et sa musique reflète son austérité. Rinck , qui vient

de mourir, après avoir transmis à tous les organistes du Rhin l'héritage de Bach et de Haydn, fondu dans son école, ne cessa d'attester dans sa devise *immer djott* (toujours Dieu) que sa place d'organiste l'attachait moins au service de la cour de Darmstadt qu'au service de Dieu. L'artiste qui manque de foi, tiendra peu à la vraie expression religieuse, mais beaucoup à l'éclat de son talent, l'orgue n'est plus pour lui un but, mais un moyen.

ÉTUDE LX. *Incapacité du pianiste à l'orgue. Le plain-chant ou choral. La pédale.*

Le pianiste, exclusivement pianiste, est impropre à toucher l'orgue. En effet, la tonalité du plain-chant diffère de celle de la musique moderne, les notes de la gamme procèdent dans l'ordre diatonique, c'est-à-dire sans altération par demiton, au rebours de l'ordre chromatique. Il n'y a même pas de gamme proprement dite, puisque le plain-chant ne procède que par groupes de quatre notes ou cordes, d'où vient à ces groupes le nom de *tétracordes*. L'accompagnement de ce chant immuable, doit, pour être correct et logique, se conformer absolument à sa tonalité, c'est-à-dire à la manière diatonique dont les notes s'y enchaînent et s'y succèdent. La tonalité antique n'admettant ni les modulations, ni l'accord de septième qui les engendre, ni toute autre dissonance, mais procédant par accords parfaits, carrés comme les notes du plain-chant, l'organiste devra par conséquent connaître la succession des accords parfaits sans modulation. C'est une science spéciale, toute historique, qui remonte à l'époque où Palestrina réforma la musique et arrêta les bases de l'harmonie diatonique, après diverses expériences faites devant une commission du concile de Trente. Cette science première de l'organiste est à peine connue, soupçonnée des pianistes... Ils ne sauraient qu'en faire. Viennent ensuite la *science de la*

*pédale*, qui consiste à jouer non d'un pied, mais des deux, un accompagnement *obligé et indépendant*, c'est-à-dire procédant par mouvements plus ou moins contraires au jeu de deux mains. Les Allemands excellent dans cet art très-rare en France. — *La science des effets harmoniques de l'orgue*, et il ne s'agit point ici des effets d'orgue, de ce prestige d'ornementation qui n'est pas la même partout, et qui dépend du nombre, de l'étendue et de la qualité des timbres; le temps, l'audition, la lecture des grands registres et les essais personnels peuvent former à cet égard. Il s'agit ici des effets harmoniques qui résultent de la prolongation des sons, et des accidents destinés à exploiter cette prolongation. Ces effets sont propres à tout orgue et à l'orgue seul. On sait que chaque main de l'organiste peut se partager entre deux ou trois parties concertantes, dont les unes tiennent ou prolongent les sons, tandis que les autres parcourent plus rapidement l'échelle de la gamme. Il résulte de ce partage de chaque main, en notes fixes et en notes mobiles et passagères, ainsi que de la combinaison des unes et des autres, une manière particulière d'écrire, de lire et de doigter la musique d'orgue. Le piano parle. L'orgue chante. Le chant de l'orgue, expression de la prière des masses, est essentiellement choral et de plus essentiellement concertant; si jamais les grands effets d'harmonie se perdaient, ce qui serait inévitable avec le piano seul, on les retrouverait dans l'orgue.

#### ÉTUDE LXIII. *Examens et concours.*

M. Régnier préfère au concours public, pour l'admission d'un organiste, l'examen individuel en particulier et à plusieurs reprises, et en tant que l'on puisse compter sur l'impartialité des juges, je suis pleinement de son avis. Mais enfin, lorsque concours il y a, il conseille d'abord une lecture et une improvisation en style d'imitation. Si l'improvisation

réussit et que la lecture échoue, votre homme a tout à apprendre, car il n'a que de l'imagination et nul fond scientifique. Si la lecture seule réussit, mais complètement, vous pouvez vous fier à son aptitude; s'il brille également à lire et à improviser, c'est au point de vue de la science un homme complet. Il s'agit maintenant de lui faire subir un exercice de choral ou plain-chant, qui est le point fondamental de l'office.

A cette fin, on exigera trois manières de jouer le plain-chant. D'abord, pour se conformer à un usage d'harmonie barbare, introduit en France à la suite de nos chantres à voix de basse et maintenu par la rudesse d'oreille de ces messieurs, on mettra le chant à la basse et à la pédale. On veillera alors à ce que l'harmonie de la main droite compense par sa légèreté ce que ce chant de basse a de rude et contre nature; la main droite donc, et, autant que possible, les doigts disponibles de la main gauche, au lieu de poser sur cette basse déjà si laide de simples accords plaqués, y broderont une sorte de contre-point fleuri en mouvements divers et en harmonie liée.

Ceci n'est qu'une des trois formes d'accompagnement. Dans les deux autres manières, le plain-chant est à l'extrême main droite, comme une voix de haute-contre (et je crois que c'est la manière la plus naturelle), ou bien au pouce de la main droite, à la place d'une voix de ténor; mais le chant alors risque d'être couvert et écrasé entre les deux extrémités de l'harmonie. Dans ces deux cas de haute-contre et de ténor, il y a deux harmonies différentes à appliquer, l'harmonie consonnante et l'harmonie dissonante. Il faut appliquer au plain-chant l'harmonie consonnante, qui procède exclusivement par l'accord parfait et ses renversements. Qu'on évite soigneusement les dissonances autres que les notes de passage, les répétitions d'accords semblables, les perpétuelles allées et venues de la tonique à la quinte et de la quinte à la tonique.

La variété dans l'unité, voilà ce qui doit relever cette harmonie primitive, car n'ayant qu'une même formule, l'accord parfait, elle serait d'une monotonie insupportable, si on ne la relevait par l'abondance des surprises harmoniques.

Quant à la dernière façon d'accompagner le plain-chant, je n'en dirai qu'un mot, c'est celle que tout le monde connaît, qui admet toutes les dissidences, les licences, et qui est d'usage ordinaire dans toute l'Allemagne, le pays le moins liturgique du monde, musicalement parlant.

#### ÉTUDE LXV. *L'art de registrer ou le mélange des jeux.*

C'est la registration de Don Bedos, que M. Régnier offre à ses lecteurs. Ces mélanges sont précieux, non pour l'usage actuel et surtout futur, mais comme tradition nécessaire du jeu des anciennes orgues.

#### ÉTUDE LXVI. *De l'improvisation et de la lecture.*

M. Régnier proteste contre la fureur d'improvisation qui s'est emparée des artistes espagnols, italiens, français. — Fureur, pourrait-il ajouter, qui de la ville a gagné les campagnes. Pour mon compte, je connais bon nombre d'organistes ruraux, français et belges; tous, sans exception, improvisent préludes et interludes; cela fait frémir. A qui la faute? A MM. les fabriciens et curés, qui reculent devant l'achat d'une musique d'orgue, appropriée à leur artiste. Ce dernier, assez faiblement rétribué, se contente d'emprunter à un confrère de la ville prochaine, qui lui prête en manière d'offertoire le *Filtre* ou *Fra-Diavolo*. Vers 1830, il me souvient qu'à la cathédrale de Namur, à l'offertoire, l'orgue jouait une symphonie d'Haydn avec accompagnement de contre-basse.

Depuis un siècle, il n'y a qu'une école qui sache toucher l'orgue et qui sache écrire pour l'orgue, c'est l'école allemande, et elle compte un si petit nombre d'improvisateurs,

que , malgré la hauteur de leur talent, hauteur prodigieuse , fondée sur la science la plus exacte et le sentiment le plus grave , on peut dire de l'école allemande qu'elle n'improvise pas : *elle lit*.

C'est en lisant, qu'on est sûr de n'offrir à Dieu que le résultat d'une pensée mûrement réfléchie , et de retremper son imagination à la source des grands maîtres. C'est en improvisant qu'on est sûr de parler étourdiment , incorrectement, de compter sur son imagination et d'y compter toujours , comme si l'imagination , abandonnée à elle-même , n'était pas la folle du logis ; comme si cette magnifique qualité de l'intelligence, une fois privée du fonds scientifique, pouvait rester autre chose qu'un coloris sans application ; comme si , enfin , appuyée sur un fonds de science , mais dépensé pendant un certain temps et ne puisant que dans son propre fonds , elle ne devait pas finir par le mettre à sec , par répéter les mêmes formules , les mêmes idées.

Aussi dirais-je aux administrateurs d'église : Portez-vous le moindre intérêt à la réformation de l'école d'orgue ? bannissez comme la peste l'improvisation. Si vous avez à faire à un talent rare , réglez-lui les moments où il lui sera loisible de se livrer à sa propre faconde ; mais que tout le reste du temps on sache ce qu'il veut , ce qu'il dit, ou ce que disent par son orgue les grands maîtres de l'école.

#### ETUDE LXVIII. *Du style lié.*

L'orgue peut prolonger ses sons , et faire que , sur un ou plusieurs sons prolongés , d'autres notes forment d'autres chants qui se lient , se délient à l'infini , d'où vient le nom de *style lié*. Créé par la grande école du style XVI<sup>e</sup>. siècle , le style lié , d'abord arbitraire comme le génie de chaque maître , s'est ensuite formulé nettement , dans les notes de musique ; il y a pris un nom , car sans nom rien n'est viable.

La première condition pour se bien pénétrer des liaisons du style d'orgue, c'est une étude sérieuse et persévérante du contre-point, lequel, comme chacun sait, consiste dans l'art d'assembler les parties concertantes et *réelles* ; j'appuie sur ces mots, parce qu'en effet chaque partie du chœur général chante indépendamment de ses voisines, sans que cette indépendance nuise à l'effet. Il s'enrichit même d'une foule de combinaisons, qui se renouvellent sans cesse. Toutes ces parties diverses, hautes et basses, montantes et descendantes, courantes et fines s'unissent, se jouent, se contrarient avec grâce, et, de cette mêlée pleine de contraste, il ressort un chant net, intelligible, régulateur, éclatant, qui passe d'une partie à une autre, comme un chef d'armée traverse les rangs de ses soldats et les anime de sa présence l'un après l'autre et tous à la fois.

Que les jeunes organistes se garent donc de lectures et de dispositions devant lesquelles le style lié fuit d'épouvante. Qu'ils réservent la fougue de leurs idées, qui peut être une noble vigueur pour le temps où ils se seront rendus maîtres de ce style.

#### ETUDE LXIX. *La fugue.*

Après avoir défini, expliqué la fugue, M. Réguier pose la question : la fugue est-elle religieuse ? Il n'y a pas, dit il, de formule qui soit entièrement ecclésiastique, même dans le plain-chant. Il n'est parvenu à son état liturgique que par une sanction des papes et des évêques, et par l'antiquité de sa destination. Supprimez cette double condition, le chant d'une antienne n'est pas plus religieux qu'irreligieux. — Le chant d'une antienne ? soit, j'accède à la proposition de l'auteur. Il est bon nombre d'antennes, dont le sens musical, choralement parlant, n'a pas un sens religieux bien déterminé, et a besoin qu'une sanction liturgique et ecclésiastique

lui confère cette qualité; mais le chant du *Salve regina*, le chant du *Gloria*, du *Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram* (plain-chant de Trèves), ont par eux-mêmes un caractère religieux prononcé et qui parle à l'âme.

La fugue, c'est-à-dire la fugue grave, a pour elle la consécration de la science et de l'Eglise. Les grandes écoles vocales, les premiers maîtres de chapelle l'ont inaugurée en même temps que la musique mesurée, et les plus grands organistes lui ont consacré leurs plus étonnantes inspirations. Il ne s'agit point ici de fugues chantées, tapageuses, embrouillées comme le fort d'une bataille; mais de fugues simples et religieuses, comme en écrivaient Palestrina et ses successeurs. Il s'agit surtout de fugues écrites pour l'orgue (non pour le piano), où tout l'art du contre-point, toute la grâce de la mélodie et souvent même la tradition d'un chant ecclésiastique se trouvent ramassées en un brillant nuage d'harmonie, qui monte comme l'encens à l'autel. La fugue n'est pas une forme essentiellement religieuse, mais grave comme nous l'avons exigée, et de plus brillante comme doit l'être tout art offert à Dieu; elle trouve une protection contre la banalité dans les lois d'une difficulté austère, d'une grande richesse d'harmonie et d'une vivacité réelle dans le mouvement de l'idée; car la fugue est tout à la fois *idée* et *formule*. L'idée se formule par le mécanisme d'une fugue, mais elle ne reste pas stationnaire, elle varie ses mouvements, ses modulations; la fugue d'orgue surtout varie les formes de son caractère au moyen de ses divers registres et de ses effets de pédale. Elle présente son sujet sous toutes ses faces, et, quand elle en a tiré tout le parti possible, elle a droit de faire dire qu'une fugue est une idée toujours nouvelle, sous une formule invariable.

En 1841, le célèbre Listz écrivait à Kreutzer, au sujet des festivals de Hambourg et Copenhague : « Je méditais...

« lorsque l'église retentit d'un long et puissant frémissement.  
 « C'était l'orgue de Frauen-Kirche qui vibrait sous les doigts  
 « de son maître ; c'était comme un reproche de mes doutes  
 « et de ma faiblesse qui m'arrivait grave et pénétrant. J'écoutai  
 « long-temps en silence M. Weyss , qui , en ce moment ,  
 « donnait une voix à ces murs solitaires. Il a su retrouver  
 « l'inspiration savante et la grave hardiesse de Jean Sébastien.  
 « Plusieurs fois je me sentis ému jusqu'aux larmes en l'écou-  
 « tant. La fugue à deux sujets et à cinq temps qu'il impro-  
 « visa , et qui , sans exagération, dura près d'une demi-  
 « heure , me transporta d'admiration. Jamais l'orgue ne  
 « s'était ainsi révélé à moi dans toute sa grandeur et sa ma-  
 « gnificence. »

Telle est peinte par elle-même l'œuvre du savant organophile, livre qui fait estimer son auteur, écrit avec foi, avec âme; parfaite entente du sujet; livre qui instruit, attache, et parfois même divertit, car il abonde en saillies spirituelles et humoristiques. Dans le monde, il en est, à vrai dire, qui ne sont pas absolument de bon goût; il en est même une que je regarde comme une boutade, une inconvenance à rayer.

Et maintenant, puisse le livre de M. Régnier trouver de nombreux lecteurs; il portera fruit.

Puisse l'Institut des provinces lui accorder son patronage, l'inscrire avec honneur dans les annales de la province française.

Conformément aux conclusions de M. le baron de Roisin, le livre de M. Régnier a été inscrit, par l'Institut des Provinces, au nombre des meilleurs livres récemment publiés: on sait combien peu d'ouvrages ont obtenu cet honneur de la Compagnie, et combien de valeur consacre une pareille distinction.

## CHRONIQUE.

---

*Congrès des Délégués des Sociétés savantes des départements, sous la direction de l'Institut des Provinces.* — La seconde session du Congrès des Délégués des Sociétés savantes des départements s'est ouverte, le 20 février, à deux heures un quart, au palais du Luxembourg, dans la salle des séances de la chambre des Pairs.

Le but de cette session placée, comme la précédente, sous la direction de l'*Institut des Provinces de France*, était de continuer l'œuvre si heureusement entreprise dans la réunion de l'année dernière, de resserrer les liens existant entre les diverses Sociétés savantes des départements, d'étudier les moyens qui permettraient de coordonner le mieux possible leurs travaux, de s'appliquer, en un mot, à développer de la manière la plus efficace et la plus féconde le mouvement intellectuel de la province.

M. de Caumont, en sa qualité de directeur de l'*Institut des Provinces*, était président du Congrès. MM. Louis de Kergorlay, Duchatellier, de Quatrefages, Bordeaux, Énault et Morière avaient été nommés secrétaires-généraux par l'Institut.

La première séance a été présidée par M. DE CAUMONT, qui a invité à siéger au bureau MM. le baron de Stassart, ancien président du sénat de la Belgique, C<sup>te</sup>. Olivier de Sesmaisons, représentant du peuple, directeur de l'Association agricole bretonne, Antoine Passy, ancien sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, Parker, membre de l'Institut des Provinces et de la Société des antiquaires de Londres.

Plus de cent soixante délégués de Sociétés savantes ont pris part à la session. MM. Henri de Riancey, de Keridec, Ferdinand Favre, Jean Bertrand, représentant du peuple, comte de Mailly, ancien membre de la chambre des Pairs, de Fontette, ancien député, de Guernon-Ranville et de Parieu, anciens ministres, Charles Bonaparte, Aurélien de Courson, Nicias Gaillard, avocat-général à la Cour de cassation, de la Porte, Jobard (de Bruxelles) assistaient à la première séance.

M. de Caumont a prononcé un discours dans lequel il a jeté un coup-d'œil rapide sur le mouvement des études dans les départements depuis l'année dernière. Il a reconnu que des travaux importants ont été commencés ou continués, que d'autres ont été achevés, que la province a été plus laborieuse peut-être qu'on n'aurait pu l'espérer; et pourtant il a déploré les tendances qui se manifestent surtout à Paris, mais qui menacent aussi les départements de leur contagion.

« On écrit pour briller, a dit M. de Caumont, pour faire parler de soi : peu importe quel sera le sujet, pour peu que la satisfaction d'amour-propre s'obtienne. On fait de l'étude au jour le jour, comme nos hommes d'État font des lois et de la politique de circonstance. Rien n'est plus déplorable que cette anarchie des esprits, qui annihile les hommes les plus méritants, ramollit les âmes les mieux trempées, et ravale les esprits les plus distingués.

« Que faut-il donc faire, Messieurs, pour arrêter le mal, pour neutraliser les progrès de la paresse, de l'orgueil et de l'égoïsme?

« Il faut régénérer et fortifier les académies et les corps savants, en leur donnant plus d'action et plus d'influence. Or, le moyen d'obtenir ce résultat, c'est, comme vous l'avez fait l'année dernière, de créer pour ces compagnies *une représentation*, un congrès de délégués dans lequel on dis-

cute tout ce qui peut intéresser l'avenir littéraire, artistique et scientifique des départements.

« Votre première session a été bonne ; la seconde sera meilleure encore, parce que la voie est tracée, et qu'il ne vous reste plus d'incertitude sur la marche que vous devez suivre, parce que d'ailleurs les sociétés académiques, d'abord un peu indifférentes, comprennent mieux la portée de nos discussions, et mettent plus d'empressement à y prendre part. Soixante-deux Sociétés savantes sont représentées dans cette enceinte, et nous n'avons pu constater encore toutes les délégations, tandis que l'année dernière trente-huit Sociétés seulement vous avaient envoyé leurs délégués. Ce progrès mérite d'être constaté ; il est d'un bon augure pour l'avenir.

« L'an dernier, vous avez reconnu que, malgré leur bon vouloir, les Sociétés savantes des départements n'ont pas encore rendu tous les services qu'on peut en attendre.

« Ce qui leur manque, ce ne sont pas les capacités, ce sont les vues d'ensemble, une bonne direction ; c'est un plan de travail basé sur la connaissance des besoins de la province et des moyens d'exécution qu'elle possède.

« Vous avez commencé l'examen des objets qui doivent particulièrement occuper les hommes sérieux des départements ; vous continuerez cette année, et probablement l'année prochaine encore, cette *Revue* si utile et si intéressante.

« Vous aviez pris l'arrêté suivant l'année dernière après une longue discussion :

« 1°. Il sera fondé, sous les auspices et la direction de l'Institut des provinces, un Bulletin analytique et bibliographique des travaux des sociétés savantes des départements. Ce Bulletin n'aura que l'étendue d'une feuille par mois.

« Nous avons voulu que cet arrêté fût exécuté avant l'ouverture de la seconde session du Congrès des délégués : une

circulaire a été adressée aux Sociétés savantes pour les inviter à envoyer leurs mémoires imprimés, et à correspondre avec la commission chargée de la rédaction du Bulletin.

« Cette commission, composée de neuf membres, s'est constituée sous la présidence de M. Nicias Gaillard; elle a rempli son mandat avec zèle, et le premier numéro du Bulletin bibliographique des départements a paru en janvier; le deuxième numéro paraîtra le 1<sup>er</sup>. mars, les autres se succéderont de deux mois en deux mois; tous se composeront de deux feuilles d'impression. Cette publication sera précieuse pour établir des liens de fraternité entre les diverses sociétés, pour faire connaître dans toute l'étendue de la France leurs travaux collectifs et les travaux individuels de leurs membres.

« Un dépôt central a été commencé pour toutes les publications faites en province. M. le bibliothécaire du Luxembourg, membre de la Commission et de l'Institut des provinces, a bien voulu recevoir ces diverses publications. Nous espérons que toutes les Sociétés savantes s'empresseront d'envoyer un ou deux exemplaires de leurs mémoires, et inviteront tous les hommes d'étude à concourir au développement de cette bibliothèque provinciale. »

La seconde séance a été présidée par M. le baron DE STASSART, de Bruxelles.

La troisième par M. Antoine PASSY, ancien secrétaire d'Etat.

La quatrième, dans laquelle les médailles ont été décernées aux exposants des expositions régionales de l'Institut des provinces à Lisieux et à Rennes, a été présidée par M. DUMAS, ancien ministre, assisté de M. MIMEREL, président du Conseil général des manufactures, et de MM. DENYS, de Fontaine-Daniel, et MOUCHEL, de Laigle, membres du même Conseil.

Les quatre autres séances ont été présidées par MM.

GAILLARD , avocat-général , DE BUZONNIÈRE , d'Orléans , secrétaire-général de la 18<sup>e</sup>. session du Congrès.

M. le comte de MONTALEMBERT a présidé la séance publique du 25 , assisté de M. GUIZOT , délégué de Lisieux ; de Mgr. ALLOU , évêque de Meaux ; de M. DUREAU DE LA MALLE , membre de l'Académie des inscriptions , et de M. MELLET , délégué de Reims.

Cette séance a été exclusivement consacrée à l'archéologie ; nous la reproduirons , en grande partie , dans le Bulletin monumental.

Son Eminence le Cardinal GOUSSET , archevêque de Reims , a présidé la séance générale de clôture , le 28 février. Le savant Père VENTURA , M. le comte DE MAILLY , M. l'abbé CARLIER , délégué de Sens , et plusieurs autres notabilités siégeaient au bureau. M. de Caumont a prononcé la clôture de la session au nom de l'Institut des Provinces.

*Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France* , par M. Ph. DE CHENNEVIÈRES-POINTEL. Tome II<sup>e</sup>. — Voici un livre que le *Bulletin monumental* ne peut laisser faire son chemin dans le monde sans le signaler à ses lecteurs. Il est vrai qu'il ne s'agit point dans cet ouvrage d'ogives ou de monuments bâtis en pierre ; mais on y trouve l'indication de précieux monuments de peinture oubliés et quasi perdus dans nos provinces. M. le marquis de Chennevières , membre de l'Institut des provinces , et qui doit ce titre élevé au remarquable volume qu'il avait déjà fait paraître en 1847 , sur les peintres provinciaux , complète aujourd'hui son œuvre par un 2<sup>e</sup>. volume non moins intéressant que son aîné. L'introduction de ce tome second est un mémoire déjà publié dans la *Revue provinciale* qu'avait fondée M. de Kergorlay.

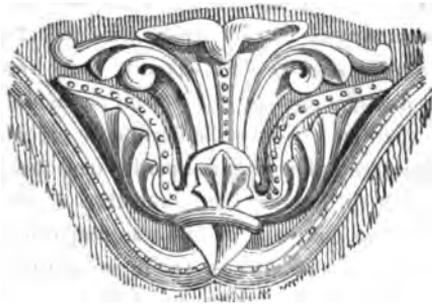
M. de Chennevières y traite de la *régénération des arts*

*en province, et des anciennes académies provinciales de peinture et de sculpture.*

Le chapitre consacré à Jean Boucher, peintre de Bourges, avait aussi paru, au moins en partie, dans la *Revue provinciale*. Mais les biographies de Jean Monnier, de Blois, de Michel Serre, de Raymond la Fage, et de Claude Deruet, sont entièrement inédites. Nous recommandons aux amateurs des nobles châteaux du XVII<sup>e</sup>. siècle la description de « la chambre Lesueur dans le château de la Grange, en Berry. »

Ce livre est écrit dans ce style singulièrement pittoresque, qui est particulier à M. de Cheunevières, et qui ressemble, par ses qualités et ses défauts, à celui de certains écrivains du commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle. Aussi la gravure à l'eau forte qui sert de frontispice à ce volume est-elle merveilleusement en harmonie avec cette forme littéraire, et avec l'époque des peintres qui y sont pourtraictés.

R. BORDEAUX.



---

---

# INSTRUCTIONS

## SUR LA RESTAURATION, L'ENTRETIEN ET LA DÉCORATION DES ÉGLISES,

Par M. l'abbé AUBER.

---

( Suite. )

### TROISIÈME PARTIE.

PRINCIPES SUR L'AMEUBLEMENT. — CONSERVATION DES  
OBJETS D'ART. — DÉCORATION INTÉRIEURE.

---

#### I.

Objet de cette troisième partie.

L'art catholique ne s'est pas exercé uniquement à faire de belles et vastes églises; il a su encore les enrichir par les charmants détails d'un ameublement tout empreint de son esprit. Aptitude et convenance de la forme, beauté du travail, richesse de la matière, tout a concouru à faire des artistes chrétiens du moyen âge les véritables modèles à suivre, et de leurs chefs-d'œuvre les plus beaux types à imiter. Quel soin ne devons-nous donc pas prendre de conserver ce qui nous en reste! Il n'est guère qu'un petit nombre d'églises, où ne se voient encore quelques débris de ces magnifiques

trésors, que spolièrent en des temps malheureux des mains coupables du double crime de sacrilège et de cupidité. Partout où nous les rencontrons, sachons les honorer d'une attention respectueuse, et ne négligeons rien pour les transmettre, par une sorte de perpétuité, dont nous pouvons renouer la chaîne, aux générations suivantes pour qui elles doivent être une précieuse portion de notre héritage.

Or, cette transmission se fera de deux sortes : en donnant aux meubles de nos églises des formes avouées par les véritables principes archéologiques, et en ménageant l'existence de ceux que nous possédons déjà.

## II.

### Forme et matière des autels.

Le premier meuble d'une église, et le plus important, c'est sans contredit l'autel où se doivent célébrer tous les jours nos plus saints mystères. Les règles canoniques veulent qu'ils soient faits de pierre, et cette prescription remonte au moins jusqu'au concile tenu à Agde en 506, lequel défend d'en consacrer aucun qui ne soit de cette matière, tant par allusion symbolique à N.-S. Jésus-Christ, *pierre angulaire* de l'Eglise, que pour la solidité matérielle de l'objet même (1). On a depuis ce temps et fort souvent renouvelé ce décret, auquel la discipline ecclésiastique attache un grand prix, surtout pour les églises principales. Mais la nécessité a fait autoriser aussi dans la suite un grand nombre d'autels portatifs ou pierres sacrées, et il se trouve que, par une extension peut-être trop large de cet usage, la plupart des autels sont maintenant conformes à ce qui devrait n'être que l'exception. On doit tenir, pour rester dans l'esprit de l'Eglise,

(1) Conc. Agath., c. XIV. Decret. in part. De consecr. dist. I, can. *Alturia*.

à n'avoir désormais que des autels de pierre, qui puissent être consacrés et représenter dignement et complètement l'idée mystique que la religion y attache. Au moins cela est-il nécessaire pour l'autel principal, figure sensible de l'Agneau immolé. Quoi qu'il en soit, la forme invariable à laquelle s'est tenue l'antiquité et le moyen âge pour les autels, est celle d'un carré long supporté à plat, soit par un massif de maçonnerie, comme on en voit encore dans beaucoup de cryptes, soit par deux ou trois colonnes, soit par une arcature à jour, dont une rangée de colonnettes recevait les retombées. Longtemps l'autel fut appliqué au fond de l'abside, au-dessous de la fenêtre terminale et recevant le jour des deux autres qui s'ouvraient à droite et à gauche de celle-ci. C'est par un oubli regrettable des plus hautes convenances mystiques, et par un déplorable contre-sens, qu'il a été rapproché de la nef, au détriment de toutes les règles faites par nos pères. Il faut, autant que possible, revenir à cette disposition primitive, qui rend au clergé et au peuple une même position pour la prière, et ne les produit plus l'un en regard de l'autre, quand tous doivent porter leur cœur et leur attention vers le même Orient, d'où nous est venue la lumière évangélique.

### III.

#### Les devants d'autel.

Quand le devant de l'autel est sculpté agréablement et présente au milieu de ses gracieuses arcades une suite de statuettes qui y sont toujours d'un grand effet, rien ne peut rivaliser cette belle ornementation ; elle doit rester permanente. Mais il est rare de la rencontrer aujourd'hui. Elle est presque partout remplacée par des pâtes plus ou moins grossières, façonnées en divers symboles dorés, qui se dessèchent, s'écaillent et se détachent, pour ne laisser, après quelques mois,

au regard attristé que d'informes débris indignes du sanctuaire. Nous proposerons de revenir à un moyen plus simple et d'autant plus beau qu'il a des résultats plus variés. Ce moyen consiste à glisser dans un cadre mobile qu'on adapte par des crochets au *tombeau* de l'autel, des chassis garnis d'une étoffe dont la couleur peut s'accommoder à celle des ornements voulus pour chaque fête. Il nous reste en de certaines églises des spécimens de ce genre fort remarquables par l'heureux mélange de la soie, de l'or, des pierreries, et les combinaisons habiles de l'aiguille et du pinceau. Il en est même tout composés d'une tenture de maroquin rouge, frappée à l'estampille d'arabesques d'or qui entourent de toutes parts un sujet historique ou un symbole. Loin d'être laissés au rebut, ces objets, devenus si rares, méritent de devenir encore des modèles qu'on peut toujours imiter. Cette œuvre est facile, surtout dans les communautés, où, plus qu'ailleurs, on doit apprécier les belles inspirations de l'antiquité ecclésiastique. On pourra toujours y confectionner de tels objets, aussi bien que des étoles et des chasubles, et une église, tant riche ou pauvre soit-elle, restera, pour le prix qu'elle y vaudra mettre, dans les limites permises par son budget. On voit que cette méthode peut être fort utile. Il n'est pas un peintre de quelque intelligence qui, guidé par de bons modèles, dont, grâce à Dieu, on ne manque plus, ne puisse s'inspirer d'un tel procédé pour procurer à une modeste paroisse un devant d'autel en harmonie avec toute l'architecture de son sanctuaire.

#### IV.

**Ne point les construire ou déplacer sans autorisation.**

Les autorités que nous avons citées à l'appui des règles tracées pour la fondation des églises, font de même un devoir

aux ecclésiastiques de ne point ériger d'autels nouveaux et de n'en point démolir ou déplacer sans l'assentiment de l'évêque.

## V.

*Le mobilier d'une église doit-il être en harmonie avec son architecture ?*

Ici se présente une question long-temps débattue, mais sur laquelle on est aujourd'hui généralement d'accord. Doit-on ne vouloir dans une église que des meubles dont les formes soient en tout assorties à celles du monument ? Faut-il tendre en cela à une complète unité, et les lois du goût et de l'archéologie exigent-elles l'expulsion de tout ce qui choquerait entre ces parties si différentes la sympathie qu'on aime à y voir ?

C'est toujours un malheur d'être absolu et exclusif, comme on l'a été fort souvent jusqu'à l'excès, et cette vérité n'a peut-être pas de plus nécessaire application que celle qui en doit être faite aux choses de l'archéologie chrétienne.

Ici donc la Commission, pour répondre convenablement, doit distinguer. Elève-t-on une église nouvelle en style du moyen âge, gothique ou roman ? Il n'est pas douteux que l'ameublement qu'on lui destine ne doive correspondre à ce style, dont il deviendra un remarquable complément. Remplace-t-on dans une vieille église quelque meuble trop vieux ou endommagé ? il est encore très-convenable d'assimiler aux vieilles formes celles que l'artiste va façonner. Ce sera même un point de vue à ne pas abandonner, que ce retour plus ou moins prompt à la loi de l'unité d'ensemble ; on pourra y travailler peu à peu et une fabrique intelligente ne négligera aucun moyen d'y parvenir. Mais on n'oubliera point qu'un autel, une chaire et tout autre meuble, pour n'être pas calqués sur le type monumental qui les abrite, n'en sont pas moins respectables fort souvent et des chefs-

d'œuvre à conserver honorablement. Ils peuvent n'avoir été faits que long-temps après l'église, à une époque dont ils portent l'empreinte, et n'en sont que de plus curieux représentants d'un passé qui eut de belles pages dans son histoire artistique ; il serait aussi ridicule de les brûler pour n'être pas assez anciens que d'en faire de tels, si on ne les avait pas. Il y a plus ; chaque année, dont ils portent fréquemment la date, chaque nom propre qui s'y rattache quelquefois, sont autant de souvenirs acquis à l'histoire de l'édifice, et qu'il faut conserver soigneusement dans la série de ces traditions.

## VI.

*Conserver les objets anciens qui furent ou sont à l'usage du culte.*

Mais, s'il en est ainsi de ces objets dont l'intérêt n'est que secondaire pour l'archéologue, combien ne devra-t-il pas estimer jusqu'au plus mince de ceux qui auront traversé les siècles pour venir jusqu'à nous, en dépit des accidents et des révolutions qui ont causé la perte de tant d'autres ! La négligence des possesseurs, l'inhabileté des réparations, les spoliations officielles des jours agités par l'impiété triomphante, n'ont laissé qu'un très-petit nombre de vases sacrés, de tabernacles, de chandeliers, de croix, d'encensoirs, de bénitiers, de cloches, dont le mérite remonte à nos ancêtres des XII<sup>e</sup>. et XIII<sup>e</sup>. siècles. De tant de chaires, de jubés, de stalles et de bancs d'œuvre de ces belles années de l'art catholique ; de tant de pavés émaillés ou vernis, d'instruments de paix en vermeil ou en ivoire, de tableaux sur bois, sur cuivre ou sur émail qui décoraient les reliquaires et les autels ; de ces châsses enfin, où reposaient les restes authentiques de nos saints, et des colombes mystérieuses suspendues aux regards de la foule et renfermant les saintes espèces de l'Eucharistie,

www.libtool.com.cn  
qu'avons-nous maintenant, sinon quelques débris, irrécupérables témoins de la puissance du temps et de la méchanceté des hommes ? Mais encore faut-il les garder, et si quelques-uns d'eux ne peuvent plus servir aux usages du culte, ils doivent rester dans le trésor de l'église, où ils deviennent des monuments historiques, dont il est possible aux artistes de s'inspirer au besoin.

## VII.

Les fabriques ni les carés ne peuvent aliéner le moindre objet mobilier de leur propre mouvement.

Certaines fabriques n'ont pas hésité à vendre, à échanger, à priver de leur ornementation les plus intéressants des objets de ce genre, dont le prix se rehaussait encore d'illustres souvenirs qu'elles n'auraient jamais dû oublier. En cela, elles dépassaient leurs pouvoirs, outre qu'elles faisaient preuve de peu d'intelligence, et s'exposaient à des procès en restitution qu'autorisent les articles 524 et 525 du Code civil. Ces articles, en effet, considèrent comme *immeubles* non seulement les édifices mêmes, mais aussi divers effets qui, *mobiliers* par leur nature, deviennent cependant *immobiliers* par leur destination. Ils ne peuvent donc être aliénés en aucune manière, sans l'autorisation spéciale de l'évêque, exigée par l'article 62 du décret impérial de 1809. Tels sont les tableaux et ornements divers, chaires, châsses, bénitiers et autres, scellés en plâtre, ou à chaux, ou à ciment. Telles les statues placées dans une niche pratiquée pour les recevoir, encore bien qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration. Ajoutons aussi que l'objet le plus mince en apparence, dès-lors qu'il fait partie du mobilier de l'église, n'appartient ni à la fabrique ni au Curé ; ceux-ci n'en peuvent disposer, en dehors de l'autorité diocésaine, sans s'exposer, comme les concessionnaires ou acheteurs, à des poursuites

qui ne sont pas sans exemples, d'où résulteraient la nullité du marché et des dommages-intérêts parfois onéreux. C'est afin d'éviter ces fâcheuses entreprises et les conséquences déplorables qui s'ensuivent, que l'ordonnance épiscopale du 24 janvier 1844 prescrit de consulter la Commission pour toute vente, pour tout échange de *tous objets consacrés au culte ou servant à la décoration des édifices religieux*. Avant d'exposer les pensées qui doivent servir de direction sur ce point, revenons à quelques détails du mobilier de l'église.

### VIII.

#### Accessoires de l'autel, tabernacles, chandeliers, etc.

Nous avons dit que l'autel devait prendre le style de l'église pour laquelle il est fait et dont il est inséparable. Il faut donc aussi y approprier sa décoration et ses ornements. Ainsi, le tabernacle, la croix, les chandeliers, la lampe, les candélabres qu'on pose sur les marches latérales et en certaines églises aux quatre coins de la table sacrée, les reliquaires, si l'on en place sur les gradins, les instruments de paix qui doivent y figurer pendant les messes solennelles, tout cela, travaillé dans le même goût et concourant au même but, composera un ensemble vraiment religieux, autant par la dignité de la forme que par l'esprit symbolique qui aura présidé à la confection. Généralement on revient dans les principaux ateliers à ces beaux modèles; les meilleurs dessinateurs s'efforcent à les reproduire, et tout nous fait espérer que le bon goût qu'ils ramènent réveillera le besoin de s'y soumettre au profit de la religion.

### IX.

#### Nappes d'autels.

En parlant des autels, nous ne pouvons oublier les belles

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)  
nappes anciennes qui se conservent encore dans quelques sacristies et auxquelles peut-être on n'accorde pas assez généralement toute l'estime qu'elles méritent. Quelques-unes sont de riches guipures travaillées avec grand soin, ornées de broderies et d'écussons que des armoiries particulières rendent historiques; d'autres se font remarquer par la délicatesse ou l'originalité de leurs réseaux, par des inscriptions et des dates, par un mélange de filigranes d'or et d'argent qui rehaussent leur curieuse beauté. Ce sont là des richesses à conserver, à ménager, et à ne faire servir même qu'aux grandes fêtes. Et cependant on en a vu données à des brocanteurs nomades, de tous les vandaes la pire espèce, en échange de quelques mètres de toile ou de calicot, d'une insignifiante paire de flambeaux de cuivre, d'une modique quantité de cire ou d'encens! — Il est de ces nappes qui remontent jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>. siècle, et de plus anciennes encore. Les tabernacles et rétables de ce temps ne sont pas rares : qui ne voit la convenance réciproque de tels objets, et qu'ils ne doivent jamais être séparés, quand on est assez heureux pour les posséder à la fois ?

## X.

## Fers ou moules des hosties.

A ce propos, nous devons parler ici des hosties ou pains eucharistiques, en tant qu'ils sont confectionnés avec des fers ou moules anciens. Ces fers ne sont nulle part peut-être en aussi grand nombre que dans le Poitou. Nous en savons plusieurs qui remontent jusqu'au XIII<sup>e</sup>. siècle, et ils doivent sans doute à la pauvreté des églises qui les possèdent de n'avoir pas été remplacés par d'autres, gravés en style moderne, avec toute la sécheresse imprimée depuis trois cents ans à l'art chrétien. Ils représentent pour la plupart un agneau

portant l'étendart de la croix, une résurrection, ou une crucifixion, le tout entouré d'une inscription en lettres gothiques : mais jamais on n'y voit l'image de la Sainte Vierge, comme on s'est avisé de l'y mettre de nos jours, contrairement à toutes les règles du dogme et des convenances, et probablement par la faute des premiers qui l'ont laissé établir. Quoi qu'il en soit, ces petits meubles sont d'un haut intérêt : ils attestent l'ancienneté d'une église non moins que ses caractères propres ; ils sont un argument de prescription contre les sacramentaires modernes ; ils témoignent qu'aux XII<sup>e</sup>. et XIII<sup>e</sup>. siècles on donnait déjà aux pains d'autel la forme qu'ils conservent encore de nos jours. On pourrait même en trouver du IX<sup>e</sup>. , puisqu'un auteur de ce temps fait mention de cette forme, quoiqu'un peu différente alors par son épaisseur (1). A tant de titres, M. M. les Curés soustrairaient ces honorables instruments à l'oubli où ils pourraient tomber, persuadés qu'ils possèdent en eux une des plus attachantes singularités de l'archéologie catholique.

## XI.

### Habits sacerdotaux.

Nous en dirons autant du petit nombre d'habits sacerdotaux et autres vêtements ecclésiastiques recommandables par leur ancienneté, et dont la confection, quoique n'ayant pas toujours de date certaine, peut se reculer jusqu'à plusieurs centaines d'années. A Oloron, dans les Pyrénées, se gardent avec grand soin une chappe et d'autres ornements brodés sur velours noir de flammes d'or et de petits tableaux représentant, en style du XV<sup>e</sup>. siècle, les scènes de la Passion. — A Biville, en Normandie, une chasuble, donnée par saint Louis

(1) Honorius Augustod., *Gemma animæ*.

www.libtool.com.cn  
au bienheureux Thomas Hélie, curé de cette paroisse, montre encore, quoique bien détériorée, des armes qui ornaient son riche tissu d'or ; le calice du même personnage, donné par le même prince, augmente l'intérêt qu'inspire ce précieux objet, dont la possession perdrait beaucoup partout ailleurs. Nous recommandons au zèle éclairé de MM. les Curés toutes les richesses de ce genre. Ils ne permettront à personne d'aspirer, sous quelque spécieux prétexte que ce soit, à ces monuments tout empreints des plus pieux et des plus touchants souvenirs ; ils se feront un devoir d'en être les gardiens comme d'autant de matériaux qui doivent entrer dans l'histoire de leurs églises et dont l'abandon serait un mépris injurieux et une sorte de profanation impardonnable.

## XII.

### Vases sacrés.

Des vases sacrés, des encensoirs, des chandeliers et autres menus détails d'ameublement, venus jusqu'à notre âge d'une époque très-reculée, appellent encore toute l'attention des archéologues et des pasteurs. Ils portent souvent des inscriptions qui indiquent leur origine et toujours les caractères du temps où ils furent fabriqués. Il est expressément recommandé à MM. les Curés de veiller à leur conservation. S'il leur est possible d'en envoyer des dessins exacts à la Commission, elle les recevra avec reconnaissance, et pourra y trouver, à l'occasion, des types à reproduire ou à conseiller.

## XIII.

Chaires, cuves baptismales. — Sièges abbatiaux. — Soit de les rechercher et de les signaler à la Commission.

Des chaires, des fonts baptismaux, des sièges de date fort ancienne et que le style de leur sculpture peut seul faire bien

venger, il restent aussi, en petit nombre, il est vrai, et l'on en voit en certaines églises relégués dans un coin obscur rongés par l'humidité et la poussière, en attendant que l'idée vienne à quelqu'un de les briser pour quelque vil emploi. On ne sait pas toujours combien de telles pertes sont regrettables ; on a détruit de la sorte une foule d'objets du plus curieux travail et qu'un peu de soin aurait pu rendre à leur usage primitif. On n'a même pas épargné de magnifiques sièges abbatiaux, dont le dos était garni d'une charmante sculpture à jour, dont les meneaux flamboyants jetés autour d'armoiries connues attestaient le XV<sup>e</sup>. siècle et le nom de l'abbé qui s'y était assis ! Qu'on recueille donc à l'avenir tous ces illustres débris devenus si rares ; qu'on sache découvrir jusque sous les moindres apparences les cuves baptismales, qui, parfois, sans aucune ornementation que leur forme polygonale, sans autre indice que le conduit pratiqué au fond pour l'écoulement des eaux, portent avec elles les preuves qu'elles servirent avant le XIII<sup>e</sup>. siècle au baptême par immersion. On en voit quelques-unes, dont le canal a été bouché par du ciment, et qui servent depuis long-temps de bénitier à la porte d'églises rurales ; on les reconnaîtra à ces signes, et peut-être qu'en examinant de près leurs bords et leur pourtour, on découvrira des figures de poissons ou de plantes aquatiques, dont la présence détruira toute incertitude. Afin d'arriver à ces intéressantes découvertes et de les constater, il serait bon que MM. les Curés, en prenant possession de leur paroisse, se hâtassent de rechercher tout ce qui peut y mériter une curiosité si légitime. Nous les y exhortons avec instance et nous regarderons comme très-précieux les rapports qu'ils voudront bien nous adresser de cette espèce d'inventaire.

XIV.  
www.libtocr.com.cn

**Pierres tombales. — Leurs inscriptions.**

Nous avons parlé des inscriptions à poser dans les églises ; nous devons parler aussi de celles qui vivent encore , soit sur les murs , soit sur les pierres tombales qui servent de pavé aux églises , soit enfin sur les monuments funéraires , et quelquefois sur le bord des autels en pierre , dont elles attestent la consécration et le vocable. Tous ces petits monuments sont d'un grand prix ; ce sont autant de données pour l'exécution d'une épigraphie générale de la province ou du diocèse ; ils contiennent souvent des renseignements historiques qu'on chercherait inutilement ailleurs : ils ont droit à des soins particuliers. Lorsqu'en procédant au repavage de leurs églises , MM. les Curés découvriront quelqu'une de ces inscriptions antérieures retournées , ils ne permettront pas qu'on les y replace ni qu'on les taille de nouveau ; elles seront relevées et dressées le long des murs latéraux , comme plusieurs fois le Comité des arts et monuments a indiqué de le faire. S'il fallait supporter quelques frais pour accomplir cette mesure , d'ailleurs si peu coûteuse , les familles que ces pierres intéressent , et qui , probablement , existent encore dans la localité , ne refuseraient pas de perpétuer , par quelque dépense , la mémoire de leurs proches ou de leurs ancêtres.

Ce qui est dit ici ne s'applique pas moins aux cimetières , dont certaines tombes , soit par elles-mêmes , soit par les inscriptions ou les armoiries qu'on y a gravées , offrent un véritable intérêt et méritent une active protection.

XV.

**Inscriptions des tapisseries.**

Les inscriptions ne sont pas seulement couchées sur les

dalles et les murs : il en est aussi sur ces belles tentures de laine, d'élegantes tapisseries qui revêtaient jadis les murs du sanctuaire, ses piliers, et jusqu'au banc-d'œuvre, remarquable travail, dont l'éclat terni n'ôte rien au mérite du dessin ni à la curieuse disposition des formes, et qui reproduisent quelquefois des faits historiques, des légendes ou des allégories qui intéressent le passé de la paroisse. C'est une richesse de plus pour un inventaire et l'on n'oubliera pas de l'y établir.

## XVI.

## Mosaïques, labyrinthes, briques vernies.

Le pavé peut être mêlé aussi de mosaïques, de débris de ces labyrinthes qui, pendant les croisades et long-temps après, devinrent un objet de dévotion dans beaucoup d'églises importantes (1), ou bien de briques vernies ou émaillées, dont la possession servirait aux artistes pour reproduire ce genre oublié, qu'on étudie de nouveau et dont l'emploi complètera bientôt l'ensemble d'une belle ornementation. On pourrait même découvrir, sous les couches épaisses de quelque vieux badigeon, certains murs dont on ne se doute pas et que décoreraient des mosaïques en verre de couleurs diverses, telles que celle de l'église de Germigny, dans l'Orléanais. Tous ces objets, qu'il n'est guère possible de découvrir intacts, doivent être traités avec de grandes précautions. Leur conservation ne peut être mise en doute; mais la solution des questions qui s'y rattachent ne pouvant être donnée qu'en telle circonstance déterminée, la Commission se réserve d'adresser son avis à ceux qui lui auront fait part de cet état de choses. — Quant au pavage en lui-même et considéré comme opération de res-

(1) Voir l'*Hist. de la cathéd. de Poitiers*, t. I, p. 296; — t. II, p. 208.

tauration intérieure, il deviendra l'objet de soins tout spéciaux. La taille des pierres et la rectitude des joints, qui en dépend, le bon choix du matériel, l'emploi des vieilles dalles pour des dalles neuves, le toisé exact de l'ouvrage, l'admission, le prix et la disposition des pavés de marbre ouvragé, ou d'autres décorations possibles, attireront l'attention de MM. les Curés, dont le coup-d'œil y sera toujours fort utile.

## XVII.

## Soin des tableaux. — Leur placement.

Il nous reste à parler des tableaux qui, peints sur toile, sur bois, sur cuivre ou sur marbre, ou enfin sur les murs, exigent des soins particuliers au moyen desquels il est très-souvent possible de leur perpétuer une existence qui manquera bientôt, si on les néglige. Combien se sont perdus peu à peu en se détériorant sous les regards d'une déplorable indifférence ! Combien avaient cependant beaucoup de droits au respect de ceux qui n'en pouvaient avoir que l'usufruit et en devaient compte à la postérité ! C'étaient des œuvres, estimées à juste titre, sorties des écoles de peinture abritées autrefois par les plus célèbres de nos monastères, des pages historiques offrant à tous le souvenir authentique de faits glorieux, enfin des *ex-voto*, souvenirs de la piété des fidèles ou d'illustres familles, peut-être non éteintes encore. Que dire de ceux qui n'ont pas hésité quelquefois à les jeter au rebut dans un grenier ? Mais que dire aussi de ceux qui souffrent qu'à cette même place où ils furent mis, il y a deux ou trois siècles et peut-être plus, ils tombent en lambeaux, ne laissant plus apercevoir que des planches vermoulues, des toiles déchirées, des couches de peinture écaillées, des cadres mutilés et disjoints ? On ne peut apporter trop de zèle à réparer ces injures, à rendre à la vie pour long-temps

ces dignes ornements du lieu saint. On prendra garde surtout à ne les remettre qu'à des mains habiles et non à ces manœuvres ambulants, qui ravagent la campagne, en barbouillant dans leurs malheureuses églises tout ce qu'on a le tort de leur confier. S'il n'est pas permis de disposer de telles choses, encore moins doit-il l'être de les gâter, de les perdre sans retour. Pour ces sortes de restaurations, autant que pour tant d'autres, la Commission devra donc être consultée. Elle indiquera au besoin les moyens de restauration ; elle désignera des artistes capables. Mais, au préalable, elle rappelle que des tableaux ne doivent jamais être placés dans une église sans l'assentiment de l'évêque, seul juge compétent avant tout autre, pour décider de l'opportunité des sujets et de la convenance de l'exécution (1). On ne laissera pas non plus au premier peintre venu le choix et la disposition des détails pour un tableau qui lui sera commandé. Tous les tableaux d'église devant être tirés ou de l'histoire sacrée ou de quelque partie de l'enseignement catholique, personne mieux qu'un prêtre ne peut être appelé à en déterminer le fond, à en exposer l'esprit, à en indiquer les costumes, à en inspirer le caractère général. Sous une semblable direction, on n'aura plus à regretter des bévues telles qu'on en peut voir encore dans certaines églises, et dont on ferait bien de les débarrasser enfin.

C'est au grand détriment de la beauté d'un édifice, dont il ne faut jamais briser les lignes architecturales ni intercepter la perspective, qu'on s'est avisé trop souvent de suspendre des tableaux aux piliers, soit des latéraux, soit de la nef. On détruit, par ce moyen, tous les calculs d'ensemble dressés par l'architecte ; on augmente la masse des pleins aux dépens

(1) Concil. Trident., sess. 25, de *Sacr. imag.* — Concil. Senon., an. 1528.

de la légèreté ; on soustrait au regard une partie de l'espace , dont l'étendue devait rester libre ; on attaque l'effet d'ensemble, et l'on expose la solidité des colonnes par le fer qu'on y enfonce et par le poids dont on les charge. Les tableaux sont faits pour parer les murs ; on doit les y appliquer , et si ces murs sont ornés, comme il arrive assez souvent aux beaux monuments de la transition ou de l'ère romane , d'une arcade continue et de colonnes qui en reçoivent les retombées , c'est toujours aussi dans les entrecolonnements et non sur les colonnes mêmes que les tableaux doivent être fixés.

### XVIII.

#### Les peintures murales préférables aux tableaux mobiles.

Nous arrivons par ces idées mêmes à parler des véritables principes qui devraient présider à l'ornementation générale de nos églises, et nous nous sentons d'autant plus encouragés à les émettre, que partout ils commencent à prévaloir dans la pratique, mieux inspirée par le retour aux véritables traditions de l'antiquité. Disons-le donc, en dépit de l'opposition que pourraient faire encore à cette théorie d'autres systèmes matériellement intéressés à la combattre : il est à souhaiter que la peinture sur toile, que les tableaux mobiles, en un mot, fassent place, dans les édifices religieux, à la peinture murale, qui y fut si long-temps et exclusivement admise. Plusieurs avantages motivent cette préférence. Et d'abord, nos saintes images, dont le but principal est d'instruire et d'édifier, devraient être vues de partout, de loin et de près, de tout le monde et de quelque place qu'on occupe. Or, telle n'est pas, il s'en faut, l'utilité qu'on retire de la peinture à l'huile. Sur ces toiles, le vernis brille, chatoie, rend invisible une partie de l'œuvre, tandis que d'autre part l'œil ne peut saisir qu'une plaque inintelligente et muette que

ne frappent qu'insuffisamment les reflets d'une lumière trop peu abondante. A telle distance et à certaine heure du jour, le tableau n'offre au spectateur que l'éclat assez peu intéressant de ses baguettes dorées, s'il en a.. — Si, au contraire, la peinture a été appliquée sur les murailles par quelque procédé que ce soit, fresque, détrempe ou encaustique, partout et à tous elle porte la pensée du peintre, ou mieux celle de l'Eglise qui l'a guidé. — Oni, elle l'a guidé, et c'est là encore un des plus heureux résultats de ce genre de décoration. Il est nécessairement traité sur place : bien différent d'une de ces pages plus ou moins grandes, sorties des mains de tel artiste inconnu, qui s'est fait recommander au gouvernement, puis s'est hâté d'essuyer à prix fait sur sa toile des pinceaux trop souvent inintelligibles. L'œuvre que nous préférons peut donc être appropriée en tout au local qu'on lui destine. Dimensions, sujets, détails, teinte générale, tout peut concourir, sous l'influence du Curé ou d'autres conseillers compétents, à perpétuer sur la pierre une histoire, une allégorie, dont le mérite principal sera de plaire et d'être vue. Si le mur a été bien préparé au préalable, rien n'endoîmmagera cette peinture qui ne périra qu'avec lui. Que l'église rayonne de flambeaux ou que le soleil y jette ses flots d'or, le jour sera le même pour ces couleurs sans reflets bizarres, pour composer ces physiologies, ces costumes, conformes d'ailleurs aux plus scrupuleuses exigences de la vérité historique ou de l'actualité contemporaine. — Telles sont les raisons qui ont fait adopter ce moyen de décoration par le Comité des arts et monuments. On ne peut se tromper en marchant sur les traces de ce corps d'élite.

## XIX.

Précantion à observer pour la perspective intérieure.

Un écueil que nous devons signaler se trouve néanmoins

dans l'emploi de ce genre de peinture, quand on l'applique à des fonds, dont il détruit l'effet calculé. On s'en abstiendra, par exemple, dans les absidioles et les transepts, à moins qu'on ne le traite en grisaille, afin que des couleurs tranchantes ne viennent pas rapprocher d'autant plus pour les yeux un fond qui doit se prolonger au-delà d'un espace fictif. Mais on remarquera que cette observation n'est applicable qu'aux grands édifices, les chapelles, les petites églises ne pouvant rien perdre d'un avantage de perspective que leurs dimensions restreintes rendent impossible.

## XX.

### Décoration générale par la peinture.

Mais tous ces conseils ne regardent que l'ornementation de détail ; la décoration d'ensemble mérite aussi l'attention et n'est ni moins importante quant à l'effet, ni moins difficile quant à la combinaison des moyens et à leur exécution. Il est certain qu'au moyen âge toutes les églises de quelque importance ont été peintes, non seulement dans quelques-unes de leurs principales parties, comme beaucoup de paroisses rurales, mais entièrement et avec un luxe qui ferait notre admiration, si nous pouvions le voir revivre. C'est à quoi l'art chrétien doit tendre aujourd'hui et s'appliquer. Les spécimens déjà nombreux de ces vieilles peintures récemment découvertes dans notre diocèse, à l'Absie, à Notre-Dame de Chauvigny, à Saint-Pierre-des-Eglises, mais surtout à Ste.-Radégonde de Poitiers et à St.-Savin, peuvent faire comprendre ce qu'étaient alors, à mérites divers, les somptueuses profusions de la peinture chrétienne. On était nécessairement saisi par un vaste ensemble d'objets, dont la multiplicité étonnait le regard et le captivait sous l'irrésistible influence d'un magnifique prestige. Toute sculpture était faite pour

être peinte et laissait ressortir d'autant mieux les résultats de la pensée du sculpteur. Les belles végétations de ses chapiteaux vivaient, fraîches et riantes, sous les couleurs dont la nature les parait elle-même dans les forêts ou sur les ruisseaux du voisinage; le symbolisme s'y lisait d'autant mieux, de même que les personnages aux caractères si variés, les oiseaux, les quadrupèdes, les monstres hybrides qui s'y jouaient pour de mystiques leçons. Les fûts des colonnes semblaient enroulés en d'élégantes tentures où des spirales ondulaient, où se développaient des banderolles aux armoiries des évêques, des chapitres, des bienfaiteurs. Les croix, les étoiles y étaient semées; les fleurs y couraient, et parmi elles se jouaient les papillons et les palmipèdes... L'œil charmé ne s'élevait jusqu'aux voûtes que pour y trouver, en de vastes pages, les épisodes des deux Testaments; ou bien sur une nappe d'azur scintillaient mille étoiles d'or, et ce ciel figuratif élevait la pensée chrétienne au mystérieux séjour de son éternité. Aux murs latéraux était représenté l'appareil régulier qui cachait les inégalités du moellon, ou bien des tableaux à fresque, aussi durables que l'enduit qui les avait reçus, devenaient autant de pages du grand livre d'histoire de la religion. Voilà ce qu'il faudrait nous rendre, et rien ne s'oppose à ce qu'on l'imite encore. Sans doute le peintre de notre époque, en reproduisant tous ces détails, ne copiera pas servilement jusqu'aux défauts qui signalèrent l'enfance de l'art, et qu'on est trop accoutumé, dans un certain monde, à confondre avec l'art lui-même. Nous pourrions profiter des progrès qu'a faits le dessin; nos poses seront plus naturelles, nos draperies moins raides, les pieds et les mains de nos personnages répondront mieux aux exigences des bonnes écoles; mais nous ne sacrifions pas à ces améliorations l'esprit chrétien, l'esthétique du moyen âge, ce souffle de l'inspiration presque divine, en un mot, que portait avec elle toute

œuvre de cette époque de spiritualisme et de foi catholique. Les peintres modernes, il est vrai, ne veulent pas comprendre cette union de la beauté matérielle, dont ils vont chercher le type dans l'art antique, et de la beauté intérieure et immatérielle que le sentiment religieux peut seul donner. Ils ne songent pas assez qu'avant certaines toiles, admirables au point de vue du naturalisme payen, créées par Raphaël; avant ses madones coquettes et ses Jean-Baptistes athlétiques, il y avait la grâce charmante et bien plus religieuse de Cimabué, de Giotto, d'Ange de Fiesole et de Péruçin. Tôt ou tard, espérons-le, on reviendra à nos principes; mais, avant tout, efforçons-nous de les propager et de les maintenir. Tenons-y dans tout ce qui dépendra de nous, et l'amour du vrai beau chrétien reviendra au cœur du peuple, et il faudra bien que les artistes le comprennent et régénèrent les bonnes traditions oubliées.

## XXI.

### Méthode d'ornementation générale à peu de frais.

Ces décorations générales, si l'on veut leur donner toute la richesse dont elles sont susceptibles, ne conviendront pas toujours à toutes les églises; la fabrique de la plupart d'entre elles n'en pourrait pas supporter les frais. Un système plus modeste doit être dès-lors conseillé pour celles-là. Il serait bon de répandre sur toute l'étendue des murs une teinte uniforme, plus ou moins foncée, selon le plus ou moins de lumière dont la nef est éclairée. Un lait de chaux, mêlé d'une substance colorante et d'une certaine quantité de colle animale, suffirait à cette première opération. Après quoi on trace sur cette surface, sous forme de parallélogrammes ou de lozanges, des lignes diagonales, ou perpendiculaires et horizontales: au milieu de chacun des compartiments qui

en résultent ou dessine une étoile, ou une croix, ou un monogramme, ou quelque autre motif dont la forme se reproduisait jadis si fréquemment; le tout devient ainsi comme une grande tapisserie que rehausse une bordure de nattes, de nébules, de guirlandes ou d'entrelacs, dont l'effet plaît singulièrement à l'œil et fait pour l'église une parure de bon goût et toute spéciale. On retrouve souvent de ces ornements diaprés sous le badigeon des vieilles églises. Celle de Meillet (Allier), construite au XII<sup>e</sup>. siècle, possède encore des restes d'une semblable décoration qui doit être du XIII<sup>e</sup>. ou du XIV<sup>e</sup>. Une gravure en a été donnée dans le Bulletin des Comités historiques (1).

## XXII.

Diviser la dépense en divisant le travail.

Au reste, nous n'ignorons pas combien on est disposé trop souvent à s'effrayer de l'étendue de certaines entreprises de ce genre, et par conséquent des dépenses plus considérables qu'elles imposeraient. Mais on peut répondre à cette crainte par le moyen que nous avons conseillé en parlant des restaurations matérielles : faire peu à peu, d'abord une travée, puis une autre un peu plus tard, et l'on arrivera ainsi à posséder un ensemble, dont le plan général aura été d'abord bien arrêté, et dont chaque partie finira par compléter quelque jour un tout harmonieux. L'important serait de profiter, pour l'ornementation des voûtes, de la pose des échafaudages les plus coûteux... Toujours est-il qu'il sera convenable de commencer par le sanctuaire. De là on passera successivement aux chapelles latérales, aux

(1) *Archéologie et Beaux-Arts*, t. 1<sup>er</sup>., p. 44.

piliers de la nef et aux parois des bas-côtés. La persévérance lente et bien entendue qu'un Curé aura mise à par-faire ainsi la beauté de son église, sera enfin récompensée par l'assentiment unanime des fidèles, dont il aura su exciter l'intérêt et la générosité ; et si quelques esprits plus difficiles y trouvent d'abord à reprendre et à critiquer, en dépit des bonnes règles qu'on aura suivies, ils feront taire bientôt leurs répugnances, et se rendront à l'avis commun.

### XXIII.

#### *Employer que des couleurs solides.*

Un soin à prendre, préalablement à tout ouvrage de peinture en décor, c'est d'assurer la bonne qualité des couleurs : les meilleures sont naturellement les plus chères ; mais, sous une fausse apparence d'économie, on perdrait certainement à choisir des ingrédients qui se terniraient d'abord, s'écailleraient bientôt, et ne laisseraient en tombant que des taches disgracieuses, et enfin une œuvre à recommencer. Les couleurs minérales sont les plus solides, et doivent être préférées ; encore faut-il qu'elles soient choisies parmi celles que ne décompose pas le contact de la chaux. Quant à l'or, nos pères l'ont employé en peinture, mais avec une certaine parcimonie bien inspirée. Les auréoles des saints, de légers liserés bordant les feuilles des chapiteaux ou les costumes, le fond des tableaux quelquefois, tels furent à peu près les objets que le pinceau recouvrit de ces feuilles d'or, dont on découvre si fréquemment les vestiges dans les profondes fouillures de l'ornementation sculptée. N'en soyons pas plus prodiges, et n'écoutons qu'avec circonspection notre tendance naturelle à de grands effets qui souvent étonnent l'œil, mais que le goût désapprouve.

## XXIV.

Conservet les croix de consécration.

On ne doit pas omettre ici une recommandation dont MM. les Curés comprendront mieux que personne l'importance : elle regarde les croix peintes ou sculptées sur les murs ou les colonnes de la plupart des églises, et qui rappellent la cérémonie de leur consécration par le pontife. Presque partout elles ont été, sans respect des onctions du saint Chrême, couvertes d'un indigne badigeon ou de toute autre peinture appliquée aux murailles, c'est un grave abus qu'il faut empêcher désormais. Soit qu'on découvre ces croix primitives, soit qu'on en établisse de nouvelles dans une église nouvellement construite, elles seront sous la sauvegarde du chef de la paroisse, qui ne permettra pas qu'on les maltraite, et si elles ont disparu, on prendra soin de les comprendre dans la décoration des murs.

## XXV.

Observation importante sur la méthode de balayage.

Après toutes les dépenses faites pour rendre une église digne de son but et de sa destination, un dernier soin reste encore, et c'est un de ceux dont presque partout on s'occupe le moins. C'est celui que nous devons par cela même recommander avec plus d'instance. En visitant la plupart de nos églises les plus richement ornées, on est affligé de voir, très-peu de temps après leur restauration, les sculptures ternies, les dorures obscurcies, les peintures presque effacées par d'épaisses couches de poussière, qui y restent en permanence

et donnent la plus mauvaise réputation à ceux qui devraient les en débarrasser. Cette répugnante souillure vient surtout du balayage qui s'opère mal par des manœuvres sans intelligence et qui n'ont d'autre souci que de s'acquitter tant bien que mal d'une tâche mercenaire. Toute leur méthode consiste à jeter avec plus ou moins de maladresse sur le pavé une certaine quantité d'eau sur laquelle ils promènent ensuite un balai, dont le frottement n'opère que de la boue, et dont l'action, sur une pierre souvent assez tendre, ajoute nécessairement une nouvelle quantité de poussière à celle qui existait déjà. Entrez dans l'enceinte que l'on traite de la sorte, et vous en sortirez aussitôt chassé par des nuages dont le soleil lui-même est obscurci. Où va se déposer cette matière subtile, sinon sur toutes les parties plates ou saillantes de l'édifice et de l'ameublement ? Il est vrai que bientôt après les mêmes mains qui ont soulevé ces nuages s'appliquent à en débarrasser tout ce qui se trouve à portée du linge ou du plumasseau. Mais outre que c'est presque toujours avant que la poussière ne s'y soit abattue, c'est encore d'une façon si leste et si superficielle qu'il en reste toujours plus qu'on n'en ôte, et qu'à peine l'opération faite, il faudrait recommencer, ce dont on se garde bien. On se donne donc beaucoup de peine, la fabrique dépense donc une part de son budget pour que tout soit chaque semaine plus sale qu'auparavant ! Un moyen bien simple remédiera à ce grave inconvénient et donnera des résultats plus économiques, plus expéditifs et plus sûrs. Un ou deux paniers de terre fraîche, de sable humide ou de son de bois mouillé suffiront à remplir notre but. On les jettera en masse à une extrémité de l'église et les balayeurs les chasseront à l'aide du balai jusqu'à l'autre extrémité. La poussière du pavé, la boue qui s'y sera attachée grossira la matière mouyante qui l'aura absorbée, et qui, jetée dans un coin en plein air, servira plus d'une fois à la même opération.

Cette méthode présente tous les avantages possibles et ne suppose pas même la plus mince difficulté. On s'apercevra bientôt, si on la suit, de quel profit elle peut être pour la conservation de tous les détails d'une église. Celles de Paris, où l'on n'en pratique pas d'autre, lui doivent en grande partie l'éclat prolongé de leur ornementation et de leur ameublement.

Nous arrivons au terme de ces *Instructions*. Elles embrassent, croyons-nous, tout ce qu'il fallait dire ou à peu près, sur les diverses questions qui se rapportent à notre objet. Ces questions ont dû être traitées succinctement, et toutefois il leur fallait donner assez d'étendue pour que ce travail ne restât point trop incomplet. Telles que nous les livrons au clergé pour lequel nous les avons faites, elles pourront lui être utiles dans les limites que nous nous sommes tracées, en contribuant à la beauté de la Maison de Dieu et à une juste appréciation des choses qu'elle aime. Mais avant de terminer, la Commission doit encore recommander à MM. les ecclésiastiques deux points importants, dont l'exécution ne pourrait être négligée sans appeler plus tard des regrets sur des pertes irréparables que nous devons prévenir.

## XXVI.

Conservier les titres écrits, registres, etc.

Les temps mauvais, que nous avons traversés depuis plus d'un demi-siècle, ont privé les diocèses, les abbayes, les paroisses, de la plupart de leurs titres écrits : les chartes, les actes de possession, les renseignements historiques ont péri au milieu des flammes, et la moindre part qui nous en reste est conservée dans les archives des préfetures et dans les bibliothèques publiques ou particulières. Cependant quelques

paroisses en possèdent encore des lambeaux. De ces restes nous nous garderons bien de ne point faire cas ; ils doivent être classés avec soin dans les archives des fabriques et nous les recommandons avec sollicitude à l'attention de MM. les Curés. Ce peuvent être des sources imprévues de renseignements historiques, de dates ignorées et qui ne se trouvent peut-être pas ailleurs. Les pièces écrites sur parchemin, dont l'écriture présente quelques difficultés à déchiffrer ; celles sur papier déjà jauni par le temps, dont la date se lit plus facilement, mais dont le caractère moins net et plus mince rend le texte illisible à des yeux non exercés, doivent particulièrement exciter l'intérêt. La Commission demande qu'on veuille bien les lui signaler. Il en sera ainsi des manuscrits, reliés ou non, ayant forme de livre, et dont le mauvais état extérieur pourrait, au premier aspect, faire suspecter l'importance possible. On ne les laissera pas au hasard, on les renfermera avec les registres de la fabrique : on y joindra les vieux livres de chant, les anciens états-civils contenant l'inscription des baptêmes, des mariages, et des enterrements faits dans la paroisse. Outre l'importance qu'il faut y attacher dans l'intérêt des familles, ces documents ont aussi une valeur historique ; on y découvre la trace perdue d'événements déjà anciens, d'alliances oubliées, des dates certaines, et des indications qui ne sont plus que là. Il est vrai que presque toujours ces cahiers sont déposés dans les mairies où ils furent portés en 1792. Il ne serait pas inutile que MM. les Curés se donnassent la peine de les parcourir, d'y prendre des notes, dont la possession remplacerait au besoin les actes qui ne leur sont plus confiés. Ceci se rattache au dernier vœu que nous avons à émettre.

Prendre des notes pour l'histoire de chaque paroisse.

Le cadre des conférences du diocèse de Poitiers, tracé pour l'année 1847, indiquait, à titre de travail historique, la relation des événements accomplis dans chaque paroisse, de 1790 à 1802. Ce travail achevé, il est bon de n'en pas rester là, mais de reprendre la période écoulée depuis cette dernière époque, d'en relater les faits à l'aide des renseignements que les contemporains peuvent encore fournir et dont bientôt les vieillards emporteront le souvenir, s'il n'est recueilli sous leur dictée. Puis, arrivé au temps présent, on continuerait chaque jour à enregistrer les faits nouveaux. Quelle intéressante série de choses historiques chaque Curé ne laisserait-il pas ainsi à son successeur, et de quel secours ne seraient pas à un historien à venir ces pages authentiques, rappelant la construction, les restaurations successives, les embellissements de l'église, les donations dont elle fut enrichie, les fondations pieuses qui s'y firent, les événements dont elle fut témoin, les personnages qui y prirent part? Là seraient consignés aussi tout ce qui aurait importé à la paroisse, l'avènement et les mutations des différents fonctionnaires publics, les fêtes, les circonstances heureuses, les calamités, l'érection des monuments, si modestes ou somptueux qu'ils fussent, les actes de dévouement, les distinctions honorables qu'ils auraient motivées. On joindrait utilement à cela, lorsque viendrait la fin de chaque année, des notes sur l'état plus habituel de l'atmosphère pendant sa durée, les variations observées de la santé publique, les moyens curatifs employés à combattre les épidémies ou les affections malades quelconques.

www.lib~~XXVIII~~XXVIII.cn

**Conclusion.**

Nous voilà un peu loin de l'archéologie peut-être et de notre objet principal. Mais c'est en faire pour nos neveux, et par cela même nous demeurons dans nos attributions, beaucoup plus peut-être qu'on ne voudrait le croire. En finissant ici, la Commission, qui s'honore d'avoir été l'organe du savant et vénéré pontife qui la préside, se réjouira d'avoir servi ses intentions et secondé le zèle éclairé qui l'anime, si elle a pu, en s'inspirant des conseils qu'elle publie, contribuer à répandre le sentiment de l'art chrétien, à rendre le culte plus beau, l'église plus digne de celui qu'on y adore, et faire de cette œuvre modeste un hommage à la religion !



# NOTE

SUR LES

## BAINS ET MOSAIQUES ANTIQUES

DE PONT-D'OLI

( BASSES-PYRÉNÉES ) ;

**Par M. Hippolyte DURAND ,**

Architecte du diocèse de Bayonne, membre de la Société Française.

---

A deux kilomètres de Pau, au lieu nommé Pont-d'Oli, entre la route qui conduit aux eaux bonnes et le petit ruisseau, quelquefois torrent, de Néez, on vient de découvrir, presque à fleur de terre, les restes d'un vaste établissement thermal ou bains antiques. On ne comprendrait pas qu'à si peu de profondeur, ces ruines eussent échappé pendant tant de siècles aux recherches des antiquaires, si l'on ne faisait remarquer qu'elles sont situées dans un terrain qui probablement est resté de temps immémorial en pré.

L'emplacement était, du reste, admirablement choisi pour un établissement de ce genre ; sur une plage légèrement déclive à l'Est, vers le ruisseau, dont les eaux limpides et habituellement peu profondes servaient autant à l'agrément

des baigneurs qu'à l'alimentation des réservoirs et piscines, abrité des vents du Nord et de l'Ouest par les côteaux de Jurançon ; enfin, ayant en face un vaste espace en forme d'amphithéâtre, tellement régulier, qu'il est permis de croire qu'il a été préparé de main d'homme pour servir aux jeux ou aux exercices auxquels les anciens se livraient, comme on voit, avant et après le bain. Cet espace devait être relié à l'établissement thermal par un pont, dont on pourrait retrouver les traces dans quelques restes de pilots ou pièces de bois de chêne qu'on aperçoit encore sous l'eau.

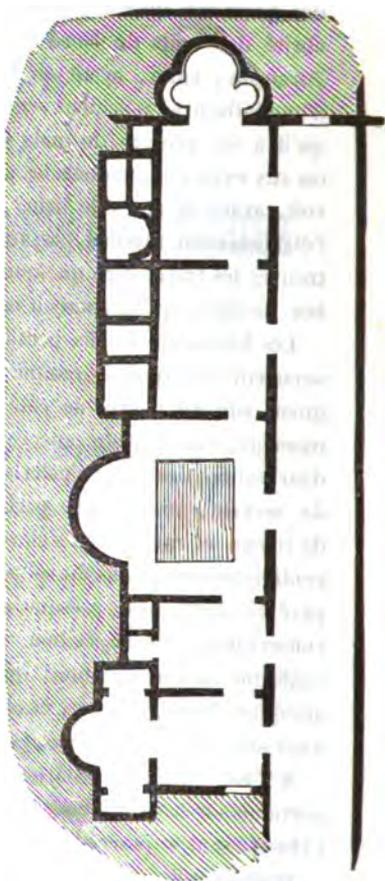
Les bâtiments établis parallèlement au cours du ruisseau occupent un parallélogramme de plus de 40 mètres de longueur sur 14 mètres de côté, pour ce qui est visible en ce moment, car il reste encore des découvertes à faire. La distribution des salles, galeries, portiques, piscine et pièces de service, se retrouve parfaitement au moyen des murs de refend et autres, qui s'élèvent encore partout de 40 à 50 centimètres au-dessus du sol antique, lequel est entièrement pavé de mosaïques, presque généralement en parfait état de conservation. La disposition de l'édifice est en tous points conforme aux descriptions que nous ont laissées des bains antiques, Pline, Vitruve, et plus récemment le savant Mazois dans son palais de *Scaurus*.

A l'Est, dans toute la longueur, il règne une galerie ou portique sur lequel débouchent toutes les salles ; derrière, à l'Ouest, sont disposées les pièces de service et dépendances.

Dans la salle qui forme comme le centre de l'édifice, on remarque au milieu un bassin peu profond dont les parois sont revêtues de marbre blanc ; le fond, pavé en mosaïques, représente des poissons de toutes espèces ; sur le côté ouest du portique qui entoure ce bassin, il y a un hémicycle ; cette pièce centrale a 10 mètres sur 8 ; à droite et à gauche sont d'autres salles carrées de 7 à 8 mètres, puis à l'extrémité

vers le nord, est une piscine dont la forme du plan présente trois hémicycles de gradins en marbre blanc ; le fond de la piscine est également pavé en mosaïques, ainsi que toutes les autres parties de l'édifice. A l'extrémité opposée, les fouilles commencées font présumer que de nouvelles découvertes viendront incessamment compléter ce beau spécimen de bains antiques. Derrière, à l'ouest, on trouve les *apodytères* ou vestiaires, les *hypocaustes* ou fourneaux qui servaient à chauffer l'eau et à produire la chaleur distribuée dans les diverses parties de l'édifice, notamment dans les étuves, dont on voit encore les conduits d'air chaud ; on retrouve aussi quelques tuyaux en plomb servant à la distribution des eaux.

On voit, par cette description très-succincte, que la découverte qui vient d'être faite est des plus intéressantes, et peut-être la plus importante qui ait été jusqu'à présent révélée en France. En admirant ces beaux restes, deux interprétations se présentent à la pensée : sont-ce des bains publics, ou des thermes particuliers ? L'une et l'autre de ces hypothèses peuvent également être admises et se discuter ; cependant je pencherais volontiers pour la première.



En effet, on peut dès prime abord trouver que, pour un établissement privé, cet édifice présente une trop grande importance, pour supposer qu'il ait pu faire partie d'un palais ou d'une villa; mais, d'un autre côté, on sait avec quel grandiose et quel luxe les anciens construisaient ces édifices, qui, d'après leurs mœurs, étaient un objet de première nécessité. D'un autre côté, en examinant attentivement ces constructions, on remarque qu'elles n'ont pas été faites avec tous les soins qui devaient nécessairement présider aux travaux exécutés pour ou par un grand personnage; mais, au contraire, qu'elles sont généralement assez négligées. Ainsi, par exemple, bien que les constructions ne dussent s'élever que d'un rez-de-chaussée de quelques mètres, cependant les murs ne semblent pas avoir une épaisseur suffisante; les revêtements en marbre sont également très-minces, ils sont retenus et scellés par de petits crampons en fer; les conduits de chaleur sont formés de tuiles creuses et non pas de tuyaux; enfin, les mosaïques elles-mêmes sont d'un travail assez grossier, comparativement à ce qu'on connaît en travaux de ce genre faits par les anciens. Tout, en un mot, révèle qu'une économie mesquine, et comme on peut la supposer dans une opération industrielle, a présidé à l'érection de cet édifice, et, dans tous les cas, on peut constater que l'art était en pleine décadence.

J'avais une raison toute particulière pour examiner très-attentivement le travail des mosaïques, ayant étudié, la veille, dans l'ancienne cathédrale de Lescar, celle qui existe sous le dallage du chœur et qu'on dit avoir été exécutée par les ordres de l'évêque Guido, c'est-à-dire au XI<sup>e</sup>. siècle, s'il faut s'en rapporter à une inscription assez mutilée du reste, qui fait partie de cette mosaïque et dans laquelle on lit effectivement encore les mots *Episcopus Lascurensis*. Toutefois, malgré cette inscription, je n'hésitai pas à croire cette mo-

saïque gallo-romaine : voici, du reste, les motifs sur lesquels j'appuie cette opinion, dans laquelle je persiste.

D'abord elle représente une chasse, sujet qui n'empêche pas sans doute qu'elle ait été faite pour orner une église ; mais, en l'examinant avec attention, on reconnaît qu'elle est composée de parties rapportées, et maladroitement réunies entre elles, de telle sorte qu'il y a des personnages et des animaux qui ont la tête en bas et les pieds en l'air. Enfin la composition présente dans son ensemble une forme carrée qui ne s'adapte nullement avec celle d'une abside ; il en résulte que deux des angles sont tronqués, ce qui donne beaucoup de consistance à l'idée, que cette mosaïque a pu être enlevée à quelque monument par l'évêque Guido pour la placer dans l'église qu'il faisait construire, peut-être sur l'emplacement de l'édifice payen lui-même.

Dans ce cas, on peut encore admettre que les parties retranchées des angles auront servi à composer et à former l'inscription, sur laquelle on se fonde pour faire de cette mosaïque une œuvre de l'art du XI<sup>e</sup>. siècle ; mais l'examen attentif et comparatif que j'ai fait de celles des bains de Pont-d'Oli, ne saurait me laisser aucun doute sur la provenance gallo-romaine de l'une et de l'autre. En effet, à Lescar comme aux bains, les éléments sont les mêmes : les dessins, quoique différents, sont composés de quatre couleurs semblables, le noir et le blanc en marbre, le rouge en terre cuite, et le jaune en pierre calcaire ; les cubes sont irréguliers et ont un peu plus d'un centimètre de grosseur ; le mortier qui les lie est blanc et forme des joints assez larges : en un mot, il y a identité parfaite dans le travail, et quand on songe que quelques kilomètres seulement séparent les deux œuvres, qu'à peu de distance encore, à Bielle, d'autres mosaïques ont été découvertes, il faut reconnaître que de nombreuses constructions romaines, que des établissements importants

ont existé dans cette contrée et qu'il est dès-lors permis de donner à ces mosaïques une même origine.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir aux découvertes faites à Pont-d'Oli, il faut dire que les dessins des mosaïques sont variés de combinaisons et produisent un bon effet ; à l'exception de deux salles, dont l'une représente les poissons dont j'ai parlé, et l'autre une figure colossale de Neptune sortant des eaux et armé de son trident, toutes les autres mosaïques sont formées de lignes géométriques ; il faut encore remarquer que l'art du dessinateur qui les a tracées est de beaucoup supérieur à la science de l'ouvrier qui les a exécutées.

On doit féliciter la ville de Pau d'avoir aussi bien compris l'intérêt et l'importance de cette trouvaille, en affirmant pour 20 ans, comme elle vient de le faire, le champ dans lequel elle se trouve. On doit aussi lui savoir gré des précautions qu'elle prend en ce moment pour la préserver de toutes détériorations, en faisant établir un vaste hangar sur tout le périmètre occupé par les découvertes déjà faites. Il faut espérer que l'administration municipale ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'elle accomplira jusqu'au bout la tâche qu'elle a entreprise, en faisant continuer d'une manière intelligente les fouilles commencées et qui promettent encore d'intéressants résultats. Ce serait en effet un utile et curieux travail que celui qui aurait pour but la recherche des moyens employés dans les temps anciens pour faire arriver l'eau dans les réservoirs, soit celle provenant de la Nééz, soit des sources minérales si nombreuses dans ces contrées et dont l'existence ne devait pas être ignorée de ceux qui furent nos maîtres en tant de choses, et que nous n'avons pu qu'initer de loin, mais jamais dépasser.

---

---

www.libtool.com.cn

# DISCUSSIONS ARCHÉOLOGIQUES

AU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS,

SECONDE SESSION,

OUVERTE AU PALAIS DU LUXEMBOURG,

en Février 1851.

---

(Présidence de M. le C<sup>te</sup>. DE MONTALEMBERT.)

L'une des questions de la partie du programme du Congrès qui concernait l'archéologie était celle-ci :

« Quel est le système de notation figurative à recommander définitivement aux Sociétés historiques pour les cartes archéologiques? »

M. Victor Petit, rapporteur, s'est exprimé en ces termes :

« Votre commission a examiné et discuté plusieurs systèmes; elle vient soumettre à votre approbation le résultat de son travail. A l'unanimité, la commission a adopté le tableau indicatif qu'elle a l'honneur de mettre sous vos yeux.

« Les archéologues ne se bornent plus à consulter les vieux textes, ni leurs copies souvent fautives; ils veulent voir, examiner, étudier enfin les monuments eux-mêmes. Votre commission a cherché à obtenir les moyens de simplifier les indications graphiques, et de leur donner une parfaite unité pour les travaux commencés dans toutes nos provinces.

« Pour arriver à cette unité si désirable, voici le moyen proposé ; il est très-simple et s'appuie sur des connaissances acquises et en quelque sorte populaires.

« Les cartes de Cassini sont justement célèbres ; dressées et gravées vers le milieu du siècle dernier, elles offrent l'intérêt immense, au point de vue historique, de représenter la position de monuments religieux ou civils qui, aujourd'hui, sont tombés en ruines ou même démolis entièrement. Vous savez, Messieurs, que les cartes de Cassini ont été dressées d'après les indications fournies presque exclusivement par l'administration ecclésiastique des diocèses et par les officiers des généralités. Ces cartes offrent donc pour les dénominations des localités historiques une exactitude réelle. Aussi votre commission a-t-elle pensé qu'on ne pouvait mieux faire dorénavant que d'employer ou de calquer ces mêmes cartes, en les modifiant d'après les connaissances acquises aujourd'hui sous le rapport archéologique.

« D'un avis unanime, il a été décidé qu'on adopterait complètement les signes conventionnels de Cassini, en ce qui concerne les édifices religieux, signes reproduits de la même manière dans les nombreuses cartes publiées durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, et aussi pour la *Gallia Christiana*.

« En conséquence, nous demandons avec insistance que toutes les cartes qui devront être publiées à l'avenir par les Sociétés historiques, soient dressées d'après la méthode de Cassini, et sur l'échelle de proportion employée par ce savant géographe. Ainsi l'unité de mesure aussi bien que l'unité d'exécution deviendront partout les mêmes.

« Il est bien entendu que des subdivisions territoriales pourront être représentées dans une proportion plus grande, si la multiplicité des détails l'exige. De même, si une carte doit renfermer une région entière de la France, ou seulement une de nos provinces, la feuille d'ensemble devra être réduite à une petite échelle de proportion.

• Votre commission recommande l'étude et l'emploi de la magnifique carte de France, dite « du Dépôt de la Guerre », étude fructueuse en ce qui concerne la description et le tracé des voies antiques ou des vieux chemins du moyen âge, trop peu indiqués sur les anciennes cartes.

• Enfin, votre commission émet le vœu que les découvertes intéressantes, déjà anciennes, nouvelles ou futures, relatives aux antiquités gauloises et gallo-romaines, soient dès-maintenant très-soigneusement consignées sur les cartes archéologiques, et à l'aide des signes conventionnels dessinés par votre commission. Ces signes sont facilement exécutables, même par les personnes auxquelles l'étude du dessin peut ne pas être familière. Ils sont exécutables, nous le répétons, soit à la plume, soit au crayon, et non seulement dans le silence d'une bibliothèque, mais encore au milieu du mouvement actif d'un voyage d'exploration.

• Aux signes déjà connus, mais qui ne se rapportaient qu'à la période du moyen âge et de la renaissance, votre commission a dû ajouter une nouvelle série exclusivement consacrée aux époques gauloise et gallo-romaine. Voici l'indication sommaire des principaux signes ( Voir le tableau ci-joint ).

• Vous remarquerez, Messieurs, que la lettre majuscule G accompagne toujours les signes de l'époque gauloise, de même que la lettre R les objets romains. La commission a pensé que les cromlecs, les menhirs, les dolmens et enfin les pierres branlantes, auxquelles les populations attachent quelques idées superstitieuses, ne pourraient, par suite de la diversité de leurs formes et aussi de leur rareté, être représentés chacun par un signe particulier, et qu'alors on ne pouvait mieux faire que de les ranger sous une même et commune dénomination de *monuments divers gaulois*, indiquée au tableau ci-joint par un petit carré noir accompagné de la lettre G.

« Pour l'époque gallo-romaine, votre commission n'a pas cru non plus devoir adopter pour les cirques, les théâtres, les amphithéâtres, les arènes, les temples, les autels votifs, les arcs de triomphe, les naumachies, les bains, les bornes militaires, et enfin, la statuaire en général, des signes spéciaux pour tous ces monuments. Ces signes eussent été trop nombreux et trop difficiles à dessiner sur une carte. D'ailleurs les monuments que nous venons d'énumérer sont tous connus et déjà longuement étudiés en France, et rien ne sera plus facile aux Sociétés savantes qui ont le bonheur de posséder dans leur province un de ces mêmes monuments, que de les indiquer sur leurs cartes archéologiques, de manière qu'ils n'échappent pas à l'attention des antiquaires. Au surplus, les noms des monuments devront toujours être écrits à côté des signes graphiques. Le signe auquel votre commission a donné une préférence marquée est celui qui, en forme de large carré bordé de lignes noires, peut, jusqu'à un certain point, représenter aux yeux le périmètre d'une villa antique.

« Remarquons que chaque année des découvertes précieuses sont faites, et que des villæ jusqu'alors ignorées, c'est-à-dire dont personne ne soupçonnait l'existence, sont rendues à la lumière, et que, au milieu de ces murailles enfouies sous le sol, on découvre des mosaïques, des sculptures, des médailles, des poteries, enfin une foule d'objets, tous précieusement recueillis dans nos musées.

« La villa est donc le type choisi par votre commission.

« Le même système a été suivi pour les époques du moyen âge et de la renaissance. Un coup-d'œil vous en fera reconnaître la destination. Ici nous n'avons rien inventé, mais seulement ajouté des chiffres indiquant l'âge, ou plutôt la période archéologique de la classification des monuments. Ces chiffres, qui devront toujours être indiqués en caractères

arabes comme étant les plus usuels, feront reconnaître immédiatement l'époque ou le style des édifices signalés.

« Tous les autres signes conventionnels sont à peu près imités de ceux de Cassini, c'est-à-dire que, pour les rendre plus visibles, on leur donne, dès maintenant, une proportion plus développée, afin que, leur ensemble frappant davantage les yeux, on puisse reconnaître sans fatigue les divisions générales de nos richesses archéologiques.

« Tel est le travail que votre commission a l'honneur de soumettre à votre approbation. »

M. Thiollet voudrait que, dans le tableau indicatif présenté par la commission, le carré destiné à noter les *monuments divers* fût accompagné d'une lettre pour faire connaître la nature du monument (T, temple, V, villa, etc.).

M. Victor Petit objecte qu'on arrivera bien vite à trop charger la mémoire.

M. de Surigny, membre de la commission, déclare qu'elle s'oppose en masse à la proposition qui vient d'être faite, parce qu'elle nuit essentiellement à la simplicité du système.

M. de Caumont ajoute que cette proposition serait même dangereuse, car souvent la destination des monuments est mal connue; cela est surtout vrai pour les monuments romains; ce serait donc ouvrir une porte à l'erreur.

M. de Guernon-Ranville veut bien qu'on évite la détermination, quand la nature du monument est réellement incertaine; mais il aimerait mieux cependant que les indications fussent suffisamment complètes, lorsqu'il y a possibilité. Il aperçoit dans le tableau proposé beaucoup de lacunes. Ainsi, l'on n'établit aucune classification entre les divers monuments druidiques, qui sont cependant de nature multiple; on ne distingue pas, des camps romains proprement dits, ces

petits forts qui se rencontrent souvent, et qui probablement ne sont pas romains.

M. Victor Petit répond qu'en ce qui touche les monuments druidiques, leur destination est le plus souvent fort incertaine, et qu'ils ne se rencontrent que dans quelques provinces. Certains monuments romains, tels que les cirques, les amphithéâtres, etc., sont de même renfermés dans des limites géographiques restreintes. Les contrées où ces monuments se rencontrent adopteront, à leur intention, quelques notations particulières, inutiles à introduire dans un projet de nomenclature générale.

M. de Guernou-Ranville pense, au contraire, que, voulant obtenir des cartes générales, intelligibles pour les archéologues de tous les lieux divers, il faut adopter des signes généraux, dont le sens sera compris dans les provinces mêmes où ne se rencontrerait aucun des monuments qu'ils représentent.

M. des Voids demande qu'on propose des signes particuliers pour les monuments de la période comprise entre le V<sup>e</sup>. et le XI<sup>e</sup>. siècle.

M. Victor Petit fait remarquer qu'on jetterait ainsi une grande complication dans la carte, et qu'elle exigerait ensuite un dictionnaire explicatif.

M. de Lorieux demande pourquoi l'on ne retrouve pas, dans l'index relatif à la renaissance, le signe des batailles.

M. Hébert propose qu'on détermine un signe simplement destiné à indiquer qu'une carte est archéologique. On en indiquerait ensuite tous les détails par une série de numéros, correspondant avec une légende.

M. le président fait remarquer que cette proposition n'est pas, comme les précédentes, une modification du système de la commission. Elle s'en écarte d'une manière absolue et ne pourrait, en conséquence, donner lieu à une discussion

qu'après qu'on aura voté sur tous les articles présentés par la commission.

M. de Guernon-Ranville résume sa pensée en proposant qu'on introduise :

1°. Des signes distincts pour les diverses sortes de monuments druidiques ;

2°. Un signe pour les monuments sarrasins ;

3°. Un autre pour les batailles du moyen âge.

Un membre demande qu'on ajoute un signe pour les sépultures de la même période.

Un autre réclame une notation particulière pour les viaducs.

M. de Surigny, prenant la parole au nom de la commission, propose, pour les camps des Sarrasins, *s'il en existe*, la tente accompagnée d'un S, et, pour les batailles du moyen âge, le signe usuel des deux épées croisées.

M. Victor Petit rappelle que la pensée de la commission est d'adopter tout le système de notation de Cassini, et de ne placer dans le tableau indicatif, objet de la présente délibération, que les signes qui ne se trouvent point dans Cassini.

M. de Surigny annonce que plusieurs personnes verraient avec plaisir placer une très-courte explication en tête du tableau.

M. Victor Petit adopte cette proposition. Il ajoute qu'on introduira parmi les signes les trois points, indice habituel des médailles.

M. des Voidy demande un signe particulier pour les anciennes exploitations de forges. On rencontre en Bourgogne toute une ligne d'anciennes exploitations de fer. Ce sont de véritables monuments des siècles passés.

Il est répondu à M. des Voidy que ce n'est pas là ce qu'on appelle des monuments.

L'assemblée vote la clôture de la discussion.

Elle vote ensuite la proposition de la commission, ainsi que les additions que cette commission elle-même vient de

proposer dans le cours de la discussion. Puis elle décide qu'il y aura lieu à y faire d'autres additions, ainsi que l'ont souhaité plusieurs membres, mais que leurs diverses propositions seront renvoyées à la commission, qui aura à les étudier.

M. Dupré prend la parole au nom de la commission chargée de préparer un projet de classification pour un musée d'antiquités.

Il expose les motifs des modifications qu'on propose de faire au spécimen de catalogue présenté par M. de Caumont (1). L'appréciation artistique des objets demandée par M. de Caumont pourrait devenir une source de fausses notions. Un musée fort pauvre en objets gaulois, par exemple, notera comme très-précieux quelques-uns de ces objets qu'il aura le bonheur de posséder, et qui ne le seront aucunement, tandis qu'un autre, qui sera surtout riche en ce genre, méconnaîtra peut-être la vraie valeur de ce qu'il contiendra. C'est donc seulement dans les mémoires qu'il convient de se livrer à des appréciations. Elles doivent être exclues des catalogues.

Quant à l'expression de *peinture murale*, que la commission substitue à celle de *fresque*, elle est suffisamment justifiée, car la méthode *a fresco* ne remonte qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle; la fresque n'est qu'un cas particulier de la peinture murale.

Les questions relatives à la circonscription des écoles régionales a donné lieu à une discussion intéressante; elles étaient ainsi conçues :

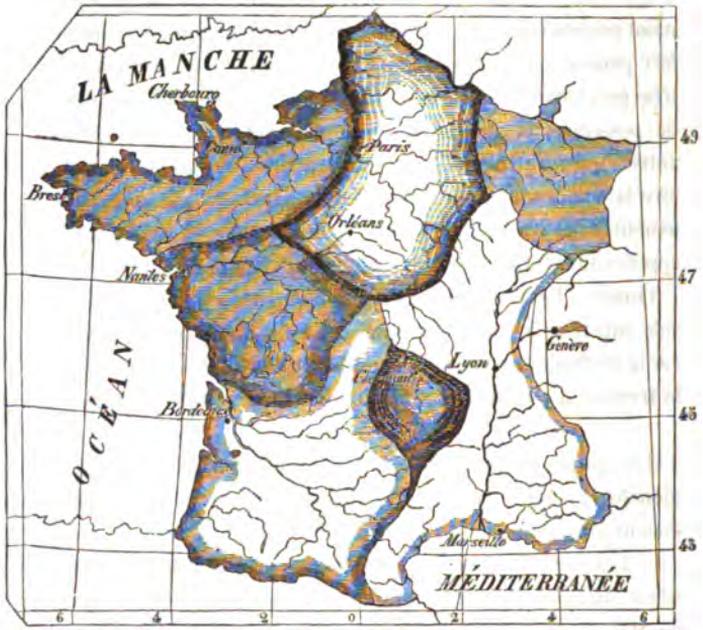
« Les circonscriptions des écoles d'architecture au XII<sup>e</sup> siècle, indiquées par M. de Caumont, en 1839, au Congrès du Mans, doivent-elles être maintenues sans modifications, aujourd'hui que les études se sont multipliées? Doit-on,

(1) Ce spécimen sera reproduit plus loin.

comme il l'indiquait au sein de l'Association bretonne, en 1845, rattacher à l'École Ligérine une partie de la Bretagne, ou doit-on la rattacher en partie à l'École Normande.

« La région du Sud-Est, comprenant le bassin du Rhône, doit-elle former une province architectonique distincte de la région monumentale de la Bourgogne ?

« La région monumentale indiquée provisoirement, en 1839, de la Gironde aux Pyrénées et à la Méditerranée, doit-elle être subdivisée en plusieurs sous-régions ? Enfin quelles sont les limites géographiques à adopter pour la géographie monu-



mentale de la France, au XII<sup>e</sup>. siècle, et abstraction faite des monuments de l'ère ogivale ? »

On a reconnu qu'il y aura des subdivisions et des modifi-

cations à établir, mais qu'il faut encore réunir des documents avant de les tracer définitivement.

Une proposition de M. de Surigny a été immédiatement discutée ; elle était ainsi conçue :

Le Congrès invite les Sociétés de province à faire exactement la monographie de chacune des abbayes chefs d'ordre ; il invite également les Sociétés à faire les monographies des abbayes dépendantes , à bien distinguer le moment d'annexion de ces abbayes au chef d'ordre, comparer en un mot les chartes avec les monuments , afin de vérifier à quel degré les monastères ont pu propager auprès ou au loin leur propre architecture. Ce sera ensuite par la comparaison de ces diverses monographies qu'on pourra juger sur pièces de la ressemblance ou de la dissemblance du monument avec l'église chef d'ordre , et de sa ressemblance ou de sa dissemblance avec les monuments voisins.

M. de Surigny développe sa proposition. Il craint le danger des formules trop absolues. Il rappelle l'opinion émise il y a un an par M. l'abbé Crosnier sur les circonscriptions régionales , et sur l'influence des grands édifices religieux et des monastères sur les monuments secondaires bâtis aux environs. Il croit que les circonscriptions ne sont jamais nettement limitées. Il cite les discussions engagées sur ce point au Congrès de Clermont. Il critique plusieurs opinions émises sur la distinction des écoles architecturales. Suivant M. de Surigny , une école est une suite de traditions , et quelques caractères particuliers aux édifices d'une région ne suffisent réellement pas pour constituer une école...

M. de Mellet présente quelques observations en réponse à ce qu'a dit M. de Surigny. Il ne croit pas qu'il faille proclamer à la place de l'influence du génie des populations l'influence exclusive des monastères. S'il n'y a pas de limites heurtées , tranchées entre les diverses écoles provinciales , il

ne faut pas nier pour cela les circonscriptions. Suivant M. de Mellet, les circonscriptions régionales existant par époques, tiennent au génie des peuples et à l'influence du sol plutôt qu'à des courants produits par l'esprit propre à chaque monastère.

M. de Surigny fait remarquer que son opinion n'est pas absolue, qu'il ne nie pas l'influence du génie propre aux populations de chaque province.

M. l'abbé Corblet voulait combattre, comme M. de Mellet, l'opinion de M. de Surigny ; mais l'explication donnée par celui-ci le fait s'abstenir sur ce point. Il se borne à lire sur la distinction des écoles la note suivante :

*Quelles sont les limites géographiques à adopter pour la géographie monumentale de la France au XII<sup>e</sup> siècle ?*

Les caractères généraux que M. de Caumont et, après lui, divers auteurs ont assignés aux monuments religieux du XII<sup>e</sup> siècle, se sont surtout produits dans une zone artistique qui comprendrait le Nord de la France, la Normandie, la Picardie, le Maine, la Touraine, l'Orléanais, le pays chartrain, l'Île-de-France et la Champagne. Mais, comme M. de Caumont a été le premier à le faire observer, il y a quelques nuances assez sensibles d'architecture dans ces diverses provinces et, dans d'autres parties de la France, ces caractères n'apparaissent point à la même époque. Ainsi le mélange de l'ogive et du plein-cintre, qui caractérise principalement les monuments du XII<sup>e</sup> siècle dans l'Ouest et dans le Nord, n'apparaît guère qu'au XIII<sup>e</sup> dans certaines contrées de l'Est et du Sud.

Il y a peut-être quelque danger pour la popularisation de l'archéologie, à multiplier les dominations d'écoles. Si l'on passe par-dessus cet inconvénient, que nous avons entendu plusieurs fois signaler, on pourrait, selon nous, admettre pour le XII<sup>e</sup> siècle, les sept écoles suivantes :

1<sup>o</sup>. L'École Picarde se distingue par la fréquence de l'ogive, l'abandon des chapiteaux historiés, la rareté des statues et

quelques dispositions d'origine allemande (comme les transepts circulaires et le plan en forme de croix de Lorraine), qui sont dues à nos fréquents rapports avec les rives du Rhin. C'est en Picardie, et antérieurement au XII<sup>e</sup>. siècle, que le style ogival paraît avoir pris son premier développement, comme nous l'avons dit dans notre *Description de l'église romano-ogivale de Saint-Germer*, qui date de l'an 1030. Les monuments religieux de l'Île-de-France, de la Champagne et de l'Orléanais, diffèrent peu des nôtres et pourraient être rattachés à l'École Picarde.

2<sup>o</sup>. L'École Normande nous offre des tours carrées, couronnées de hautes pyramides, des angles saillants ornements que séparent les colonnes, et une grande infériorité artistique par rapport au Midi. L'influence byzantine y est beaucoup moins sensible que sur les bords du Rhin et dans les provinces situées entre la Loire et la Méditerranée. Si l'exactitude de nos souvenirs ne nous trompe point, il nous semble qu'on pourrait rattacher à cette École le Nord de la Bretagne, c'est-à-dire l'Île-et-Villaine, les Côtes-du-Nord et le Finistère, tandis que le Morbihan et la Loire-Inférieure devraient rester annexées à l'École Ligérine (1).

3<sup>o</sup>. L'École Ligerine, qui comprendrait la Vendée, la Bretagne, le Poitou, l'Anjou et quelques parties des provinces voisines, peut revendiquer une grande supériorité dans la richesse de ses façades et dans la délicatesse de ses sculptures, favorisées par la nature des matériaux. La solidité des voûtes, dont quelques-unes sont à coupes; la représentation fréquente des figures humaines, et surtout la finesse des ornements en rinceaux, en feuillages et en arabesques, caractérisent suffisamment cette région artistique.

(1) M. Ramée, de l'Association bretonne, pense au contraire que la Bretagne doit être toute entière rattachée à l'École Ligérine.

4°. L'École Auvergnate, tout au contraire, est avare de statues et de bas-reliefs; ses portails sont sévères, ses tours peu élevées, ses contreforts peu nombreux, ses colonnes isolées. Ses triforiums offrent des arcades multilobées. On n'y trouve pas, comme en Picardie et en Normandie, de zigzags et de frètes crénelées, mais une ornementation de marqueteries en pierres de couleur.

5°. École Rhénane. Dans l'Alsace et la Lorraine, l'architecture du XII<sup>e</sup>. siècle est plus ornementée que dans l'Ouest. Les contreforts ne sont que de simples pilastres peu épais s'élevant jusqu'à la corniche du toit (bandes lombardes). Le portail occidental est souvent remplacé par une abside. Les tours se multiplient et se couronnent de frontons triangulaires; les arcatures sont prodiguées aux couronnements; les corbeilles des chapiteaux sont ordinairement godronnées et cubiques. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'apparaît notre style de transition. Les quelques ogives qu'on voit surgir au XII<sup>e</sup>. siècle ne semblent être admises que pour varier la décoration des édifices.

6°. L'école de Guyenne comprend la région qui s'étend depuis la Gironde jusqu'aux Pyrénées et à la Méditerranée. Elle se distingue par la fidélité au plein-cintre, la reproduction des formes antiques, l'élégance des formes sculpturales, l'emploi des lignes arrondies, l'absence des lozanges, des méandres, des tores rompus et des ornements du même genre si répandus dans le Nord de la France. L'abside des chapelles est souvent triangulaire, bien que l'intérieur soit circulaire. On pourrait signaler quelques nuances de style entre la Gascogne et la Guyenne; mais elles ne sont pas assez déterminées pour nécessiter des divisions sous-régionnaires.

7°. L'école Burgundo-Lyonnaise doit comprendre non seulement la Bourgogne, mais le Bourbonnais, le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. Dans ces diverses

provinces, nous trouvons des contreforts en bandes lombardes, des corniches soutenues sur de véritables consoles, comme dans l'ordre corinthien. Partout encore, appareil d'ornementation formé de matériaux polychromes, des figures en ronde-bosse accompagnant les rinceaux et les feuillages, un galbe élégant, un plan régulier, une grande correction de détail, une sculpture habile et l'absence de l'ogive.

Je crois, Messieurs, qu'on doit s'en tenir rigoureusement à ces circonscriptions, tout en reconnaissant que des circonstances locales ont pu multiplier sur divers points les modifications de l'art, et en tenant compte de l'influence qu'ont pu avoir les monastères, l'école des francs-maçons, les Anglais, la persistance du type basilical et diverses autres causes. Prenons garde de trop diviser et de trop subdiviser : aux yeux du savant, cela peut paraître une simplification, aux yeux des simples amateurs, c'est un inextricable dédale...

M. de Surigny résume son opinion. L'archéologie ne lui paraît pas suffisamment avancée comme science, pour que la théorie de M. l'abbé Crosnier n'ait pas devant elle de grandes chances de succès.

M. de Montalembert a étudié spécialement la question de l'influence des monastères sur l'architecture.

Il ne croit pas entièrement à la théorie de M. Crosnier, qui lui paraît trop absolue. Il reconnaît l'influence des deux grands ordres de Cluny et de Cîteaux, mais cette influence s'est bornée aux édifices monastiques. Il serait impossible de citer une cathédrale, une collégiale, une grande église paroissiale, qui ait subi l'influence monastique. Pour l'ordre de Cîteaux, l'influence est prouvée. Saint Bernard fit la guerre à l'ornementation; il réagit contre le luxe des sculptures. La simplicité est devenue le caractère commun des églises cisterciennes.

M. de Montalembert a vu cent soixante églises de l'ordre de Cîteaux, qui en posséda un mille. Mais à côté des églises cisterciennes, les églises des ordres différents et les églises non monacales ne subirent en rien l'influence de Cîteaux. Au reste, M. de Montalembert a été frappé du plan particulier des églises de cet ordre. Ce caractère n'a encore été jamais signalé, et M. de Montalembert l'expose au Congrès. Les églises cisterciennes sont souvent terminées par un chevet carré pour éviter la décoration des absides. Il y a quatre chapelles sur le transept. M. de Montalembert n'a remarqué cette forme que dans les églises cisterciennes et dans les deux plus grandes églises de Venise, St.-Jean et St.-Paul, et une autre grande église, Ste.-Marie...

L'ordre de Cîteaux ayant été pendant deux siècles le mieux discipliné, ayant le mieux suivi la règle de son patriarche saint Bernard, il n'est pas étonnant de retrouver la même forme dans les églises cisterciennes, non seulement en France, mais encore en Angleterre, et dans les autres contrées où l'ordre s'était répandu.

L'assemblée remercie M. de Montalembert de cette communication si intéressante, par de vifs applaudissements.

M. le président soumet au Congrès la rédaction suivante proposée par M. de Mellet :

« La commission, tout en engageant les Sociétés archéologiques à continuer l'étude des modifications architecturales produites par les écoles régionales, appelle leur attention sur les observations suivantes... » (Viendraient ensuite les conclusions de M. de Surigny.)

La rédaction est mise aux voix et adoptée.

M. le rapporteur Dupré lit les conclusions de la commission sur la question suivante :

« Les monuments religieux des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles montrent partout la préoccupation des artistes à peindre, par des

images frappantes, la lutte entre le bien et le mal. Peut-on indiquer les origines et les développements de cette école avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici ? »

M. le comte de Mellet présente quelques observations sur l'origine de ces représentations du bien et du mal. Il dit que ce fut au XI<sup>e</sup>. siècle qu'elles devinrent fréquentes, et cite les documents sur lesquels on peut fonder cette opinion.

M. de Montalembert croit qu'il serait très-difficile au Congrès de formuler une décision sur cette matière.

M. de Guernon-Ranville trouve la proposition de M. de Mellet trop tranchée. Sur une question pareille, la plupart des membres ne seraient pas en état de voter avec conviction, et de se décider sur la question.

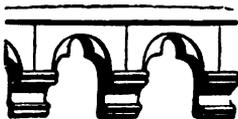
M. Dupré croit aussi que la question, n'ayant pas rapport à l'organisation des Sociétés savantes, doit être retirée.

M. le comte de Montalembert propose de recommander toutefois la question comme sujet d'étude.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. de Montalembert fait part de grands travaux entrepris par M. Perrée sur les catacombes de Rome, travaux qui ont attiré l'attention de l'Assemblée nationale. M. Perrée a exécuté un nombre immense de dessins, en présence desquels il est permis de dire que les ouvrages de Bosio et de ses émules sur Rome souterraine ne font point connaître les catacombes. M. Perrée désirerait vivement soumettre ses dessins au Congrès.

Le Congrès verra avec plaisir les travaux de M. Perrée.



# PROJET-SPÉCIMEN

DE

## CATALOGUE POUR UN MUSÉE D'ANTIQUITÉS (1)

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS

PAR M. DE CAUMONT.

La collection d'antiquités de la ville de \_\_\_\_\_ se compose d'objets divers appartenant à l'époque celtique, à l'époque gallo-romaine et à l'ère du moyen âge.

*(Rendre hommage aux fondateurs et à ceux qui ont enrichi le musée.)*

Ces objets sont rangés dans \_\_\_\_\_ salles et se divisent en \_\_\_\_\_ séries, savoir :

*(Indiquer le nombre des séries et leur disposition générale.)*

1<sup>re</sup>. SÉRIE (*Objets présumés celtiques*).

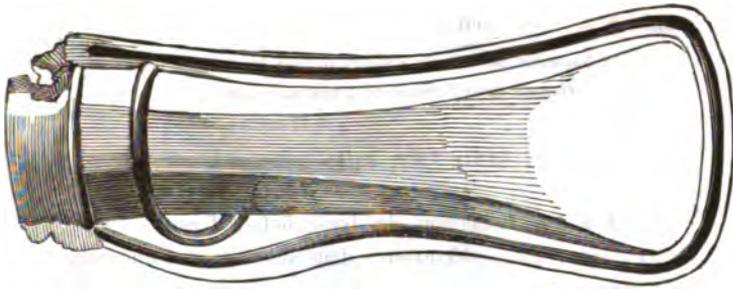
Les objets qui se rapportent à la première série (*objets présumés celtiques*) sont les suivants :

N<sup>o</sup>. 1. Haches en bronze de différentes formes trouvées à \_\_\_\_\_



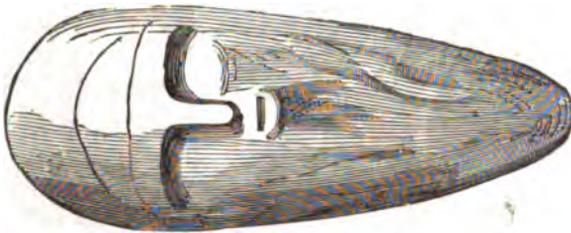
(1) Nous donnons simplement le canevas indiquant la forme de ces inventaires ; nous proposons de les illustrer de figures, reproduisant l'image des objets les plus intéressants des collections.

N<sup>o</sup>. 2. Moule à haches en bronze trouvé à

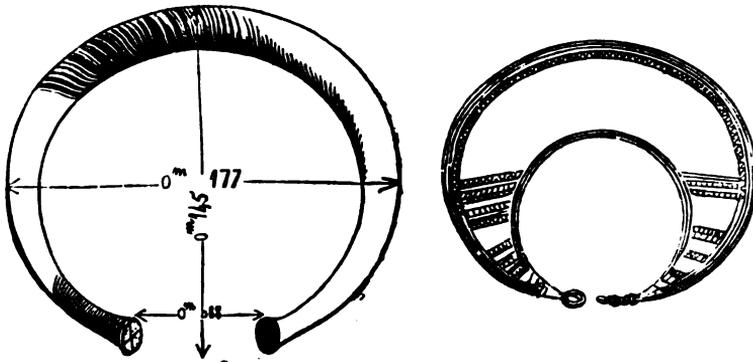


*(Détails sur les découvertes qui ont procuré ces objets.)*

N<sup>o</sup>. 3. Haches en pierre trouvées à , données  
par M.



N<sup>o</sup>. 4. Torques, bracelets et autres objets trouvés dans les  
tombeaux de décrits dans le mémoire de M.



N<sup>o</sup>. 5. Poterie trouvée au centre du tumulus de  
ouvert en 18 , décrit dans le mémoire de M.  
publié à en

( Suivront les détails relatifs à tous les autres objets mentionnés dans l'ordre de leurs numéros. )

## 2<sup>e</sup>. SÉRIE ( Ère gallo-romaine ).

N<sup>o</sup>. 1 à 10. Collection de bas-reliefs , frises , chapiteaux , etc. , etc. , découverts dans les ruines d'une villa gallo-romaine à , et dans les soubassements des murailles de l'enceinte antique de la ville de



( Détails historiques sur ces découvertes ; appréciation de la valeur des fragments. )

### Inscriptions antiques trouvées à

*Explication de ces inscriptions et commentaire, s'il y a lieu. )*

N<sup>o</sup>. 11. Borne milliaire trouvée à en  
portant l'inscription suivante :

( Un mot sur les conséquences à déduire de cette découverte , relativement aux voies romaines du pays et à la position de la ville romaine , chef-lieu de la contrée. )

N<sup>o</sup>. 12. Tombeau antique découvert à



( Dédaction à établir sur cette découverte ; — quelques notions sur les sépultures gallo-romaines et les monuments qui les recouvraient. )

N° 13. Urnes cinéraires découvertes dans le cimetière gallo-romain de

( *Détails sur les cimetières gallo-romains.* )

N° 14. Figurines et objets divers en terre cuite de l'époque gallo-romaine.

( *Circonstances et localités dans lesquelles les figurines ont été découvertes.* )

N° 15. Poteries gallo-romaines, mosaïques et fragments de peintures murales découverts dans les ruines d'une villa gallo-romaine à

( *Détails sur tous ces objets.* )

N° 16. Médailles romaines trouvées dans le pays. Indication précise des localités où ces médailles ont été trouvées.

( *Jamais ces médailles ne devront être renfermées dans le même casier que celles dont l'origine n'est pas connue ou qui n'appartiennent pas à la contrée.* )

N° 17 à 30. Objets divers en or, en argent et en bronze de l'époque romaine. Indication des usages auxquels ils ont été consacrés.

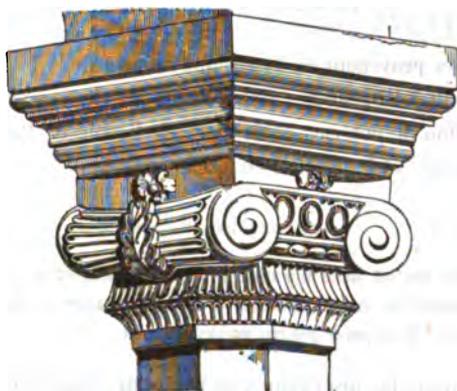
### 3<sup>e</sup>. SÉRIE ( *Moyen âge* ).

Objets en bronze trouvés dans des tombeaux présumés mérovingiens ou carlovingiens.



( *On devra décrire avec soin les objets et les figures, s'il est possible.* )

Fragments de sculptures présumées du IX<sup>e</sup>. siècle.



( Indiquer l'origine des monuments auxquels elles ont appartenu. )

Inscription du VIII<sup>e</sup>. siècle trouvée à

Crosses en bronze émaillé découvertes dans des tombeaux.

Débris d'architecture recueillis lors de la démolition de  
l'église de \_\_\_\_\_, datant de l'année

Pierres tombales provenant de l'église détruite de St. -

Moulages en plâtre représentant des sculptures du XII<sup>e</sup>.  
siècle.

Autres moulages offrant une suite de détails typiques du  
XIII<sup>e</sup>. tirés de l'église de

( Entrer dans quelques considérations sur l'utilité des moulages ;  
il sera bon , quand on le pourra , de leur consacrer une  
galerie spéciale. )

Reliquaire en bronze émaillé provenant de l'ancienne ab-  
baye de

( Description de l'objet. )

SALLE DES VIEUX MEUBLES.

Boiseries provenant de l'ancienne abbaye de Bahut du XVI<sup>e</sup>. siècle, tiré du château de Collection de poteries et de vases de l'école de Palissy. Emaux du XVI<sup>e</sup>. siècle, etc., etc.

SALLE DES ESTAMPAGES.

(Nous pensons que tout musée de province devra, dans un délai déterminé, renfermer des estampages des inscriptions murales et des pierres tombales qui chaque jour se détériorent; des calques de peintures murales, etc., etc.)

Estampage des inscriptions de l'arrondissement de tendus sur le mur B.

Mur C. Estampages des inscriptions et des pierres tombales de                    arrondissement de

Mur D. Calque des peintures murales de l'église de

Mur E. Calque des fresques du château de bâti au XV<sup>e</sup>. siècle.



## MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

---

### PORTE A L'ÉGLISE DE LAVOUTE-CHILHAC (HAUTE-LOIRE).

Les doubles colonnettes qui encadrent la porte de l'église de Lavoute-Chilhac n'ont, par leur structure, rien qui s'éloigne du style général de l'église : arcade en tiers-point, absence de chapiteau, bases prismatiques et maclées, tout indique le XV<sup>e</sup>. siècle. Il n'en est pas de même du battant, en bois, lequel provient certainement d'un édifice beaucoup plus ancien ; de rectangulaire qu'il était dans le principe, il est devenu, par une fâcheuse mutilation, de forme ogivale ; ce qui a fait disparaître vers le haut une partie des ornements et des inscriptions de l'encadrement. Il en reste cependant assez pour offrir encore un précieux spécimen de sculpture et d'épigraphie romanes.

L'excellent dessin que je joins à ce travail et qui a été exécuté par M. Normand, architecte départemental, d'après des empreintes que j'avais relevées à l'aide de papiers humectés, permet d'apprécier exactement son système d'ornementation. Il comporte dans le haut une assez grande croix à branches égales et pattées, et au-dessous plusieurs bandes horizontales diversement ornées d'inscriptions, de rinceaux, de fleurons ou arabesques qui se détachent en un très-bas relief sur un fond où l'on remarque des traces de coloration en rouge et en bleu. Dans les cantonnements de la croix la nudité du bois est dissimulée en partie par deux lignes de clous qui s'intersectent diagonalement. La croix est décorée elle-

même de quatre dessins en entrelacs et de cinq disques hémisphériques beaucoup plus saillants. Une assez large bordure encadre le tout. On y voit des dessins en entrelacs et des restes d'inscription qui en occupent la partie supérieure et le haut de la bande verticale gauche. Les mots VICTORIA et CRV[X] sont les seuls qu'il soit possible d'y reconnaître. Ils annoncent que les légendes auxquelles ils ont appartenu, se rapportaient au pieux symbole figuré sur cette porte, et, par suite, peut-être, au vocable même de l'église, laquelle, ayant été consacrée, suivant la charte de fondation, « le 18 des « kalendes d'octobre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, » avait reçu dès lors cette invocation.

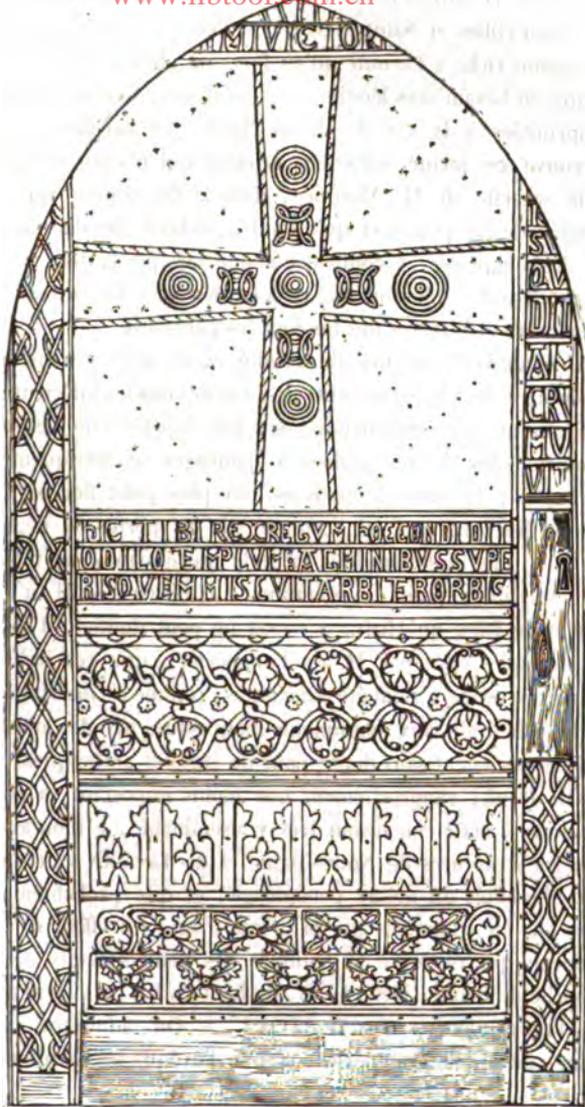
Une des inscriptions, celle de la bande longitudinale droite, fait naître une autre remarque : bien qu'elle n'ait subi presque aucune dégradation dans la plus grande partie de sa longueur, elle ne donne pas un seul mot entier. J'en conclus que l'épigraphe pouvait se continuer sur la bande d'un autre battant voisine de celle-ci, et que la porte était double, comme l'exigeait d'ailleurs une entrée principale d'église.

Nous sommes plus heureux pour l'épigraphe en trois lignes qui constitue, sous la croix, la première bande horizontale. Celle-ci, qui offre un sens complet, se rattache avec plus de certitude à la fondation de l'édifice. On y lit les deux hexamètres léonins qui suivent :

HIC TIBI REX REGUM HOC CONDIDIT OBILO TEMPLUM :  
 AGMINIBUS SUPERIS QUEM MISCUIT ARBITER ORBIS.

La facture de ces vers, les conjonctions de certaines lettres, leur forme particulière montrant un mélange de capitales et d'unciales, s'unissent au style des sculptures et à leur mode de coloration polychrome pour indiquer une concordance d'époque très-remarquable avec les deux belles portes

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



Bocain sculpte.

PORTE EN BOIS A L'ÉGLISE DE LAVOUTE-CHILHAC (HAUTE-LOIRE).

qui, dans la cathédrale du Puy, donnent entrée aux chapelles de Saint-Gilles et Saint-Martin ; seulement l'ornementation est moins riche à Lavoute qu'au Puy, où plusieurs légendes, toutes en hexamètres léonins, alternent avec diverses scènes, empruntées à la vie de Jésus-Christ. Au surplus, on y retrouve ce même caractère oriental qui n'a pas échappé à la sagacité de M. Mérimée, dans la description qu'il a donnée de ces portes et qu'un autre archéologue distingué, M. de Longpérier, a confirmée depuis lors par la découverte de mots arabes plus ou moins défigurés dans les ornements capricieux et bizarres qui bordent les panneaux.

Une nouvelle et curieuse affinité existe avec ces mêmes sculptures dans les ornements de l'une des bandes inférieures, qui offrent une combinaison, six fois répétée, de fleurons simulant des lettres arabes à jambages symétriquement accouplés, et entre lesquels est un plus petit fleuron. Si on ne distingue pas ici, comme sur les portes de l'église du Puy, une imitation de la formule musulmane, au moins fort singulière pour un monument chrétien, « Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah, » — on ne peut douter, d'après les exemples cités par M. de Longpérier, que ces indices d'écriture arabe n'aient été empruntés, comme les inscriptions de la cathédrale, aux monuments mauresques par des artistes qui les prenaient sans doute pour de simples arabesques.

Un dernier rapprochement non moins important va nous conduire à cette conclusion très-vraisemblable, à mon avis, que les sculptures de Notre-Dame et de Lavoute sont dues aux libéralités du même personnage, et que probablement elles ont été exécutées par la même main. En effet, sur le bandeau qui recouvre la feuillure des deux battants de la chapelle de Saint-Gilles, on lit, de haut en bas : GAVZFREDVS ME FECIT PETRVS EDI [FICAVIT]. « On admettra sans peine, dit M. de Longpérier, « que l'évêque ici mentionné

« est Pierre II, qui gouverna l'église du Puy de 1050 à 1073, après qu'on aura comparé les inscriptions en faux arabe tracées sur les portes de Notre-Dame et dans le manuscrit de saint Sever (livre de l'*Apocalypse* conservé à la bibliothèque nationale) qui appartient à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. »

Or, on a vu que ce même Pierre II était de la famille de Mercoeur, qui, par ses dotations, avait donné naissance au monastère de Lavoute, et qu'à l'exemple de l'évêque Etienne II, son oncle, il voulut y être inhumé. Il est donc croyable que ce prélat, imitant en cela ses pieux parents Odilon et Etienne, avait enrichi de ses dons le même monastère, ou, du moins, qu'il avait contribué à l'embellissement de l'église, et l'avait décorée de portes sculptées dans le goût de celles que possédait, par ses soins, la cathédrale. Cette supposition est d'autant plus probable, que la principale inscription de la porte de Lavoute a surtout pour objet de glorifier la mémoire de saint Odilon, le grand-oncle de Pierre II.

En résumé, l'église de Lavoute-Chilhac peut fournir, pour l'histoire de l'art dans la Haute-Loire, des données positives et importantes en ce qu'elles se rapportent à des dates certaines. Au XI<sup>e</sup> siècle appartient la porte dont je viens de faire la description. Ce morceau rare de sculpture, en confirmant les savantes explications qu'un habile archéologue a émises sur les boiseries de Notre-Dame, ajoute un nouveau prix à ces dernières, qui, en retour, aident singulièrement à l'étude de celles de Sainte-Croix.

L'église elle-même, bien qu'elle soit d'une époque moins reculée et d'un style d'architecture qui a produit en France un grand nombre de monuments, offre néanmoins un véritable intérêt par la rareté des édifices de ce genre dans une province où, comme l'a très-bien dit M. Mérimée, le style gothique ou ogival fut une importation étrangère.

Monument de la piété et du goût de l'un des plus illustres abbés de Cluny, — d'un prélat qui se distingua par les dons somptueux qu'il fit à l'église de Notre-Dame du Puy, par la reconstruction de l'évêché, du château d'Espaly et de plusieurs autres édifices, et qui entreprit la construction de l'hôtel de Cluny à Paris, aujourd'hui musée national, en un mot, de l'évêque du Puy, Jean de Bourbon, — cette église appartient aussi à une époque déterminée et par le style de l'architecture et par les données historiques. Sous ce rapport elle mérite encore l'attention des archéologues et toute la sollicitude de l'administration.

AYMARD.

(*Extrait des Mémoires de la Société académique du Puy.*)

#### EXHAUSSEMENT DES CHAUSSÉES GALLO-ROMAINES DANS L'YONNE.

Le département de l'Yonne est traversé par une grande route antique et plusieurs anciens chemins de moindre importance. Ces différentes voies se prolongent dans les départements limitrophes : la Nièvre, la Côte-d'Or, le Loiret, l'Aube, Seine-et-Marne, et elles conservent presque partout sur les hauteurs leur caractère primitif. On les a désignées généralement sous les noms de chemins Haussés, Ferrés, Verts, de César et de Brunehaut.

Dans les portions de ces chemins établies sur la ligne de faite des collines de la contrée, on retrouve presque invariablement la chaussée élevée de quatre à six pieds au-dessus du sol. La raison en est très-simple et s'explique par la nature même de notre climat, et à cet égard j'appelle l'attention et l'étude des archéologues de l'Yonne. A l'époque de l'occupation romaine dans la Gaule, on traversait d'immenses espaces de terrains incultes et sans traces d'ha-

bitations. C'étaient de véritables petits déserts couverts de broussailles au milieu desquelles se cachaient quelques huttes de bergers. Dans le Nord et l'Est de la France actuelle, les Romains durent construire leurs chaussées d'une manière toute spéciale au pays, et par cela même très-différente de celle employée dans les provinces méridionales. C'est qu'en effet, durant une partie de la saison d'hiver, la neige recouvre d'une couche souvent assez épaisse de vastes étendues de territoire. Dès lors on dut songer, dans les parties désertes, à faire reconnaître facilement aux voyageurs le tracé de la route, et cela d'une manière permanente. On ne trouva rien de mieux que de construire *en remblai* les endroits les plus exposés à être recouverts par la neige. Remarquons qu'aujourd'hui tous les chemins, et même nos petites routes tracées à fleur de terre et bordées seulement d'un étroit fossé, disparaissent complètement sous une couche de neige de médiocre épaisseur. Là où les gens du pays ont de la peine à ne pas s'égarer, les étrangers sont tout-à-fait arrêtés. Ce grave inconvénient n'existe pas avec les chaussées fortement en remblai; et par la neige, aussi bien que dans la saison des pluies, elles sont praticables.

Voilà réellement la seule raison de l'élévation des voies antiques, il n'y en a pas eu d'autres.

Remarquons enfin que, dans les hautes montagnes de la Suisse, des Pyrénées et même de l'Auvergne, on est obligé d'indiquer par de longues perches placées debout le long des routes, la ligne que l'on doit suivre en temps de neige.

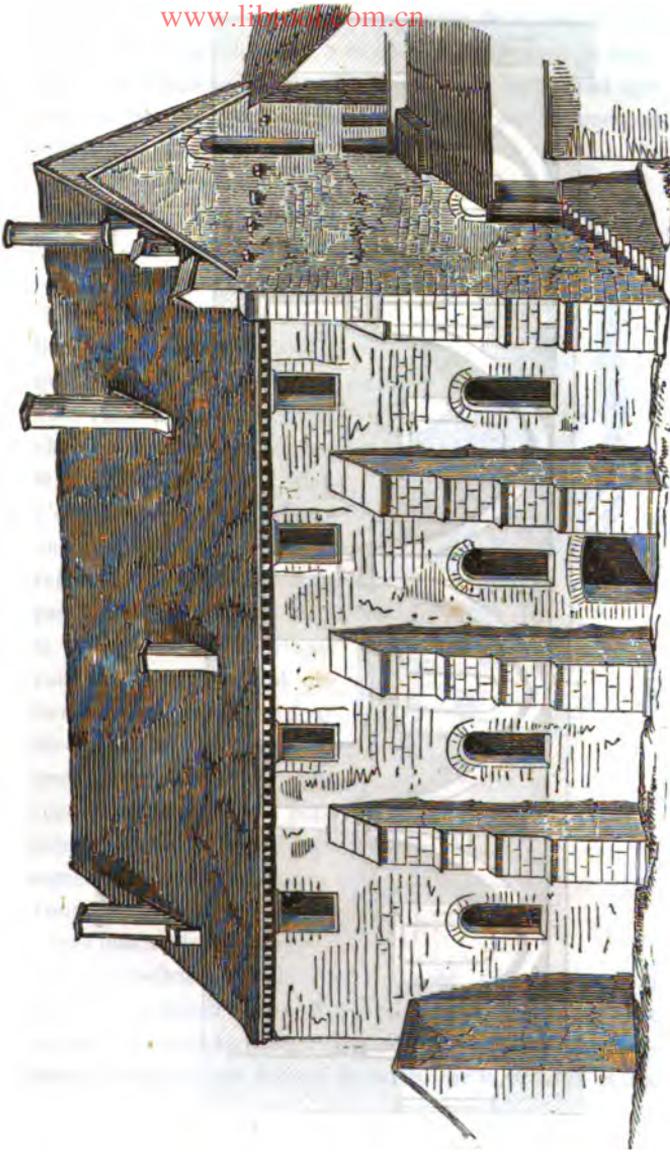
Victor PETIT.

#### CELLIER DE VINCELLOTES (YONNE).

Lorsque les religieux de l'abbaye de Reigny devinrent possesseurs, vers la fin du XII<sup>e</sup>. siècle, des riches vignobles

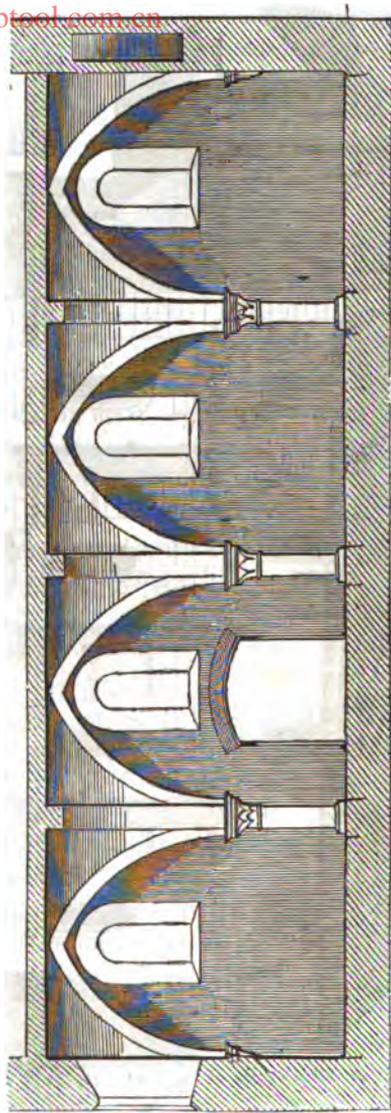
situés dans la paroisse d'Irancy, ils songèrent à construire, près de leurs nouvelles possessions, tous les bâtiments nécessaires pour la fabrication et la garde du vin. Le beau village d'Irancy, situé à deux heures de marche de l'abbaye de Reigny, et près de la petite ville de Cravan, est bâti au milieu des hautes collines qui bordent la rive droite de la rivière de l'Yonne, et au fond d'une dépression de terrain, qui présente l'aspect d'un immense cirque : toutes les pentes du valon sont recouvertes de vignes qui, dès une haute ancienneté, jouissent d'une notable renommée dans la Basse-Bourgogne. Le lieu que les religieux de Reigny choisirent pour le dépôt de leurs vins, fut un terrain bordé par l'Yonne, qui, autrefois plus qu'aujourd'hui, était la grande voie de communication. Les celliers de l'abbaye donnèrent à la localité le nom de *Vini-Cellata*, d'où est venu VINCELLOTES, ou Vincelottes, nom du village qui s'est formé peu à peu autour des celliers et le long de la berge qui domine les eaux calmes et peu profondes de l'Yonne. On ignore si le grand bâtiment, dont nous donnons des dessins qui suppléeront à une longue description, est la construction primitive faite par les religieux. Cela n'est pas probable. Des caves creusées dans le flanc de la montagne, formée de vastes couches d'un calcaire blanc assez dur, et des hangars adossés à ces mêmes caves, ont dû d'abord renfermer les vins qui, bientôt, furent soigneusement déposés dans un magnifique cellier construit, comme ce que faisaient les abbayes, avec la grandeur et la solidité que nous admirons encore aujourd'hui. On peut reconnaître à Vincelottes le caractère général des constructions élevées durant la première moitié du XIII<sup>e</sup>. siècle dans la province.

L'un de nos dessins représente la façade extérieure donnant sur la rivière; le côté opposé est à moitié enfoui sous la pente même du terrain. Il en résulte qu'on entre de plain



VUE EXTÉRIEURE DU CELLIER DE VINCELLOTES.

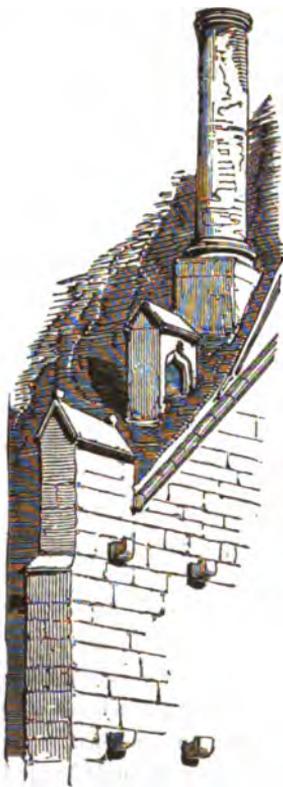
[www.libriol.com.cn](http://www.libriol.com.cn)



COUPE LONGITUDINALE DU CELLIER DE VINCELLOTES JUSQU'À LA HAUTEUR DE LA VOUTE.

Les chambres établies au-dessus de la grande salle voûtée du rez-de-chaussée. Ces chambres servirent de logement aux gardiens et aux vigneron ; mais elles n'ont rien conservé de leur caractère primitif. A diverses époques, et notamment à la fin du XV<sup>e</sup>.

siècle, elles furent remaniées entièrement ; c'est de cette époque que datent les cheminées à large linteau vigoureusement profilé. Ces chambres furent habitées par quelques religieux qui établirent, dans l'une d'elles, une petite chapelle dont nous donnons le clocher ou campanile. Mais c'est surtout depuis quelques années que le cellier de Vincellottes a perdu une grande partie de sa beauté primitive ; la salle voûtée a été partagée par des murs de refend qui forment des caves particulières ; les anciennes chambres du premier étage, occupées aujourd'hui par plusieurs familles, ont subi de regrettables embellissements. Toutefois, malgré des replâtrages tout neufs, on peut encore très-facilement rétablir, par la pensée, l'état ancien de la façade et du grand cellier. Nos dessins reproduisent cet état ancien. Les gens âgés du village peuvent indiquer avec certitude l'emplacement occupé autrefois par le pressoir et les



CHEMINÉE DU CELLIER DE VINCELLOTTES.

diverses dépendances qui s'y rattachaient. Le cellier de l'ancienne abbaye de Reigny est la seule construction de ce genre qui soit restée isolée, c'est-à-dire n'étant pas attenante à l'abbaye même, dans le département de l'Yonne; elle méritait par cela seulement une attention toute spéciale, et nous avons voulu, en reproduisant ses principaux aspects et plusieurs détails d'ornementation, donner un exemple de plus de la beauté sévère et de la solidité des constructions ordonnées et aussi très-souvent dirigées par les religieux eux-mêmes.

Victor PETIT.

#### SCULPTURES ANTIQUES DÉCOUVERTES DANS LES MURS DE SENS.

On est émerveillé, quand on considère la prodigieuse quantité de belles sculptures gallo-romaines qui sortent chaque jour des murailles de Sens, et l'on s'étonne de l'indifférence avec laquelle les commissions qui disposent des fonds votés par la Chambre pour les monuments historiques ont traité nos antiquités gallo-romaines. Non seulement elles ne font rien pour conserver les murailles qui entourent encore plusieurs de nos villes, mais quand la spéculation démolit ces murailles et qu'il en sort, comme à Sens, une quantité de belles sculptures prouvant que ces murs ont été construits des débris des plus beaux édifices antiques, on n'accorde pas un sou pour les acheter au prix de la pierre, et elles sont converties en moellons.

C'est ainsi qu'en 1838, je fus saisi d'indignation en voyant scier et tailler, sans que personne parût y prendre garde, des chapiteaux corinthiens, de grandes pierres chargées de sculptures. Le premier magistrat de l'arrondissement me répondit que les architectes et inspecteurs officiels avaient vu toutes ces sculptures, qu'ils les avaient regardées avec indifférence,

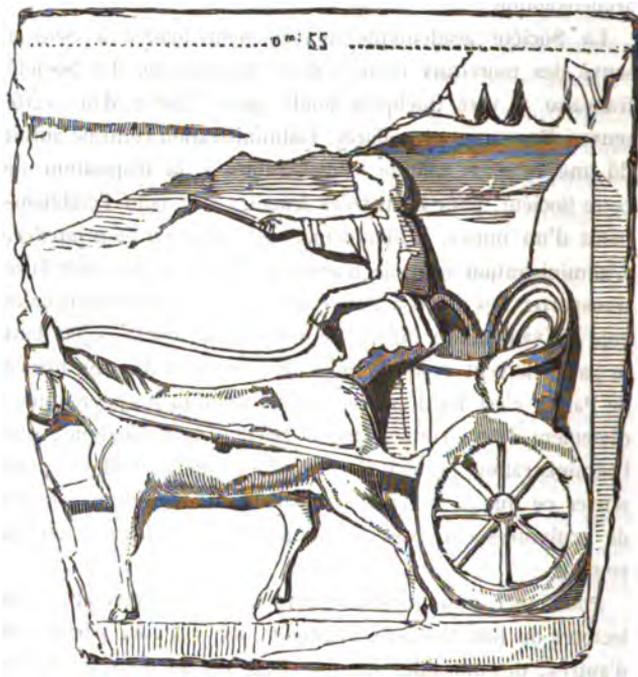
n'avaient fait aucune réclamation contre leur destruction, et qu'on avait conclu de là qu'elles n'avaient pas d'intérêt archéologique.

La Société académique nouvellement fondée à Sens a sauvé des morceaux d'une valeur très-grande. La Société française a voté quelques fonds pour l'aider dans cette œuvre. En voyant ces efforts, l'administration centrale aurait dû mettre une somme considérable à la disposition de cette Société, pour l'achat des fragments et pour l'établissement d'un musée à Sens; mais elle *s'en est bien gardée*. L'administration centrale n'accorde de fonds que pour faire transporter des objets à Paris !! Or, si elle persiste dans cette voie, il vaut mieux qu'elle ne donne rien, car les objets dont je parle doivent rester à Sens. Les entasser dans un musée de Paris, c'est les détruire; autant vaudrait les jeter immédiatement dans l'Yonne. Que la Société archéologique, que l'administration municipale redoublent donc d'efforts pour sauver ce que la destruction des murs doit produire encore de sculptures curieuses, et le monde savant leur en tiendra compte.

Pour nous, nous sommes heureux de faire connaître aux lecteurs du Bulletin deux fragments tirés cet été, parmi tant d'autres, des murailles antiques de Sens, et dont M. Victor Petit a bien voulu nous procurer des esquisses.

Le premier présente un cabriolet gallo-romain attelé et conduit par un personnage armé d'un fouet. La dénomination de cabriolet nous paraît justifiée par le rapport de forme qu'offre ce char à deux roues avec nos cabriolets sans capotte ou thilbarya. Le conducteur est debout. Le dossier décrit un demi-cercle, pour la plus grande commodité du voyageur assis. Quant à l'harnachement, il est peu indiqué; on voit seulement que le brancard s'élève jusqu'au niveau de l'œil du cheval ou du mulet, ce qui nous rappelle le mode d'atte-

usage usité encore de nos jours à Naples pour le cabriolet appelé *calicino*.



La figure suivante représente une *ascia*, instrument figuré si souvent sur les tombeaux, et sur lequel les antiquaires dissertent ou divaguent depuis bientôt un siècle, sans que la question de savoir à quoi servait cet instrument soit beaucoup plus avancée que le premier jour. Il est évident que le fragment, dont je présente l'esquisse, a appartenu à un tombeau; la partie d'inscription qui accompagne l'*ascia* le prouverait d'ailleurs au besoin. L'*ascia* est ici parfaitement conservée et sa forme est bien accusée. On ne peut douter que ce ne soit une espèce de pioche ou de dolloire. Quant à indiquer

l'usage de l'*ascia*, je m'en garderai bien, surtout en présence de tant d'explications diverses.

Dernièrement on en a présenté encore une nouvelle. L'*ascia* serait, suivant l'auteur, un instrument dont on se servait pour ouvrir le corps du défunt et pour en extraire le cœur ou telle autre partie des entrailles que l'on voulait inhumer séparément, comme on le fait de nos jours. La représentation de l'*ascia* sur le tombeau indiquerait que l'extraction aurait



été faite. Cette explication n'est pas la moins singulière de toutes celles que nous connaissons; il est vrai qu'elle a été, dit-on, présentée par un médecin auquel l'*ascia* a paru ressembler à un instrument de chirurgie; mais il y a une réponse péremptoire à faire à ce système, c'est que l'*ascia* se trouve sur des cippes recouvrant des urnes cinéraires et non des corps inhumés en entier: conséquemment il importait peu que l'on fût averti de l'enlèvement des entrailles, s'il avait eu lieu. Disons en terminant que la formule *sub ascia* a été bien plus répandue en Gaule qu'on ne l'avait cru d'abord. On trouve presque partout l'*ascia*, et partout elle se rapporte à une époque où l'incinération des corps était en usage.

DE CAUMONT.

## CHRONIQUE.

---

*Congrès archéologique de France, session de 1851. —*

Nous rappelons aux membres de la Société française et aux membres des autres Sociétés, que le Congrès archéologique s'ouvrira le 10 juin, à Nevers, à 11 heures précises du matin, et sera clos le 14. M. l'abbé Crosnier, vicaire-général du diocèse et inspecteur de la Société française, recevra les notes et mémoires qui seront adressés au Congrès par les personnes qui ne pourraient pas s'y rendre. Une séance aura lieu au Luxembourg le 9 avril, à 3 heures, pendant la session du Congrès d'agriculture.

*Séance générale à Laon, le 6 juin 1851. —* La séance qui devait se tenir à Laon, du 20 au 30 avril, est remise au 6 juin, à 11 heures précises du matin, à l'Hôtel-de-Ville. M. le C<sup>te</sup>. de Mérode, inspecteur de la division du Nord, qui présidera les séances, a retardé cette réunion par suite des réclamations qui ont été adressées au Conseil. Plusieurs archéologues du Nord de la France qui comptent se rendre à Nevers pour le 10, ont demandé que les deux jours de séance à Laon, eussent lieu le 6 et le 7, afin qu'ils pussent y assister en allant à Nevers. Cette réclamation a été accueillie, c'est donc irrévocablement le 6 juin, à 11 heures du matin, que s'ouvriront les séances à Laon. A 3 heures, la Société se transportera dans la cathédrale qu'elle examinera dans tous ses détails jusqu'à 6 heures.

Le lendemain, de 6 heures du matin à 10, la com-

pagnie visitera les autres édifices de Laon; à 11 heures s'ouvrira la seconde séance générale qui se prolongera jusqu'à 5 heures.

Le 8, la plupart des membres de la compagnie partiront pour Paris et pour Nevers où ils arriveront le 9.

*Nouvelles fouilles à Envermeu.* — M. l'abbé Cochet, au moyen d'une allocation accordée par M. le préfet de la Seine-Inférieure, a continué l'exploration du champ de repos antique d'Envermeu. Il a trouvé 18 vases en terre grise, vernissés à la mine de plomb et ornés de dessins, 9 fers de lance, dont quelques-uns sont longs et d'autres courts comme des javelots, et 5 haches franques dont quelques-unes portaient la trace des tissus sur lesquels elles furent déposées. L'une d'elles se terminait par une massue armée de pointes de fer, piquantes comme des épines. Ces découvertes sont assez communes dans les sépultures franques, mais voici ce qui est plus rare.

M. Cochet a trouvé au cou d'un jeune sujet de 15 à 20 ans, un collier de 42 perles de verre et un bracelet d'ambre jaune, matières avilies aujourd'hui, mais fort estimées autrefois; plusieurs bagues encore placées à l'index de la main gauche, dont une en or pesait quatre grammes et une médaille gauloise en or qui avait été percée pour être suspendue au cou. Un des objets les plus intéressants de cette fouille, c'est une épingle ou fibule en forme d'abeille, absolument semblable à celles qui ont été trouvées à Tournay, dans le tombeau de Childéric. Cette abeille est une des plus fortes preuves que l'on puisse donner de l'origine mérovingienne du cimetière d'Envermeu, puisque ce symbole est regardé par quelques écrivains comme les armes de nos premiers rois et les mères de nos antiques fleurs de lys.

Il faut citer encore une plaque de ceinturon en argent sur laquelle on voit deux paons becquetant un fruit placé sur

l'autel de Junon. Mais la pièce la plus intéressante que cette exploration ait fournie, c'est un ornement de femme composé d'une plaque de verre violet sur laquelle est incrustée à l'émail une feuille de vigne, verte comme au printemps. La bordure de cette jolie feuille est tracée avec un filet d'or d'une finesse achevée et d'un goût exquis, le tout est monté sur argent. Si quelque chose a droit de surprendre, c'est l'étonnante conservation de ce bijou sorti de la terre après quatorze siècles. *(Vigie de Dieppe.)*

*Travaux des membres de la Société française.* — M. l'abbé Voisin, au Mans, donne tous ses soins à l'achèvement de la célèbre collection *Gallia Christiana*. Le Conseil général du département de la Sarthe a prouvé avec quel intérêt il voyait les généreux efforts de notre savant collègue, en votant une subvention pour lui venir en aide. La Société française a voté des fonds pour aider à la publication de l'ouvrage.

M. Paty, membre de la Société, prépare un travail sur l'Hôtel-de-Ville de Dreux.

Sur la demande de M. Gaugain, la Société française a chargé M. Bouet de composer des cartons pour les vitraux peints de l'église d'Evrecy.

CH. BOURDON.

*Essai sur les monnaies françaises du règne de Louis XIV, grand in-4°. papier vélin, 15 planches dessinées et gravées par M. Michel Kuppenheim.* — M. Bessy Journet avait formé à grands frais une collection des plus riches et porté ses recherches sur une partie importante de notre numismatique nationale, celle du règne de Louis XIV; ses relations avec un nombre considérable d'amateurs et de marchands lui procurèrent bientôt la série complète des écus

frappés de 1643 à 1715, ainsi que les fractions de ces écus. M. Bessy Journet entreprit de décrire tous ces types et les a fait graver par un habile artiste; en les publiant, il a rendu un véritable service à la science. Leblanc et le P. Menestrier ont commencé à la faire connaître; mais leurs planches, d'une rareté et d'un prix exorbitant, sont beaucoup trop restreintes. M. Bessy Journet a complété l'œuvre de ses devanciers et désormais on pourra, grâce à ses travaux, se faire une juste idée de la numismatique française pendant le long règne de Louis XIV, qui forme une période éminemment curieuse et riche en types aussi variés que nombreux.

Le catalogue de ces monnaies, précédé d'un rapide sommaire du règne de Louis XIV, se termine par une série de quinze planches contenant la reproduction de toutes les monnaies du catalogue. Cette partie de l'ouvrage est due au talent de M. Michel Kuppenheim.

## CH. B.

*Archeological Journal*, t. II. — Les travaux archéologiques qui se publient en Angleterre méritent à un haut degré notre attention. Nous ne saurions rester indifférents au mouvement qui se produit si près de nous et chez un peuple où les beaux-arts ont, au moyen âge, suivi à peu près les mêmes phases qu'en France.

Nous avons sous les yeux le deuxième volume du *Journal archéologique* (*Archeological Journal*) publié par l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Un simple énoncé des principaux articles qu'il contient fera juger de l'intérêt qui s'y rattache. Nous y avons lu d'abord une dissertation sur l'Histoire des grands sceaux de l'Angleterre et de ceux d'Edouard III en particulier, par M. WILLIS. L'auteur fait ressortir ingénieusement de son sujet l'étude de l'art et des faits historiques; il examine le

travail de M. de Wailly sur les sceaux des rois d'Angleterre (*Éléments de paléographie*, vol. II), et le déclare le plus complet; mais ses recherches lui permettent d'y relever plusieurs inexactitudes, presque inévitables dans un ouvrage de ce genre.

Les antiquaires anglais recueillent avec un zèle infatigable tous les documents relatifs aux habitations romaines que l'on découvre dans leur pays. Ce volume contient plusieurs descriptions de *villas*.

La notice sur les émaux de M. Albert Way est un excellent travail que nous voudrions voir continuer par le même auteur, qui pourrait, à l'aide de ses nombreuses relations en Angleterre, publier une multitude d'émaux fort remarquables, enfouis dans les collections particulières, et indispensables pour l'histoire de cette branche si importante de la peinture.

Nous citerons ensuite un mémoire sur les *torques* ou colliers des Celtes, par M. Samuel BIRCH. Le savant antiquaire, après un examen des textes anciens et des divers modèles de *torques* conservés dans les musées, fait voir que cet ornement, très-répandu chez les hommes de la race celtique, fut porté par les Romains comme récompense militaire jusqu'au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, mais que, dans le pays de Galles, l'usage s'en continua jusqu'au X<sup>e</sup>. ou même jusqu'au XII<sup>e</sup>. siècle.

Pour donner une idée du contenu de ce volume, il faudrait signaler encore de nombreuses notices sur les abbayes et les églises des trois royaumes, une foule de documents et de nouvelles archéologiques; il faudrait parler des charmantes gravures dont il est orné et nommer les artistes, comme Mackenzie, Le Keux, etc., qui ont concouru à leur exécution; mais cela nous entraînerait trop loin.

CH. BOURDON.

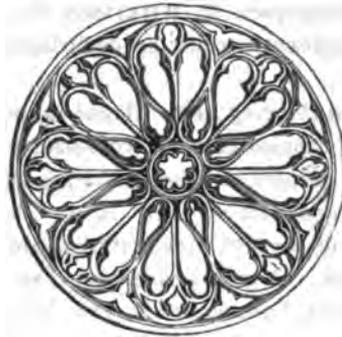
*Practical Geology and ancient architecture of Ireland* (Géologie pratique et ancienne architecture de l'Irlande), par G. WILKINSON. — L'auteur, qui est architecte, montre de quelle utilité peut être la géologie pour l'art qu'il professe et pour l'archéologie. Les anciens, qui étaient bien moins avancés que nous dans cette science, avaient cependant su mettre à profit leur expérience de constructeurs, et ils choisissaient avec un tact admirable dans chaque localité les matériaux qui convenaient à chaque genre d'édifice. Les preuves de leur sagacité à cet égard ne manquent pas non plus dans nos contrées, et nous croyons que l'examen attentif des pierres qu'ils ont employées mènerait souvent à la découverte des carrières qu'ils ont exploitées. L'emploi de certains matériaux dans les constructions de l'antiquité et du moyen âge, peut encore servir quelquefois à fixer des dates. A la suite de ses observations géologiques, M. WILKINSON décrit les monuments qui caractérisent l'architecture de l'Irlande. CH. B.

*A Treatise on Painting, etc.* (Traité de peinture écrit, en 1437, par Cennino Cennini, contenant les indications pratiques pour peindre *in fresco*, *secco*, à l'huile, en détrempe, ainsi que l'art de dorer et de colorier les manuscrits), traduit par M<sup>me</sup>. MERRIFIELD, Londres, Lumley. Cennino Cennini, né en Toscane vers l'an 1360, entra jeune dans l'atelier d'Angelo Gaddi, dont le père, Taddeo, avait été disciple du célèbre Giotto, le restaurateur de la peinture en Europe. Malgré son talent, il ne parvint pas à la fortune; car c'est dans la prison où il était enfermé pour dettes, qu'il entreprit, à l'âge de 80 ans, son Traité de peinture. Ce livre, monument précieux de la peinture au XIV<sup>e</sup> siècle, est divisé en six parties, qui traitent : 1<sup>o</sup>. du dessin; 2<sup>o</sup>. des couleurs et de leur préparation; 3<sup>o</sup>. de la peinture à fresque; 4<sup>o</sup>. de la peinture à l'huile; 5<sup>o</sup>. de l'étude de la

peinture, etc. ; 6°. de l'apprêt pour les fonds de la peinture en détrempe, de la miniature, des vernis, de la dorure, etc. Tous ces sujets sont exposés méthodiquement et avec la plus grande clarté. Nous citerons, entr'autres, la peinture à fresque, qui est décrite avec tant d'exactitude, que la commission des beaux-arts a jugé à propos d'en donner des extraits dans son rapport.

*The architectural History of Canterbury cathedral* (Histoire architecturale de la cathédrale de Cantorbéry), par le Rév. R. WILLIS. — Cet ouvrage, un des plus importants qui aient été publiés dans ces derniers temps, marquera dans l'histoire de l'archéologie.

Ch. BOURDON.



## SÉANCES

### TENUES PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION  
DES MONUMENTS HISTORIQUES,

*Les 26, 27 et 28 février 1851,*

AU PALAIS DU LUXEMBOURG.

---

*Séance du mercredi 26 février.*

Présidence de M. le V<sup>te</sup>. de Cussy.

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, sous la présidence de M. de Cussy, inspecteur-divisionnaire.

Siègent au bureau : MM. de Caumont, le comte de Mellet, Pauffin de Rethel, marquis de La Porte, Le Dicte du Flô, de Clermont; Gaugain, de Bayeux. M. d'Alvimare, inspecteur du département d'Eure-et-Loir, remplit les fonctions de secrétaire.

On remarque parmi les membres présents :

MM. Morière, de Caen; Hardel, de Caen; Victor Petit, de Sens; de Glanville, de Rouen; de Surigny, de Mâcon; vicomte de Bonneuil, de Seine-et-Marne; comte de Vesvrottes, de Dijon; Pernot, de Vassy; le T. R. P. Arthur Martin; Thiollet, de Paris; l'abbé Corblet, de Beauvais; l'abbé Carlier, de Sens; C<sup>te</sup>. de Guernon-Ranville, de Caen;

de Bois-Renaud, de Moulins; Leclerc de la Prairie, de Soissons; Paul De Wint, de Paris; Albert Du Boys, de Grenoble; le baron de Stassart, de Bruxelles; Philippe Beaulieu, de Nantes; Couvrière Gravins, de Reims; Raymond Bordeaux, d'Evreux; de Lorière, du Mans; Pelfresne, de Caen; Teste d'Ouet, de Paris; Calemar de Lafayette, de la Haute-Loire; l'abbé Auger, de Paris; de Buzonnière, d'Orléans; Labourt, de Doullens; comte de Mailly, de la Sarthe; de Vautenet, de Dol; de Bligny, de Rouen; E. Minoret, de Paris; A. de la Villegille, de Paris; Delaitre, de Reims; d'Arjuson, de Paris; Emile Bessy, de Châlons; de Godefroy de Menilglaise, de Lille; Duchatellier, de Quimper.

M. de Caumont dépose sur le bureau un rapport de M. Godard-Faultrier, d'Angers; il invite les membres de la Société française à faire des communications sur les travaux archéologiques dans leurs contrées respectives.

M. le C<sup>o</sup>. de Mellet, de l'Institut des provinces et inspecteur de la Marne, signale avec regret le refroidissement qui s'est manifesté dans les études archéologiques de son département.

Cependant le Conseil général alloue chaque année une somme assez considérable pour la réparation de plusieurs monuments, notamment de la cathédrale de Reims, une des plus remarquables de France, et de l'église de St.-Remy, qui fut; pour ainsi dire, le berceau du christianisme, que ses souvenirs historiques nous rendent précieux à tous.

M. Brunet, architecte de la ville de Reims, a employé, avec autant d'intelligence que de bonheur, des sommes considérables à la restauration de cette dernière église.

Celle de l'Epine, charmant édifice du XV<sup>e</sup>. siècle, reçoit tous les ans une allocation du Conseil général, qui tend à réparer lentement ses brèches; enfin celle d'Orbais, qui se recommande à tant de titres et pour laquelle des sommes insuffisantes avaient été accordées jusqu'à ce jour, va rece-

voir, ainsi qu'on vient de l'apprendre, une allocation de 4,000 fr., qui permettra d'accélérer ses travaux de restauration.

M. Victor Petit demande la parole pour signaler la construction de deux églises modernes, l'une en granite, dans le style roman, l'autre dans celui du XV<sup>e</sup>. siècle. Il pense que la publication d'un dessin de ces églises, dans le Bulletin monumental, serait un encouragement utile pour les artistes.

Cette proposition est favorablement accueillie.

M. Pernot propose également de publier le dessin d'une église qui vient d'être construite dans le département de la Haute-Marne, dans le style du XIII<sup>e</sup>. siècle.

M. de Surigny demande la parole pour faire remarquer que cette question est d'un intérêt général, et il expose, avec une extrême modestie, les efforts qu'il a tentés pour initier les ouvriers du pays qu'il habite à ce genre de constructions : efforts couronnés d'un plein succès : ainsi des serrures dans le style du XIII<sup>e</sup>. siècle exécutées par des hommes du pays ont été demandées par des amateurs qui les croyaient anciennes. Des menuisiers ont sculpté des stalles, et de simples tailleurs de pierre ont fouillé les foliations des chapiteaux avec une rare perfection et une incroyable économie ; ainsi, soixante-dix chapiteaux de 60 centimètres de diamètre ont été faits pour l'incroyable somme de 500 fr.

M. de Surigny donne lecture d'une notice de M. Marcel Canat, membre de l'Institut des provinces, sur les moulages des chapiteaux si intéressants de l'église abbatiale de Cluny. La Société française lui avait accordé une subvention pour les frais de ce moulage.

#### NOTE DE M. MARCEL CANAT.

Vous me demandez, mon cher ami, quelques détails sur les fragments d'architecture que nous venons de faire mouler.

Ces fragments, vous le savez, proviennent de la magnifique abbatale de Cluny, dont les révolutions ont si fatalement dépouillé notre Bourgogne. Nous sommes heureux de pouvoir conserver dans nos collections ces quelques débris, glorieux souvenir d'un monument qui a disparu du sol, et surtout, de le devoir aux encouragements de la Société française qui mit l'année dernière à Clermont quelques fonds à ma disposition pour ces moulages.

Ces moulages peuvent se diviser en trois groupes. Les chapiteaux des colonnes du rond point de l'église; les fragments d'un tombeau que la tradition attribue à Pierre-le-Vénéral; et des fragments provenant de constructions civiles semblables à celles dont la ville de Cluny renferme encore de si précieux spécimens.

Dans cette note rapide, je ne puis vous parler de tous ces morceaux. Contentez-vous donc de la description exacte de quelques-uns des chapiteaux; cela suffira, je pense, pour qu'on se fasse une idée des autres. Je suis l'ordre des sculptures qui sont, pour ainsi dire, numérotées.

1°. *Chapiteau*. — On y trouve comme un souvenir du galbe corinthien : des volutes se déploient aux angles, soutenues par de larges feuilles. Sur chaque face est une auréole elliptique au centre de laquelle figure un personnage jouant d'un instrument. Sur l'auréole est une inscription qui explique la sculpture au point de vue symbolique (1). Je n'ai pas encore, de ces inscriptions, une version assez sûre, je m'abstiens donc d'en parler : voici du reste la description des personnages :

1°. Homme assis : chausses collantes, brodequins fendus sur le devant, cheveux mi-longs, longue robe. Il joue d'un instrument qui ressemble à notre guitare.

(1) Chacune se compose d'un vers alexandrin, qui renferme un numéro d'ordre, *primus*, *secundus*, etc.

2°. Femme debout à robe talaire; un voile l'enveloppe jusqu'aux pieds. Un bras cassé empêche de reconnaître l'instrument dont elle joue; mais il paraît être à percussion et du genre des crotales.

3°. Homme debout, vêtu comme le n°. 1, plus un manteau court. Il tient une lyre à six cordes, de forme élégante.

4°. Homme debout vêtu comme les n°. 1 et 3. Il porte en travers sur les épaules un bâton, aux extrémités duquel pendent des clochettes qu'il agite avec les mains.

2°. *Chapiteau.* — Les volutes sont plus grandes que celles du chapiteau précédent, et partent d'une large bande circulaire qui enveloppe le centre du chapiteau. Les quatre personnages sont assis sous chacune des volutes, et semblent porter, sur leurs genoux, la bande circulaire. Ces sculptures sont très-brisées; chacune a son inscription gravée sur la partie de la bande qui lui correspond :

1°. OSTENDIT QUIENTOS QUAM EST QUIQUIS TUNET INUS;

2°. SI CUPIS AFFECTUM PIETATIS RESPICE SEXTUM;

3°. INSINUAT FLATU LUDONIS SEPTIMUS ALMUM;

4°. OCTAVUS SANCTOS OMNES DOCEY ESSE BEATOS.

Les n°. 1 et 3 indiquent évidemment des instruments à vent; les deux autres étaient probablement des instruments à archet; ainsi dans les huit musiciens concertants que nous offrent ces chapiteaux, nous trouvons tous les modes d'émission du son : deux instruments à percussion, deux à cordes pincées, deux à vent, et deux à archet.

Le 5°. instrument à vent figure l'inanité de l'orgueil, et le 7°. symbolise le St.-Esprit. Le 6°. et le 8°. désignent la piété et la béatitude des saints, par deux instruments à archet.

3°. *Chapiteau.* — Il est semblable au premier; mais les quatre auréoles renferment des figures qui personnifient les

saisons. Je ne suis sûr que d'une des inscriptions qui occupent le champ des auréoles. La voici :

VER PRIMOS FLORES PRIMOS ADUCIT ODORES.

L'automne seul est représenté par un soldat vêtu d'une cotte de maille qui lui recouvre la tête. Les trois autres saisons sont figurées par des femmes vêtues de longues robes, et couvertes de longs voiles; le printemps tient dans ses mains un livre fermé.

Les autres chapiteaux n'ont point d'inscriptions; mais ils contiennent des places, restées vides, qui avaient été préparées pour en recevoir. Ils ressemblent pour la forme aux précédents, sauf quelques différences dans l'agencement des feuillages: toutefois leur disposition permet de les classer deux à deux.

Le tombeau de Pierre-le-Vénéral est un magnifique spécimen de l'architecture romane fleurie. La grande table est un morceau achevé; malheureusement son état de dégradation ôte la possibilité de lire et d'interpréter les nombreuses inscriptions dont elle était chargée en tous sens. Nous avons eu le bonheur de retrouver, dans la ville, quelques fragments d'une frise, aussi couverte d'inscriptions, qui, évidemment, appartiennent au même monument.

J'ose à peine vous parler, mon cher ami, à vous qui avez si souvent vu et étudié ces fragments, de leur mérite sous le rapport de l'art. Comme moi, vous avez souvent admiré cette forme et ces ornements, dont l'entente et l'exécution paraissent irréprochables: quant aux figures, elles ont tous les défauts et toutes les beautés des sculptures du XII<sup>e</sup>. siècle auquel elles appartiennent.

Vous assistez, mon cher ami, aux séances du Luxembourg; vous êtes au milieu des princes de l'archéologie, tâchez donc de diriger un peu leur attention sur ce pays perdu, oublié,

dés hérité , et qui cependant est une des plus riches provinces de leur territoire scientifique. Non seulement ils mériteront bien de nous , mais encore de la science en général. Mais surtout qu'ils évitent de livrer aux restaurateurs de profession nos vénérables ruines.

M. de Caumont remercie M. de Surigny de l'intéressante communication qu'il a lue , et lui annonce qu'une somme de 100 francs sera accordée dès que la demande sera régularisée.

La parole est demandée par M. Pelfrène, architecte, chargé de la restauration de l'église de Rouvres, dans le Calvados. Cette restauration, commencée, aurait besoin d'un nouveau secours pour arriver à bonne fin.

Il indique l'existence d'un rétable extrêmement curieux, dont on possède déjà trois morceaux, et fait espérer qu'on trouvera le quatrième sous les marches de l'autel.

Il parle ensuite de l'église de Putot, près de Caen, dont le clocher, très-endommagé, est maintenant réédifié.

M. Pelfrène donne d'utiles renseignements sur le prix d'exécution de deux églises nouvelles : l'une de ces églises, dans le style du XV<sup>e</sup>. siècle, celle de Cabourg, a coûté 30 à 32,000 francs ; elle est destinée à une population d'environ trois cents habitants.

M. de la Prairie, président de la Société archéologique de Soissons, parle de l'église de St.-Léger, de Soissons, monument du XIII<sup>e</sup>. siècle restauré avec un soin remarquable. M. l'Abbé de Genlis lui a demandé des dessins pour faire exécuter un autel, placé en avant du chœur et sur lequel on pourra célébrer la messe des deux côtés. Le plan et l'élévation du tabernacle sont exposés à la tribune, et l'auteur reçoit les compliments de l'assemblée.

M. de Cussy, qui avait obtenu 100 francs de la Société française pour l'église de Vouilly, n'a pas eu le même bonheur

auprès du ministre. Il annonce que l'église cathédrale de Bayeux va enfin être débarrassée de son jubé du XIX<sup>e</sup>. siècle, qui la déparait complètement.

M. Raymond Bordeaux demande aux architectes présents qui se sont occupés de l'architecture de la renaissance, comment on peut désigner certaines espèces de raies, de stries, ou de cannelures très-courtes et très-espacées dont les artistes de la renaissance, depuis François I<sup>er</sup>. jusqu'à Henri II, ont décoré les frises, les bordures des cartouches, les rubans, etc., employés à profusion à cette époque. Cet ornement ne peut être désigné par aucun terme d'architecture antique ou ogivale, car il est propre à l'ornementation de la renaissance et à l'architecture de la première moitié du XVI<sup>e</sup>. siècle. M. Bordeaux a en vain consulté Philibert de l'Orme et Androuet du Cerceau; mais, dans les ouvrages de ces architectes, cet ornement, propre à l'architecture encore imprégnée de traditions gothiques, ne s'y trouve pas. Comment désigner brièvement dans les monographies, ces moulures qui sont caractéristiques? Existe-t-il, dans le langage technique, un terme qui s'applique à cet ornement? Comment désigner, sans périphrase, l'espèce de corbeau ou de console que l'on remarque sous les poutres d'encorbellement dans les maisons de bois des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles. Cette saillie ne peut être convenablement désignée par les termes de *corbeau*, de *modillon*, car elle est tout d'une pièce avec la poutre où on les remarque, et elle porte des statuettes, des écussons, des personnages placés sous des dais. Les anciens charpentiers ont attribué certainement un nom propre à cette partie des façades en bois, et, dans la Haute-Normandie, ils donnent à ces supports le nom vulgaire de *peutards* ou *pintards*. Ce nom est-il employé dans le reste de la France? M. Bordeaux désire que des hommes spéciaux s'occupent de cette question de terminologie.

On ajourne la lecture d'un rapport très-intéressant, que M. de Saint-Germain avait déposé sur le bureau au commencement de la séance.

M. Pauffin monte à la tribune pour donner lecture de l'introduction d'un magnifique travail qu'il a entrepris depuis plusieurs années sur le duché de Réthel, les Ardennes et la Champagne. M. Pauffin fait passer sous les yeux des membres de la Société les magnifiques cahiers qui renferment son texte appuyé de cartes, de dessins et de portraits, qui se rattachent à l'histoire du pays.

Le bureau remercie M. Pauffin, et lui exprime le vœu de voir continuer un ouvrage aussi intéressant.

M. le vicomte de Bonneuil attire l'attention sur le prieuré de St.-Loup, près Provins, dont l'histoire remonte vers l'an 980.

Après avoir donné une savante description des curieuses sculptures du portail, de la fin du XII<sup>e</sup>. siècle, il signale l'état effrayant de ruine qui menace le reste de l'édifice. Quoique classé par le Gouvernement au nombre des monuments historiques, ce monument a le plus grand besoin de secours; il signale aussi le peu de discernement avec lequel ces secours sont souvent distribués, et prie M. de Caumont d'insister activement en faveur de l'église St.-Loup, au nom de la Société française.

M. de Surigny monte à la tribune pour appuyer les observations de M. le vicomte de Bonneuil, et cite comme exemple une église de Bourgogne, qui n'avait besoin que d'une allocation de dix mille francs. Comme on en avait obtenu trente, l'architecte, pour pouvoir dépenser la somme, commença par jeter par terre un des bas-côtés, et, pour l'année prochaine, il promet de faire subir le même sort à l'abside.

M. de Caumont insiste sur le gaspillage de fonds, dont se rendent partout coupables les architectes, et sur la mollesse

incroyable du comité du ministère qui paraît déterminé à admirer les actes les plus déplorables des architectes.

M. l'abbé Corblet dépose un rapport de M. de la Fond Mélicocq : il expose deux planches des sculptures gallo-romaines de Champlieu (Oise), et donne l'espoir que ces fouilles, qui promettent d'abondantes trouvailles, seront continuées par les soins de M. de La Cour.

M. de Caumont rappelle que les fouilles de Champlieu ont été, sur la demande de M. le V<sup>e</sup>. de Breda, entreprises l'année dernière avec un louable dévouement par M. Thiollet, aux frais de la Société française.

M. Pernot monte à la tribune pour prier la Société française de voter un blâme énergique sur les restaurations dont le Panthéon est menacé depuis le gouvernement provisoire ; il lit un compte-rendu des futurs travaux, écrit par M. Théophile Gauthier, plutôt avec la plume d'un romancier-feuilletoniste qu'avec celle d'un artiste moral et éclairé. Rien de plus gigantesque comme entreprise, de plus incohérent comme composition, de plus scandaleux comme morale : c'est l'amalgame le plus ridicule et le plus inconvenant qu'ait pu commander M. Ledru-Rollin. Dans deux ans, disait M. Chenavard, dans deux ans mes cartons seront exposés, dans cinq ans les peintures seront exécutées, et le Panthéon sera l'égal de St-Pierre de Rome.

Une vive désapprobation se manifeste sur tous les bancs. M. le président pense que l'indignation de l'assemblée porte plutôt sur l'esprit du feuilleton que sur le projet, qu'il ne peut croire sérieux. Plusieurs membres affirment l'exactitude des assertions de M. Pernot.

M. Albert Du Boys monte à la tribune, et, dans une courte et chaleureuse allocution, prie instamment la Société française de faire des démarches dans le but d'arrêter les travaux.

M. Victor Petit demande que la question soit mise à l'ordre

du jour du lendemain, pour qu'il soit possible de prendre des renseignements positifs.

M. de Bonneuil demande qu'il soit nommé une commission.

La Commission est composée de MM. Pernot ; Thiollet ; Albert Du Boys, de Grenoble, et Mahul, de l'Aude ; la Commission devra principalement rechercher sur quels fonds ces travaux doivent être payés.

M. le président présente à l'assemblée l'ouvrage de M. d'Alvimare, intitulé *Abregé de l'art héraldique*, et nomme pour l'examiner une Commission composée de MM. de Glanville, Victor Petit et de Surigny.

M. Calmart de La Fayette demande que la Société prie instamment le Gouvernement d'admettre les Sociétés savantes de la province à intervenir, au moins à titre consultatif, et comme commission de surveillance, dans les restaurations de monuments historiques, départementaux ou communaux.

A défaut de Sociétés compétentes, il serait formé dans le même but, par les soins et sous les auspices de l'administration préfectorale, une commission spéciale, composée des membres des corps électifs, et des artistes et archéologues les plus distingués du département.

La Société française ferait de ce vœu l'objet d'une communication pressante aux Conseils généraux, pour que ceux-ci donnassent à la mesure demandée la consécration de leur assentiment et de leur vote.

La presse de province serait aussi sollicitée de se prononcer dans le même sens.

On fait observer à M. de La Fayette que le même vœu a déjà été exprimé dans plusieurs occasions. Cependant l'orateur signale la gravité des restaurations entreprises par des architectes inintelligents et cite entr'autres le style affreux introduit dans le département de la Haute-Loire, et notamment au Puy, par les architectes officiels. Il insiste pour

que la Société française exprime des vœux qui combattent ces mauvaises influences.

M. de Surigny, ayant à faire une proposition semblable, demande à M. de La Fayette de combiner sa proposition avec la sienne, pour qu'elles soient présentées de nouveau à la prochaine séance.

Ensuite M. le comte de Mellet donne lecture d'une notice sur l'église de Baye, et reçoit à ce sujet les félicitations de M. le président.

La parole est à M. de Montreuil, pour attirer l'attention de l'assemblée sur les restaurations exécutées au château de Gisors. L'honorable orateur rend compte de tous les sacrifices que s'impose la ville pour la conservation de ce monument; il demande une allocation de fonds du Gouvernement et l'appui de la Société française.

La séance est levée à 2 heures.

*Le secrétaire ,*

D'ALVIMARE ,

Inspecteur du département d'Eure-et-Loir.

---

*Séance du jeudi 27 février 1851.*

Présidence de M. le V<sup>ic</sup>. DE Cussy.

A onze heures et demie la séance est ouverte.

M. le Président invite MM. Duchatellier, de Vesvrottes, Mauduit, de l'Académie des beaux-arts, l'abbé Martin et Labourt à prendre place au bureau. M. Pelfrène, architecte, remplit les fonctions de secrétaire.

Sont présents à la séance : MM. de Caumont, directeur de la Société; C<sup>ie</sup>. de Montalembert, représentant du Peuple;

Pernot, peintre; C<sup>te</sup> de Mellet; Octave Hermant; Victor Petit; Gaugain, trésorier de la Société; d'Alvimare; de Godfrey; Albert Du Boys; AL. Mahul; Paul de Wint; C<sup>te</sup>. de Mailly; l'abbé Carlier; Du Boys, de Grenoble; Calmar de La Fayette, etc., etc.

M. d'Alvimare a la parole et donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. Après quelques observations de MM. Pernot et de La Fayette, le procès-verbal est adopté.

M. Labourt a la parole pour une communication tendant à établir que, de même que les monuments d'architecture contiennent pour la plupart des signes indicatifs de l'époque de leur construction, de même il n'est pas impossible de retrouver, dans un très-grand nombre de noms de localités, l'indication de l'époque de leur fondation.

Pour établir son système, l'orateur cite un grand nombre de lieux, qui doivent leur nom au culte qu'ils observaient. Il résume ainsi sa communication et conclut en observant que l'époque à laquelle divers cultes ont régné sur telle ou telle partie de la terre étant à peu près connue, on pouvait, en comparant les noms des localités aux noms des Dieux, dont les Romains connaissaient 30,000, reconnaître la date de la fondation d'un très-grand nombre d'agglomérations sociales, alors même que leur existence se reporterait à l'antiquité la plus reculée.

M. Duchatellier a la parole. Il demande à la Société de vouloir bien arrêter un instant son attention sur une classification suivie jusqu'à ce jour à l'égard de certains monuments druidiques, généralement appelés autels druidiques. Il fait observer à ce sujet, qu'un grand nombre de découvertes récentes, faites surtout en Bretagne, donnent à penser que presque tous ces autels ou dolmens ne sont autre chose que des restes plus ou moins complets de tombeaux celtiques, qui ont été recouverts de terre et ont

ainsi fait partie de ces tertres ou *tumulus*, dans lesquels on rencontre chaque jour des grottes ou tombeaux en pierres brutes, du genre et de la même conformation que les monuments précédemment appelés autels druidiques. M. Duchatellier cite à l'appui de son opinion les grottes de Plouhamel, de Carnivet, de Pemuarah et de Plairan, dans le Morbihan et le Finistère, où la terre des tumulus enlevée a laissé à nu les dolmens que l'on voit aujourd'hui.

M. de Caumont cite plusieurs faits du même genre qui appuient l'opinion de M. Duchatellier.

M. de Cussy mentionne, comme devant, en tout état de cause, faire exception, le grand dolmen ou galerie druidique de Digoville, près de Cherbourg, qui avait et a encore, quoique renversée, une pierre branlante à une de ses extrémités.

M. de Buzonnière observe que dans le centre il existe beaucoup de tumulus dans lesquels aucunes découvertes n'ont été faites, et il ne lui est pas possible de partager l'opinion de MM. de Caumont et Duchatellier sur l'état primitif de ces dolmens.

M. le président cite en réponse, à l'appui des assertions de ces Messieurs, l'exemple si plein d'intérêt du Galgall de Gavr'innis, dans le Morbihan.

M. Pernot cite deux tumulus à Sens, dans l'un desquels il a été retrouvé des pierres, et dans l'autre des pierres et des ossements.

La parole est à M. Du Boys, de Grenoble, rapporteur de la commission nommée dans la précédente séance, pour s'assurer du degré d'avancement des travaux entrepris pour l'exécution des peintures murales du Panthéon.

M. le rapporteur rend compte des démarches qui ont été faites par la commission au ministère de l'intérieur, et desquelles il est résulté la certitude que l'exécution de ces peintures a été confiée, sous l'administration de M. Ledru-Rollin, à M.

Chenavard, moyennant une subvention annuelle de 4,000 fr., avec l'autorisation de s'adjoindre autant d'artistes qu'il jugerait convenable, au maximum de 10 fr. par jour. Il résulterait que l'exécution de ces peintures dont la composition a été décrite par M. Théophile Gauthier, ferait du temple de la Gloire une Macédoine monstrueuse, repoussée à la fois par le bon goût et par l'honneur national, et coûterait au budget de 3 à 500,000 fr.

La commission croit donc devoir proposer à l'assemblée d'adopter les conclusions suivantes :

« La Société française pour la conservation des monuments  
 « ayant eu connaissance d'une commande de peintures mu-  
 « rales du Panthéon faite à un artiste de Paris, par suite  
 « d'un arrêté du ministre de l'intérieur, du mois d'avril  
 « 1848, exprime un blâme contre la conception générale du  
 « plan de ces peintures, tel qu'il est connu d'après des  
 « articles de journaux écrits par un des amis de l'artiste qui  
 « exécute cette commande. Au nom de la civilisation chré-  
 « tienne, au nom de la morale et du bon goût, elle déclare  
 « qu'elle regarderait comme un scandale et comme une pro-  
 « fanation la réalisation d'un projet, qui aurait pour base  
 « l'idée panthéiste de Rome payenne, et qui placerait à côté  
 « du vrai Dieu les faux dieux du passé et les faux prophètes  
 « de l'avenir. »

Les conclusions de la commission excitent les applaudissements de l'assemblée.

M. Pernot a la parole et rappelle en peu de mots ce qu'il a dit dans la précédente séance ; il cite notamment les passages suivants de la description des peintures par M. Théophile Gauthier.

« M. Chenavard (dit M. Théophile Gauthier) s'est livré à une étude consciencieuse de tous les olympes, tous les paradis, tous les valhallas, les cosmonies orientales, les juge-

ments derniers, les fêtes, les orgies, les conciles, les triomphes, les grandes scènes de la convention, tous les sujets, dont le personnage est la foule, y ont passé. Chenavard ne voulait, ne pouvait peindre que le Panthéon, et imbu des idées panthéistes, il en fait le temple du génie humain et de la raison.

« Dans un des tableaux, on voit Molière lisant *l'Imposteur* à ses amis; Molière qui continue le moine défroqué Luther, et qui proteste au nom de la raison humaine contre l'esprit ultramontain.....

« Puis on voit Voltaire qui distribue le mot d'ordre de l'humanité aux encyclopédistes... Rien n'est plus ingénieux..... Dans ce tableau, tout l'esprit de Voltaire pétile.....

« Jamais vous ne devineriez ni la religion du peintre, ni sa patrie, ni même son époque; comme le Panthéon de Rome, celui de Chenavard y reçoit tous les dieux..... chacun pourra faire sa prière dans cette église universelle; ce sera le temple de la Raison.... Historien des religions anciennes et modernes, *Chenavard est le prophète de la religion nouvelle, le règne de la raison*, dernière et suprême évolution de l'humanité. Dans un des tableaux de M. Chenavard, on doit voir Néron dans une orgie impériale.... Néron qui joue de la lyre au milieu d'un monde de *femmes échevelées, de courtisanes nues, qui se contournent en postures folles.*

« Il y aura en peinture, d'après le projet dont M. Chenavard fait encore dans ce moment (février 1851) les cartons payés par l'administration ou la direction des beaux-arts.... Il y aura une frise de 800 pieds de long sur 18 de haut, puis cinq mosaïques de 70 pieds de diamètre où s'agiteront des compositions *touffues et fourmillantes.....*

« Dans l'une des 70 mosaïques, on verra Sylla, la Sainte

Vierge portant l'enfant Jésus, saint Jean, saint Pierre, Néron, Amron qui incendie la bibliothèque d'Alexandrie, Mahomet, Pierre l'Hermite, Romulus et Attila; enfin, l'enchanteur Merlin, la fée Melusine, Christophe Colomb, Luther, Raphaël, Bossuet, Loyola, Louis XIV, Cromwel, Voltaire qui rit et J. Jacques qui pleure. Dans un cercle, on voit la Sainte Vierge entourée du soleil..... passe devant elle le char de Psyché..... l'amour s'unit à elle par un baiser éternel..... et dans un coin des amours entraînent un couple plus passionné encore.....

« Ainsi la Vierge au seuil du Paradis, d'après l'artiste, est l'amour mystique; Psyché représente *une autre espèce d'amour, qui, moins subtil, n'en est pas moins noble et divin*.....

« C'est M. Ledru-Rollin qui donna le Panthéon à Chevènement, et ce sera peut-être le seul acte de son ministère dont on lui saura gré (1). »

M. le président, au nom du bureau, remercie les membres de la Commission de leur rapport.

M. Mahul observe qu'il faudrait arrêter le mal à sa source. Il pense qu'il serait important d'empêcher la continuation et l'exposition des cartons qui s'exécutent.

M. de Montalembert s'associe au vœu proposé par la Commission. Il fait remarquer que la composition de ces peintures semble être le complément des bas-reliefs du fronton, dont la composition a si justement été réprouvée. L'honorable préopinant pense que les membres de l'Assemblée nationale doivent s'occuper d'un fait aussi important. Il promet que par lui la question sera portée à la tribune législative.

(1) Voir les n°. de la Presse des premiers jours du mois de septembre 1848.

M. de Surigny prie M. de Montalembert de vouloir bien joindre à cette question celle relative à une meilleure répartition des fonds destinés à la restauration des monuments historiques.

M. de Caumont fait observer que souvent les fonds accordés sont employés, non pas à restaurer, mais à démolir, qu'il n'y a rien de si révoltant et de si scandaleux que le sans-façon avec lequel agissent les architectes, amputant, démolissant à grand peine, comme le disait hier M. de Surigny, et refaisant partout du neuf à la place du vieux; le tout aux applaudissements du ministère de l'intérieur, qui trouve toujours parfaitement bien ce que font ces Messieurs, et traite d'ignorants les hommes qui réclament contre ces actes de *sauvagerie architectonique*. Les architectes ont magnétisé la commission des monuments: elle ne voit plus rien, n'entend plus rien et applaudit même les gens qui ont l'audace de lui signaler, comme prêts à périr, des monuments d'une solidité comparable à celle du granite le plus dur. Si M. de Montalembert pouvait briser le charme qui aveugle la commission, il rendrait le plus grand service à la France.

M. de Montalembert pense que les deux questions ne peuvent être confondues, mais qu'il tiendra bonne note de chacune d'elles et qu'il les portera à la connaissance de l'administration dès qu'il en trouvera l'occasion.

M. le président fait procéder au vote sur l'adoption des conclusions du rapport de la commission; elles sont votées à l'unanimité.

M. de Montalembert a la parole pour une communication: l'honorable membre appelle l'attention de la Société française sur certaines dégradations des monuments historiques. Il cite l'église des Jacobins de Toulouse, monument fort remarquable, qui a été transformé en caserne, par ce qu'on est convenu d'appeler le génie militaire. Ce génie a détruit la

partie inférieure pour en faire des écuries , réservant la partie supérieure pour des greniers à fourrages, et a démoli les meneaux des croisées pour les boucher en briques ; M. de Montalembert regrette vivement que, tandis qu'il est besoin de construire de nouvelles églises dans la localité , l'administration laisse ainsi dégrader les monuments qui sont l'honneur du pays.

M. de Montalembert cite ensuite le Palais des Etats à Dijon , dont la base renferme encore des souvenirs précieux de la cour de Bourgogne , et notamment les anciennes cuisines du XIV<sup>e</sup>. siècle. Il apprend à la Société que , obéissant au sentiment d'uniformité , qui distingue malheureusement notre époque , l'administration municipale de la ville de Dijon demande la reconstruction d'une nouvelle façade , parfaitement régulière dans son ensemble et dans ses détails. Il en résultera nécessairement une destruction complète de toutes les parties du monument qui peuvent servir de renseignements à l'histoire du pays.

L'honorable membre , répondant à une observation précédemment faite par M. de Surigny , relativement aux fonds employés pour la restauration des monuments , signale l'insuffisance de ceux accordés par le gouvernement. Il regrette que la répartition de ces fonds ne soit pas faite d'une manière plus égale et plus intelligente ; il en résulte que les secours accordés le sont à un très-petit nombre de monuments , dont les restaurations s'achèvent , que quelques-uns reçoivent plus d'argent qu'il ne faudrait , ainsi que l'ont dit MM. de Gaumont et de Surigny , tandis que d'autres tombent en ruine.

M. de Montalembert exprime encore à la Société le bonheur qu'il ressent de pouvoir , au milieu de ses occupations politiques , venir passer un moment avec elle.

L'assemblée témoigne , par ses applaudissements , toute sa sympathie à l'illustre orateur. Elle émet les vœux suivants :

1°. Que l'administration de la guerre veuille bien prendre les mesures nécessaires pour que l'ancienne église des Jacobins à Toulouse, aujourd'hui dépendante du service de l'artillerie, soit rendue au culte, et pour qu'il soit mis un terme au déplorable état de profanation où se trouve un monument si considérable et si intéressant sous le triple rapport de la religion, de l'histoire et de l'art;

2°. Que l'administration municipale de Dijon soit invitée à respecter, dans le projet de construction d'une nouvelle façade orientale pour le *Palais des Etats* à Dijon, la partie de cet édifice qui renferme les anciennes cuisines des ducs de Bourgogne;

3°. Que la commission des monuments historiques du ministère de l'intérieur soit engagée à répartir, entre un plus grand nombre de monuments déjà classés et étudiés par elle, les fonds attribués par le budget à cette destination, et à établir une plus juste proportion entre les allocations et les dépenses.

M. le président, au nom de l'assemblée, remercie en termes chaleureux M. de Montalembert des intéressantes communications qu'il a bien voulu lui faire.

M. de Vesvrottes s'associe de tout cœur à la pensée exprimée par M. de Montalembert concernant le Palais des Etats de Dijon.

Un membre cite la cathédrale de Laon comme ayant besoin de pressantes réparations.

M. de Montalembert observe qu'il avait obtenu de M. Baroche, alors qu'il était au ministère, la promesse d'un prompt secours du gouvernement.

M. de Gaumont rappelle que M. de Mérode a convoqué la Société française à Laon pour le 6 juin prochain, que, dans les réunions qui auront lieu dans cette ville, la Société sera appelée à émettre un vœu pour la restauration de ce monument.

M. Victor Petit soumet à l'assemblée quatre grands cadres renfermant des dessins au crayon , rehaussés de couleurs , et représentant des détails d'un magnifique candélabre placé dans la cathédrale de Milan et connu sous le nom d'*Arbre de la Vierge* (Albero della Madona).

Ce candélabre , en bronze doré , est un chef-d'œuvre de ciselure et peut , à tous égards , être considéré comme étant le plus splendide ouvrage de ce genre. La très-brève description suivante donnera à peine une idée de l'immense intérêt archéologique et iconographique que présente cette admirable composition , attribuée à un artiste de la fin du XII<sup>e</sup>. siècle ou des premières années du XIII<sup>e</sup>. , resté complètement inconnu jusqu'ici.

La hauteur totale du candélabre , non compris le piédestal en marbre , est de 4 mètres 70 cent. ; la largeur mesurée entre les extrémités des deux principales branches est à peu près la même. Quatre animaux chimériques ailés soutiennent la base , ornée sur chacune de ses quatre faces des ornements que les dessins de M. Victor Petit reproduisent de grandeur d'exécution. Au milieu des rinceaux de feuillage les plus variés , on compte cinquante-deux statuette représentant diverses scènes de l'Ancien Testament , tous les signes du zodiacque et trente-quatre animaux tels que lions , serpents , chiens , moutons , oiseaux , poissons , etc. , et enfin dix-huit têtes d'hommes ou de femmes.

Au-dessus de cette base , qu'on ne se lasse point d'étudier , on remarque un groupe isolé , formant à lui seul un petit chef-d'œuvre. On reconnaît , au milieu d'un enroulement de feuillage , la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus , vers lequel s'avancent les trois mages montés sur des chevaux richement caparaçonnés. On remarque , en outre , huit prophètes tenant des banderoles roulées ou développées. Les sept branches du candélabre s'élèvent au-dessus de cet inimitable



UN DES ENBOUEMENTS DU GRAND CANDÉLABRE DE MILAN.

groupe, ornées de feuilles finement découpées et au milieu desquelles on aperçoit une multitude de petits animaux délicieusement ciselés.

Enfin, on peut assurer, sans craindre aucune dénégation, que le candélabre de la Vierge est, en ce genre, l'œuvre la plus belle que l'on connaisse. Frappé de sa magnificence, M. Dusommerard, auquel nous sommes heureux de rendre hommage, fit dessiner l'un des côtés de la base, ne pouvant, à son grand regret, rester à Milan assez long-temps pour que M. Victor Petit pût tout dessiner. Mais cet infatigable archéologue y est retourné exprès quelques années après, et a rapporté de ce voyage les magnifiques dessins dont il vient d'être parlé.

Il demande à l'assemblée de vouloir bien émettre son opinion sur la question de savoir à quelle époque appartient ce monument. Après une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Martin, de Surigny, de Mellet et de Cussy, l'assemblée est d'avis que ce monument appartient à la fin XII<sup>e</sup>. siècle, plus probablement au commencement du XIII<sup>e</sup>.

Un cinquième cadre, exposé par le même artiste, représente la façade, sur la cour intérieure, du château de Châteaudun (Eure-et-Loir). Ce dessin a plus d'un mètre de longueur sur près de 60 cent. de hauteur.

M. Victor Petit reçoit les félicitations des membres présents pour la belle exécution de tous ces dessins.

M. Thiollet, de son côté, soumet à l'appréciation des membres de la Société ses dessins des objets trouvés à Champieu, près Compiègne, dans les fouilles qui ont été faites en 1850; ces dessins offrent un grand intérêt.

La séance est levée à 2 heures.

*Le Secrétaire,*  
PELFRÈNE.

*Séance du vendredi 28 février 1851.*

Présidence de M. DE GLANVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Mauduit fait à la Société une communication sur la position réelle du Simois, du Scamandre et des ruines de Troie. Ses arguments sont tirés de la confrontation du texte d'Homère avec les localités qu'il a examinées et étudiées avec soin. Il cite un mémoire allemand sur la même question. lequel adopte en entier ses conclusions.

M. Garinet, membre de la Société, à Châlons-sur-Marne, communique des détails intéressants sur la conservation des corps d'Héloïse et d'Abélard, et sur une lettre d'Innocent III à Héloïse, comme abbesse du Paraclet.

Il se livre ensuite à des considérations générales sur la mission de l'histoire, envisagée à son point de vue critique et philosophique. Il exprime le désir qu'on achève les histoires particulières des villes et des provinces pour qu'on puisse faire une bonne histoire générale de la France. La circonscription qu'on devrait prendre pour base serait d'abord celle des diocèses, puis celle des abbayes, etc.

M. Emile Bessy, de Châlons-sur-Saône, relève quelques omissions qui auraient été commises par M. Garinet dans l'énumération qu'il a faite des principaux historiens, grecs, romains et français. Il propose la méthode de la *Gallia Christiana* de préférence à celle de M. Garinet.

M. Raymond Bordeaux s'élève contre la méthode employée par les écrivains parisiens pour faire des histoires provinciales. Il veut qu'on s'appuie principalement pour faire ces histoires, sur des monuments locaux.

M. Bordeaux fait quelques observations sur le procédé de

moulage de M. Lottin, de Laval, lequel rendra de très-grands services.

M. Liberge, architecte à Nantes, est reçu membre de la Société.

M. Philippe Beaulieu demande qu'une statue ou un buste soit élevé à Abélard, par la ville de Nantes.

Cette demande n'est pas accueillie, par la raison qu'un vœu semblable a été formulé d'une manière plus générale, l'année dernière, en faveur des hommes célèbres de chaque localité.

M. Victor Petit, comme rapporteur d'une commission, donne des éloges à un travail présenté par M. d'Alvimare et développe des considérations succinctes à l'appui du vœu suivant.

« La Société française invite M. d'Alvimare et aussi les personnes qui s'occupent du blason, à moins chercher à réunir une série complète des termes et des formules de l'art héraldique moderne qu'à faire connaître par de nombreux exemples, l'usage, la destination et la représentation de ce même art durant le moyen âge. »

M. l'abbé Corblet insiste sur les difficultés du débit de ces sortes d'ouvrage.

M. de Mellet déclare que l'ouvrage de M. d'Alvimare, tel qu'il est, est destiné à être très-utile. Il se contente d'exprimer le vœu que l'ouvrage soit réduit quant à son format, de manière à être accessible à tous par la modicité de son prix, et à pouvoir devenir un livre élémentaire qui popularise le plus possible la science héraldique.

L'expression de ce vœu est adoptée par la Société.

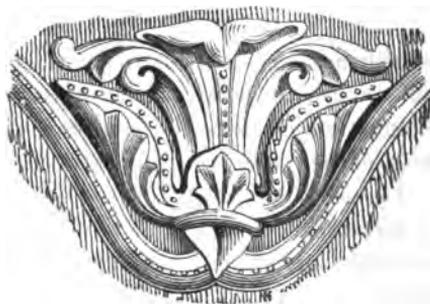
M. le comte de Vesvrottes parle de l'importance du Bulletin bibliographique publié par l'Institut des provinces; il indique quelques modifications à apporter dans la classification des matières.

M. Duchatellier, rédacteur du Bulletin bibliographique, répond par quelques observations à celles qui lui ont été présentées, et déclare qu'il prendra en considération les indications de M. le comte de Vesvrottes.

La séance est levée à 1 heure. M. de Caumont annonce que, le 9 avril, la Société se réunira de nouveau au Luxembourg, à 3 heures du soir, pendant la session du Congrès d'agriculture.

*Le Secrétaire,*

Albert DU BOYS, de Grenoble.



## MONUMENTS DE L'ANJOU.

---

# COMPTE-RENDU

PAR M. GODARD-FAULTRIER.

Inspecteur de Maine-et-Loire.

---

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

MESSIEURS,

Ne pouvant, cette année 1851, avoir l'honneur de me rendre à vos réunions du palais du Luxembourg, je m'empresse au moins d'acquitter ma dette, en vous adressant mon rapport.

*Statues de Fontevrault.* — Nos statues d'*Henri II*, de *Richard Cœur-de-lion*, d'*Éléonore de Guyenne* et d'*Isabeau de la Marche*, femme de Jean-sans-Terre, sont bien définitivement rendues à Fontevrault, ce Saint-Denis de la maison des Plantagenêts. Cette restitution n'a pas eu lieu sans peine, et nous la devons aux soins empressés de M. de Falloux, en même temps qu'aux démarches faites par la Société française et par la Commission archéologique d'Angers (section de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers).

*Pierre sépulcrale élevée à la mémoire de la deuxième maison d'Anjou-Sicile.* — Notre Commission locale ne voulant

pas s'arrêter en si bonne voie, n'a point voulu non plus laisser dans l'oubli les *princes et princesses de la deuxième maison d'Anjou-Sicile* ; à cet effet elle vient de dépenser une somme d'environ 500 fr. pour élever une pierre sépulcrale à leur mémoire.

Cette pierre, placée au milieu même du chœur de notre cathédrale, est magnifiquement armoriée aux armes de Jérusalem, de Hongrie, de Naples, d'Aragon, de Bar, d'Anjou, etc., précieux témoignages de la grandeur passée de nos princes angevins.

L'épithaphe gravée sur ce monument est ainsi conçue :

A la mémoire de la maison royale d'Anjou-Sicile.

Dans le chœur de cette cathédrale (St.-Maurice) ont été inhumés :

|                                 |      |
|---------------------------------|------|
| Louis I <sup>er</sup> . . . . . | 1384 |
| Marie de Bretagne. . . . .      | 1404 |
| Louis XI. . . . .               | 1447 |
| Yoland d'Aragon. . . . .        | 1443 |
| René dit le Bon. . . . .        | 1480 |
| Isabeau de Lorraine. . . . .    | 1452 |
| Marguerite d'Anjou. . . . .     | 1482 |
| Jeanne de Laval. . . . .        | 1498 |

Ce monument a été érigé par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, sous l'épiscopat de M<sup>r</sup>. Guillaume Angebault, M. Vallon étant préfet de Maine-et-Loire, M. de Beauregard étant président de la Société.

MDCCCL

*Cercueil de Marie de Bretagne.* — Je dois noter ici, qu'en creusant le sol pour placer la pierre, on mit à découvert le cercueil en plomb de Marie de Bretagne, dont le corps avait été embaumé avec une composition renfermant du vif-argent.

A l'ouverture des bandelettes, nous vîmes effectivement courir sur la face et sur la poitrine un grand nombre de petits globules de mercure.

*Tombeau de l'évêque Claude de Rueil.* — Revenons à nos monuments. L'exemple des restitutions, une fois donné, fut bientôt suivi par la fabrique de la cathédrale qui, à ses frais, de même qu'à ceux de M. l'abbé Joubert le custode, vient de rendre à cette église la primitive splendeur du tombeau de l'évêque Claude de Rueil. La statue de ce prélat, en marbre blanc du ciseau de *Buister*, artiste du *XVII<sup>e</sup> siècle*, a été remise dans son mausolée. Des réparations bien entendues ont été effectuées par M. Chapeau, sculpteur à Angers.

*Tombeau de l'évêque Henri Arnauld.* — Non content de cela, ledit sieur abbé Joubert, membre de la Société française et frère de M. Joubert que la foudre a si malheureusement enlevé aux amis de l'archéologie, l'abbé Joubert, dis-je, a fait encore à ses frais rétablir la tombe du célèbre évêque d'Angers Henri Arnauld, qui appartenait à l'éminente famille des Arnauld.

L'épithaphe restituée porte :

HIC JACET  
HENRICUS ARNAULD  
EPISCOPUS ANDEGAVENSIS  
ORNT  
DIE VIII JUNII  
AN DOM MDCXCII  
REQUIESCAT IN PACE.

*Tombeau de l'évêque Jean Olivier.* — Le mouvement est donné, et tout porte à croire qu'avec le temps notre cathédrale verra reparaitre les magnifiques tombeaux qui l'ornaient jadis. Déjà nous organisons une souscription pour la restitution de celui de Jean Olivier, prélat du *XVI<sup>e</sup> siècle*, mais il ne nous faudrait pas moins de 1,600 fr. et cette somme n'est pas facile à trouver. Cependant le mausolée en vaut la peine, il est tout renaissance et du plus beau travail.

Ce qui en reste est d'une grande originalité ; par exemple : six têtes de mort décorent son sommet et nous lisons à l'entour de chaque tête ici : *Alexander*, là : *Romulus*, ailleurs : *Semiramis*, *Hercules*, *Cleopatra*, *Rhea*; puis des sentences extraites d'*Eschyle*, de *Térence*, de *Plutarque*, d'*Epicure*, etc., etc. C'est à croire que nous sommes en plein paganisme ! Que voulez-vous, c'était le goût du temps ?

Bref ce monument est tout un poème en pierre et en marbre. *Y aurait-il donc indiscretion à demander que la Société française voulût bien souscrire pour le rétablissement de ce curieux mausolée ? Je ne le crois pas ; aussi je ne balance point à solliciter de vous un secours à cet effet.*

*Cryptes de l'évêché d'Angers.* — De vastes cryptes existant à l'évêché étaient entièrement masquées par d'affreux refends et servaient de magasins à bois, etc. Elles sont en style du commencement du XII<sup>e</sup>. siècle. Mg<sup>r</sup>. Angebauld, dont la sollicitude pour la conservation de nos monuments s'accroît de jour en jour, entreprit de les faire déblayer et réparer. Déjà nous sommes à l'œuvre, le travail même est en partie terminé, mais la dépense sera considérable, elle excédera certainement *dix mille francs*. Eh bien ! l'œuvre s'achève avec les seules ressources des dons volontaires.

Vous voyez que nous sommes dignes, en Anjou, d'être soutenus par vous, Messieurs. Ne perdez pas de vue que le moindre secours provenant de votre Société est d'un grand effet sur l'esprit de nos souscripteurs.

Les cryptes de l'évêché, formant deux nefs voûtées en pierres et séparées par quatre colonnes, vont être converties en chapelle épiscopale, qui pourra contenir cinq à six cents hommes. Leur effet, maintenant qu'elles sont déblayées, est d'une austérité saisissante ; elles ont un cachet sacerdotal tout particulier. C'est bien en les voyant que l'on s'aper-

çoit que le moyen âge avait seul le secret de faire vivre la pierre d'une vie toute religieuse, toute ecclésiastique.

Mais entrons dans quelques détails sur leurs réparations.

Une commission nommée par Monseigneur chargea M. l'abbé Joubert, M. l'abbé Menard et moi, du soin de nous entendre avec M. Duvêtre, l'architecte, pour rétablir ces cryptes dans leur état primitif. Tous les quatre réunis, nous arrêtàmes avec l'agrément de Monseigneur : 1°. Que les voûtes ne seraient ni badigeonnées, ni grattées, mais seulement lavées à l'eau de potasse au moyen de la brosse. Cette innovation nous a parfaitement réussi ; 2°. Que les murs en ardoises et sans aucunes moulures seraient appareillés dans le ton général des voûtes. A cet effet, et pour profiler les *joins*, M. Duvêtre a inventé un calibre en fer qui a donné de bons résultats ; 3°. Que les chapiteaux des colonnes, malgré leur état fruste, ne seraient point refouillés ; 4°. Que le pavage du sanctuaire serait fait en carreaux mosaïques, de style du XII<sup>e</sup>. siècle. M. Didron en est chargé ; 5°. Que l'autel ressemblerait à celui de St.-Germer ; 6°. Qu'à la place du tabernacle nous placerions un reliquaire en style du XII<sup>e</sup>. siècle. A cet effet, le musée des antiquités d'Angers nous a fourni un curieux type ; 7°. Qu'une grande crosse, même style, partirait du milieu de l'autel et tiendrait en suspension la colombe renfermant les hosties ; 8°. Que le système d'éclairage se pratiquerait au moyen de lampes en verre, suspendues et pareilles à celles que j'ai trouvées dans des sépultures du XII<sup>e</sup>. siècle, à Toussaint et à St.-Maurice ; 9°. Que les vitraux peints par Thierry seraient en grisaille, style de la même époque.

Ce sera, comme vous le voyez, une restitution complète dans le goût du XII<sup>e</sup>. siècle ; et, par ce qui en est déjà fait, je puis affirmer que l'exécution en sera excellente et fera beaucoup d'honneur à l'architecte. Dans ce travail, M. Duvêtre

veut avant tout ne pas s'écarter de la fidélité archéologique.

*Bâtiment du muséum d'Angers.* — Je voudrais bien pouvoir également louer un projet relatif à nos musées; mais en vérité ce m'est impossible.

Il s'agit d'un remaniement de ce magnifique édifice de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle, qui renferme l'*Histoire naturelle, les Tableaux et les Antiquités.*

Or, ce projet ne tend à rien moins qu'à compromettre la solidité de ce curieux bâtiment et à changer d'ailleurs sa première et ancienne physionomie intérieure. Nous le combattons vivement auprès de la commune, et je suis porté à croire que ce ne sera pas vainement.

Une recommandation en ce sens adressée par vous, Messieurs, au maire d'Angers, serait d'un puissant effet, mais il ne faudrait pas perdre de temps.

*Fresques des Ponts-de-Cé.* — Maintenant quittons la ville pour nous rendre aux Ponts-de-Cé.

L'année dernière, si j'ai bonne mémoire, vous votâtes 50 fr. à l'effet de débadigeonner les belles fresques du XVI<sup>e</sup>. siècle, qui se voient dans une chapelle de l'église St.-Aubin des Ponts-de-Cé. Votre allocation a produit de bons résultats, et aujourd'hui tout le monde peut admirer ces belles peintures qui représentent *le Sauveur, le Père Eternel, en costume papal, le martyr de saint Blaise, un saint Jean-Baptiste, un Saint-Esprit*, et le portrait de celui qui a fait peindre les fresques avec cette légende en écriture gothique :

Mortels vivants vous plaise estre records  
 D'un bon deffunct duquel cy gist le corps  
 C'est Jehan Vachon, marchand fut débonnaire  
 Ceste chapelle il fit construire et faire  
 Au nom de Dieu et sainte Marguerite  
 Et pour avoir vers Dieu plus grand mérite  
 Y a fondé la messe de la Croix

Tous vendredis, encore de surcrois  
 Par jour saint Jean et la sainte y nommée  
 D'ycelle y fonda. Puy plein de renommée  
 L'an mil cinq cent quarante trois l'huitieme  
 D'octobre eut fin. L'ame ayt gloire suprême  
 Prier debvonz pour tous bons fondateurs,  
 Pareillement pour tous commentateurs,  
 Requiescant in pace. Amen.

*Camp romain, dit de César.* — L'année dernière également, vous votâtes 50 autres francs pour fouilles à faire à Fremur aux Châteliers, dans ce lieu que nous appelons, en Anjou, camp de César.

Nos recherches en cet endroit n'ont pas eu le même succès, il est vrai qu'elles ne sont pas encore terminées; elles nous ont cependant fait découvrir quelques pièces d'argent, qui vont chronologiquement d'Auguste à Julien l'Apostat. Des débris d'architecture romaine ont encore été le fruit de ces fouilles que nous continuons et sur lesquelles nous vous enverrons un mémoire sitôt que nous les aurons achevées.

*Médailles romaines trouvées à Seiches.* — A propos de médailles romaines, 292 viennent d'être découvertes dans un vase de terre noire, au lieu dit les *Vetieres* (Veteres), commune de Seiches, arrondissement de Baugé.

Elles sont très-variées dans leurs revers, et les moins anciennes datent d'Auguste. La plupart ont trait aux maisons romaines consulaires, sénatoriales et prétoriennes, parmi lesquelles nous distinguons les familles ACILIA, AFRANIA, CARISIA, CORDIA, CLAUDIA, COPONIA, CASSIA, CAECILIA, FURIA, FLAMINIA, FONTEIA, JUNIA, JULIA, LVGRECIA, LVCILIA, LIVINEIA, MARCIA, MVSSIDIA, MAMILLIA, PLANCIA, PORCIA, PUBLICIA, PLOGIA, POSTUMIA, PLETTORIA, PETILLIA, POMPEIA, RUBRIA, SCRIBONIA, SERVILIA, SATRIANA, SIGINIA, SVLPICIA, TORRIA, TITVRIA, VIBIA, VOLTEIA.

[www.Cabinet du cabinet de feu M. Grille.](http://www.cabinet-duc.com) — Je ne puis clore ces lignes, sans vous dire que, par suite du décès de notre savant collègue M. T. Grille, son curieux cabinet sera prochainement vendu; le catalogue des objets d'antiquités, médailles et manuscrits est sous presse. Il a été dressé par MM. Rollin fils, de Paris, pour ce qui concerne la numismatique et par l'érudit M. Carraud, demeurant à Paris, avenue Montaigne, pour ce qui a trait aux antiquités et aux manuscrits. Le travail de ces Messieurs formera un volume d'un grand intérêt. Les inscriptions du *Sacellum* romain trouvé à Alençon en Anjou y sont interprétées.

Il ne me reste plus, Messieurs, pour achever ma tâche, qu'à vous parler succinctement des travaux faits ou à faire par le gouvernement; ceux que j'ai précédemment signalés ayant eu lieu en dehors de son action.

Mais disons tout d'abord que M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire, seconde de toutes ses forces les amis de l'art et de l'archéologie, en ce qui regarde la conservation de nos monuments de l'Anjou.

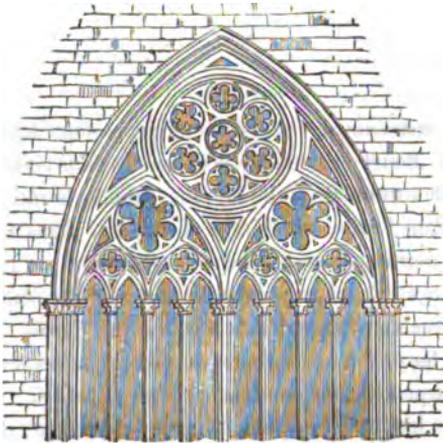
Ainsi, grâce à sa sollicitude, nous avons l'assurance que les églises du *Marillais*, de *Faveraye*, et que le *chœur* de celle de *Beaulieu* ne seront point démolis: par son entremise nous sommes en voie de faire classer, comme monuments historiques, les églises de *Pontigné* et de *Blaison*.

*Eglise de Cunauld.* — Dans ce moment, sous la direction de M. l'architecte Joly, le mur de refend qui, à Cunauld, sépare depuis un siècle environ le chœur de la nef, disparaît au grand plaisir des amis de l'art. Si la sainteté du lieu ne s'y opposait, nous dirions que c'est comme un lever de rideau après cent années d'entr'acte, car l'effet est des plus saisissants et vraiment théâtral. D'autres travaux de consolidation et d'entretien vont avoir lieu à *St.-Veterin de Gennes*,

à *Nantilly de Saumur*, à *St.-Just-sur-la-Dive*, toutes églises curieuses par leur très-haute antiquité.

Mais nous nous plaindrons du peu d'activité que l'on apporte à la réparation urgente de la belle église *du Puy Notre-Dame*. L'église de *la Trinité d'Angers* et la chapelle de *Fontevrault* à coupes bysantines attendent également la main réparatrice de l'ouvrier; la salle synodale de l'évêché est dans le même cas.

Il n'y a pas qu'en matière politique que l'on doit prononcer le *Caveant consules*; ce cri de détresse trouve aussi son écho sous les voûtes de nos vieux édifices. Espérons qu'il sera entendu.



## EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A

# LA CATHÉDRALE DE BAYEUX,

Par M. Ch. BOURDON,

Membre de la Société française pour la conservation des  
Monuments.

---

*Dalles tumulaires.* — Nous nous proposons depuis longtemps, M. Bouet et moi, de prendre les empreintes de plusieurs dalles tumulaires de la plus grande beauté, qui se trouvent dans l'église cathédrale de Bayeux. Dans un voyage que je fis dernièrement à Bayeux, mais qui ne me permit pas d'y séjourner, j'allai examiner de nouveau ces dalles, pour les comparer dans leurs détails à celles que j'avais vues dans plusieurs localités que je venais de visiter. Je fus douloureusement surpris de les trouver presque effacées. On avait établi dans leur voisinage une école de catéchisme, deux confessionnaux, et le passage continuel de la foule avait déjà profondément altéré les magnifiques dessins qui couvraient ces dalles. Je reconnus qu'il n'y avait pas un instant à perdre, si nous voulions les conserver, et je me décidai à revenir tout exprès pour les estamper. Malgré leur état de dégradation, nous pensons avoir maintenant à peu près tout ce qui

est nécessaire pour les publier dans leur état primitif, si l'occasion s'en présentait.

Les dessins gravés en creux de ces pierres se reproduisent, comme on le sait, d'une manière identique à la droite et à la gauche du personnage qui y est représenté, et pourvu qu'on ait l'un des deux côtés, on peut facilement compléter l'autre.

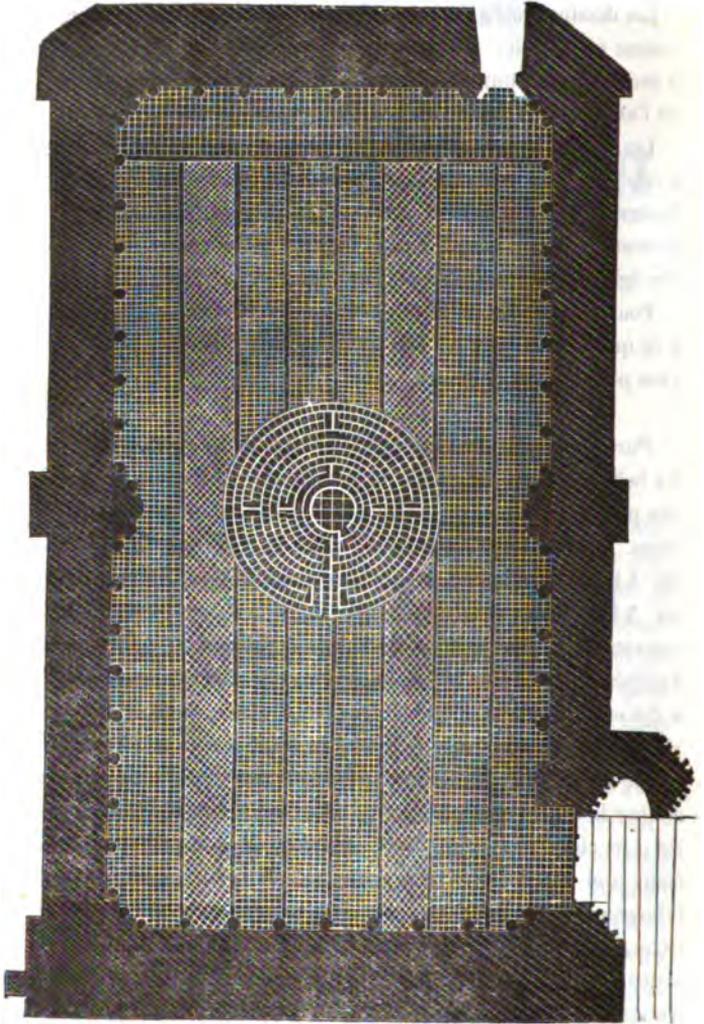
Les inscriptions seules laisseront quelque incertitude ; mais, à cela près, on pourra juger du mérite de ces monuments funéraires qui deviennent rares et qui disparaîtront complètement, si on ne prend le parti de les relever contre les murs des églises, comme cela a déjà été fait dans quelques endroits.

Pour la composition et le dessin, ceux-ci sont comparables à ce que le XV<sup>e</sup>. siècle, auquel ils appartiennent, a laissé de plus parfait dans ce genre.

*Pavage émaillé du chapitre de la cathédrale de Bayeux.*—

La belle salle capitulaire de la cathédrale de Bayeux est une des plus élégantes et des mieux conservées que nous connaissons. Construite primitivement dans le style pur et sévère du XIII<sup>e</sup>. siècle, elle a subi des modifications importantes au XIV<sup>e</sup>. Pour des motifs que nous ignorons, mais qui peuvent avoir leur origine dans les singulières et heureuses variétés de niveau de la basilique dont elle dépend, cette salle a été exhaussée considérablement par le pied, pendant que, par compensation, on surhaussait la voûte à peu près dans la même proportion. C'est alors que le pavage, dont nous allons donner la description, a dû être refait entièrement. Tel qu'il est, le chapitre est un édifice complet, plein de détails gracieux qui mériteraient d'être reproduits séparément par la lithographie. A l'intérieur, son ornementation a dû être fort riche, à en juger par ce qui en reste ; les faisceaux de colonnettes qui portent la voûte avec ses nervures et ses clefs ornées, les fenêtres de si belles proportions et aussi décorées au dehors qu'au dedans, les peintures murales, le pavé

www.émaillé.avec.son.labyrinthe, tout cela devait former un ensemble d'une composition délicate.



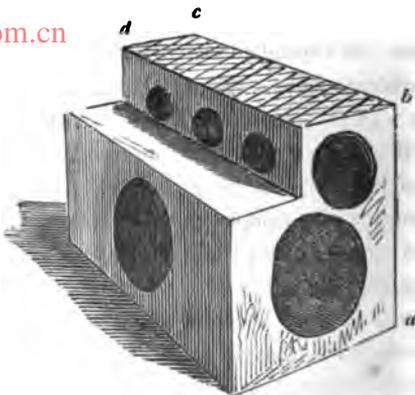
PAVAGE ÉMAILLÉ DU CHÂPITRE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

Nous ne dirons rien des vitraux peints, puisqu'ils n'existent plus, et cependant ceux de la splendide rose du portail de la cathédrale pourraient, au besoin, en donner une idée, car ils sont du même temps que la restauration du chapitre au XIV<sup>e</sup>. siècle; mais nous examinerons avec soin le pavage, qui est peut-être le spécimen le plus curieux et en même temps le plus complet que possède aujourd'hui la France, de ces carrelages historiés aux brillantes couleurs, dont le moyen âge était si prodigue. Son état de conservation laisse cependant à désirer; les pavés qui sont le long des murs ont seuls gardé leurs ornements intacts; tous les autres sont plus ou moins effacés. Un dessin d'ensemble est donc une sorte de restauration, qui mettra sous les yeux l'aspect que ce pavage offrait autrefois.

Ce carrelage se compose de huit bandes de largeur inégale, séparées par des bordures de quatre-feuilles ou de fleurs de lys. Au milieu de la salle est ce curieux labyrinthe ou chemin de Jérusalem, que nous nous contentons de reproduire ici en petit, M. G. Villers l'ayant donné sur une plus grande échelle dans le XII<sup>e</sup>. volume des Congrès archéologiques de France.

A l'extrémité du chapitre s'élevait une marche d'un mètre de large environ, dont la contre-marche, haute de 18 centimètres, était formée de 54 briques émaillées représentant une chasse et parfaitement conservées en raison de leur position verticale. Par suite des nouvelles dispositions adoptées pour la construction des armoires qui garnissent les murs de ce côté, cette marche a été supprimée, et les briques, mises provisoirement dans des coffres, ont été numérotées selon le rang qu'elles occupaient. Nous en donnons la description en suivant le même

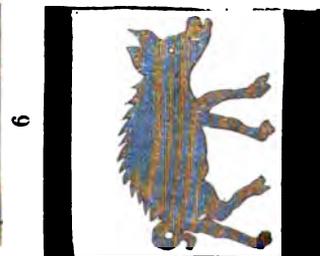
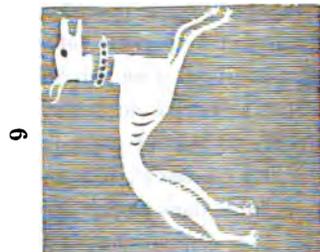
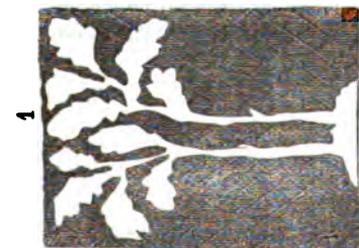
ordre (1) : La forme de ces briques est assez curieuse. Le mortier qui les unissait, faisant l'office de tenon, pénétrait dans des espèces de mortaises pratiquées dans l'épaisseur des briques, et les liait toutes ensemble d'une manière très-solide, en les traversant dans toute leur lon-



(1) Voici l'ordre dans lequel les 54 briques se succédaient et les sujets qui y sont représentés :

|                                   |                              |                                      |
|-----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| N <sup>o</sup> . 1 est la fig. 1. | N <sup>o</sup> . 20, fig. 8. | N <sup>o</sup> . 39, fig. 2 répétée. |
| — 2, fig. 2.                      | — 21, fig. 1 répétée.        | — 40, fig. 1 répétée.                |
| — 3, fig. 1 répétée.              | — 22, fig. 2 répétée.        | — 41, fig. 2 répétée.                |
| — 4, fig. 3.                      | — 23, fig. 2 répétée.        | — 42, fig. 1 répétée.                |
| — 5, fig. 3 répétée.              | — 24, fig. 9.                | — 43, fig. 2 répétée.                |
| — 6, fig. 1 répétée.              | — 25, fig. 3 répétée.        | — 44, fig. 1 répétée.                |
| — 7, fig. 4.                      | — 26, fig. 1 répétée.        | — 45, n'a pu être<br>retrouvée.      |
| — 8, fig. 1 répétée.              | — 27, fig. 5 répétée.        | — 46, fig. 1 répétée.                |
| — 9, fig. 5.                      | — 28, fig. 1 répétée.        | — 47, fig. 3 répétée.                |
| — 10, fig. 1 répétée.             | — 29, fig. 2 répétée.        | — 48, fig. 3 répétée.                |
| — 11, fig. 1 répétée.             | — 30, fig. 6 répétée.        | — 49, fig. 3 répétée.                |
| — 12, fig. 6.                     | — 31, fig. 3 répétée.        | — 50, fig. 5 répétée.                |
| — 13, fig. 1 répétée.             | — 32, fig. 3 répétée.        | — 51, fig. 5 répétée.                |
| — 14, fig. 7.                     | — 33, fig. 4 répétée.        | — 52, fig. 4 répétée.                |
| — 15, fig. 1 répétée.             | — 34, fig. 1 répétée.        | — 53, fig. 5 répétée.                |
| — 16, fig. 3 répétée.             | — 35, fig. 5 répétée.        | — 54, fig. 4 répétée.                |
| — 17, fig. 1 répétée.             | — 36, fig. 1 répétée.        |                                      |
| — 18, fig. 5 répétée.             | — 37, fig. 10                |                                      |
| — 19, fig. 1 répétée.             | — 38, fig. 1 répétée.        |                                      |

Quelques-uns des sujets sont répétés plusieurs fois : ainsi le n<sup>o</sup>. 1,



SUJETS DONT SE COMPOSE UNE CHASSE REPRÉSENTÉE SUR UNE MARCHE DE LA SALLE DU CHAPITRE.

gueur. La chasse représentée sur cette contre-marche laisse beaucoup à désirer sous le rapport du dessin. Quant à la composition elle-même, elle a peu de mérite; les motifs se rapportent tous, il est vrai, à la chasse, mais le dessinateur n'a pas eu la prétention de composer un ensemble, et les mêmes sujets sont reproduits plusieurs fois par voie d'impression (1). Ce qui donne de l'intérêt à ces pavés fayencés, c'est le procédé de fabrication, c'est la variété des dessins et la parfaite conservation du tout. De l'art, il n'y en a point, et il ne faut voir là qu'un essai ingénieux.

Il n'en est pas de même des autres pavés, on y reconnaît un véritable goût pour l'ornementation. Dans les produits des arts du dessin, chaque partie reflète toutes les autres et nous initie dans l'esprit du siècle qui les a créées. La simplicité de la composition, la grâce des courbes et des contours nous révèlent infailliblement, même dans les objets les moins dignes d'attention en apparence, la grandeur des conceptions dans les œuvres de haute portée. Il sera donc possible d'assigner une date à des carrelages qui n'offriront pas le même système de décoration que l'on trouve ailleurs, car chaque matière exige un genre de travail particulier et une ornementation qui lui est propre; la pierre n'admet pas non plus le travail que comporte le bois, et ces différences imposées aux artistes ont un avantage bien important, c'est de permettre de donner plus de variété à la décoration des édifices, en multipliant les tons et les formes.

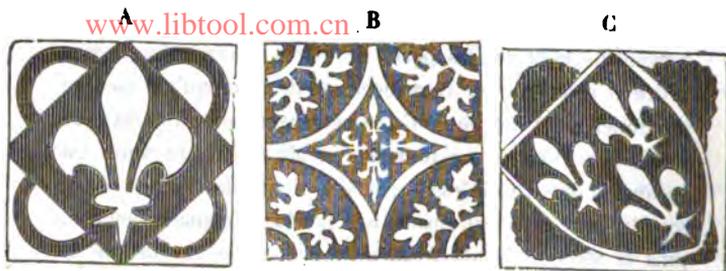
qui représente un arbre, l'est vingt fois. Les couleurs sont variées, jaune, vert ou brun. Le côté *a, b, c*, de la brique que nous avons figurée ici est la partie de la contre-marche où se voit la chasse. Le côté *b, c, d*, est le dessus de la marche.

(1) Cependant on remarque des additions de vêtements ou d'ornements faites après coup à la pointe, lorsque la brique était encore tendre, c'est-à-dire avant la cuisson.

En entrant dans le chapitre, on voit d'abord dans l'embrasure de la porte des pavés de divers dessins placés sans ordre et peut-être en remplacement de ceux qu'un passage continuel a dû détruire. Ils se retrouvent parmi ceux que nous allons décrire. La première bande qui se présente est composée de six rangées de pavés à fleurs de lys reproduits sous la lettre A. Vient ensuite une bordure de quatre-feuilles, puis la seconde bande formée de sept rangs du dessin B. Cette bande est encore séparée par une rangée de quatre-feuilles de la troisième bande formée elle-même de quatre à cinq rangs du dessin C, posés en losange. La bordure suivante est aussi en quatre-feuilles. La quatrième bande offre sept rangées du dessin B. La cinquième bande est de six rangées du dessin B, sur une longueur de quatorze pavés ; à la suite vient le dessin à roue D, sur une longueur de onze pavés, le reste de cette bande jusqu'au labyrinthe est effacé. La bordure est une répétition du dessin A. La sixième bande est de sept rangs de pavés lettre E, et la bordure en quatre-feuilles. La septième bande se compose de cinq rangs posés en losange du dessin G, qui est une fleur de lys estampée légèrement en creux. La bordure qui suit est formée de quatre-feuilles. La huitième et dernière bande consiste en neuf rangées de pavés, dont cinq du dessin A, sur une longueur de vingt-neuf pavés, puis du dessin G sur une longueur de douze pavés, et quatre rangées du dessin A, auquel se mêlent, vers le milieu de la salle, quelques pavés, lettre H. Telle est la composition des huit bandes jusqu'au centre où se trouve le labyrinthe. Ces bandes se répètent dans l'autre moitié de la salle avec quelques variantes. Ainsi, dans la cinquième bande, on remarquera un assez grand nombre de pavés du dessin E, et dans la bordure qui sépare cette bande de la sixième, quelques pavés lettre I.

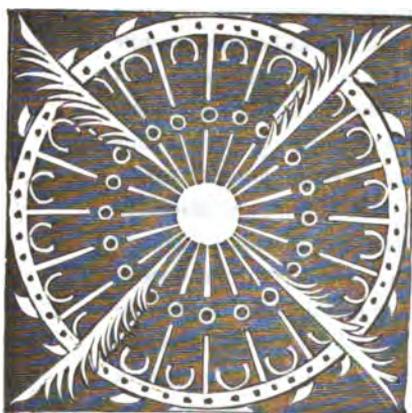
J, K, se voient dans la huitième bande.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



D

E



F

G

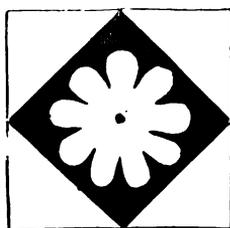
H



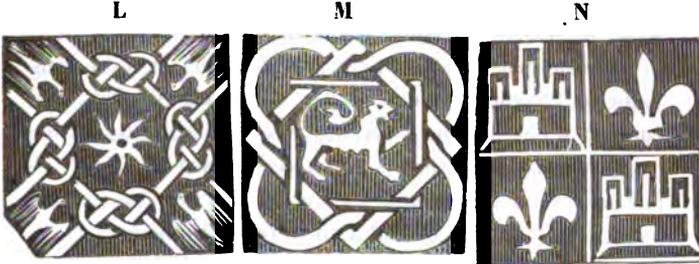
I

J

K



L, M, N, sont disséminés de côté et d'autre.



La figure D nous a paru représenter la roue de sainte Catherine, ornée de la palme du martyre. Cette roue est formée de quatre pavés qu'on a oublié de diviser dans la gravure.

*Recherches sur la date de la construction de quelques parties de la cathédrale.* — Nous profitâmes de notre séjour à Bayeux pour examiner avec soin plusieurs parties de la cathédrale, dont la date ne nous paraissait pas avoir été fixée avec assez de certitude.

Les arcades du rez-de-chaussée de la grande nef ont été attribuées autrefois, mais à tort, au temps de l'évêque Odon, frère de Guillaume-le-Conquérant. Aujourd'hui on paraît d'accord pour leur donner une date plus rapprochée de nous, et le XII<sup>e</sup>. siècle semble mieux convenir à ce genre d'architecture. Cependant il ne faudrait pas admettre sans restriction que ces belles arcades plein-cintre sont entièrement de l'époque de la transition. Les chapiteaux à crochets en volute des piliers caractérisent trop bien le XIII<sup>e</sup>. siècle par leurs formes et leurs détails, pour ne pas faire soupçonner une restauration postérieure. En examinant attentivement toutes les parties de ces arcades, en suivant les moulures dans tous leurs contours, nous reconnûmes bientôt que les piliers et

les chapiteaux avaient dû être retaillés, et ce qui nous confirma dans cette pensée, c'est l'existence d'un ancien cordon formé de billettes et autres ornements du XII<sup>e</sup>. siècle, qui ne subsiste plus que vers l'intérieur de la nef et règne dans toute sa longueur au-dessus des chapiteaux retaillés. Ce cordon, d'une harmonie parfaite avec les archivoltes et du même travail que celles-ci, se raccorde mal avec les chapiteaux qui sont au-dessous, et surtout avec les abaqués qui ont dû être retaillés, et sont d'un travail fort différent. C'est donc là que s'arrête la partie ancienne, qui comprendrait alors les archivoltes et ces appareils aux fonds diaprés si variés, sur lesquels elles se dessinent avec tant de force et de grandeur.

Cette restauration s'étend plus loin ; elle comprend la belle tour centrale jusqu'à son premier étage. M. Ivory (1) nous mit sur la voie de cette découverte ; il nous fit descendre sous un plancher en charpente qui recouvre la voûte de la tour et nous vîmes là, entaillées dans le mur, des arcatures plein-cintre ornées de zigzags du XII<sup>e</sup>. siècle, parfaitement en harmonie avec la partie de la nef qui appartient à la même époque. Les piliers de cette tour ont aussi été retaillés dans le style gothique, comme nous nous en sommes assurés en reconnaissant des reprises très-visibles, faites avec plus de goût que de régularité. Pour quiconque connaît la tour de St.-Gervais de Falaise, ces sortes de remaniements n'auront rien de nouveau ni d'impossible. On sait que cette dernière est romane à l'extérieur et que les quatre piliers qui lui servent de supports à l'intérieur sont sillonnés de profondes moulures taillées au XV<sup>e</sup>. siècle, qui leur donnent

(1) M. Ivory, mouleur et sculpteur employé à la cathédrale, est plein de zèle et de bonne volonté pour les curieux qui vont visiter cet édifice.

www.libtool.com.cn  
au premier abord l'apparence d'une construction de ce temps. Le travail a été si habilement et si largement exécuté qu'on ne soupçonnerait jamais que c'est un rhabillage, si la partie supérieure de la tour n'était là pour nous en avertir. De l'examen de ces deux restaurations du même genre, faites à deux siècles de distance, on ne pourrait cependant pas conclure que celle de Bayeux a servi de modèle à celle de Falaise. En effet les exemples de remaniements d'anciens édifices sont très-nombreux à presque toutes les époques de l'histoire de l'architecture, et des recherches, dirigées dans ce sens, en font découvrir tous les jours de nouvelles preuves.

Pour se convaincre de l'immense différence qui distingue les diverses parties de la nef de Bayeux, il suffit de considérer les chapiteaux de la travée qui est auprès de la chaire, du côté du chœur; ils nous semblent tellement avancés pour le style, que nous ne croyons pas qu'il soit possible de leur donner une date antérieure à la fin du XIII<sup>e</sup>. siècle. Nous avons bien vu des chapiteaux du XII<sup>e</sup>. siècle tout aussi ornés que ceux-ci, mais le goût en est si différent, qu'il n'est pas permis de les confondre, pour peu que l'on sache reconnaître les caractères propres à chaque époque.

Les parties les plus anciennes de la cathédrale sont certainement la base des deux tours du portail occidental et la crypte. On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, les faire remonter au temps de Guillaume-le-Conquérant. Quelques archéologues voudraient même donner à la crypte une date encore plus ancienne. Nous avouons que nous ne pouvons partager cette opinion. En ne s'occupant que des parties de cette crypte les mieux caractérisées, on remarque, il est vrai, des chapiteaux qui ont une grande analogie avec ceux des édifices romains de nos contrées, et auxquels on pourrait attribuer une plus haute antiquité; mais ne savons-nous pas

qu'au moyen âge les constructeurs ont quelquefois employé des pierres sculptées et surtout des chapiteaux antiques, pour les faire servir à l'embellissement de leurs édifices ? Bayeux devait être riche en monuments gallo-romains, et, sans parler de ce que son sol laisse apercevoir de richesses, toutes les fois qu'on veut se donner la peine de le fouiller, nous dirons que peu de villes du Nord offrent autant de restes de leur antique splendeur.

Plusieurs chapiteaux de la crypte ont donc pu être empruntés à des temps plus anciens, mais le nombre en est fort restreint. Ceux qui, à notre avis, préciseraient la date de la construction, sont composés de deux rangs de feuilles d'eau, courtes et légèrement recourbées, que nous retrouvons dans plusieurs endroits et avec des dates inattaquables : d'abord sous les deux tours du portail occidental, puis dans la crypte de l'église de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, et enfin dans l'église de l'Abbaye-aux-Hommes de la même ville.

Nous admettrions encore une troisième catégorie de chapiteaux dans la crypte de Bayeux, c'est celle qui comprendrait des corbeilles d'un style beaucoup plus avancé, portant des traits d'une ressemblance évidente avec ceux de la nef et qui auraient pu subir la même retaille que ces derniers au XIII<sup>e</sup>. siècle ou à d'autres époques, car ils n'ont pas tous les caractères du XIII<sup>e</sup>. siècle; plusieurs sont une imitation de temps antérieurs ou offrent un assemblage étrange de styles divers.

Avant de quitter la cathédrale, nous croyons devoir signaler à l'attention des archéologues plusieurs objets fort intéressants qui y sont conservés.

La grande armoire qui occupe tout un côté de la sacristie haute est une de ces rares curiosités du XIII<sup>e</sup>. siècle qu'on est heureux de rencontrer et de tirer de l'oubli. Placée dans

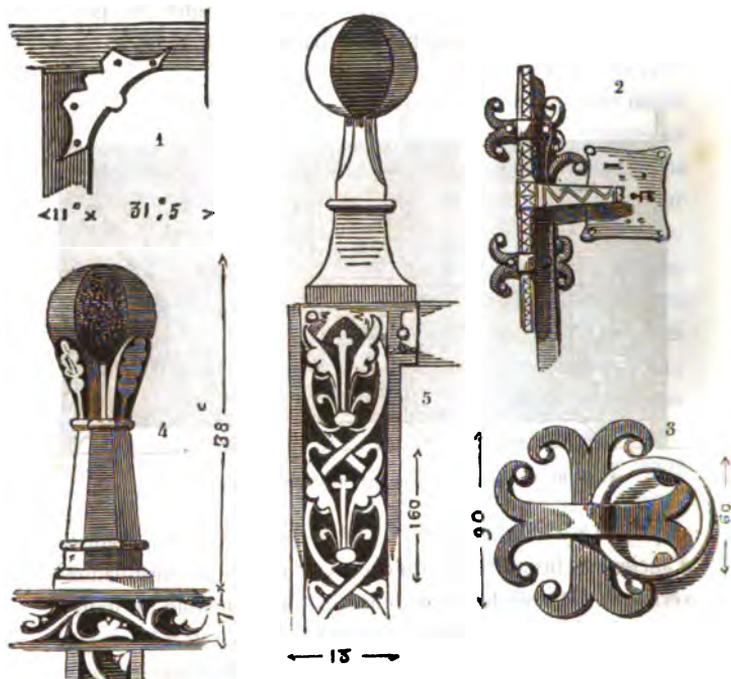
un lieu où le public n'est pas admis ordinairement, elle n'est, malgré son mérite, connue que d'un petit nombre de personnes. Elle sert aujourd'hui de chartrier, et, si elle a été



ARMOIRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX.

employée à d'autres usages, du moins peut-on croire, d'après d'anciennes inscriptions, qu'elle avait déjà cette destination vers le XVII<sup>e</sup>. siècle. Si on cherchait à ce meuble un usage en rapport avec les sujets que nous y voyons retracés et qui sont : une translation de reliques et une âme présentée à Dieu par deux anges, on pourrait encore supposer qu'il a pu servir à renfermer le trésor. Sa longueur n'est plus que de 5<sup>m</sup>. 30<sup>c</sup>. Il a sans doute été raccourci de 1<sup>m</sup>. environ, pour laisser le passage à une porte percée dans le mur vers l'une de ses extrémités. Il est divisé en sept compartiments formés par autant de portes. Les panneaux ont été peints, et quelques parties des sujets qui y étaient représentés sont encore fort distinctes. Ces peintures, assez largement traitées, ne peuvent toutefois être considérées que comme de l'ornementation; elles offrent cependant cela de particulier qu'elles ressemblent beaucoup, par le faire et le procédé des hachures

destinées à marquer les ombres, aux vitraux peints du même



DÉTAILS DE L'ARMOIRE DU TRÉSOR (1).

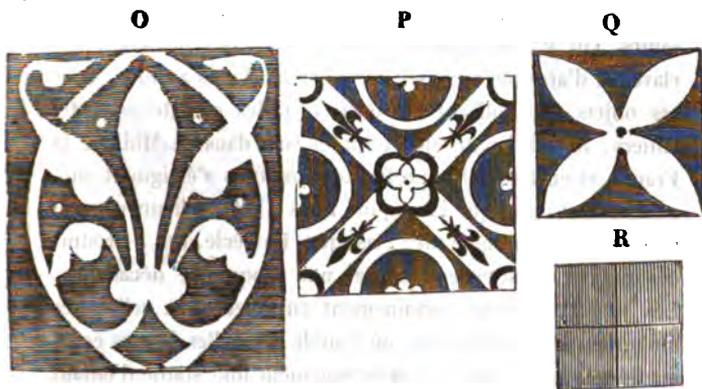
temps. Les ferrures sont intactes ; les serrures , sauf une seule , ont disparu.

Dans la même sacristie on remarque encore : 1°. un fort beau pliant en fer du XIV<sup>e</sup>. siècle ; 2°. l'armure complète de l'homme d'armes qui accompagnait autrefois l'évêque dans certaines cérémonies. Elle peut être du temps d'Henri IV.

Les amateurs de carrelages émaillés trouveront ici et dans

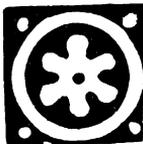
(1) 1. Pied de l'armoire. 2 Ferrures. 3. Poignée. 4. Ornement du milieu de l'armoire. 5. Ornement des extrémités de l'armoire.

la salle qui est au-dessous quelques dessins de pavés que nous donnons sous les lettres O, P, Q, R.



On conserve dans la sacristie basse : 1°. le fameux coffret arabe en ivoire avec ornements d'argent; c'est une des merveilles de l'art des Sarrasins. On y lit une inscription en caractères coufiques qui en fait remonter l'origine au-delà du IV°. siècle de l'hégire. Dans ce précieux coffret est renfermée la célèbre chasuble de saint Regnobert; 2°. le calice de M. de Nesmond, curieux modèle de cette riche orfèvrerie du temps de Louis XIV, devenue si rare de nos jours.

Un dessin de carrelage, recueilli dans cette salle, est figuré sous la lettre S.



S

*Fragments d'architecture gallo-romaine découverts auprès de la cathédrale.* — On s'occupe en ce moment de faire autour de la cathédrale des travaux de terrassement qui ont pour objet de dégager et d'assainir cet édifice. Des fouilles faites à une assez grande profondeur ont mis à découvert des fragments fort curieux d'architecture gallo-romaine. Les blocs

de pierre équarris ou sculptés qui ont été retirés du milieu de décombres immenses sont d'une grande dimension et doivent avoir fait partie de constructions de proportions importantes. On y remarque des chapiteaux, des pilastres, des claveaux d'arcs plein-cintre, des colonnes faites au tour. Tous ces objets nous offrent des formes et des caractères particuliers, fort différents de ce qu'on voit dans le Midi de la France et en Italie. Les profils des moulures s'éloignent singulièrement de ce que l'antiquité nous a laissé ailleurs comme modèle de son architecture classique. Le siècle, qui a produit ces œuvres, n'est cependant pas une époque de décadence. Les sculptures sont certainement supérieures à celles des monuments de Constantin, où l'oubli des belles formes est si manifeste. Les figures, et principalement une statue d'enfant en haut-relief, témoignent d'une connaissance approfondie du dessin et d'un goût encore pur.

Les feuillages sont, en général, une imitation assez exacte des plantes de notre pays, et semblent être le prélude de cette ornementation du moyen âge qui a si souvent choisi ses motifs dans la nature. Les chapiteaux donneraient lieu à des observations semblables. Mais ce qui frappe principalement dans ces fragments, c'est l'absence de la feuille d'acanthé, qui, dans les édifices des derniers temps de Rome, faisait à elle seule presque tous les frais de la décoration. Outre cela, et c'est sur ce point que je voudrais appeler l'attention, cette sculpture se fait remarquer par son peu de relief. On pourrait voir dans ce fait une des conditions de l'appropriation de l'architecture aux ressources des provinces qui, ne pouvant rivaliser avec la métropole, ne devaient la suivre que de loin dans l'imitation de ses travaux gigantesques.

Ces œuvres d'art, considérées isolément dans une seule localité, ont déjà par elles-mêmes une grande importance, mais elles en acquièrent une bien plus grande, lorsqu'on les



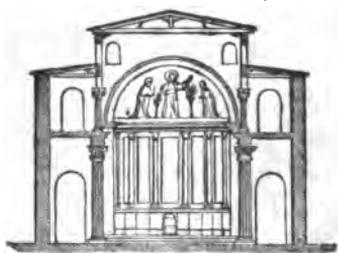
FRAGMENT DES SCRIPTURES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A BAYEUX.

compare à tous les fragments recueillis dans certaines parties de l'ancienne Gaule. Ainsi à Reims, à Lillebonne, à Evreux, à Vieux, à Bayeux, au Mont-d'Eraines, à Jublains, on voit une série d'ornements sculptés, qui, sans sortir précisément du même moule, ont cependant un air de famille qui paraît constituer une architecture propre à ces contrées. Nous croyons même que ces traditions provinciales n'ont pas été complètement perdues, et que le moyen-âge les a quelquefois recueillies pour les modifier, selon les temps, et les adapter à ses goûts et à ses mœurs.

Nous ne développerons pas davantage ces idées, quant à présent, nous proposant de les exposer plus longuement dans une autre occasion.

Mg<sup>r</sup>. l'évêque de Bayeux a fait déposer sous un hangar ces débris précieux, et nous espérons que sa sollicitude éclairée pour les beaux-arts saura les préserver de la destruction. Nous exprimerons un regret, en terminant cette notice, c'est que les fouilles n'aient pas été poussées plus loin; le sol était ouvert, la direction trouvée, il ne restait qu'à la suivre, et la persévérance eût été indubitablement récompensée par de nouvelles découvertes.

M. Bouet, qui m'a accompagné dans cette excursion, a bien voulu se charger des dessins.



# **ABRÉGÉ**

## **DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE**

**DE L'ARRONDISSEMENT DE NEVERS;**

**Par le C<sup>te</sup>. Georges de SOULTRAIT,**

Inspecteur des monuments de l'Allier, membre non-résident du Comité des arts et monuments, et de plusieurs Sociétés savantes.

---

Nous avons entrepris, il y a déjà quelques années, de faire la statistique monumentale du département de la Nièvre; la Société française, à qui nous avons soumis des parties de notre travail, a bien voulu nous encourager à le continuer; nous venons aujourd'hui lui présenter un résumé de nos recherches dans l'arrondissement de Nevers.

Nous ne dresserons point ici l'inventaire de tous les monuments de cet arrondissement, nous nous contenterons d'esquisser l'histoire de l'art dans ce pays, indiquant sommairement les principaux caractères des édifices de chaque époque, désignant les plus remarquables d'entr'eux ainsi que les objets intéressants, soit par leur antiquité, soit par leur valeur artistique, qui peuvent s'y trouver.

Fidèle au plan adopté pour les statistiques monumentales,

nous nous occuperons surtout des monuments peu connus, passant plus légèrement sur ceux qui ont été déjà décrits, sur ceux de la ville de Nevers, par exemple.

Nous ne croyons pas nous tromper en pensant qu'un aperçu de ce genre, court et substantiel, sur chaque arrondissement de France, pourrait être utile pour l'histoire de notre art national dans ses diverses périodes, et dans ses variations suivant les régions.

On ne connaît certaines provinces que par des publications dites *pittoresques*, faites à Paris ou partout ailleurs avec de vieux ouvrages fautifs en général sous le rapport archéologique et en tout cas fort incomplets. Il est temps d'en finir avec ces livres; la mission des archéologues des provinces est de les remplacer par des monographies, par des statistiques monumentales faites consciencieusement sur les lieux. A nous le modeste travail d'investigations souvent ennuyeuses et stériles, à nous l'analyse aride des monuments de nos campagnes; à de plus habiles le soin de résumer en une synthèse complète et brillante le résultat de nos recherches.

L'arrondissement de Nevers, dont nous allons passer en revue les diverses époques archéologiques, comprend dans son territoire la plus grande partie de l'ancien diocèse de Nevers; il renferme quatre-vingt-dix-neuf communes qui, presque toutes, présentent quelques détails intéressants.

*Ère celtique.* — Notre arrondissement offre peu de monuments de cette époque; nous avons bien quelques monticules dans lesquels on a voulu voir des tombelles, mais ces attributions sont au moins douteuses pour beaucoup d'entre eux. Les historiens du Nivernais parlent aussi d'une inscription en l'honneur du dieu gaulois *Camul* qui présidait à la guerre.

*Ère romaine.* — Le pays dont nous parlons a joué un certain rôle sous la domination romaine, les villes de Nevers et de Decize avaient alors de l'importance, César en parle dans ses Commentaires. Différentes voies parcouraient le pays : quatre partaient de Nevers pour aller à Alluy, à Cosne, à Decize et à Buy, près de Saint-Pierre-le-Moutier ; de Decize deux allaient à Autun et à Sancoins. Il y a quelques années on voyait des fragments de ces routes assez bien conservés entr'autres, près de Laugeron, le chemin nommé encore de nos jours de la reine *Brunichon* ou *Brunechou*, du nom de la reine Brunehaut, qui, comme on le sait, fit réparer beaucoup de voies romaines ; ce chemin traverse quelques localités dont le nom rappelle soit d'anciennes superstitions comme le lieu de la *Bonnefère*, soit la nature du chemin, comme la *Métairie ferrée*. Il est difficile maintenant de retrouver même des traces des voies romaines.

Le nom de César est resté attaché par la tradition à beaucoup de localités : près de Saint-Saulge, un retranchement romain, dont l'enceinte carrée renferme un peu plus d'un hectare, est entouré de fossés assez profonds en quelques endroits, ce lieu se nomme Camp de César. Les hauteurs de Chantenay portent le même nom, mais on n'y a découvert aucune trace de retranchement ; du reste, ce lieu fut bien certainement le siège d'un établissement romain de quelque importance ; on y trouva, en 1700, une prodigieuse quantité de médailles, les plus anciennes d'Auguste et les plus modernes de Commode ; en 1837, un propriétaire de ce lieu, en faisant creuser un puits près du village, découvrit les ruines d'un bâtiment assez considérable qui, à en juger par des fragments, devait être orné de colonnes et de peintures : ces ruines paraissaient avoir formé une seule pièce carrée, dont les côtés avaient environ 8 mètres. L'aire de cette pièce était à 3 mètres

au-dessous du niveau du sol, elle était recouverte d'une couche de ciment très-dur; dans deux encoignures étaient de fort grosses pierres de taille, dont une debout, qui faisaient saillie à l'intérieur. Cet édifice avait été détruit par un incendie; en le déblayant on a découvert beaucoup de cendre et de charbons; on trouva dans ses décombres: beaucoup de tuiles, les unes creuses, les autres à rebords; plusieurs morceaux de colonnettes ornées de moulures; quelques fragments de peintures; les morceaux de deux pierres plates, polies, rondes, pouvant avoir 1<sup>m.</sup> de diamètre, ornées de moulures, percées au milieu d'un trou rond d'environ 0,016<sup>m.</sup> de diamètre; beaucoup d'os, des cornes d'animaux de différentes espèces, entr'autres des bois de cerf d'une grande dimension; une auge en pierre placée un peu au-dessous du sol, ayant intérieurement 0,075<sup>m.</sup> de longueur sur 0,040 de largeur et 0,070 de profondeur; des ferrements dont il est, pour la plupart, impossible de préciser l'usage, cependant on croit reconnaître une grille et un flambeau de fer à trois pieds et à plusieurs branches; des fragments de poterie noire assez grossière, et un morceau de vase de terre rouge très-fine; quelques pierres plates et rondes en espèce de pierre volcanique de 0,043<sup>m.</sup> de diamètre, présentant d'un côté une surface concave, et de l'autre une surface convexe, ces pierres pourraient avoir servi de meules pour des moulins à bras; enfin, la tête d'une statue en pierre d'un travail médiocre, et la moitié inférieure du corps d'une autre statue en pierre, représentant un homme assis.

Le champ où cette trouvaille fut faite offre encore quelques traces de constructions; il serait possible que l'on y trouvât d'autres restes intéressants, les fouilles n'ont pas été continuées.

Quelques rares fragments de sculptures, de poteries, des statuettes en terre cuite, de briques à rebord ont été trouvés

et se trouvent encore tous les jours , ainsi que des médailles romaines de différentes époques , dans beaucoup de lieux de l'arrondissement , principalement à Fleury-sur-Loire , à Avril-sur-Loire , et à Chantenay.

Les autels des églises de Luthenay et du prieuré de St.-Imbert étaient , dit-on , formés de pierres portant des inscriptions romaines ; on lisait sur la première :

ARA IOVIS.

et sur la seconde :

IOVI CONSERVATORI.

Ces pierres n'existent plus.

*Ère chrétienne.* — Nous verrons plus loin que , si l'arrondissement de Nevers est peu riche en antiquités gauloises et romaines , il offre un grand nombre de constructions datant de ce que les archéologues sont convenus d'appeler le moyen âge , mais l'époque qui a suivi l'établissement du christianisme y a laissé bien peu de traces. Quelques historiens du Nivernais ont voulu faire remonter plus haut que le XI<sup>e</sup>. siècle des cryptes et des portions de quelques églises ; mais notre opinion est qu'ils se sont trompés pour la plupart de ces monuments , et que la crypte de Saint-Aré de Decize et peut-être celle d'Avril , dont nous nous occuperons , sont les seules qui paraissent dater de la période romane primordiale. Voici l'origine de la chapelle souterraine de Decize : Adrien de Valois rapporte , dans sa notice sur les Gaules , qu'à une époque très-reculée deux ermites , Euphrasius et Auxilius , fondèrent une chapelle à Decize sous l'invocation de Notre-Dame ; saint Aré , évêque de Nevers au commencement du VII<sup>e</sup>. siècle , choisit pour le lieu de sa sépulture cet oratoire qui , reconstruit au X<sup>e</sup>. siècle , est sans doute la crypte qui s'étend sous le chœur

de l'église actuelle, datant lui-même du XI<sup>e</sup>. siècle ; cette crypte est divisée en deux parties par deux énormes piliers ou plutôt par un très-gros mur percé de deux baies fort larges. La partie principale, qui correspond au chœur de l'église supérieure, est voûtée en berceau surbaissé d'une manière peu régulière ; à la naissance de la voûte en cul-de-four cintré qui la termine se trouve un mur de refend construit, nous ne savons à quelle époque ; ce mur est percé à droite d'une petite porte, qui permet de pénétrer dans la partie postérieure de l'abside. C'est là que se trouve le cercueil qui a contenu, dit-on, les restes de saint Aré ; ce cercueil est en pierre presque brute : son couvercle est prismatique. Contre le mur de refend, dans la partie antérieure, est un autel carré sans caractère, surmonté d'un rétable en pierre dont nous parlerons plus loin. L'autre partie de la crypte, qui se trouve sous la sacristie actuelle, se termine également par un cul-de-four ; sa voûte en berceau irrégulier a été refaite dans sa partie antérieure et présente des nervures prismatiques. Toute cette construction est des plus grossières et manque de caractère, mais les faits ne permettent pas de douter qu'elle ne soit du X<sup>e</sup>. siècle.

*Patrons des églises.* — Il n'est pas inutile d'indiquer les patrons des diverses églises, de rechercher quels ont été les saints honorés plus particulièrement dans chaque localité. Dans l'arrondissement de Nevers, sur cent huit églises, quatorze sont sous le vocable de saint Pierre ; douze sous celui de saint Martin ; six sous celui de la Vierge ; cinq sous celui de saint Sulpice ; saint Bénigne, saint Germain, saint Julien, saint Jean-Baptiste, saint Laurent, saint Léger, saint Maurice, saint Nazaire et saint Celse, saint Roche et saint Symphorien, ont chacun trois églises sous leur patronage ; saint Aré ou Arigle, saint Barthélemy, saint

Cyr , saint Étienne , saint Louis , saint Patrice , saint Vincent , et saint Victor en ont chacun deux ; une porte le titre de Saint-Sauveur ; enfin vingt-quatre églises sont chacune sous l'invocation de l'un des saints dont les noms suivent : saint Aignan , saint André , saint Antoine , sainte Babyle , saint Blaise , saint Denis , saint Didier , saint Eloi , saint Fiacre , saint Franchy , saint Firmin , saint Genest , saint Marcel , saint Médard , saint Nicolas , saint Rémy , saint Romain , saint Saulge , saint Saturnin , saint Seine , saint Sylvestre , saint Théodore , saint Trohé , sainte Valière.

Nous ferons remarquer que deux de ces églises seulement sont sous l'invocation de saintes ; nous signalerons aussi les noms de saint Aré ou Arigle , de saint Franchy et de saint Trohé , qui nous semblent particuliers au Nivernais.

*Cryptes.* — Nous connaissons cinq cryptes dans l'arrondissement de Nevers. Celles qui paraissent les plus anciennes sont à Saint-Aré de Decize et à Avril-sur-Loire. Nous avons parlé de la première ; la seconde est voûtée en berceau d'une manière peu régulière et terminée par un cul-de-four ; on y descendait autrefois du chœur de l'église , actuellement on y entre du dehors. L'abside de la crypte de Decize est orientée , tandis que celle dont nous parlons est à l'Ouest. A gauche de l'autel , une petite porte carrée donne accès dans un caveau s'étendant sous le cimetière qui servait de sépulture aux seigneurs d'Avril ; nous parlerons plus loin de la manière dont on enterrait ces seigneurs. En somme , cette crypte ressemble beaucoup à celle de Decize ; comme on trouve à une époque très-ancienne l'existence d'une chapelle à Avril , il se pourrait qu'elle fût antérieure au XI<sup>e</sup>. siècle.

La plus grande crypte de l'arrondissement est celle qui s'étend sur l'abside occidentale de Sainte-Julitte , à la cathé-

drale de Nevers. Cette chapelle souterraine a trois nefs et est voûtée d'arête; on y descend par deux escaliers donnant dans la nef, de grosses moulures rondes forment les arcs-doubleaux de la nef centrale, tandis que dans les nefs latérales ce sont de larges plates-bandes, les piliers cantonnés en croix n'ont pas de chapiteaux; deux cryptes latérales flanquent la principale à droite et à gauche, elles sont plus petites et d'une construction fort négligée: celle de droite servait d'ossuaire, et celle de gauche de sépulture aux chanoines.

La belle crypte de Saint-Parize-le-Châtel est à peu près de la même époque que celle de Nevers; on y descendait autrefois par deux escaliers latéraux surmontés d'ambons: ils ont été remplacés par une seule rampe. La forme de cette crypte est un hémicycle un peu prolongé; elle est partagée en trois nefs par six colonnes rondes fort massives portées sur des dés carrés et surmontées de curieux chapiteaux dont nous parlerons. Les voûtes d'arête retombent latéralement sur huit colonnes engagées de même forme, ayant pour base commune deux degrés qui font tout le tour de la crypte; un autel moderne en bois est adossé au mur de l'abside; les fenêtres sont modernes. Les deux cryptes de Nevers et de Saint-Parize sont de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Terminons par la chapelle souterraine de l'ancienne église du prieuré de Saint-Pierre de Decize, devenue depuis des Minimes: cette crypte carrée, dont l'autel sans caractère est à l'Ouest, est divisée en trois nefs par six piliers carrés fort grossiers, sans impostes, qui soutiennent les petites voûtes d'arête; on y descendait autrefois par deux escaliers latéraux; celui de droite a été bouché. Malgré le plan carré de cette chapelle et la grossièreté de sa construction, nous ne croyons pas que l'on puisse la faire remonter plus haut que le commencement du XII<sup>e</sup> siècle.

*Style général des églises.* — La plupart des églises de campagne de l'arrondissement de Nevers sont de l'époque romane; beaucoup d'entr'elles ont été remaniées, mais on y retrouve presque toujours des traces, sinon des parties entières, de la construction primitive. Les plus complètes de ces églises se composent d'une nef, de transepts et de trois absides, celle du milieu souvent précédée d'un chœur voûté en berceau; quelquefois l'abside principale est à trois pans, comme à Jailly, à Crux-la-Ville, à Saint-Cy, à Saint-Firmin; la disposition générale dont nous venons de parler se trouve plutôt dans nos églises les plus anciennes; une autre disposition assez fréquente est une nef, un inter-transept un peu élargi, un chœur et une abside en cul-de-four, mais nous ne croyons pas avoir vu d'églises construites sur ce plan antérieures au milieu du XII<sup>e</sup>. siècle.

Les clochers de forme carrée ou polygonale, placés généralement sur l'inter-transept, sont le plus souvent couverts d'un toit quadrangulaire peu élevé; nous n'avons que quelques flèches assez modernes en bois et en ardoise; quelques tours carrées s'élèvent contre le flanc nord du chœur.

Les portails en saillie sur la façade nous paraissent un signe d'ancienneté. Quelquefois, au XII<sup>e</sup>. siècle, le portail perce le mur sud et une simple porte se voit à la façade occidentale; il en est ainsi à Neuville-les-Decize et à Rouy. L'ogive se montre dans les formes architectoniques vers le milieu du XII<sup>e</sup>. siècle.

Les fenêtres des nefs sont fort étroites et souvent placées à une grande hauteur; leur élévation et leur dimension dépendent du reste beaucoup de l'importance de l'édifice et du soin qui a été apporté à sa construction; ainsi quelques grandes églises ont des fenêtres à claveaux bien appareillés, placées à une hauteur moyenne, tandis que d'autres de même époque,

mais de dimension moindre et d'une moins bonne construction, n'ont leur nef ajourée que d'une ou de deux petites ouvertures en meurtrières placées tout-à-fait sous le toit. On peut faire les mêmes observations au sujet des baies des absides, mais ces fenêtres sont toujours plus grandes et mieux faites.

Il est difficile d'indiquer d'une manière positive les caractères qui distinguent les églises du XI<sup>e</sup>. siècle et celles de la première moitié du XII<sup>e</sup>. ; nous dirons toutefois que dans les premières on trouve uniquement le plein-cintre, souvent surbaissé; la construction en est massive, mais régulière, l'ornementation lourde, la sculpture de peu de relief; du reste ces églises sont en général grandes et bâties dans de belles proportions. Les monuments qui nous ont paru dater de cette époque, sont les églises de Saint-Etienne de Nevers, consacrée, en 1097 de Chantenay, dont la façade est, selon nous, l'un des types les plus remarquables du XI<sup>e</sup>. siècle, de Pougues, de Laménay, de Diennes, de Magny et peut-être de Montigny-aux-Amognes; le chœur de Saint-Aré de Decize; les portails et les nefs de Dornes et d'Avril; enfin les deux cryptes de Nevers et de Saint-Parize-le-Châtel. Il est certain que d'autres édifices sont également du XI<sup>e</sup>. siècle; mais ceux que nous venons de citer offrent seuls des caractères bien marqués. N'oublions pas de signaler une coupe de claveaux assez bizarres qui se rencontre aux archivoltes de quelques portails des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles et dont le type paraît être à Saint-Etienne de Nevers: ces archivoltes sont composées de deux rangs de claveaux qui ont chacun un côté taillé en angle; ces angles rentrent dans les vides formés par ceux du rang opposé; les joints des pierres produisent ainsi une espèce de zigzag.

La seconde partie du XII<sup>e</sup>. siècle a laissé un bien plus grand nombre d'églises; beaucoup de ces édifices sont re-

marquables par leur ornementation ; ce fut la plus belle époque de l'architecture religieuse dans l'arrondissement de Nevers. Nous avons parlé de la forme de ces monuments, nous nous étendrons sur les détails de leur ornementation à l'article de la sculpture, disons seulement ici que le style bourguignon domine presque partout ; l'ornementation est riche, gracieuse, les perles et les rinceaux dominent, les moulures géométriques du Nord se trouvent assez rarement. Les portails de St.-Pierre-le-Moutier, de St.-Genest de Nevers, de Verneuil, de Gimouille, de Saily, l'ornementation générale des églises de Marzy, de Rouy, de Fontaine, d'Ourouer, de Jaugenay et de Neuville sont d'une grande richesse ; nous citerons, comme exemple de l'emploi des moulures géométriques, le portail de l'église ruinée de Huez et la porte latérale de l'église de Jaugenay, où se voient des tores chevronnés. L'église St.-Etienne de Nevers est un spécimen du style architectonique de Cléaux. Nous renvoyons, du reste, nos lecteurs à un excellent article de M. l'abbé Crosnier, sur les écoles d'architecture, dans lequel notre savant ami et compatriote a pris pour exemples quelques édifices du Nivernais.

Il nous reste à parler de l'église St.-Sauveur de Nevers, malheureusement détruite, dont il ne reste que des fragments insignifiants et de curieux chapiteaux conservés au musée de Nevers ; cette église qui a été signalée et sommairement décrite en 1838 par M. de Caumont, dans le Bulletin monumental, offrait des caractères byzantins incontestables : sur un chapiteau, qui a été publié dans les annales archéologiques, se voit une église, dont le clocher est de forme tout à fait orientale ; sur d'autres sont figurés un chameau, une chasse au crocodile, et quelques animaux fantastiques ; les colonnettes du portail, encore debout, sont en forme de fuseau annelées de petites rainures. Nous avons retrouvé ces mêmes colonnettes, une seule fois, au

portail de Parigny-les-Vaux ; quant aux chapiteaux , on en voit d'analogues à St.-Pierre-le-Moutier.

L'arrondissement de Nevers renferme peu d'édifices entiers de l'époque de transition et du XIII<sup>e</sup>. siècle ; la nef de la cathédrale de Nevers , les églises de St.-Babyle à St.-Pierre-le-Moutier , de Livry , de Thaix et de St.-Eloi ; les chœurs de St.-Léger-des-Vignes , de Magny et de St.-Jean-aux-Amognes , le clocher de Chevenon et quelques parties des églises de Varennes-le-Nevers , d'Anlezy , sont les seuls monuments de la première période ogivale ; à part la cathédrale de Nevers , aucun de ses édifices n'offre de caractères particuliers ; l'ornementation en est gracieuse parfois , mais généralement simple.

Il nous reste du XIV<sup>e</sup>. siècle : le chœur et les chapelles absidales de la cathédrale , le collatéral nord de l'église de St.-Pierre-le-Moutier , et des parties insignifiantes de quelques églises de campagne ; du XV<sup>e</sup>. , les églises d'Urzy et de St.-Martin-d'Heuille , de jolies chapelles à la cathédrale , et quelques autres , enfin les clochers fort insignifiants de Dornes et de Lucenay.

Le XVI<sup>e</sup>. siècle a laissé un plus grand nombre de constructions , l'ancienne église prieurale de Montempuy en est le spécimen le plus complet : le chœur est à trois pans , les contreforts sont assez saillants et à plusieurs retraits ; les fenêtres ogivales ont des meneaux à dessins flamboyants ; les voûtes d'arête sont garnies de nervures prismatiques plus fines qu'au siècle précédent , qui retombent sur des colonnettes engagées , et sur des culs-de-lampes délicatement ornements ; au sommet de la voûte règne , comme dans la belle église du prieuré de Souvigny , dont relevait Montempuy , une nervure prismatique ; les nervures , les sculptures , et probablement les voûtes de cette jolie église étaient peintes autrefois : malheureusement ce n'est qu'en enlevant une épaisse couche de

badigeon beurre frais, qu'il est possible de retrouver des traces de cette ornementation. L'église de St.-Saulge, de la même époque, est plus grande que celle dont nous venons de parler, mais elle n'a pas été terminée : elle est à trois nefs, et les nervures viennent se perdre dans les colonnes rondes. Quelques autres églises, celles de Limon, de Langeron, de Crux-la-Ville et de Montapas offrent des caractères analogues à celle de Montempuy. Il est à remarquer que le style ogival tertiaire a duré fort tard dans nos campagnes; ainsi nous avons trouvé, dans les archives de Decize, que la façade de l'église St.-Aré, de cette ville, avait été reconstruite en 1583. Or, cette façade, avec son portail ogival, et ses deux fenêtres à meneaux prismatiques, nous paraissait dater des premières années du XVI<sup>e</sup>. siècle.

L'église des Minimes de Nevers est un joli spécimen de l'architecture religieuse du commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle; le portail de la Visitation de cette même ville, surchargé d'ornements, est du milieu de ce siècle; l'église St.-Père, aussi à Nevers, date de sa seconde moitié, la façade de cet édifice offre les consoles renversées, et l'ordonnance habituelle des églises construites par les Jésuites. L'église de Guérigny, bâtie avec beaucoup de soin, est du XVIII<sup>e</sup>. siècle.

Quelques églises enfin ont été construites depuis peu en style ancien et en style moderne : la chapelle de la maison du Bon-Pasteur, que M<sup>gr</sup>. Dufêtre, évêque de Nevers, a fait édifier à Varennes, est d'un excellent style roman fleuri; l'ornementation en est du meilleur goût; il faut y voir le tabernacle, sculpté par M. l'abbé Crosnier, qui sait parfaitement mettre en œuvre les principes artistiques qu'il professe avec un si remarquable talent. La chapelle du Bon-Pasteur, de Dornes, fondée par M<sup>me</sup>. Lefebvre, est une belle construction en style classique, fort richement ornée, mais bâtie en dehors de toutes considérations archéologiques.

Terminons, en mentionnant les constructions religieuses des ordres du Temple et de St.-Jean de Jérusalem : ces petites églises formaient, presque toujours, un côté des fortifications des commanderies auxquelles elles appartenaient; ces chapelles présentent généralement des caractères qui leur sont propres; celles du Feuilloux et de Saint-Thibaut, près de Decize, ont été bâties par les Templiers; la première est du commencement du XII<sup>e</sup>. siècle. Elle a de particulier que l'abside, appuyée par cinq contreforts saillants, offre un second étage en saillie, soutenu par des modillons; cette partie, qui formait un angle de l'établissement, pouvait ainsi servir à la défense. La chapelle de St.-Thibaut, œuvre de l'époque de transition, présente sur un de ses flancs, plus solidement construit que le reste, de fortes consoles ayant pu supporter des ouvrages de défense.

*Eglises à dates certaines.* — Les savantes recherches de M. Crosnier sur les dates d'érection des paroisses du Nivernais, nous ont fourni de précieux renseignements pour la classification par époque des édifices de ce pays; quelques textes sont aussi venus à notre aide, mais nous ne parlerons ici que des constructions portant des inscriptions commémoratives de fondation.

Sur le mur intérieur du clocher de l'église paroissiale de Decize, on lit, en caractères gothiques fort grossiers :

L'an mil cccc xl et vi fut fait

. . . . . de ceste eglise

Par le vouloir de ceulx de la ville.

Nous n'avons pu déchiffrer quelques lettres de la seconde ligne de cette inscription; mais il est évident qu'il s'agit du clocher, lequel, du reste, offre tous les caractères du milieu du XV<sup>e</sup>. siècle.

Un contrefort de l'église d'Urzy porte, en caractères singuliers pour l'époque, dont nous parlerons à l'article des inscriptions :

DYASI : LE : CYRVR  
 DE LEGLISE :  
 FYST : FAIT ; LAN  
 MIL : CCCC : IIII<sup>XXV</sup>

Un contrefort en ogive de l'église de Montigny-aux-Amognes porte aussi sa date en belles lettres gothiques :

Bones gens qui par ci passes  
 Pries Dieu pour les trespases  
 Nre fideliu requiescat in gaudiu  
 Ceste .egme : a : este : fr̄te : par : les : parroissiens  
 Lan mil : v<sup>c</sup> : et vii : Simo Dory  
 Prestre : a : ce ; fait le : xxi : de : ing.

La date 1531 se voit sur la façade de l'église de Crux-la-Ville. L'église du convent de Sainte-Claire de Decize fut construite en 1582, comme l'atteste l'inscription suivante :

TRES HAULTZ ET TRES  
 PUISSANTZ PRINCE ET  
 PRINCESSE, MOSEIGNEUR  
 L. DE GOZAGUES ET MADA  
 M. DE CLEVES DUC ET DUCH  
 DE NIVERNOIS MONT  
 FAICT EDIFFIER  
 1582

Enfin, on lit sur un contrefort de la façade de l'ancienne église de St.-Pierre-le-Moutier, en lettres de forme bizarre :

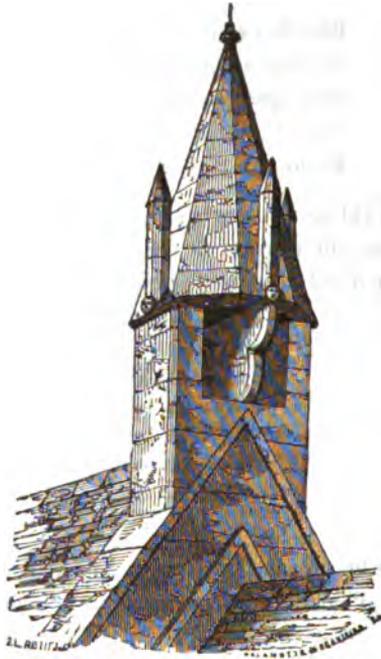
MIL : CINQ : GENS  
 QVATRE : VINGTS ET  
 QVINEZ : A : ETE : REFAIC.

Nous ne parlerons ici que pour mémoire de l'inscription

suiivante , qui se lisait dans le clocher de St.-Victor de Nevers , inscription qui n'existe plus :

L'anne mille quatre cens douze  
Qu'il y eut beaucoup de louze  
Les filles de Sainct Victor  
Ont fait bastir ceste tour.

( La suite à un prochain numéro. )



## CHRONIQUE.

---

*Bulletin bibliographique des Sociétés savantes des départements.* — Il y a long-temps que tout le monde se plaint de voir combien les Sociétés savantes de nos départements frappent peu l'attention de la généralité du public dans les lieux mêmes où elles siègent, et ce qui peut sembler plus singulier, combien elles demeurent imparfaitement connues les unes des autres. On déplore l'isolement où elles vivent, le peu de retentissement de leurs publications, l'obscurité où restent enfouies bien des œuvres d'un incontestable mérite et jusqu'à la difficulté qu'éprouvent les investigateurs les plus patients, lorsque, cherchant les matériaux nécessaires à leurs études, ils s'efforcent de découvrir ou plutôt de deviner quels recueils académiques peuvent receler les richesses insaisissables qu'ils poursuivent.

Mais se plaindre d'un mal, dont l'évidence frappe nos yeux, ce n'est pas y porter remède, et chacun sait que le choix des vrais moyens curatifs est toujours, en chaque chose, le côté difficile et le point délicat.

Il était réservé aux Congrès scientifiques, à ces grandes et solennelles réunions, qui ont tellement contribué à réveiller la vie intellectuelle en province, de donner les premières indications sur la voie la plus convenable à suivre pour multiplier les liens entre les Sociétés savantes et élargir autour de leurs œuvres le cercle de la publicité. On a vu constamment les Congrès déclarer que la solution de ce problème était un des principaux buts de leur existence, et cette ques-

tion capitale fut déjà abordée dans le premier de tous, qui eut lieu à Caen en 1833.

Puis, d'année en année, les idées s'éclaircissent et se précisent, et l'on aperçoit sans peine comment ce qui n'était d'abord qu'une aspiration mal définie prend des formes plus arrêtées, et conduit peu à peu aux résolutions définitivement prises.

Au Congrès de Douai, en 1885, un membre propose « la création d'un dépôt général des mémoires des Sociétés savantes et la recherche des moyens de faire connaître annuellement l'ensemble de leurs travaux. »

En 1838, à Clermont, une des questions inscrites au programme était conçue en ces termes : « Rechercher et indiquer les moyens de mettre plus immédiatement en rapport les diverses Sociétés savantes de France, de faire connaître plus généralement leurs différentes publications et d'en hâter l'écoulement. » On constata par un vote toute l'importance que l'on attachait à cette affaire ; mais on ne conclut pas alors de façon à lui donner suite.

L'Institut des provinces, dont la mission est essentiellement d'assurer le retour régulier des Congrès et de servir à propos d'intermédiaire entre les Sociétés savantes de nos départements, publia en 1846 un annuaire ; on y inséra un abrégé de bibliographie provinciale, et on annonça en tête de ce travail que c'était un simple échantillon d'un bulletin bibliographique beaucoup plus étendu qui ferait dorénavant partie intégrante de ces annuaires.

La pensée d'un bulletin bibliographique se produisait ainsi pour la première fois d'une manière tout-à-fait nette et recevait même un commencement d'application pratique.

Ce fut à Bourges, au mois d'octobre 1849, dans une session de l'Institut des provinces, qu'elle fut consacrée en principe. On y adopta, à la suite d'une discussion approfondie,

les conclusions suivantes : « Qu'une librairie centrale et spéciale des Sociétés savantes de France soit fondée à Paris ou dans toute autre ville convenable pour la plus grande diffusion des ouvrages publiés par ces académies ; que cette librairie publie chaque mois un bulletin bibliographique des Sociétés savantes , lequel sera adressé à chacune d'elles.

Il ne restait plus qu'à aviser aux moyens d'exécution. Ce fut l'œuvre du *Congrès des délégués des Sociétés savantes*, qui siégea à Paris dans le Palais du Luxembourg , au mois de mars 1850, et qui réunit plus de cent trente de ces représentants de la science provinciale. Les délibérations de cette dernière assemblée ont dû être considérées comme la charte qui les régit ; elles sont de la teneur suivante :

« 1°. Il sera fondé, sous les auspices et la direction de l'Institut des provinces, un bulletin analytique et bibliographique des travaux des Sociétés savantes des départements. Ce bulletin n'aura provisoirement que l'étendue d'une feuille par mois ;

« 2°. Il sera créé à Paris un dépôt général des publications faites par les académies de province.

« 3°. L'assemblée charge M. de Caumont de former une commission permanente de sept ou neuf membres, qui devra arrêter les voies et moyens d'exécution de la publication du *Bulletin*, et ce qui sera relatif au dépôt ci-dessus indiqué. »

Cet arrêté a reçu son exécution ; nous avons sous les yeux les deux premiers numéros du *Bulletin bibliographique des départements*, et nous y avons trouvé l'indication sommaire, mais suffisante, de ce que renferment plus de 120 ouvrages publiés en province ; et si les Sociétés académiques des départements comprennent ce qu'une pareille publication a d'important, si elles l'encouragent de leurs souscriptions (5 fr. par année), le Bulletin sera continué, se développera et rendra d'incontestables services. L'introduction remar-

quable qui précède le premier n°. , et dont nous venons de reproduire quelques passages, est de M. le comte Louis de Kergorlay , un des apôtres les plus marquants et les plus



**M. LE C<sup>te</sup>. L. DE KERGORLAY ,**

**MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION BRETONNE.**

instruits de la décentralisation intellectuelle , aujourd'hui secrétaire-général de l'Association bretonne et du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements.

Le second n°. du Bulletin renferme un très-grand nombre

d'articles de M. Duchatellier, autre secrétaire-général du



**M. DUCHATELLIER,**

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES, SECRÉTAIRE DU CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès des délégués, et auquel M. de Kergorlay a succédé

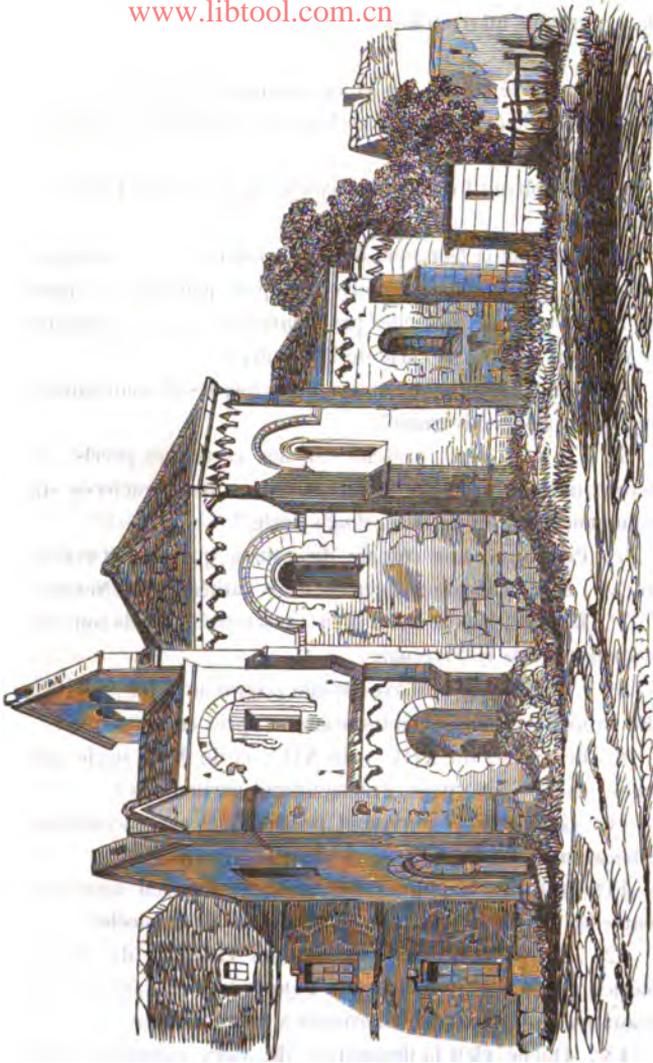
comme secrétaire général de l'Association bretonne. M. Duchatellier est connu par un grand nombre d'ouvrages et c'est lui qui s'est chargé de la rédaction principale du Bulletin bibliographique. Nous sommes heureux de pouvoir offrir aux lecteurs du Bulletin l'image des deux savants que nous venons de citer, et nous saisirons toujours avec empressement l'occasion de recommander à la reconnaissance publique les hommes éminents qui se sont dévoués à l'œuvre noble, mais ingrate, de la décentralisation ; à ceux qui, pour faire progresser la province, ont sacrifié leur temps et leur fortune sans espoir de récompense aucune, et mus par un ardent amour du bien et de la justice. Les hommes de ce caractère deviennent chaque jour plus rares, l'égoïsme et l'indifférence paralysent partout les élans du cœur ; et quand, au milieu de toutes ces âmes pétrifiées, de ces âmes de carton qui peuplent le monde moderne, on rencontre des hommes d'élite qui, par l'énergie de leur caractère, ont su se raidir contre le mal et le repousser, il faut les présenter au respect de tous, les exalter, les glorifier. *Aux centralisateurs l'oubli et la honte : aux décentralisateurs la gloire et l'immortalité !*

DE CAUMONT.

*Congrès archéologique de la Société française.* — Nous rappelons que cette année la Société française tiendra ses séances générales le 6 et le 7 juin à Laon, les 10, 11, 12 et 13 juin à Nevers. M. le C<sup>ie</sup>. de Mérode vient d'adresser une circulaire aux archéologues du Nord de la France, pour les engager à se réunir à Laon le 6 juin. Dans cette lettre M. de Mérode signale l'église ronde des Templiers comme un des monuments les plus curieux de Laon ; M. Sagot nous avait remis depuis long-temps un dessin de cette église intéressante.

M. l'abbé Crosnier, vicaire-général de Nevers, vient aussi

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



Saget del.

CHAPELLE RONDE DES TEMPLIERS, A LAOK.

d'adresser une circulaire dans le centre. Voici quelques-unes des questions qu'il indique comme devant être discutées à Nevers :

1°. Etablir le réseau des voies romaines qui sillonnaient le Nivernais et leur jonction avec les voies des provinces limitrophes.

2°. Où doit-on fixer l'emplacement de l'ancienne *Gergovia Boiorum* ?

3°. Pourquoi la *Gergovia Boiorum*, *Interranum* (Entrains) et la ville gallo-romaine découverte depuis peu dans la forêt de St.-Révélin ne sont-elles pas mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger ?

4°. A quelle époque remontent les églises les plus anciennes, connues dans le Nivernais ?

5°. Le XI<sup>e</sup>. siècle présente-t-il des caractères précis, et remarque-t-on quelque différence dans les caractères du commencement et de la fin de ce siècle ?

6°. Peut-on rendre compte des causes qui ont fait établir au XI<sup>e</sup>. siècle l'abside occidentale de la cathédrale de Nevers ?

7°. Le XII<sup>e</sup>. siècle est-il bien caractérisé ? Quels sont ses caractères dans le Nivernais ?

8°. L'inclinaison de l'axe est-elle propre au XIII<sup>e</sup>. siècle ? En trouve-t-on des exemples avant ou après cette époque ?

9°. Les églises du XIII<sup>e</sup>. , du XIV<sup>e</sup>. et du XV<sup>e</sup>. siècle ont-elles, dans le Nivernais, des caractères particuliers ?

10°. Les nervures purement prismatiques se rencontrent-elles avant la fin du XV<sup>e</sup>. siècle dans le Nivernais ?

11°. Pourquoi la plupart des églises de l'ancien Auxerrois ont-elles été reconstruites au XV<sup>e</sup>. ou au XVI<sup>e</sup>. siècle ?

12°. Le Nivernais renferme-t-il des châteaux du XIII<sup>e</sup>. siècle ? Quels sont ces châteaux ? Quels sont les autres châteaux qu'on y rencontre antérieurs à la renaissance ?

13°. Quelle était la destination des voies souterraines qui ont leur ouverture dans la plupart des anciens châteaux ?

14°. Pourquoi rencontre-t-on fréquemment dans les murs des anciens châteaux, tels qu'à St.-Varain, Bulcy, etc., des conduits qui circulent dans l'intérieur des murailles ?

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. le marquis de Northampton, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française pour la conservation des monuments.* — Nous apprenons la mort d'un des hommes les plus éminents de l'Angleterre, le marquis de Northampton, président de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, membre étranger de l'Institut des provinces de France, dont la vie a été consacrée à encourager les études de tout genre par son exemple et par sa fortune. Le marquis de Northampton revenait d'un voyage en Egypte et en Orient quand la mort l'a frappé.

Nous avons vu M. le marquis de Northampton à Caen, il y a une dizaine d'années ; l'archéologie et la géologie l'occupaient particulièrement dans ce voyage. Il était accompagné de plusieurs secrétaires, et fit diverses courses dans le Calvados et la Basse-Normandie : nous eûmes alors avec lui des rapports et nous pûmes apprécier toute l'étendue de ses connaissances et de son dévouement.

DE CAUMONT.

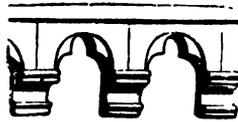
*Mort de M. l'abbé Mac-Cartan, membre de la Société française.* — M. l'abbé Mac-Cartan, curé de St.-Ouen de Rouen et membre de la Société française pour la conservation des monuments, est mort dernièrement d'une manière bien terrible. Le dimanche des Rameaux, il venait de faire le prône et descendait à la hâte le petit escalier de la chaire pour retourner à l'autel, lorsque, par un accident dont la cause restera toujours inconnue, même pour les nombreux témoins de cette cruelle scène, il fut précipité en bas et se brisa le

crâne sur les dalles de ce bel édifice qu'il avait tant aimé, qu'il se plaisait à orner avec goût et dont il suivait orgueilleusement les récents embellissements ; c'était un ami des arts intelligent, un homme d'un cœur bienfaisant et bon. Les archéologues perdent en lui un confrère plein de zèle, ses paroissiens un conseiller sage et dévoué, les pauvres un père généreux et compatissant. Aussi lorsque, peu d'heures après le fatal événement, un autre prêtre vint annoncer à de nombreux assistants que leur pasteur allait rendre le dernier soupir, la douleur, les sanglots même furent la preuve la plus touchante de l'affection et des regrets de tout l'auditoire. M. l'abbé Mac-Cartan a été inhumé sous la chapelle de la Sainte Vierge dans un caveau où déjà deux curés de St.-Ouen avaient pris place long-temps avant lui.

L. DE GLANVILLE.

*Mort de M. Martial Crapez, maire de Bavay (Nord).*— La Société française vient encore de perdre un de ses membres dans la personne de M. Martial Crapez, qui avait été long-temps maire de Bavay et avait rendu de grands services à la localité. M. Crapez avait dirigé la plus grande partie des fouilles qui furent pratiquées dans cette cité gallo-romaine : il possédait une précieuse collection d'objets antiques provenant de ces fouilles.

DE CAUMONT.



# RAPPORT VERBAL

SUR UNE

## EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

EN LORRAINE, EN ALSACE, A FRIBOURG EN BRISGAU

et dans quelques localités de la Champagne,

FAIT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS,

*Le 24 décembre 1850,*

**PAR M. DE CAUMONT.**

---

**MESSIEURS,**

Chaque année, après le Congrès scientifique de France, je fais une excursion archéologique dans les contrées voisines de celles où se tient la session; quelquefois même ces petits voyages m'entraînent assez loin du point de départ.

Ainsi, en 1834, après le Congrès de Poitiers, j'ai parcouru le Périgord et tout le Midi;

Après le Congrès de Douai (1835) j'ai visité la Belgique et le Nord de la France.

En 1836, après le Congrès de Blois, j'ai revu les bords du Cher, la Touraine et le département de Maine-et-Loire.

En 1837, je suis parti de Metz pour visiter les bords du Rhin jusques à Cologne, Trèves, le duché de Luxembourg, et quelques autres contrées.

En 1838, j'ai exploré l'Auvergne, le Bugey, la Suisse et la Franche-Comté.

En 1839, le Congrès siégeait au Mans, j'ai parcouru les Deux-Sèvres et la Vendée.

En 1840, après le Congrès de Besançon, j'ai revu la Suisse, visité la Savoie, le Piémont et toute l'Italie, depuis Turin jusqu'à Ravenne, et depuis cette ville jusqu'à Naples, en passant par Ancône et Rome.

En 1841, après le Congrès de Lyon, je suis parti pour le Puy; de là j'ai visité Mende, et toute la partie comprise entre cette ville et Agen, en passant par Cahors et Rhodéz.

En 1842, à l'occasion du Congrès de Strasbourg, j'ai revu Trèves et les bords du Rhin.

En 1843, après le Congrès d'Angers, j'ai exploré la Loire-Inférieure, le Morbihan et une partie de la Bretagne centrale.

En 1844, le Congrès siégeant à Nîmes, j'ai vu Aigues-Mortes, St.-Gilles, et plusieurs autres villes dans lesquelles j'étais passé trop rapidement en 1834.

En 1845, le Congrès siégeant à Reims m'a fourni l'occasion de revoir divers monuments des départements de l'Aisne et de la Marne.

En 1846, après le Congrès de Marseille, j'ai visité Fréjus, Nice et tout le littoral jusqu'à Gênes, puis les villes du Piémont jusqu'à Domo-Dossola; et en Suisse, Sion, St.-Maurice, Lauzanne, etc.

En 1847, après le Congrès de Tours, j'ai eu l'avantage de faire mes tournées habituelles, accompagné de MM. Des Moulins, Drouin et Gaugain, de revoir Poitiers et Angoulême, puis de visiter St.-Junien, Limoges, Solignac, Châteauroux, etc., et plusieurs villes de l'Indre et du Cher.

Le Congrès n'a pas siégé en 1848.

En 1849, j'ai parcouru les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, après le Congrès de Rennes, accompagné de MM. de Soultrait et Bouet.

Toutes les excursions que je viens de rappeler ont donné lieu à des *rappports verbaux* faits au Conseil de la Société française et qui, pour la plupart, ont été publiés par extraits dans le Bulletin. On les trouve donc dans les dix-sept volumes déjà publiés, et ce qui précède est une sorte de table des matières qui en facilitera la recherche à ceux qui voudraient les consulter.

Aujourd'hui je viens, comme les années précédentes, vous entretenir de ce que j'ai vu dans la promenade archéologique que j'ai faite après la XVII<sup>e</sup>. session du Congrès scientifique de France, qui, cette année, siégeait à Nancy.

*St.-Dié.* — Je suis parti le 14 septembre, pour la petite ville de St.-Dié (département des Vosges), où je suis arrivé dans la nuit, après avoir traversé St.-Nicolas, Lunéville et Baccarat.

St.-Dié est encadré au milieu de charmantes montagnes plantées d'arbres verts (*Epicéas, pins silvestres*, etc.), qui rappellent les environs de Bade. La ville est bien bâtie, ornée de fontaines; elle doit la plus grande partie de ces avantages à Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, qui, après un incendie arrivé au siècle dernier, fit commencer la reconstruction du beau quartier, que traversent deux larges rues.

L'Hôtel-de-Ville occupe le centre de ce quartier neuf. M. Ferry voulut bien nous y montrer la bibliothèque et le musée d'histoire naturelle.

La bibliothèque est composée en grande partie de livres provenus du chapitre de St.-Dié et de l'abbaye de Moyen-Moutier, qui était à trois lieues de distance.

Un magnifique antiphonaire à vignettes de la plus grande dimension nous fut montré avec divers ouvrages fort rares d'une belle conservation.

Nous y rencontrâmes aussi des fragments de pierres tumu-

laïques gallo-romaines découvertes par M. Ferry, à peu de distance de St.-Dié.

Une excellente musique et une foule de curieux annonçaient un jour de fête. M. Fulpin, membre du Congrès scientifique, m'apprit que le Comice de l'arrondissement allait présider à un concours de charrues et distribuer les primes annuelles aux agriculteurs. Il eut l'obligeance de me faire inviter à la cérémonie, à laquelle je me rendis avec empressement, après avoir visité la cathédrale.

*Cathédrale.* — En voyant la lourde façade dorique de cette cathédrale, ses deux tours massives et courtes, on serait presque tenté de passer son chemin (1). Il faut bien s'en garder, cette façade repoussante masque une nef romane, dont les chapiteaux sont remarquables : plusieurs affectent la forme cubique arrondie, qui prévaut si souvent dans la région du Rhin.

Sur un autre, des animaux fantastiques rappellent un chapiteau décrit par M. Arth dans le *Bulletin monumental*.

Enfin, sur un des chapiteaux des arcades qui séparent du côté du sud la grande nef des bas-côtés, on voit une sirène terminée par deux queues de poisson relevées au niveau du visage et accompagnées de chaque côté de trois poissons. Deux arcades sont comprises dans chacune des travées, en admettant pour limites de celles-ci les colonnes qui vont recevoir les arceaux des voûtes ou qui ont eu cette destination dans l'origine; car il n'est pas sûr que les voûtes soient de l'époque de ces colonnes.

Il va sans dire que les chapelles, qui bordent aujourd'hui les bas-côtés de la nef, ne sont pas du même temps, mais

(1) D'après les renseignements de M. Ferry, ce placage moderne date de 1741.

bien d'une époque comparativement beaucoup moins ancienne.

Quant au chœur et aux transepts, quoiqu'ils n'offrent pas de caractères bien tranchés, je les crois du XV<sup>e</sup>. siècle. Les contreforts appliqués sur les angles me paraissent suffisamment déterminer cette époque.

On voit encore dans les fenêtres quelques débris de vitraux anciens; l'intérieur du chœur a été, au siècle dernier, décoré de panneaux en stuc avec peintures dans le goût moderne.

Au nord de la cathédrale est un cloître assez vaste, dont les arcades offrent des compartiments dans le style du XV<sup>e</sup>. siècle. Ces compartiments sont toutefois assez bizarres et peu élégants. M. Ferry indique la date de 1400 pour une grande partie du cloître, et celle de 1446 pour la partie qui se lie à la librairie du chapitre ou bibliothèque, bâtiment qui avoisine l'église et surmonte le cloître. La bibliothèque du chapitre de Bayeux occupait à peu près la même place relativement au bas-côté nord de la nef.

A l'est du cloître et dominant le préau est une chaire en pierre du XV<sup>e</sup>. siècle, peut-être même du XVI<sup>e</sup>., qui servait, dit-on, à prononcer l'oraison funèbre des défunts que l'on enterrait dans ce préau. On inhumait encore au siècle dernier au milieu du cloître.

La manière dont les chapiteaux des colonnes de ce cloître ont été travaillés mérite d'être notée : ce sont, comme en Angleterre, à diverses époques, des chapiteaux unis, les uns cylindriques, les autres à pans. On les retrouve dans le chœur de la cathédrale, et je ne sais si cette simplicité tient à la nature des matériaux ou à une autre cause. Il est évident toutefois, à en juger par ce que l'on voit à la cathédrale de Strasbourg et ailleurs, que sur le grès des Vosges, dont on s'est servi à St.-Dié, on peut exécuter les sculptures les plus fines et les plus compliquées.

*Petite église de St.-Dié.* — C'est ainsi que l'on appelle une église romane qui borde le cloître du côté du nord, et qui s'étend parallèlement à la cathédrale ; on n'a pu me dire pourquoi cette église s'est élevée si près de l'autre. Elle paraît un peu antérieure à la nef de la cathédrale, sans pourtant remonter, je crois, au-delà du XI<sup>e</sup>. siècle. Les bases des colonnes sont moins soignées que celles des colonnes de la grande église. Les chapiteaux sont presque tous cubiques.

L'abside magistrale est ornée d'arcatures ; les deux bas-côtés se terminent par des absidioles voûtées en cul-de-four.

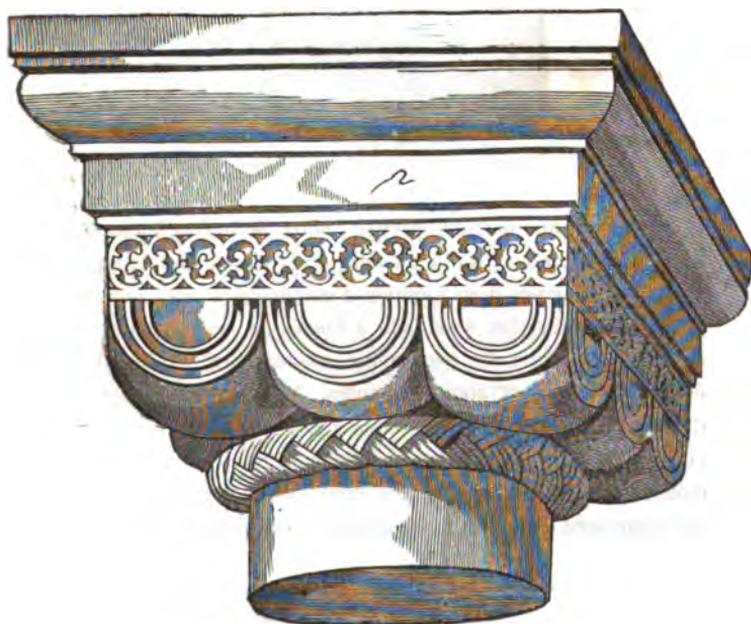
Dans les bas-côtés, M. Ferry nous fit remarquer une disposition très-évidemment intentionnelle. Les impostes de l'arcade à plein-cintre de la voûte sont à un niveau plus élevé le long du mur extérieur que sur les colonnes cylindriques de la nef ; on a certainement voulu par là éviter la poussée qui causait si souvent l'écartement et la ruine des murs, avant l'établissement des contreforts et des arcs-boutants.

Dans la tour, sous laquelle était un vestibule ouvert de trois côtés, et qui fait saillie sur la nef, à l'ouest, se trouve un appartement où sont aujourd'hui déposées les archives ou plutôt ce qui reste des archives de la cathédrale : M. Ferry nous a montré, à M. de Scitivaux et à moi, de très-belles chartes du XI<sup>e</sup>. siècle, un grand nombre de sceaux, etc. ; on ne saurait trop louer M. Ferry d'avoir sauvé ces pièces, restes d'un très-grand nombre d'autres, qui, jusqu'en 1820, ont été gaspillées, perdues ou vendues. M. Ferry a classé toutes les pièces, encore fort nombreuses, qui composent cet intéressant dépôt.

Je voyais à St.-Dié le style *germano-roman*, dont l'église de Rosheim et celle de Neuvillers, déjà signalées dans le Bulletin, nous offrent un type si curieux et si original, soit dans leur ornementation générale, soit dans leurs chapiteaux.



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE DE NEUVILLERS (BAS-RHIN).



UN DES CHAPITEAUX DE ROSKIM (BAS-RHIN).



CHAPITRAU DE L'ÉGLISE DE ROSHEIM.

Je trouvais une nouvelle preuve , entre beaucoup d'autres, que ce style s'est répandu au-delà de la chaîne des Vosges. Peut-être pourrons-nous indiquer d'une manière assez précise jusqu'où l'infiltration s'est faite à l'ouest de ces montagnes ; mais ce problème de géographie monumentale exige des études et des observations nouvelles. Nous aurons occasion d'ajouter quelques renseignements à ceux qui sont déjà recueillis , quand on s'occupera sérieusement de dresser la carte monumentale de la France , et nous avons toujours , dans nos excursions , pris des notes détaillées sur cette distribution

des styles, qui constitue la *géographie artistique* de notre pays, géographie dont l'étude est pleine d'intérêt.

L'évêché de St.-Dié est de création très-récente : l'antique abbaye, dont la cathédrale et la basilique voisine étaient les églises, avait été fondée dans la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup>. siècle par saint Déodat, dont on a fait *St.-Dié*. Cette abbaye était riche et puissante : c'est à elle qu'on a dû pendant long-temps l'exploitation des mines de Ste.-Marie ; et l'on trouve dans un manuscrit à vignettes, aujourd'hui à la bibliothèque publique, des figures assez curieuses représentant les mineurs au travail. On y voit que dans les galeries de petits chariots transportaient le minerai, et que les roues suivaient deux garnitures en bois qui représentent assez bien les rails de nos chemins de fer, tant il est vrai que les découvertes les plus importantes des temps modernes ont presque toutes eu leur germe à des époques fort anciennes ; seulement ce germe n'avait pu se développer tant que les circonstances n'en avaient pas favorisé ou nécessité le développement. Il en est de même de toute chose en ce monde.

J'ai dit que M. Fulpin m'avait engagé à assister au concours. J'y ai trouvé M. Maudheux, président de la Société d'émulation des Vosges, M. de Scitivaux, vice-président de la Société de la Meurthe, et plusieurs membres du Congrès de Nancy. J'ai dû sans doute à mon titre de vice-président général du Congrès et de directeur de l'Institut des Provinces l'honneur d'être appelé au bureau. M. le Maire de St.-Dié, président du Comice, a prononcé un excellent discours. M. Maudheux en a improvisé un autre avec un bonheur d'expression remarquable ; puis les primes ont été distribuées au son d'une excellente musique et au bruit du canon. Le Comice agricole de St.-Dié se compose de deux cent cinquante membres payant 6 fr. de cotisation annuelle. Après la distri-

bution, deux cent vingt-sept convives étaient assis à un banquet dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville.

*Sainte-Marie-aux-Mines.* — Le lendemain, à six heures du matin, j'ai quitté St.-Dié, pour me rendre à Ste.-Marie-aux-Mines. J'ai pu, dans ce trajet, bien voir la constitution géologique des montagnes. Sur le sommet de la chaîne, le granite s'est montré à la surface; puis nous sommes descendu assez rapidement à Ste.-Marie, où les schistes nous ont paru former la plus grande partie des éminences qui se prolongent vers Schelestadt.

La crête des Vosges était la limite naturelle de l'Alsace et de la Lorraine: et, dès qu'on a changé de versant, on peut voir que la langue et les types des figures rattachent plus intimement les populations à l'Allemagne. Beaucoup de gens ne comprennent pas encore le français à l'est de la crête des Vosges.

Ste.-Marie n'a rien d'intéressant pour un archéologue; les mines ne sont plus exploitées, et tout est moderne dans cette petite ville.

Le 16 était le lendemain de la fête patronale; mais comme ces fêtes durent plusieurs jours, il y avait dans les rues une affluence considérable et les auberges étaient pleines.

*Schelestadt.* — Après avoir joui de ce spectacle pendant une heure, je me rendis à Schelestadt. Là était une autre fête; le Comice distribuait des prix. Une exposition de fleurs, de fruits, de légumes, frappa mes regards au milieu de la placée pavée de drapeaux; en suivant le courant des curieux, j'arrivai à la salle de spectacle dans laquelle le Comice était réuni en séance publique. Le président a lu un très-bon discours, puis les lauréats ont été appelés. Je suis sorti de cette fête pour visiter l'église Ste.-Foi et celle de St.-Georges, les deux monuments de la ville qui méritent surtout l'attention.

Ste.-Foi a été figurée par MM. Schweighauser et de Golbery dans leur ouvrage sur les monuments de l'Alsace; M. Schweighauser s'en était particulièrement occupé. Elle fut, d'après un document authentique, terminée en 1094. L'exécution des moulures s'accorde avec cette date plutôt qu'avec une date plus récente. Les arcades sont en ogives, mais ce sont des ogives très-lourdes et n'ayant rien de commun avec celles que l'on appelle ordinairement *de transition*. Les voûtes paraissent du même temps, et, quant aux détails d'ornementation, plusieurs sont identiques avec ceux que j'avais vus la veille à St.-Dié.

La forme de l'église de Ste.-Foi est celle d'une croix latine avec abside semi-circulaire, et l'on ne peut en aucune manière admettre, comme l'atteste un document souvent cité, que la fondatrice ait imité l'église du St.-Sépulcre de Jérusalem. M. Schweighauser avait pensé, cherchant à mettre la tradition écrite d'accord avec les faits, que l'imitation consistait, non dans la forme de l'église, mais dans celle des arcs en tiers point, qui auraient été copiés sur ceux de même forme qui existaient dans l'église de Jérusalem. J'aurais peine à admettre cette explication, quoique M. Schweighauser fasse remarquer que l'église Ste.-Foi est la plus ancienne des églises de l'Alsace, dans lesquelles l'ogive ait été systématiquement employée.

L'église Ste.-Foi a trois tours, deux à l'ouest et une au centre. La façade occidentale est ornée au-dessus du portail, de colonnes appliquées, disposées d'une manière assez bizarre et de sorte que plusieurs viennent reposer sur le sommet de l'extrados des arcs. Ces porte-à-faux, qui étonnent au premier abord, se remarquent dans d'autres églises romanes de l'est. La tour centrale est octogone, ornée d'arcatures sur chacune des faces. La pyramide en pierre qui la surmonte doit avoir été reconstruite. On remarque aussi,

www.libtool.com.cn  
dans les murs latéraux de l'église, des ouvertures ou acco-  
lades qui annoncent la fin du XV<sup>e</sup>. siècle ou le XVI<sup>e</sup>.

Othon, évêque de Strasbourg, fils de la fondatrice de l'église Ste.-Foi, avait établi à côté un monastère de Bénédictins, auquel il accorda de nombreux privilèges.

De l'église Ste.-Foi, il n'y a qu'un pas à celle de St.-Georges. C'est un monument régulier, plus étendu que le précédent, qui appartient à plusieurs époques de l'ère ogivale. Les bas-côtés de la nef ont des chapiteaux avec abaqes carrés, qui annoncent la première moitié du XIII<sup>e</sup>. ; mais les chapiteaux de la grande nef, dont les abaqes sont octogones, ont leurs corbeilles couvertes de feuillages caractéristiques du XIV<sup>e</sup>. Après le transept, le chœur montre le type de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle ou du commencement du XVI<sup>e</sup>. dans le chevet.

A l'extrémité opposée (à l'ouest), les tours et la façade doivent aussi appartenir à cette époque, et l'on refait en ce moment le haut de la tour aussi bien que les sculptures du portail sud-occidental. Une grande fenêtre à vitraux occupe toute l'étendue du chevet ; l'effet en est assez bon.

Les fenêtres des bas-côtés ont été récemment ornées de vitraux peints représentant le chemin de la croix. Ces vitraux modernes, qui imitent le style du XV<sup>e</sup>. siècle, auraient l'avantage, si on en faisait de semblables ailleurs, de nous débarrasser de tous ces cadres ignobles, dont les piliers de nos églises sont si souvent affublés depuis quelques années surtout.

Des vitraux de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle remplissent encore les fenêtres des deux transepts.

La chaire de l'église de St.-Georges est un morceau que nos artistes devraient imiter. Quoiqu'elle ait subi des réparations, qu'elle ait été peinte en blanc et dorée, elle

offre un ensemble bien supérieur à ce que l'on fait de nos jours dans quelques églises.

Cette chaire est dans le style de la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle. Chaque panneau est orné d'une niche renfermant une statue et de colonnettes très-riches ; mais je n'aime pas le personnage en cariatide qui supporte le tout, et j'aurais de beaucoup préféré une colonne. Ce défaut excepté, l'œuvre mérite des éloges.

Une inscription apprend que cette chaire avait été faite en 1555 , par un artiste inconnu , qu'elle fut restaurée , *renovata*, par Heurbac, en 1819 , puis réparée encore en 1823 ; enfin que le couronnement fut renouvelé , *caput a novo factum*, en 1845. Toutes ces réparations, dont on aperçoit les traces avec un peu d'attention , n'ont pas trop altéré le plan primitif. Il est probable que les figurines et les statues ont été refaites à diverses époques. On voit sur les panneaux la Vierge et les Evangélistes ; le Christ debout couronne le pyramidion du dais.

*Ste.-Barbe.* — Un grand bâtiment, l'arsenal Ste.-Barbe, mériterait un dessin ; une tour crénelée , entourée d'autres petites tours, occupe le sommet du gable ; des créneaux très-proéminents garnissent les rampants du toit. C'est un type que nous montrent les édifices allemands et qui deviendra rare dans quelque temps. Je n'ai pu savoir quelle était dans l'origine la destination de cet édifice , mais je suppose qu'il appartenait à la corporation des canonniers ou à celle des arquebusiers.

*Châteaux de l'Alsace.* — Un des buts principaux de mon excursion de septembre était de revoir les châteaux féodaux de l'Alsace ; j'en avais bien visité quelques-uns en 1837 ; mais depuis j'avais pu examiner à loisir une bonne partie de ceux qui dominant d'une façon si pittoresque les bords de la

Moselle et du Rhin : j'avais vu ceux de la Bergstrass et ceux

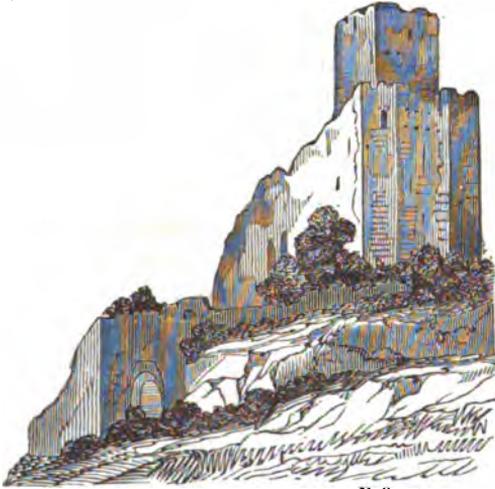


CHATEAU DE FALKENBERG, SUR LE RHIN.

des environs de Bade , tous construits dans les mêmes

conditions que ceux des Vosges ; j'avais enfin comparé ces forteresses à plusieurs de celles qui couronnent des éminences dépendant de la chaîne des Alpes en France et à d'autres qui en Italie défendaient certains passages des Appennins. Mes études sur ces forteresses embrassaient une ligne presque continue depuis Cologne jusqu'à Ancône et à Rome. Je désirais revoir en détail les monuments féodaux qui appartiennent exclusivement à notre pays dans la région de l'est et particulièrement ceux des Vosges. Je partis donc de Schelestadt par une délicieuse soirée de septembre pour aller m'établir au pied de la chaîne, et le lendemain de bonne heure je commençais mon exploration.

*Château d'Ortenbourg.* — Le château d'Ortenbourg est très-intéressant et d'un bel effet : il offre trois masses prin-



F. Sagot.

cipales, la première enceinte et la porte d'entrée, une seconde enceinte dont les murs sont beaucoup plus élevés, et

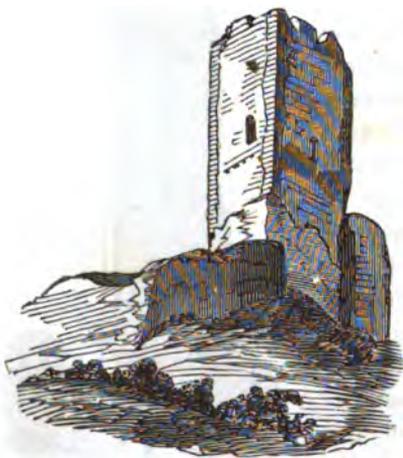
www.libtool.com.cn  
enfin la tour du donjon, de forme carrée, qui domine et couronne tout l'ensemble des constructions. Vous remarquerez que l'allée qu'il fallait parcourir pour pénétrer dans la place, une fois la première porte franchie, était dominée d'un côté par des terrasses élevées, et resserrée de l'autre par le mur d'enceinte.

De plus, comme le terrain est inégal et que la seconde enceinte est plus élevée que la première, le chemin s'élevait en décrivant un circuit, de telle sorte que les troupes qui le parcouraient étaient long-temps exposées, de flanc, aux projectiles de la garnison.

C'est ce que M. de Krieg de Hofelden appelle *chemin de défilement* dans le mémoire qu'il a publié, il y a quelques années, sur divers châteaux du duché de Bade. Ce chemin de défilement est conduit avec beaucoup d'art autour de la plupart des châteaux de l'est de la France. Plus le centre du château était élevé, plus il fallait de rampes pour y accéder, et plus on était long-temps exposé aux projectiles de la forteresse et des ouvrages qui la défendaient.

Quelques jours avant mon arrivée dans les Voges, nous avons, M. J. de Buyer, inspecteur des monuments de la Haute-Saône, et moi, exploré le château de Mousson (Meurthe) qui domine la rive gauche de la Moselle, et nous y avons vu des chemins de défilement disposés très-habilement le long des murs avancés de la forteresse; ces chemins finissent par s'engager, avant d'entrer dans l'enceinte, entre deux murs très-élevés, d'où il était facile d'écraser les assaillants: on comprend très-bien ce système de défense, et quand on a analysé quelques-uns des châteaux de l'Alsace et des bords du Rhin, on voit combien on en a tiré de parti dans ces contrées accidentées dont les châteaux s'élevaient en amphithéâtre et offraient souvent jusqu'à trois ou quatre groupes de constructions à des niveaux différents.

*Château de Wineck.* — L'origine de ce château est fort obscure, et quoiqu'il en soit fait mention, pour la première fois, en 1349, on croit que sa construction remonte à une époque plus reculée. En tout cas, un document prouve qu'en 1502 le Wineck était déjà inhabité et à l'état de ruine.



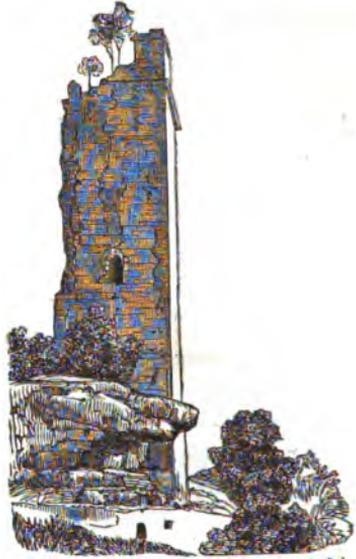
DONJON DU CHATEAU DE WINECK.

Le donjon de cette forteresse est carré; la porte d'entrée se voit à une certaine hauteur au-dessus du sol et s'accédait au moyen d'un escalier mobile ou d'une échelle, comme toutes les portes que j'ai vues dans les tours de même espèce. Un balcon recevait probablement l'extrémité de l'échelle, et le donjon de Wineck, comme plusieurs autres, porte encore la trace des solives qui servaient de support à cette pièce en saillie faisant l'office de seuil ou de pallier à l'entrée.

*Château de Waldeck.* — Les restes du donjon du château

de Waldeck offrent les mêmes caractères que ceux de Wineck. Le donjon est aussi carré, seulement il a été très-endommagé d'un côté. La vue que voici montre la porte d'entrée toujours à une certaine hauteur et inaccessible autrement que par une échelle.

Les ouvrages que j'ai consultés parlent bien des transmissions de ce château. Ainsi on sait qu'en 1453 il passa à la famille de Reichstein, et que plus tard il devint la propriété de la noble famille d'Andlau qui le posséda jusqu'à l'époque où il cessa d'être habité : mais nulle part je n'ai trouvé de documents sur son origine : on ne peut douter qu'il n'existât au XIII<sup>e</sup>. siècle, en considérant sa ressemblance avec tous les autres, dont l'existence, à cette époque ou à la fin du XII<sup>e</sup>. , est prouvée par des documents historiques certains.



DONJON DU CHATEAU DE WALDECK.

*Château de Plixebourg.* — Il est fait, pour la première fois, mention du château de Plixebourg dans les Annales des Dominicains de Colmar : on y voit qu'en 1276 la fille d'Ulric de Ferette, possesseur de deux autres châteaux remarquables du pays, et femme de Werner de Hadstest,

avocat d'Alsace, y mourut. Ce château a subi plusieurs aliénations, et je n'ai pas à en rappeler ici les vicissitudes. Il me suffit d'établir que, selon toute apparence, il remonte au XIII<sup>e</sup>. siècle.

Le donjon est cylindrique. La partie basse est renforcée par une espèce de *retroussis* que j'ai trouvé dans beaucoup



DONJON DU CHATEAU DE PLIXEMBOURG.

d'autres donjons et qui avait pour but d'accroître l'épaisseur des murs jusqu'à la hauteur où ils pouvaient souffrir du jeu des machines. Dans quelques donjons même, j'ai reconnu que cette base était pleine et n'offrait aucune cavité intérieure. La porte est ici comme ailleurs à une certaine hauteur au-dessus du *retroussis* dont je parle, et l'on y accédait au moyen d'une échelle ou d'un escalier mobile.

Je vais citer quelques autres donjons, qui offrent de belles ruines et dont les formes sont à peu près les mêmes que

celles des donjons, dont les figures viennent d'être présentées.

Le donjon de *Reichenstein*, près Siqueviler, est très-ressemblant à celui de Wineck ;

Ceux de *Waugenbourg*, près de Marmoutiers ;

— *Gutemberg*, près de *Wissembourg* ;

— *Nideck*, près *Haslach* ;

— *Landskron*, près *Bâle* ;

— *Scharfenberg*, près *Landau* ;

— *Landeck*, près *Bergzabern* ;

— *Girbaden*, près *Meutzig* ;

— *Geroldseck*, près *Saverne* ;

— *Hohenfels*, près *Niederbronn* ;

— *Milandre*, près *Delle* ;

— *Hagneneck*, près *Colmar* ;

— *Bilstein*, et plusieurs autres, appartiennent au même type ; ils sont tous de forme carrée.

On trouve un certain nombre de donjons cylindriques se rapportant au type de *Plixebourg* ; ainsi à *Liebstein*, près *Ferette*, à *Kaisersberg* et à *Ribeauvillé*, il y a de belles tours de cette forme ; mais elles sont beaucoup moins nombreuses dans les Vosges que les tours carrées. Le même fait se produit dans le Midi de la France, en Suisse, en Piémont, en Italie, et dans toutes les régions où le style roman a été long-temps en honneur.

On pourrait dire, mais en termes généraux, que le donjon cylindrique adopté par *Philippe-Auguste* et ses successeurs appartient plus spécialement à la féodalité française qu'à celle des autres pays. La grosse tour du Louvre



FIGURE D'UN DONJON CYLINDRIQUE DE 1111<sup>e</sup> SIÈCLE.

était cylindrique, comme le colossal donjon du château de



DONJON DE COUCY (AISNE).

Coucy, que j'ai décrit il y a long-temps dans mon Cours d'antiquités et dans le Bulletin.

Nous voyons le donjon cylindrique dans la plupart des châteaux qui, au XIII<sup>e</sup>. siècle, relevaient de la couronne de France. M. L. Raynal, procureur-général près la Cour d'appel de Caen, nous apprend dans sa remarquable histoire du Berry, histoire remplie de faits, et si digne de la haute distinction qu'elle a reçue de l'Institut de France, que les fiefs mouvants du roi, féaux de son duché de Berry, relevaient de cinq donjons principaux; nous avons pu constater que plusieurs de ces donjons, notamment les grosses tours de Bourges et d'Issoudun, étaient cylindriques, comme les tours de Ville-

neuve-le-Roi (Yonne), comme la grosse tour de Constance, construite à Aigues-Mortes par saint Louis, comme plusieurs autres tours relevant de la famille royale. Mais revenons aux châteaux de l'Alsace.

*Ribeauvillé.* — Un soir, j'arrivai à Ribeauvillé pour visiter les trois châteaux qui couronnent les montagnes voisines ; j'y couchai, et le lendemain, avant le lever du soleil, je gravissais les premières pentes de ces collines : elles sont couvertes de vignes qui cèdent la place aux bois taillis, dès qu'on s'élève à quelques centaines de pieds.

Chemin faisant, j'étais entré dans l'église Notre-Dame, qui peut dater du XIV<sup>e</sup>. ou du XV<sup>e</sup>. siècle. La porte occidentale est bardée de ferrures assez belles, que j'avais le désir de dessiner à mon retour ; je n'en ai pas eu le temps ; je les signale aux touristes antiquaires, qui seraient plus heureux que moi sous ce rapport.

Au pied des Vosges, à trois lieues de Colmar, Ribeauvillé occupe l'entrée d'une vallée pittoresque qui s'enfonce vers la Lorraine. C'est sur le bord de l'échancrure formée par cette vallée dans la chaîne des Vosges, du côté droit, que s'élèvent les trois châteaux dont je vais parler.

1<sup>er</sup>. *château.* On est tout naturellement porté à se diriger d'abord vers le château de St.-Ulrich, c'est celui qui se développe le mieux pour l'effet : ses principales pièces échelonnées au milieu des rochers, paraissent plus vastes qu'elles ne le sont réellement. Tout invite le voyageur à faire la visite de ces murs : il en est peu qui résistent et ne bravent les fatigues de l'excursion.

De là la vue est admirable ; on aperçoit vers la plaine une immense étendue ; Strasbourg, Schelestadt, Colmar, montrent au loin leurs clochers et l'on voit passer au-dessous de soi les convois qui parcourent la ligne de fer pour se rendre de ces trois villes à Mulhouse et à Bâle.

M. de Golbery (1) croit que le château de St.-Ulrich fut



CHATEAU DE SAINT-ULRICH, A RIBEAUVILLÉ.

Bouet del.

(1) *Monuments de l'Alsace*, in-folio.

construit dans le XIII<sup>e</sup> siècle; il tire son nom d'une chapelle dédiée à saint Ulrich, qui se trouvait dans l'enceinte; du reste il est qualifié dans les anciens actes de *Castrum inferius*, à cause de sa position moins élevée que celle des deux autres châteaux voisins, ou de *Castrum majus*, à cause de son étendue un peu plus considérable.

La vue précédente montre le château du côté de la chapelle; côté le plus intéressant et qui regarde le levant et le sud-est. Mais pour comprendre l'effet de ces ruines, il faut savoir qu'il existe au-dessous d'elles une pente rapide de 4 à 500 pieds au moins, une pyramide naturelle, dont elles forment le couronnement, comme le chapiteau forme le couronnement d'une colonne.

Pour arriver à la porte du château, le chemin contourne les murs d'un côté, passe sous la tour du donjon, fondée sur une crête de rocher et sous le mur d'un bastion qui fait suite au donjon, du côté de l'est. On entrait dans une petite cour dominée de tous côtés et dont on distingue encore l'enceinte au milieu des ruines et des pans de murs renversés.

La partie principale de l'habitation paraît avoir été en regard du donjon, du côté du sud-ouest et sur la vallée parcourue par la route de Ribeuwillé à S<sup>te</sup>-Marie-aux-Mines. Cette partie et le donjon paraissent aussi plus anciens que le reste: les pierres d'appareil offrent des bossages.

La chapelle St.-Ulrich devait être cette belle salle éclairée par des fenêtres à plein-cintre subdivisées en deux baies, au nombre de sept, dans le mur qui se trouve sur le premier plan dans mon dessin.

Quelques moulures assez simples décorent, à l'intérieur, cette salle, dans laquelle on entrait par deux petites portes, l'une à l'est, l'autre au nord-ouest.

Il est très-difficile, à présent, de se rendre un compte exact du plan et de la distribution du château établi sur la

crête d'un rocher que l'on n'a point aplani avant de bâtir. Plusieurs des principales pièces étaient à des niveaux différents, il fallait monter ou descendre pour communiquer des unes aux autres ; et, bien que j'aie reconstruit le plan tel que je l'ai compris, je n'essaierai pas de vous l'expliquer : ces choses-là n'ont d'intérêt que sur place ou quand on veut, dans le cabinet, se rendre compte des causes qui ont déterminé telle ou telle disposition.

Le donjon avait, comme ceux que j'ai cités déjà, sa porte à une certaine hauteur ; je pense que la partie basse de la tour était pleine et que le vide ne commençait qu'au niveau de l'entrée.

2°. *château*. Le second château de Ribeauvillé, tout près du premier, est établi sur une roche coupée à pic du côté du nord et du sud-ouest. On le nomme château de Girsberg. « On dirait, écrit M. de Golbery, que l'approche en est interdite autant par la nature que par de sinistres souvenirs ; il n'est pas cependant tout-à-fait inaccessible ; mais si quelquefois il est visité par l'antiquaire, que l'amour de la science instruit à ne rien redouter, le plus souvent on l'abandonne aux oiseaux de proie. »

Effectivement, quand je les ai visitées, des faucons planaient autour de ces ruines, fort inquiétés de ma présence ; plusieurs couples de ramiers ont aussi établi leur demeure dans ces hautes murailles et paraissent vivre avec eux en assez bonne intelligence.

Quant aux *sinistres souvenirs* auxquels fait allusion M. de Golbery, les voici :

« La tradition rapporte que le Girsberg appartenait au frère du châtelain de St.-Ulrich ; les deux frères étaient passionnés pour la chasse, et chaque matin, du haut du château voisin, le premier lançait une flèche contre le volet de l'appartement où couchait le second, au Girsberg, pour le ré-

veiller et lui donner le signal du départ : un jour le signal se fit attendre, l'impatient chevalier se précipite vers la croisée et reçoit la flèche dans le sein. » Cette tradition est suspecte, et, avant de l'admettre sans réserve, il faudrait savoir si, à cette distance, une flèche aurait pu tuer le chevalier; mais passons à l'autre scène : celle-ci n'est pas contestée et paraît un fait historique bien établi. En 1422, Guillaume de Girsberg, propriétaire du château, fut surpris dans le silence d'une nuit obscure et massacré, avant qu'il eût pu songer à se défendre, par Maximin de Ribeaupierre et le comte Lupfen.

Le donjon de Girsberg est carré comme celui de St.-Ulrich, et assis sur la partie la plus haute et la plus escarpée d'un rocher.

3°. *château.* La plupart des antiquaires et des dessinateurs ont négligé le troisième château de Ribeuillé, probablement parce qu'il est beaucoup plus élevé et par suite plus difficile d'accès. M. de Golbery n'en dit que deux mots que voici : *Le château supérieur n'offre rien de remarquable, et nous ne l'avons pas fait représenter séparément; souvent il cache sa vieille tour au milieu des nuages.*

Mon savant confrère me permettra de n'être pas de son avis : j'ai été très-satisfait d'avoir fait l'ascension, quoiqu'elle soit assez pénible, et de pouvoir examiner de près la tour qui est cylindrique.

Cette tour, qui n'a guère que 40 pieds de hauteur, est construite en bel appareil à bossages, de grès Vosgien, dont presque toutes les pièces portent des signes d'appareilleur.

Elle est fondée sur le rocher.

Du côté de la vallée du Rhin on a rétabli le niveau, à la base de la tour, entre deux crêtes de rocher, au moyen d'un arc qui simule une fausse porte; l'archivolte est garnie de

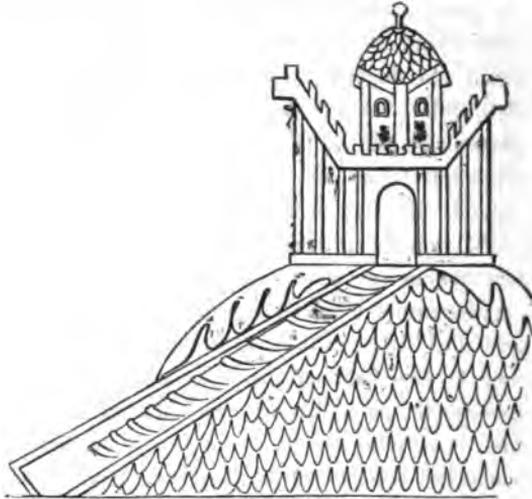
www.libtool.com.cn  
gros boutons de fleurs que l'on a souvent employés dans l'architecture allemande du moyen âge. Ce moyen de supporter la partie saillante du cylindre de la tour, là où la roche était échancrée et droite, mérite d'être remarqué ; il est d'autant plus ingénieux qu'on l'a fait servir à la décoration de l'édifice. Vue à distance, cette arcade produit l'effet de la porte principale de la tour, mais on se tromperait si l'on croyait que jamais elle ait servi d'entrée : tout porte à croire que la tour est pleine à cette place, et la véritable entrée est à près de 20 pieds d'élévation, comme dans tous les autres donjons que nous avons signalés précédemment.

Les appartements d'habitation sont en ruine, mais il est bien facile d'en tracer le plan. Quant au chemin par lequel on devait le plus habituellement accéder à ce château, il est très-rapide, au milieu des bois taillis qui couvrent la montagne, et ce n'est pas sans peine que je l'ai parcouru.

On comprend difficilement aujourd'hui comment on pouvait accéder à ces forteresses suspendues sur la pente des collines plus ou moins élevées et plus ou moins abruptes : à peine peut-on gravir à pied les sentiers qui y conduisent, et les graviers qui roulent sous vos pas rendent, pour quelques-uns, l'ascension très-pénible. Il est certain pourtant qu'autrefois on allait et venait à cheval par ces routes si difficiles, mais j'ai la conviction que le plus souvent des traverses en bois étaient disposées dans le chemin de place en place et formaient des espèces d'escaliers : nous voyons des chemins de cette espèce, grossièrement figurés, sur la tapisserie de Bayeux, et parcourus par des chevaux. J'ai donné, pl. LXIV de mon Cours d'antiquités, une reproduction des *chemins-escaliers* pratiqués sur les pentes rapides qu'il fallait franchir pour accéder aux portes des châteaux et des places fortes.

S'il ne reste plus de traces aujourd'hui des chemins-escaliers

www.libtool.com.cn  
 dont je parle, c'est que les traverses en bois ont fini par pourrir. Mais dans quelques-uns où ces traverses étaient rem-



CHEMIN-ESCALIER ACCÉDANT A UNE PLACE FORTE, SUR LA TAPISSERIE DE BAYEUX.

placées par des pierres, on en voit encore les traces. Le château de Nideck, près de Haslach, s'accède encore par un chemin de cette espèce.

Je ne vous parlerai pas de l'histoire de Ribeauvillé ni de quelques maisons anciennes qu'on y voit. J'ai poursuivi ma course vers Mulhouse, en continuant d'examiner les châteaux qui couronnent les hauteurs. Les châteaux d'Egelsheim et quelques autres m'ont particulièrement occupé, mais cette revue serait un peu monotone et j'abrège mon récit pour vous conduire immédiatement à Colmar.

*Colmar.* — L'histoire de Colmar a été écrite; M. de Golbery, dans les monuments de l'Alsace, a donné des notes suffisantes pour satisfaire un touriste.

La cathédrale de Colmar n'est pas d'une très-grande dimension ; elle a la forme d'une croix latine terminée par une abside et appartient au style ogival allemand. Effectivement , on ne voit pas de triforium dans la grande nef. Les fenêtres viennent reposer sur les arcades qui communiquent avec les bas-côtés, et c'est un des caractères que j'ai assignés , il y a long-temps , au gothique allemand. Les églises de ce pays n'ont pas , en général , l'élévation de celles que nous connaissons dans le Centre et le Nord de la France et le triforium pouvait être facilement supprimé pour donner plus de hauteur aux fenêtres.

Les bas-côtés qui font le tour du chœur sont fort étroits ; j'en trouve la cause dans la longueur que l'architecte a voulu donner aux fenêtres du chœur et de l'abside ; il a fallu sacrifier l'élévation des ailes pour donner place à ces longues fenêtres qui sont un des caractères du gothique allemand ( Francfort-sur-le-Mein , Aix-la-Chapelle , etc. , etc. ).

La cathédrale de Colmar doit dater des XIII<sup>e</sup>. et XIV<sup>e</sup>. siècles , et pour diverses parties, des siècles postérieurs. On sait qu'en 1263 , en 1284 et en 1286 , les évêques de Verdun , de Constance , de Bâle et plusieurs autres évêques invitèrent leurs diocésains à fournir des secours pour continuer l'édifice qui était commencé ; mais en 1300 on recourut à de pareilles quêtes. Il paraît que le chœur ne fut construit que vers 1350.

Ce que je peux dire , c'est que , à l'intérieur de l'église , tous les chapiteaux annoncent le XIV<sup>e</sup>. siècle ; les feuilles de chêne et les autres feuillages de l'époque sont employés dans leur décoration.

Le portail du transept sud est curieux par ses sculptures.

Les grandes fenêtres du transept sont assez belles : celle du Nord présente , dans la disposition de ses meneaux et de ses broderies , un système qui la rattache au style perpendiculaire.

La tour est, en grande partie, de la dernière époque ogivale.

J'ai visité les autres églises et dessiné plusieurs maisons anciennes dans le style allemand de la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle, et vu, je crois, à peu près tout ce que Colmar renferme d'intéressant en ce genre.

*Musée et bibliothèque.* — Je n'ai pas quitté Colmar sans voir les tableaux, le musée d'antiquités, la bibliothèque, et sans rendre visite au savant et zélé conservateur de ces trois collections, M. Hugo. M. Hugo avait assisté à la dixième session du Congrès scientifique de France que j'ai eu l'honneur de présider en 1842 à Strasbourg, et je ne lui étais pas inconnu : aussi m'a-t-il reçu et montré toutes ses richesses avec le plus aimable empressement. Sans parler de la bibliothèque qui est riche, la collection de peintures renferme un nombre considérable de tableaux anciens ; il serait difficile, je crois, d'en rencontrer autant dans un musée de province. M. Hugo me fit voir ensuite la collection d'antiquités ; elle renferme un très-grand nombre d'objets de tous les âges, presque tous recueillis en Alsace.

La série d'objets rapportés par M. Hugo à l'ère mérovin-gienne est très-intéressante ; j'y ai retrouvé beaucoup de choses analogues à celles que j'avais observées précédemment dans le cabinet de M. Beaudot à Dijon, notamment des umbons de boucliers, des sabres, des haches, des francisques, etc., etc.

M. Hugo croit que les colliers, les bracelets et autres ornements de la collection ont tous appartenu à des femmes et proviennent de sépultures postérieures aux temps romains.

L'époque gallo-romaine a fourni une ample moisson de placages peints, de fragments de marbre, de mosaïques,

de poteries, de médailles, etc., etc. Une bonne partie de ces objets provient du village de Horbourg, près de Colmar où l'on place l'ancienne ville d'*Argentouaria*.

On y a trouvé des autels, des colonnes, des bas-reliefs, etc. Une enceinte murée occupait la partie est de cette ville pour la défendre contre les invasions des barbares. Ces murs, comme tous ceux que nous connaissons ailleurs, n'avaient été construits qu'après une première dévastation de la ville; ils renfermaient des colonnes et des débris d'inscriptions. Un linteau de porte trouvé dans les fondations portait le nom de César Géta, assassiné en 213 par son frère Caracalla : M. de Golbery pense que ces murailles n'ont été élevées que dans le IV<sup>e</sup>. siècle, et qu'*Argentouaria* fut brûlée et rasée en 407.

M. Hugo rend les plus grands services à la ville de Colmar; il a pu créer des ressources importantes pour le musée, au moyen d'une souscription peu considérable, mais à laquelle il a su intéresser tous les habitants (plus de six mille) : ses résultats sont réellement merveilleux et méritent d'être signalés.

*Neubrissac*. — De Colmar à Fribourg, on passe par Neu-brissac, place-forte moderne sans intérêt; puis on aperçoit bientôt au-delà du Rhin le vieux Brissac, bâti au-delà du fleuve, sur une éminence formant esplanade : l'église, qui domine la ville, paraît de transition dans quelques-unes de ses parties. Le lieu est ancien et le rescif dominant le fleuve au fond de la large vallée du Rhin a dû de bonne heure être occupé pour protéger et dominer le passage. Aujourd'hui on passe sur un pont de bateaux; mais les diligences françaises s'arrêtent en-deçà du fleuve; il faut aller chercher à pied la malle-poste badoise, qui correspond avec celle de France.

*Fribourg-en-Brigaw*. — Je me trouvai seul dans le

coupé avec le conducteur , grand jeune homme blond, froid, calme, **il peu parleur**; d'ailleurs il ne savait pas un mot de français, et comme je ne sais malheureusement pas l'allemand, la conversation ne pouvait être fort animée entre nous. J'avais avant le départ examiné quelques morceaux de roches volcaniques et je m'étais rappelé qu'effectivement des volcans éteints avaient existé là, et qu'ils sont indiqués sur diverses cartes géologiques, notamment sur celles de M. Ami Bouet, que j'ai publiée en 1830. La voiture une fois en route, je dus me borner à observer l'état de l'agriculture. Mais bientôt la nuit arriva, et je dormais d'un profond sommeil, quand le conducteur, me tirant par mon manteau, m'annonça que j'étais à Fribourg. Il faisait un clair de lune magnifique; j'en profitai pour aller immédiatement voir la cathédrale et son admirable clocher.

On entre dans la ville en passant sous une tour carrée assez haute, construite en grès vosgien, dont l'appareil est très-grand, surtout dans les premières assises et rudenté, selon l'usage de la région du Rhin : cette tour nous offre un type que nous retrouverons à Bâle; je la crois du XIII<sup>e</sup> siècle.

Je n'ai pas eu le loisir de faire des recherches sur l'âge de cette tour, et d'ailleurs je n'ai pas trouvé chez les libraires un seul ouvrage écrit en français traitant de l'histoire et des antiquités du pays : sur la cathédrale même, qui attire un certain nombre de curieux de toutes les nations, surtout depuis l'existence du chemin de fer, qui fait de Fribourg une ville de passage; *pas une brochure qui ne soit en allemand* et imprimée sur le gros papier gris en usage dans ce pays, pour les publications usuelles.

Fribourg est une assez jolie ville peuplée de 49,000 habitants, mais un peu triste comme les villes allemandes; un régiment de hussards et un régiment d'infanterie de l'armée

prussienne<sup>(1)</sup> animent pourtant les rues, et depuis l'établissement d'un chemin de fer, les voyageurs qui se rendent en Suisse s'y arrêtent pour visiter la cathédrale.

Fribourg possède une université, c'est un chef-lieu de préfecture ; mais occupons-nous de ce qui a trait à l'archéologie.

Je ne m'arrêterai pas à décrire les maisons anciennes, il y en a quelques-unes ; je passe au monument capital, *la cathédrale*.

Et d'abord la tour, véritable chef-d'œuvre, malgré quelques défauts, chef-d'œuvre dont on ne peut se faire une idée juste par les dessins, et dont pourtant il existe d'assez bonnes gravures, est établie au milieu de l'extrémité occidentale de la nef.

Les architectes allemands ont souvent choisi cette place, ils y trouvaient sans doute quelques avantages. D'abord ils s'évitaient les difficultés toujours grandes de composer une façade qu'il aurait fallu couvrir de bas-reliefs et de moulures ; puis cette position excluait l'existence d'une seconde tour ; ils pouvaient concentrer sur une tour unique tous leurs efforts d'exécution, toutes les ressources dont ils pouvaient disposer : peut-être pour le spectateur lui-même une tour seule sans rivale a-t-elle *plus de moyens de séduction* que si l'attention de l'observateur était partagée ; mais ce sont là des questions de *physiologie monumentale* auxquelles je ne dois pas m'arrêter. D'ailleurs la tour de Fribourg est si belle par ses formes, par sa légèreté, qu'elle brillerait entre mille et n'aurait rien à redouter de la concurrence. Je la préfère à la tour de Strasbourg, qui appartient à la même école, mais dont la pyramide ne m'a jamais plu. Je ne lui reproche que ses clochetons énormes et en encorbellement qui vous cachent quatre des grandes fenêtres à jour au-dessous de

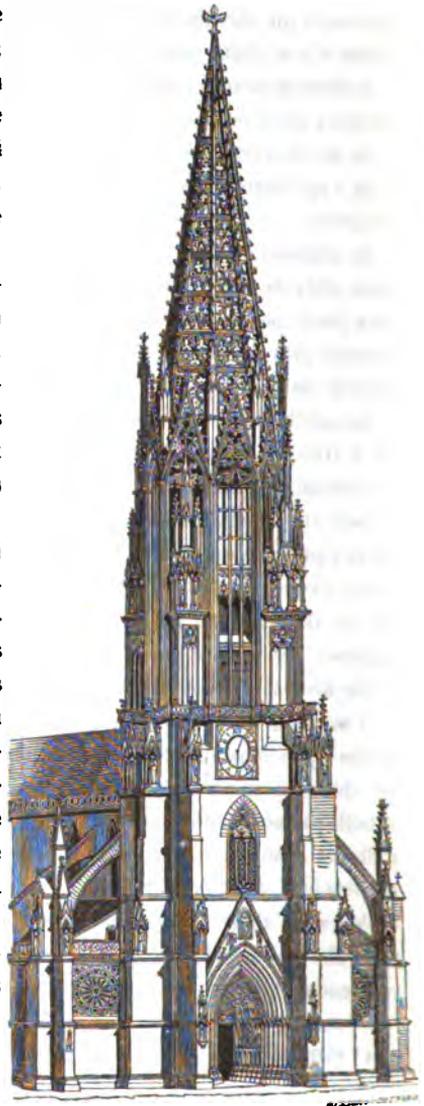
(1) Fribourg est en état de siège depuis les troubles de 1849.

la pyramide. On voit que l'architecte a voulu garnir la tour, qu'il la craint qu'elle ne parût trop grêle; mais je crois qu'il a exagéré le volume de ces clochetons d'une si grande hauteur : ceci, du reste, est une affaire de goût.

Le haut de la pyramide est à jour, et l'on admire le parti qu'on a su tirer du grès vosgien pour ces prodiges de légèreté qui n'ont en rien compromis la solidité.

J'ai dit que je n'ai pas la prétention de décrire la tour; les meilleures reproductions que l'on en ait sont les gravures publiées en Allemagne et deux lithographies de M. Chapuy. La réduction que je présente a été faite par M. Victor Petit et gravée par M. Cottard.

Sous cette tour, solidement assise sur des contreforts, est un magnifique vestibule encore peint, orné d'ar-



catures et de statues dans tout son pourtour : parmi ces statues, on voit d'un côté, des vierges sages, et de l'autre les vierges folles. Les premières, du côté droit, suivies d'Abraham, du précurseur et de quelques personnages de l'Ancien Testament ; les secondes, du côté gauche, suivies des sciences, savoir la *pédagogie*, la *dialectique*, la *rhétorique*, la *géométrie*, la *musique* : ces statues ont environ 1 mètre 20 de hauteur, et leurs costumes sont peints. Plusieurs statues de femmes se drapent dans des étoffes à fond blanchâtre à rayes rouges, parfois semées de bouquets. Quoique les peintures ne soient pas fort anciennes, elles ont pourtant un certain intérêt.

La porte principale de l'église sous ce porche offre d'abord sur le trumeau qui sépare les deux baies une statue de la Sainte Vierge de grande proportion, puis, dans le tympan, l'histoire du Christ, le crucifiement, la résurrection des morts et le jugement dernier. D'un côté (du côté gauche ou des vierges folles) se trouve la synagogue aux yeux bandés ; de l'autre, la religion nouvelle triomphante et tendant son calice.

Ce portail est très-bien traité sous tous les rapports, et les feuillages parfaitement évidés.

En entrant dans la nef, on est frappé de l'absence de triforium, caractère que j'indiquais à propos de la cathédrale de Colmar, comme propre aux églises gothiques allemandes ; la chaire, du côté de l'épître, est élégante et du XVI<sup>e</sup>. ; le baldaquin carré qui la surmonte serait mieux, je crois, si l'on eût adopté la forme octogone.

L'ensemble de la grande nef produit un bel effet, et l'on est frappé, à l'extrémité du chœur, par un rétable colossal et d'une légèreté extraordinaire, dont les pinacles s'élèvent jusqu'au sommet des grandes fenêtres absidales ; d'autres rétables, du même style et d'une exécution vraiment étonnante, surmontent d'autres autels : je renonce à les décrire ; je les indique comme de vrais prodiges.

En général, les voûtes ne paraissent pas remonter au-delà de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle : celles des bas-côtés ont des arceaux ou compartiments flamboyants à dessins *allemands*, dont quelques-uns s'infléchissent et se détachent tout-à-fait de la voûte pour s'en rapprocher ensuite et se réunir au claveau central.

Les chapelles qui garnissent les bas-côtés du chœur présentent, extérieurement, des angles garnis d'un contrefort, disposition qui ne se voit qu'à la fin du XV<sup>e</sup>. siècle et au XVI<sup>e</sup>. , et qui est encore assez rare à cette époque, au moins dans l'Ouest de la France.

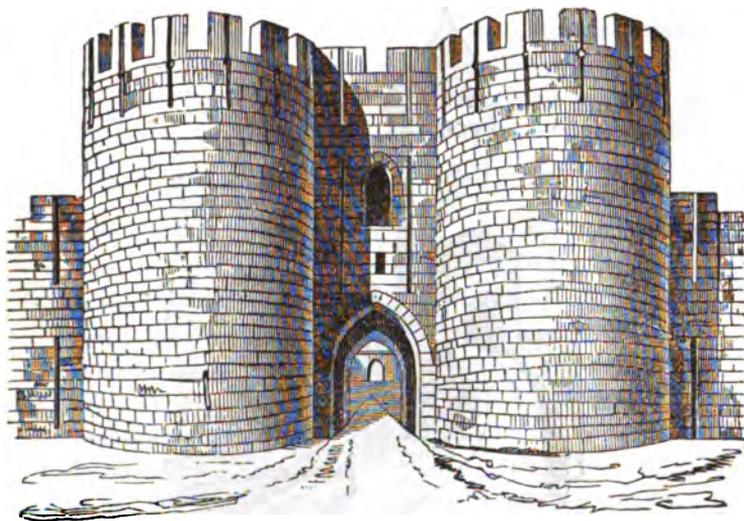
*Bâle.*— De Fribourg à Bâle on distingue constamment, à l'Est, les montagnes de la Forêt Noire, qui s'élèvent majestueuses comme nos Vosges. Les contreforts et les pentes inférieures de ces montagnes sont aussi couverts de vignes.

Le chemin de fer de Fribourg à Bâle traverse des formations calcaires qui appartiennent au terrain jurassique et qui forment des ondulations très-près du fleuve, sur la rive droite, tandis que la rive gauche est ordinairement d'une horizontalité parfaite, offrant les plaines si bien cultivées de l'Alsace qui reposent sur un énorme fond de cailloux roulés.

On distingue quelques églises rurales qui paraissent avoir des parties anciennes, mais, autant que la marche rapide permet de le voir sur un chemin de fer, la plupart sont modernes ou n'annoncent rien de remarquable : ce chemin n'est pas achevé, il faut faire encore près de deux lieues en *omnibus* pour arriver à Bâle.

La ville de Bâle est entourée d'une ceinture de murailles garnies de belles tours carrées, qui date en grande partie du XIV<sup>e</sup>. siècle (1333-1345). On n'y voit pas de tours rondes, et les portes sont ouvertes, comme à Fribourg, au milieu de ces tours carrées.

Dans l'Ouest, les portes de ville sont toujours flanquées de deux tours cylindriques, et se trouvent ainsi en retrait



entre ces deux corps saillants. Dans l'Est, au contraire, et dans beaucoup de localités du Midi, les portes sont saillies sur le mur, puisqu'elles sont pratiquées dans les tours carrées. Comme il était impossible d'ouvrir une porte dans un mur hémisphérique, les tours carrées ont offert cet avantage de pouvoir contenir les portes. On a pu éviter, en adoptant ce système, l'établissement des tours d'accompagnement. Quand il fallait beaucoup d'issues, comme à Bâle et dans certaines villes, on y a trouvé économie et avantage. Reste à savoir si la défense y a gagné; je ne le crois pas; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter la question.

Dans diverses contrées de la France, nous voyons les tours carrées préférées aux tours rondes, toutes les fois qu'elles étaient destinées à protéger un passage étroit dans lequel

l'établissement de deux tours cylindriques eût été difficile. Ainsi des tours carrées s'élèvent au nombre de trois sur le



ANCIEN PONT SUR LE LOT, A CAHORS.

pont de Cahors. Il faut passer aussi sous une tour carrée, quand on suit la chaussée, qui conduit à la ville d'Aigues-Mortes. Pour défendre l'abord des portes en saillie dans les tours carrées, on a souvent pratiqué au-dessus d'elles un rang de machicoulis très-saillants, que l'on nomme aussi moucharabis, et d'où l'on pouvait d'autant mieux écraser les assaillants, que les corps pesants jetés par ces ouvertures ne pouvaient tomber que devant l'embrasure des portes. On en voit au-dessus de la porte principale du pont de Cahors figurées dans l'esquisse précédente.

Mais revenons à la ville de Bâle; elle est séparée par le cours du Rhin en deux parties inégales.

En traversant le pont de bois, par lequel on communique

d'une rive à l'autre, j'avais aperçu sur le bord même du fleuve, et se mirant dans ses eaux, le magnifique *hôtel des Trois-Rois*; je m'empressai de m'y faire descendre, et j'y trouvai une foule d'Anglais, de Français, dont la société rendit délicieuse la soirée que je passai à Bâle; je dis la soirée, car le lendemain fut exclusivement employé à parcourir la ville et les environs, et mon séjour à Bâle ne se prolongea pas au-delà de 36 heures.

J'avais eu soin de choisir une chambre donnant sur le Rhin. De là je jouissais d'une vue magnifique, embrassant d'un côté le cours du fleuve en amont de la ville, de l'autre le cours en aval; le mouvement du pont, la rapidité des eaux offraient au premier plan du panorama une scène des plus animées. Il faut que vous le sachiez, l'hôtel des Trois-Rois, nouvellement reconstruit, est un véritable palais; les trois statues des rois mages en décorent la façade au-dessus du péristyle; et l'on rapporte, ce que je ne garantis nullement, que les reliques des trois rois mages s'y arrêrèrent quand on les transporta de Milan à Cologne: on croit même que c'est de là qu'il a pris son nom; mais nous connaissons beaucoup de modestes auberges qui ont la même enseigne, sans avoir eu le même honneur; et, comme les rois mages avaient entrepris un long voyage pour aller adorer le Christ, on en a souvent fait les patrons des voyageurs; on les peint sur les enseignes des auberges de divers pays.

Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas le moins du monde déponiller l'hôtel des Trois-Rois de Bâle de ses prétentions, nous citons seulement des faits généraux. Cet hôtel a d'ailleurs reçu bon nombre de têtes couronnées à diverses époques et des illustrations de tout genre. Bonaparte y a aussi logé ainsi que plusieurs princes français.

Ma première visite fut pour la cathédrale, c'est un édifice décrit dans plusieurs itinéraires et qui a été, il y a quelques

années, l'objet d'une monographie spéciale. Les planches de cet ouvrage, mieux que le texte, font connaître l'édifice sur lequel il me paraît qu'il y aurait de nouvelles recherches à faire : dans l'état actuel des études, la description dont je parle, éditée en 1842, doit être consultée et servir de guide au voyageur ; je ne peux que renvoyer à cette publication que je dépose sur le bureau pour qu'elle puisse y rester pendant quelques jours à la disposition des membres de la Société : je dépose également, dans le même but, de magnifiques dessins de plusieurs grandes églises de l'Allemagne, édités par M. Schmidt, de Trèves, membre de la Société française, et dont les grandes dimensions ont permis d'exprimer tous les détails architectoniques. Déjà, en Belgique, M. Serrure avait publié une grande vue semblable pour la tour de la cathédrale d'Anvers ; M. Schmidt, dont le talent vous est connu, doit étendre sa publication à plusieurs autres cathédrales : les vues exposées dans cette salle représentent les tours de la cathédrale d'Ulm, celles des cathédrales de Francfort-sur-Mein, de Cologne et de Regensbourg.

Il est probable qu'un texte sera publié en allemand, et si une traduction devait être faite en français, personne ne serait plus compétent que M. le baron de Roisin pour ce travail, auquel il pourrait ajouter des notes judicieuses, relativement au style allemand comparé au style ogival des autres pays.

Revenons à la cathédrale de Bâle.

Cette cathédrale qui appartient à plusieurs époques, comme la plupart des cathédrales, occupe aussi, comme beaucoup d'autres, l'emplacement d'un établissement romain, car on a trouvé dans les terrains qui l'avoisinent, des fondations, des débris de colonnes, des ustensiles et des médailles, dont quelques-unes remontent au temps des Antonins, tandis que la plupart datent des Constantins.

Elle présente des parties considérables dans le style roman ; mais en 1356 un tremblement de terre renversa plusieurs parties de la basilique , et l'on rapporte à la seconde moitié du XIV<sup>e</sup>. la façade occidentale et plusieurs autres parties importantes.

Je crois, du reste , qu'on doit être très-réservé dans cette attribution ; la plupart des parties refaites me paraissent du XV<sup>e</sup>. siècle et même de la fin ; mais je n'ai ni la prétention , ni même la pensée de faire une analyse sérieuse de la cathédrale, je ne veux que jeter avec vous un coup-d'œil rapide sur le tout.

Je crois que la partie inférieure de la façade est du XIV<sup>e</sup>. siècle , peut-être même un peu plus ancienne , mais que les parties supérieures de la même façade et le haut des tours sont de la fin du XV<sup>e</sup>. Pour celle du Sud, on connaît la date ( de 1487 à 1501 ).

De ce que je disais tout à l'heure des avaries occasionnées par le tremblement de terre de 1356 , on doit conclure que le noyau, l'ossature de l'édifice est de style roman , et que les réparations et les additions ont eu lieu à l'extérieur et dans les parties hautes qui avaient le plus souffert : or , ce noyau qui se voit à l'intérieur surtout annonce le XII<sup>e</sup>. siècle. On rapporte avec raison, je crois , à la seconde moitié du XV<sup>e</sup>. siècle presque toutes les voûtes, le jubé, la grande galerie autour du chœur et peut-être une partie considérable de ce dernier.

Les deux tours de la façade occidentale sont d'abord carrées, sans pilastres ni colonnes d'ornement ; puis elles prennent la forme octogone et se couvrent de compartiments compliqués : cette transition, d'un style d'une grande simplicité, au style allemand de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle , est un peu brusque. Ces tours n'ont d'ailleurs rien de remarquable ni d'élégant , et

www.librool.com.cn  
quand on vient de voir Fribourg, on est peu disposé à les trouver belles.

Si l'on suit la petite place, au Nord, pour examiner l'extérieur de la cathédrale, les bas-côtés de la nef avec leurs fenêtres ogivales offrent peu d'intérêt, mais le transept en a beaucoup et il faudra s'y arrêter. Cette extrémité septentrionale de la croisée est romane, du XII<sup>e</sup>. siècle, je crois, et non du commencement du XI<sup>e</sup>. , comme on l'a dit dans plusieurs ouvrages.

La porte qui s'ouvre au centre de ce transept est remarquable sous plus d'un rapport : on la désigne sous la dénomination de porte St.-Galle, parce que la chapelle à laquelle elle donne accès est dédiée à ce saint. Voici la description qu'en font les auteurs de la monographie que j'ai citée :

« Trois colonnes prennent place de chaque côté, rangées  
« sur une ligne inclinée et dans leurs intervalles sont placées  
« les statues des quatre évangélistes avec leurs attributs.

« Dans le tympan, un bas-relief représente le Christ,  
« juge du monde, assis sur un pliant, accompagné de saint  
« Pierre et de plusieurs autres saints.

« Le linteau au-dessous du tympan offre un bas-relief,  
« cinq Vierges sages et cinq Vierges folles.

« En dehors des colonnes on voit de chaque côté et formant  
« saillie en guise de contreforts, cinq petites niches et colon-  
« nettes superposées. Les trois niches inférieures de chaque  
« côté renferment des statuettes représentant les six œuvres  
« de la miséricorde ; la quatrième à gauche est occupée par  
« saint Jean-Baptiste et celle de droite par un autre saint. Dans  
« la partie supérieure de ces espèces de contreforts percés de  
« niches, et au-dessus de la porte cintrée, on voit deux anges  
« donnant de l'olifant et sept petits personnages figurant les  
« morts sortant de leurs tombeaux. »

C'est encore ici la scène du jugement dernier, mais disposée autrement que dans nos portails du XII<sup>e</sup>. siècle et un peu moins saisissante; la résurrection des morts figurée ordinairement sous les pieds du Christ, plus près de l'œil, produit beaucoup plus d'effet chez nous. Les contreforts avec personnages offrent d'ailleurs une disposition insolite en France, ailleurs que dans la région du roman germanique. Ce portail a été figuré dans le *Moyen âge pittoresque*; il méritait d'exercer le crayon des artistes.

Une belle rose, en forme de roue de fortune, est percée dans la façade du transept, au-dessus de la porte précédente. Des figures ascendantes et descendantes en garnissent le pourtour, comme à Beauvais et dans d'autres localités.

La partie inférieure de l'abside est du même temps que cette face et décorée d'arcatures bordées de petites boules figurant des perles. De là on se trouve sur une terrasse, à 80 pieds au-dessus du Rhin. La vue est très-belle: on a le fleuve à ses pieds se déployant en forme de demi-cercle; plus loin on aperçoit, comme de l'hôtel des Trois-Rois, de riantes campagnes et les montagnes de la Forêt-Noire.

Le côté sud de la cathédrale est masqué par les cloîtres qu'il faut visiter; mais entrons d'abord dans la basilique.

La nef de transition offre, au premier ordre, des arcades ogivales; au second, un triforium composé d'arcades cintrées encadrant chacune trois arcades plus petites et de même hauteur; au troisième étage, un clérestory.

Chaque travée, dans le sens attaché habituellement à ce mot, comprend deux arcades, au premier et au second ordre, et deux fenêtres au troisième. On voit que cette ordonnance est celle de nos grandes églises romanes de l'Ouest; j'ai déjà dit que les voûtes étaient postérieures. La hauteur de la grande nef est de 70 pieds, sa largeur de 39. Un jubé très-chargé de moulures sépare le chœur de la nef.

À l'extrémité occidentale de celle-ci sont placées les stalles des hauts dignitaires de l'État chargées de sculptures, et datant de l'année 1598.

La chaire, citée comme une des plus remarquables que l'on voie sur les bords du Rhin, est, selon nous, inférieure à celle de Strasbourg et même à celle de Fribourg en Suisse, au moins quant à la forme, qui me paraît ici trop allongée et se rapprocher un peu trop de celle d'un verre à vin de Champagne; elle est en grès, comme celle de Strasbourg, et couverte d'enlacements prismatiques flamboyants, que les architectes allemands ont détachés de la pierre avec tant d'habileté. *Il serait impossible de peindre par des paroles, dit l'historien de la cathédrale, comment des moulures fort simples ont pu, par leurs enlacements, produire un effet si agréable.* Elle porte la date 1586.

Un grand nombre de tombeaux méritent d'être examinés; on les trouve cités dans la monographie de la cathédrale.

Dans les escaliers qui conduisent aux bas-côtés du chœur, on a placé deux bas-reliefs romans représentant, l'un, le martyr de saint Laurent, l'autre celui de saint Vincent. Ce sont des sculptures très-remarquables; on croit, à en juger par des trous qui existent sur les bandes d'encadrement, qu'elles étaient, dans l'origine, revêtues de feuilles de cuivre portant des inscriptions.

Le chœur est éclairé par de larges fenêtres ogivales; la décoration en est très-légère. Il faudrait un dessin pour la faire bien comprendre; je renvoie aux planches déposées sur le bureau.

On a remplacé derrière le chœur le font baptismal; il est pédiculé. Le calice est à huit pans comme plusieurs fonts décrits dans mon Cours d'antiquités. Il porte la date 1465. Le Christ baptisé dans le Jourdain, saint Laurent, saint

Jacques, saint Paul, saint Pierre et saint Martin sont figurés sur les huit pans de ce calice.



F. Sagot del.

FONT DE LA CATHÉDRALE DE BALE.

Les stalles du chœur sont citées comme une œuvre fort remarquable de sculpture sur bois et offrent, comme cela se voit souvent ailleurs, des scènes ironiques de la vie monastique, les travaux des différents mois de l'année, des figures fantastiques, etc., etc. Trois des planches in-folio que je vous ai soumises sont consacrées à la reproduction de ces motifs et d'une élévation des stalles.

La crypte qui existe sous le chœur s'accède par les bras du transept ; elle renferme quelques belles pierres tumulaires, des peintures murales et des sculptures curieuses.

De la crypte je vais vous faire passer immédiatement au cloître, accolé à la cathédrale du côté du Sud.

Le cloître ou plutôt les cloîtres, car il y en a deux, sont pavés d'une multitude de pierres tombales avec inscriptions. Le plus grand, qui répond à la nef et au transept de la cathédrale, est précédé d'un vestibule du côté du Midi. Je ne sais quelles sont les dates de cette construction ; mais elle m'a paru de la troisième époque ogivale au moins, hormis toutefois quelques arcades à plein-cintre du XII<sup>e</sup>. siècle, restes du cloître primitif, de celui qui était contemporain de la cathédrale.

Le second cloître, beaucoup plus petit et dont les fenêtres donnent d'un côté sur le Rhin, fut établi lorsque l'évêque Humbert de Neuchâtel donna, en 1400, à la cathédrale, une partie de son jardin par suite de la nécessité où on se trouvait d'agrandir le champ des sépultures, après plusieurs réapparitions de la peste.

Entre les deux cloîtres se développe une salle, dont le plafond est en bois. L'espace où elle se trouve faisait aussi partie du jardin de l'évêché ; mais il avait été donné à la cathédrale dès l'année 1362 par l'évêque Jean de Senne pour l'ensevelissement des chanoines et des chapelains, à condition qu'on lui bâtirait au-dessus, pour lui et ses successeurs, deux chambres avec poêles et trois autres sans poêles. Les chambres furent plus tard destinées à renfermer la bibliothèque du chapitre, qui fut détruite pendant les guerres de religion.

Tout près de là et bornant un des côtés du petit cloître est un bâtiment divisé en deux étages, l'étage inférieur, autrefois chapelle Saint-Nicolas, et l'étage supérieur ou salle du concile. Mais ce n'étaient que des séances de commissions qui devaient se réunir dans cette salle ; le concile tout entier tenait ses séances dans le chœur de la cathédrale.

On m'avait annoncé qu'il y avait un pavé de briques vernissées dans cette salle dite *du concile*, j'espérais y trouver

un pavé intéressant ; mon espoir a été trompé. Le pavé est bien composé de briques, mais de briques de petite dimension et unicolores, d'un rouge brun et sans figures.

On sait que l'importance de Bâle, qui renfermait dans ses murs plus de 40,000 habitants dans la première moitié du XV<sup>e</sup>. siècle, détermina le choix qui fut fait de cette ville pour la tenue du concile général, qui dura de 1431 à 1448. Ce concile fut un des plus importants ; toutes les monarchies, toutes les universités y furent représentées et plusieurs centaines de prélats y assistèrent. Félix V y fut élu pape en 1439 et couronné solennellement en 1440.

A part la gravité des matières et la composition du personnel, il y avait quelque ressemblance entre les conciles et les congrès scientifiques inaugurés en Allemagne par M. de Humboldt et importés successivement en France et en Italie ; ces réunions se transportent, comme les conciles, dans les principales villes des différents pays, pour y discuter des questions dont l'importance est incontestable. Mais à notre époque où tout marche vite, où l'homme, dans la prévision de sa fin prochaine, veut trancher vite les difficultés, on expédie plus de questions scientifiques en dix jours que certains conciles ne jugeaient de questions théologiques en dix ans.

Un bâtiment de style ogival, qui s'élève tout près de la cathédrale sur la place, était autrefois l'officialité épiscopale ; il servit de magasin après la réforme. Le cercle de lecture, qui a acheté ce bâtiment, l'a fait achever dans quelques parties (1832) et disposer conformément au but que se propose le cercle, en conservant les formes des fenêtres et des autres ouvertures. On a eu le bon goût de se servir des vitres à petit plomb, ce qui réjouira M. R. Bordeaux quand il fera sa visite à Bâle (1).

(1) On y trouve une collection assez complète de journaux politiques

La bibliothèque et le musée sont placés dans un bâtiment neuf et spacieux, dont les murs extérieurs sont ornés de frises qui annoncent la destination du monument.

Pour ne parler que des objets qui ont trait à nos études, j'y ai vu un grand nombre de poteries rouges de fabrique romaine, des lampes et divers objets en terre cuite, des urnes cinéraires en terre grise et noire, de grandes briques de différents modèles, des poids en terre cuite, des fragments d'architecture (chapiteaux, corniches, etc., etc.), des mosaïques et quelques inscriptions.

La plupart de ces débris antiques proviennent de l'ancienne ville d'*Augusta* (*l'Augusta Rauracorum*), dont il reste encore des vestiges considérables à *Basel-Augst*, sur la route de Bâle à Zurich, vestiges qui consistent dans des parties de l'ancien mur d'enceinte, les ruines d'un théâtre, celles d'un *castellum*, que l'on dit avoir été établi au IV<sup>e</sup> siècle sur les ruines de la ville d'*Augusta* déjà dévastée par les Barbares.

Des fouilles ont été pratiquées dans l'emplacement de cette cité et aux environs; on y a trouvé des monnaies romaines en grand nombre, des mosaïques, des statuettes et une quantité considérable d'objets de différentes formes en bronze: c'est une partie de ces divers objets antiques qui figure dans le musée; mais on voit à Augst même, chez M. Schmidt, fabricant de papiers, une autre collection très-riche, qu'il se fait un plaisir de montrer aux étrangers.

*Augusta Rauracorum* est indiquée sur la carte de Peutinger par un édifice allongé couvert d'un toit à double égout, comme le sont sur cette carte plusieurs autres villes impor-

et littéraires, et des ouvrages nouveaux d'un intérêt général. Une bibliothèque de 25,000 volumes est à la disposition des abonnés qui peuvent en emporter un certain nombre chez eux.

Un casino occupe les pièces du rez-de-chaussée

tantes. Quatre routes principales y arrivent ; il n'est pas fait mention de la ville actuelle de Bâle sur cette carte. Cette dernière ville ne remonte, à ce qu'on croit, qu'à l'an 374 , époque à laquelle on construisit un fort à l'endroit où s'élève la cathédrale et où l'on a trouvé , comme je l'ai déjà dit , un assez grand nombre d'objets d'antiquité.

Pour terminer le peu d'indications que j'avais à donner sur la partie du musée qui se rapporte à l'archéologie locale, j'y ai vu encore des colliers, des torques, l'umbon ou partie centrale d'un ancien bouclier ; des haches et des épées, dont quelques-unes peuvent appartenir à la période comprise entre le IV<sup>e</sup>. siècle et le XI<sup>e</sup>. ; enfin , parmi beaucoup d'autres objets que je passe sous silence , deux crosses de la fin du XII<sup>e</sup>. ou du XIII<sup>e</sup>. siècle.

La bibliothèque renferme près de 60,000 volumes et beaucoup de manuscrits ( environ 4,000 ) : elle occupe une partie considérable du palais consacré aux musées. Les galeries consacrées à l'histoire naturelle sont assez belles ; celle des tableaux est précieuse ; on y trouve un grand nombre d'ouvrages de Holbein.

Jean Holbein le jeune est avec Durer un des plus célèbres peintres allemands ; il était fils de Jean Holbein d'Augsbourg, également peintre , qui plus tard vint s'établir à Bâle. Un peu avant ou après cette émigration , naquit, en 1498 , Jean Holbein , qui se forma à l'école allemande méridionale , alors très-florissante. Le jeune peintre , après avoir lutté contre des difficultés de plus d'un genre résultant surtout de l'exiguité de ses ressources, finit par acquérir une glorieuse réputation. Il se fixa en Angleterre , où il fut comblé d'honneurs ; il revint plusieurs fois à Bâle où le conseil chercha , mais en vain , à le retenir en lui proposant une pension. Il mourut à Londres en 1554.

L'hôtel-de-Ville fut bâti au commencement du XVI<sup>e</sup>. siècle

(1508) dans le style de l'époque. Il a été peint à l'extérieur et à l'intérieur ; il est plus pittoresque que remarquable ; on voit à l'intérieur des peintures de différents maîtres , et l'on cite les boiseries de la salle où se réunit le conseil municipal.

Plusieurs autres maisons sont encore de la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle et du commencement du XVII<sup>e</sup>. ; mais je n'ai pas cherché à les noter toutes et, en général, elles ne m'ont pas paru très-remarquables, comparées à celles de même époque que nous offrent d'autres villes.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de la *danse des morts de Basle* : elle se trouvait autrefois représentée sur le mur d'enceinte du cimetière du couvent des Dominicains, et ce cimetière est aujourd'hui une place plantée d'arbres que l'on traverse, quand on va de l'hôtel des Trois-Rois à la porte de France ou au chemin de fer de Strasbourg.

Cette peinture murale devait rappeler le souvenir de la peste de 1439 ; elle fut plusieurs fois restaurée, d'abord par Jean Kluber en 1568, et par d'autres plus tard. Enfin, en 1805, on crut qu'elle ne valait plus la peine d'être conservée et on la détruisit en démolissant le mur. Cependant plusieurs des parties les mieux conservées furent enlevées du mur et encadrées, grâce aux soins de quelques amis des arts. On peut voir ces fragments à la Bibliothèque de la ville.

Un boulanger du nom d'Emmanuel Büchel, dessinateur habile, copia à la gouache la danse des morts ; ses copies se trouvent aussi à la Bibliothèque ; Matthieu Merian grava le même sujet en taille douce, en y joignant des légendes rimées ; cette publication eut plusieurs éditions. Plus tard on en fit aussi des gravures sur bois, d'après Merian. Grâce à ces copies de Büchel et de Merian et aux fragments dont nous avons parlé plus haut, on peut au moins se faire une idée de

la composition et du dessin de cette œuvre étrange devenue populaire sous le nom de la *mort de Bâle* (1).

Je quittai Bâle pour me rendre à Thann ; je regrettai de ne pouvoir m'arrêter pour visiter la curieuse église d'Ottmarsheim , près Mulhouse : c'est une église ronde qui , par la disposition de ses tribunes garnies d'arcades portées sur des colonnes , semble être une copie plus ou moins altérée du dôme d'Aix-la-Chapelle. J'en possédais du reste une assez bonne vue intérieure qui vous fera comprendre combien cet édifice , du XII<sup>e</sup>. ou du XI<sup>e</sup>. siècle , doit offrir d'intérêt.

« L'église d'Ottmarsheim , dit une description que j'en « possède , présente un octogone dont le circuit extérieur est « de 192 pieds ; l'intérieur , ou octogone inscrit , laisse entre « les murailles et les arcades une galerie haute de 14 pieds « formant un bas-côté. Il n'y a qu'une porte à l'occident : « on entre par une espèce de vestibule ou de pronaos. Des « escaliers sont pratiqués dans l'épaisseur du mur et con- « duisent à une galerie octogone qui règne au-dessus de la « première , et qui ouvre sur l'église huit grands arcs à « plein-cintre de 22 pieds d'élévation. On y voit un assez « grand nombre de colonnes , c'est-à-dire qu'il y en a dans « chaque arcade , deux grandes portant des cintres , et au- « dessus deux autres plus petites. » Cette description que je transcris textuellement explique très-bien le dessin que je présente , et qui donne une vue de l'église , à partir des tribunes.

On voit que cet édifice appartient , par sa forme , à la famille des églises rondes , telles que les Templiers avaient coutume d'en élever , et comme on en voit à Laon , à Lanleff , à Metz , à Neuvy-St.-Sépulcre (Indre) , à Rieux-Merinville , et dans plusieurs autres localités. Celle d'Ottmarsheim est très-certainement une des plus intéressantes de ces églises ; la voûte est conservée.

(1) V. le Guide du voyageur à Bâle.



VUE DE L'ÉGLISE D'OTTMARSHÉIM (A PARTIR DES TRIBUNES).

J'eus l'avantage d'arriver à Thann en même temps que M. le duc de Marmier, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et fils de feu M. le duc de Marmier, colonel d'une des légions nationales de Paris, et membre du Conseil général de l'agriculture; c'est avec cet homme distingué que j'ai visité l'église de Thann.

L'église de Thann est fort au-dessus de l'idée que je m'en faisais, d'après les dessins, les lithographies et les gravures; c'est un véritable bijou, et il faut renoncer à décrire la grâce et la légèreté de la tour dont toutes les esquisses sont plus ou moins inexactes ou incomplètes. Cette tour n'a été achevée qu'au commencement du XVI<sup>e</sup>. siècle.

La façade occidentale, dont la porte est d'une extrême richesse, paraît de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle ou du XV<sup>e</sup>. : on y voit représentée la vie du Christ, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et les voussures sont garnies d'un triple rang de figures : la statue de la Vierge occupe le trumeau central.

Il serait difficile de se décider pour cette porte entre le XIV<sup>e</sup>. et le XV<sup>e</sup>., parce que la touche allemande peut donner aux sculptures du XV<sup>e</sup>. siècle un *teinte* un peu plus ancienne : ce qu'il y a de certain, c'est que le côté nord qui touche à la façade dont je parle est de 1430,



TOUR DE L'ÉGLISE DE THANN.

car voici l'inscription, en caractères gothiques, que j'y ai lue :

Anno domini M° CCCC° XXX°  
 Octavo Kalendas Augusti  
 Positus erat primus lapis  
 Fundamenta que hujus lateris.

Quand on entre dans l'église, on voit qu'elle appartient par sa disposition au style allemand : ainsi pas de *triforium* ; pas de bas-côtés autour de l'abside, qui se trouve, par suite de cette suppression, garnie de longues fenêtres à deux étages. Les voûtes de la grande nef et des bas-côtés paraissent du XV<sup>e</sup>. siècle ; celles du bas-côté nord, avec leurs ramifications, ne doivent être que du XVI<sup>e</sup>.

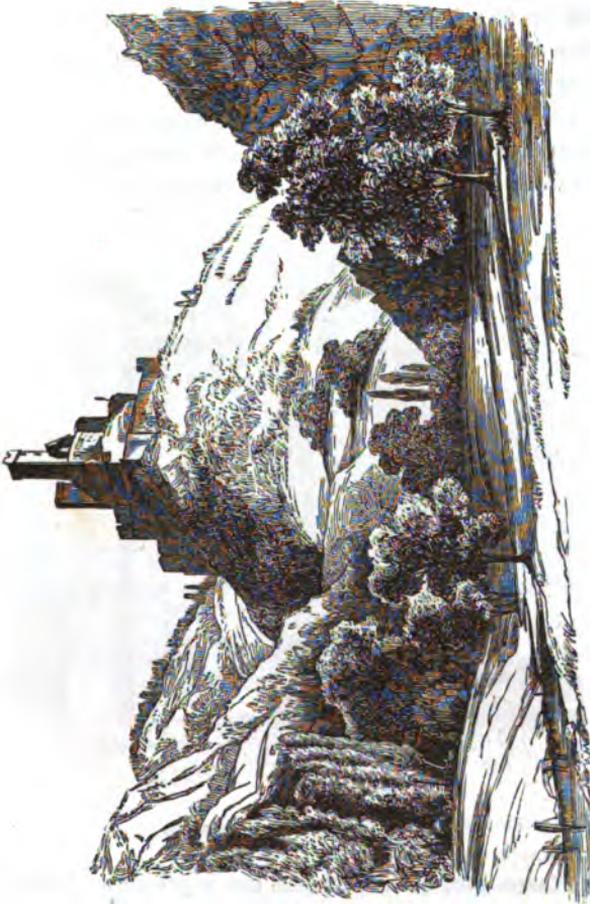
Plusieurs verrières peintes garnissent les longues baies des fenêtres du chœur, et, sur quelques-unes de ces vitres, on trouve encore de riches figures avec les dimensions qu'on leur donnait au XII<sup>e</sup>. et au XIII<sup>e</sup>. siècle : les vitres du fond de l'abside ont été refaites ou réparées.

Les ferrures des portes sont remarquables et mériteraient d'être dessinées.

J'ai déjà cité les ferrures des portes de l'église de Ribeauvillé. La région Rhénane offre encore une certaine quantité de portes bardées d'armatures en fer. J'ai regretté de ne pouvoir les dessiner ; mais je possède une collection de ces armatures et chaque jour je recueille de nouveaux dessins.

Après avoir couché à Thann, je ne voulus pas franchir les Vosges sans repaître encore une fois mes yeux du majestueux panorama que j'avais admiré de divers points de la chaîne depuis Schelestadt. Je fis la visite des ruines du château d'Ingelsbourg, dont la tour ronde a été renversée par la mine et jetée sur le côté tout d'une pièce, de sorte que de loin on croirait voir un rouleau prêt à se précipiter sur le penchant de la colline. Puis je continuai, et m'élevant dans les régions supérieures de la chaîne, j'embrassai bientôt une

vaste étendue de pays. Ce grand spectacle portait naturellement à résumer, à grouper dans ma pensée les observations que j'avais pu faire sur les châteaux forts des Vosges, leurs formes, leurs dispositions, leur mode de construction, et je



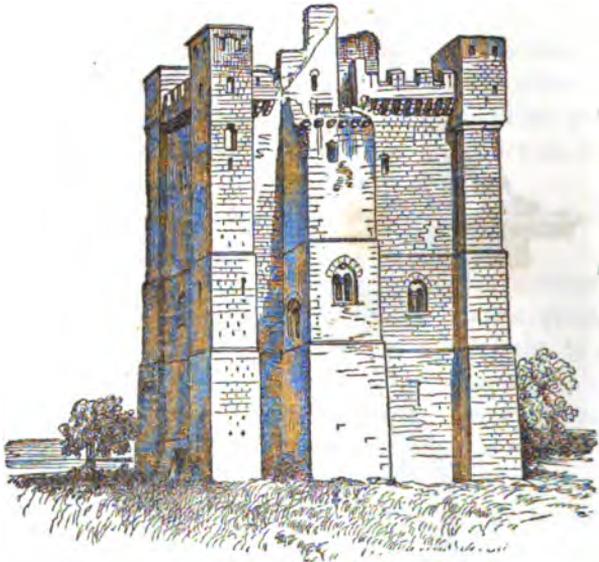
CHATEAU D'EBERHARDBURG SUR LA MOSELLE.

concluais que les châteaux des Vosges, du Rhin et de la Moselle appartiennent à la même famille.

Plusieurs de ceux que j'avais visités dans les Vosges m'avaient rappelé celui d'Eherenburg sur la Moselle, que j'examinais il y a quelques années.

Là, comme en Alsace, le donjon était plutôt une tour d'observation qu'une tour d'habitation, et, sous ce rapport, il différait de nos donjons du Nord-Ouest et de ceux de l'Angleterre où il y avait, comme on l'a vu dans mon Cours d'antiquités, des salles assez spacieuses.

Le diamètre de nos donjons était d'ailleurs beaucoup plus considérable que celui des donjons de montagne, comme il est facile de s'en convaincre par la comparaison d'un donjon

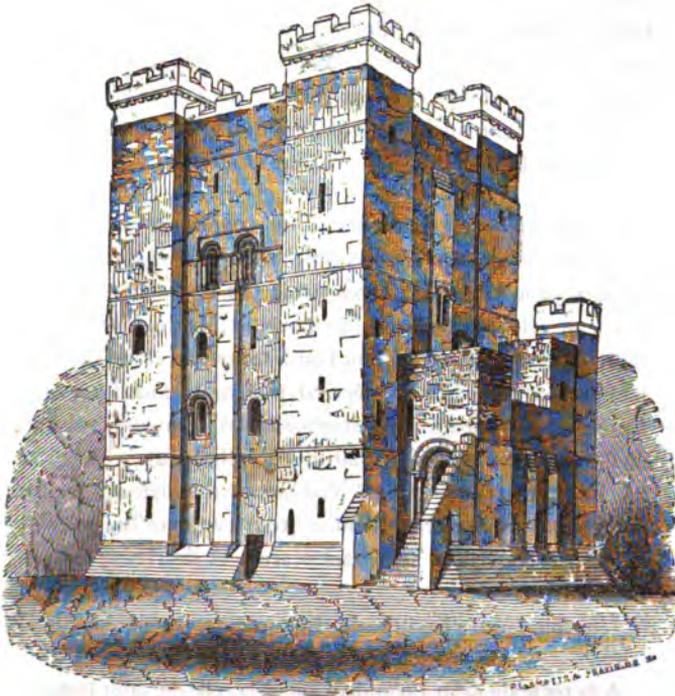


DONJON DE CHAMBOY (ORNE).

des Vosges avec deux spécimens que je prends au hasard en Normandie et en Angleterre.

Ce fait bien constaté, j'examinais sans m'en lasser cette

vaste plaine de l'Alsace, je pensais aux peuples qui s'en sont disputé la possession, aux générations diverses dont le sang et les sueurs en ont fertilisé le sol ; mon esprit nageait



SPÉCIMEN D'UN DONJON ANGLAIS DU XII<sup>e</sup>. SIÈCLE.

dans les réflexions que font naître tant de souvenirs historiques, quand de loin j'aperçus le train qui apportait à Thann, de Bâle et de Strasbourg, un nouveau convoi de voyageurs, alors je me rappelai que j'avais retenu une place

dans la diligence de Remiremont et je m'empressai de redescendre à Thann pour me préparer au départ.

De Thann à Remiremont, la route est délicieuse, conduite dans une vallée bordée, du côté gauche surtout, de jolies montagnes couvertes de sapins : après avoir franchi le col du ballon d'Alsace, celui de Bussang, connu par ses eaux minérales, on descend vers Saint-Maurice et La Fresse. Avant d'arriver à Saint-Maurice, on voit la source de la Moselle et l'on suit la vallée de cette rivière jusqu'à Remiremont, en passant par Le Tellot, Romouchamp et Rupt.

*Remiremont.* — Remiremont est connu par le chapitre de dames nobles qu'on y voyait avant la Révolution. On rapporte que Romaric, après avoir fait sept années de noviciat au célèbre monastère du Luxeuil (Haute-Saône), localité d'origine romaine, et où l'on a trouvé un grand nombre d'objets antiques que je décrirai plus tard, forma un monastère ou plusieurs monastères sur les hauteurs voisines de Remiremont, vers l'an 620 de l'ère chrétienne. En 903, les Barbares ravagèrent cet établissement religieux qui fut réédifié sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la ville, au milieu des vallées verdoyantes arrosées de rivières et de ruisseaux.

L'histoire du chapitre de Remiremont serait longue à faire.

A la règle de saint Colomban succéda celle de saint Benoît : dans une multitude d'actes, les Dames de Remiremont se disent de cet ordre illustre : avant le milieu du XV<sup>e</sup>. siècle, elles prenaient très-rarement la qualité de chanoinesses. Plus tard, toutes prirent le titre de comtesses. « En 1613, dit le « procès-verbal d'une visite, elles portaient toutes sortes « d'habits mondains et somptueux, d'étoffes de soie de toutes « couleurs, découpés, ouverts, selon le changement qui s'en

« fait ou peut faire par les mondains en tous temps : les  
 « cheveux hauts , relevés , frisés , poudrés , curieusement  
 « tressés , nœuds et rubans de soie de couleur , n'ayant sur  
 « leur chef qu'un léger crêpe avec linon d'une palme environ  
 « de toute dimension , accommodé à la façon des coiffures des  
 « séculières , les pendants aux oreilles , la gorge découverte ,  
 « et à les carquants et autres affiquets au col. »

A l'église , un grand manteau de serge noire , à grande queue traînante , couvrait une partie de ces parures : les jours de communion on ajoutait au manteau la barbette , *sorte de petit linge plissé , tenu par deux filets qui se rencontrent par derrière.*

Les Dames de Remiremont n'étaient tenues à aucun vœu religieux ; chacune d'elles avait , sous le nom de prébende , des revenus fixes et séparés , qui leur permettaient de vivre dans des maisons à elles , et d'avoir des domestiques leur appartenant : elles pouvaient s'absenter , voyager , tester en remplissant quelques formalités : le mariage leur était permis , seulement elles devaient en avertir , afin que leurs prébendes , par suite de leur renonciation à leur état , profitassent aux Dames qui restaient attachées à l'institution.

Les principales dignitaires de l'abbaye étaient les Dames abbesse , doyenne et secrète.

Les Dames abbesses de Remiremont furent créées ou reconnues princesses de l'empire dès l'an 1310 , mais déjà , en 1080 , ce titre éminent avait été conféré à l'une d'entr'elles.

Comme marque d'honneur et d'autorité , elles portaient la crosse , un chaperon de velours noir doublé d'hermine mouchetée , en guise de mitre , et une bague de saphir , ou anneau pastoral , ainsi que le rocher et l'aumusse.

Dans les processions , elles faisaient porter devant elles le pallium reçu de Rome , indiquant , disait-on , une autorité pareille à celle des archevêques.

L'église actuelle n'offre d'ancien que sa crypte. Cette crypte se compose d'une nef principale avec colonnes monocylindriques à *chapiteaux cubiques allemands*, et de deux ailes ou collatéraux terminés par des absides. Un autel presque carré et d'un petit diamètre, tels qu'on les a représentés dans les bas-reliefs du XII<sup>e</sup>. siècle, se voit encore dans l'absidiole du collatéral nord de cette crypte ; il est fait d'un assemblage de plusieurs pierres de taille. Un trou se voit par derrière, probablement pour les reliques.

Cette crypte peut dater du XI<sup>e</sup>. siècle ; elle renferme divers tombeaux d'abbesses qui doivent être anciens, on n'en voit que les couvercles à rase terre ; ils n'ont pas d'inscriptions.

L'église supérieure appartient à un style sans caractère, quoique la forme de l'ogive s'y montre. On s'explique cette insignifiance de l'église quand on sait que le tremblement de terre de 1682.

L'autel date de la première moitié du XVIII<sup>e</sup>. siècle.

Il existe encore des porches à Remiremont, dans la grand-rue, mais ils ne m'ont pas paru antérieurs au XVII<sup>e</sup>. siècle, quoique leur origine primitive doive être beaucoup plus ancienne.

J'ai consacré une journée à visiter la charmante vallée de la Mosellane, depuis Remiremont jusqu'à la Bresse où je désirais voir les inventeurs de la fécondation artificielle des truites. Des villages très-importants (Thiéfosse, Saussures, Cornimont) sont échelonnés sur la route de la Bresse. Les églises n'ont aucun caractère d'ancienneté, mais elles sont assez spacieuses. Les populations de ces montagnes m'ont paru généralement pieuses ; c'était un dimanche, j'arrivais à la Bresse vers 10 heures, une cloche aux vibrations harmonieuses et graves faisait retentir la vallée et les montagnes voisines ; de toutes les collines, des fidèles descendaient par des sentiers rapides en longues files, qui venaient en ser-

pendant se réunir au tronc commun (le chemin de l'église) comme les ruisseaux descendent des montagnes pour former les rivières. Quelques minutes après l'église avait reçu cette population de plus de 3,000 âmes : personne ne s'était détaché de cette grande procession pour entrer au cabaret.

Je remontai la Mosellane, deux kilomètres encore, pour arriver à la maison du sieur Remy ; je ne pus, à mon grand regret, à cause de la pluie, visiter le Lac Gerardmer, le plus grand des Vosges, dont l'étendue est de 75 hectares et la profondeur de 30 mètres.

Le soir même je rentrai à Remiremont, et j'en parlais pour aller coucher à Epinal. Entre la Bresse à Remiremont je n'avais guère vu que des granites et des roches de même âge ; de Remiremont à Epinal, ce furent les grès rouges et les grès bigarrés qui s'offrirent à ma vue.

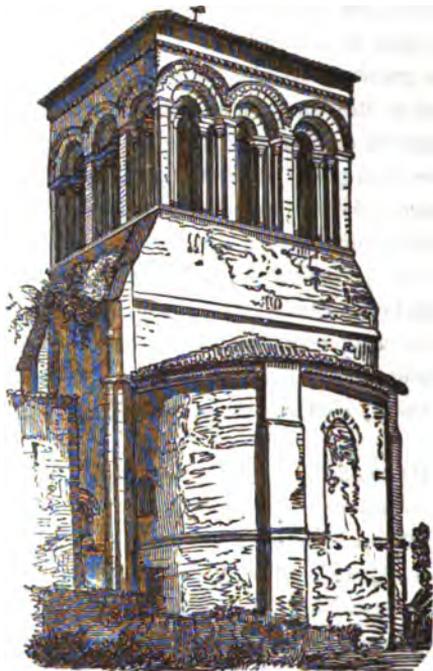
*Epinal.* — Il y avait une foire à Epinal, et la ville était plus animée que de coutume. De très-bonne heure, le lendemain, j'allai voir l'église et le musée d'histoire naturelle.

*Eglise.* — L'église d'Epinal est curieuse : tout annonce, dans la nef et les bas-côtés, le premier style ogival, ce style qui a commencé dans les dernières années du XII<sup>e</sup>. siècle et régné dans le premier quart du XIII<sup>e</sup>. Les chapiteaux sont ornés de feuillages galbés ; les colonnes et les colonnettes sont annelées ; les ogives ont une courbure gracieuse.

Ce qui distingue d'ailleurs la nef, c'est un triforium *trilobé* à colonnettes annelées, dont les arcades sont subdivisées en deux baies.

La tour placée à l'Ouest, d'une pesanteur assez grande et carrée, repose sur des murs d'une épaisseur considérable ; elle rappelle quelques-unes des tours de la Gironde, figurées dernièrement dans le Bulletin par M. L. Drouyn, mais elle est d'un plus grand diamètre. Elle appartient au type roman

de transition , ce qui ne veut pas dire qu'elle soit plus ancienne que la nef.



TOUR DE LAFOSSE ( CIRONDE ).

Deux tours cylindriques s'élèvent sur l'extrémité des transepts : cette forme peu agréable, que l'on voit employée pour les tours de diverses églises des bords du Rhin, doit être ici une imitation de l'école germanique.

Le chœur se termine par une abside à trois lobes , au-delà du transept. Je vous présente quelques dessins et un plan que je n'ai pas eu le temps de remettre au net, mais qui montre combien cette église est intéressante à étudier.

La place du marché , près de l'église , est encore garnie

de porches d'un côté ; un de ces porches , en pierre , à voûtes surbaissées , a son archivolt ornée de billettes et doit remonter au XII<sup>e</sup>. siècle. Quelques maisons de ce quartier peuvent être anciennes ; il serait bon de voir s'il y a des caves anciennes sous ces maisons.

Je me dirigeai de là vers le musée.

Le musée d'Epinal , établi dans un bâtiment spécial , construit exprès il y a quelques années , est un des mieux classés et des mieux administrés que j'aie vus en province : on peut le proposer pour modèle à bien des villes qui , beaucoup plus considérables , avec des ressources infiniment plus grandes , n'ont rien fait pour placer convenablement ce qu'elles possèdent et le laissent entassé sans ordre dans des salles où il est impossible , vu l'exiguité des locaux , d'établir aucune classification. Honneur donc à la ville d'Epinal et aux hommes qui ont créé le musée des Vosges. Nous les louons surtout d'avoir particulièrement voulu former un musée régional, de n'avoir jamais mélangé les objets exotiques avec les objets indigènes , ce que nous recommandons depuis bientôt trente ans. Aussi cette collection a-t-elle cent fois plus de prix aux yeux de tous ; en quelques heures elle peut initier le voyageur à la connaissance des productions du pays , à ses antiquités , à sa géologie. L'Institut des provinces avait déjà signalé le musée d'Epinal , je ne peux que joindre ma voix à celle de mes confrères.

Le musée se partage en quatre départements :

L'archéologie ,

L'histoire naturelle ,

Les peintures et la sculpture ,

Les machines et les instruments aratoires.

Je ne m'occupe que des objets d'antiquités et j'en décrirai quelques-uns , en m'aidant du catalogue.

Dans le vestibule par lequel on entre, au rez-de-chaussée, on voit un fragment de mosaïque représentant des vases, des dauphins, des chevaux marins, des canards et des poissons.

En faisant des fouilles pour établir le chemin de Liffol-le-Grand à Sionne, dans un lieu dit *la Prulotte*, arrondissement de Neuf-Château, on découvrit, en 1828, cette mosaïque placée à l'extrémité d'une salle de 9<sup>m</sup>. 50 de longueur sur 4<sup>m</sup>. 60 de largeur. Le reste de l'aire, entourée d'une bande de mosaïque noire et blanche, était en ciment fait de chaux et de tessons de terre cuite; la mosaïque était carrée, mais une partie fut détruite par les curieux qui, au moment de sa découverte, vinrent la visiter; elle est composée de petits cubes en marbre gris et noir, en pierre blanche d'un grain très-fin et en terre cuite rouge et jaune.

Les bas-reliefs suivants ont été apportés de Grand, ville romaine dans laquelle M. Digot reconnaît *Grandesina*, écrit *Andesina* sur la table de Peutinger et connue par les ruines d'un théâtre et de plusieurs autres édifices.

#### 1. Offrande à la bonne déesse.

Ce bas-relief, qui a beaucoup souffert, est divisé en deux étages. Dans la partie supérieure on voit une femme voilée, assise et vue de face, tenant de la main gauche une corne d'abondance; à ses côtés deux personnages debout, vêtus de la toge, lui présentent des offrandes.

#### 2. Méditrina, déesse des médecins et des pharmaciens.

Femme assise vue de face, tenant dans la main droite une patère et la gauche appuyée sur des tablettes posées sur ses genoux. Elle est entourée de fourneaux, d'alambics et de cuves; derrière elle une femme triture des matières dans un mortier.

#### 3. Pallas.

Pallas debout, vue de face, la main droite appuyée sur un bouclier, tient une lance dans la main gauche.

4. Bonne déesse (Néhalenia).

Femme vue de face, assise sur un mulet marchant à droite, elle tient de la main gauche une corne d'abondance.

5. Vestale assise.

Cette petite statue représente une femme assise sur un siège très-riche de forme.

6. Matrone assise.

Ce fragment de statue est d'un bon travail ; il est à regretter qu'il manque une partie du torse.

7. Fragment d'autel sur deux faces duquel on lit :

|           |       |
|-----------|-------|
| KLIVSO    | D. N  |
| DEDIA     | MC. F |
| SIOVIS. H | V. S. |
| DELVSTRA  |       |

8. Voussoir portant à sa partie supérieure une doucine richement sculptée dont les ornements sont d'une belle exécution. On y lit l'inscription suivante :

O INV  
 ACDEINDEO  
 NTONINVM  
 S HVMINI  
 MI. SER

Les lettres de la première ligne ont près de 4 pouces de hauteur ; celles des autres lignes, 2 pouces.

9. Fragment d'inscription.

|         |
|---------|
| CTORIAS |
| AVG     |
| GENTI   |

Les trois morceaux suivants ont été trouvés à Escles, aux environs de Mirecourt :

1°. Fragment d'un monument sur la face duquel est sculptée

une femme nue dansant; sur un des côtés sont des ornements.

2°. Bonne déesse (Néhalenia).

Cette petite statue, qui est en grès et d'un travail barbare, représente une femme assise tenant une corbeille sur ses genoux.

3°. Mars gaulois.

Cette petite statue représente un homme debout, vêtu d'une espèce de jaquette serrée, la main droite posée sur un coutelas passé dans sa ceinture et la gauche appuyée sur une masse; à côté de lui est un chien.

Soulosse, l'antique *Solimariaca*, qui a fourni des pierres tumulaires gallo-romaines au musée de Metz, a contribué aussi à meubler celui d'Epinal de tombeaux et d'inscriptions parmi lesquels j'ai remarqué :

1°. Personnage debout faisant des libations sur un autel placé devant une statue.

2°. Fragment d'un tombeau.

On y voit sculptée avec un fort relief la partie supérieure de deux personnages en costume gaulois.

3°. Fragment de tombeau.

Partie supérieure de deux personnages sculptés dans une niche en forme de coquille; chacun d'eux tient dans la main gauche un instrument, dont la forme est à peu près celle du trombone.

4°. Fragment de monument.

Sur l'une des faces est sculptée la partie supérieure d'un homme; sur l'autre face on voit une femme.

5°. Autel dédié à Mercure et à Rosmerta.

www.libriol.com.cn

GITVSVVS  
SABOTALLI FILII  
V. S. L. M.

6°. Tombeau sur lequel on lit :

D. O. M.  
MEMORIA  
SABATIA  
ET SEVERA

Le même vestibule renferme un autel trouvé à Lamerey, près Dompierre : cet autel est supporté par un tronc d'arbre, autour duquel sont sculptées quatre divinités : Hercule nu, Mars vêtu à la gauloise, entre un chien et un sanglier, Vénus nue, et une autre figure vêtue de longues draperies.

Il renferme aussi le fronton d'un petit monument divisé en deux étages ; dans le supérieur sont sculptées trois têtes de face et dans l'inférieur sept.

Ce fragment, d'un style très-barbare, a été trouvé dans des ruines antiques situées dans la forêt de Fremifontaine et qui paraissent être celles d'une bourgade gallo-romaine.

Dans la cour, derrière le vestibule, on trouve d'autres monuments gallo-romains, notamment ceux qui existaient au sommet de Donon, point culminant des Vosges, et qui ont été transportés à Epinal par ordre du ministre de l'intérieur.

On voit dans cette cour intérieure 1°. une statue de grandeur naturelle, représentant une femme assise enveloppée de draperies à plis étroits parallèles ; elle tient de la main droite une corne d'abondance, et sur ses genoux une corbeille de fruits au milieu desquels repose un serpent à tête de bélier, dont le corps entoure le col de la déesse.

Cette statue, qui paraît bien être la représentation de la déesse gauloise Néhalenia, a été trouvée à Sommerécourt,

sur les limites des départements de la Haute-Marne et des Vosges.

2°. Bonne déesse (Néhalenia) assise sur un bœuf. Elle tient dans la main droite une corne d'abondance.

Bonne déesse (Néhalenia) assise sur un cheval.

Ces deux petits bas-reliefs ont été trouvés dans les ruines de la forêt de Fremifontaine.

3°. Tombeau sur lequel est sculpté un personnage debout dans une niche.

Le personnage représenté sur ce monument est vêtu du *sagum*, il tient dans la main droite une bourse et la gauche dans une espèce de pannetière pendue à son côté. (Trouvé à Soulosse.)

4°. Personnage debout tenant de la main gauche un large couteau et de la droite mettant une bourse dans la main droite d'une femme qui s'appuie sur lui. (Trouvé à Soulosse.)

5°. Personnage debout tenant de la main gauche une espèce de cabas et de la droite posant une bourse dans la main droite d'une femme qui s'appuie sur lui. (Trouvé à Soulosse.)

6°. Mercure debout. (Bas-relief trouvé à Soulosse.)

7°. Personnage debout tenant de la main droite une baguette et de la gauche une espèce de cabas. (Trouvé à Soulosse.)

8°. Personnage debout dont on ne voit que la tête et les pieds, l'inscription suivante masquant le reste du corps (trouvé à Plombières) :

CATV, BIER

ANAILLO

CONSERV

ODONAVI.

9°. Une inscription votive aux déesses Junons (génies des femmes).

www.libtool.com.cn

IN H. D.D.  
DEAVS IV  
NONEVSP  
DVLA PROGA  
LVTE'S'RVFI  
AGRICOLE'ET  
RNGALIS'ET  
PETTRONIS  
ET GRANNIC  
V' S' L' M'

Découverte à Rebeville, arrondissement de Neufchâteau.

10°. Une inscription votive à Jupiter.

|                            |
|----------------------------|
| IOVI . O . M .             |
| VICANI . SOLIMARI          |
| ACENSES . FACIENDVM        |
| CVAVERVNT . MEDV           |
| GNATVS . ATEGNIAE . F . ET |
| SKRENVS . SILVANI . LIS .  |

Cette inscription trouvée il y a long-temps à Soulosse avait été encastrée dans le parapet du pont de ce village; mais comme les roues des voitures la détérioraient, elle en a été enlevée et transportée au musée.

11°. Une inscription votive à Mercure et à Rosmerta.  
(Trouvée à Soulosse.)

|           |
|-----------|
| MERCVRIO  |
| ROSMERT'  |
| SACR      |
| VICANI SO |
| LIMARIAC  |

12°. Une inscription sur un tombeau. (Trouvée à Monthureux-sur-Saône.)

|   |
|---|
| SEX • IVENT • SENOVIRI<br>DVENOTALI.F.<br>IVL.LITVMARA. LITAVICCI • F°<br>MATER.FACIENDVM<br>CVRAVIT. |
|---|

Une autre inscription sur un tombeau. (Trouvée à Dombasle-en-Xaintois.)

|   |
|---|
| POPPAARAR.SA<br>IVLLI : FILIA<br>C. IVLIVS IVLI<br>RES.REX TEST |
|---|

Enfin des objets du moyen âge, notamment le tombeau de Guido, abbé de Chaumouzey, mort vers 1179.

Sur ce tombeau est sculpté Guido revêtu de ses habits sacerdotaux, tenant la crosse abbatiale de la main gauche et le livre des Évangiles de la droite ; le pourtour du tombeau est orné de rinceaux de style roman.

Secondement la tombe d'un sire de Lénoncourt et de sa femme : ce monument est du XIV<sup>e</sup>. siècle.

Ces deux tombeaux ont été trouvés dans les ruines de l'abbaye de Chaumouzey.

C'est ainsi que, au moyen des objets déposés au musée d'Epinal, on peut connaître la géographie ancienne du pays, savoir, par les objets qu'on a recueillis, quelles étaient les localités importantes de la contrée sous la domination romaine. C'est là un des avantages que l'on doit retirer des

musées bien classés et dont les objets ont des provenances certaines. Or, on peut toujours, en province, connaître ces provenances : à Paris, au contraire, on serait fort embarrassé de dire d'où sont venues toutes les choses qui composent le musée des antiques au Louvre ; aussi n'a-t-on pu en faire encore le catalogue raisonné. Je n'appelle pas, en effet, catalogue raisonné cette table à numéros que l'on vend à la porte ; livret qui n'apprend rien et dont *la réimpression devrait être défendue pour l'honneur de la France et des conservateurs du musée.*

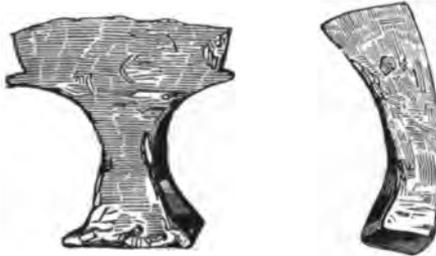
Mais laissons les parisiens gouverner leurs musées et occupons-nous des nôtres (1).

Dans les salles du premier étage on trouve des objets anciens très-curieux, dont quelques-uns m'ont paru appartenir à la période mérovingienne, tels que des colliers en verre et en terre cuite émaillée, jaune, rouge d'ocre, bleue et verte, formant des perles de différentes formes, cylindriques pour la plupart, trouvés à Gemmolaincourt près Mirecourt ;

Bracelets en bronze ;

Plaques et objets divers en métal avec incrustations ;

Haches et francisques.



(1) Il est pourtant juste de dire que nous payons assez cher notre part

Une vingtaine de lames de sabres semblables à celles que



nous trouvons dans les tombes mérovingiennes.

Fibules émaillées.

Et des agrafes avec incrustations, rouges, bleues et blanches.

J'ai remarqué encore des fragments d'une porte de bronze trouvés dans la Moselle, à Girmont, à 8 kilom. au-dessous d'Epinal. Dans le voisinage on a constaté l'existence de constructions romaines.

Une collection de jolies statuette trouvées à Grand, et d'autres objets antiques, dont il serait trop long de donner la description, et pour lesquels je renvoie au catalogue imprimé.

On trouve aussi quelques anciens meubles et des vitraux du XV<sup>e</sup>. siècle.

*Mirecourt.* — La bonne étoile qui me protège en voyage, étoile à laquelle je dois bien des actions de grâces, et qui m'a traité avec tant de faveur depuis 25 ans que la locomotion est devenue pour moi un besoin, m'avait ménagé une rencontre heureuse; à Mirecourt, où j'allai en partant d'Epinal, avait eu lieu le concours annuel du comice. M. Boullay de la Meurthe, vice-président de la République, y avait assisté, et il avait retenu une place de coupé pour retourner à Paris: j'eus donc l'honneur de l'avoir pour compagnon de voyage jusqu'à Chaumont où je m'arrêtai. M. Buffet, ancien ministre, et un grand nombre de notabilités avaient accompagné M. Boullay

du budget pour avoir le droit de demander une amélioration dans le Evret, et nous ne renonçons nullement à ce droit.

à la diligence, ce qui me procura l'avantage de revoir plusieurs collègues du Conseil général de l'agriculture et du Congrès central.

M. Boullay porte un vif intérêt au progrès agricole du département des Vosges, et ce n'était pas la première fois qu'il venait assister à la fête annuelle du comice agricole.

*Chaumont.* — M. l'abbé Godard-St.-Jean, membre de la Société française, professeur d'archéologie au grand séminaire de Langres, a décrit l'église de Chaumont dans un des volumes du Bulletin monumental (1); j'en avais dit un mot moi-même, en 1838, dans un rapport. Je me bornerai donc à vous rappeler que le portail occidental et la nef doivent dater du XIII<sup>e</sup>. siècle; que le transept et le chœur sont d'une autre époque, et que leurs voûtes à compartiments multiples et de magnifiques pendentifs annoncent la fin du XV<sup>e</sup>. et le commencement du XVI<sup>e</sup>.; que dans une des chapelles existe un magnifique arbre de Jessé (sous David, tenant sa harpe, est la tête de Goliath); que le portail latéral, dit de St.-Jean, précédé d'un porche, doit être du XV<sup>e</sup>. siècle, nous rappellerons enfin qu'il existe dans cette église un saint sépulcre, dont les personnages sont peut-être du commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle, et qui a une certaine célébrité dans le pays.

Nous renvoyons, du reste, à la notice de M. Godard, en faisant observer que dans la nef principale les colonnes et les chapiteaux m'ont paru se rapporter au XIV<sup>e</sup>. ou à la fin du XIII<sup>e</sup>. plutôt qu'à une autre date.

Le château et les murs d'enceinte de la ville m'ont aussi occupé; on continue à démolir les murs et à combler les fossés. Quelques belles tours existent encore.

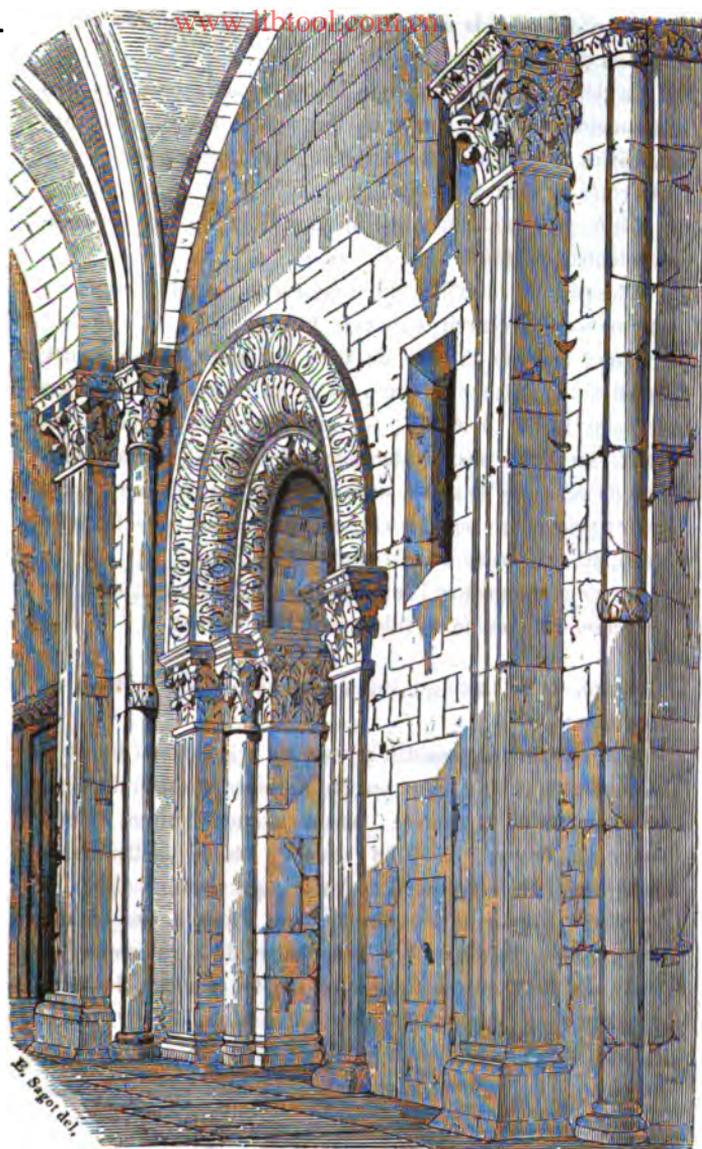
De Chaumont je me suis rendu à Joinville, en passant par

(1. Tome XIII, p. 1 à 20.

Vignory. Mais, avant de continuer ce rapport, permettez-moi d'insister sur un fait de géographie monumentale qui mérite d'être relevé : à savoir que de Thann à Chaumont, je n'ai pas vu, dans les églises romanes que j'ai visitées, l'emploi des pilastres cannelés qui forment un des caractères les plus saillants de l'architecture de la Bourgogne, caractère que la Société avait pu examiner à loisir précédemment, soit dans la cathédrale d'Autun, soit à Cluny, à Paray-le-Monial, et dans plusieurs autres grandes églises; caractère que j'avais trouvé, il y a long-temps, à Langres, où la cathédrale offre un nombre considérable de magnifiques pilastres à chapiteaux, dont le croquis ci-joint de M. Sagot vous rappellera le galbe. Je suis donc fondé à conclure que les limites de l'école romane bourguignonne ne doivent pas être étendues au-delà de Langres; et même on peut dire que cette ville forme une sorte de cap ou d'enchevêtrement dans la région voisine, ce que j'ai indiqué dans la petite carte monumentale dressée en 1839. Plusieurs archéologues ont pensé d'ailleurs que les arcs gallo-romains qui existent encore à Langres et qui sont ornés de pilastres corinthiens ont servi de modèles aux architectes de la cathédrale de Langres, comme les arcs d'Autun avaient fourni les modèles des pilastres employés dans la décoration de la cathédrale de cette ville.

*Vignory.* — Vignory, dont on aperçoit la belle tour romane à plusieurs étages, garnie d'arcatures et de fenêtres cintrées, à peu de distance de la route, au fond d'un petit vallon, a, comme l'église St.-Jean de Chaumont, été décrite par M. l'abbé Godard-St.-Jean (Bulletin monumental, t. XV, p. 569 et suivantes), et je passe immédiatement à Joinville.

*Joinville.* — L'église de Joinville est intéressante; en partie du XII<sup>e</sup>. siècle, en partie du XIII<sup>e</sup>.



PARTIE DE LA CATHÉDRALE DE LANGRES AVEC PILASTRES CANNELÉS.

Le triforium de la nef se compose d'arcades cintrées divisées en deux bases.

Le clérestory est d'un style moins ancien ; plusieurs des colonnettes ont des anneaux ; des voûtes à compartiments multiples annoncent le XVI<sup>e</sup>. siècle dans diverses parties des bas-côtés et dans des chapelles.

Cette église renferme aussi un saint sépulcre dans la partie occidentale de la nef.

L'histoire de Joinville, qui a été écrite par M. Ferial, ne commence à s'éclaircir que vers le milieu du XI<sup>e</sup>. siècle, époque à laquelle Etienne de Vaux épousa la fille du comte Ingelbert de Brienne et vint y bâtir un château. L'historien de saint Louis, Joinville, fut un descendant d'Etienne de Vaux. Au XIV<sup>e</sup>. siècle, Marguerite de Joinville porta l'héritage de ses pères dans la maison de Lorraine ; cette seigneurie devint principauté sous les Guises, et, quand cette branche s'éteignit, elle passa dans la famille d'Orléans.

On peut reconnaître l'emplacement de l'ancien château sur la colline qui domine la ville du côté de l'Ouest.

*Vassy.* — On lit ce qui suit dans l'histoire de l'abbaye de Montiérender.

« Montiérender possédait à Vassy un prieuré dont les titres remontent à 1050 ; il fut enrichi de biens considérables par les seigneurs de la contrée, parmi lesquels figurent Odon, comte de Troyes, en 1088 ; Henry, fils de Guillaume de Nully, en 1214 ; Fromond de Vassy, qui vivait en 1227, et demoiselle Roque de Cousoncelle, qui s'unit à ses enfants pour grossir les dîmes que possédaient déjà les moines de Vassy. Ce fut avec ces ressources que les religieux de Montiérender firent construire l'église. A la fin du XVIII<sup>e</sup>. siècle, ils étaient encore chargés de l'entretien du chœur et du clocher. »

L'église de Vassy est romane ; je la crois du XII<sup>e</sup>. siècle.

On y trouve à l'intérieur quelques chapiteaux cubiques allemands et des chapiteaux corinthiens assez bien fouillés ; les arcades , à plein-cintre dans la nef , sont ogivales dans les bas-côtés : il n'y a pas de triforium ; les arceaux des voûtes , au lieu de s'appuyer perpendiculairement sur les colonnes , viennent porter sur des colonnettes inclinées et courtes qui suivent le mouvement de la voûte , ce qui n'a rien d'agréable à l'œil et ce dont on trouve plusieurs exemples dans la Champagne.



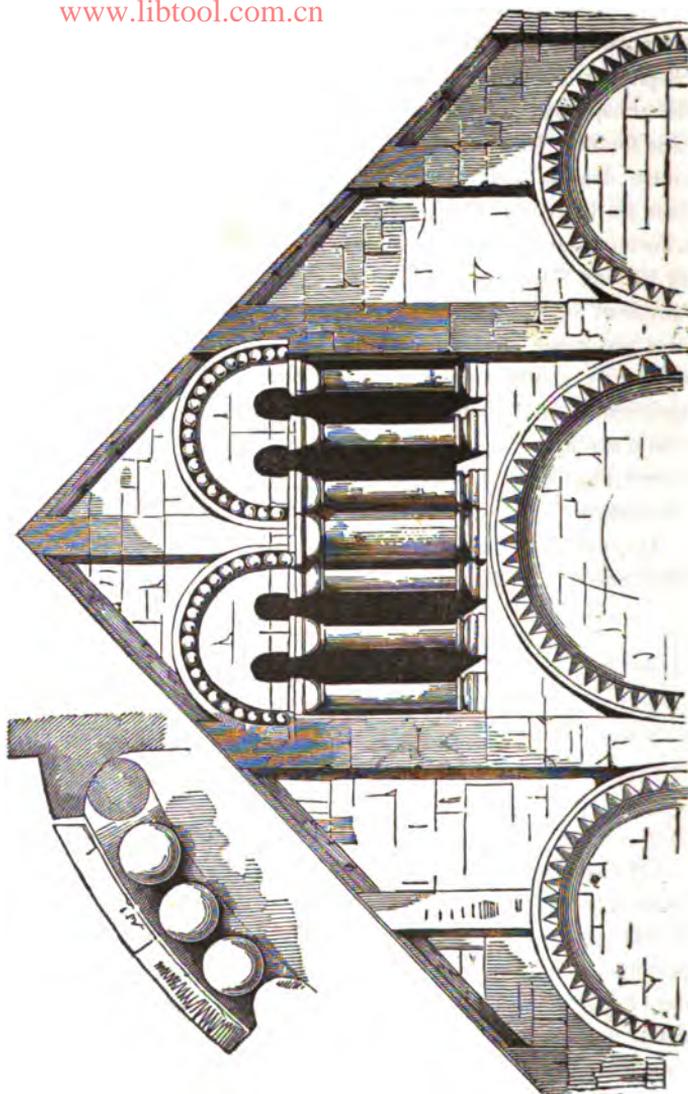
COLONNETTES INCLINÉES RECEVANT LES ARCEAUX DE LA VOUTE,  
A VASSY.

Les chapelles sont du XV<sup>e</sup>. siècle ; dans une de ces chapelles on lit l'inscription suivante :

*L'an quinze cents quatre vingt onze  
Le trentième jour du mois d'août  
A esté la ville de Vassy et les faubourgs  
Brulés ruinés et mis en cendres  
Mesmement l'église pillée les voutes  
Abattues et les vaisseaux sacrés prophantés.*

Cet incendie eut lieu par suite d'un siège , à cette époque de troubles et de guerre civile.

A l'extérieur de l'église, le transept mérite l'attention et j'en présente un dessin. On y voit deux fenêtres géminées percées dans la partie supérieure du fronton. Les cintres de ces fenêtres sont garnis de grosses perles , ornement que l'on trouve dans les édifices de la région monumentale du Rhin , à la-



PARTIE SCHEMATIQUE DU TRANSEPT DE L'ÉGLISE DE VASSY (HAUTE-MARNE.)

quelle l'église de Vassy se rattache encore par la disposition des contreforts, dont quelques-uns reposent en porte à faux sur l'extrados des arcatures, et par les chapiteaux cubiques que nous avons signalés à l'intérieur.

La tour est assez belle et ornée de deux rangs d'arcatures romanes.

Enfin le portail occidental, qui a été mutilé en 1792, était richement orné. On y voyait de beaux rinceaux, la Nativité et l'Assomption de la Vierge dans le tympan : dans un des cordons de la voussure étaient des anges tenant des encensoirs, dans un autre la parabole des vierges sages et des vierges folles ; dans les autres les péchés capitaux et les signes du zodiaque ; des statues de grande proportion garnissaient les parois et les côtés du portail ; les colonnes étaient garnies d'anneaux.

*Montiérender.* — De Vassy à Montiérender, il n'y a que 14 kilomètres. La fondation de cette célèbre abbaye remonte jusqu'au VII<sup>e</sup>. siècle. Childéric accorda à Berchine les terres qu'il désirait pour l'établissement du monastère, et des concessions considérables dans la forêt voisine. On trouve dans l'histoire des moines du Der de M. l'abbé Bouillant, le récit détaillé des accroissements successifs de l'abbaye et de ses prieurés, des notices sur les abbés qui la gouvernèrent, etc., etc.

Nous n'avons à nous occuper que de l'architecture de l'église actuelle et des anciennes constructions voisines.

L'église est vaste et de deux époques bien tranchées : la nef est regardée comme étant du X<sup>e</sup>. siècle ; le chœur est du XIII<sup>e</sup>.

Les arcades de la nef, sans ornements, sont portées sur des piliers carrés ; les murs, élevés et sans ornement, offrent des tribunes, puis au troisième étage des fenêtres ; ils pa-

raissent effectivement fort anciens et doivent être de l'époque qu'on leur assigne. J'ai pris une esquisse des profils des chapiteaux de ces gros piliers ; elle vient encore à l'appui de cette opinion. La nef de Montiérender serait donc un des exemples bien rares de l'architecture romane primitive, de celle qui a précédé la renaissance du XI<sup>e</sup>. siècle.

Le chœur est incontestablement du XIII<sup>e</sup>., et pour que vous en puissiez juger, voici l'élévation d'une des travées à partir des grandes arcades du premier ordre. Vous voyez qu'il existe deux galeries obscures superposées, c'est-à-dire tribunes et galeries ou double *triforium*. Cette combinaison se voit à Noyon, à Laon et dans quelques autres grandes églises. A Montiérender, le premier triforium se compose de deux ogives encadrées sous une autre arcade ; le second, d'une arcature trilobée. Les fenêtres du clérestory sont accouplées dans chaque travée, et les colonnes sont garnies d'une assez grande quantité d'anneaux.

Au pourtour des bas-côtés du chœur sont des arcatures remarquables en ce que, dans les unes, les cintres géminés y remplacent l'ogive, et que dans d'autres la forme d'un carré se dessine au-dessous du cintre.

La chapelle de la Vierge est extrêmement élégante, et devra tôt ou tard faire l'objet d'une publication. Les murs en sont tapissés d'arcatures trilobées portant sur des colonnettes anelées.

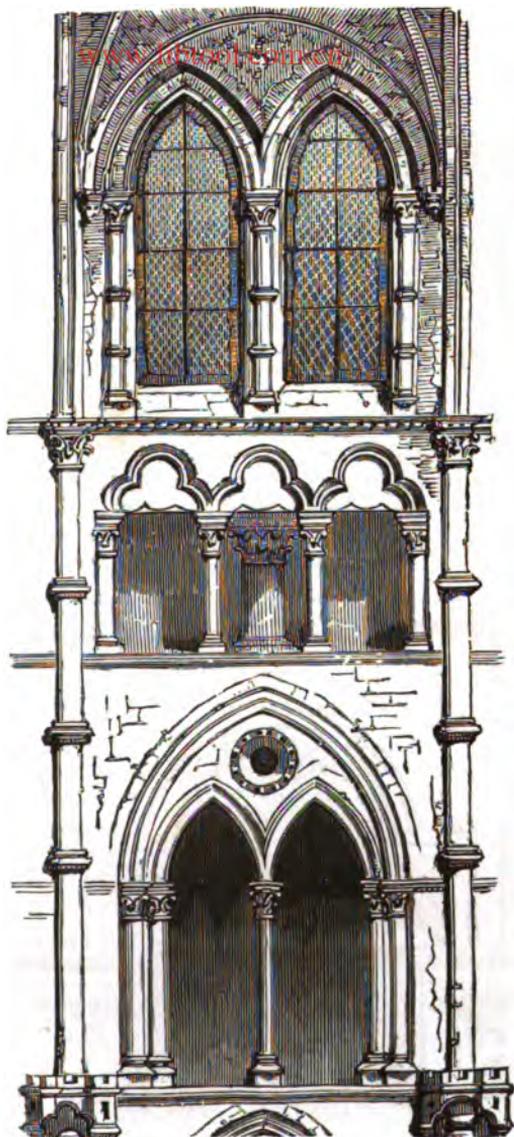
Cette chapelle est éclairée par quatorze fenêtres de 3<sup>m</sup>. 40<sup>c</sup>. de hauteur sur 0<sup>m</sup>. 70<sup>c</sup>. Sa longueur est de 10<sup>m</sup>. 84<sup>c</sup>., sa largeur de 6<sup>m</sup>. 84<sup>c</sup>., et sa hauteur de 7<sup>m</sup>.

Les trois chapelles terminales communiquent entr'elles parallèlement aux bas-côtés par des arcades formant une seconde galerie, combinaison gracieuse, dont le génie inventif du XIII<sup>e</sup>. siècle a trouvé moyen d'orner les édifices de cette époque pour leur donner un cachet d'originalité et de

CLÉRESTORY.

TRIPORIUM.

TRIBUNES.

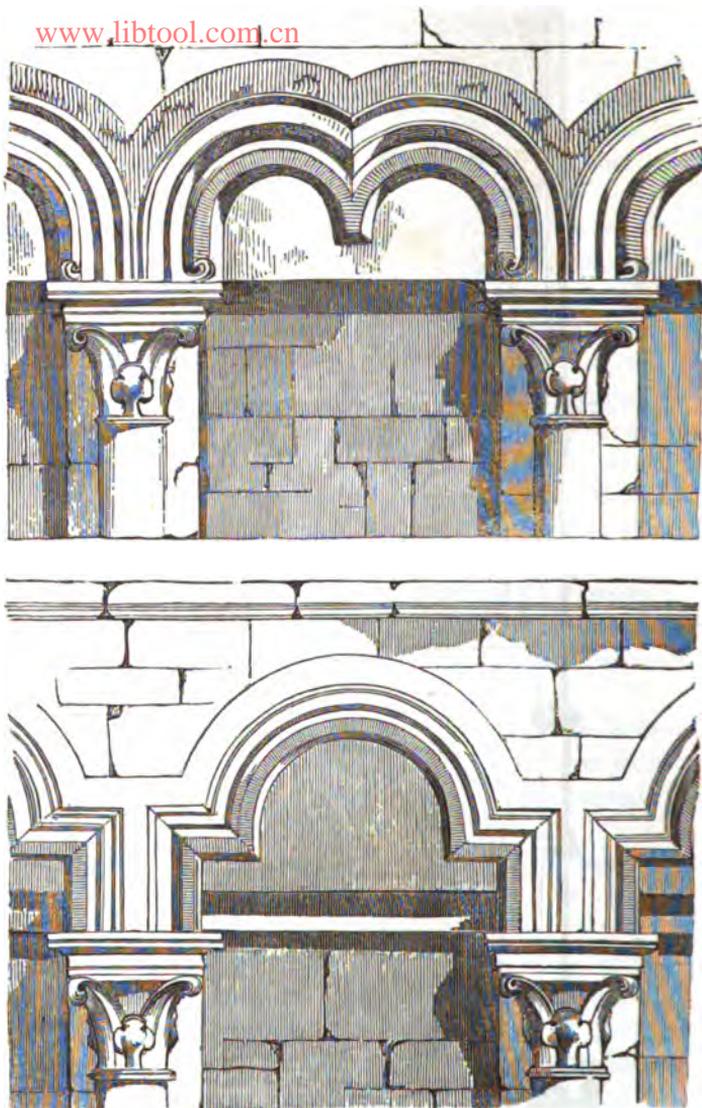


UNE DES TRAVÉES DU CHŒUR DE MONTIERENDEZ, A PARTIR DES ARCADES DU 1<sup>er</sup> ORDRE.

E. Sagot del

21

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



ARCATURES DU XIII<sup>e</sup>. SIÈCLE DANS LES BAS-CÔTÉS DU CHŒUR DE MONTIÉRENDER.

grâce qu'ils ne devaient plus offrir à aucune des époques postérieures.

La longueur totale du monument est de 70 mètres, la largeur de 20.

Les bâtiments du monastère subsistent encore et c'est là qu'est établi le dépôt d'étalons du haras. Quoiqu'on ait badigeonné les pièces les plus anciennes et qu'on ait divisé par des murs de refend la salle capitulaire, on doit encore se réjouir de voir ces bâtiments occupés par un établissement d'utilité publique; autrement, ils auraient peut-être été détruits. La salle capitulaire m'a paru du XIV<sup>e</sup>. siècle, et les voûtes en sont fort élégantes; elle est très-vaste, plus vaste que les salles capitulaires; elle donne sur la galerie du cloître orienté à l'est.

L'abbaye est la seule chose intéressante à Montiérender; on y termine un bâtiment très-élégant, qui sera destiné à la mairie et à la justice de paix.

A Montiérender, mon excursion pouvait être considérée comme terminée; car je devais prendre le chemin de fer à Vitry-le-Français, pour retourner directement à Paris. Toutefois, je me suis arrêté quelques instants à Meaux, pour revoir une construction que j'avais remarquée déjà, il y a quinze ans, mais dont j'ai depuis fait graver une vue d'après les dessins de M. Sagot. J'ai revu en même temps la cathédrale; mais elle a été trop bien décrite dans le Bulletin par M<sup>g</sup>. Allou, pour que j'aie rien à en dire, sinon que des réparations importantes ont été faites déjà et paraissent devoir être continuées.

L'édifice sur lequel mon attention s'est portée est situé près de la cathédrale, au Nord de l'abside. C'est un bâtiment carré long, aux quatre angles duquel se détachent des tours à toits coniques et qui attire les regards par sa forme régulière et son état de vétusté.

Je me suis livré à quelques conjectures sur la destination de cet édifice ; après avoir constaté qu'il appartenait au chapitre, je me suis demandé s'il renfermait les salles de l'officialité, la bibliothèque, les archives, etc., ou si c'était tout simplement un de ces magasins destinés à renfermer le produit des dîmes en blé, en vin, en laines, etc., etc., que le chapitre percevait annuellement.

Ces grands magasins, qui existent encore près de quelques-unes de nos abbayes, autorisaient cette supposition, et pourtant les quatre tours qui flanquent les angles du bâtiment, son plan parfaitement régulier lui donnent un caractère de noblesse qui me font croire que c'étaient les bâtiments de l'officialité : voici, du reste, une courte description de l'édifice.

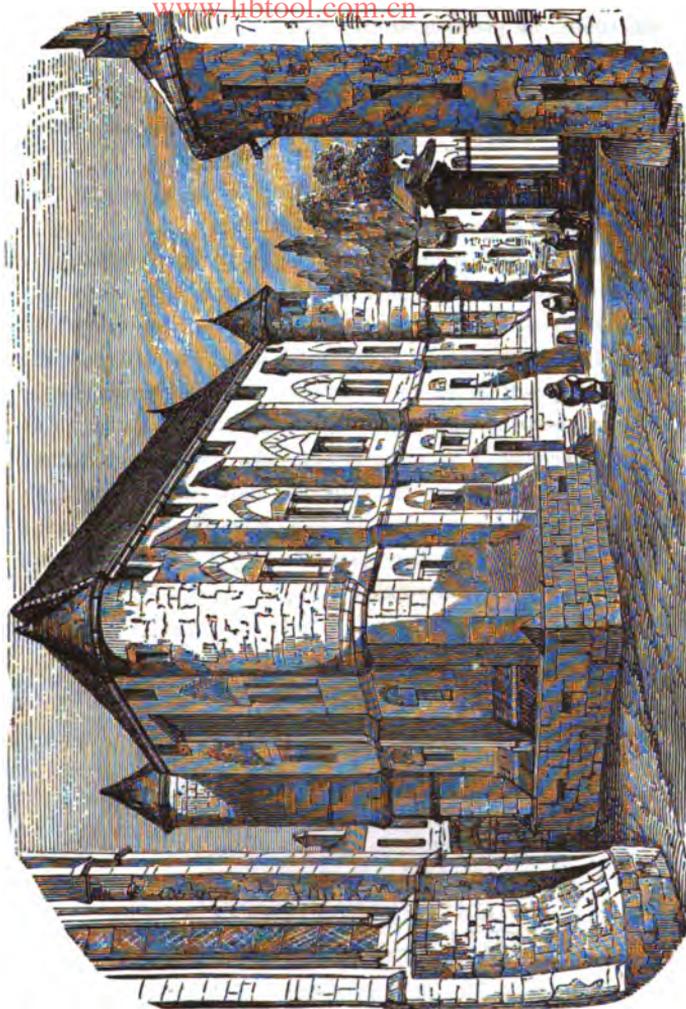
La vue ci-après, dessinée par M. Sagot, est prise du côté de la rue qui passe derrière l'abside de la cathédrale, longe le monument dont il est question, et se dirige vers la promenade où les vieux murs de ville montrent encore des parties anciennes avec chaînes de briques.

Quatre étages occupent la hauteur de l'édifice.

Le premier étage en contre-bas se compose d'une magnifique salle fort élevée, dont les voûtes en ogive se divisent sur la longueur en cinq travées, partagées par quatre colonnes cylindriques qui reçoivent au centre les arceaux des voûtes et divisent l'espace en deux nefs ou galeries. Cette salle souterraine, qui a toujours dû être destinée à renfermer des provisions, recevait le jour par des ouvertures carrées, que l'on distingue dans notre dessin à un mètre environ au-dessus du sol de la rue.

La même ordonnance se répète au rez-de-chaussée ; mais la belle salle qu'on y voit s'accédait par une large porte pratiquée au centre de la façade tournée vers l'enceinte du chapitre, c'est-à-dire du côté opposé à celui que nous avons

figuré : cette porte se trouvait abritée sous une arcade sur-  
[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



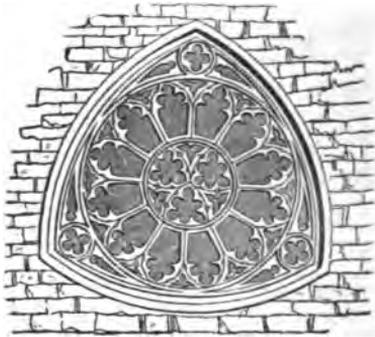
ANCIEN BATIMENT DU XIII<sup>e</sup>. SIÈCLE, PRÈS LA CATHÉDRALE DE MEAUX.

baissée , qui portait un escalier très-élégant et fort commode  
accédant au premier étage.

Le second étage, auquel on accède par cet escalier, n'est pas voûté ; un plancher droit, en bois de chêne, vient reposer sur des colonnes monocylindriques, au nombre de quatre comme dans les deux étages inférieurs ; ainsi les divisions sont toujours les mêmes, seulement il n'y a pas de voûtes en pierre.

Le dernier étage sous les combles, moins élevé que les autres, avait beaucoup moins d'importance.

L'édifice, dont nous venons de parcourir les diverses parties, montre l'observation de tous les principes de construction usités au XIII<sup>e</sup>. siècle ; des contreforts opposés symétriques font équilibre à la poussée des voûtes partout où elles viennent peser sur les murs, et les colonnes des trois étages portent perpendiculairement les unes sur les autres. Cet édifice méritait, à tous égards, de vous être signalé, et c'est par là que je termine ces quelques mots sur une série de monuments qui méritaient un tout autre rapport que celui que je viens de vous faire en courant et sans avoir suffisamment recueilli mes souvenirs.



## CHRONIQUE.

---

*Congrès archéologique de la Société française à Laon et à Nevers.* — La Société avait décidé que son Congrès de 1851 se diviserait en deux parties : que la première partie, dont la durée serait de trois jours seulement, s'ouvrirait à Laon le 6 juin, sous la présidence de l'illustre comte Félix de Mérode, un de ses inspecteurs divisionnaires ; et que la seconde partie, dont la durée serait de cinq jours, s'ouvrirait le 10 à Nevers. Le chemin de fer du Nord et celui du centre, qui mettent ces deux villes à quelques heures l'une de l'autre, quoiqu'elles soient séparées par une distance de plus de 120 lieues, justifient cette décision de la Société. Le 5 juin, M. le comte de Mérode était à Laon de bonne heure, et M. de Caumont arrivait lui-même dans la soirée, accompagné de M. Gaugain.

Le lendemain, MM. de Chauvenet, et Ch. Gomard, délégués de St.-Quentin ; le baron de Wander Straten, délégué de Metz ; Gelvet, de Reims ; le vicomte de Courval ; de la Prairie et l'abbé Poquet, de Soissons ; l'abbé Caton, curé doyen de Craonne ; de Lassaigne, curé de Presles ; Geoffroy, supérieur du petit séminaire de Liesse ; Jardinier, économiste du même établissement ; Le Comte, vicaire à Bresne ; Le Roux, docteur-médecin à Corbeny ; Leleu, curé de Bruyères ; Millet, inspecteur des eaux-et-forêts ; Ed. Piette, président du tribunal de Commerce de Vervins, étaient arrivés pour prendre part aux séances et se réunissaient dans le magnifique salon de l'Hôtel-de-Ville à une nombreuse assemblée formée des hommes les plus éclairés de la ville de Laon et des environs.

M. le comte de Mérode a prononcé le discours d'ouver-

ture qui a été vivement applaudi ; puis M. de Caumont a tracé en quelques mots le programme de la session. Une enquête archéologique a , pendant quatre heures , été continuée ; elle a donné lieu aux communications les plus intéressantes.

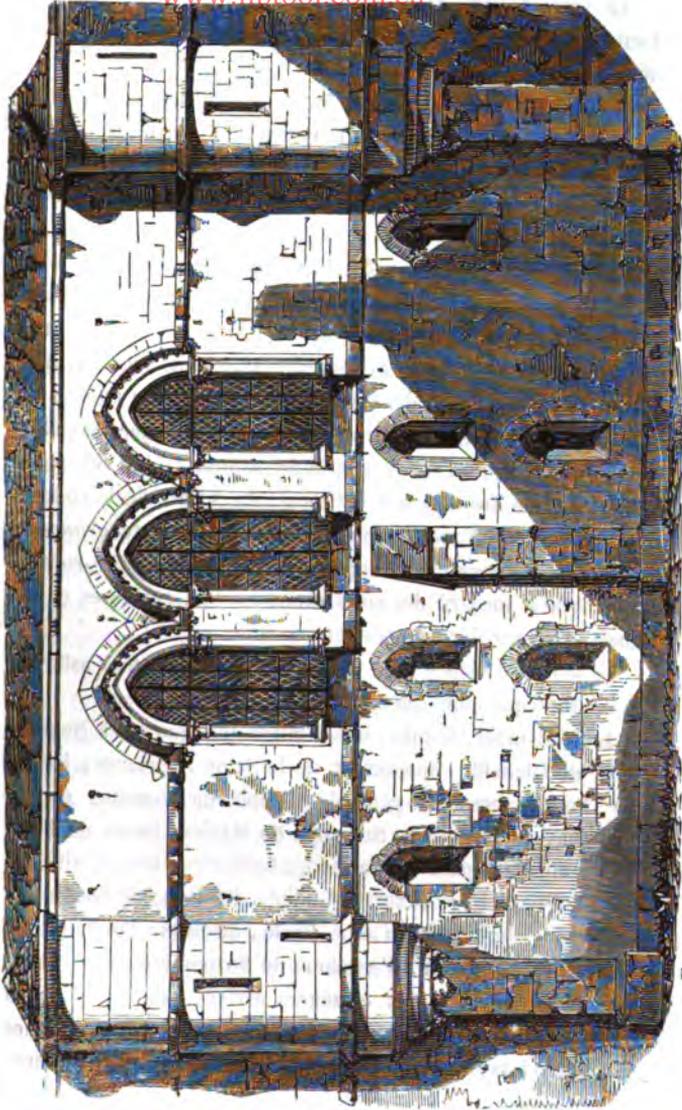
A 3 heures 1/2, on s'est transporté à la cathédrale ; les cinq grosses cloches étaient en branle. M. Thevenard , curé doyen de Laon , a reçu le Congrès et fait les honneurs de son église , accompagné de MM. les membres du Conseil de fabrique , avec un empressement dont la Société française doit lui savoir un gré infini.

Après deux heures d'examen , le Congrès a formulé son opinion sur les diverses questions relatives aux réparations de la cathédrale ; il a visité ensuite la chapelle ronde des Templiers , dont certaines moulures n'ont pas été usitées dans les églises romanes des autres parties de la France , et l'ancien



MOULURES DE LA CHAPELLE ROMANE DES TEMPLIERS.

évêché , aujourd'hui le tribunal , dont l'extérieur a conservé à peu près intacte sa physionomie du XIII<sup>e</sup>. siècle.



E. Sagot del.

ANCIEN ÉVÊCHÉ DU XIII<sup>e</sup>. SIÈCLE, A LAON.

Le soir, la ville de Laon a offert une fête au Congrès : toutes les notabilités de Laon, M. le général d'Oraison et son état-major, y assistaient.

Pendant cette soirée, dont M. le maire de Laon a bien voulu faire les honneurs, la musique de la garde nationale, qui est excellente, exécutait, aux flambeaux, des morceaux d'harmonie sur la place publique, couverte de plus de 4,000 personnes.

Le lendemain, à 8 heures, le Congrès a continué ses travaux, et à midi il est parti pour une excursion archéologique aux environs. M. Corbin, préfet de l'Aisne, et M. Perrine, riche habitant de Laon, avaient gracieusement mis à la disposition du bureau et des étrangers leurs voitures attelées de chevaux de poste. La course, qui s'est prolongée jusqu'à 9 heures du soir, a été des plus intéressantes. Le but principal était la visite des énormes bâtiments du XIII<sup>e</sup>. siècle connus au prieuré de Vauclair sous la dénomination de *granges*, et qui sont peut-être uniques en leur genre. En route, M. Piette a montré des voies romaines fort curieuses et signalé diverses découvertes intéressantes.

La dernière séance a eu lieu le 8, dans la grande salle de la bibliothèque publique.

Le lendemain, 9 juin, le bureau se transportait à Nevers. MM. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure; l'abbé Le Petit, secrétaire-général; l'abbé de Voucoux et de Fontenay, d'Autun; de Surigny, de Mâcon; baron de Fontette, ancien député du Calvados; Lallier et Victor Petit, de Sens; Quantin, d'Auxerre; Bulliot, d'Autun; de Soutraît, inspecteur de l'Allier; l'abbé Brulé, de Sens; Boudant, de Chantelle; Baudouin, d'Avallon; de Buzonnière, d'Orléans, étaient au nombre des étrangers arrivés pour assister au Congrès. Plus de 100 personnes et un grand nombre de dames assistaient à la séance d'ouverture, présidée par Mgr. Dufêtre,

évêque de Nevers. Après un discours très-remarquable du secrétaire-général, M. l'abbé Crosnier, et une brillante improvisation de M<sup>g</sup>. Dufêtre, auquel M. de Caumont a adressé les remerciements de la Société française pour les services nombreux qu'il a rendus à l'archéologie, la discussion des questions du programme a été entamée ; cette discussion a été continuée dans les diverses séances qui ont eu lieu jusqu'au vendredi 13 juin. Le 14, une excursion pleine d'intérêt eut lieu à la grande église de la Charité et à Fourchambault ; précédemment M<sup>g</sup>. avait bien voulu faire voir au Congrès la charmante chapelle romane construite par ses soins dans une maison d'orphelins dont il est le fondateur. Le Congrès a été très-satisfait de la manière dont les chapiteaux romans, l'autel et généralement toutes les moulures ont été traitées ; il a décerné une médaille à l'architecte et une autre au sculpteur. Les séances du Congrès, poursuivies pendant cinq jours toujours pleines d'intérêt, ont été soigneusement sténographiées par MM. l'abbé Crosnier et le comte de Soultrait, secrétaires-généraux ; elles formeront, comme les précédents comptes-rendus, un volume bien rempli.

*Congrès scientifique de France, XVIII<sup>e</sup>. session.* — Le programme de la XVIII<sup>e</sup>. session du Congrès scientifique de France est distribué ; nous allons reproduire quelques-unes des questions archéologiques qui doivent occuper la 4<sup>e</sup>. section ; elles sont ainsi conçues :

1°. L'*Aquis Segeste* de la carte de Peutinger était-il décidément à Montbouy ? Résumer les motifs qui peuvent faire pencher pour l'affirmative.

2°. Quelles sont les voies romaines qui conduisaient à cette localité ?

3°. Dresser le catalogue complet et commenté des inscriptions romaines trouvées dans le département du Loiret et dans les départements voisins.

4°. Est-il prouvé que les villes gallo-romaines aient eu, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, des plans réguliers et des rues se croisant à angles droits ?

5°. Quelles ont été, à l'époque gallo-romaine, l'importance de la Loire comme voie de navigation, et l'étendue des rapports établis entre les nautonniers (*navæ*) de la Loire et ceux du Rhône et de la Seine ?

6°. Peut-on signaler dans l'Orléanais une abbaye de quelque importance antérieure à l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Mixi ?

7°. Quelle a été l'importance de l'abbaye de Saint-Mesmin comme centre de doctrines religieuses et civilisatrices et comme principe de fondations monastiques ?

8°. Quelles ont été l'origine, les progrès et la chute de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, considérée aux points de vue de l'architecture, de l'enseignement qui était donné et de la vie qu'y menaient les religieux ?

9°. Quelle a été la part prise par les Bénédictins dans le développement des études et des arts dans l'Orléanais ?

10°. Les caractères chronologiques de l'architecture souterraine sont-ils les mêmes que ceux des édifices construits sur le sol ?

11°. A quels signes peut-on reconnaître leur destination ?

Rassembler à ce sujet le plus grand nombre possible d'observations.

12°. Quelle fut l'influence de la domination anglaise sur l'architecture, les mœurs et les lois au moyen âge dans les provinces du Sud-Ouest de la France ?

C'est le 12 septembre que s'ouvrira le Congrès : la ville d'Orléans a voté une somme considérable pour les fêtes qui seront offertes comme délassement aux membres du Congrès.

La Société Française et l'Institut des Provinces tiendront des séances à Orléans pendant la durée du Congrès.

*Sur le Monasticon gallicanum.*—M. Le Prevost a fait connaître, il y a presque trente ans, dans les Archives de la Normandie, publiées à Caen en 1824, l'existence d'un certain nombre de planches gravées pour le *Monasticon gallicanum*, ouvrage que les Bénédictins avaient commencé à l'imitation du *Monasticon anglicanum* de Roger Dodsworth et Guillaume Dugdale, et qui devait donner la description monumentale de toutes les abbayes de France, comme la *Gallia Christiana* en a donné l'histoire. La perte des matériaux accumulés pour l'exécution de ce grand travail par le R. P. Germain, est presque irréparable ; mais c'est une précieuse ressource pour les archéologues que quelques épreuves des 152 planches déjà gravées et dont les cuivres sont aujourd'hui perdus, aient survécu au cataclysme où s'engloutit le reste de l'ouvrage. Toutefois la collection de ces planches est d'une telle rareté que la plupart des travailleurs en sont privés. M. Le Prevost n'avait indiqué que l'exemplaire qui se trouvait alors dans la bibliothèque particulière de M. le marquis Le Ver, à Roquefort, près d'Yvetot, antiquaire savant que la science a aujourd'hui perdu. Il y avait long-temps que, pour mon compte, je souhaitais parcourir une collection aussi intéressante pour l'histoire du moyen âge, lorsqu'il y a un an, M. Chavin de Malan, membre de l'Institut des provinces et bibliothécaire du Luxembourg, me communiqua une collection du *Monasticon gallicanum*, qu'il venait de reconstituer, en réunissant de nombreuses vues d'abbayes éparses dans les cartons d'une magnifique collection topographique léguée par M. Morel de Vindé à la bibliothèque de la Chambre des Pairs (1). J'ai

(1) Les plans et vues à vol d'oiseau légués par M. de Vindé avaient fait partie de la célèbre collection de gravures de Paignon-Dijouval, dont le catalogue in-4°, publié seulement pour les estampes proprement dites, mais non pour la partie topographique, est si estimé des collecteurs de gravures.

pensé que cette découverte pourrait intéresser les lecteurs du *Bulletin monumental*, et dernièrement j'ai relevé en leur faveur la liste des plans et vues qu'on trouve dans cette collection, mais seulement quant aux abbayes de Normandie. D'autres pourront à leur tour donner l'indication des vues relatives aux autres provinces. — Je copie textuellement les phrases latines gravées sur des cartouches en tête de ces gravures.

1°. Abbatia S. Georgii prope Rotomagum Topographia, 1683.

2°. Abbatia S. Georgii (*Façade de la maison conventuelle de Boscherville*).

3°. Regalis Abbatia Sancti Audoeni Rothomagensis Topographia.

4°. Prioratus B. M. de Bononutio Roth<sup>o</sup>. Topographia, 1683.

5°. Regalis Abbatia Gemmetices Topographia, 1678.

6°. Regalis Abbatia S. Wandregesili Ichnographia.

7°. Abbatia S. Michaelis de Vteriori Portu.

8°. Regalis Abbatia SS<sup>mm</sup>. Trinitatis Fiscanensis Topographia, 1687.

9°. Celebris Abbatia Beccensis Delineatio, 1677.

10°. Regalis Abbatia Sancti Tavrini Ebroycensis Topographia, 1680.

11°. Abbatia beatæ Mariæ de Lyræ Topographia, 1678.

12°. Abbatia S<sup>ti</sup>. Petri de Conchis Topographia, 1681.

13°. Abbatia B. Mariæ de Ybreio Scenographia, 1687.

14°. Regalis Abbatia B. M. de Bernayo Scenographia, 1687.

15°. Regalis Abbatia S. Stephani Cadomensis Scenographia, 1684.

16°. Cartusia Montis-Dei, fundata anno Domini 1134.

17°. Prioratus B. M. de Bellomonte in Algia Topographia, 1671.

- 18°. Monasterii S<sup>ti</sup>. Vigoris Baiocensis Scenographia.  
 19°. Abbatia B. Mariæ S. Petri super Divam Scenographia.  
 20°. Regalis Abbatia Sancti Ebrvlfii Ichnographia.  
 21°. Abbatia beatæ Mariæ de Lonlayo in desertis.  
 22°. Abbatia S. Martini Sagiensis Topographia.  
 23°. Mons S<sup>ti</sup>. Michaelis.

A ces diverses planches qui avaient été gravées pour le *Monasticon gallicanum*, M. Chavin de Malan a réuni comme appendice, d'autres vues anciennes d'abbayes normandes, qui se trouvaient aussi dans la collection de Vindé. Nous allons encore indiquer le titre de ces gravures.

*Nouvelle vue de la Chartreuse du Val-Dieu. Levé et dessiné par le R. P. Miserey, R<sup>z</sup>. Bened. Gravé par N. J. B. de Poilly, 1769.*

Trois gravures relatives à l'abbaye de Saint-Ouen, tirées de l'histoire du P. Pommeraye.

*Plan de l'abbaye de la Trappe, levé par ordre du Roy. De Rochefort del. et sculp. en janvier 1708.*

*Autre Plan de l'abbaye N. D. de la Trappe.*

*Veüe de l'abbaye de Nostre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe, au diocèse de Sées, en y arriuant du costé de Tourouvre. Beaudouin fecit.*

*Face des Bâtimens réguliers de l'abbaye de la Trappe du côté du nord, en janvier 1708. Rochefort fecit.*

*Id. du côté du midy.*

*Id. du côté du couchant.*

*Id. du côté du levant.*

*Vue d'une petite maison bâtie par Monsieur le Chevalier de Gondé, pour sa retraite, près l'abbaye de la Trappe, dans l'évêché de Sées, au pays du Perche. A. Coquart fecit.*

Les vues du *Monasticon gallicanum* nous ont paru dessinées avec beaucoup d'exactitude, et avec une meilleure en-

tente du style gothique qu'on ne faisait en général au XVII<sup>e</sup> siècle. Les dessinateurs n'ont pas cherché, et il faut leur en savoir gré; à donner une physionomie grecque aux églises qu'ils dessinaient.

Nous nous bornerons à annoncer aujourd'hui l'existence de cette collection; plus tard, si nous en avons le loisir, publierons-nous des reproductions à l'eau forte de quelques-unes de ces gravures.

La bibliothèque de l'Arsenal et celle de Sainte-Geneviève possèdent aussi chacune une série de planches du *Monasticon*, mais aucune n'est aussi complète que celle dont nous venons de passer en revue une faible portion, et où nous remarquons deux planches que M. Le Prevost n'a pas indiquées dans sa notice sur l'exemplaire de M. le marquis Le Ver.

RAYMOND BORDEAUX,  
de l'Institut des provinces.

*Décoration accordée à M. Bertini, membre de la Chambre législative de Sardaigne et de l'Institut des Provinces.* — Par décret du 5 mars 1851, M. Bertini, de Turin, membre de l'Institut des Provinces et de la Chambre législative de Sardaigne, qui a été élu sept fois vice-président général du Congrès scientifique de France, et qui, depuis 1840, avait assisté à toutes les sessions du Congrès, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

NÉCROLOGIE. — M. Du Dezert, D. M. P., membre de l'Institut des provinces (section des sciences physiques et naturelles), inspecteur de l'Association normande, auteur d'un traité d'agriculture pratique et de plusieurs mémoires estimés, vient de mourir, après une longue maladie, à l'âge de 53 ans. Il était né à Condé-sur-Noireau (Calvados).

# RAPPORT

Présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

## SUR LA SITUATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX ;

Par M. le B<sup>on</sup>. de CONTENCIN ,

Membre de l'Institut des Provinces de France, directeur à l'administration  
des cultes.

---

L'Administration des cultes a deux cent quarante édifices à conserver, à restaurer ou à refaire à neuf, en totalité ou en partie, dont quatre-vingts cathédrales, autant d'évêchés et autant de séminaires.

Pour ne parler d'abord que des premiers de ces édifices, ce sont les plus anciens, les plus hardis, les plus vastes et les plus délicats par leur construction; ceux qui ont été le plus en butte aux mutilations et aux dévastations des anciennes guerres civiles, et des modernes fureurs révolutionnaires, les plus abandonnés long-temps par la négligence, puis les plus compromis par les fâcheuses restaurations dont ils ont été l'objet; et, enfin, après tout, les plus admirables encore et les plus nécessaires des monuments qui couvrent le sol de notre pays.

La cathédrale de Paris, seule, d'après un devis remis l'année dernière à l'Administration par M. Viollet-le-Duc, son habile restaurateur, coûterait aujourd'hui à bâtir plus de 80 millions; d'où on peut induire que l'ensemble des cathédrales représente une valeur de 2 milliards peut-être; mais de deux milliards dont le magnifique emploi dépasse toute valeur, parce qu'un tel emploi, œuvre de l'inspiration d'un autre âge, serait irréalisable aujourd'hui.

C'est de ce précieux dépôt du passé, de sa conservation et de sa transmission à l'avenir, que l'Administration des cultes se trouve chargée; et lorsqu'à cette charge on ajoute celle de l'entretien et de l'appropriation de quatre-vingts évêchés et d'autant de séminaires, dont plusieurs sont à refaire entièrement, on se demande si, sous la dénomination d'Administration des cultes, il ne convient pas de voir une Administration de grands travaux publics religieux.

On a droit de s'étonner surtout, Monsieur le Ministre, de la modicité du chiffre affecté par les précédents budgets à ce grand service, chiffre inférieur à celui donné aux palais nationaux et bâtiments civils, qui, moins nombreux, moins anciens, et placés dans de bien meilleures conditions (je n'ai pas besoin de dire moins précieux et moins utiles), ne sauraient soutenir avec nos cathédrales aucune sérieuse comparaison.

Un étrange préjugé a cours, sans qu'on s'en rende compte, à l'égard de ces antiques basiliques, et vient leur enlever l'attention et l'intérêt dont elles sont si dignes. Leur ancienneté même fait croire à leur perpétuité. Parce qu'elles ont précédé les générations modernes, on dirait qu'elles doivent nécessairement leur survivre sans qu'on ait besoin de les entretenir; qu'elles subsistent et se défendent d'elles-mêmes contre l'action du temps, comme si elles avaient fait avec lui un pacte de durée, ou comme si la foi des siècles qui les ont

élevées était restée dans leurs vastes corps pour les animer et les faire vivre de leur propre vie. Cette singulière illusion s'alimente de ses résultats : elle a fait négliger l'entretien des cathédrales, et cette négligence a habitué à croire que l'existence des cathédrales pouvait s'en accommoder, qu'elles étaient à l'épreuve de l'abandon ; que si elles avaient dû tomber, elles seraient tombées déjà ; qu'il suffit, en un mot, de ne pas les démolir pour assurer leur durée.

La ruine, la chute imminente d'un grand nombre de ces monuments vient aujourd'hui rappeler qu'ils sont caducs comme tous les autres, et que si on ne se hâte de venir réparer les ravages accumulés de cette longue négligence, et de lui substituer un système régulier de conservation, en rapport avec le vrai besoin, on s'expose à des pertes et à des charges incalculables.

Il n'est personne qui ne puisse se convaincre par lui-même de la gravité de cette situation. Si l'on visite nos cathédrales, non pas en se promenant autour, mais en montant sur les voûtes, sur les terrasses, en examinant les détails de leur construction, on est épouvanté de voir partout des combles pourris, maintenus par des poteaux qui portent sur les voûtes ; des chéneaux dépoüillés de plomb ou recouverts de lames cent fois ressoudées et cent fois déchirées ; des flaques d'eau qui séjournent dans les rigoles, et qui, peu à peu, pénètrent les maçonneries ; le salpêtre qui, de jour en jour, étend son action corrosive ; les corniches, destinées à garantir les murs, écornées, laissant couler les eaux le long des parements ; des meneaux de fenêtres maintenus au moyen de boulons et de colliers en fer ; des joints ouverts, des placages cachant le développement du mal ; des constructions particulières accolées au flanc des contre-forts, des caves et des fosses d'aisance dans les fondations ; des cours humides qui absorbent la pluie et entretiennent une humidité constante dans les soubas-

sements; sur les terrasses des dalles brisées, déplacées et remplacées avec parcimonie; partout des étais, du fer, des lézardes, des restaurations inachevées et d'autant plus nuisibles, des arcs-boutants qui fléchissent, les écoulements des eaux mal combinés, des conduits engorgés, partout enfin un entretien insuffisant. Voilà l'état général des cathédrales, sans parler des accidents majeurs survenus par suite de cet état dans un grand nombre de ces vieux monuments.

Un coup-d'œil rapide jeté sur leurs vicissitudes fera comprendre, Monsieur le Ministre, comment il doit nécessairement en être ainsi.

Bâties la plupart pendant les XI<sup>e</sup>., XII<sup>e</sup>., XIII<sup>e</sup>., XIV<sup>e</sup>. et XV<sup>e</sup>. siècles, nos cathédrales se trouvent avoir aujourd'hui sept cents, six cents, cinq cents, quatre cents ou trois cents ans de durée. Les plus considérables, les plus vastes, et les plus belles étaient à peine achevées, que les désastres qui ont affligé notre pays pendant les XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles ont commencé leur ruine, soit par l'abandon, soit par la dévastation.

Pendant les XVII<sup>e</sup>. et XVIII<sup>e</sup>. siècles, l'engouement pour un style d'architecture récemment adopté était tel, que le système de restauration appliqué à ces édifices fut pour eux un malheur, non seulement au point de vue de l'art, mais encore sous le rapport de leur solidité. Ils furent traités en dépit du principe de leur construction; on leur reprochait de n'être point en harmonie avec ce que l'on regardait alors comme le beau en architecture, et on les torturait pour les soumettre au goût du jour.

En même temps, et à la faveur de ce discrédit, les chapitres laissèrent peu à peu s'établir autour de ces monuments une foule de constructions parasites, maisons, boutiques, appentis, qui, vendus depuis comme biens nationaux, sont devenus des propriétés particulières, extrêmement nuisibles à la conservation des cathédrales, en les privant de l'action de l'air et de l'écoulement des eaux.

La révolution vint enfin les dévaster officiellement ; leurs couvertures, leurs vitraux, leurs plombs enlevés laissèrent, pendant des années, la pluie, le vent, la neige, pénétrer ces vieilles bâtisses affaiblies et précipiter l'action du temps.

Jusqu'à cette fatale époque, les cathédrales avaient, pour s'entretenir et se conserver, les ressources considérables des riches dotations dont elles étaient pourvues. La même main qui fit leur désastre les dépourvut de ces moyens de les réparer.

Elles passèrent dès-lors à la charge de l'Etat, qui se fit leur tuteur, et qui en contracta toutes les obligations.

Lorsque le culte fut rétabli, tous ces grands édifices, abandonnés et dévastés pendant douze ans, demandaient des réparations immédiates. Non seulement alors il fallait les préserver des intempéries ; mais presque tout le mobilier nécessaire à l'exercice du culte était à réparer et à refaire. Il était difficile, en quelques années, de suffire à toutes ces dépenses, à une époque, d'ailleurs, où, l'eût-on pu, personne n'était bien en état de donner une idée exacte de la situation de ces édifices et des travaux à y exécuter. On alla donc au plus pressé ; on fit provisoirement les réparations les plus indispensables, plutôt pour mettre les cathédrales en état de servir immédiatement que pour les restaurer en elles-mêmes. On légua à l'avenir la charge de cette restauration ; mais on la légua en la masquant sous des demi-mesures qui favorisèrent son aggravation.

Une des causes qui y ont le plus contribué est le système d'abonnement auquel l'entretien des cathédrales a été soumis pendant de longues années. Ce système, qui consistait à allouer à chaque édifice diocésain une somme annuelle et fixe de 2, 3 ou 5,000 francs, dont l'emploi était abandonné aux autorités locales, eût été tout au plus admissible pour des édifices neufs, d'une construction simple et en parfait état ;

mais, pour des cathédrales si anciennes, si vastes et si compromises par les causes de ruine qui avaient précédé, il faut le dire, ce système d'allocations tellement minimes qu'elles ressemblaient plutôt à une aumône qu'à une subvention, et d'abonnement tellement aveugle qu'on ne s'y rendait compte ni de l'objet ni de l'emploi, a été lui-même une dernière cause de ruine qui acheva de mettre les cathédrales dans l'état alarmant qu'elles présentent aujourd'hui.

Il est vrai que sur le crédit général des édifices diocésains, qui ne s'élevait pas moins alors qu'à 2 millions, des sommes assez considérables furent affectées à des travaux extraordinaires pour certaines cathédrales; mais ces travaux, faits toujours en vue de satisfaire à un besoin ou à une influence du moment, sans connaître, la plupart du temps, l'état des édifices dans lesquels on les exécutait, furent le plus souvent désastreux; témoins la cathédrale de Rouen, où une flèche en fonte fut montée sur une tour ébranlée, pendant que de tous côtés le monument menace ruine et tombe en poussière; la cathédrale de Reims, où les travaux du sacre du roi Charles X furent une cause de dévastation pour cet édifice; la cathédrale de Paris, où des sommes assez considérables furent employées à des restaurations en mastic, en dalles et en placages de pierre tendre fixée avec du plâtre et des clous; la cathédrale de Séz, où les allocations accordées, au lieu de servir au besoin réel de cet édifice, dépourvu de fondations et qu'il faut reprendre en sous-œuvre, ne furent employées qu'à dénaturer toutes ses formes anciennes, sous prétexte de symétrie, et où la fonte, substituée à la pierre, y devient un agent de destruction; la cathédrale de Chartres, où, après l'incendie, un comble en fer, recouvert de cuivre, vint remplacer l'ancienne charpente couverte en plomb, et laisse mouiller les voûtes de la façon la plus dangereuse, où tout le système ancien d'écoulement des eaux fut changé sans utilité,

en mutilant les vieilles constructions ; la cathédrale de Bourges, où les fonds de l'Etat solderent des travaux sans nom et qui ont dénaturé la forme extérieure de ce monument ; la cathédrale de Luçon, où tous les piliers de la nef, repris par le milieu en blocage et en pierre tendre, s'affaissent et fléchissent aujourd'hui d'une manière effrayante ; et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Un pareil état de choses devait éveiller et éveilla en effet l'attention de tous ceux qui avaient pris au sérieux, non seulement ces édifices en eux-mêmes, mais les principes d'art qui avaient dirigé leur construction.

Les chambres, les journaux, les commissions, les artistes, les archéologues, les étrangers même s'élevèrent contre ces dispendieuses dégradations commises à l'égard de certaines cathédrales, et contre l'abandon également désastreux dans lequel on laissait les autres.

L'administration s'émut ; elle voulut s'arrêter dans cette voie ; à la faveur du retour de l'opinion et du mouvement de l'art vers la science des constructions gothiques, elle voulut connaître la situation réelle de tous les édifices diocésains, et s'occuper d'eux pour eux-mêmes.

Le résultat de son investigation ne s'est pas fait long-temps attendre ; il s'accusait déjà lui-même ouvertement par des accidents et des ravages ostensibles dans la plupart de nos édifices religieux, et on ne peut plus aujourd'hui se dissimuler que ces grands monuments, la gloire et la richesse de la France, sont à bout de résistances à tant de causes de leur destruction, et qu'ils marchent rapidement vers leur chute.

Il ne serait pas juste de faire retomber, d'une manière absolue, la responsabilité de ce résultat sur les administrations qui ont précédé, pas plus que sur les artistes qui ont dirigé les fâcheuses restaurations dont il a été parlé. Ce fut la faute

de tout le monde, ou plutôt la faute du temps, dont l'esprit n'était pas tourné vers l'appréciation et la science des constructions gothiques, qui ne diffèrent pas moins des autres constructions sous le rapport de leurs besoins essentiels et leurs conditions de statique et de préservation, que sous celui du style, de l'ornementation et de l'archéologie.

La renaissance de l'art de ces constructions est toute récente; et en cela, comme en bien d'autres choses, c'est l'avantage de la stérilité même de notre temps, que si nous ne pouvons rien produire, du moins nous respectons et nous comprenons beaucoup mieux ce qui a été, et nous nous replions sur le passé avec une activité d'autant plus fidèle, qu'elle ne saurait être jalouse.

Animée de cet esprit judicieux et modeste, une génération nouvelle d'artistes s'est dévouée à l'étude et au culte de nos vieux monuments, et elle est parvenue à les comprendre et à les restaurer avec une science et une habileté que ces édifices n'avaient pas eu le bonheur de rencontrer depuis leur origine, et qu'on dirait être le retour de l'esprit même qui présida à leur construction.

Et, par un concours providentiel, ce retour a précisément lieu au monument où nos monuments religieux n'en peuvent plus et sont, pour ainsi dire, arrivés à leur dernière heure. — Les ressources seules font défaut.

Pour faire comprendre leur nécessité, je dois ici, Monsieur le Ministre, révéler par des chiffres toute l'étendue du mal et toute l'importance du remède qu'il réclame. Je le dois à ma responsabilité et à la vôtre, non moins qu'à l'intérêt du pays, qu'il est temps d'avertir de l'abîme de dépenses qu'il se creuse lui-même, si, par une prompte et intelligente résolution de sacrifices gradués et par là faciles, il ne vient enfin préserver d'une ruine imminente ses plus beaux et ses plus indispensables monuments.

J'ai l'honneur de vous soumettre, avec le présent rapport, un tableau de la situation actuelle de cinquante-trois de nos cathédrales, avec des indications et des chiffres précis sur chacune d'elles, duquel il résulte que les travaux à y entreprendre sans plus de retard, si on ne veut les laisser tomber, doivent s'élever à une somme de 40 millions.

Les vingt-sept autres cathédrales ne sont pas mentionnées dans ce tableau; moins importantes, ou en meilleur état, elles ne demandent cependant pas moins, en moyenne, pour les empêcher de venir à l'état de ruine où sont la plupart des premières, qu'une somme de 200,000 francs chacune, ce qui donne un total de 5,400,000 francs.

En somme 45,400,000 francs pour le rétablissement complet des cathédrales en laissant en dehors la reconstruction totale des trois cathédrales de Marseille, de Moulins et d'Ajaccio.

Restent maintenant les évêchés et les séminaires.

La plupart des archevêchés et évêchés sont établis dans de très-vieux monuments, ou dans des constructions qui n'ont pas été destinées à cet usage. Ils se ressentent d'un long abandon, et de ce déplorable système d'entretien par abonnement, qui ne tendait à rien moins qu'à les laisser périr d'eux-mêmes.

Sur ces quatre-vingts édifices, quarante au moins ont besoin de réparations de première nécessité, telles que les toitures et les planchers à refaire, des parties même à rebâtir. Je citerai seulement les archevêchés ou évêchés de Rouen, d'Albi, de Limoges, du Puy, de Troyes, de Sens, de Lyon, d'Angers, dont l'état est déplorable.

Il en est plusieurs qu'il faut rebâtir entièrement, comme ceux de Châlons, de Périgueux, d'Ajaccio, de Beauvais, qui n'existent pas, sont insuffisants ou tombent en ruines; ce qui ne permet pas de compter en moyenne pour ces travaux de conservation, restauration ou reconstruction, moins de

100,000 francs par chaque évêché, et donne un total de 8 millions de remise en état.

Les grands séminaires sont dans une situation bien plus fâcheuse encore. Établis dans des bâtiments d'anciennes abbayes, dans des hôpitaux, dans des fabriques, il a fallu les approprier à leur nouvelle destination. Partout des cellules ont été pratiquées sur des planchers trop faibles, dans des bâtiments malsains, insuffisants, mal disposés, sans air ni soleil. La surveillance en souffre, et, par-dessus tout, la santé des élèves. Les plaintes arrivent de tous côtés, les jeunes gens sont affectés de maladies qui semblent avoir fait élection de domicile dans un grand nombre de ces édifices tombant de vétusté. Il faut avoir visité ces établissements pour se faire une idée de leur état. On pourrait citer vingt édifices de ce genre où ces inconvénients sont devenus tellement graves, qu'il faut les abandonner ou les rebâtir. Tels sont ceux, par exemple, de Nantes, de Tulle, de Coutances, de Tarbes, de Lyon, de Marseille, de Châlons, de Sens, de Clermont, du Puy, etc.

Là donc, comme dans les cathédrales, comme dans les évêchés, l'entretien est illusoire; car on ne peut entretenir un édifice dont les murailles sont pénétrées d'humidité, dont les planchers s'effondrent, dont les charpentes sont pourries; entretenir dans ce cas, ce n'est entretenir que le mal sans le faire cesser. On peut dire que la moitié de ces édifices demande de grosses réparations, un quart une reconstruction totale, et le dernier quart un entretien équivalent à une restauration totale ou partielle. Pour effectuer ces travaux on ne saurait compter, en moyenne, moins de 200,000 francs par séminaire, ce qui donne un total de 16 millions.

Maintenant, Monsieur le Ministre, tous ces travaux, aussi bien que ceux à faire pour l'assainissement et la conservation des évêchés et des cathédrales, nécessitent l'acquisition des propriétés qui y sont accolées, ou dont l'emplacement doit

servir à leur reconstruction. Cette opération d'isolement, surtout à l'égard des cathédrales, est des plus importantes, et doit précéder les autres. Les constructions parasites accolées à ces beaux monuments, outre qu'elles les déshonorent, hâtent leur ruine en empêchant les eaux pluviales de prendre leur cours, en minant leurs fondations et en multipliant les causes d'incendie. Il en est même qui ne sont pas seulement accolées, mais creusées en quelque sorte dans l'épaisseur des murs des cathédrales, qui sont criblés de trous, d'armoires, de scellements de poutres, de fosses et de réduits. Comment connaître l'état des soubassements et des contreforts, comment surtout entreprendre de les réparer sans le déblayement complet de leurs abords par l'achat et l'enlèvement de toutes ces constructions qui les obstruent? Or, pour cet important objet, on ne saurait compter moins de 50,000 francs en moyenne par cathédrale, soit pour les quatre-vingts cathédrales 4 millions, autant pour les grands séminaires, et la moitié pour les archevêchés et évêchés, total 10 millions.

Total général, se rapportant à l'ensemble des travaux de restauration des édifices diocésains, pour les remettre sur le pied d'entretien, 80 millions.

Voilà la vérité, Monsieur le Ministre, et pour ainsi dire le bilan de l'Administration des cultes.

Cette situation, toutefois, quelque grave qu'elle soit, n'est pas encore désastreuse pour nos finances, si l'on veut y pourvoir; mais, ce qui est indubitable, c'est qu'elle va le devenir tous les jours, si on ne s'en inquiète pas et si on élude.

L'emploi de ces 80 millions, en effet, peut être réparti sur vingt années en affectant ainsi pour chacune d'elles 4 millions.

Cette répartition ne saurait être réduite à de moindres proportions, sans perdre toute son efficacité. Elle n'est pas arbitraire. Cette somme de 80 millions et cette durée de

vingt ans sont en effet corrélatives. Ainsi, si, au lieu de vingt ans, on mettait trente ans, quarante ans à l'opération du rétablissement des édifices diocésains, ce ne serait pas 80 millions qu'il faudrait, mais 90 ou 100 millions et plus peut-être. Par contre, si, au lieu de vingt ans, on ne voulait mettre que dix ans, la dépense totale pourrait n'être que de 75 ou 70 millions. Rien n'est plus aisé à comprendre que la loi de cette proportion. Ainsi, outre que le temps est destructeur et qu'on perd ce qu'on lui accorde, dans l'état où sont nos cathédrales, cette action du temps peut se trouver décuplée et centuplée, par leur affaiblissement, et la dépense peut s'accroître par sa lenteur ou son défaut d'à-propos dans des proportions indéfinies. Avec le crédit annuel de 4 millions réclamé, il faudra même beaucoup d'économie et surtout une méthode suivie, une attention scrupuleuse de la part des architectes pour conduire les restaurations. Il ne faudra commencer un travail qu'avec la certitude de l'achever le plus promptement possible; car, dans ces sortes de travaux, les retards se payent cher, les ajournements triplent une dépense; souvent, faute d'une corniche neuve, on laisse un mur périr; faute d'un chéneau placé à temps et comme il convient, ce ne sera pas la réparation d'une voûte ou d'un arc-boutant, mais leur reconstruction qu'il faudra entreprendre. Nous voyons souvent des parties d'architecture intacte détruites dans un espace de cinq ou dix ans et dont le remplacement a coûté des sommes considérables, faute d'une réparation de quelques centaines de francs faite à propos.

Sous un autre rapport, une trop grande lenteur apportée dans l'exécution de certains travaux entraîne des pertes notables par les dépenses accessoires auxquelles cette lenteur donne lieu, et par les détériorations résultant de la dénudation des parties de l'édifice soumises à la restauration et de celles

qui les avoisinent. On ne peut se faire une idée exacte de l'étendue de ces fausses dépenses lorsque les travaux sont conduits avec trop de lenteur, ou au moyen de ressources annuelles trop faibles : les échafauds qui se pourrissent, les précautions provisoires qu'il faut prendre tous les hivers pour préserver les travaux en cours d'exécution, les ravalements ajournés qui laissent les constructions exposées aux intempéries, les maçonneries découvertes qu'il faut reprendre après la mauvaise saison, les écoulements d'eau qui se font mal sur des bâtisses non terminées : toutes ces causes augmentent d'autant plus les dépenses, que les travaux se font avec plus de lenteur.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de citer un exemple :

Dans plusieurs de nos cathédrales, à Beauvais, à Reims, à Chartres, à Amiens, il faut refaire les couvertures des bas-côtés et chapelles du chœur, ainsi que les chénaux, et rétablir à neuf les anciens systèmes d'écoulement des eaux ; si l'allocation annuelle est suffisante, on entreprendra, pendant une campagne, je le suppose, deux ou trois travées à la fois, c'est le moins qu'on puisse faire ; mais, pour rétablir ces couvertures, chénaux, gargouilles, conduites, etc., il faut réparer les corniches qui les portent, les arcs-boutants qui sont au-dessus, les galeries qui y touchent. Il sera donc nécessaire, si les allocations annuelles sont insuffisantes, de découvrir, faire tous les travaux de maçonnerie, puis recouvrir provisoirement en planche, en toiles ou de tout autre manière pour passer l'hiver ; découvrir de nouveau à la campagne suivante, réparer le dommage causé par les gelées, et établir enfin les couvertures définitives. Le monument souffrira beaucoup, et on aura ajouté aux dépenses réelles, aux dépenses qui laissent une trace, de fausses dépenses, des dépenses provisoires perdues pour tout le monde.

Dira-t-on que l'on concentrera les ressources sur une ou

deux cathédrales, de manière à y exécuter les travaux rapidement, et qu'on ajournera les travaux réclamés par les autres ? Mais un travail de la nature de celui que je viens de citer pour exemple, mené sur un seul édifice, avec des allocations raisonnables, ne durera pas moins de cinq ou six ans, puisqu'il faut l'étendre sur onze ou treize travées ; pendant ce temps, les dégradations s'aggraveront dans les autres cathédrales, et enfin, quand on arrivera aux dernières, ce ne sera plus une restauration qu'il faudra entreprendre, mais une reconstruction presque totale, ce ne sera plus 4 ou 500,000 francs qu'il faudra dépenser pour chacune d'elles, mais 1 million, 2 millions peut-être, comme il le faut à l'heure qu'il est pour Rouen, pour Reims, pour Sens et pour Beauvais. On ne saurait le dissimuler, ces monuments, tous à peu près du même âge, ayant tous subi les mêmes dégradations et également souffert des mêmes causes de ruine, sont arrivés à un moment où il devient nécessaire de les consolider sérieusement, avec économie sans doute, mais sans parcimonie, sous peine de les voir tous périr à peu près en même temps, et de se trouver entraîné à des dépenses cent fois plus considérables que celles qu'on aura voulu éviter.

La répartition en vingt années des 80 millions nécessaires pour le rétablissement des édifices diocésains, soit 4 millions par année, pendant cet espace de temps, a donc sa raison dans l'état de ces édifices et dans la nature des travaux qu'on doit y exécuter. Elle a été calculée de manière à rendre cette grande opération possible dans l'intérêt de ces édifices et des finances de l'Etat. Etendue sur plus de vingt ans, cette somme de 80 millions ne suffirait plus à son objet, et l'augmentation de dépense qui résulterait, pour l'Etat, de cette fausse économie devient incalculable ; resserrée sur moins de vingt ans, elle pèserait trop lourdement sur chaque exercice,

et ne pourrait pas même être dépensée au-delà d'une certaine mesure dans cette limite de temps.

Les travaux à faire aux cathédrales, non compris leur isolement, entrent dans ce chiffre total de 80 millions pour 45 millions, soit 2,250,000 francs par année.

Ce chiffre de 2,250,000 francs, n'est, en réalité, qu'un peu plus du double de ce qui est accordé aujourd'hui, pour l'entretien et les réparations des cathédrales, sur le crédit général des édifices diocésains. Mais ce crédit, doublé pendant vingt ans, produit, par le fait, plus du double de travaux, parce qu'il permet d'entreprendre, dans un temps donné, des ouvrages qu'il est nécessaire d'ajourner lorsqu'on n'agit qu'avec un crédit insuffisant.

Ce crédit de 2,250,000 francs pour la restauration des cathédrales, sera moindre en définitive que celui qui est accordé pour l'entretien et la conservation des bâtiments civils et palais nationaux, qui sont, comme je l'ai déjà dit, moins anciens, en bien meilleur état, et d'une beaucoup plus simple construction.

Ces derniers édifices figurent en effet au budget pour un crédit total de 2,678,429 francs, sans préjudice des crédits spéciaux, pour travaux extraordinaires aux mêmes monuments, comme il s'en exécute actuellement au Louvre, à Versailles et à Fontainebleau.

Ce budget de 2,678,429 francs est à peine suffisant pour les bâtiments civils; et, pour nos magnifiques et vieilles cathédrales, 1 million; et pour nos deux cent quarante édifices diocésains 1,950,000 francs seulement sont accordés!

Cette allocation est évidemment insuffisante; l'économie qui s'obstinerait à la maintenir serait une économie désastreuse. Si elle prévalait, je suis obligé de déclarer, Monsieur le Ministre, que, dans l'impossibilité de pourvoir à tous les

besoins, l'Administration se trouverait dans la dure alternative de sacrifier l'existence de nos plus belles cathédrales à la conservation des autres édifices diocésains, ou la conservation de ceux-ci à l'existence de celles-là. Les cathédrales de Rouen, de Séz, de Sens, de Troyes, d'Angoulême, de Langres, de Meaux et autres s'écroulent. On ne peut entreprendre de les sauver sans y engouffrer les 1,950,000 francs, par an, du crédit affecté à la généralité des besoins, et, par conséquent, sans abandonner tous les autres édifices diocésains au dépérissement. Ou bien on ne peut employer ces 1,950,000 francs à la conservation de ces derniers édifices sans décréter la chute des premiers.

Telle ne saurait être certainement l'intention du Gouvernement, ni la volonté du pays. Nos cathédrales sont une de nos plus grandes et de nos plus glorieuses richesses nationales; elles représentent un capital énorme, accumulé à grand peine par les siècles passés pour satisfaire au besoin le plus sacré, le plus persistant, et, plus que jamais pour nous, le plus salutaire. Ces grands centres de prières, où toutes les générations semblent venir se rencontrer dans la majesté d'un même culte et dans l'égalité d'une même destinée, ont, sur les populations des villes, un effet moral puissant, auquel ne saurait être comparé celui de nos bibliothèques et de nos musées. En eux survit et se prolonge au milieu de nous une grandeur et une délicatesse de l'art d'où nous sommes déçus, mais dont l'expression nous relève. Leur perte serait irréparable, et leur abandon sacrilège. Quand l'État s'est porté le tuteur de ces monuments de la foi de nos ancêtres; quand il a pris, à cet effet, les immenses dotations que leur piété y avait attachées, ce n'a pas été sans doute pour les laisser périr et pour ne léguer aux générations suivantes que des ruines qui l'accuseraient.

L'existence des cathédrales, d'ailleurs, est un fait néces-

saire ; si on les laisse tomber, il faudra les reconstruire. Or, il résulte de calculs positifs, dont vous pourrez voir le détail sommaire, dans une note jointe au présent rapport, que les quatre-vingt cathédrales de France coûteraient 250 millions à rebâtir, non comme elles sont, mais dans les conditions les plus simples et les moins dignes de leur objet, dépourvues de tout ornement, de tout luxe, même de construction, élevées avec des murs unis et des voûtes en plâtre ou en bois, ne présentant à l'extérieur que des surfaces nues percées de fenêtres, à l'intérieur qu'une suite de piliers carrés, des parements froids et dépouillés de toute décoration.

Et maintenant, une fois bâties, il faudrait toujours les entretenir. Or, on ne pourrait compter pour cet entretien moins de 1 p. 070 annuellement de la valeur de leur capital, soit 2,500,000 francs ; et l'État n'affecte annuellement à l'entretien des cathédrales actuellement existantes qu'environ 1 million ! Et ces cathédrales ne sont pas neuves, et elles ont été long-temps abandonnées, et ce n'est pas un capital de 250 millions qu'elles représentent, mais, comme je l'ai déjà dit, de 2 milliards peut-être !

Ce million, morcelé en quatre-vingt parts, est un ajournement ; il n'entretient pas, il trompe. Les besoins, auxquels il est insuffisant, s'accumulent ; et pour vouloir économiser 2 millions pendant quelques années, on aboutit rapidement à une ruine tellement imminente, que 10 et 20 millions par an suffiront à peine pour la réparer.

Telle est la situation, Monsieur le Ministre ; s'il eût été nécessaire de fortifier l'intérêt qu'elle inspire, j'aurais pu le faire par des considérations accessoires, puissantes, qui se présenteront, du reste, d'elles-mêmes à votre esprit et à celui de l'Assemblée. J'aurais pu faire ressortir l'avantage précieux, dans la disposition actuelle des esprits, de créer, sur les divers point de la France, des chantiers de travaux qui, à la diffé-

rence de ceux de l'industrie, lesquels n'occupent guère que les bras et ne satisfont l'intérêt des uns qu'en excitant la jalouse ambition des autres, ennoblissent le travail en y faisant participer l'intelligence, et élèvent les âmes par la haute destination religieuse de l'objet de ce travail et par leur contact avec la foi qui y respire. J'aurais pu faire remarquer le grand intérêt national que nous avons à favoriser le mouvement de l'art architectural dans un de ses retours les plus heureux aux grandes sources de son inspiration ; à former des ouvriers habiles dans l'exécution de cet art, et à élever par là le niveau de ce goût et de cette perfection dont le cachet distingue nos créations françaises. L'intérêt secondaire du Trésor lui-même, enfin, s'y retrouverait par surcroît, dans le mouvement de consommation et d'importation qui s'établirait nécessairement autour de ces grands centres de construction.

Mais, Monsieur le Ministre, l'intérêt immédiat qu'inspirent nos édifices religieux ruinés, et celui qu'a l'État à ne pas laisser se consommer leur chute, sont assez puissants pour qu'il m'ait suffi de vous en présenter le tableau. Ce tableau n'a rien que de rigoureusement vrai : tout le monde peut s'en convaincre ; nos monuments diocésains le diront eux-mêmes à qui voudra les visiter. Plus particulièrement chargé de les connaître et de les conserver, j'ai dû être l'organe de leur détresse : je me suis acquitté de mon devoir ; et je remets maintenant ce grand intérêt à votre haute sollicitude.

*Edifices paroissiaux.* — Il est un autre service qui n'est pas moins digne d'intérêt, pour lequel une augmentation de crédit est également devenue nécessaire. Je veux parler des secours aux communes pour concourir, avec leurs ressources et celles des fabriques, aux dépenses d'acquisitions, de constructions et de réparations de leurs édifices paroissiaux.

L'Administration doit fournir ici quelques renseignements à l'appui de cette augmentation de crédit.

Avant l'année 1848, le crédit était de 1,500,000 francs. Alors même il était insuffisant, comme l'attestent les nombreux ajournements de secours dont on trouve la trace aux dossiers et qui étaient motivés sur cette insuffisance.

Dans le budget primitif de 1848, ce crédit fut maintenu ; ce n'est que dans ce budget rectifié qu'il fut réduit à 1 million. Dans les budgets suivants de 1849, 1850 et 1851, il a été maintenu à ce dernier chiffre.

Les besoins de secours n'ont cependant pas diminué ; loin de là, ils ont notablement augmenté, et cela par deux causes.

La première est le retour marqué des populations aux sentiments religieux, effet instinctif des périls sociaux, parce qu'il en est le meilleur remède.

La seconde est l'épuisement où ces périls mêmes ont réduit les communes en tarissant les sources de leurs revenus.

Jamais peut-être on n'a vu un empressement et un zèle plus général, sur tous les points du pays, pour la restauration et l'agrandissement des églises, par les acquisitions ou les appropriations des presbytères, zèle d'autant plus intéressant qu'il est entièrement spontané, et qu'il ne se satisfait que par les plus durs et les plus longs sacrifices. On dirait que la société, ébranlée et inquiète, se reprend partout à la Religion comme à sa base naturelle, et qu'elle en consolide et élargit les édifices pour s'y ménager un rempart et un abri.

Il en résulte que jamais les demandes de secours pour cet objet n'ont été plus nombreuses, et jamais aussi plus dignes d'intérêt.

Et, d'un autre côté, le crédit porté au budget à cet effet, étant réduit annuellement de 500,000 francs depuis quatre ans, eu égard à ce qu'il était, c'est-à-dire, en somme aujourd'hui, de 2 millions, il en résulte un arriéré pour le moins équivalent de demandes à satisfaire.

D'après un état numérique des demandes dont l'Adminis-

tration des cultes est actuellement saisie, et qui composent son arriéré, le chiffre des subventions s'élève, en effet, à plus de 3 millions.

J'ai l'honneur de vous faire observer, Monsieur le Ministre, que ces demandes sont toutes à peu près également intéressantes et irréductibles; c'est-à-dire que chacune d'elles a pour objet un besoin réel, modestement compris, et pour la satisfaction duquel la commune est tellement à bout de sacrifices, que refuser le secours qui doit les compléter, ou même le réduire, c'est anéantir le projet.

Je dois ajouter même que, pour la plupart, le projet est presque à l'état d'exécution, les communes se sont mises à l'œuvre sur la foi d'un espoir légitimement conçu, et quelquefois d'une promesse que le Gouvernement y viendrait en aide: de telle sorte que l'Administration se doit d'abord à toutes ces demandes, sans qu'il soit possible de les écarter ou de les réduire notablement.

Dans cette situation, si le crédit continue à n'être que de 1 million, l'Administration ayant à liquider pour 3 millions d'arriéré de demandes, la conséquence inévitable, c'est que pendant trois ans, aucun encouragement ne pourra être donné, aucun secours ne pourra être accordé nouvellement par l'État aux communes pour l'entretien et l'amélioration des édifices paroissiaux, et cela dans un temps où les efforts des communes, dans ce but, sont plus intéressants et plus salutaires que jamais.

Exposer une telle situation, Monsieur le Ministre, c'est attirer sur elle le remède. Aussi, est-ce avec une pleine confiance que j'ai l'honneur de vous proposer que le crédit de secours aux communes, pour la restauration de leurs édifices paroissiaux, soit élevé à 2 millions, et ce, au moins pendant deux ans, sauf à le réduire ensuite à 1,500,000 francs pour les exercices postérieurs. Il serait même à désirer que cette

augmentation de 4 millions pût être accordée pour l'exercice 1851 par voie de crédit supplémentaire.

L'Assemblée législative appréciera d'autant mieux la convenance de cette augmentation, ou plutôt de cette restitution de crédit au budget des cultes, qu'il n'est pas un de ses membres qui ne sache, par ses rapports avec le pays, la réalité des besoins à cet égard, et qui n'en ait été déjà maintes fois l'organe auprès de l'Administration.

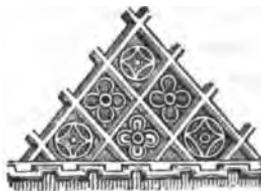
Qu'il me soit permis d'ajouter qu'il n'en est pas un aussi qui ne puisse rendre à l'Administration témoignage des efforts et des soins qu'elle met à faire du crédit de secours l'application la plus juste et la plus consciencieuse.

Pour assurer davantage cette bonne application et combler une lacune regrettable dans l'instruction des demandes de secours, une circulaire a appelé, récemment, MM. les archevêques et évêques à y prendre part, à l'égal de MM. les préfets, en adressant à l'Administration leur avis motivé sur chacune de ces demandes; elle a en même temps rappelé, précisé et complété les conditions et les garanties les plus propres à assurer la bonne préparation des projets de travaux et leur fidèle exécution. Cette matière est donc aussi bien réglée qu'elle peut l'être pour l'efficacité des subventions par lesquelles l'État y prend part.

Ces subventions sont un des bienfaits les plus grands, et, proportionnellement, les moins coûteux que l'État puisse accorder au pays. De tous les fonds que le budget lui dispense, il n'en est pas qui soient mieux appropriés à ses besoins les plus généraux et à ses intérêts les plus réels. Le secours accordé aux communes pour l'érection et la restauration des édifices religieux, encourage et favorise le sentiment le plus élevé et le plus puissant qui soit pour assurer la paix et l'ordre au sein des populations. Destiné à compléter seulement les sacrifices qu'elles font pour cet objet, il encourage ces sacrifices

### 358 SUR LA SITUATION DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

et les détermine en s'y mêlant dans une proportion qui est ordinairement du quart au tiers de la dépense, et devient par là extrêmement fécond. Ces 2 millions inscrits au budget, semés sur tout le pays, produisent ainsi 8 ou 10 millions d'impôts communaux ou de subventions collectives, dans un but public et éminemment social, et ils en assurent la sage et intelligente application par les conditions de bons travaux qu'ils exigent. Ils ne sont pas moins avantageux au point de vue économique et matériel qu'au point de vue religieux et moral; car, en même temps qu'ils favorisent l'union des esprits dans l'objet commun des plus nobles sacrifices, ils occupent les bras sur tous les points, ils donnent du travail et du pain à la classe ouvrière, et ils les lui donnent par le concours des classes supérieures, et pour une destination qui est la plus propre à rétablir entre les unes et les autres, et entre toutes et l'État, ces grands et saints rapports de secours mutuels, de réciproque assistance, et de vraie fraternité, dont la société ne trouvera la satisfaction véritable que dans le sein de la Religion qui les lui a apportés.



# ABRÉGÉ

## DE LA STATISTIQUE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE NEVERS;

Par le C<sup>te</sup>. Georges de SOULTRAIT,

Inspecteur des monuments de l'Allier, membre non-résident du Comité des arts et monuments, et de plusieurs Sociétés savantes.

---

(Suite (1).)

*Sculptures.* — Malgré les iconoclastes de toutes les époques, l'arrondissement de Nevers a encore conservé un assez grand nombre de sculptures des divers siècles du moyen âge : beaucoup de chapiteaux et quelques tympans de l'époque romane, quelques chapiteaux et une porte du XIII<sup>e</sup>. siècle, des cheminées et un grand nombre de rétables des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles.

Nous avons parlé de quelques débris gallo-romains, trouvés à Nevers et dans d'autres lieux; nous ne possédons rien des siècles suivants antérieurs à l'an mil, si ce n'est peut-être un chapiteau provenant de l'ancienne église de La Marche (arrondissement de la Charité), qui est actuellement au musée de Nevers; ce chapiteau offre sur sa corbeille des figures de peu de relief tellement grossières qu'il est difficile

(1) Voir la première partie de cet article, p. 245.

d'y reconnaître quelque chose ; toutefois il nous a semblé y voir un homme, un cheval, une roue, des croix et des masques humains formant les angles ; le tailloir très-peu saillant est fretté.

Les plus curieuses sculptures que nous ait laissées le XI<sup>e</sup>. siècle sont les chapiteaux de la crypte de St.-Parize-le-Châtel ; deux sont historiés, leur corbeille offre les sujets suivants : sur l'un, un centaure, coiffé d'un casque conique, poursuit et perce de flèches un cerf qui fuit devant lui. — Un personnage, que nous croyons être une femme, se courbe en cercle, en tenant ses pieds dans ses mains, la tête en dedans. — Un hibou porté sur une sorte de perchoir. — Un homme barbu, faisant un tour de force : il est assis par terre, tient en l'air, de ses deux mains, ses jambes terminées par des pieds énormes. — Une tortue. Sur l'autre chapiteau : un vieillard barbu coiffé d'une calotte, assis les pieds sur un escabeau, tient deux bourses qu'il paraît serrer contre lui avec amour ; un démon à corps de serpent lui parle à l'oreille. — Une sirène à deux queues, les cheveux épars. — Un personnage court vêtu, chaussé de brodequins et coiffé d'un calot à mentonnière, remue quelque chose dans une chaudière accrochée devant lui. — Un âne pince de la harpe. — Une espèce de singe joue du violon. — Un énorme serpent (1). Les autres chapiteaux sont ornés, l'un de huit lions affrontés, enroulés dans des rinceaux, les autres de grosses feuilles d'eau, de pommes de pin, de fleurons ; d'autres enfin offrent une imitation du chapiteau composite.

Ces sculptures sont grossières, mais largement faites et d'assez de relief.

(1) M. Crosnier, dans son *Iconographie chrétienne* (*Bulletin mon.*, t. XIV, p. 252), a parlé sommairement de ces chapiteaux ; nous avons cru devoir en donner ici une description détaillée.

Nous citerons encore les chapiteaux du chœur de Saint-Aré de Decize, ornés d'entrelacs, de masques, de monstres, et les modillons de l'abside de la même église qui sont peu saillants et grossièrement sculptés en bouts de poutre; les chapiteaux des portails de Magny et d'Avril-sur-Loire, les premiers ornés d'entrelacs, de palmettes, de grappes de raisin et assez élégants; ceux d'Avril, formés de feuilles grasses et de monstres; les modillons de la façade de Chantenay en têtes plates grossières. En somme, il n'est pas facile de déterminer bien positivement les différences qui existent entre la sculpture de cette époque et celle du siècle suivant.

Le XII<sup>e</sup>. siècle est beaucoup plus riche; le morceau capital de cette période est le beau portail de Saint-Pierre-le-Moutier, que nous avons décrit dans notre notice sur les monuments de cette ville (1); le tympan provenant de l'ancienne église Saint-Sauveur de Nevers, conservé actuellement au musée de cette ville, est aussi fort remarquable; il est plus ancien que celui de Saint-Pierre et d'un travail moins soigné, mais le sujet en est assez rare: on y voit Jésus-Christ assis sur un petit siège sans dossier, bénissant, à la manière latine, de la main droite, et de la gauche tendant une grande clef à saint Pierre qui s'incline devant lui. Il est à noter que saint Pierre est ici représenté imberbe, quatre autres apôtres, dans diverses positions, figurent encore dans cette scène; on lit au-dessus des personnages, en lettres romaines et onciales mêlées:

† VISIB; HVMANIS MONS  
TRATVR MISTICA CLAVIS.

Le linteau, assez large, est orné de rinceaux fort gracieux-

(1) Voir *Bullet. mon.*, t. XIII, p. 283.

sement contournés, enlaçant divers monstres. Au-dessous de cette ornementation se trouve l'inscription suivante :

† PORTA POLI PATEAT HVC EVNTIBVS INTVS ET EXTRA †

La façade de l'ancienne église de Saint-Genest de Nevers présente un portail ogival dont l'archivolte, fort élégante, est ornée d'une guirlande de feuillages admirablement sculptés, et d'un double rang de pointes de diamants. Le bas-relief du tympan a été détruit ; le bandeau, très-mutilé, représentait une rangée de personnages debout, les apôtres sans doute : la seule de ces petites figures qui ait échappé au vandalisme « est, » dit M. Mérimée, dans ses notes d'un voyage dans le Midi de la France, « revêtue d'une draperie longue et plissée, « si parfaitement rendue et jetée avec tant de grâce, qu'elle « fait penser à celles de la frise du Parthénon. »

Le portail de l'église de Mars est orné d'un tympan sculpté, représentant Jésus-Christ dans une gloire elliptique, cantonnée des quatre animaux symboliques nimbés, et accompagné, à droite et à gauche, de trois apôtres. Les figures sont courtes et grossièrement traitées, mais cette sculpture ne manque pas d'intérêt, à cause de son ancienneté et de la rareté de pareils monuments dans de pauvres églises de campagne. Il est à remarquer aussi que le nimbe de Jésus-Christ n'est point en forme de disque et consiste en une simple croix.

Le tympan de la porte latérale de l'église de Neuville-lez-Decize, est orné d'une main bénissant à la manière latine, sortant des nuées.

Les chapiteaux sculptés sont assez communs, quelques-uns sont historiés. Ce sont d'abord ceux de l'église Saint-Sauveur de Nevers, dont le style est tout-à-fait byzantin, nous en avons parlé plus haut ; l'un de ceux de l'inter-transept de Tresnay, où est figuré le sacrifice d'Abraham ; ceux des portails de

Verneuil et de Garchizy, offrant des scènes de la vie de la Vierge et de celle de saint Martin ; enfin ceux de Saint-Pierre-le-Moustier que nous avons décrits dans le Bulletin monumental. Parmi les chapiteaux simplement ornementés nous citerons quelques-uns de ceux de l'église de Jailly, assez curieux à cause de leur extrême simplicité, qui pourrait leur faire assigner une date fort reculée si on les trouvait isolément ; ceux de l'église de Marzy, imités de l'antique pour la plupart ; ceux de Saint-Pierre-le-Moustier, ceux du portail de Rouy, ceux de l'église Saint-Genest de Nevers ; un surtout est fort élégant, c'est une longue feuille dentelée, roulée en boule sur elle-même, les creux profondément fouillés en dessinent parfaitement les contours ; ceux des transepts de Saint-Ouen et de Neuville.

Les archivoltes des portails de Saint-Parize-le-Châtel, de Gimouille, de Jailly et d'Huez sont ornées d'entrelacs de perles, de tores, de feuilles entablées et de moulures.

L'intérieur de l'abside du prieuré de Fontaine a une corniche très-richement sculptée.

Quelques églises ont des modillons intéressants sculptés avec beaucoup de finesse, ils représentent : à Fleury-sur-Loire, des têtes plates et d'autres en relief, un poisson, un crapaud ; à Tresnay, des têtes humaines, une hure de sanglier, deux boules et deux lozanges appointés ; à Jaugenay, une boule sur laquelle sont figurés les traits de la figure humaine, deux mains, une tête plate, un crapaud, une étoile au milieu d'un cercle, une loutre et un serpent, un hérisson, une tête de cheval ; à Marzy, des roues, une tête de bouc, un buste de femme, un monstre à corps de serpent et à tête de bœuf, une tête de dauphin, un hibou, différents autres monstres, puis des modillons en bouts de poutre ornementés de différentes manières.

Deux églises, celle de Saint-Pierre-le-Moustier et celle de Tresnay, ont conservé des antéfixes; à Saint-Pierre, c'est une croix nimbée; à Tresnay, c'est un fleuron.

Le XIII<sup>e</sup>. siècle a laissé des statuettes et des chapiteaux bien traités dans la nef de la cathédrale, puis des chapiteaux et des clefs de voûte dans les quelques églises que nous avons signalées comme étant de cette époque; le tympan de Saint-Firmin est orné d'une assez jolie croix fleuronée, qui date de la première période ogivale.

Nous ne connaissons guère du XIV<sup>e</sup>. siècle que les chapiteaux du collatéral nord de Saint-Pierre-le-Moustier, sur lesquels on remarque des feuilles frisées, des guirlandes de rose et de lierre.

Les plus beaux morceaux de sculpture que nous ayons du XV<sup>e</sup>. siècle sont à Nevers. C'est d'abord le portail sud de la cathédrale, puis une petite porte à pinacles et une cage d'escalier située dans l'intérieur, et deux beaux rétables dans des chapelles; c'est encore une maison de la rue Saint-Martin. Nous signalerons aussi une cheminée du château de Giverdy, une très-jolie porte au château du Bessay, deux autres portes à Saint-Pierre-le-Moustier et quelques rétables, surtout un qui, dans l'église de Saint-Pierre, représente la Vierge couronnée, debout, tenant sur son bras gauche l'enfant Jésus qui presse une croix, et entourée de quatre anges; cette sculpture est fort jolie, les têtes sont pleines d'expression et le dessin très-heureux.

Le XVI<sup>e</sup>. siècle est plus riche; nous connaissons, de cette époque, six rétables assez jolis à Nevers, à Dornes, à Neuville, à Decize, à Saint-Pierre et à Beaumont-sur-Sardolle. Nous parlerons de deux de ces rétables qui nous ont paru les plus remarquables.

On a placé dans la chapelle du Bon Pasteur de Dornes, au-dessus de l'autel de la Vierge, un délicieux rétable pro-

venant de l'église priorale de Montempuy ; ce bas-relief est divisé en trois arcades en anse de panier, de même grandeur, dont l'intrados est orné de fleurs de lis saillantes, et qui s'appuient sur d'élégantes colonnettes ; sous l'arcade du milieu, la Vierge assise tient sur ses genoux le corps de Jésus-Christ ; sous l'arcade de gauche un personnage, en costume de chanoine, l'aumusse au bras, est agenouillé devant un prie-dieu portant un écusson chevronné de six pièces ; l'arcade de droite est occupée par un chevalier armé de toutes pièces, l'épée au côté, qui a les mains jointes et est, comme le chanoine, agenouillé devant un prie-dieu armorié de même. Ces deux personnages sont sans doute les deux fondateurs de la jolie petite église de Montempuy, qui est du XVI<sup>e</sup>. siècle et dans l'ornementation de laquelle on retrouve partout l'écu chevronné. Au-dessus et au-dessous des arcades dont nous venons de parler, règnent deux frises où se dessinent de charmantes arabesques ; les angles supérieurs sont formés de consoles ornées de petites figures d'anges. Toute cette sculpture était peinte avec beaucoup de goût ; les couleurs se voyaient encore fort bien, on n'a eu qu'à les raviver. Un autre rétable intéressant se trouve actuellement dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Aré de Decize ; il avait été malheureusement cassé en deux et placé, lors de la révolution, dans le dallage de l'église, mais les sculptures n'ont pas trop souffert. Ce bas-relief est partagé en cinq sujets par des pilastres fort délicatement traités ; chaque tableau couronné par un amortissement en coquille. Ce sont cinq scènes de l'histoire de la Vierge ; le premier sujet, à droite, représente l'Assomption : Marie, ressuscitée, est enlevée par les anges dans une gloire elliptique vers Dieu le père qui, la tiare en tête et accosté de deux anges jouant de la viole, bénit à la manière latine. La donatrice, en costume du temps, est agenouillée aux pieds de la Vierge. La seconde

scène, fort mutilée, représente la Visitation. Dans la troisième l'ange annonce aux bergers la naissance du Sauveur : les trois pasteurs sont à genoux et leur attitude exprime une sainte joie ; une femme tenant un enfant, des moutons, dont l'un est emporté par un loup, animent le paysage au fond duquel une ville du moyen âge montre, au-dessus de ses murailles, des pignons aigus et des donjons crénelés ; tout ce tableau est charmant de mouvement et d'expression ; dans l'amortissement on remarque un écusson en losange, aux armes d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers. La quatrième scène a pour objet la Purification. Le grand-prêtre est assis devant l'autel, accompagné de quelques acolytes ; saint Joseph apporte un agneau, après lui vient la Vierge, suivie d'une femme présentant deux colombes. Le dernier sujet, à gauche, est le pendant du premier : c'est encore la Vierge s'élevant vers le Père éternel qui est ici accosté du soleil et de la lune ; Marie a de longs cheveux épars et les mains jointes ; autour d'elle sont les emblèmes des litanies, une rose, un lys, un vase, une porte de ville, etc. Dans le bas, à gauche, le donateur est à genoux.

Au-dessus des amortissements de ces cinq tableaux se trouvait un couronnement qui est en grande partie détruit. On remarque, dans le bas du rétable, plusieurs écussons aux armes du donateur, Jean de Vaux, seigneur de Germancy, châtelain de Decize, et de Marie Baudreuil, sa femme.

Nous avons pu fixer d'une manière certaine l'âge de ce charmant morceau à l'aide de l'écusson d'Henriette de Clèves qui figure au milieu. Cet écusson est en losange ; c'est celui d'une femme, et il n'est point parti des armoiries de Gonzague, donc il a été sculpté avant le mariage d'Henriette de Clèves, lorsqu'elle était seule duchesse de Nevers, c'est-à-dire du 6 septembre 1564, date de la mort de son frère

Jacques , dont elle hérita, au 4 mars 1565, jour de son mariage avec Louis de Gonzague.

Trois cheminées à manteaux sculptés de ce même siècle existent encore dans les châteaux de Bouy , de Tâches et de la Chasseigne.

Nous ne parlerons que pour mémoire de ces retombées qui soutiennent les nervures des voûtes dans les petites chapelles de cette époque , elles représentent fort souvent les quatre animaux symboliques ; d'autres fois ce sont des choux frisés , des anges tenant des écussons , etc.

Les sculptures de la façade du château ducal de Nevers devaient être belles. Il en reste des cordons de feuillage que l'on vient de restaurer avec goût , et , aux fenêtres du toit, quelques figures remarquables ; il est bien à désirer que l'on achève complètement la restauration de cette façade.

Nous avons , du XVII<sup>e</sup>. siècle , les façades sculptées de l'église des Minimes et de celle de la Visitation de Nevers.

Le XVIII<sup>e</sup>. siècle n'a rien laissé qui vaille la peine d'être signalé.

*Statues.* — Les statues un peu anciennes sont rares dans notre arrondissement , nous n'en connaissons que quatre qui soient antérieures à la fin du XV<sup>e</sup>. siècle ; l'une en pierre , à moitié brisée , sous le porche de l'église de Fleury , représentant un saint sans attribut , est probablement du XIII<sup>e</sup>. siècle ; à Jailly , un personnage en costume royal serait du XIV<sup>e</sup>. , ainsi que deux vierges qui se trouvent à Chantenay ; l'une d'elles , de grande proportion , tient l'enfant Jésus qui joue avec un oiseau , ces trois dernières statues étaient peintes.

La fin du XV<sup>e</sup>. et le XVI<sup>e</sup>. siècle nous ont laissé un assez grand nombre de statues de saints et de groupes ; presque

toutes ces figures étaient peintes ; la plus intéressante , sinon sous le rapport artistique , du moins sous le rapport archéologique , est une statue de saint Aré , ancien évêque de Nevers , qui est représenté en costume épiscopal , couché dans une nacelle ; cette sculpture provient de l'église de Decize , elle se voit actuellement dans une maison du quai de la Loire à Nevers ; elle fait allusion au miracle rapporté par l'histoire des évêques de Nevers , au sujet du corps de ce saint évêque qui , placé sur une nacelle , remonta la Loire de Nevers à Decize , sans aucun secours humain. Nous avons encore de cette époque une jolie petite statue de la Vierge en marbre blanc , dans une chapelle de l'église de Saint-Germain-Chassenay , et une autre assez belle , de grande proportion , dans l'église du Bon-Pasteur de Dornes : Marie debout , couronnée , tient sur son bras droit son divin fils nu , aussi couronné , portant la boule du monde dans sa main droite ; cette statue était peinte , on en a ravivé les couleurs. Les grandes statues qui décorent la tour de Saint-Cyr de Nevers , dont quelques-unes viennent d'être refaites , sont de cette époque , ainsi qu'un saint Christophe gigantesque , qui se voyait autrefois à la cathédrale , et qui se trouve maintenant sous le porche de l'église de Marzy. A Saxy-Bourdon , nous avons remarqué une petite statue de donateur agenouillé , en costume ecclésiastique , accompagnée d'un saint patron. Nous possédons une grande quantité de groupes représentant Notre-Dame de pitié ; l'un d'eux , de fort grande proportion , vient d'une salle de l'ancien prieuré de Saint-Pierre-le-Moustier , et a été porté dans une chapelle de l'église. Un saint Georges à cheval , qui ne manque pas de caractère , se voit dans l'église de Saincaise. Enfin , presque toutes nos églises renferment de petites statues de cette époque ou des siècles suivants , quelques-unes en pierre , la plupart en bois ; elles sont grossièrement faites et enluminées. Le 23 septembre

1850, une statue de Guy Coquille a été inaugurée à Decize, elle est de M. Louis Rochet, statuaire de talent. L'illustre jurisconsulte est représenté debout, en simarre, la main appuyée sur ses ouvrages. Sa statue est placée dans une niche à la façade de la nouvelle tour de l'horloge.

*Fonds baptismaux et bénitiers.* — Les anciennes cuves baptismales ont généralement été renouvelées à une époque moderne; la seule qui reste de l'époque romane se voit encore devant l'église de Devay, dont elle a été expulsée; nous l'avons bien recommandée au curé de la paroisse, et nous espérons qu'elle sera conservée. C'est une cuve en forme de parallélogramme allongé, ornée sur trois de ses faces de neuf ronds creusés dans la pierre, disposés trois à trois, et sur la quatrième de trois arcatures cintrées également en creux, le tout grossièrement fait; nous l'aurions attribuée au XI<sup>e</sup>. siècle, mais la paroisse de Devay ayant été érigée seulement en 1130, la cuve ne peut être antérieure à cette époque.

Nous ne connaissons point de fonds des XIII<sup>e</sup>. et XIV<sup>e</sup>. siècles, ceux de Verneuil, du XVI<sup>e</sup>. , sont ronds et assez petits, leur cuve est ornée de cannelures en zigzag et dans le haut d'une guirlande de chêne d'un joli travail; ceux de Beaumont-sur-Sardolle sont octogones et ornés de figures étendues, tenant des pampres et des branches de chêne: ils portent une inscription, que nous relaterons plus loin, indiquant le nom du sculpteur et la date 1541. Ceux de Luthenay, aussi du XVI<sup>e</sup>. siècle, sont hexagones et assez remarquables par les personnages sculptés sur les faces, ce sont: saint Jean, la Vierge, saint Antoine, un Christ en croix et un saint évêque; le sixième côté est prolongé en une petite avance carrée, dans laquelle est creusée la place des saintes huiles; telle est la forme générale des autres fonds de cette

époque que nous avons trouvés : ils sont montés sur des pieds à moulures et souvent ornés d'écussons vides ou armoriés.

Un bénitier de Jailly, rond, fort simple, porté sur une colonnette ornée d'une croix *au pied fiché* et d'une moulure ronde, nous paraît roman ; un autre dans la même église est octogone et porté sur deux colonnettes, sans aucun ornement, il est sans doute du XVI<sup>e</sup>. siècle, peut être a-t-il servi de fonts ; enfin on trouve souvent des bénitiers en bronze et en fonte des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles, ornés de versets et de figures de saints.

*Autels. Peintures murales.* — Quelques autels, entr'autres ceux des cryptes dont nous avons parlé, sont sans doute anciens, mais ils ne présentent absolument aucun caractère.

Le badigeon a fait disparaître la plupart des peintures murales qui devaient orner quelques-unes des églises de l'arrondissement, cependant on voit encore des restes de peintures à personnages, probablement du XII<sup>e</sup>. siècle, contre les murs de l'ancienne église de Parigny-sur-Sardolle, puis des fleurs de lys de forme fort ancienne, du XIV<sup>e</sup>. siècle sans doute, peintes en rouge dans la chapelle du château de Rosemont ; l'abside de l'église d'Aubigny-le-Chétif, offre six grandes figures d'apôtres, peintes sur les parois intérieures du chœur, qui ne nous paraissent pas être antérieurs au XIV<sup>e</sup>. siècle ; un chanoine, à genoux devant la Vierge, et accompagné de saint Pierre son patron, est représenté sur le mur de clôture du chœur de la cathédrale de Nevers, on lit au-dessous en lettres gothiques :

Cy gist deuant sous une tombe signee par figure enseuellir mess Simon Laurendreaul jadis doyen de Strasnay et chanoine de Nevers qui trespasa lan mil cccc xl v. le xii<sup>e</sup>. jour du moys de mars. Priez Dieu que par la grace de ses pechiez pardon luy face amen.

Do<sup>s</sup> qui p issi passés priez Dieu pour les trespasés.

puis sur un ruban qui sort de la bouche du chanoine :

A iserret̄ mei deus secundū magnā misericordiā tua. Jhu q̄ uiebras̄ juger̄ mors et uifs̄ donē moy a la fī paradīs.

Ce même mur du chœur présente encore quelque peintures de la même époque à moitié effacées. Dans l'église de Neuville-lez-Decize, en enlevant une épaisse couche de badigeon, nous avons retrouvé quatre figures de grande proportion dont on ne voit plus guère que la silhouette se détachant sur un fond jaune, ce sont : un ange, deux vieillards portant des livres, et un saint évêque tenant une grande croix fleuronée, ces quatre personnages sont nimbés de rouge; puis dans la même église, une donatrice agenouillée, en costume du temps, et accompagnée de sa patronne, sainte Catherine. Le tympan de l'église de Jailly était orné d'une Annonciation peinte probablement au XV<sup>e</sup>. siècle, c'est à peine si l'on en distingue actuellement quelque chose.

Nous avons, du XVI<sup>e</sup>. siècle, des cheminées peintes au château de Chevenon, l'une offre encore une châsse de saint Hubert; on voit aussi dans ce château Adam et Ève, représentés sur le mur d'un couloir; puis du XVII<sup>e</sup>., les restes d'une Annonciation dans l'église de Meauce, des armoiries dans une salle du château de Riéjot, et dans une chapelle de l'église de Saxi-Bourdon, un prêtre donateur peint à genoux.

Nous avons dit que presque toutes les sculptures étaient peintes; il en était fort souvent de même de l'ornementation des portails et des chapiteaux; les archivolttes du portail de Jailly étaient revêtues de diverses couleurs; les nervures de la jolie église priorale de Montempuy sont encore de couleur rouge et retombent sur des culs-de-lampes délicatement ornements, peints en bleu et or.

*Meubles, tableaux, vases sacrés, croix, ornements, etc.*  
— L'ameublement de nos églises est tout-à-fait moderne, ou du moins n'offre en général rien de curieux; une assez jolie cage d'escalier dans l'église de Decize, et une boiserie sous le porche de l'église de Marzy, datent des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles, et sont d'un travail assez fin. Il y avait dans la cathédrale de Nevers un triple siège du XVI<sup>e</sup>. siècle, armorié et richement ornementé; cette chaire figure maintenant dans la grande salle de l'évêché. Chantenay et Montapas ont conservé des croix de procession en bois, recouvertes en cuivre repoussé, du commencement du XVI<sup>e</sup>. siècle, et l'église Saint-Aré de Decize, un plat en cuivre repoussé, au milieu duquel sont les deux israélites portant la grappe de raisin de la terre promise. On voyait encore à Verneuil, il y a peu d'années, une belle chape à personnage du XVI<sup>e</sup>. siècle, un encensoir probablement de la même époque et un missel manuscrit; ces objets avaient été aliénés, mais monseigneur Dufêtre, évêque de Nevers, dont le zèle entendu pour tout ce qui a rapport à l'archéologie est bien connu, a retrouvé la chape qui, nous l'espérons, retournera à Verneuil. Nous avons vu à Laménay un fer pour la confection des pains d'autel de la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle; il renferme deux moules: sur l'un se voit Jésus-Christ avec le soleil et la lune et des monogrammes, sur l'autre Jésus-Christ, dans un fond semé d'étoiles, assis sur une chaire, tient le monde et bénit à la manière latine. Avant 1826, une partie du mur de clôture du chœur de la cathédrale était revêtue de tapisseries fort belles du XVI<sup>e</sup>. siècle, représentant l'histoire de saint Cyr et de sainte Julitte, d'après une vie écrite par les Manichéens et répandue dans le diocèse de Nevers pendant le moyen âge; ces tapisseries avaient été données par Marie d'Albret, comtesse de Nevers (1521-1537), qui y avait elle-même travaillé; on rapporte qu'ayant eu à se plaindre des chanoines de Nevers,

elle donna leurs traits aux bourreaux de saint Cyr et de sainte Julitte. Ces tapisseries ont été enlevées de l'église et sont en fort mauvais état.

Nous ne connaissons, en fait de tableaux anciens, que les deux magnifiques tryptiques de Ternant, donnés à ce lieu au milieu du XV<sup>e</sup>. siècle, par Philippe de Ternant, chevalier de la Toison-d'Or et chancelier du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon ; la description de ces deux beaux meubles nous prendrait trop de place ; nous dirons seulement qu'ils sont ornés de peintures sur les volets, et d'une multitude de petits personnages sculptés, disposés à plusieurs étages dans la partie du milieu. Le plus grand figure la vie de Jésus-Christ et l'autre, qui est presque entièrement doré, des épisodes de la mort de la Vierge.

L'arrondissement renferme une certaine quantité de cloches anciennes qui n'ont rien de particulier. Les deux plus anciennes, portant les dates 1455 et 1469, sont à l'église de Saint-Pierre-le-Moustier, ce sont les plus intéressantes ; nous les avons décrites dans notre notice sur les monuments de cette ville. Les autres portent pour légendes des noms de patrons des églises, quelques invocations et leurs dates.

*Inscriptions.* — Les inscriptions du moyen âge ont été bien long-temps et sont encore souvent dédaignées. Tandis que l'on commentait avec le plus grand soin le moindre fragment d'inscription antique, on ne se donnait pas même la peine de conserver celles des siècles gothiques qui, cependant, sont des monuments importants de calligraphie, d'art et d'histoire. Nous copions avec grand soin toutes celles du département de la Nièvre. Nous avons offert à la Société française l'épigraphie complète de l'arrondissement de Nevers, nous allons donner ici le texte de quelques inscriptions qui

font partie de ce travail et, en même temps, examiner quelles furent, aux diverses époques, les formes des lettres employées en Nivernais.

Nous ne connaissons aucune inscription de la période romane primitive, excepté toutefois peut-être un fragment qui se lit sur une pierre employée dans la construction d'une petite église romane dépendant autrefois de l'abbaye Notre-Dame de Nevers. Il nous a été impossible de trouver un sens à ces quelques mots, écrits en grandes capitales avec un petit E oncial, qui offrent plusieurs lettres liées et enclavées les unes dans les autres.

Comme les capitales changent peu de forme avant le XIII<sup>e</sup> siècle, souvent il n'est pas facile de fixer la date d'une inscription murale de la période romane secondaire; au reste, les trois ou quatre inscriptions que nous possédons de cette période doivent être rapportées au XII<sup>e</sup> siècle. Elles offrent des caractères assez mal formés, les C sont fréquemment carrés et les O en losange. Voici l'une de ces inscriptions; elle se voit sur la façade de la chapelle de l'ancienne commanderie de Feuilloux, elle accompagne une croix potencée, comme la croix des armes de Jérusalem, cantonnée aux 3 et 4 d'un A et d'un  $\Omega$ , compris dans un orle :

PAX HVIC DOMVI  
 BEKE FVNDATAE SUPRA FIRMA PETRAM.  
 DOM° DNI.

Une autre inscription, à peu près de la même époque, indiquant la tombe d'un chanoine, se lit contre le mur sud de l'église Saint-Gildard de Nevers : chacune des lignes est comprise entre deux raies tracées dans la pierre suivant un usage que les Bénédictins font remonter au moins au VII<sup>e</sup> siècle :

www.libtool.com.cn

IL. NONAS. NOVEN  
BRIS. OBIT. GUIDO  
SACERDOS. NOS  
TRE. CONGREGATIO  
NIS. CANONICVS  
ANIMA. EIVS. REQVI  
R

la fin n'a jamais été gravée.

Nous n'avons des deux premières périodes ogivales que deux inscriptions tumulaires, dont nous parlerons plus loin. Disons toutefois que l'une, du milieu du XIV<sup>e</sup>. siècle, est en lettres onciales, tandis que l'autre, de 1390, est en lettres minuscules anguleuses, dites gothiques. Ce fut donc en Nivernais, comme presque partout, vers la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle, que l'on abandonna l'écriture majuscule pour les inscriptions.

L'écriture gothique fut en usage pendant la troisième période ogivale et pendant la plus grande partie du XVI<sup>e</sup>. siècle, concurremment avec les capitales, mais il est à remarquer que plus on avance, plus les lettres anguleuses s'élargissent, s'écartent et perdent leur forme primitive et leur régularité; l'inscription la plus moderne que nous ayons trouvée en lettres gothiques est celle de la cloche de Cercy-la-Tour, datée de 1581, et l'inscription la plus ancienne en capitales romaines est de 1547; c'est une devise qui se lit sur la façade du château de Dornes.

Nous avons vu sur des contreforts de l'église d'Urzy deux inscriptions de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle qui, au premier abord, ont une apparence fort ancienne; on y retrouve un mélange de lettres onciales, de capitales et de gothiques; nous avons cité l'une de ces inscriptions qui donne la date de la construction de l'église; voici l'autre qui semble avoir été imitée d'une épitaphe du XI<sup>e</sup>. siècle :

www.libtool.com.cn

BOC : IACET : IN

TYMULO :

ROBERTUS

PRESBITER

Nous connaissons aussi deux inscriptions du XVI<sup>e</sup>. siècle, à Saint-Pierre-le-Moustier et au château de Tâches, dont les lettres romaines ont été bizarrement contournées.

Enfin les inscriptions des deux derniers siècles sont en capitales romaines.

Voici quelques inscriptions des différentes époques ; à Nevers dans la cathédrale, à l'intérieur, au-dessus du portail sud, en belles lettres gothiques :

Cy deuant soubr. ceste. tobe. gient. ii. ven<sup>bles</sup>. chones. de seens.  
maistr<sup>s</sup>. Guille. ono. queillr. et maistre. d  
la chabre. des. coptes. de mos. le cote de Neus. et Héri de Saxoine. licen.  
en. medecine. recteur. de. leurre. q. ont. lod.

Ceans. chyn. anisatre. sollepuel. avec. II. solenitez. cest. assenoir. ledit.  
ono. de Saint. Laurs. dubitiner. (?) et passa. lan. mil. cccc. xlviii. le xv<sup>e</sup>.  
jour. de feurier. et ledit. Saxoine. de Saint. Mathias. Dies. le<sup>r</sup>. p<sup>o</sup>int.  
fait. lan. mil. iiii<sup>e</sup>. lxxviii.

A Montigny-aux-Amognes, contre le mur extérieur de l'abside de l'église :

Sous ceste croix cy gist deuant ce lieu.

Honorable homme Pierre de Beaulieu.

Qui trespassa cest chose bien certaine.

Le vendredi apres la Magdelaine.

Lorsque a Nevers pluss et la mort prinse.

Lan mil cccc et soixante quinze (4).

(4) La peste sévit plusieurs fois en Nivernais à la fin du XV<sup>e</sup>. siècle.

www.libtool.com.cn  
 Prions chacun a Dieu et nostre dame.

Chacun Paradis soit loger son ame.

Amen.

A Diennes, sous une arcade pratiquée dans le mur droit de l'église se lit l'épithaphe du curé, de 1488, relatant des fondations pieuses ; cette inscription est accompagnée d'écussons de différentes formes renfermant des clefs, des bourdons, des étoiles et des coquilles, pièces des armoiries de la famille Pierre, à laquelle appartenait le curé et en outre des calices et des initiales ; tout cela est fort embrouillé et quelques antiquaires ont pris ces signes pour l'indice de tombes d'ouvriers gallo-romains.

A Saint-Pierre-le-Moustier, dans l'intérieur du château d'eau situé à quelque distance de la ville :

Le mil cccc iiiiii et xiiii ou mois  
 de Juillet fut restoit tout a neuf ceste grant  
 route par l'ordonnance des Bourgeois et  
 manans et habitans de Saint pre le mou  
 stie. ou quel temps noble Sr Gilbert de Pre  
 pont Sr de Veriselles estoit bailli dudit lieu  
 maistre Durant de Soolmat licen en lois li  
 enten general dudit bailliage Gilbert  
 de Cocaigne Jehan du Monceau et. An  
 thoine de la Corne officiers de la dit ville :

XVI<sup>e</sup>. siècle. On lit sur la porte du petit château de Tâches ces mots tracés en lettres bizarres :

MIEVLX VAVLT QVA L'NVIS  
 A L'OREILLE VNG PORTIER.

Au château de La Motte-Farchat, en lettres romaines :

www.libtool.com/en  
 NIL CONCIPERE SIBI NULLA  
 PALESCERE CULPA.

1527.

Sur une pierre tumulaire, de 1579, dans la nef de l'église de Saint-Pierre-le-Moustier, en lettres romaines :

QUI PRIMUM PERRETRUM CAL-  
 CAS, TU QUÆSO PRECARE NUMINA  
 MONTANE FLAMEN UT ASTRA COLAT  
 MAGNA INDEFUNCTOS PIETAS HA-  
 VD SORDUIT, IPSI NON IN HAM AT-  
 QUE SUOS SORDEAT ÆQUA TIBI.

Dans la crypte de Decize, contre le mur, au-dessus de la tombe d'un médecin nommé Tillot :

HOC IACIET IN TUMVLO, PROPERI QUI SPLENDVIT ARTE :  
 TILLOTIADÆ GENTIS, ET VARIIS HONOS.  
 QVID MIRVM, MEDIS HOMINES E FAVCIVS ORGI,  
 ET TUMVLO ARGENTEM, SI LIBITINA RAPIT ;  
 HEV MEDICVM IMPATIENS LETHVM SIBI TOLLERE PRÆDAM  
 EXINIVM VITÆ TOLLERE QVÆRIT OPVS :  
 SED NIHIL ISTA IVVANT, REMANET POST FATA SUPERSTES ;  
 ILLIVSQVE SENIS FAMA PERENNIS ERIT.  
 PETERVS TILLOTIVS IN HONOREM  
 DEFVNCTI PATRIS QVI ORIIIT  
 MENSE OCTOBRIS 1595.

XVII<sup>e</sup>. siècle. Une gracieuse petite inscription accompagne une statue de la Vierge sur la porte fortifiée du château de La Motte-Farchat :

VILLAINES ET DVRET A LA MERE DE DIEV  
 OFFRENT LEVR EFFIGIE ET LEVR AME ET CE LIV.  
 1624.

XVIII<sup>e</sup>. siècle. Qu'on nous permette de citer ici une inscription qui se lit à Nevers, dans l'intérieur de l'arc de

triomphe, nommé Porte de Paris, élevé en 1746; ces vers si ridiculement ampoulés furent payés cent louis à leur auteur :

DANS CES TEMPS FORTUNÉS DE GLOIRE ET DE PUISSANCE,  
 OU LOUIS RÉPANDANT LES BIENFAITS ET L'EFFROY  
 TRIOMPHOIT DES ANGLOIS AUX CHAMPS DE FONTENOY  
 ET FAISOIT AVEC EUX TRIOMPHER LA CLÉMENCE  
 TANDIS QUE TOUS LES ARTS AIMÉS ET SOUTENUS  
 EMBELLISSOIENT L'ÉTAT QUE SA MAIN SCEUT DEFFENDRE  
 TANDIS QU'IL RENVERSOIT LES PORTES DE LA FLANDRE  
 POUR FERMER A JAMAIS LES PORTES DE JANUS  
 LES PEUPLES DE NEVERS EN CES JOURS DE VICTOIRÉ  
 ONT VOULU SIGNALER LEUR BONHEUR ET SA GLOIRE.  
 ÉTALÉS A JAMAIS AUGUSTES MONUMENTS  
 LE ZÈLE ET LA VERTU DE CEUX QUI VOUS FONDÈRENT  
 INSTRUISÉS L'AVENIR SOYÉS VAINQUEURS DU TEMPS  
 AINSY QUE LE GRAND NOM DONT LEURS MAINS VOUS ORNÈRENT.

PAR M. DE VOLTAIRE  
 HISTORIOGRAPHE DU ROY.

Il nous reste à parler, pour terminer ce paragraphe, de quelques inscriptions commémoratives de bénédictions d'églises. Quand une église avait été solennellement dédiée, il était rare qu'elle ne renfermât pas une inscription destinée à rappeler la mémoire de cette cérémonie. Il ne reste plus en place qu'une seule de ces inscriptions qui se lit dans une chapelle de l'église de Saxy-Bourdon, la voici :

L'AN 1570 CESTE EGLISE BRULEE  
 E PAR LES HERETIQUES ET (sic) LES A-  
 NERS. 1605 ET 1613, REBATEE DES LI-  
 BERALITEZ DV S<sup>r</sup> CVRE, DV SEIGN<sup>r</sup>  
 ET PAROIS<sup>s</sup>. DE SCEANS PAR LA DI-  
 LIGECE ET CONDVITE DE M<sup>rs</sup>. ESTIE-  
 NE MASQVIN P<sup>re</sup> VICAIRE NATIF DE  
 CESTE PAROISSE Q<sup>ue</sup> PAR LA PERMISS<sup>on</sup>. DE  
 MOSE. MES<sup>s</sup>. EYSTACHE DV LIS EVESQVE  
 DE NEVERS ET DU S<sup>r</sup>. DE CEANS. A. FAIT.

www.libtool.com.cn

BATIR, CESTE CHAPELLE A SES DES-  
PANS, 1635, SUR LES CENDRES DE SES  
PRÉDÉCESSEURS ET DONNÉ A ICELLES V  
CALICE D'ARGENT ET AUTRES ORN<sup>ts</sup>.  
JUSQVES A 200 L A FAIT FAIRE LES DÉ-  
DICACES TANT DE L'ÉGLISE Q LA PNT  
CHAPELLE DITE DE NRE DAME DE  
PITIÉ PAR MONSE<sup>r</sup>. MES<sup>r</sup>. EYSTACHE  
DE CHERRY-EVESQUE DE PHILADELPHIE  
COADJUTEUR DE LEVESQUE DUD, NEVERS  
LE 20<sup>e</sup>. AOUST 1.6.3.6 EN LA QUELLE  
CHAPELLE LED. MASQVIN A ESLEVE  
SA SEPULTURE. PASSANTS PRIEN  
DIEU POUR LE FONDATEUR.

Une autre inscription du même genre, provenant de l'église  
St.-Valère de Nevers, se lit au musée de cette ville :

LE DIMANCHE 19<sup>e</sup>. IVIN MIL SIX CENZ VNEZ  
IOVR ET FESTE DES SAINCTS GERVAIS ET  
PROTHAIS A LA DILIGENCE ET REQUESTE DE  
NOBLES HOMMES ANNE DESPREZ CLAYDE  
GUYTON FRANÇOIS DE CHAMPS CLAYDE  
PRISTE ESCHEVINS ET ESTIENNE DESCOLONS  
PROCVREVR DU FAICT COMMUN DE LA  
VILLE DE NEVERS CESTE EGLISE A ESTE  
CONSACREE EN LHONNEVR DE DIEV DE  
LA GLORIEVSE VIERGE MARIE ET DE TOVS  
LES SAINTE ET DEDIEE AV NOM DE  
SAINCTE VALIERE VIERGE ET MARTYRE PAR  
REVEREND PÈRE EN DIEV MESSIRE EYSTACHE  
DV LYS EVESQUE DV DICT NEVERS QVI A  
OCTROYE PAR CHASCVN AN QVARANTE JOVRS  
D'INDULGENCE A TOVS CEVX QUI VISITERONT  
LA DICTE EGLISE LE IOVR DE LA DEDICACE  
DICELLE A QVOY ONT ASSISTE TRES HAVLTE  
ET TRES ILLVSTRE PRINCESSE MADAME CATHERINE  
DE LORRAINE DVCHESSE DE NIVERNOIS

On voit aussi au musée les deux premières pierres des églises des Capucins et de l'oratoire de Nevers, posées en 1601 par Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, et en 1715 par un M. de Tulle.

*Tombeaux.* — Deux cercueils en pierre fort anciens, dont les extrémités sont ornées de croix enchevêtrées les unes dans les autres et de truelles ont été trouvés sous l'église St.-Père de Nevers et déposés dans la cour du musée ; nous ne savons trop quelle époque précise leur assigner : toutefois nous les croyons antérieurs au XI<sup>e</sup>. siècle.

Il n'est pas resté un seul tombeau dans les églises de Nevers, qui en renfermaient de si beaux ; nous n'en connaissons qu'un dans l'arrondissement qui soit décoré d'une statue, il orne la petite abside de droite de l'église de Saint-Pierre-le-Moustier ; sous une arcade en anse de panier creusée dans le mur, est couchée, sur un sarcophage très-simple, la statue en pierre d'un moine de l'ordre de saint Benoît ; cette figure est courte et d'une fabrique peu soignée, mais elle ne manque pas de caractère, nous la croyons de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle, ou des premières années du XVI<sup>e</sup>. ; elle a la tête posée sur un coussin et ses pieds s'appuient contre une sorte de piédestal ; au-dessus de l'arcade un ange tient une plaque carrée, où se lisait sans doute l'épithaphe, dont il ne reste plus de traces. Dans l'intrados de l'arcade, on lit plusieurs fois sur des rubans en caractères gothiques : *Gaude Maria. Gaude mater.* Ce tombeau était sans doute celui d'un prieur de Saint-Pierre, nous n'avons rien pu découvrir à ce sujet.

C'est ici le lieu de parler d'un usage assez singulier qui existait dans la paroisse d'Avril-sur-Loire : les seigneurs de

l'endroit étaient placés, après leur mort, en habits de cérémonie le chapeau sur la tête et l'épée au côté, sur des fauteuils avec des flambeaux d'argent devant eux, dans leur caveau sépulcral. Cet usage a duré jusqu'à la Révolution.

*Tombes.* — Nous possédons encore quelques pierres tombales gravées au trait; la plus ancienne est dans la crypte de l'église de Saint-Parize-le-Châtel, elle forme le marche-pied d'un autel qui heureusement ne sert pas, sans quoi elle serait bientôt effacée en entier, l'inscription se lit déjà avec peine; on y voit la figure d'un prêtre en chasuble ronde tenant un calice; en voici l'inscription qui est en lettres onciales :

† ICI GIT : MES : SIRE : AMIS SOLEMINS. CURE DE CRANL.  
 QUI TREPASSA LAN DE GRACE M CCC L..... FESTE DE LA....  
 A COR.... PAR SA GRACE DE SES PECHIEZ PARDON LI FACE. AMEN.

Une autre, un peu plus moderne, provenant de l'église de Saint-Victor de Nevers et déposée au musée de cette ville, porte gravées les figures de deux bourgeois agenouillés, l'un derrière l'autre, les mains jointes; on lit autour en lettres gothiques :

† : Cy : gist : Jehennin : de : la : Cheyne qui : trepassa le mer-  
 credi aps : la : sainte : Catherine : lan : de : grace : mil : ccc : l : et :  
 iiii : icy : pres . gist : Jehannot : de : la : Cheyne : son : fis : qui :  
 trepassa : le : jendi : jour : de : la : natiuite : nre : dame : lan : de :  
 grace : mil : ccc : quatre : vin : et : dix : Dieu : bonne : pitie : leur :  
 face : Amen.

Dans le chœur de la cathédrale, du côté de l'évangile, on voit encore une dalle en pierre noire, jadis incrustée de cuivre et de marbre blanc, sur laquelle on distingue avec peine la représentation de l'évêque Maurice de Coulanges,

vêtu de ses ornements pontificaux ; on lit autour en lettres gothiques :

† Sic jacet frater Mauricinus de Colangis vinosis quondam ordinis fratrum predicatorum autissiodorensium qui conventuum Parisiensis et Senonensis fuit Rector.

Postmodum illustrissimorum Principum Caroli V et VI Regum Francie confessor, ac domini nostri papae penitenciaris demum ecclesie Avernensis episcopus obiit anno 1394, die 16 mensis Januarii.

Deux autres pierres tumulaires, de 1508 et de 1522, offrent les représentations de deux chevaliers revêtus de leurs armures ; la plus ancienne, qui se trouve dans l'église de Saint-Cy, couvre la tombe de *noble homme Jehan du Chaillo escuyer* ; aux angles de cette pierre sont des armoiries fort singulières, composées d'une tête humaine et d'une épée. La tombe de 1522 est celle de *noble seigneur Claude Damas, baron d'Anlezy*, qui a un chien couché à ses pieds : elle orne l'église d'Anlezy.

Nous ne parlerons point des dalles funéraires qui offrent des croix ou d'autres emblèmes, aucune n'est assez ancienne ou assez intéressante pour mériter une mention.

Il serait bien à désirer que l'on prit toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces précieux monuments qui s'effacent tous les jours sous les pas des fidèles. La plupart du temps, ces tombes ont été déplacées et ne recouvrent plus les cendres des personnes dont elles offrent les effigies, on pourrait donc, sans inconvénient, les relever contre les murs, ce qui, en permettant de les voir mieux, assurerait définitivement leur conservation.

*Vitraux.* — L'arrondissement de Nevers est peu riche en vitraux et nous croyons que nos églises n'en ont jamais eu beaucoup. L'église de Livry seule possède un fragment de

vitrail du XIII<sup>e</sup>. ou du XIV<sup>e</sup>. siècle ; ce fragment carré offre, sur un fond bleu, la Vierge couronnée, debout au milieu de deux grands flambeaux, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche et un sceptre de la main droite ; ce morceau a beaucoup de caractère et est d'une belle couleur.

On voit encore quelques fragments de vitraux dans l'amortissement des fenêtres du chœur de la cathédrale de Nevers. Un écusson aux armes d'Albret-Orval, figurant dans la fenêtre du milieu, indique qu'au moins une partie de ces verrières fut donnée par Jean d'Albret-Orval qui fut l'un des compétiteurs au comté de Nevers à la fin du XV<sup>e</sup>. siècle.

La fenêtre d'une chapelle latérale de l'église de Saint-Seine a conservé un vitrail assez joli représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean ; à côté est un écusson *palé d'or et de gueules*, surmonté d'une crosse ; le tout porte les caractères de la fin du XV<sup>e</sup>. ou du commencement du XVI<sup>e</sup>. siècle.

Le XVI<sup>e</sup>. siècle nous a laissé les beaux vitraux de l'église de Saint-Saulge qui méritent d'être décrits : les huit fenêtres des collatéraux sont vitrées. La première du collatéral nord, en entrant, est divisée en trois panneaux : au milieu Jésus-Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean ; dans le panneau de gauche, le donateur en costume bourgeois, assisté de son patron, saint Michel ; dans celui de droite, la donatrice avec sainte Madelaine ; au-dessous des armoiries mutilées, le panneau principal de l'amortissement est occupé par le Sauveur assis sur un trône, jugeant des âmes qui montent vers lui ; sa main gauche tient le glaive vengeur ; on ne voit plus ce qu'il tenait de sa main droite ; au-dessous de lui la Vierge et saint Jean semblent supplier le souverain juge. L'histoire des donateurs de cette verrière est tout un roman : un jeune homme de Clamecy, Michel Barot, menait à Paris une vie déréglée ; il rencontra dans une orgie

une jeune fille nommée Madelaine, dont il s'éprit et qu'il ramena à la vertu après l'avoir épousée et s'être converti lui-même ; tous deux vinrent se fixer à Saint-Saulge, où ils vécutent et moururent saintement vers le milieu du XVI. siècle ; ils furent enterrés dans cette église qu'ils avaient contribué à orner.

La seconde fenêtre, divisée en deux panneaux, renferme une Annonciation fort bien rendue : dans l'amortissement, un saint François en prière et deux scènes de la Nativité.

La troisième fenêtre est, comme la première, partagée en trois panneaux. Au milieu, la Vierge et l'enfant Jésus qui ne sont pas nimbés, non plus du reste que presque tous les saints figurant dans ces vitraux ; dans le panneau de gauche, un donateur en costume de chanoine, assisté de saint Jean l'Évangéliste ; ce donateur a aussi son histoire : il se nommait Jean Boulu et, étant enfant, il gardait les pourceaux dans un village aux environs de Saint-Saulge ; un jour, ayant égaré quelques-unes des bêtes dont on lui avait confié la garde, il se désolait, quand un riche voyageur le vit dans cet état, s'informa de la cause de ses larmes et l'emmena à Paris où il étudia et devint docteur en Sorbonne, chanoine de Paris et curé de Saint-Jacques-la-Boucherie. Le panneau de droite présente la légende de saint Cyr, telle qu'elle est rapportée par Michel Cotignon dans son *Catalogue historial des évêques de Nevers* ; voici le récit de cet auteur : « Charles le Chauve  
« dormant et pensant estre à la chasse tout seul en des bois,  
« il luy sembla voir un grand sanglier furieux et fort es-  
« chauffé, venant droit à luy pour l'offenser ; dont ayant  
« grand peur et s'estant mis à prier Dieu, s'apparut à lui un  
« enfant nud qui luy dit que s'il luy vouloit donner un voile  
« pour se couvrir, il le délivrerait du mal et de la mort que  
« cette feroce beste luy alloit pointer. Ce que luy ayant promis,  
« iceluy enfant prit le dit sanglier, monta dessus, luy mena

« et luy fit tuer de son espée. » D'autres historiens attribuent ce songe à Charlemagne; l'évêque de Nevers, consulté par le prince sur le songe, répondit que l'enfant était saint Cyr, patron de la cathédrale, et le voile qu'il lui demandait, la restitution des biens et la réparation de son église, ce qui fut accordé (1); cette légende était figurée dans un vitrail de Saint-Cyr de Nevers; elle se voit encore sur l'un des chapiteaux de cette église; Charlemagne couronné et vêtu d'une longue robe fleurdelysée plonge son épée dans le poitrail d'un sanglier sortant d'une forêt: le sanglier est monté par le petit saint Cyr qui lui tient les oreilles. Ce panneau fort curieux a malheureusement plus souffert que les autres. Dans l'amortissement de cette baie, Dieu le Père en pape tient devant lui le Christ en croix, et le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, réunit le haut de la croix à la tête du Père; au-dessous, une petite Annonciation, et dans les autres jours des anges rouges un peu lourds sur fonds bleus.

La quatrième fenêtre est disposée comme la troisième: au milieu, c'est encore une représentation de la Trinité. Dieu le Père en pape tient sur ses genoux Jésus-Christ mourant; au-dessus, le Saint-Esprit. Dans le panneau de gauche, un donateur en costume de chanoine, assisté de saint Saulge, en moine, tenant un livre; on lit sur la bordure *Saint Salve*. Dans le panneau de droite, saint Jean-Baptiste nimbé, tenant un agneau pascal sur un livre. L'amortissement offre Jésus-Christ bénissant et des anges qui tiennent les instruments de la Passion.

Si maintenant nous continuons le tour de l'église, nous trouvons la première fenêtre du collatéral droit, du côté du

(1) Le chapitre de St.-Cyr de Nevers portait pour armoiries: *De gueules, au sanglier au naturel, chargé d'un saint Cyr de même, nimbé d'or, au chef d'azur semé de France.*

choeur, divisée en trois panneaux renfermant saint Martin, saint Louis, qui était couvert d'un manteau fleurdelysé dont on a enlevé toutes les fleurs de lys, en sorte qu'il ne reste plus guère que la tête et les mains du saint roi, et enfin saint Nicolas avec les trois enfants dans la cuve; l'amortissement présente, sur un fond rouge semé d'étoiles, Jésus-Christ en croix, la Vierge et saint Jean. Cette fenêtre était peut-être la plus belle de toutes par la vivacité de ses couleurs et la beauté du dessin, mais elle a été horriblement mutilée. La fenêtre suivante renferme les restes d'un arbre de Jessé. La troisième et la quatrième fenêtre en suivant ne contiennent que des débris informes.

Les églises de Cizely, de Parigny-les-Vaux et de Champvert ont aussi conservé quelques petits vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle, en grisaille et en couleur, mais aucun de ces fragments ne mérite une mention particulière.

Enfin les deux fenêtres du choeur de la belle chapelle du Bon Pasteur de Dornes ont de magnifiques verrières en style moderne, représentant les quatre évangélistes accompagnés de leurs animaux symboliques.

*Croix.* — Au point de vue monumental, il y a trois sortes de croix : les croix de consécration, les croix hosannières et les croix élevées dans les cimetières ou dans d'autres lieux. Lors de la consécration d'une église, l'évêque trace avec le saint chrême des croix sur les murs ou sur les piliers de l'édifice; il était d'usage au moyen âge de sculpter, aux places où avaient été faites ces marques, des croix de pierre qui restaient comme un souvenir de la consécration solennelle. Nous n'avons dans l'arrondissement de Nevers aucune de ces croix.

Nous n'avons pas trouvé non plus de croix hosannières, c'est-à-dire de croix munies de pupitres.

Enfin nous ne connaissons dans l'arrondissement que

quatre croix de chemins qui méritent une mention ; la plus ancienne est à Chevannes, le fût et les bras en sont octogones et terminés par des feuillages frisés ; à l'intersection des bras et du fût se trouvent des médaillons sur lesquels on lit, d'un côté, en lettres onciales et gothiques mêlées : HIC : JACET : ROBERTUS : et de l'autre : QV : . BD (?) CVRAM ISTIVS : ECIE ; cette croix nous paraît dater du commencement du XV<sup>e</sup>. siècle. Celle de Sainte-Marie est un peu plus moderne, mais plus ornementée ; elle est également à huit pans, son fût est terminé par un fleuron et elle porte Jésus-Christ d'un côté, la Sainte Vierge de l'autre, et au milieu de son fût, deux petites statues posées sur des consoles. Dans le cimetière d'Ourouer, une autre croix du XVI<sup>e</sup>. siècle offre Jésus-Christ sur une de ses faces et la Sainte Vierge sur l'autre.

Enfin, M. le baron du Bar, amateur éclairé des beaux-arts et peintre de talent, a fait élever, il y a une dizaine d'années, près du village de Saincaize, une fort belle croix en style du XV<sup>e</sup>. siècle.

*Châteaux.* — Les châteaux du moyen âge et de la renaissance sont en grand nombre dans l'arrondissement de Nevers ; nous ne ferons ici qu'indiquer les plus remarquables de ceux de chaque époque.

La commune de Toury-en-Séjour renferme un lieu où, dit-on, se voyait jadis une réunion de constructions féodales fort anciennes ; on désigne ce lieu sous le nom de Fossés-Matigny. On y voit quatre tertres de hauteurs et de grandeurs différentes, séparés par des fossés à demi comblés ; le plus élevé de ces tertres devait supporter le donjon, deux autres des bâtiments de servitude et le quatrième la chapelle, mais il ne reste plus aucune trace de constructions. Il reste à Toury-sur-Abron de l'ancien château une grosse tour ronde, qui nous paraît dater du XII<sup>e</sup>. siècle ; cette tour fort élevée

a perdu son couronnement lors de la Révolution ; trois assommoires peu saillants , portés par des consoles en retrait , flanquent ses parois à des hauteurs différentes ; il ne reste aucune ouverture de la construction primitive , les meurtrières sont fort allongées et étroites . On n'entre dans cette tour que par une porte pratiquée à 4 mètres du sol , le rez-de-chaussée consiste en une sorte de cave voûtée , où l'on ne pénètre que du premier , le mur de cette partie a trois mètres d'épaisseur ; le premier étage est voûté , on monte de là au second par un escalier pratiqué dans le mur qui a deux mètres d'épaisseur . Cette tour est construite en beau moellon d'appareil et la base est conique . Il ne reste rien de l'ancien château qui était plus moderne que la tour , il a été remplacé à la fin du XVIII<sup>e</sup>. siècle par une grande construction établie à quelques mètres plus loin .

Le château de Rosemont est la plus belle ruine féodale du Nivernais ; bâtie à mi-côte , cette forteresse forme un polygone irrégulier entouré de fortes courtines , flanquées autrefois de neuf grosses tours , dont sept sont encore debout , et d'un haut bâtiment carré sous lequel se trouve la porte . Toutes ces constructions ont été très-soignées ; le revêtement , qui malheureusement sert de carrière à tout le pays , est en belles pierres d'appareil . Ce château a été bâti suivant toutes les règles de la castramétation du XIII<sup>e</sup>. siècle . Les grosses tours ont leurs parois verticales sur des bases coniques ; elles sont toutes découronnées , mais on voit encore , en quelques endroits , les créneaux des courtines : ils sont rectangulaires , peu élevés et assez larges ; quelques moncharabys flanquent les tours . Les machicoulis n'étaient point en usage au XIII<sup>e</sup>. siècle , mais toutes les tours et la partie ouest des courtines qui défendait l'entrée sont encore garnies , dans le haut , de trous et de corbeaux destinés à supporter des hourds . Toutes les meurtrières sont de longues fentes verticales destinées au tir de l'arc .

Il est difficile de reconnaître où se trouvait le donjon ; c'était sans doute l'une des grosses tours de l'enceinte, peut-être celle de l'angle sud-ouest, qui semble plus forte, mais rien ne la distingue des autres. La chapelle est dans le bâtiment carré, au-dessus de l'entrée, à une assez grande hauteur ; elle n'offre rien de remarquable. Sous la partie ouest du château s'étendent de vastes souterrains, dans les parois desquels s'ouvrent des niches de deux mètres de haut sur un de large ; on veut y voir d'affreux cachots, c'étaient tout bonnement des magasins de la forme la plus ordinaire.

Les châteaux de Verneuil et de Meauce présentent encore des restes de leur construction primitive, mais ils ont été rebâties en grande partie.

Nous avons du XIV<sup>e</sup>. siècle le château carré à enceinte et à quatre tours d'angle de Villars, celui de Chevenon, bâti sur un plan plus moderne, avec un corps de logis flanqué de tours à ses extrémités, et de tourelles engagées des deux côtés de la porte d'entrée.

Les châteaux d'Arisolles, de Riéjot, du Marais et de Lange, bâtis ou rebâties au XV<sup>e</sup>. siècle, sont encore des châteaux forts, tandis que ceux de Troungny, de Giverdy, du Bessay et de Villemenan ne sont plus guère que des manoirs plus commodes à habiter que propres à soutenir un siège. A cette même époque, on bâtit sur un plan ancien le château de Passy, dont la façade rappelle Chevenon, mais où tout trahit la fin du XV<sup>e</sup>. siècle.

Le XVI<sup>e</sup>. siècle nous a laissé le château ducal de Nevers, dont la façade, encadrée de deux grosses tours, offrait autrefois de ravissantes sculptures (1), puis les jolis manoirs

(1) Le château de Nevers a été bâti sur les restes d'un plus ancien, il en est de même de presque tous ceux dont nous parlons ici. L'époque que nous assignons à chacun est celle de son dernier et plus complet arrangement.

de Dornes, de la Motte-Farchat, de Tâche et le beau château de Bordes, qui, au premier aspect, paraît beaucoup plus ancien.

Le château de Frasnay-le-Ravier offre une belle porte du XVII<sup>e</sup>. siècle; une autre porte, en forme d'arc de triomphe, a été transportée des Bordes dans le parc de M. le baron de Bar, à Saincaize. Sermoise, Bizy et Urzy ont de beaux châteaux du XVIII<sup>e</sup>. siècle; le premier présente l'inscription suivante qui donne la date de sa fondation :

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

LE 16 AOUT 1754, CETTE PIERRE A ÉTÉ POSÉE PAR DEMOISELLE DEMOISELLE MARIE JEANNE FRANÇOISE DE DEVANNES FILLE DE MESSIRE PIERRE JACQUES DE GIRARD SEIGNEUR DE VANNES, DE SERMOISE, BOISE, PULLY, BUSSON, CHEVIGNY, LES CHAMONS-CHEMINAUX, ST. PARIZE LE CHATEL ET SES DEPENDANCES, DE VAUCLOIX, DE VAUX, CHARNOY, LAVAUT, DE VERDOUX, LIEUTENANT DES MARÉCHAUX DE FRANCE, LEUR SURELÉGUE EN NIVERNOIS, ET DE DAME MADAME FRANÇOISE DE BÈZE DE LA BELOUSE, SA MÈRE, TOUS TROIS PRÉSENTS, QUI DÉSIRENT PLUS QU'É LEURS NOMS SOIENT ÉCRITS AU LIVRE DE VIE

QUE SUR CETTE PIERRE PÉRISSABLE.

- 3<sup>de</sup>. MARIE MÈRE DE JESUS, SOYE LA PROTECTRICE DE CETTE MAISON.  
 5<sup>e</sup>. PIERRE APÔTRE INTERCÈDE POUR SA CONSERVATION.  
 8<sup>de</sup>. FRANÇOISE POUR QUE SES MAITRES IMITENT VOS VERTUS.

Actuellement, MM. le vicomte Benoit d'Azy, Humann et Boignes font construire dans les communes d'Azy, de Saint-Germain et de Decize des châteaux qui rivaliseront avec ce que le moyen âge et la renaissance nous ont laissé de plus beau comme ordonnance générale et comme ornementation.

Les doctrines archéologiques, de jour en jour plus répandues, ont déjà produit cet excellent résultat de faire sentir le besoin de donner un style quelconque aux constructions que l'on entreprend. Les architectes, ne pouvant faire mieux, comprennent sagement qu'il faut imiter les

beaux modèles de chaque époque ; les sculpteurs, les ouvriers se forment la main et, sans nul doute, si notre malheureux pays finit par retrouver sa tranquillité perdue, si sa prospérité anéantie depuis trois ans peut se rétablir sur des bases solides, nous verrons l'architecture civile, comme l'architecture religieuse, entrer dans une voie de rénovation générale que nous tous archéologues appelons de nos vœux les plus ardents ; on ne bâtera plus de châteaux semblables à des casernes ou à des manufactures, mais bien d'élégants manoirs, qui rendront à nos campagnes leur aspect pittoresque du moyen âge ; les rues de nos villes, sans être pour cela étroites et insalubres, perdront, n'en déplaise à la voirie municipale, l'aspect froid et monotone que leur donnent ces rangées de maisons carrées et unies, tellement semblables les unes aux autres, qu'on a souvent de la peine à distinguer sa demeure de celle de son voisin. Déjà beaucoup de tentatives heureuses ont été faites ; quelques maisons de Paris, de Lyon, de Rennes, de Blois et d'autres villes, sans cesser de respecter l'alignement, sont ornées de sculptures et ont leur physionomie à elle ; Dieu veuille que des temps plus heureux permettent à la jeune génération d'architectes qui s'élève dans l'étude de notre architecture nationale, de nous faire profiter du fruit de ses travaux. ^

*Fortifications, maisons et monuments divers.*—Les villes de Nevers, de Decize et de Saint-Pierre-le-Moustier étaient entourées de fortifications : les murailles de la première, bâties en 1194 avec la permission du comte Pierre de Courtenay, furent réparées et refaites en partie au XIV<sup>e</sup>. siècle ; on ne distingue guère de vestiges caractérisés de la construction primitive, mais il reste du XIV<sup>e</sup>. siècle la belle porte du Cron située à l'ouest de la ville ; c'est un haut et large bâtiment carré à machicoulis trilobés, flanqué à l'extérieur

de tourelles en amortissement reposant sur de fortes en-gives ; cette porte est précédée d'un ouvrage avancé et on y accède par un chemin étroit et tortueux. Nous avons encore quelques tours plus ou moins bien conservées ; celle de Saint-Eloi date de 1421. La ville de Decize fut entourée de fossés à la fin du XII<sup>e</sup>. siècle , et sans doute elle eut bientôt après des murailles ; mais déjà du temps de Guy Coquille , une grande partie de cette enceinte ne servait plus. On trouve dans l'*Histoire du Nivernais* : « Tout ce haut « (de Decize) a ses murailles anciennes, et tout le dedans est « comblé de terre jusqu'à la cime des murailles, en sorte que « les jardins et la pleine de ce lieu haut sont en plus grande « hauteur que ne le sont les cheminées des maisons qui sont « au pied de ces murailles. » Les archives de Decize renferment beaucoup de pièces de différentes époques relatives aux réparations de ces fortifications. Il n'en reste maintenant que quelques pans de murs flanqués de tours engagées qui nous paraissent , à cause de la solidité et de la régularité de leur construction , dater des premières années du XIII<sup>e</sup>. siècle.

Ce fut aussi sous le comte Pierre de Courtenay que Saint-Pierre-le-Moustier fut fortifié ; nous doutons fort que les pans de murs et les tours qui restent encore debout soient de cette époque ; du reste ces vestiges offrent trop peu de caractères pour que l'on puisse leur assigner une date certaine.

Les beffrois de Nevers , de Decize et de Saint-Pierre-le-Moustier se voyaient encore il y a quelques années : c'étaient des tours carrées , construites au XIV<sup>e</sup>. siècle. La cloche de celui de Saint-Pierre a été portée dans le clocher de l'église ; on lit sur ses flancs , en caractères gothiques :

En lan mil cccc lxxi me firent faire les bourgeois et habitans de Saint Pierre le Moustier.

Nous ne connaissons pas de maisons antérieures au XV<sup>e</sup>.

siècle ; il reste seulement à Nevers, dans la rue Saint-Genest, un mur de grand appareil percé de fenêtres géminées de l'époque romane, et des salles voûtées d'arête, avec des colonnes portant les caractères de la première période ogivale, qui faisaient partie de l'abbaye de Notre-Dame ; on voit encore à Saint-Pierre une fort belle cave voûtée s'étendant sous des bâtiments modernes, connue sous le nom de cave du sabbat ; cette substruction est divisée en deux parties dans sa longueur par trois gros piliers et composée de quatre travées voûtées d'arête avec de grosses nervures retombant sur des piliers octogones sans chapiteaux ; tout cela nous paraît de la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle. Ce devait être au moyen âge un magasin dépendant du prieuré. On prétend que son nom lui vint des juifs ; on raconte aussi que les protestants y tenaient leurs réunions.

La ville de Nevers fut presque entièrement détruite par deux incendies, en 1305 et 1308, ce qui explique l'absence de maisons anciennes. Quelques-unes du XV<sup>e</sup>. siècle assez jolies s'y voient, ainsi qu'à Saint-Pierre et à Chantenay. Une maison à pignon en escalier, située dans la montée du château, passe pour avoir été l'hôtel de la monnaie des comtes ; elle manque complètement d'ornementation et il est difficile de fixer son âge. Les hôtels Andras et de la Ferté, rue Creuse et rue des Ardilliers, sont de jolies constructions du XVI<sup>e</sup>. siècle. Enfin, l'on montre encore rue Adam Billaut, autrefois de la Parcheminerie, la maison du célèbre menuisier de Nevers.

Le palais épiscopal, qui a servi de préfecture sous l'empire avant le rétablissement du siège, fut construit au XVIII<sup>e</sup>. siècle par l'évêque Antoine Tinseau.

Un pont ancien, probablement du XIII<sup>e</sup>. siècle, se voyait il y a peu d'années près d'Imphey ; il en reste seulement une culée.

M. de Sainte-Marie, dans ses *Recherches sur Nevers*, fait observer que tous les auteurs d'éléments et de dictionnaires de géographie ont parlé du pont de Nevers et n'ont parlé que de ce pont à l'endroit de la ville. Disons donc quelques mots de ce pont tant vanté. Dès 1309, il y avait un pont en bois sur la Loire; en 1407, on en commença un en pierre qui ne fut achevé qu'en 1535. Il était séparé en deux par un îlot de la Loire, et une troisième partie fut construite plus tard du côté de Moulins pour permettre d'arriver de ce côté en temps de crue de la rivière; deux de ces ponts furent rompus par les eaux en 1628, et ce fut seulement en 1670 que le grand Colbert ordonna de les rétablir; voici les quatre vers latins qui furent gravés sur une plaque de plomb mise dans les fondations :

NOMINE NIVerno PLURES QUI STARE PER ANNOS  
 NON POTUI, FIRMIUS NOMINE REGIS ERO.  
 LILIA SI PATRIS METAS POSUERE PROFUNDO,  
 ET METAS LIGERI LILIA NOSTRA DABUNT (1).

Malgré cette fastueuse inscription, les eaux endommagèrent souvent ce pont et finirent, en 1736, par en emporter sept arches qui furent rétablies il y a peu de temps.

Les divers ponts de la rivière de Nièvre ne méritent pas de mention.

*Artistes.* — Nous devrions terminer ce long article par des indications sur les artistes qui ont bâti, peint ou sculpté les divers monuments de l'arrondissement de Nevers; mais une aride énumération de noms recueillis dans les archives de Decize surtout et dans divers documents sortirait peut-être du cadre que nous nous sommes tracé; nous ne mentionnerons

(1) Ces vers font allusion à la fameuse digue de la Rochelle bâtie sous Louis XIII, et au nouveau nom du pont qui fut sans doute mis sous le patronage de saint Louis.

396 STATISTIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE NEVERS.

donc ici qu'un nom d'artiste qui se lit sur les jolis fonts baptismaux de l'église de Beaumont-sur-Sardolle, ornés de figures étendues, de pampres et de guirlandes de chêne. Voici cette inscription gravée en caractères gothiques :

Ces fonts... a fait faire par Anthoine Honard  
Le 10 mars MCCC (1544).

Nous avons aussi recueilli des noms de fondeurs sur de jolies cloches anciennes, mais nous gardons ces documents pour un travail spécial sur les artistes du Nivernais.



---

---

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

# RÉUNION

## DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS

AU PALAIS DU LUXEMBOURG ,

**En avril 1851.**

---

La session annuelle du Congrès central d'agriculture ayant amené à Paris un certain nombre de membres de la Société pour la conservation des monuments, M. de Caumont a profité de cette circonstance pour les réunir. On se rappelle que six semaines auparavant, dans les derniers jours de février, le Congrès des délégués des Académies avait déjà été l'occasion de plusieurs séances de la Société.

On avait d'abord songé à fixer une première séance pour le 9 avril, mais les moments de la plupart de ceux qui auraient pu s'y rendre étant absorbés par les discussions du Congrès agricole, alors dans leur plus grande vivacité, on a dû réduire la séance projetée à une simple conférence, à une conversation archéologique, dont le résumé précédera naturellement le procès-verbal de la séance du 12 avril.

Dans cette conférence, le T. R. P. Arthur Martin et M. le comte de Mellet ont engagé la discussion sur les parties encore neuves de l'archéologie du moyen âge et sur la nécessité de faire descendre enfin la théorie jusqu'aux applications

pratiques. Il ne suffit pas de faire connaître les caractères qui distinguent les monuments des diverses époques, ni de mettre en lumière ces monuments par des descriptions et des dessins ; il faut que cette étude du passé ait des résultats pour le présent et serve à régénérer l'art contemporain. Il faut, par un enseignement élémentaire, par des publications à bon marché, par des manuels populaires, par des modèles aisés à exécuter, répandre chez nos ouvriers les notions qu'ils ont perdues, et renouer ainsi des traditions brisées. C'est surtout pour les besoins du culte et pour les édifices religieux que cette rénovation de l'art est indispensable, et elle est impossible, si l'enseignement s'arrête aux édifices des grandes villes, s'il ne va pas chercher au fond des campagnes les ouvriers qui travestissent les églises et les défigurent par des décorations détestables. Il faut fournir à ces ouvriers, dont le goût a été perverti par les affreux modèles édités par l'imagerie parisienne, des modèles d'un style irréprochable. Il faut pourchasser avec persévérance ces profils, ces coupées, ces patrons de menuiserie, d'autels, de chaires à prêcher imaginés par des architectes ignorants, par des dessinateurs sans instruction, et propagés dans les écoles primaires où on les fait copier aux élèves comme exemples de dessin linéaire. Il faut montrer au grand jour et livrer au ridicule ces pitoyables modèles avec lesquels l'enseignement public déprave les instincts artistiques des populations.

M. Raymond Bordeaux insiste sur la déplorable influence que l'enseignement du dessin, tel qu'il est pratiqué dans tous nos établissements d'instruction publique, exerce sur l'avenir de l'art et sur la nécessité de soustraire les jeunes générations à cette influence stérilisante. Que le clergé donne l'exemple et que, dans toutes les écoles où il exerce quelque empire, on écarte avec soin ces pauvretieuses imitations du style grec et romain ; que les types de l'art français viennent prendre

la place des images ridicules qu'on donne à copier aux élèves. [www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Mais pour cela, il faudrait qu'on trouvât dans le commerce, à bon compte, des modèles tels que nous les désirons, et faciles à copier par des commençants. Or, jusqu'ici la librairie n'a rien publié dans ce genre, et on n'a édité pour les écoles que de ridicules images.

MM. Arthur Martin, Chavin de Malan et de Mellet regrettent aussi qu'un recueil bien choisi d'épithètes latines et françaises ne fournisse pas des formules aisées à adapter aux monuments de nos cimetières, où les idées les plus vulgaires, exprimées d'une manière ridicule, envahissent de plus en plus les inscriptions gravées sur les tombeaux. Quelques bons modèles renfermant des pensées élevées et formulées suivant les règles du style lapidaire, pourraient sans doute rendre aux inscriptions funéraires un sens moral et religieux, et prendre la place des niaises épithètes qu'on rencontre partout.

Il faudrait non seulement mettre à la portée des ouvriers des dessins d'orfèvrerie, de serrurerie, de charpente, de menuiserie, il faudrait encore agir sur nos fabricants de tissus et sur ceux qui les mettent en œuvre. Les fabricants d'ornements d'église ont été les principaux coupables dans l'altération graduelle des vêtements sacerdotaux, autrefois si amples et si majestueux, et aujourd'hui si raides et si mesquins. J.-B. Thiers, au XVII<sup>e</sup>. siècle, se plaignait déjà, dans l'une de ses dissertations liturgiques, de la tolérance que le clergé accordait aux innovations de ces marchands d'ornements. A notre époque, il y a des communautés religieuses qui confectionnent un grand nombre de vêtements sacerdotaux, et beaucoup de dames qui brodent des étoles ou des nappes d'autel. La plupart de ces ouvrages d'aiguille, confectionnés avec une certaine dépense de temps et d'argent, et par des

personnes fort zélées, sont la plupart d'un goût détestable, faute de patrons et de modèles convenables. Si des dessins d'un bon style étaient publiés et mis en circulation, ils seraient certainement préférés aux vulgaires broderies, aux laids bouquets de fleurs qu'on exécute maintenant. C'est aux savants et aux artistes à donner l'impulsion, les ouvriers habiles ne font pas défaut, ils manquent seulement de direction. L'art ne doit pas dédaigner d'exercer une pareille influence : il doit vivifier et ennoblir l'industrie. Si une fois l'élan était donné, nul doute que les nombreux journaux de travaux d'aiguille qui sont répandus dans les salons et dans les ateliers n'entrassent dans la voie nouvelle, et que des ornements de bon goût ne prissent enfin la place des laides tapisseries d'aujourd'hui.

On engage vivement M. Arthur Martin, qui s'est tant occupé des anciens tissus du moyen âge et de l'Orient, à faire quelque chose qui puisse servir de point de départ.

M. Raymond Bordeaux annonce que depuis près d'un an il s'occupe d'un mémoire sur les applications pratiques de l'archéologie à la menuiserie, à la serrurerie, à l'art du vitrier, du peintre décorateur, etc., et que ce mémoire paraîtra incessamment dans le *Bulletin monumental*. Il rappelle les *Instructions* que M. l'abbé Auber vient aussi de publier dans ce recueil, et il insiste pour que M. Martin fasse quelque chose sur la décoration artistique des tissus.

#### *Séance du 12 avril.*

Cette séance a eu lieu à 8 heures du soir sous la présidence de M. le comte de Mellet. MM. de Caumont, Chavin de Malan, de Morissure (Eure-et-Loir), Victor Petit, Raymond Bordeaux (Eure), le vicomte de Boneuil (Marne), Mahul, ancien préfet, sont présents. MM. le marquis de Menou, et B. de

Rostolan, proclamés membres de la Société, assistent à la séance. M. R. Bordeaux tient la plume comme secrétaire.

La parole est à M. de Boneuil pour la lecture d'une notice relative à la collégiale de N.-D. de Melun.

#### NOTICE DE M. LE V<sup>ic</sup>. DE BONEUIL.

Permettez-moi d'appeler un moment votre bienveillant intérêt sur une église qui, par l'antiquité de son origine et les souvenirs qui s'y attachent, a mérité d'être classée parmi les monuments historiques. Je veux parler de l'ancienne collégiale de Notre-Dame de Melun, autrefois florissante et enrichie par la munificence de nos rois, tombée aujourd'hui dans un tel état de dégradation et de ruine, qu'il a été nécessaire d'interdire le chœur jusqu'au transept depuis longues années. Il est question aujourd'hui de la réparer ou plutôt d'en reconstruire à peu près la moitié, en reprenant en sous-œuvre les parties qui ont le plus souffert, et je viens solliciter, pour cette œuvre artistique et catholique, un léger tribut que la Société française accorde d'ordinaire à l'entretien et à la conservation des monuments qui sont dignes de son intérêt.

La collégiale de Notre-Dame de Melun a été fondée vers l'an 1020 par le pieux roi Robert, qui se réserva pour lui et pour ses successeurs le titre de premier chanoine et l'enrichit de plusieurs dons et privilèges, que nous voyons sans cesse renouvelés et accrus par nos rois. Ainsi, Henri 1<sup>er</sup>., continuant à Notre-Dame l'affection que lui portait son père, confirme ses donations par une charte datée de Melun du mois de juillet 1053. Philippe 1<sup>er</sup>. mourut à Melun le 29 juillet 1108; ses obsèques, auxquelles assista Louis VI son fils, se firent dans l'église de Notre-Dame. Gualon, évêque de Paris, ceux de Senlis et d'Orléans, Adam, abbé de

St.-Denis, et plusieurs autres personnes distinguées par leur piété, passèrent la nuit près des dépouilles mortelles du roi, qui furent ensuite transportées au monastère de St.-Benoît-sur-Loire.

Louis VI, confirmant les libéralités de ses pères, fait don en 1120 à Notre-Dame de quatre foires franches, aux quatre fêtes de la Vierge, avec défense à tous ses officiers et sergents de n'y faire aucun exploit de justice ni d'y réclamer aucune prestation, redevance ou coutume; enfin, cette collégiale est l'objet des constantes sollicitudes des rois Louis VII, Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe III, Louis X, Philippe VI, Charles V, Charles VI. Sous le malheureux règne de ce dernier, la collégiale eut sa part des souffrances du royaume; la prise de Melun, inutilement quoique héroïquement défendu par ses habitants que commandait Denis de Chailly, livra à la colère du vainqueur les édifices religieux. Notre-Dame fut ravagée et cependant Henri VI, roi d'Angleterre, prenant le titre de roi de France et usurpant ses privilèges, nommait à un canonicat de Notre-Dame le 14 avril 1426. Mais grâce à la fermeté du chapitre, le titulaire ne fut pas reçu.

En 1457, Charles VII, par lettres du mois de mars, prend le titre d'abbé de Notre-Dame, qu'il reconnaît fondé par ses prédécesseurs et confirme ses legs, franchises et libertés. Mêmes faveurs sous les rois Louis XI, Louis XII, Charles IX, Henri III, Henri IV. En 1636, le 18 juin, le roi Louis XIII vint à dix heures du matin à Notre-Dame. Les chanoines revêtus de chapes vont processionnellement au devant de S. M. jusqu'à la grande porte de l'église, où ayant été fait le compliment ordinaire et l'eau bénite présentée, le roi a été en même ordre conduit dans le chœur où la sainte messe a été célébrée à son autel par l'un de ses aumôniers et lui a été présenté le surplis et l'aumusse comme fondateur et premier chanoine, ce qu'il a très-volontiers agréé, ensemble la musique

de la collégiale, qui, pendant la messe, a chanté le Te Deum et les mots accoutumés pour S. M. Le 25 juin suivant a été apportée au chapitre la somme de 35 sols tournois pour le prix ordinaire de l'eau, offert par le roi lorsqu'il fut à l'offrande de la messe dite et célébrée à son grand autel.

Louis XIV fut également reçu à Notre-Dame le 6 mars 1650, avec les mêmes honneurs et on lui présenta aussi les insignes de chanoine. Par un brevet du 25 mars 1690, il accorda au chapitre le prieuré conventuel de St.-Sauveur de Melun, de fondation et nomination royale, devenu vacant par la mort de frère Georges Catelan, dernier titulaire. C'est là l'époque la plus florissante de l'histoire de Notre-Dame, aussi en avait-elle consacré la mémoire par une inscription commémorative des bienfaits du roi que le chapitre fit placer au-dessous de la rosace du grand portail. Cette inscription n'existe plus, mais le texte en a été conservé à la bibliothèque de la ville.

A partir de ce moment nous voyons Notre-Dame perdre insensiblement sa splendeur. En 1773 l'église menaçait ruine, il fallut en consolider plusieurs parties et la communauté arrêta qu'il serait nécessaire de supprimer les doubles bas-côtés; les flèches qui surmontaient les tours furent descendues, mais les réparations furent probablement mal faites, car, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, l'église est aujourd'hui dans un état de dégradation complète. J'en ai dit assez, MM., pour justifier le titre de monument historique accordé à la collégiale de Notre-Dame; il me reste à vous donner quelques détails sur son architecture, les mutilations qu'elle a subies et les réparations qu'on projette d'y exécuter.

L'église, de construction romane, remonte, ainsi que je l'ai dit, à l'année 1020, mais il est difficile aujourd'hui de reconnaître les parties qui peuvent avoir été conservées depuis cette époque. Il faut croire que les premiers travaux ne fu-

rent pas exécutés très-solidement, car nous voyons qu'en 1187 elle était en pleine reconstruction et que les parties reconstruites étaient tellement importantes qu'une nouvelle consécration fut jugée nécessaire et fut faite en effet, en 1198, par Michel de Corbeil, archevêque de Sens. Le plein-cintre y domine généralement, et la tour du Nord, qui a conservé tout son caractère roman, doit être encore telle qu'elle était au commencement du XI<sup>e</sup>. siècle, sauf la flèche qui a été descendue en 1773. Plusieurs chapiteaux du chœur et de l'abside, bien conservés et représentant des monstres ou des figures d'oiseaux fantastiques et de démons, doivent aussi remonter à cette époque. Il faut rendre cette justice aux divers réparateurs de Notre-Dame, jusqu'au XVI<sup>e</sup>. siècle, qu'ils semblaient s'attacher à conserver au monument son ancien caractère et n'y introduire qu'avec une sorte de réserve les modifications de l'art ogival. La renaissance ne fut pas si scrupuleuse, elle rasa la moitié de la tour du Sud et la reconstruisit suivant le style de ce temps. L'F couronné et la salamandre qu'on y voit encore sont en quelque sorte sa signature, qui se retrouve aussi sur la petite porte du portail de droite. Au reste, si la renaissance a souvent le tort, dans les réparations qu'elle a entreprises, de substituer son style à un style plus pur, plus sévère, plus religieux, au moins était-ce toujours l'art, moins parfait si vous voulez, mais art qui, lui aussi, a produit ses chefs-d'œuvre et garde dans l'histoire un rang qui n'est pas sans honneur et sans gloire; mais que dirons-nous des barbares qui, dans des temps bien plus rapprochés de nous, au commencement de ce siècle, ayant fait fabriquer un autel pour la chapelle absidale et ne pouvant, à cause de l'étendue du rétable, le faire approcher contre la muraille dont l'écartait la saillie des colonnettes, ont fait enlever lesdites colonnettes et hacher à coups de marteau les ciselures des chapiteaux qui supportaient la retombée des nervures

de l'abside pour y encastrer les angles du fronton de cette déplorable boiserie d'un style qui n'a pas de nom et qui n'en mérite pas. Un pareil vandalisme n'a pas d'excuse et je me hâte d'ajouter que, dans les réparations projetées, les boiseries doivent disparaître et les chapiteaux être rétablis dans leur état primitif.

Je dois dire aussi que cet acte de vandalisme est presque le seul que j'aie rencontré dans mon examen de la collégiale et que le mauvais état où elle se trouve doit être attribué en grande partie au temps ou à quelque vice de construction originel. Ainsi, par exemple, les tours sont construites jusqu'à plus de la moitié de leur hauteur en *opus incertum*, c'est-à-dire en pierre non taillée et jetée pêle-mêle dans le mortier; la partie supérieure est en pierre de taille de moyen appareil. Or, la partie inférieure était probablement composée de pierre trop faible ou de ciment de mauvaise qualité, elle a cédé à la pression de la partie supérieure et s'est écrasée sur elle-même. Quelques portions de l'édifice ont déjà été reprises en sous-œuvre; il y a quelques années, on les a refaites en pierres de taille, c'est dans ce système qu'on doit continuer les réparations projetées.

La suppression des doubles bas-côtés a donné à l'église la forme de croix latine. Elle a de longueur, depuis l'axe des piliers du transept 23<sup>m.</sup>, de l'axe des piliers au bas du sanctuaire 11<sup>m.</sup> 10<sup>c.</sup>, des marches du sanctuaire à la naissance de l'abside 10<sup>m.</sup>, profondeur de l'abside 9<sup>m.</sup> 90<sup>c.</sup>, longueur totale 54<sup>m.</sup>

La largeur de la nef y compris les collatéraux 15<sup>m.</sup> 50<sup>c.</sup>, du transept 22<sup>m.</sup> 20<sup>c.</sup>, du sanctuaire 15<sup>m.</sup>, de l'abside 11<sup>m.</sup> 90<sup>c.</sup>

Je vous ai fait entrevoir, MM., quelle serait l'importance des travaux, quant aux moyens d'exécution, il faut bien avouer que la difficulté est grande, le gouvernement a promis

de donner 1400,000, savoir : le ministère de l'Intérieur 50,000 fr. et le ministère des Cultes 50,000 fr. La ville fera aussi tous les sacrifices qui seront en son pouvoir, mais elle a cru ne pouvoir mieux faire que d'organiser une loterie autorisée par le gouvernement et composée de 75,000 billets à un franc, il y aura environ 25,000 fr. de lots ou de frais, restera 50,000 fr. applicables aux réparations de la collégiale. Je demande à la Société française de vouloir bien donner à ce monument une preuve de son intérêt en permettant que son nom soit inscrit au nombre des souscripteurs à la loterie, pour un certain nombre de billets.

M. Victor Petit donne quelques détails sur les fouilles opérées près d'Auxerre, sur l'emplacement présumé de l'ancienne *Chora*. Le monument exploré paraît n'être pas romain, mais d'un moyen âge fort ancien, de la plus haute époque : on a cru reconnaître la base de tourelles. Voilà un siècle qu'on dispute pour savoir si c'est ou non un vestige de *Chora*. Si les ruines sont du moyen âge, la question sera vidée.

M. de Caumont donne lecture de la correspondance. Une lettre de M. Quantin, archiviste de l'Yonne, est précisément relative à ces fouilles de la vraie ou fausse *Chora*. Il croit que ces vestiges sont ceux d'un camp romain. La question n'est donc pas vidée.

..... et adhuc sub judice lis est.

La Société des sciences historiques de l'Yonne a commencé cette année la publication d'une bibliothèque historique de l'Yonne depuis les temps primitifs. Pour son compte personnel, M. Quantin est chargé de la composition d'un cartulaire de l'Yonne.

M. de Mellet lit un mémoire de M. Ed. de Barthélemy sur la statistique monumentale du département de la Marne. C'est la description du canton de Ville-sur-Tourbe, arrondissement de Ste.-Ménéhould.

**NOTICE DE M. DE BARTHÉLEMY.**

Je crois qu'on ne peut mieux faire pour les progrès de la science archéologique et de la statistique monumentale de notre pays, que de suivre les conseils et l'exemple que nous donne notre directeur, l'illustre fondateur de la Société française. Je n'ai pas la prétention d'avoir pu imiter son savant travail sur le Calvados, mais j'ai essayé de suivre de loin sa trace, et j'ai commencé, d'après sa méthode, une statistique des monuments de l'arrondissement de Ste.-Ménéhould, département de la Marne. Je viens aujourd'hui vous soumettre le résultat sommaire de la première partie de mon travail, partie qui embrasse le canton de Ville-sur-Tourbe, pays complètement inexploré, quoique digne de l'attention des archéologues et qu'un séjour de plusieurs mois, en automne, m'a permis de visiter en détail.

Ce canton, dont j'ai dressé un croquis, selon les instructions adoptées tout récemment par le Congrès des délégués, contient trois bourgs et vingt et un villages; sur ce nombre dix sont entièrement dépourvus de monuments de la moindre antiquité; quatorze renferment des églises plus ou moins curieuses et que j'ai classées par siècles.

Deux de ces églises sont du style roman ou du commencement de la transition, à Minaucourt et à Hurlus; trois ont des chœurs du XIII<sup>e</sup>. siècle et des nefs des XIV<sup>e</sup>. et XV<sup>e</sup>.; huit appartiennent au XIV<sup>e</sup>. et au XVI<sup>e</sup>. Je n'ai point envie ici d'entrer dans la description détaillée de tous ces édifices; il n'y en a qu'un qui m'ait paru vraiment digne de vous être signalé et sur lequel je désire appeler toute l'attention et la sollicitude de la Société; je veux parler de l'église de Somme-Py, gros bourg situé sur les confins des arrondissements de Reims et de Ste.-Ménéhould.

C'est le principal monument du canton : il mériterait une monographie complète.

Cette église est placée sur une élévation considérable dont une partie, découverte aujourd'hui, était occupée par un château-fort. Ses dimensions principales sont de 31<sup>m</sup>. 60 de longueur, 15<sup>m</sup>. 20 pour la largeur des nefs, 19<sup>m</sup>. 40 pour la longueur du transept sur 5<sup>m</sup>. 60 de largeur; les voûtes du chœur et de la grande nef ont 9<sup>m</sup>. 40 et 10<sup>m</sup>. 50.

L'église a trois nefs, toutes d'une conservation parfaite, percées de cinq travées de chaque côté; les piliers sont composés de neuf colonnes réunies en faisceau et couronnés d'un large chapiteau; un second se trouve placé à la jointure des nervures de la voûte et de ces colonnes. L'étude de ces chapiteaux à elle seule serait intéressante: on y voit des palmes, des feuilles de vigne, de laitue, de chêne, des glands, des cordes enlacées bizarrement, des animaux fantastiques, des enfants dévorés par des serpents, des fers, etc. Mais le plus curieux, sans contredit, en est un qui représente une danse macabre d'un dessin assez soigné et composé d'une vingtaine de personnages; malheureusement la hauteur à laquelle il est placé empêche qu'on le puisse facilement étudier. Chacun des piliers de la grande nef porte un dais du XV<sup>e</sup>. siècle d'un travail fort riche, à environ 2<sup>m</sup>. du sol: les supports figurent des anges dans diverses positions et tenant des banderoles ou des écussons: les piliers, placés à l'entrée des transepts, ont chacun deux de ces dais; sur le bas de l'un d'eux sont sculptés des feuilles et des chats jouant, au milieu un écu chargé d'une équerre, un marteau et un compas posés 2 et 1. Les fenêtres sont sans caractère particulier et sans ornements, deux grandes en ogives éclaireront le transept, dont les chapiteaux sont moins curieux que ceux dont je viens de parler: j'en citerai cependant un où se tiennent deux animaux n'ayant qu'une tête: au-dessous, une

jolie crédence du XV<sup>e</sup> siècle, dont le couronnement représente des feuillages divers et deux chats n'ayant également qu'une tête.

Le chœur est percé de cinq fenêtres ogivales simples, séparées par des colonnettes, mais cette partie de l'édifice est dans un état de délabrement inquiétant, l'eau y pénètre et ronge les pierres d'une manière qui en fait craindre l'écroulement prochain. Les nefs latérales sont éclairées par des fenêtres à ogives du style flamboyant; on y voit des clefs de voûte d'un joli travail figurant l'écu de France, des croix fleurdelisées, des cercles ornés de fleurons, des trèfles, etc.

L'église, à l'extérieur, est soutenue tout autour par d'énormes contreforts : on y entre sur le côté méridional par une petite porte ogivale, surmontée d'un tympan trilobé et soutenue sur des colonnettes à nœud du plus gracieux effet : le grand portail a été refait au XVI<sup>e</sup> siècle : la face septentrionale possède un portail très-intéressant : il est divisé en deux baies par un trumeau, au-dessus duquel est une console supportant la Sainte Vierge et surmonté d'un vaste tympan au milieu duquel devait être un groupe : le linteau de la porte est fouillé à jour : sur les parois latérales et tout le long de la voussure de l'arcade sont figurés des enfants nus, au milieu des attributs de la vigne, sculptés avec beaucoup de finesse et analogues aux dessins que l'on retrouve à Notre-Dame-de-l'Épine. Sur les parois et à hauteur d'homme, sont deux statuettes, l'une d'une femme en costume de châtelaine, l'autre de seigneur, avec l'armure, la toque à plume, appuyé sur un bouclier semé de besans sans nombre. La corniche qui supporte le toit est formée de modillons qui représentent les sept péchés capitaux et sont d'une conservation satisfaisante; ils se prolongent tout autour de la nef et forment des cordes entrelacées.

Telle est l'église de Somme-Py, autant qu'une visite mal-

heureusement trop court m'a permis de l'apprécier. L'édifice est en bon état, à l'exception du chœur, qui, comme je l'ai dit, menace ruine; il serait à désirer que la Société voulût bien accorder un secours pour permettre de faire quelques réparations urgentes à la toiture et que de plus elle voulût bien le signaler à l'attention du gouvernement.

Le canton de Ville-sur-Tourbe est pauvre en bâtiments civils et l'on ne peut citer qu'une ancienne maison fortifiée, appelée la Chapelle et qui sert actuellement de ferme; elle est toute en briques, entourée de fossés et de remparts encore visibles; l'intérieur est composé de salles immenses où se trouvent des restes de sept énormes cheminées du XV<sup>e</sup>. siècle : une partie de l'édifice est du XIV<sup>e</sup>. La façade, qui donne sur la rivière de la Tourbe, est percée de fenêtres nombreuses et placées irrégulièrement. La porte est voûtée et accostée de deux écussons et de deux têtes de saint Pierre et de saint Paul, sculptées en relief et d'un bon travail, et surmontée d'une fenêtre géminée et arrondie : la tradition veut que la Chapelle ait appartenu aux Templiers : en 1505, elle était à la maison de Créquy. Près de là et dans la forêt d'Haulzy, on trouve un retranchement en terre attribué aux Romains et que je croirais plutôt ne remonter qu'à l'époque des comtes du Dormois, souverains du pays (IX<sup>e</sup>. et X<sup>e</sup>. siècles). Jadis presque tous les villages du canton possédaient leur château : le plus fameux de tous était celui de Vienne-le-Château, qui soutint plus de dix sièges en règle; mais ils ont disparu lors de la tourmente de la Révolution et l'on n'en voit plus que les fossés et quelques débris informes : deux riches prieurés ont eu le même sort à St.-Thomas et Vienne-la-Ville.

Il est également à remarquer que presque toutes les églises des XIII<sup>e</sup>., XIV<sup>e</sup>. et XV<sup>e</sup>. siècles sont placées sur des éminences souvent en terre rapportée, et autour l'on peut encore distinguer quelques traces de fortifications.

Avant de quitter ce pays, je vous parlerai encore d'un village ruiné, placé au milieu même de la forêt d'Haulsy et sur l'emplacement de l'église duquel j'ai fait exécuter des fouilles. Elles ont amené la découverte de quelques chapiteaux du XIII<sup>e</sup>. siècle et d'un pavage en carreaux émaillés fort curieux : j'ai fait le calque de deux qui portent des caractères et forment un dessin, agencés quatre par quatre : le fond est rouge-brun et les ornements en jaune. La légende du premier est *Colins me fist*, du second *Henry de Hanaut*.

La Société prie M. de Mellet de transmettre ses remerciements à M. Ed. de Barthélemy.

M. Raymond Bordeaux entretient l'assemblée de la destruction projetée du jubé de la cathédrale de Bayeux. Il craint, bien que le jubé soit lourd et en désaccord avec le style de l'église, que cette démolition ne soit entreprise à la légère et ne devienne ensuite l'objet de regrets. Sans agiter ici en principe la question de savoir s'il est opportun de détruire les jubés qui n'ont pas de caractère archéologique, question qui partage aujourd'hui les antiquaires français, M. Bordeaux craint fort que la destruction du jubé de Bayeux, loin de dégager la cathédrale et d'augmenter l'effet de perspective et la profondeur apparente du chœur, ne diminue au contraire l'effet saisissant de cette belle église. Suivant lui, les jubés servent en plus d'un cas à dissimuler le manque de régularité qui résulte de l'inflexion ordinaire et mystique de l'axe des églises à la jonction du chœur et de la nef. M. Bordeaux invoque, à l'appui de son opinion, ce passage d'une lettre qu'un artiste plein du sentiment du moyen âge lui adresse à l'occasion de cette démolition projetée : « Comme il faut à nos architectes quelque chose à « démolir, ils vont détruire maintenant nos vieux autels « dorés pour faire du gothique, comme ils ont abattu le

« gothique pour construire du classique. Nous en avons un  
 « malheureux exemple dans notre diocèse, le jubé de Bayeux  
 « est condamné. M. l'abbé \*\*\* vient de notifier cette con-  
 « damnation dans le journal *l'Ordre et la Liberté* qui se  
 « publie à Caen. Il paraît que Mgr. l'Évêque de Bayeux  
 « a demandé que le premier argent que donnera le gou-  
 « vernement soit employé à cette œuvre. La permission de  
 « démolir est arrivée et on va commencer par là. L'architecte  
 « officiel, M. Ruprich-Robert se charge de remplacer le jubé  
 « par deux ambons *comme ceux de Notre-Dame de Paris*, afin  
 « de conserver le *principe*. Il est vrai que tout cela nécessi-  
 « tera beaucoup d'argent et la démolition de plusieurs des  
 « belles stalles ; de plus, il existe une irrégularité dans la  
 « disposition des piliers qui forcera probablement à en sup-  
 « primer un plus grand nombre d'un côté que de l'autre.  
 « En définitive, il pourra arriver du jubé comme de l'orgue  
 « que l'on a démolit et qui depuis plusieurs années est resté  
 « dans cet état.....

M. Bordeaux pense que si le clergé de Bayeux fait démolir le jubé, dans le but de laisser mieux voir au peuple les cérémonies du chœur, les stalles courent un grand danger, car ces stalles sont adossées au jubé, qui sert à cacher le revers de plusieurs d'entr'elles, et le jubé jeté par terre, les stalles continueront à masquer l'entrée du chœur. Or les stalles de Bayeux, quoique d'une époque assez récente, sont d'une grande valeur historique et artistique. Elles ont conservé leurs dossiers et leurs baldaquins de bois sculpté, et la cathédrale de Bayeux est la seule en Normandie qui possède aujourd'hui des stalles et une clôture de chœur aussi complètes. Au point de vue historique, ces stalles sont à date certaine et on connaît positivement le nom de leur auteur. « Elles furent faites » dit Béziers dans son *Histoire de Bayeux*, « en 1589 par Jacques Lefebvre, fameux menuisier

« de Caen, dont l'habileté lui a fait trouver place parmi  
« les illustres citoyens de cette ville. La chaire du célébrant  
« et le buffet de l'orgue sont du même maître. » On vient  
de lire plus haut quel sort attendait le buffet d'orgue  
de Jacques Lefebvre : il est aujourd'hui anéanti. Il ne faut  
pas qu'une destinée semblable puisse atteindre maintenant  
une seule des stalles; car l'œuvre de Lefebvre doit rester  
complète. Le talent de cet artiste fut assez estimé de ses  
contemporains pour que le bruit de sa réputation parvint  
jusqu'en Angleterre. L'auteur des stalles de Bayeux fut  
chargé de travaux pour la reine Elisabeth, et un littérateur  
caennais ne dédaigna pas, en 1609, d'écrire en latin l'éloge  
de cet « *eximius artifex minutiarium*. » Voilà ce que l'ar-  
chitecte, envoyé de Paris pour démolir le jubé de Bayeux,  
ne sait pas sans doute, et ce qu'il faut qu'il apprenne. Qu'il  
jette bas, s'il veut, les marbres accumulés à grands frais sous  
la forme de colonnades doriques par ses prédécesseurs classi-  
ques, mais que, sous prétexte de confectionner du XIII<sup>e</sup>.  
siècle de fraîche date, il ne vienne pas détruire ce que le  
XVI<sup>e</sup>. nous a laissé de bon.

M. Bordeaux se tiendra au courant du sort des stalles de  
Bayeux, parce qu'il a consacré un chapitre à Jacques Le-  
febvre dans l'histoire des *Artistes Normands* qu'il doit publier  
prochainement.

M. le comte de Mellet fait part d'une lettre de M. Rei-  
chensperger relative à l'association qui vient de se former  
dans l'Allemagne catholique, dans le but de sauver tous les  
monuments de l'art chrétien. Il annonce aussi qu'une seconde  
église catholique va être élevée à Genève, et il sollicite l'appui  
des archéologues de France, pour que les catholiques gene-  
vois soient excités à adopter le style gothique pour cette con-  
struction.

Le R. P. Martin écrit qu'il lui est impossible de se rendre

à la séance où il devait faire une communication sur la situation archéologique de l'Espagne. (Ce mémoire remarquable a été lu le lendemain dans une séance de l'Institut des provinces.)

M. de Mellet entretient la Société de quelques-uns des travaux d'art actuellement entrepris dans les monuments de Paris. « Paris, dit M. de Mellet, fait du bon et du mauvais, mais surtout beaucoup de mauvais. » En fait de bonnes choses, il cite les nouvelles statues du Luxembourg, qui sont historiques et qui remplacent des images de Vénus et d'autres niaiseries mythologiques. Sans doute, on peut critiquer l'exécution des nouvelles statues, mais c'est assurément entrer dans une bonne voie que de substituer les images de nos grands hommes à celles des dieux de la mythologie.

M. de Mellet est allé voir les nouveaux vitraux posés récemment dans quelques églises de Paris. La plupart sont détestables. A Ste.-Elisabeth, il y a des glaces peintes d'un effet affreux. A St.-Philippe-du-Roule, ce sont des vitraux noyés de jaune. A St.-Roch, qui d'ordinaire n'est pas une église modèle, on a cependant placé des vitraux qui représentent saint Denis et l'archevêque Affre et qui sont certainement préférables.

A propos des travaux entrepris dans les églises de Paris, M. Bordeaux dénonce le grattage qu'on fait subir à la nef de St.-Eustache qui, bien que badigeonnée, avait pris une couleur sévère très-convenable.

M. Chavin de Malan trouve beau, au contraire, l'effet de ce grattage; mais plusieurs membres regrettent de voir le grattage remis en vigueur dans Paris, malgré les dangers qu'il fait courir aux sculptures, et malgré la déformation et l'amaigrissement inévitable des moulures et des reliefs.

La Société s'occupe ensuite d'une lettre de M. Chenavard relative aux fameuses peintures projetées pour le Panthéon,

qui ont été ébruitées lors du dernier Congrès. M. Chenavard appelle cela l'histoire philosophique du monde.

L'administration, que les protestations de la Société française ont mise en émoi, assure qu'on n'ira pas au-delà de l'exécution des cartons, des projets, qui, commandés et faits aujourd'hui, doivent être payés.

M. Mahul croit que M. Chenavard n'a pas été aussi loin que le disait M. Théophile Gautier. La pensée panthéiste ne paraît pas douteuse, mais au moins on n'y verra ni Robespierre, ni orgies, ni toute cette fantasmagorie dont parlait la *Presse*.

D'après l'entretien que M. Mahul a eu avec M. de Guisard, au ministère, la seule chose à faire serait d'empêcher l'exécution des cartons.

M. Victor Petit déclare qu'il était persuadé que M. Chenavard avait connu et accepté les dires de son ami Théophile Gautier, puisqu'il n'a pas réclamé lors de la publication du feuillet de celui-ci dans la *Presse*. C'était à lui de rectifier les assertions de cet article, si elles étaient erronées. La Société n'a donc pas de reproches à se faire; elle a accompli un devoir en dévoilant à l'opinion publique les mystères du Panthéon. M. Chenavard n'a pas à se plaindre, car on peut lui opposer son silence.

M. Chavin croit que la discussion ayant eu du retentissement, les bureaux cherchent à étouffer cela. M. Chenavard ira jusqu'au bout et on salira le Panthéon, comme on a sali la chapelle du Luxembourg, des peintures fort lestes que M. Gigoux substitue à des compositions de Philippe de Champagne.....

M. Mahul pense qu'il faut recommander à M. de Contencin, directeur des cultes, de tempérer un peu le zèle des architectes qui démolissent les églises pour les refaire à neuf. Il cite plusieurs antiques églises du Midi de la France, qui ont

été démolies et rebâties, qui sont grattées, râclées et défigurées; on alloue pour tout cela des sommes énormes. On a donné, par exemple, 150,000 fr. pour démonter des clochers et en numéroter les pierres, en sorte que nous avons maintenant des tours toutes neuves, qui ne sont plus celles qu'ont faites nos pères. M. Viollet-Leduc lui-même tombe dans ce défaut. Qu'est-ce donc des autres? Et puis on fait des bévues étranges. M. Mahul a grand'peur que les crédits magnifiques, qui vont être proposés au vote de l'Assemblée, ne servent encore à encourager ces déplorables travaux. La cathédrale du Puy souffre énormément sous la main des architectes. Il y a à Carcassonne une église, Saint-Nazaire, dans laquelle on engloutit des sommes énormes. Voilà qu'on va y ajouter un chœur tout entier, greffé en dehors du plan primitif et qui sera une véritable excroissance. Tout cela parce que l'évêque veut faire sa cathédrale de cette misérable église, tout-à-fait insignifiante. Il y a pourtant à Carcassonne une cathédrale, mais l'évêque actuel l'a abandonnée, parce qu'elle est dans la haute ville où il ne veut plus monter.

Déjà en 1802, lors du rétablissement du culte, on ne voulut pas autoriser le changement de cathédrale. L'évêque est allé siéger depuis dans Saint-Nazaire qui n'est qu'une paroisse, la cathédrale ancienne étant maintenue comme cathédrale dans les livres liturgiques. M. Mahul a fait une notice sur ce point; les chanoines, qui ne veulent pas officier dans un vilain quartier, jetèrent les hauts cris.

M. Bordeaux remarque que l'argent qu'on va gaspiller à Saint-Nazaire suffirait probablement pour rendre la haute ville accessible et pour améliorer les vieux quartiers qui avoisinent la cathédrale.

A Avignon, reprend M. Mahul, on a procédé en sens inverse et donné un meilleur exemple. Le cardinal du Pont est retourné à Notre-Dame-des-Dons, qui avait été l'église

papale. M. Périer, évêque constitutionnel maintenu au concordat, s'était campé dans une église moderne; les chanoines voulaient y rester. *Inde iræ*. Mais heureusement les traditions sont renouées, et la chaire archiépiscopale est replacée où elle fut dès l'érection du siège d'Avignon en archevêché.

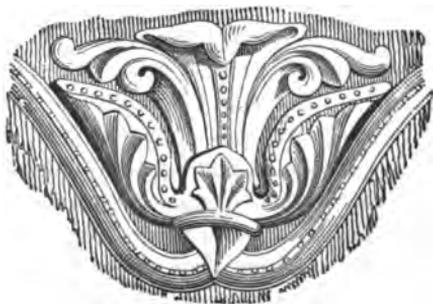
Et puis l'argent de l'Etat ne sert pas seulement à transplanter des cathédrales, il sert à toutes sortes d'essais et d'entreprises hasardeuses. On descend des vitraux, des roses tout entières, on les emballe dans des caisses et on les expédie à Paris, au lieu d'envoyer des vitriers sur place.

M. de Mellet : « On va jeter bas nos cathédrales sous prétexte d'une crevasse. »

La Société remercie vivement M. Mahul de ces intéressants détails, et le prie de continuer à la soutenir dans la lutte contre des restaurations véritablement désastreuses.

*Le Secrétaire,*

Raymond BORDEAUX.



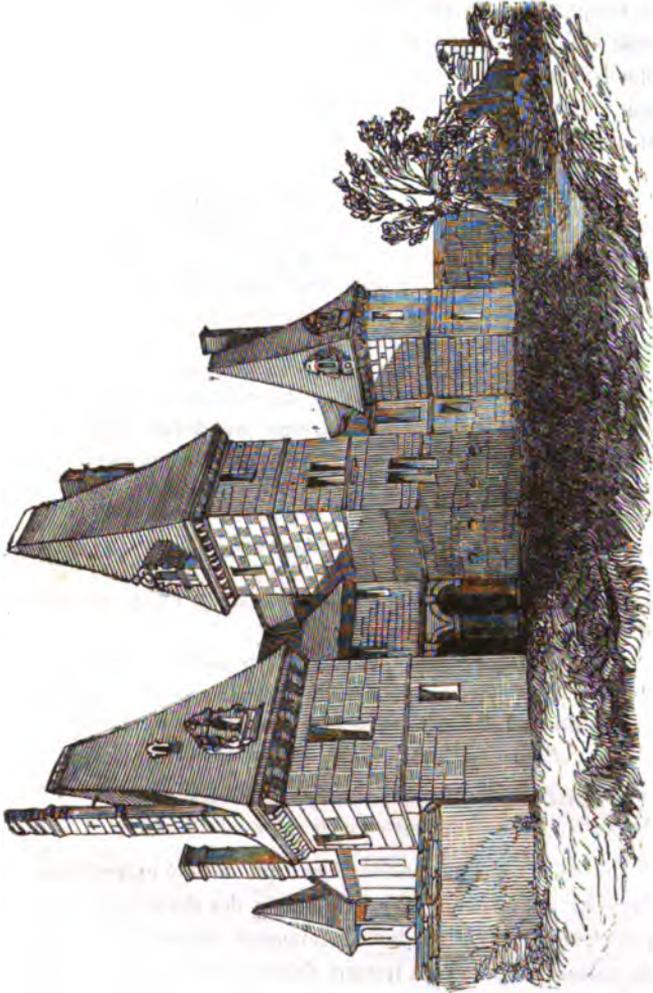
## CRONIQUE.

---

*Excursion botanique, géologique et archéologique à Dives (Calvados).* — La Société d'histoire naturelle de Normandie faisait à Dives, le 25 mai 1851, son excursion botanique et géologique : plusieurs membres de la Société française pour la conservation des monuments, parmi lesquels nous citerons MM. de Caumont, de La Chouquais, président à la Cour d'appel de Caen; Morière, secrétaire-général de l'Association normande; de Bonnechose, vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Bayeux; Abel Vautier, président de la Chambre de commerce; de Brébisson, de Falaise, membre du Conseil-général du Calvados, assistaient à la réunion qui a été en partie archéologique, en ce sens que pendant que les géologues et les botanistes étaient en course de leur côté, les archéologues se dirigeaient du leur et allaient visiter la nouvelle église bâtie, sur les plans de M. Pelfrène, à Cabourg, à 1 kilomètre de Dives. Cette église, fort élégante, est dans le style du XV<sup>e</sup>. siècle; des balustrades en pierre couronnent les murs, et les gargouilles des gouttières saillantes offrent, comme celles du XV<sup>e</sup>. siècle, des monstres dans des attitudes forcées. En général, cette église présente un diminutif d'une grande église. La pierre est habilement coupée, et l'on voit que les ouvriers du Calvados ont fait des progrès sensibles depuis quelques années.

En venant se réunir à ses confrères, M. de Caumont avait suivi la route de Crèvecœur à Beuvron et à Dozulé. Il a communiqué divers renseignements sur les fiefs qui se ren-

contrent sur cette route; puis il a décrit le château de Cri-



CHATEAU DE CRIQUEVILLE.

queville, construction assez remarquable du XVII<sup>e</sup>. siècle, et qui appartenait à la famille de Launay.

Cette famille avait une chapelle seigneuriale dans l'église de Criqueville : on en a fait la sacristie, et sous cette chapelle était un caveau qui renfermait plusieurs cercueils de plomb; l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre noir, existe encore dans la sacristie où elle a été copiée par M. de Caumont.

## D. O. M.

*Soubs cette vouste reposent attendans le dernier jugement, les cendres de noble dame Marguerite Richart dame de Hérouville et Ransville, femme de feu mess<sup>rs</sup> Robert de Lannay gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et ch<sup>er</sup> de son ordre, S<sup>r</sup> de Criqueville, duquel mariage elle eut deux fils et une fille, Lainé desquels luy survecut. Et après avoir fait bâtir et dotté cette chapelle ou le dit S<sup>r</sup> son mary et elle sont inkumes fonda une messe tous les jours de la sepmaine et un service annuel en la dite chapelle, une messe qui se doit célébrer tous les samedis en l'eglise Notre dame de la delivrande près de Caen et une autre encor tous les jeudis de l'année avec un service annuel au couvent des carmes de la même ville. Pleine de piété envers les religieux, charitable envers les pauvres, très vertueuse et bien avisée en la conduite de ses actions, s'estant dans le travail d'une longue maladie retirée de la conversation du monde pour vaquer entre les siens au service de Dieu et se préparer à la mort, décéda en sa maison à Caen le IX. de septembre M DC XVI.*

*Post luctum fratris quem funus mersit acerbum*

*Proh dolor en matri ducimus exequias*

*Ille obiit juvenis propecta hanc sustulit etas*

*Funera sunt tamen hæc utraq; acerba mihi.*

*Matri obtime ac benemerenti filius mærens posuit.*

*Requiescat in pace.*

Des endiguements considérables, qui ont été exécutés aux environs du château pour le garantir des dérivaions de la petite rivière d'Oudon, doivent remonter en partie à l'époque du château : ces grands travaux doivent procéder des mêmes hommes, de ceux qui élevaient des châteaux à hauts toits et à murailles épaisses.

*Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, par M. Hippolyte SAUVAGE, avocat, membre de la Société française, etc., 4 vol. in-8°, Mortain, 1851. Prix : 5 francs, au profit des pauvres. — Mortain est une toute petite ville du département de la Manche, et c'est probablement la première fois qu'il sort de ses presses ou de sa presse un volume de 400 pages, du moins un volume archéologique, historique et biographique. Il était juste qu'elle commençât par ses annales, et, grâce à M. Sauvage, Mortain sera connu de Mortain, et les *Recherches* du jeune antiquaire prendront place dans les collections de livres normands.

M. Sauvage a reconnu ce qu'on peut reconnaître à peu près partout, que les habitants du pays étaient assez étrangers à l'histoire de leurs ancêtres, et que pourtant ces ancêtres avaient joué un grand rôle sur un grand théâtre ; il a étudié toutes les phases de leur gloire passée, et il en a rédigé le récit, sur lequel il n'a pas voulu exercer son droit d'auteur. Les souscripteurs ont payé l'édition ; le reste se vendra au profit des pauvres. Ce n'est qu'au fond de nos provinces qu'on trouve ces dévouements désintéressés : demandez une page, à ce prix, aux plumes parisiennes !

M. Sauvage a divisé son livre en douze chapitres, embrassant une époque dans chacun d'eux. Au milieu des faits civils et militaires se trouvent des faits ecclésiastiques du plus haut intérêt. C'est en effet à l'arrondissement de Mortain qu'appartenaient les abbayes de Savigny, Blanche et de Virey ; là se trouvaient les prieurés du Rocher, des Biards, de St.-Hilaire, de Moutons, d'Yvrande et de St.-Cyr-du-Bailleul ; à Mortain même, on voit une remarquable église où luttent, à l'intérieur et à l'extérieur, le plein-cintre et l'ogive, monument que les chartes vieillissent de deux siècles, et que les maîtres de l'art, les de Caumont, les Vitet, les Gally-Knight replacent au XIII<sup>e</sup>. L'amour du paradoxe n'a point égaré M. Sauvage ; il ne s'est pas aveuglé sur des té-

moignages qu'une saine critique réduit à leur valeur : nous l'en félicitons.

Nous le félicitons également d'avoir donné des catalogues de fiefs, de baillis, de vicomtes, de maîtres des eaux-et-forêts, de comtes, d'abbés, de prieurs, etc. Nous le félicitons surtout des notices biographiques qui terminent son livre. Nous regrettons seulement qu'il n'ait tiré ce livre qu'à 200 exemplaires. Après tout, c'est encore un mérite que celui de la rareté.

J. T.

*Some account of domestic architecture in England*, publié par M. J.-M. PARKER, membre étranger de l'Institut des provinces; in-8°. de 287 pages, illustré d'un grand nombre de vignettes sur bois. Oxford, 1851.— Cet ouvrage nouveau de M. Parker se distingue, comme tous ceux que l'auteur a déjà édités, par une grande clarté, beaucoup de méthode, des aperçus fort justes, et par la belle exécution du texte et des planches. L'architecture civile du moyen âge est encore peu connue, parce que les débris qui nous en restent sont très-incomplets et qu'ils ont été le plus souvent appropriés à la vie actuelle des populations. Le sujet n'a guère fait de progrès, je crois, depuis vingt ans que j'ai professé mon Cours d'antiquités. M. Parker a donc été bien inspiré en réunissant, avec sa science et sa sagacité, un nombre considérable de fragments appartenant à l'architecture civile du moyen âge de l'Angleterre et de la France. On sait, en effet, que M. Parker a beaucoup exploré notre pays : l'ouvrage qu'il vient de publier en est une nouvelle preuve. M. Bouet, membre du Conseil de la Société Française, a mis, l'année dernière, son crayon à la disposition de l'archéologue anglais, et cette année encore il doit parcourir avec lui plusieurs départements du centre et du sud-ouest. Nous avons remarqué dans le volume que nous annonçons des types que nous avons

signalés, il y a long-temps, à Tours et d'autres monuments très-intéressants de différentes villes de France dessinés par M. Bouet et gravés sur bois en Angleterre. La tour d'Evrault à l'abbaye de Fontevrault, est figurée parmi ces dessins, et M. Parker est persuadé que c'était, dans l'origine, la cuisine de l'abbaye : ceci nous a rappelé que le bâtiment indiqué dans Ducarel et dans les vues anciennes de l'abbaye de St.-Etienne, sous la dénomination de *cuisines*, avait aussi une forme singulière, et qu'on y voyait quatre fourneaux. M. Parker cite des cuisines de même forme dans des abbayes de l'Angleterre.



BÂTIMENT DES CUISINES, A FONTEVRAULT.

DE CAUMONT.

**NÉCROLOGIE.** — *Mort de M. Guimard, inspecteur de la Société française pour le département des Côtes-du-Nord.* — Un malheur affreux vient d'arriver à St.-Brieux : M. Guimard, conseiller de préfecture et inspecteur des monuments, vient de se noyer dans la mer en cherchant à sauver une de ses cousines qui a péri avec lui. M. Guimard, courageux explorateur des monuments de la Bretagne et des documents historiques ensevelis dans les archives, avait, entre autres travaux importants, à peu près terminé l'histoire des évêques de St.-Brieux, et nous désirons vivement que ce manuscrit soit publié, car nous savons qu'il est le fruit de longues et consciencieuses recherches. M. A. de Barthélemy, ami de M. Guimard, pourra, nous l'espérons, en surveiller l'impression et rendre ainsi un dernier service à son collaborateur et son ami.

*Mort de M. Puvis, membre de l'Institut des provinces.*— M. Puvis \*, président de la Société d'agriculture de Bourg, membre de l'Institut des provinces de France, correspondant de l'Institut national, vient de mourir à Paris, à son retour d'un voyage en Angleterre. M. Puvis était un des savants le plus laborieux de nos départements, et il avait publié un très-grand nombre de mémoires et d'ouvrages, sans compter les notices dont il avait nourri, depuis 25 ans, les Annales de la Société de l'Ain, dont il était l'âme. M. Puvis avait assisté à plusieurs sessions du Congrès scientifique de France. A Lyon, en 1841, il présidait la section d'agriculture ; nous le retrouvons à la tête de cette même section en 1843 à Angers, et à Nîmes en 1844.

Nommé membre du Conseil général de l'agriculture en 1842, en même temps que MM. de Caumont, de Torcy, Desjoberts et Beaumont de la Somme, il s'opposa énergiquement à l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers, et signala un des premiers les erreurs grossières dont fourmillaient les tableaux statistiques présentés par le gouvernement. M. Puvis a siégé au Conseil général jusqu'en 1849 qu'il désira y être remplacé par M. Messiat, député de l'Ain. Alors il avait éprouvé un affaiblissement considérable et le repos lui était devenu nécessaire. Toutefois, il ne put résister cette année au désir de visiter l'Angleterre et l'exposition universelle, et l'on attribue sa mort aux fatigues du voyage.

M. Puvis, possesseur d'une belle fortune, avait été cruellement frappé, il y a 5 ans, par la perte d'un fils, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

Le tome I<sup>er</sup>. de la classe des sciences de l'Institut des provinces renferme un beau travail de M. Puvis, sur l'endiguement des rivières et des fleuves.

---

---

# PRINCIPES

## D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

appliqués à

L'ENTRETIEN, LA DÉCORATION ET L'AMEUBLEMENT ARTISTIQUE

DES ÉGLISES ;

PAR M. RAYMOND BORDEAUX, DOCTEUR EN DROIT,

Membre de l'Institut des Provinces.

---

### INTRODUCTION.

---

#### § 1<sup>er</sup>.

Nous devons la première pensée de cet opuscule à une circonstance à peu près fortuite.

Il y a maintenant un an, en juin 1850, l'Association Normande et la Société française pour la conservation des monuments étaient réunies à Lisieux. Par une coïncidence imprévue, la conférence ecclésiastique avait lieu le même jour, et les deux doyens de la ville engagèrent les curés ruraux à assister aux séances scientifiques. Le clergé cantonal se trouva placé ainsi en rapport direct avec les antiquaires attirés par cette réunion. Deux archéologues, qui ont contribué à sauver de la destruction beaucoup de débris du passé, M. Billon, docteur en médecine, et M. l'abbé Lalmand,

correspondant des comités historiques du ministère, amenèrent la discussion sur les travaux entrepris dans quelques églises du voisinage. Je me trouvai investi de la parole, et encouragé à communiquer quelques idées sur la décoration artistique des églises rurales. La question du maintien ou de la suppression des porches en bois, celle du choix des vitraux les plus convenables, des peintures décoratives à adopter ou à rejeter, furent discutées. Des recommandations pour la conservation des dalles tumulaires, des anciens fonts baptismaux, des vêtements sacerdotaux du moyen âge; quelques détails sur le choix à faire parmi les tableaux appendus aux murs des églises, et sur les divers genres de mérite qui peuvent motiver leur conservation, reçurent un favorable accueil. Je pris la défense de deux choses qui dans ce pays sont tombées dans un injuste discrédit et disparaissent par suite d'altérations de mauvais goût ou d'une destruction totale. Je veux parler des voûtes en bois de chêne avec poutres sculptées et décorations en couleur, puis des riches rétables des règnes d'Henri IV et de Louis XIII, fort lourds sans doute en comparaison des légères broderies de l'architecture gothique, mais qui n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre de menuiserie délicate et précieuse, lorsqu'on les compare avec les rétables de plâtre et de sapin qu'on leur substitue presque partout. — Je protestai contre cette application erronée de l'archéologie qui fait mettre à la place des beaux objets d'ameublement, et des ouvrages de menuiserie, de serrurerie qui nous restent des trois derniers siècles, des objets en prétendu style gothique, confectionnés au rabais par des procédés indignes de l'art. Je fis la guerre au carton-pierre, aux moulages détestables qui prennent la place des beaux vieux meubles des églises. Je prétendis que « l'époque claire, loyale et pompeuse de Louis XIV, » comme l'a dit quelque part Victor Hugo, s'entendait mieux

que la nôtre en véritable luxe et en convenances religieuses. Je soutins que, sous l'écorce la plus classique des décorations d'églises du XVII<sup>e</sup>. siècle, on sent toujours l'empreinte des croyances d'alors et que le reflet des idées chrétiennes illumine malgré tout ces festons et ces astragales.

J'avais été convié à jeter sur le papier les principaux points de cette conversation pour la faire entrer dans le procès-verbal des séances. Mais une improvisation de ce genre n'est pas seulement décousue et hâtée, elle est nécessairement incomplète. J'ai donc préféré reprendre d'une manière plus réfléchie un sujet qui n'est pas sans importance, puisqu'il intéresse à la fois la forme extérieure du culte et la popularité de l'art. J'ai rassemblé des matériaux, dont j'ignorais l'existence, quand j'abordai sans préparation ces questions multipliées. Mon travail s'est grossi et il paraît aujourd'hui avec les développements qu'exclut l'exposition orale, avec la forme plus nette et plus arrêtée qui distingue la pensée écrite de la pensée simplement conçue.

Il eût vu le jour plutôt si des travaux d'une autre nature ne m'avaient laissé pour celui-ci que d'insuffisants loisirs. Cependant l'ensemble en était déjà presque entièrement terminé lorsqu'apparurent dans le *Bulletin monumental* les savantes instructions redigées par M. l'abbé Auber, et adressées au clergé du diocèse de Poitiers par la commission archéologique diocésaine. J'ai préféré, au lieu de prendre les devants, laisser la priorité à M. Auber, afin de m'aider de son travail, de corroborer mes idées par les siennes et d'élaguer de mon mémoire déjà volumineux les détails accessoires compris dans son plan. Je gagnais d'ailleurs à ce délai le temps de réunir et de faire graver des croquis épars dans mon porte-feuille, et qui sont un utile accessoire de mon texte.

J'ajouterai qu'en général j'ai traité des questions nouvelles.

M. Auber écrivait pour le Poitou, et moi pour la Normandie, et on sait combien, d'une province à l'autre, la situation de l'art présente de variétés. D'ailleurs, des études spéciales donnaient à M. l'abbé Auber le droit de traiter certains détails sur lesquels mon crayon laïque se trouvait tout-à-fait incompétent.

Quoique les applications pratiques de l'archéologie à la décoration artistique des églises n'aient pas encore été traitées à ce point de vue, M. Auber et moi avons eu cependant des prédécesseurs. M. le comte de Mellet, dans une brochure de quelques pages répandue dans la Champagne, avait propagé les plus utiles instructions (1). Plusieurs Annuaires de l'Association normande contenaient des articles de M. de Caumont sur le même sujet (2). Le Bulletin monumental, et les autres recueils archéologiques, publient sur ces matières un enseignement quotidien. De son côté, le Comité des arts et monuments près le ministère de l'Instruction publique avait annoncé une instruction sur l'ameublement des églises, pour laquelle il a sollicité des matériaux de ses correspondants, mais l'œuvre se fait attendre depuis long-temps et paraît même abandonnée.

Enfin je ne dois pas omettre un ouvrage important sur la matière, et qui contient en général des doctrines excellentes. Je veux parler du *Manuel de l'architecte des monuments religieux ou traité d'application pratique de l'archéologie chrétienne à la construction, à l'entretien, à la restauration*

(1) *De la réparation des églises et de leur entretien*, par le comte de Mellet. Epernay, 45 p. in-8°.

(2) Actes de mauvais goût signalés à l'Association normande. Annuaire de l'Association pour 1841.

Aphorismes de la Société française pour la conservation des monuments, publiés dans l'Annuaire de l'Association normande, année 1848.

et à la décoration des églises, par M. Schmit (1). Le clergé y trouvera d'abondants renseignements que je ne puis répéter dans cette brochure, où je me suis même efforcé de ne point traiter les questions déjà complètement examinées par ceux qui m'ont précédé, et où d'ailleurs j'ai en vue les églises rurales plutôt que les cathédrales.

## § II.

Je dois compléter ces indications bibliographiques par un mot sur d'autres publications, dont je devrai combattre les tendances, tout en rendant hommage aux excellentes intentions de leurs auteurs.

Il existe en effet plusieurs manuels destinés à guider le clergé des campagnes dans l'administration des édifices consacrés au culte, et qui présentent, à côté de renseignements exacts sur la partie purement administrative, de fâcheuses données en fait d'art. Comme ces ouvrages sont très-répandus entre les mains du clergé et qu'ils sont inconnus de la plupart des artistes et des archéologues, je dois, en signalant les dangers qu'ils offrent, révéler une des causes les plus actives peut-être des tristes restaurations aujourd'hui à la mode.

Je ne citerai de ces manuels que ceux-là même qui tirent le plus d'autorité du haut rang de leurs auteurs et de la science incontestable qu'ils renferment sur d'autres matières.

J'indiquerai d'abord le volume publié par Monseigneur l'évêque de Belley, sous le titre de *Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art, notamment sur l'architecture des édifices religieux anciens et modernes, et sur les constructions et réparations d'églises, avec des plans et dessins, pour faire suite au rituel de Belley* (2).

(1) Un vol. in-18, de 550 p. avec atlas. Paris, Roret, 1845.

(2) Lyon, Pelagaud et Lesne, 1841 ; 1 vol. in-12.

Dans cet ouvrage, le vénérable écrivain cite, il est vrai, comme modèles, les plus illustres églises du temps passé, et venge l'architecture du moyen âge de l'injuste mépris qui a pesé sur elle. En théorie, son drapeau est donc le nôtre, et certainement, en parcourant son livre, nous avons applaudi à une érudition incontestable. Mais sur le terrain plus humble de la pratique, je n'ai plus retrouvé le sectateur de l'architecture des époques croyantes. Partout dans les renseignements qu'il donne, sur la qualité, la durée, la valeur des matériaux, sur la manière d'établir les plans et de faire des devis, il n'est question que des pratiques des artisans contemporains si éloignés de celles d'autrefois. Nulle recherche des procédés des vieux architectes, procédés sans lesquels il est impossible d'imiter leurs chefs-d'œuvre. En fait de matériaux, le *Manuel* de Monseigneur de Belley parle sans cesse du plâtre, du stuc, du carton-pierre, du bitume, du zinc, ces matériaux vulgaires et peu durables, qui doivent être bannis de tout monument. En fait de décoration, il n'est question que de peinture *d'impression à l'huile*, de pilastres et de colonnes ioniennes ou doriques. S'agit-il de vitrerie, à peine l'usage des fenêtres carrées à chassis de bois semblables à celles des maisons est-il blâmé, et encore à l'article *serrurerie*, voit-on indiquer le prix de revient des *espagnolettes*, comme si ces fermetures triviales pouvaient être admises dans les constructions ecclésiastiques. On trouve le prix des serrures à ressort, à boutons de cuivre, des pentures droites et en équerre, qui se vendent chez le moindre quincailleur, mais il n'est fait nulle mention de cette belle serrurerie d'autrefois, véritable orfèvrerie, à la fois solide et couverte d'ornements, qui décorait les portes et les boiseries des monuments gothiques.

Mais si la partie pratique du texte de ce livre est éloignée des saines doctrines, les dessins qui l'accompagnent sont

encore plus dangereux. J'ai eu le regret d'y voir proposée, comme modèle, l'image de ces tristes églises modernes qu'é-lèvent les architectes de sous-préfectures. Je n'y ai point trouvé nos pittoresques paroisses rurales, ornement du paysage, à la flèche légère, au pignon aigu, aux contreforts saillants, aux ligues mouvementées. J'y ai vu de prétendues églises, avec des fenêtres de maison, des toits de hangard, un fronton comme celui d'un bureau d'octroi, un clocher semblable à celui d'une usine.

M. Dieulin, vicaire général de Nancy, publia, vers la même époque que celle où parut le Manuel de Monseigneur de Belley, un ouvrage sur l'administration des fabriques, qui depuis la mort de l'auteur est parvenu à sa quatrième édition. Comme recueil de lois, de renseignements administratifs, de formules d'actes, c'est un livre sérieux, mais malheureusement la partie artistique qui y a été jointe et dont on a cru l'enrichir, ne nous semble pas digne de la même autorité (1).

On sent que, placé par ses fonctions de vicaire-général en contact perpétuel avec les bureaux du gouvernement, l'auteur a subi l'influence des plans dressés par les agents de la voirie et par tous ces piètres architectes qui enlaidissent officiellement la France. Aussi propose-t-il comme modèles, les églises italiennes des XVI<sup>e</sup>. et XVII<sup>e</sup>. siècles, calquées

(1) *Le Guide des curés, du clergé et des ordres religieux*, dans l'administration des paroisses et dans leurs rapports avec les fabriques, les communes, les écoles, les diverses autorités; ouvrage enrichi de notions d'architecture avec 250 figures servant de modèles d'églises, autels, confessionnaux, monuments funèbres, colonnes, 64 formules d'actes, 42 lois, ordonnances, etc., par M. Dieulin, vicaire-général de Nancy. Quatrième édition, revue et augmentée par M. d'Arbois de Jublainville, ancien magistrat. Lyon, Mothon, 1849, 2 vol. in-8°.

sur l'architecture payenne, en enseignant nettement que l'architecture grecque est seule classique, et que les autres types (l'architecture chrétienne y comprise) « ne sont employés que sous le rapport de la décoration. »

Mais, comme dans le Manuel de M<sup>gr</sup>. de Belley, ce sont surtout les figures jointes au livre de M. Dieulin, qui peuvent avoir, en fait d'art, des résultats déplorable. La première planche de ce livre est consacrée aux ordres grecs et romains, défroque mythologique dont la connaissance est parfaitement inutile à des hommes chargés d'orner des églises. La seconde planche étonne encore davantage dans un *Guide des curés*. Elle renferme pêle-mêle des échantillons de l'architecture *égyptienne, chinoise, indienne, juive, turque, romaine, grecque, moresque, byzantine*, et même du style pompadour et de l'empire. Tous les cultes y trouvent une égale tolérance; un temple d'Apollon y coudoie la cathédrale de Pise, une pagode indienne précède St.-Marc de Venise, un kiosque chinois rivalise avec la Sainte-Chapelle, et cette série d'édifices se termine par la cathédrale de Nancy, et la façade de St.-Philippe du Roule, types de la maçonnerie du XVIII<sup>e</sup>. siècle et de l'époque impériale.

La troisième planche comprend un bon nombre de portails et plans d'églises, dont deux en gothique frelaté. J'engage le clergé à ne jamais s'inspirer de ces vilains modèles dont trop déjà ont été exécutés en France.

La quatrième planche donne des élévations d'autels, de fonts baptismaux, chaires, lutrins et confessionnaux. Ce sont des macédoines de tous les styles les plus opposés.

La cinquième planche est consacrée aux monuments funéraires. On y a figuré une infinité de pyramides, d'obélisques, de stèles, de colonnes, de cippes, d'urnes mythologiques, enjolivées de faulx, de flambeaux éteints, de casolettes, de

sabliers. En revanche, les croix ne brillent sur tout cela que par leur absence ou leurs proportions exigües. Elles sont, en effet, un hors-d'œuvre au milieu de tout ce paganisme.

Au reste, Nancy, ville moderne, qui doit ses monuments les plus saillants au XVIII<sup>e</sup>. siècle, ne présentait pas à l'auteur ces types de l'architecture chrétienne qui abondent dans les vieilles cités, telles que Rouen ou Nuremberg. C'est encore à Nancy qu'a été publié un Essai dont j'aurai deux ou trois fois occasion de parler, et qui résume beaucoup d'opinions déjà trop propagées parmi les marguilliers (1).

L'existence de ces ouvrages est le symptôme le plus grave du mal que nous combattons, et ils contribuent à le propager. Mais ils n'en sont pas la cause première. Remontons donc à la source d'une pareille décadence, et voyons comment la barbarie et le mauvais goût ont envahi l'église.

### § III.

A l'époque où l'art chrétien brilla du plus vif éclat en Europe, pendant les XII<sup>e</sup>., XIII<sup>e</sup>. et XIV<sup>e</sup>. siècles, le clergé comptait dans ses rangs des architectes capables d'édifier et d'orner les temples. Plus tard, placés au milieu de populations où le sentiment exquis des arts était en harmonie avec les croyances, les évêques et les curés trouvaient pour les seconder des artisans habiles. Mais depuis que la réaction payenne, commencée au XVI<sup>e</sup>. siècle, a achevé de produire ses fruits, depuis que les théories artistiques, importées chez nous du ciel étranger de la Grèce et de l'Italie, ont tari les sources de notre art national, les ouvriers qui avaient reçu

(1) *Essai sur le goût dans les décorations d'églises*, par Gerbaut, trésorier de la fabrique de Saint-Nicolas de Nancy. Nancy, Hinzelin, 1836, in-18, de 188 pages.

les dernières traditions de l'art et des convenances chrétiennes sont restés sans successeurs. Notre clergé lui-même, élevé au milieu des préjugés d'une société occupée à anéantir les vestiges du passé ; accoutumé dès l'enfance à voir chaque propriétaire rajeunir le manoir paternel et lui enlever tout cachet artistique ; entendant le marteau des architectes officiels démolir ou défigurer les édifices qui avaient un aspect ancien ou monacal ; voyant les administrations embellir à leur manière les villes et les campagnes, en rasant ou en dénaturant les abbayes et les couvents : le clergé, dis-je, pressé par les soi-disant hommes de goût de ce siècle, a fini par céder au torrent.

Déjà, au XVIII<sup>e</sup>. siècle, la voie avait été ouverte ; des hymnes froidement imitées d'Horace avaient pris la place des chants naïfs et doux des vieilles liturgies locales. A côté de la poésie, la musique accourait de l'opéra pour supplanter le plain-chant. L'orgue partagea le dédain qui enveloppait les peintures des verrières, et fut réputé un instrument barbare. Quant à l'architecture et à la peinture, je n'ai pas besoin de redire quelle fut leur décadence.

Ces concessions ne suffirent pas, et le clergé, après avoir adopté lui-même avec empressement ces nouveautés pour se mettre à la hauteur du siècle, dut enfin résister à des prétentions croissantes et inadmissibles. La langue latine à son tour paraissait un archaïsme, et des cantiques sur un rythme profane, proférés par des voix féminines, retentirent jusque dans le sanctuaire.

Mais à mesure que l'église laissait tomber une des formes traditionnelles qui recouvraient le culte, à mesure que les temples devenaient bourgeois, la foule diminuait dans les nefs sécularisées et privées de la mystérieuse influence qu'exerçait l'art d'autrefois au profit des émotions religieuses.

En dehors de l'église, et abstraction faite des intérêts du

www.libtool.com.cn

culte, les esprits amoureux de poésie et d'art virent avec douleur ces tendances aboutir à la dévastation de tout ce que le pays possédait de richesses artistiques. L'archéologie, devenue ridicule en la personne des antiquaires de l'empire, qui s'évertuaient à déterrer des tuiles romaines ou à disserter sur les papyrus et les momies de l'Égypte, sans se soucier des monuments de France qui s'écroulaient et qu'on défigurait ; l'archéologie, transformée et appliquée à des sujets moins secs, fut propagée par une école nouvelle. Les doctrines des De Caumont, des Montalembert, des Victor Hugo remplacèrent les assertions de Dulaure, et les déclamations de ses émules.

Les exagérations du romantisme ont peut-être en France arrêté l'impulsion donnée, et la cause de l'art français a failli être perdue par ceux qui s'avisèrent d'abord de restaurer les édifices du moyen âge. Rien de plus déplorable en général que les essais qui furent faits il y a quelques années, et qu'on fait encore. La mode multiplia d'une manière risible des objets en prétendu style gothique, où l'ignorance le disputait au mauvais goût. Malgré ces obstacles, l'Angleterre, l'Allemagne, la France ont vu renouer des traditions qu'on proclamait barbares il y a vingt-cinq ans : le feu de l'art n'est pas encore éteint. *Remansit, tanquam scintilla latens in cinere.*

Mais les doctrines du vandalisme ne sont pas dissipées. Les conseils municipaux ont à peine ouvert l'œil à la lumière nouvelle et beaucoup en sont offusqués. Comme un nouveau paganisme, le mauvais goût, la passion des décorations ridicules, se sont réfugiés dans les campagnes, et y luttent de pied ferme. La routinière université enseigne dans ses collèges des doctrines désastreuses en fait d'art : l'école primaire suit les mêmes errements et fait copier des modèles de dessin linéaire, qui anéantissent chez les élèves tout sentiment du beau. Fabriciens et maçons, élevés à tel enseignement, rougiraient de ne pas se conformer à la mode, et armés de leur savoir

dans le système métrique, ils défigurent à qui mieux mieux les pauvres églises qui tombent entre leurs mains.

Le clergé lui-même, qui a laissé s'éteindre ses vieilles traditions sur ce point, s'est trouvé dans l'embarras.

Dans beaucoup de séminaires, il est vrai, l'archéologie est maintenant enseignée, et, d'un autre côté, le clergé d'il y a vingt ans peut, en lisant des traités spéciaux, refaire sur ce point son éducation. Cependant, ces connaissances générales et purement théoriques sont devenues une autre cause de danger. Depuis dix ans, la fureur de restaurer, d'ornez à neuf les églises, s'est allumée au souffle de ces notions encore superficielles. Sous prétexte de faire du gothique, on s'est laissé aller à plus d'une innovation. Tel est le résultat ordinaire des connaissances incomplètes, de la science qui n'est pas pratique.

C'est un malheur que les ecclésiastiques ne sachent plus dessiner : car les prêtres de campagne, ceux précisément qui ont le plus de loisirs, restent tout-à-fait étrangers à la culture des arts, et sont forcés de se confier aux plans de l'agent-voyer, et de faire exécuter ces plans par des ouvriers qui ont en horreur tout ce qui a quelque caractère, quelque style. Le vitrier du chef-lieu de canton veut produire ses talents en peinture ; le maçon, son habileté à gâcher le plâtre ; le menuisier, écouler ses moulures, ses attributs, ses cœurs en carton-pierre. Ces artisans, d'ailleurs, ne veulent pas faire de raccommodage et n'admettent que des travaux neufs. Pour donner de la besogne à tout ce monde, on défigure la vieille église, et le marchand de chasubles achève d'endoctriner le curé et lui persuade de réformer un mobilier trop antique, pour prendre en place les belles choses qu'il vend, de l'orfèvrerie de pacotille, des chapes empesées et des galons d'or faux !

Voilà ce que produisent trop souvent les velléités de res-

tauration mises à exécution depuis quelques années. Voilà où tant d'aumônes vont se perdre sans profit pour l'avenir, sans honneur pour le culte. Voilà comment sont dissipées les richesses artistiques accumulées par nos ayeux. Car, tandis que la cathédrale ou l'église historique pâtit des expériences hasardeuses des architectes en renom, grâce à l'argent que le gouvernement dépense sous prétexte d'enrayer le vandalisme, la modeste paroisse, oubliée au milieu des campagnes, subit aussi, sans que personne s'en doute, l'influence des modes du jour transmises par l'ignorance.

C'est en vue d'être utile au clergé rural de la contrée que j'habite, et aux ouvriers qui sont appelés à réparer ou à décorer les églises, que j'ai publié ce travail, où je me suis efforcé de résumer les principes et les traditions de l'art ancien, le seul qui puisse être avoué par le bon goût lorsqu'il s'agit de monuments religieux.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

### IDÉES GÉNÉRALES.

---

Odi profanum vulgus et arceo. Hor.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DE LA CONVENANCE.

La convenance est la loi suprême de toute espèce d'art : *caput artis decere* (1). C'est elle qui met « le style en rapport avec la nature de l'idée et l'idée même d'accord avec les lois du beau » (2).

(1) CIC., *De oratore*, lib. I.

(2) M. LAURENTIE, *De la convenance du style*.

Mais elle est surtout la condition de l'art chrétien, car elle est le résultat du respect du passé, des traditions et des règles; le fruit de l'idée de la perfection morale.

C'est l'absence de convenance qui rend si choquantes les décorations actuelles des édifices religieux.

C'était par la convenance que l'art des hautes époques avait réuni l'harmonie, la grandeur et la simplicité, la force et l'élégance, la correction et le naturel.

Mais la convenance ne se découvre pas toute seule. L'esprit, pour la trouver, a besoin de réflexion et d'étude, et d'une certaine culture qui développe le tact, cette faculté des esprits délicats.

Les artistes du moyen âge observaient généralement, en fait d'art religieux, le *quod decet* avec un bonheur que nous ne savons plus atteindre, et les marguilliers qui s'avisent de changer la disposition antique d'une église s'exposent à de lourdes bévues.

Le premier conseil à donner ici, la première maxime qu'il ne faut jamais oublier, c'est d'innover le moins possible, et de ne point prétendre perfectionner ce qui avait été établi par des gens plus habiles que nous.

Il faut bien se rappeler que la plus rustique église de village, pour peu qu'elle soit ancienne, a été bâtie, comme l'abbaye fastueuse, comme la cathédrale splendide, en vue des besoins du culte, et avec un sentiment des convenances chrétiennes plus intime que celui qui nous reste aujourd'hui. Il n'y a donc aucune nécessité sérieuse d'en modifier l'arrangement.

La chose la plus certaine en effet, c'est qu'au moyen âge, à côté du rituel liturgique qui règle les cérémonies, il y avait des traditions inflexibles qui protégeaient les artistes contre les écarts où ceux de notre temps aiment si fort à se jeter.

Voyez toutes les églises anciennes, qu'elles soient bâties

comme des chaumières ou que des plombs ciselés et dorés recouvrent leurs faltes gigantesques, le sanctuaire est invariablement tourné vers le levant, et des fenêtres percées dans le chevet laissent pénétrer la mystérieuse lumière de l'orient (1).

Autre conséquence de ce vieux sentiment des convenances artistiques : c'est que l'église rurale, bâtie avec économie, n'était pas une imitation ambitieuse de la grande église construite des aumônes de toute une contrée. L'art inépuisable des hautes époques avait su se plier à toutes les nécessités ; et les nuances qui distinguent l'architecture d'une église rustique de celle d'une grande église de ville, montrent les ressources infinies des constructeurs d'alors, puisqu'on savait faire de la moindre chapelle un tout aussi harmonieux et aussi approprié à sa destination que s'il s'était agi du temple le plus monumental (2).

Il faut conserver cette hiérarchie, il faut laisser aux églises rurales leur caractère particulier, leur physionomie champêtre, et bien se garder d'ôter l'harmonie de leur disposition première. D'ailleurs, dans l'ameublement spécial aux églises de campagne, on remarque souvent des objets d'art et d'antiquité qui présentent des particularités intéressantes et qu'on ne retrouve pas dans les édifices des villes.

(1) *Ædes sit oblonga orientem versus. Constitut. apostol. Sic versi ad orientem, pactum inimus cum Sole justitiæ. ΗΙΕΡΟΝΥΜ. in Amos (VI, 45), lib. III.*

(2) Qu'on me permette de citer à ce sujet une réflexion plaisante, mais judicieuse, que je trouve dans un Compte-rendu du salon de 1845 : « M.\*\*\* a exposé un *Parallèle de projets d'églises en style ogival du XIII<sup>e</sup> siècle*. Il y a des églises pour village, pour chef-lieu de canton, pour chef-lieu d'arrondissement et pour chef-lieu de département, « siège de l'évêché. On retrouve partout le même clocher et la même « disposition, la grandeur seule diffère, c'est comme pour les *marmites...* » REVUE INDÉPENDANTE, t. XIX, p. 393.

## DU CARACTÈRE DE LA CONVENANCE.

La ligne de démarcation entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas est difficile à tracer théoriquement. C'est surtout par des exemples qu'on peut la faire apprécier.

Posons comme principe que les choses anciennes ont pour elles une présomption de convenance religieuse, et qu'il y a presque toujours du danger à les modifier.

Que les modifications sont toujours blâmables quand il s'agit de monuments antérieurs au XVI<sup>e</sup>. siècle; qu'elles sont souvent fâcheuses pour ce qui est plus ancien que le milieu du siècle dernier; que si des changements sont désirables, c'est surtout pour ce qui a été fait depuis la réouverture des églises.

Protégeons donc d'un respect inviolable les édifices, les décorations, les objets d'art qui nous restent encore du moyen âge; ne renversons pas, sans mûre réflexion, les créations de la renaissance et du XVII<sup>e</sup>. siècle, mais faisons une guerre à outrance aux maçonneries, aux barbouillages, aux prétendus enjolivements de notre époque.

Puis, quand il s'agit de travaux neufs, inspirons-nous des traditions anciennes, et gardons-nous des choses triviales et vulgaires.

En général, les décorations adoptées dans les habitations ordinaires, les ustensiles de la vie matérielle, les objets d'un usage profane ne doivent pas figurer dans les édifices religieux.

Tout doit y être grave, choisi, de nature à porter l'esprit au recueillement et au respect, à isoler l'âme des choses d'ici-bas.

Les ornements ne sont pas là pour le seul plaisir des yeux ; ils doivent agir sur le cœur.

C'est dire que toute l'ornementation d'une église, depuis le pavage jusqu'aux fenêtres, depuis les objets indispensables aux cérémonies jusqu'aux meubles en apparence les plus indifférents, doit présenter un cachet à part.

Une église est un poème architectural, dont tous les mots doivent être également nobles et harmonieux. Les temples d'autrefois, même les plus humbles, présentaient à un haut degré ce caractère poétique : les églises d'à-présent tendent à devenir de plus en plus prosaïques.

Qu'à l'extérieur, l'édifice consacré ne ressemble donc jamais à un édifice séculier, à une mairie ou à une usine.

Qu'à l'intérieur surtout, le bruit et les habitudes du monde ne pénètrent pas, qu'aucun meuble n'y rappelle le magasin, la salle à manger ou le théâtre.

Que chaque objet y présente un caractère d'élévation, de dignité et de durée, que toutes les parties de l'édifice aient cette apparence de gravité et de solidité qui constitue le caractère monumental.

Qu'un long passé y soit partout attesté par un aspect antique ; que la décoration et l'ameublement paraissent faits en vue des temps futurs ; que le présent n'y soit pas manifesté par l'introduction de modes éphémères.

Ce n'est qu'à ces conditions que le temple aura un caractère noble et religieux. Ce n'est qu'avec ce caractère que son ensemble sera d'accord avec les lois de la convenance.

Ce n'est qu'en obéissant aux lois de la convenance, que ceux qui ont à cœur de l'orner satisferont à la loi première, souveraine, nécessaire de l'art ! *Caput artis, decere.*

www.libtool.com.cn

### CHAPITRE III.

#### OBSERVATION DES TYPES CONSACRÉS.

Toutes les religions ont été environnées d'une forme extérieure, et cette forme, plus choisie et plus noble que celle qui naît des habitudes ordinaires de la vie matérielle, n'est autre que l'art lui-même dans son expression la plus élevée. L'art commence, dans toutes les civilisations, par être d'abord hiératique et religieux. L'art purement profane ne vient que plus tard. Mais l'art religieux ne peut vivre que de sa propre vie, et quand il cherche à se rajeunir par une alliance avec l'art séculier, il n'enfante que des produits bâtards ou monstrueux.

La force même de l'art sacré est dans l'observation des traditions.

La puissance des grands artistes ne consiste pas à innover sans cesse, mais bien plutôt à trouver une inépuisable variété et des effets nouveaux dans des types traditionnels. Des types, en effet, ne sont pas rigoureusement la forme, et on n'est pas imitateur en s'y conformant.

Les artistes grecs eux-mêmes n'eurent garde de se soustraire à l'observation de ces règles. Eschyle, quand on l'engageait à refaire l'hymne d'Apollon, disait qu'il y avait des traditions sacrées dont on ne pouvait s'écarter sans témérité.

Mais la beauté payenne ne peut être la beauté chrétienne, et les types religieux de l'antiquité n'ont rien de commun avec ceux du catholicisme.

L'art payen est naturaliste, l'art chrétien est spiritualiste et mystique.

Si un artiste de l'antiquité s'était élevé jusqu'au mysticisme de l'art, il fût sorti du type religieux de son époque, et son

œuvre, ne répondant pas aux idées mythologiques, eût été repoussée des temples.

De même, la recherche exclusive de la forme matérielle, l'imitation trop exacte de la nature, objet de tant d'efforts de la part des artistes depuis l'époque de Luther, n'a été un progrès que pour l'art séculier, et n'est certainement qu'erreur et décadence en fait d'art religieux.

C'est au moyen âge qu'il faut chercher les types vrais du catholicisme. Les chrétiens des premiers siècles n'ont été des modèles, qu'en fait de vertus; ils n'avaient pas encore d'art qui leur fût propre (1). L'art antique était si vivace qu'il a fallu dix siècles pour le transformer et mettre à sa place le véritable art chrétien. L'architecture, la peinture, la sculpture survivaient à la mythologie et ont été plus difficiles à convertir au christianisme que les populations elles-mêmes.

C'est surtout au XIII<sup>e</sup>. siècle que les types artistiques de l'église latine arrivèrent à leur perfection, que les formules mystiques de la peinture, de la sculpture, de l'architecture furent définitivement fixées. L'art chrétien fut si puissant alors qu'il éteignit jusqu'au souvenir de celui de Rome et de la Grèce. A cet apogée de l'art moderne, les ustensiles les plus ordinaires de la vie matérielle revêtirent, quant à la

(1) Les premiers chrétiens s'abstinrent en général de l'usage de la sculpture et de la peinture, parce que ces arts ne leur offraient encore que des formules payennes, et à cause de la haine très-logique qu'ils portaient aux monuments de l'art antique. Mais aussitôt que sous l'influence ecclésiastique, des types propres à la religion nouvelle eurent été formulés, les arts cessèrent d'être proscrits (conférez Raoul-Rochette, *Discours sur l'origine des types imitatifs qui constituent l'art du christianisme*, Paris, 1834). Les peintures des catacombes, que les beaux travaux de M. Perrée vont enfin faire connaître d'une manière exacte, montrent la transformation qui s'opérait déjà quant à l'expression religieuse.

forme, un caractère à part. L'industrie fut absorbée par l'art : les ouvrages des maçons, des menuisiers, des orfèvres furent des œuvres de haut style, et leurs débris sont aujourd'hui recueillis dans nos musées à côté des statues et des plus belles peintures.

Mais, au XVI<sup>e</sup>. siècle, le paganisme vaincu prit sa revanche, et de la renaissance de l'art grec et romain sont venus le déclin et la ruine de l'art religieux. Les conséquences de cette invasion étrangère sont aujourd'hui palpables, et il faut refouler de nouveau les doctrines artistiques de l'antiquité.

Si nos contemporains n'avaient point perdu de vue ces vérités, s'ils avaient senti combien le maintien des types traditionnels propres au christianisme importait à la dignité du culte, combien la statuaire et la peinture naturalistes répondaient mal aux idées chrétiennes, le clergé n'eût pas recherché avec tant d'ardeur des figures de martyrs qui ressemblent à des boxeurs, des images de saintes qui ne réveillent que des pensées mondaines, des décorations qui sentent le théâtre.

De l'oubli des traditions, autant que des révolutions, est venue la dévastation actuelle des églises. Le vandalisme auquel nous faisons la guerre est le fruit des doctrines artistiques propagées depuis deux cents ans et passées maintenant à l'état de routine chez le clergé rural et chez les ouvriers auxquels il s'adresse.

Si nous appliquons ces maximes à la sculpture ou à la peinture, nous dirons que ce n'est pas à son aspect plus ou moins classique qu'on jugera du mérite d'un tableau d'église ou d'une statue, mais à leur effet moral. Qu'importe, par exemple, que je puisse suivre sur le corps de ce Christ les moindres veines et l'indication de tous les muscles, si, avec cette exactitude anatomique, il n'est que l'image vulgaire d'un supplicié ? Je lui préfère ce crucifix abandonné et pou-

dreux, qui, malgré sa raideur et la grossièreté du travail, me saisit d'une religieuse impression.

Pourquoi enlever ces statues colorées et gothiques, à la figure ascétique et sévère, à la pose calme et recueillie, aux amples draperies ciselées dans le bois ou dans la pierre, qui depuis des siècles avaient suffi à la piété populaire ? Pour mettre sans doute à leur place quelque banale figure de plâtre, froide parodie d'une statue grecque ou romaine, qui, dans le jardin public de la ville voisine, s'appelle Cléopâtre, Diane ou Hébé, et dont les marguilliers veulent faire une sainte du paradis, comme si la perfection d'une image religieuse consistait dans la souplesse des cheveux, dans la courbure du nez, l'élégance de la taille ou la régularité des ongles !

Quant à moi, je le déclare, les bonnes âmes qui sont choquées de la désinvolture gaillarde de ces études anatomiques qu'on nous donne pour des tableaux d'église, me semblent véritablement plus artistes que les auteurs de ces peintures, car elles ont mieux qu'eux le sentiment de la convenance, qui, malgré tout et toujours, sera la loi première de l'art.

#### CHAPITRE IV.

##### DU STYLE CONVENABLE POUR LA DÉCORATION ET L'AMEUBLEMENT DES ÉGLISES.

Si, lorsqu'il s'agit de peintures et de statues, il faut se garder de substituer les formes et les données de l'art moderne à celles de l'art du moyen âge, il faut aussi, dans la décoration et l'ameublement, proscrire tout ce qui est trivial et vulgaire : *profanum vulgus*.

Il ne suffit pas d'environner le culte des formules consacrées de la liturgie, si éloignée des allures de la littérature séculière,

de protéger cette liturgie sous l'inaltérable forme d'une langue morte et savante, de revêtir les ministres du culte de vêtements qui les séparent des personnes du siècle; il faut, pour obéir aux lois les plus impérieuses du goût, que l'Eglise ait un art à elle, art grave, durable, régulier, qui la défende contre les spéculations de l'industrie et les variations de la mode.

Les moindres détails, dans la décoration d'une église, doivent avoir un style particulier, une intention artistique.

Mais où trouver ce style à part? Dans l'observation des modèles laissés par les époques anciennes.

Je sais que l'on a objecté contre le retour à l'architecture gothique, qu'au XIII<sup>e</sup>. siècle même, l'architecture était une, et on me répondra sans doute que la recherche de ce style à part briserait chez nous l'unité de l'art. On a posé comme fait certain qu'au XIII<sup>e</sup>. siècle, que nous proposons comme modèle, on ne bâtissait point les églises dans un style différent des habitations ordinaires; que tous les édifices, sacrés ou profanes, procédaient d'un même type; que ce serait aller contre l'exemple même des artistes du moyen âge que de proscrire des temples les ornements qui caractériseront un jour les constructions du XIX<sup>e</sup>. siècle; que le XIII<sup>e</sup>. ne remontait point en arrière pour chercher dans le passé des types religieux; qu'il mit au contraire au service du culte ceux qui étaient alors universellement en usage (1).

Cette objection a beaucoup de force apparente, mais tout ce chapitre y servira de réponse.

Sans doute l'art avait, au XIII<sup>e</sup>. siècle, une puissante unité; mais c'est qu'alors l'unité était partout, dans la reli-

(1) Conférez sur l'unité de l'architecture, invoquée contre la résurrection actuelle de l'architectonique du moyen âge, un article de M. de la Quérière, dans la *Revue de Rouen*, vol. de 1847, p. 632.

gion et dans la société. Celle-ci était si profondément pénétrée par les idées religieuses, qu'elle se modela à leur image. Un seul art était possible, et j'ai déjà remarqué plus haut que l'art religieux ne laissa point de place à un art profane. De ce que nous retrouvons dans les châteaux et les maisons de ce temps-là, des fenêtres, des voûtes, des colonnes, des moulures semblables à celles des églises d'alors, il ne faut pas conclure qu'on bâtissait les églises comme les maisons vulgaires. C'est l'inverse qu'il faut proclamer, car ce furent les habitations ordinaires qui imitèrent les temples.

Or, à présent, l'unité est brisée, et nous ne pouvons plus dans l'art éclectique et vacillant du XIX<sup>e</sup>. siècle trouver des formes pour l'expression religieuse. Nous sommes donc forcés de remonter en arrière, et l'imitation du passé est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui l'envahissement vient du côté de l'art profane; car, au lieu de décorer les constructions civiles à l'instar des édifices sacrés, comme du temps de saint Louis, on aura toujours assez de tendance désormais à copier les enjolivements vulgaires de nos maisons modernes pour les introduire dans les églises.

J'affirme donc que la différence entre l'ornementation de nos demeures et celle des édifices destinés au culte doit à notre époque être aussi profonde que possible.

C'est sur ce principe que repose toute la doctrine artistique contenue en cet écrit.

C'est en maintenant cette séparation logique que le clergé parviendra à se débarrasser des décorations de mauvais goût qui envahissent les temples.

L'Eglise n'a rien à y perdre; car, avec ce divorce, elle se reconstituera un art qui lui sera propre, et cet art, plus original et plus noble, ne tardera pas à se propager en dehors d'elle. Et dès-lors, au lieu de subir les influences séculières, elle recommencera à influencer l'industrie.

Les gens du monde, qui haussent les épaules à la vue des embellissements dont on prétend décorer les temples, ne se rendent pas compte de la cause des impressions fâcheuses qu'ils en éprouvent. S'ils avaient, en fait d'art et d'esthétique, des connaissances suffisantes pour remonter jusqu'à l'origine de leurs sensations, ils reconnaîtraient que si ce lambris, cette peinture, ces objets divers leur paraissent ridicules, c'est parce qu'ils ressemblent aux objets qui frappent à chaque instant leurs yeux dans leurs propres demeures.

Le confort est proche voisin de la vulgarité. Les choses usuelles sont nécessairement triviales. Et il n'y a rien de plus éloigné de l'art que ce qui est *bourgeois*. La rusticité serait plus pittoresque.

Ainsi les fenêtres d'une église ne devront jamais être carrées. Surtout elles n'auront pas de châssis en menuiserie à grands carreaux s'ouvrant à deux battants.

On n'y mettra pas d'espagnolettes pour les fermer, ni de rideaux en calicot ou en cotonnade rouge, ni de vitres en verre dépoli comme à une loge de concierge.

On ne lambrissera pas une église avec des panneaux de menuiserie semblables à ceux d'une chambre à coucher.

On n'y introduira pas des pavages qui rappelleraient la rue, et on n'en arrachera pas les anciens pavés pour y mettre de l'asphalte.

On ne l'éclairera pas au gaz.

On n'y suspendra pas d'images lithographiées.

Quand on y placera des inscriptions, ces inscriptions ne seront pas semblables à des enseignes par la forme, la couleur et l'arrangement de leurs lettres.

On ne salira pas les murs avec des barbouillages imitant le marbre ou le bois d'ébénisterie, parce que cela est trop en usage pour les devantures de boutique.

Si la voûte est en bois, on ne la masquera pas par un pla-

fond comme celui d'une salle ordinaire, et on ne la fera pas revêtir de lattes et de mortier, parce que ce plafonnage n'est bon que dans un galetas.

Le mauvais goût a pourtant introduit tout cela dans les églises de France, à Paris comme dans les provinces. Il n'y a qu'une chose qui ne soit pas encore venue à l'idée de nos modernes décorateurs d'églises : c'est de les tapisser avec du papier peint. Pourtant, il y a cinquante ans qu'on les badigeonne comme des corridors.

Mais en revanche on a posé tout récemment des appareils à gaz dans une église du Nord de la France. Et les journaux de Paris ont cité cet acte *de progrès* comme un exemple à suivre. Nous aimons à croire qu'il ne sera pas suivi.

— Puisque j'en suis au style bourgeois, je compléterai cette revue par l'indication de curiosités que j'ai remarquées dans ce genre.

A ..... , gros bourg du département de l'Eure, on a posé dans la nef, pour renfermer les bannières, une devanture vitrée semblable à celle d'une boutique.

Ailleurs, un menuisier très-goûté des marguilliers, arrange des confessionnaux dont la porte est garnie d'une de ces grilles ou panneaux en fonte fort à la mode depuis dix ans pour les portes de maisons bourgeoises.

J'ai admiré aussi quelque part un banc-d'œuvre semblable à un comptoir de café, avec tablette de dessus peinte en marbre gris.

Un curé de village a pris soin de donner au maître-autel de son église l'aspect d'une cheminée de salon ou de chambre à coucher. La forme des chandeliers, les vases de fleurs, une glace moderne derrière le tabernacle, deux médaillons suspendus de chaque côté, tout concourt à cette ressemblance. Le rétable lui-même a l'air d'un trumeau et le taber-

nade ressemble beaucoup à une pendule. Je n'exagère rien ; sur l'autel même on avait mis, comme ornement sans doute, deux potiches en porcelaine remplis de ces allumettes en papier roulé et frisé de couleur rose et blanche, que les dames appellent, je crois, des *allégradors*.

En revanche, le curé, lorsqu'il prit possession de cette paroisse, avait déblayé l'autel de son antique décoration. Il avait fait reléguer au grenier de superbes chandeliers en bois sculpté, peints et dorés de l'époque de Louis XIII. Il avait vendu à l'orfèvre de curieux reliquaires en argent et cédé à un marchand de bric-à-brac des *paix* en ivoire ciselé.

Maintenant il veut faire jouir ses paroissiens de ce grave spectacle. Il économise depuis deux ou trois ans sur la pompe des cérémonies pour faire disparaître la clôture gothique qui sépare le chœur de la nef, et si une autorité supérieure ne s'y oppose pas, il défigurera, dès qu'il aura de l'argent, une église curieuse, pour qu'on le voie officier devant l'autel que nous venons de décrire, et dont il est glorieux.

C'est là pourtant ce que, dans la plupart des petites localités, on appelle *restaurer une église*.

## CHAPITRE V.

### SUPÉRIORITÉ DES CHOSES ANCIENNES SUR LES NOUVELLES POUR LA DÉCORATION DES ÉGLISES.

La vulgarité est le danger qui menace l'avenir des inventions nouvelles. L'originalité d'une production récente ne tarde pas à s'évanouir dès qu'elle commence à devenir répandue. Tel objet d'art ou de fantaisie qui séduisait nos sens la première fois qu'il les a frappés, devient insipide lorsqu'on le rencontre partout. Que de tableaux qui sont devenus sans charme par suite de reproductions multipliées, que de sta-

tuettes ravissantes auxquelles on cesse de faire attention parce que des moulages trop répétés les ont rendues vulgaires. La musique elle-même subit cette loi commune, et des airs applaudis d'abord deviennent fastidieux par cela seul qu'on les entend sans cesse (1).

Sous ce rapport, les procédés imaginés par l'industrie moderne pour reproduire à l'infini les œuvres d'art, ont contribué plus qu'on ne pense à avilir l'art lui-même. Les parodies, les pastiches, les imitations de toute espèce dégoutent promptement des modèles copiés.

En littérature, qui a plus contribué à affadir le style classique du XVIII<sup>e</sup>. siècle, que les innombrables imitateurs de Rousseau ?

Mais heureusement pour les arts, les imitations, les moulages, les copies, ont un vice originel auquel elles ne résistent pas, leur bon marché incompatible avec leur solidité et leur durée; et au bout de quelques années, les œuvres vraiment belles se débarrassent de l'entourage des reproductions fragiles et vulgaires qui les obscurcissaient.

La vieillesse et la rareté leur rendent une saveur nouvelle.

Que de statues se sont embellies en vieillissant; que de tableaux ont gagné un coloris inimitable avec les tons dorés produits par les années; que d'édifices ont acquis un aspect monumental ou pittoresque, en recevant les empreintes du temps!

C'est un bienfait de l'instabilité d'ici-bas d'emporter du monde ce qui n'est pas viable, de ne laisser survivre que les générations saines, d'anéantir les œuvres imparfaites et vulgaires, les produits éphémères de la fantaisie et du caprice. Mais les choses qui ont résisté au temps et aux révolutions,

(1) « Rara in pretio sunt, in honore habentur : usu trita quotidiano vilescunt. » Nic. de Clemangis, Bajoc. archidiac. *De novis festivitatibus.*

qui ont survécu aux fluctuations de la mode, acquièrent par cela seul un prix particulier.

Les monuments du moyen âge ne nous charment pas seulement par leur beauté propre et par leurs souvenirs; leur rareté actuelle et leur physionomie à part ajoutent à leur mérite. Et comme l'art d'alors était plein d'une sève et d'une vie que n'a point celui de nos jours, nous ne risquons pas d'en affaiblir le caractère en nous mettant à l'imiter.

Or, c'est surtout lorsque l'art veut communiquer des impressions morales qu'il doit recourir à l'antiquité. La vieillesse communique par elle seule des émotions intimes, dont la nature humaine ne se défend pas (1). Le chêne séculaire, comme l'homme blanchi par les années, ont un caractère vénérable qu'ils n'avaient pas plus jeunes.

C'est là une loi générale à laquelle rien n'échappe, et tel meuble, telle décoration, profanes dans leur nouveauté, ont reçu une sorte de consécration des siècles qu'ils ont traversés.

Les choses qui ont subi sans décrépitude l'épreuve du temps ont donc un mérite qui va toujours croissant.

Elles cessent d'être vulgaires pour devenir monumentales.

Elles se débarrassent des grâces frivoles de la nouveauté pour devenir graves et sévères.

Elles perdent l'éclat trop vif et trop gai de leurs couleurs pour des tons plus calmes et d'une harmonie plus austère.

C'est quand le temps les a ainsi modifiés, que la religion les adopte, parce qu'alors elles disposent mieux l'esprit au recueillement, et cette transformation se retrouve à l'origine de toutes les choses consacrées par les traditions du culte.

(1) « Quis est enim quem non moveat clarissimis monumentis testata consignataque antiquitas? » CICÉRON, *de Divin.*, I, c. 40.

Ainsi les églises tirent leur origine des basiliques où les Romains rendaient la justice ;

Les vêtements sacerdotaux , de certains ornements consulaires ou impériaux ;

Les plus antiques morceaux du plain-chant , de la musique des Grecs.

A une époque plus rapprochée , les ordres monastiques ont emprunté leurs vêtements aux paysans du temps où ces ordres furent fondés, et plus d'une congrégation de religieuses nous a conservé la toilette sévère des femmes pieuses et des veuves des XVI<sup>e</sup>. et XVII<sup>e</sup>. siècles. Il y a dans ce pays-ci des confréries dont le costume traditionnel et pittoresque rappelle celui des bourgeois du règne de Louis XI. Les robes moyen âge , dont les paroisses fidèles aux vieux usages revêtent encore leurs bedeaux, sont celles des appariteurs des universités d'autrefois et des officiers subalternes des tribunaux.

Or, toutes ces choses ont perdu leur caractère séculier , autant par les vicissitudes du temps que par les modifications qu'elles ont subies, à raison de leur nouvelle destination.

Ces réflexions feront comprendre pourquoi il importe de ne pas trop rajeunir les églises, de ne point les badigeonner, de n'en pas ôter les décorations anciennes, même pour les remplacer par des copies exactes.

Elles expliqueront pourquoi nous accorderons plus loin à des statues, à des peintures, à des tapisseries, à des meubles qui sont postérieurs au moyen âge, mais qui ont deux cents ans de date, une faveur que nous refuserions à des objets contemporains.

Il y a en effet des meubles du XVII<sup>e</sup>. siècle, des objets de luxe en usage dans les salons du temps de Louis XIV, qui nous semblent être aujourd'hui devenus convenables pour les églises, et dont la convenance augmentera encore avec les années.

Nous recommanderons la conservation de ces objets, parce que leur durée atteste suffisamment que c'étaient des objets de choix, des ouvrages précieux, et qu'aujourd'hui leur valeur est augmentée par leur rareté.

Nous approuvons leur usage dans les églises, parce que ne se trouvant plus dans nos habitations profanes, ils ne rappellent plus d'impressions mondaines, et parce qu'une appropriation religieuse de deux siècles leur a en quelque sorte imposé un caractère nouveau.

Je citerai pour exemple les lustres de cristal taillé à facettes et formés de pendants, de balustres, de globes variés. Ces lustres, dont les branches transparentes s'épanouissent dans l'air en gerbes éblouissantes, ont été empruntés aux salons du XVII<sup>e</sup>. et du XVIII<sup>e</sup>. siècle; mais comme depuis longtemps on ne les voit plus que dans les églises, ils tiennent lieu des couronnes de lumière qui étaient d'usage au moyen âge, et sont infiniment plus convenables que les éclairages modernes qu'on introduit à leur place.

Certes, les églises de province qui ont conservé l'usage de ces vieux lustres ont meilleur air que les églises de Paris, où l'œil est offusqué de girandoles dorées, chargées de lampes à gros globe de verre dépoli, qui ne diffèrent en rien des éclairages des théâtres et des salles de bal ou de concert.

Il faut dire la même chose d'une infinité d'objets de prix, qui, délaissés par la mode, décorent convenablement les églises d'où ils disparaissent cependant pour passer chez les marchands de curiosités et enrichir les musées. Tels sont d'anciens cadres de tableaux en bois sculpté et doré dont beaucoup de curés ignorent la valeur intrinsèque, les tapis de Turquie, les étoffes de soie de fabrique orientale, tous les tissus des anciennes manufactures dont on ne fait aucun cas trop souvent, et qu'on livre à l'abandon ou aux usages les plus grossiers.

Laisser périr ou aliéner ces riches ameublements, c'est faire preuve de la plus regrettable incurie, c'est disposer de trésors dont les administrateurs devraient être responsables, c'est attirer au clergé une réputation de vandalisme. La vieillesse même de ces objets, en augmentant leur rareté, a doublé leur valeur, et leur disparition du commerce leur ôte la trivialité ordinaire aux objets qu'on voit exposés chez tous les marchands.

## CHAPITRE VI.

### DE LA VÉRITÉ EN FAIT D'ART.

Les arts d'imitation ont pour condition essentielle la vérité, même dans les fictions.

Ils sont faits pour élever l'esprit et charmer les yeux, non pour les tromper; pour mettre en saillie et en lumière ce qu'ils représentent, non pour dissimuler.

La vérité a été le caractère commun des hautes époques de l'art, dans l'antiquité comme au moyen âge : les mensonges artistiques, les trompe-l'œil, les surprises sont au contraire en grande faveur aux époques de décadence.

L'art du moyen âge, dont l'esprit doit seul nous guider ici et être l'objet de nos recherches assidues, fut sincère jusqu'à la naïveté : les badigeonneurs de notre temps ne s'étudient qu'à créer de fausses apparences et à forger des illusions.

Quand un ancien architecte élevait un édifice, les moindres accessoires devenaient un ornement; les fenêtres, les cheminées, les lucarnes, les pignons, étaient rendus aussi saillants et visibles que possible : les portes s'entouraient de moulures caractéristiques; des cordons et des nervures indiquaient au dehors la hauteur des planchers; les matériaux eux-mêmes laissaient voir franchement leurs assises et leur nature parti-

culière, chaque portion du bâtiment accusait nettement sa destination, et de cette vérité persévérante naquit le grand style des édifices d'autrefois.

Si un soi-disant architecte de nos jours dirige une construction, soyez sûr qu'il cherchera instinctivement à en dissimuler la nature. Sous sa direction, les lucarnes se transformeront en ouvertures percées à raz du toit, les cheminées se cacheront autant que possible, loin d'attirer les regards par leur hauteur et leurs ornements. La brique ou le bois, à l'aide d'une chemise de plâtre, chercheront à singer la pierre. Les moulures de la façade, au lieu de correspondre avec les planchers et de séparer les étages, se confondront avec la ligne supérieure ou inférieure des fenêtres. Si la façade est de pierre, on creusera des faux joints qui ne coïncideront pas avec les séparations véritables des assises. On cherchera avec du bois à imiter la fonte, avec de la fonte à imiter le bois. Les portes et les fenêtres deviendront aussi uniformes que possible, et si un architecte découvrirait le moyen de dissimuler entièrement ces ouvertures inévitables et de réduire une maison à l'aspect d'une boîte carrée, il croirait avoir atteint la suprême perfection.

Dans toutes les branches de l'industrie, la même tendance se fait remarquer, et si quelques ornements viennent rompre la nudité de nos laides productions, ils seront placés ou sans motif raisonnable, ou pour dissimuler une jonction, un assemblage qu'à une époque plus sincère on eût franchement laissé apercevoir.

C'est pour obéir à cette fausse théorie que le serrurier enfonce ses ferrures dans les menuiseries, qu'il cache dans l'épaisseur du bois la serrure et les pentures d'une porte, et qu'il ne laisse plus voir aucun ouvrage de son métier.

C'est pour complaire à ce goût dépravé, que le peintre-décorateur a cessé d'apprendre à dessiner et a perdu le senti-

ment de l'harmonie des couleurs, pour s'appliquer simplement à donner au bois, à la pierre et au fer, la couleur et l'apparence du marbre, du bois veiné ou du bronze.

L'art chrétien ne peut s'arranger de tous ces mensonges, qui ne sont bons qu'à fausser les yeux et l'esprit des populations, qui sont dans la peinture ce que sont certains romans dans la littérature, et qui ne peuvent être goûtés que de gens de peu de jugement.

C'est ce que les artistes du moyen âge avaient parfaitement compris. Aussi, sous leurs mains intelligentes, chaque chose gardait son caractère véritable. Dans leurs constructions, la pierre, le bois, le fer, le plomb, les matériaux de toute espèce, se couvraient de sculptures et d'ornements; mais jamais la pierre ne revêtait les ciselures usitées pour le bois. Le fer prenait des formes différentes suivant qu'il était forgé ou fondu. La brique n'était point recouverte de fausses sculptures en plâtre : pour la décorer, on se servait d'émaux et de couleurs variées. Chaque matière gardait le rôle qui lui convenait et ne revêtait point l'apparence d'une autre substance (1).

Il me semble donc que les artistes du moyen âge, qui parlaient moins de la nature que les nôtres, la comprenaient davantage.

On devine qu'avec cette sincérité artistique, les artistes d'autrefois ne se seraient pas arrangés des imitations, des produits à bon marché dont nous inonde l'industrie, et qu'ils auraient peu admiré les lithochromies, le carton-pierre, les moulages, les fausses sculptures en zinc, en fonte, en pâte,

(1) Conférez l'Instruction ministérielle du 26 février 1849, pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains, art. 56, 57 et 58, dans le *Bulletin des comités historiques*, vol. de 1849, p. 450.

dont notre époque semble si fière. Les inventeurs de ces platitudes à la mode se vantent de découvertes ignorées jusqu'à présent : ne serait-il point plus vrai de dire que si les générations qui nous ont précédés n'ont pas employé ces moyens faciles, c'est qu'elles les ont dédaignés ?

Aussi, avec l'art vrai du moyen âge, il se formait d'innombrables artistes, qui ne pourraient subsister de notre temps, où l'industrie a mis à la place de l'intelligence, des moules servis par quelques ouvriers livrés à un travail purement machinal.

Au point de vue de la destinée de l'art, quel qu'il soit, sacré ou profane, la fausse doctrine que nous dénonçons conduit nécessairement à la barbarie.

Au point de vue de la décoration des édifices religieux, ces faussetés industrielles, ces falsifications architecturales, ces oripeaux économiques s'opposent à tout effet monumental, et sont le plus sûr moyen de priver les églises de l'aspect mystique et durable qu'elles doivent présenter.

Il faut donc rejeter ce goût de déguisements absurdes pour revenir aux traditions d'un art franc et basé sur la vérité.

## CHAPITRE VII.

### DE L'USAGE DES DIVERS MATÉRIAUX.

Un principe dont il faut bien se pénétrer, c'est que le choix de telle ou telle nature de matériaux influe considérablement sur l'ensemble d'une œuvre architecturale, et que la présence du marbre ou de la brique, par exemple, suffit pour indiquer l'âge ou l'origine d'un édifice.

Jamais, en effet, ces matériaux n'ont été employés en grandes masses dans les édifices gothiques de la majeure

partie de la France. Le marbre et la brique, si en vogue chez les Romains, ont disparu au moyen âge dans les édifices de notre pays. L'imitation de l'antiquité les a remis à la mode à la renaissance, mais ces matériaux seraient un anachronisme dans un édifice des XII<sup>e</sup>., XIII<sup>e</sup>., XIV<sup>e</sup>. et XV<sup>e</sup>. siècles. Je parle des contrées où règne la véritable architecture gothique, de celles où l'art s'est dégagé entièrement des souvenirs de l'antiquité romaine.

Si l'usage du marbre a été mis ainsi de côté par les architectes des églises du moyen âge, on comprend quel anachronisme commettent les badigeonneurs qui peignent en imitations de marbre les colonnes ou les parois de ces églises, quelle preuve d'ignorance donnent les architectes qui garnissent les piliers et les murs avec des placages de marbre ou des revêtements de stuc.

Les architectes du moyen âge étaient trop jaloux de la solidité pour employer aucuns placages. Les parements de leurs constructions sont toujours formés avec les pierres mêmes de la maçonnerie ; les assises extérieures sont liées avec le mur lui-même, et forment *parpaing* autant que possible. Quand on bâtissait des églises en marbre, c'est que c'était la pierre du pays, et alors on l'employait en blocs entiers, non en décorations superficielles.

A l'époque ogivale, le marbre poli n'était donc pas un ornement, et comme ornement il a un caractère payen. Il n'a été employé comme décoration qu'en Italie où les souvenirs de Rome antique ne se sont jamais effacés. Mais la France lui préférerait la pierre peinte et dorée, ou couverte de patientes sculptures. Les constructeurs des riches abbayes, des somptueuses cathédrales, ont dédaigné le marbre ; ils aimaient mieux couvrir de belles histoires enfantées par leur génie, exécutées par leurs mains habiles, les parois des églises que de les cacher sous du marbre. Ils préféreraient dépenser de

grosses sommes en sculptures délicates, en peintures brillantes, en main-d'œuvre artistique, plutôt que de tirer de pays lointains des pierres tout unies.

Quand les artistes qui décorèrent les temples du moyen âge employèrent par exception le marbre, ils en décapèrent la valeur par de riches sculptures, pour en faire des tombeaux et des statues. Et alors les marbres durs et propres à la statuaire furent seuls recherchés. Ceux qui n'avaient de mérite que leurs veines et leurs couleurs furent à peu près laissés de côté ou employés en petits fragments avec les verroteries et les pierres précieuses dont on décorait les ouvrages de moindre dimension (1).

Mais les sculpteurs du moyen âge employèrent plus souvent encore la pierre de liais et le bois que le marbre. L'albâtre fut aussi très-usité dans la statuaire gothique.

Il est impossible de décorer d'une manière harmonieuse les édifices du moyen âge, si on n'observe non seulement le style de l'architecture, mais encore la préférence pour tels ou tels matériaux.

Par exemple, les églises ogivales renferment de superbes morceaux de menuiserie artistique et de sculpture sur bois, mais tous les bois indifféremment ne furent pas employés. Le chêne de premier choix, le merrain, voilà la matière à peu près exclusivement adoptée par les huchiers du moyen âge. Des bois plus précieux n'ont jamais servi aux travaux d'église, quoiqu'ils fussent en usage pour la décoration des châteaux et des riches habitations séculières. Le bois de rose, si fort en vogue au XVIII<sup>e</sup>. siècle, n'a pas pénétré dans les temples. Ni le travail des beaux meubles ornés de cuivre et de

(1) Sur l'incompatibilité de l'emploi du marbre avec l'architecture gothique française, voyez aussi ce que j'ai dit dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 55.

marqueterie que Boule inventa sous Louis XIV, ni celui des riches cabinets d'ébène à la mode sous Louis XIII, ne furent imités pour les églises. L'ébénisterie en un mot, industrie qui n'a guère que deux cents ans de date, n'a jamais rien fourni au culte, malgré la richesse de ses placages. Elle est restée profane. Le chêne sculpté, enluminé ou doré resta seul sans rival.

Ce n'est que depuis quelques années que le palissandre, l'acajou, le noyer, ont pénétré dans l'église sous forme de pupitres, d'orgues, de sièges, de consoles. Nous croyons que l'emploi de ces bois est déplacé : ils sont trop d'usage dans nos demeures vulgaires ; ils sont aussi trop peu durables et trop peu en harmonie avec l'ensemble de nos vieilles églises pour y être convenables. Je proscrirais donc l'art de l'ébéniste avec celui du marbrier quand il s'agit de décorations monumentales. Des ouvrages en bois de chêne sculpté ne coûteraient pas plus cher que de vulgaires meubles en acajou ; et des sculptures sont plus solides et plus artistiques que des placages promptement détériorés par l'humidité.

On comprend que si l'ébénisterie véritable est d'un goût équivoque, nous aurons un nouveau motif pour repousser les peintures qui simulent des placages d'acajou ou de palissandre, peintures que nous avons déjà blâmées au nom de la sincérité et de la vérité de l'art.

Les artistes du moyen âge ont eu aussi des métaux à eux. L'or, l'argent, le cuivre, pour les travaux de petite proportion, le fer et le plomb, pour les accessoires de l'architecture, ont seuls été employés. L'usage du zinc, d'une solidité contestable d'ailleurs et d'une couleur désagréable aux yeux, est donc un anachronisme, lorsqu'il s'agit de travaux apparents dans une église gothique. Je voudrais même qu'un architecte n'employât point le bronze sans quelqu'attention. Le bronze, tel qu'on le compose aujourd'hui, est différent des alliages

de cuivre usités au moyen âge. On sait combien le cuivre, en s'alliant à d'autres métaux, est susceptible de modifications. Or, ces modifications ont une grande influence sur l'aspect des œuvres d'art qui en sont formées. Le bronze dit de Keller et celui appelé Florentin, à la mode aujourd'hui, n'ont ni le grain, ni la couleur des cuivreries gothiques : ils ont une apparence toute moderne. Le moyen âge avait en propre le *métal de cloche* et une espèce de cuivre jaune appelé *potin*; c'est ordinairement de ces alliages que sont confectionnés tous les anciens ouvrages en métal qui restent dans les églises. Avant la révolution, les grandes cathédrales possédaient de riches ornements en ce genre, des tombeaux en airain, des grilles et des clôtures de chœur tout en cuivre, des objets nombreux en laiton estampé. Mais l'airain et le cuivre jaune de ce temps-là différaient de composition et surtout d'aspect extérieur avec les cuivres en usage dans notre industrie moderne. Les oxides qui se formaient à leur surface avaient une teinte particulière. Je crois donc que si un architecte devait faire exécuter pour une église gothique des travaux un peu importants en bronze ou en cuivre jaune, il ferait bien de pousser l'attention jusqu'à prescrire au fondeur la composition de l'alliage à employer.

Je ne prétends point au reste immobiliser l'art, ni repousser les procédés modernes. Mais je crois raisonnable, lorsqu'on veut imiter l'art du moyen âge, de l'imiter complètement, de même qu'en imitant l'art antique on a imité avec soin les procédés des architectes grecs ou romains. Il me semble que la loi de l'harmonie impose l'obligation de ne pas employer dans Notre-Dame de Paris ou dans St.-Germain-des-Prés les mêmes matériaux que ceux que réclamait le style architectural de la Madeleine ou du Panthéon. L'architecte, qui a copié l'art grec et romain dans ces édifices, a pris soin de copier en tout l'antiquité : il s'est gardé, et avec raison,

d'employer le cuivre jaune des fondeurs gothiques à la place du bronze, de mettre des carrelages en terre cuite émaillée au lieu des mosaïques de marbre. Il est aussi logique que l'architecte qui se voue à la restauration des édifices du moyen âge ou à leur imitation, mette le même scrupule, et n'emprunte pas aux édifices du style grec ce qui ne s'est jamais vu dans les constructions gothiques.

## CHAPITRE VIII.

### DU MÉRITE HISTORIQUE.

Jusqu'ici j'ai fait valoir pour la conservation ou l'imitation des objets anciens que renferment les églises, et pour l'observation scrupuleuse des grandes traditions artistiques du moyen âge, des raisons de convenance et d'esthétique. Il en reste une dernière qui est non moins puissante ; je veux dire la raison historique.

Il est impossible de parler d'art chrétien sans invoquer la puissance des souvenirs, de faire de l'art savant sans se préoccuper de l'histoire. Et en intitulant ce travail *Principes d'archéologie*, j'ai déjà proclamé par avance quelle place je réservais aux intérêts historiques et à l'étude du passé.

Dans la seconde partie de cet écrit où je passerai en revue tous les détails des églises, souvent je n'aurai d'autre motif pour réclamer la conservation de choses devenues indifférentes au culte et étrangères aujourd'hui à la destination des temples, que l'intérêt même que ces choses présentent au point de vue de la science.

Les monuments, quels qu'ils soient, dès qu'ils n'ont pas été altérés, sont les preuves, les pièces justificatives de l'histoire, et servent à rectifier les erreurs qui en altèrent la

vérité. Or, l'histoire vraie est l'une des plus solides démonstrations de la vérité religieuse (1).

Au nom même des intérêts qu'il a mission de défendre, le clergé doit donc être le conservateur assidu de tout ce qui peut servir à l'histoire. Mais il ne suffit pas de ne point détruire des inscriptions, des blasons, des sculptures, des objets d'art, il faut se garder surtout des restaurations inconsidérées qui enlèvent aux monuments leur force probante et leur caractère d'authenticité.

## CHAPITRE IX.

### DES DÉPENSES MAL ENTENDUES.

On a dit avec raison que c'est par l'économie que l'on fait briller sa dépense, et les générations qui nous ont légué tant de monuments semblent s'être chargées de la démonstration de cette vérité. Les comptes de dépenses conservés dans les archives de plusieurs églises montrent avec quel soin on ménageait les fonds destinés aux travaux, et avec quelle sagesse ces fonds étaient distribués.

Je ne crains pas de le dire : depuis cinquante ans, les administrateurs des églises ont procédé en sens inverse et ont gaspillé totalement des sommes qui, mieux employées, auraient suffi, non seulement à entretenir des édifices, au-

(1) « Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des arts qu'un prêtre « ne doit pas négliger ces recherches archéologiques; il doit élever « plus haut ses vues. Souvent la découverte d'un objet d'antiquité, « d'une médaille, d'une inscription, d'un vase, peut servir à fortifier « une croyance, à réfuter une erreur, à jeter une nouvelle lumière sur « quelque passage de l'Écriture, à justifier la chronologie sacrée. »  
Circularaire de S. E. le cardinal de Bonald, alors évêque du Puy, aux curés de son diocèse, dans le *Bulletin monumental*, t. V, 1839.

jourd'hui profondément dégradés, mais encore à restituer aux monuments religieux une certaine splendeur.

Il faut bien le proclamer, depuis cinquante ans, presque toutes les dépenses autres que celles de grosses réparations et d'entretien des toitures ont été de l'argent perdu, et les sommes destinées à la décoration des temples n'ont servi, pour la plupart, qu'à les défigurer.

C'est surtout dans les églises de campagne que ces dépenses mal entendues ont été trop fréquentes et ont englouti en pure perte les ressources des fabriques et des confréries. J'ai visité, comme études archéologiques, un grand nombre d'églises de village, et partout j'ai vu les preuves du plus regrettable gaspillage.

Les églises qui pouvaient disposer de quelqu'argent ont même en général plus souffert que les autres, et d'ordinaire, c'est dans les églises fermées, et où on ne célèbre plus les offices, que nous avons retrouvé des objets d'art. — Les fabriques, composées en général de gens ignares, ont dissipé les richesses artistiques qui leur étaient confiées, et leur tutelle n'a abouti qu'à la ruine des intérêts qu'elles devaient défendre (1).

Dans l'immense majorité des églises que j'ai vues, voici à quoi les ressources ont été affectées :

Changer les portes de place, boucher les fenêtres anciennes et en percer de nouvelles ;

Scier les poutres des charpentes intérieures, sans égard pour leurs sculptures et pour la solidité de l'édifice ;

Faire des plafonnages hideux ;

Badigeonner à l'intérieur et même quelquefois à l'extérieur ;

(1) C'est aux marguilliers des églises conservées qu'on doit presque partout la démolition des églises supprimées, et devenues la propriété des fabriques.

**Placer des lambris inutiles et de mauvais goût ;**

Remplacer des fonts baptismaux remarquables par leurs sculptures et où avaient été baptisées soixante ou quatre-vingt générations, ou du moins les transporter à tous les coins de l'église ;

Oter l'autel de la place qu'il occupait d'une manière immuable depuis l'origine de la paroisse, pour le mettre plus en avant ou plus en arrière ;

Supprimer toute séparation, toute différence entre le chœur et la nef ;

Remplacer des verrières peintes, des chandeliers, des vases, des ornements précieux, par des objets modernes et sans valeur aucune ;

Enrichir les vitriers piémontais, les chaudronniers auvergnats, et tous les marchands qui vivent des indignes travaux qu'on fait maintenant dans les églises.

Il y a en effet, dans beaucoup de nos chefs-lieux de canton, des manœuvres qui entreprennent ces travaux, et qui ne craignent pas de se faire payer quatre à cinq fois plus cher qu'un artiste éclairé et capable.

Si toute cette dépense avait été bien entendue, il est certain qu'aujourd'hui la plupart des églises de village posséderaient un ameublement décent et une décoration convenable, et que les églises des bourgs et des petites villes auraient des objets d'art assez nombreux pour assurer la splendeur du culte et réveiller dans le peuple le sentiment des arts (1).

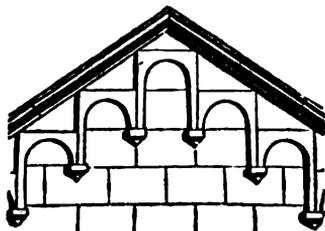
(1) .... Les règles et les avis que l'on peut donner sur le goût, ne procurent pas par eux-mêmes des moyens pécuniaires, mais ils peuvent, dans diverses circonstances, contribuer à les faire ménager à propos et à les augmenter.

Il est certain que le mauvais goût entraîne quelquefois à des dépenses absolument inutiles : il est incontestable encore que dans beaucoup d'occasions, il n'en coûterait pas plus pour faire avec goût certains

Il faut enfin que je signale comme une occasion incessante d'innovations fâcheuses, les changements de curés dans les paroisses. Beaucoup de nouveaux curés veulent à leur arrivée arranger l'église selon leur goût personnel, et il en résulte que beaucoup d'églises rurales ont, comme les maisons qui changent trop souvent de locataires, subi des remaniements que le zèle et la bonne intention ne sauraient justifier. Or, les novateurs les plus hardis sont précisément ceux qui n'ont aucunes notions d'art et d'archéologie. Les vrais gens de goût s'attachent à conserver aux édifices religieux un caractère sérieusement monumental, et il ne faut point perdre de vue que l'étymologie même du mot monument signifie une chose permanente et destinée à porter témoignage dans la suite des âges.

embellissements, qu'il n'en coûte pour les faire en dépit des règles naturelles du vrai et du beau. GERBAUT, *Essais sur le goût des décorations d'église*, p. 3 et 4.

( La suite au prochain numéro. )



# LES JEUX DE LA FÊTE-DIEU

Δ ΔΥΣ.

---

PROCESSION DRAMATIQUE DU XV<sup>e</sup>. SIÈCLE.

---

Par M. L. ROSTAN ,

Membre de l'Institut des provinces, inspecteur des monuments du Var, correspondant des Comités historiques du ministère de l'Instruction publique.

---

La ville d'Aix, cette ancienne et noble cité provençale, vient d'avoir sa fête du moyen âge, sa grande fête archéologique, sa solennité religieuse, historique et populaire. Dans son sein ont été représentés les jeux célèbres de la Fête-Dieu, institués, d'après la tradition, en 1462 (1), par un prince

(1) Papon, dans son *Histoire de Provence*, et M. l'abbé Guiet, dans les explications qu'il vient de publier sur les jeux de la Fête-Dieu, pensent que ces jeux étaient connus fort long-temps avant le roi René, qui n'aurait fait que les régulariser et leur donner leur forme devenue historique. Sans nul doute, il pouvait bien exister à Aix, comme dans la plupart des villes au moyen âge, certaines représentations des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament si usitées alors, comme on les retrouve sur les vitraux et les sculptures des cathédrales, sur leurs peintures et leurs tapisseries; de même que l'institution de l'abbé de la Jeunesse, celle du roi de la Bazoche et celle du Prince d'amour

ami des arts, René d'Anjou, comte de Provence, duc d'Anjou et de Lorraine, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, dont la mémoire est toujours demeurée chère aux Provençaux, qui le nomment encore le bon roi René.

Cette institution dramatique du XV<sup>e</sup>. siècle, qui n'est autre chose qu'un *mystère* de l'époque, une *moralité*, autrefois régulièrement célébrée tous les ans, à l'occasion de la Fête-Dieu, n'avait plus eu dans notre siècle que de bien rares représentations. La dernière datait de 1823, encore n'avait-elle été que partielle. Cette année elle a été complète, telle du moins que les siècles nous en ont légué le souvenir; c'est-à-dire avec les mutilations, les retranchements, les transpositions qui sont le fait du temps et qui en ont considérablement altéré le sens et la portée, défiguré la physionomie, ruiné l'ordonnance, dérangé l'agencement scénique, travesti la pensée et fait perdre la véritable signification.

Toutefois, cette grande représentation historique, telle qu'elle nous est arrivée à travers les âges, vient d'attirer dans la ville d'Aix un prodigieux concours de spectateurs; de tous les points de la Provence on s'y est porté en foule. Marseille, la grande cité du Midi, y a déversé des flots immenses de populations, et, grâce à la solennelle exhibition de cette

étaient aussi communes à cette époque, et le roi René n'en est sans doute pas l'inventeur; mais ce n'est point là une raison pour déshériter ce prince de l'honneur qui lui est attribué par la tradition d'avoir institué ces jeux; car si, de tous les éléments divers qui sont le sujet des représentations scéniques du temps, il a joué cette grande composition dramatique, ce mystère avec sa haute signification morale et son magnifique développement plastique, c'est bien à lui qu'est dû ce remarquable monument de l'art dramatique du moyen âge. Les matériaux d'un édifice existent bien avant qu'on mette la main à l'œuvre pour les assembler; mais c'est celui qui donne le plan et les proportions qui en est, à juste titre, considéré comme le fondateur et l'architecte.

œuvre du XV<sup>e</sup>. siècle, la ville d'Aix, habituellement si calme et si solitaire, a repris un moment d'animation et de vie. Cette reine du passé a retrouvé les vestiges de son prestige évanoui et de sa splendeur éclipsée; ses rues mélancoliques et désertes se sont, pendant quelques jours, repeuplées; elles ont retenti du bruit et de l'éclat des fêtes, et c'est avec un véritable bonheur, qu'au milieu des tristesses du temps présent et des sombres préoccupations de l'avenir, nous avons pu ainsi retremper nos esprits abattus au spectacle inusité d'un ancien drame historique, qui avait coutume d'exciter si vivement l'enthousiasme de nos pères. Aussi cette fête n'a point été seulement la fête de la ville d'Aix, elle a été la fête de la Provence entière. Il était facile de le reconnaître à l'élan général avec lequel on s'y est porté, à l'abandon et à l'entraînement avec lesquels on a accepté toutes ces curieuses reproductions, qui semblaient à quelques esprits chagrins devoir difficilement s'allier avec les idées et les goûts de notre époque, et qui ont été pourtant universellement accueillies avec la plus manifeste sympathie. Il suffit pour s'en convaincre de lire, dans les journaux du Midi, les nombreux compte-rendus qui en ont retracé avec éclat la magnificence et la poésie. Aussi, après de si brillantes descriptions, sans m'arrêter aux détails, je me contenterai, dans une esquisse rapide, de rechercher le sens de cette œuvre dramatique du XV<sup>e</sup>. siècle et de saisir sa pensée fondamentale. Avant toutefois d'entrer en matière, qu'il me soit permis de payer un juste tribut d'éloges aux habitants de la ville d'Aix, qui ont si activement coopéré au rétablissement de ces jeux célèbres, notamment à son excellent et habile maire, M. Rigaud, qui en a si puissamment secondé l'exécution, et à la commission préposée à leur organisation, qui, sous la présidence de l'honorable et savant M. Roux-Alphéran, l'auteur des *Rues d'Aix*, a su imprimer une si

utile direction à cette grande fête historique, et s'est appliquée avec succès à rétablir la vérité des costumes considérablement altérée dans les siècles précédents, en puisant dans le grand ouvrage des tournois, conservé à la bibliothèque d'Aix, les costumes du XV<sup>e</sup>. siècle dessinés par le roi René lui-même (1), et en ayant recours aux meilleurs modèles de l'antiquité pour la représentation des dieux de la fable et des attributs mythologiques qui figurent dans cette gigantesque composition.

Voici d'abord dans toute son aridité le programme de la fête telle qu'elle vient d'avoir lieu cette année ; je tâcherai ensuite d'en rétablir le véritable sens et l'ordonnance primitive, en expliquant chacune des parties de ce grand drame du moyen âge, aujourd'hui si étrangement défiguré :

D'abord le vendredi 21 juin, avant-veille de la Fête-Dieu, proclamation du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville des noms des grands dignitaires de la cérémonie, de *l'abbé de la ville* ou de *la Jeunesse*, *du roi de la Bazoche* et *du prince d'amour*, en présence des autorités municipales, de la commission d'organisation des jeux, des notabilités de la ville d'Aix et d'une foule élégante et distinguée qui remplissait la grande salle, tandis qu'au dehors stationnait une immense population impatiente de saluer de ses acclamations les noms de ces divers dignitaires (2).

Le samedi 21, de grand matin, aubades des tambours, fifres et tambourins exécutant des airs traditionnels notés par le roi René lui-même, pleins d'un antique parfum et d'une saveur toute provençale.

(1) Précédemment les acteurs étaient dans l'usage de s'affubler mal à propos des costumes des XVII<sup>e</sup>. et XVIII<sup>e</sup>. siècles, ainsi qu'on peut s'en assurer par tous les dessins qui existent à ce sujet.

(2) La séance a été ouverte par un brillant discours de M. le Maire, que les journaux du Midi ont reproduit.

A dix heures, sortie des divers jeux par groupes isolés à travers la ville, qui exécutent ainsi chacun à part leur rôle individuel, étrange et curieux spectacle qui transforme la ville d'Aix tout entière en théâtre du moyen âge, et dont les incessantes représentations répétées de toutes parts attirent l'attention de nombreux spectateurs charmés par ces vieilles et originales inventions de l'imagination provençale.

A midi, itinéraire du guet tracé par des chevaliers et des hommes d'armes portant des bannières aux couleurs de la ville et s'avançant au son de nombreux fifres et tambourins.

Le soir, à six heures, cérémonie d'inauguration des jeux et grand festival devant la statue du roi René. Sur le cours, une immense salle de verdure avait été dressée à cet effet et une élégante coupole, pavoisée aux couleurs de la ville, dominait la statue; sur une grande estrade sont venus successivement se ranger les trois cortèges de *l'abbé de la Jeunesse*, du *roi de la Bazoche* et du *prince d'amour* dans la variété de leurs costumes (les couleurs de *l'abbadie* ou suite de *l'abbé de la Jeunesse* sont rouge et jaune, celles de la *Bazoche* bleu et blanc et celles de la *cour d'amour* blanc et rose); pages et écuyers, lieutenants, porte-enseignes, hérauts-d'armes et bâtonniers avec leurs divers corps de musique offraient ainsi l'aspect le plus original, le plus pittoresque. Le grand concert a alors eu lieu, dans lequel des masses de voix et d'instruments se sont fait entendre en même temps que les jeux divers venaient successivement exécuter leur rôle devant les dignitaires de la fête. Une innombrable population remplissait le vaste cours d'Aix, l'enceinte de verdure regorgeait de la plus brillante foule; les balcons étaient surchargés de toute part, les toits mêmes des maisons étaient envahis par les curieux; c'était un spectacle vraiment grandiose et magnifique.

A l'entrée de la nuit, *la passado* ou pas d'armes des *bâton-*

niers de l'Abbaie et de la Bazoche figurant les combats chevaleresques et suivant l'itinéraire de la procession.

A onze heures, la grande cavalcade mythologique connue sous le nom de *Guet*, procession fantastique, à la lueur mystérieuse des torches, qui dure toute la nuit et parcourt les principales rues de la ville, au son de mille instruments différents, au roulement des tambours, à l'éclat des fanfares et de divers corps de musique, au bruit incessant des fifres et tambourins, des timbales, tympanons et palets, jetant ainsi de toute part leurs étranges et solennelles harmonies aux échos de la nuit, au milieu d'une foule immense en mouvement dont les imposantes rumeurs viennent encore dominer tout ce gigantesque fracas.

C'est là qu'on voit défiler toutes les divinités du paganisme, à cheval ou dans des chars; la Renommée ouvre la marche en sonnant de la trompette, les chevaliers du guet à cheval et à pied figurent dans le cortège terminé par les trois Parques et auquel sont confusément mêlées des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui, très-certainement, n'y figuraient pas à l'époque de l'institution de ces jeux, ainsi que j'aurai soin de le démontrer bientôt, ce qui en altère considérablement le sens et en obscurcit profondément la signification.

C'est pourtant là, actuellement, la principale partie des jeux d'Aix, et malgré les nombreuses et fâcheuses interpolations auxquelles il a été soumis. Ce *Guet*, aujourd'hui bizarre imbroglie des tableaux du paganisme et des scènes de la Bible et de l'Évangile où la mort chrétienne est même représentée avec sa faux à côté des trois Parques, ce qui est une superfétation et un anachronisme, ce *Guet* néanmoins, tel qu'il a été figuré dans son inintelligible développement, offre un aspect fantastique, majestueux, imposant, capable, au suprême degré, d'impressionner les imaginations méridionales.

Le dimanche, jour de la Fête-Dieu, dès l'aurore, nouvelles aubades des tambours et tambourins.

A dix heures, messe solennelle à la cathédrale de St.-Sauveur où Mg<sup>r</sup>. l'archevêque a officié pontificalement et à laquelle ont assisté *l'abbé de la Jeunesse*, le *roi de la Bazoche* et le *prince d'amour* avec leur nombreux et brillant cortège dont les costumes s'harmonisaient admirablement avec l'architecture de la nef gothique.

A deux heures, salut et évolutions des bâtonniers, drapeaux et piques devant le maître-autel de St.-Sauveur.

Puis les jeux divers composés de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, de sujets allégoriques, de danseurs, de chevaliers du *guet* et de certains exercices chevaleresques tels que les *chevaux-frux* figurant un tournoi, se répandent de nouveau dans la ville; ils sont suivis des cortèges de *l'abbé de la Jeunesse*, du *roi de la Bazoche* et du *prince d'amour* qui précèdent ainsi la procession dont ils parcourent l'itinéraire au milieu d'une affluence immense et sous l'escorte d'un fort piquet de cavalerie; un charriot chargé de fleurs suit le *roi de la Bazoche*, et celui-ci en distribue fort gracieusement aux dames les nombreux bouquets qu'il contient.

La procession générale de toutes les églises d'Aix vient ensuite déployer la majestueuse splendeur du culte catholique pour ne rentrer qu'à la nuit à St.-Sauveur.

Enfin dans la soirée, comme complément de la fête, un magnifique bal a été donné par le *roi de la Bazoche* (1), dans la cour du palais de justice, admirablement décorée à cet effet; les journaux du Midi se sont plu à en raconter les féeriques détails qu'il n'entre point dans mon plan de ré-péter ici.

(1) M. de Castillon a cette année rempli ce rôle avec une munificence toute royale.

Telle est la fête dont la ville d'Aix vient d'être le théâtre, fête ressuscitée du moyen âge, exhibition originale et étrange, pleine d'un charme saisissant qu'il est toutefois fâcheux qu'on n'ait pas rétablie dans sa création primitive, car les altérations en sont trop évidentes, et en dénaturent trop grossièrement le sens et la pensée. Ces jeux, ainsi exécutés, se trouvent donc avoir perdu leur signification à travers les siècles; ce n'est plus ce drame symbolique aux parties distinctes, aux actes séparés, qui se développe clairement et logiquement: il y a mélange et confusion dans les sujets, dans les diverses scènes, de sorte que ce n'est plus aujourd'hui, malgré le bon vouloir des habitants d'Aix, qu'une œuvre bizarre, un singulier paucœmonium où figurent une foule d'épisodes disparates et mal à propos confondus, qui font perdre l'enchaînement de la pensée primitive. Néanmoins, malgré ses défauts et ses mutilations sans nombre, cette œuvre plaît et séduit, parce qu'elle porte avec elle le cachet du passé, les souvenirs et le parfum du moyen âge, cette époque si souvent calomniée.

Divers auteurs ont cherché à expliquer les jeux de la Fête-Dieu. Dans le siècle dernier, de Maitre, Grégoire, Papon, dans le nôtre Millin d'abord, plus récemment M. Roux-Alphéran, et cette année M. l'abbé Guiet.

Pierre-Joseph de Maitre trouve avec raison dans cette composition une pensée religieuse, mais il n'en saisit point totalement le sens (1).

Gaspard Grégoire n'y voit qu'une institution militaire destinée à figurer les tournois et entremêlée de farces pieuses pour amuser le public (2).

(1) *L'Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu.*  
Ouvrage très-rare.

(2) *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix, etc.*

Papon, par la courte indication qu'il en donne dans son *Histoire de Provence*, sans entrer dans aucun détail à ce sujet, y reconnaît justement la destruction de l'idolâtrie et le triomphe de la religion chrétienne et cette idée est aujourd'hui généralement adoptée comme pensée fondamentale et sujet du drame (1).

Millin l'admet aussi, mais, comme les précédents commentateurs, il n'en saisit ni le développement, ni l'ordonnance générale, ni les détails originaux, et ne voit le plus souvent qu'une grotesque mascarade dans cette reproduction d'un mystère du XV<sup>e</sup>. siècle (2).

M. Roux-Alphéran, dans son précieux ouvrage des *Rues d'Aix*, n'a traité que de l'explication des sujets particuliers d'après Grégoire, sans s'occuper de l'ensemble et de la signification du drame en lui-même, ce qu'il eût sans doute fait avec son érudition habituelle (3).

M. l'abbé Guiet enfin, dans un travail spécial, admet aussi l'idée du *triomphe de la vérité chrétienne sur le règne de l'erreur payenne* et vient de livrer à ce sujet au public une savante et curieuse explication au point de vue historique et symbolique, mais il ne distingue pas les sujets mal à propos confondus, il ne rétablit point les divisions primitives du drame et se plaît aussi à exagérer le symbolisme de diverses représentations (4).

Une opinion qui n'a pas été publiée sur cet objet, mais qui mérite pourtant toute considération, parce qu'elle émane d'un homme qui est pour moi une autorité, c'est celle de mon excellent et savant ami M. Carles, professeur à la faculté

(1) *Hist. de Provence*, t. III.

(2) *Voyage dans les départements du Midi*, t. II.

(3) *Les rues d'Aix*, t. I.

(4) *Explication nouvelle des jeux de la Fête-Dieu d'Aix*, Aix 1851.

de droit d'Aix, penseur ingénieux et profond, qui, pour ne s'être jamais occupé de l'archéologie des œuvres d'art, n'en est pas moins habitué à fouiller dans les entrailles de l'histoire pour y étudier les législations du passé et qui pendant que le *Guet* déployait dans les rues d'Aix ses fantastiques splendeurs m'expliquait ses idées à ce sujet avec la lucidité d'exposition qui lui est familière et auxquelles il me sera permis de consacrer quelques lignes, parce que jamais système plus séduisant et plus complet n'a été émis à cet égard ; selon lui ce drame offrirait une trilogie, il se composerait de trois parties distinctes, de trois actes séparés aujourd'hui, mal à propos confondus et amalgamés et qui exprimeraient le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme et sur le judaïsme ; ainsi le premier acte qui a lieu durant les ténèbres serait rempli, d'après lui, par l'exhibition des divinités du paganisme, c'est la nuit de l'erreur ; le second qui devrait avoir lieu au point du jour, à la lueur crépusculaire de l'aube, serait consacré à la série des groupes divers du judaïsme, des sujets de l'ancienne loi, cette vérité voilée encore sous des figures, tandis qu'au troisième et dernier acte, dans la grande et solennelle théorie catholique, terminée par le Saint-Sacrement et qui a lieu à la face du soleil, se dérouleraient les scènes du Nouveau Testament, cette lumière éclatante de la vérité, qui triomphe de la nuit payenne et du demi-jour de l'ancienne loi.

C'est donc l'histoire entière de ces trois religions et le triomphe solennel et suprême du christianisme qui, selon M. Carles, formerait la trame de ce drame historique du moyen âge.

Mais ce n'est pas tout ; selon lui cette fête n'était pas seulement religieuse, elle était aussi civile et militaire ; le roi René, à l'occasion de cette solennité triomphale du christianisme qu'il avait voulu particulièrement honorer, mais en

dehors d'elle et pour en augmenter l'éclat, avait institué encore une fête civile et une fête militaire; la fête civile, à laquelle présidaient l'*abbé de la Jeunesse*, le *roi de la Bazoche* et le *prince d'amour*, ces rôles traditionnels qui représentaient toute la hiérarchie sociale; la fête militaire par la célébration de certains exercices chevaleresques dont divers jeux encore existants nous ont conservé le souvenir, ce qui ajoutait ainsi une pompe extraordinaire à cette splendide solennité et devait offrir un immense attrait à nos aïeux.

Ce système, il faut l'avouer, est tout-à-fait hardi et séduisant, l'esprit s'y rattache volontiers, et pour ma part je l'avais d'abord vivement goûté, mais en y réfléchissant plus mûrement, je le trouve trop conjectural, pas assez étayé de preuves, et je le crois, pour tout dire en un mot, plus ingénieux que vrai.

En l'absence de documents authentiques, on en est réduit aux conjectures, mais celles qui paraissent avoir les meilleurs fondements doivent être préférées, et en ce point il est permis de raisonner par analogie, de consulter les processions dramatiques qui existaient ailleurs à la même époque, d'examiner les systèmes iconographiques du temps, car à chaque époque il y a un milieu, un ordre d'idées, un procédé, une mode pour ainsi dire dont les esprits ne s'écartent guère et qui se retrouve, à quelques variantes près, dans toutes les œuvres de la même espèce. De même que tous les édifices d'un siècle ont un caractère commun, un type consacré, les compositions dramatiques d'une époque doivent aussi avoir une intime corrélation entr'elles et qui se reconnaît facilement; de plus monuments et drames portent entr'eux une empreinte commune qui trahit leur origine et dénonce leur date. L'art tout entier dans ses diverses applications, dans ses catégories spéciales, revêt ainsi une sorte de teinte universelle qui aide à expliquer les uns par les autres en les comparant, ses di-

vers produits, ses manifestations différentes comme résultat du même courant d'idées, comme expression de la même pensée dominante.

Par cette comparaison, par cet examen, par cette étude approfondie de la matière, par les nombreux documents qui ont été publiés dans ces derniers temps sur cet objet, j'abandonne ce système de la trilogie dramatique pour m'en rapporter à celui plus universellement admis de la dualité. Je crois avec la plupart de ceux qui ont traité ce sujet, que les jeux de la Fête-Dieu à Aix n'expriment pas autre chose que le triomphe de la vérité chrétienne sur l'erreur du paganisme.

C'est là la moralité en deux actes seulement que le roi René a inventée pour célébrer avec éclat la grande solennité de la Fête-Dieu et dont la pompeuse représentation devait plaire à la vive imagination des provençaux.

Quant aux scènes de l'Ancien Testament qui figurent dans cette composition dramatique et qui se trouvent aujourd'hui à tort mêlées au *Guet* ou exhibition des divinités du paganisme, je pense que dans l'origine, elles ne paraissaient pas ailleurs que dans la procession religieuse, à côté des scènes du Nouveau Testament, dont elles ne sont que les images et les figures qu'elles décorent et complètent en marchant de pair avec lui, comme la chose avait habituellement lieu dans les drames ou mystères de l'époque, notamment dans cette si célèbre procession de *Béthune*, où les trente-deux sujets de l'Évangile qui étaient représentés sur les hourds ou échafauds (1), étaient chacun accompagnés de scènes de la Bible non seulement pour les décorer, mais pour les expliquer,

(1) *Le drame au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. de Lafont-Mélicoq. — *Procession dramatique au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. Didron. — *Annales archéol.*, t. VIII et X.

les justifier, les figurer en un mot, pour montrer que le christianisme remontait à l'origine des siècles, qu'il se liait aux temps bibliques et ne faisait que compléter et réaliser ce qui avait déjà paru en figures dans le judaïsme. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple dans un sujet qui subsiste encore à la procession d'Aix, la reine de Saba est immédiatement suivie de l'adoration des mages, et ces sujets avaient coutume d'être placés ensemble dans toutes les représentations scéniques du moyen âge, à Béthune comme ailleurs, ainsi que dans toute l'iconographie de l'époque sur les vitraux des cathédrales, de même que sur les sculptures et les tapisseries, notamment sur celle de Reims du XVI<sup>e</sup>. siècle.

La reine de Saba venant des régions lointaines pour honorer le roi Salomon était considérée comme la *figure* des mages qui arrivent de l'Orient pour adorer la divinité de Jésus-Christ, et on avait soin dans toutes les représentations peintes, sculptées, brodées ou jouées, de les placer ensemble pour ne point séparer le Nouveau Testament de l'Ancien, pour les expliquer même l'un par l'autre, et pour montrer que ce qui apparaissait dans l'un sous une forme voilée, éclatait au grand jour dans l'autre et par la plus palpable réalité.

Par conséquent cette opinion, que les épisodes de l'Ancien Testament sont les *figures* et les *images* du Nouveau auquel ils servent de pendant, est basée sur une foule de faits similaires, non seulement empruntés aux divers drames du moyen âge, dont la célébrité est parvenue jusqu'à nous, mais encore à toute l'iconographie du temps, et, comme dit M. Didron : « C'est ainsi que constamment sur les vitraux, « les sculptures, les tapisseries, les tableaux des églises de « toutes les époques du moyen âge, notamment à Reims, à « Chartres, à la Chaise-Dieu en Auvergne, nous voyons « l'Ancien Testament servir de complément, de bordure, « d'image, de miroir, aux sujets historiques de l'Évangile.

« ..... On jouait donc en mystères et moralités les sculptures et les peintures de tous les monuments du moyen âge. » (*Ann. archéol.*, t. VIII, p. 274.)

Ce mystère, institué par le roi René, offrait ainsi deux parties bien distinctes, deux séries de jeux ou autrement dit deux actes séparés ayant chacun leur signification, concourant à l'expression de la pensée commune qui faisait le sujet du drame. Le premier, consacré à l'exhibition des divinités du paganisme et ayant lieu la nuit au milieu des ténèbres, pour figurer les ténèbres de l'erreur, la nuit de l'idolâtrie, qui enveloppaient l'esprit de l'homme et obscurcissaient son intelligence; le second, se passant en plein jour à la face du soleil, consacré à la procession religieuse et catholique où figuraient des groupes nombreux de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentant la grandeur et le triomphe de la religion chrétienne, la fête solennelle du Dieu de l'Évangile, dont la présence anéantit les fausses divinités et les passions charnelles dont elles sont l'emblème, en même temps qu'elle remplit les âmes de la plus vive lumière et leur imprime la plus profonde vénération et le plus saint respect.

Le parallèle de la religion payenne et de la religion chrétienne était ainsi figuré en même temps que l'éclatante supériorité de la dernière et son immortel triomphe; dans le premier acte étaient représentées, par la mythologie, les passions humaines sous le voile de l'allégorie, c'était l'étalage tout matérialiste des divinités du paganisme; dans le second, la beauté morale du christianisme, toute la sublime splendeur de l'histoire de l'Évangile et des temps bibliques y trouvait sa place, c'était la grandeur des instincts spiritualistes de l'humanité, rehaussés par la pompe des cérémonies, par la majesté du culte, par sa magnificence et sa poésie.

Voici d'abord le guet, cette longue procession mythologique qui emprunte son nom aux chevaliers du *Guet* chargés

de la police nocturne de l'époque, qui y figurent en grand nombre ; en tête du cortège s'avance la Renommée à cheval, vêtue de blanc et sonnante de la trompette ; elle est escortée de fifres et de tambourins, jouant la marche du guet, composition du roi René, ce prince artiste qui était musicien autant que peintre et poète ; ils sont suivis d'un groupe de chevaliers du *Croissant*, ordre institué par René en 1448, et dont la marque distinctive était un croissant d'or avec cette devise *los en croissant*, c'est-à-dire, d'après l'idée de René, qu'on n'acquiert de véritable gloire qu'en croissant en mérite et en vertu.

Apparaissent ensuite, montés sur des ânes, le duc et la duchesse d'Urbin, qui occupent traditionnellement cette place. Frédéric, duc souverain d'Urbin, battu par les troupes de René, avait précédemment aidé la faction espagnole à déposséder ce prince du royaume de Naples, aussi René s'en venge-t-il ici en le plaçant, ainsi que la duchesse son épouse, au milieu des divinités du paganisme, sur cette humiliante monture.

Suit un nouveau groupe de chevaliers, de fifres et de tambours, ainsi qu'un timbalier à cheval.

Viennent ensuite toutes les divinités du paganisme, à cheval ou sur des chars avec leurs classiques attributs ; divinités de la terre et des mers, divinités des champs et des forêts, du ciel et des enfers, toutes y sont représentées.

C'est Momus, dieu de la satire et de la comédie, qui a sa large part à réclamer dans le drame de la vie humaine.

C'est Mercure, le messager céleste, armé de son Caducée en compagnie de la nuit, recouverte d'une sombre robe étoilée.

Ensuite Pluton et Proserpine qui règnent dans les sombres demeures.

Neptune et Amphitrite qui commandent aux flots. Les

Faunes et les Satyres, les Nymphes et les Driades, toute la troupe des divinités champêtres, couronnée de lierre, recouverte de feuillage, et escortant Pan et Syrinx à cheval.

C'est encore Bacchus, le dieu du vin et de la gourmandise, traîné sur son char au milieu de Bacchantes ivres.

Puis Mars et Minerve, les divinités de la guerre, qui jouent un si grand rôle dans l'histoire des peuples.

C'est Apollon, le dieu de la poésie et des beaux-arts, que ne pouvait pas oublier René. Il est accompagné de sa chaste sœur Diane, la déesse de la chasse et des mâles plaisirs.

C'est aussi Saturne, le dieu du temps, armé de sa faux classique, et Cybèle avec sa couronne crénelée.

C'est enfin le grand char de Jupiter, surchargé de nombreuses divinités, où l'on voit figurer Flore et les Zéphirs, les Jeux et les Ris, Vénus et Cupidon, ces personnifications des passions qui agitent si vivement le cœur de l'homme et exercent un si souverain empire sur le monde; en dernier lieu, Jupiter et Junon, les divinités suprêmes de l'Olympe, avec leurs attributs distinctifs et symboliques.

Derrière le char, les trois Parques à cheval, dont l'une tient la quenouille, l'autre tourne le fuseau, et la troisième tranche avec son ciseau le fil allégorique de la vie. C'est là le dernier et éloquent épisode de ce premier acte qui montre ainsi que tout a son terme ici-bas, et que l'humanité entière devient la proie fatale du trépas.

Toutes ces divinités ont encore figuré cette année dans l'ordre que je viens de tracer.

Le roi René avait ajouté à cette exhibition mythologique divers épisodes de son invention pour en rehausser l'éclat, qui sont aussi parvenus jusqu'à nous : les grands et les petits danseurs exécutant leurs élégantes évolutions, les chevaliers avec leurs lances, les *chevaux-frux* simulant un tournoi à *armes courtoises*.

~~Les chevaux-foux~~ sont des chevaux de carton richement caparaçonnés que portent les cavaliers et qu'ils font manœuvrer en cadence en brandissant leurs piques et figurant un combat au son d'un air vif et pittoresque, composé par Reuë et aujourd'hui encore très-connu et très-populaire en Provence (1).

C'était la broderie et l'ornement de l'œuvre, la décoration et les comparses du drame. De nombreux chevaliers du *Guet* escortaient aussi cette marche nocturne pour la sûreté et le maintien de l'ordre, de même qu'on y a vu cette année un piquet de cavalerie et des gendarmes, de sorte que ce qui n'était à l'époque de l'institution de la fête qu'une précaution et une mesure de police est devenu aujourd'hui une partie intégrante de la représentation et les chevaliers du *Guet* y apparaissent distribués en divers groupes.

Cette cavalcade était encore entremêlée de nombreux instruments de musique, tambours, fifres, tambourins, tympanons et palets, faisant entendre de toute part comme aujourd'hui leurs bruyantes harmonies; une grande quantité de porteurs de torches éclairait aussi cette fête nocturne et la vacillante et blafarde lueur de ces flambeaux ajoutait encore à l'effet fantastique de ce solennel tableau.

C'est là la première série des jeux, la première partie de cette grande procession dramatique du moyen âge, le premier acte enfin de ce mystère du XV<sup>e</sup>. siècle. Mais les divinités du paganisme ont fini leur règne dans les ténèbres, maintenant la nuit de l'idolâtrie va être dissipée par la grande lumière du christianisme, par la présence du vrai Dieu, c'est le sujet du second acte, à l'exposition duquel était consacrée

(1) Millin et M. Roux-Alphéran ont reproduit la musique des divers airs notés par le roi Reuë. Voir le *Voyage dans les départements du midi* et les *Rues d'Aix*.

une partie de la journée de la Fête-Dieu, cette grande solennité chrétienne; l'histoire de la Bible et de l'Évangile va se dérouler ici devant nous, les principaux événements de l'Ancien et du Nouveau Testament vont être figurés en groupes nombreux.

De Maître cite une foule de sujets divers qui ne s'exécutent plus, tels que *l'histoire de la création, la transgression de nos premiers parents, leur expulsion du paradis terrestre, les sacrifices de Caïn et d'Abel, les signes de Moïse en Égypte, le chœur des prophètes, les apôtres et les évangélistes, Jésus-Christ chargé de sa croix, etc.*

Papou parle aussi de *la purification, de la prédication de saint Jean, de la trahison de Judas, et de la mort du Sauveur*. « Il y avait autrefois beaucoup d'autres jeux qui ont été supprimés, dit aussi à ce sujet Millin, dans son *Voyage dans le Midi* (1), tels que *Adam et Ève, Caïn et Abel, le sacrifice d'Abraham, les signes en Égypte, les prestiges des Égyptiens, les prophètes, saint Jean-Baptiste, saint Michel, etc...* »

M. Roux-Alphéran fait aussi la même observation (2) et renvoie, pour l'énumération des divers sujets supprimés, au compte trésorier de la ville, de l'année 1600.

Ce que disent ces divers auteurs et ce qui subsiste encore aujourd'hui doit suffire pour nous mettre sur la voie. Les diverses scènes de l'Ancien Testament n'étaient autre chose que les *figures* et les *images* de celles du Nouveau qu'elles accompagnaient. Ce parallélisme dans les faits bibliques et évangéliques montrait ainsi les rapports des deux religions dont l'une n'était que le complément et le développement de l'autre. De cette manière on voyait figurer de pair la reine de

(1) T. II, p. 324.

(2) *Rues d'Aix*, t. I, p. 123.

Saba et les rois mages , le sacrifice d'Abraham et le crucifiement de Jésus-Christ , Isaac chargé du bois de son bûcher et Jésus portant sa croix , une foule d'autres épisodes encore qu'il serait inutile de citer , et dont la double représentation était ainsi prise dans les deux religions ; mais on le sait, le temps et les hommes exercent leurs ravages sur les monuments du passé ; chaque époque a successivement supprimé les scènes qui ne convenaient point à ses idées ou à ses mœurs, c'est ainsi qu'en 1851, pour un motif de convenance, nous avons vu supprimer celle des apôtres et de Jésus-Christ chargé de sa croix, qui avait été constamment reproduite jusqu'ici.

Les principaux épisodes de l'Ancien Testament qui sont des figures prophétiques du Nouveau , la vie et la passion de Jésus-Christ ; voilà donc le double sujet du second acte de cette œuvre dramatique dont le pâle reflet est seulement parvenu jusqu'à nous.

En effet , il ne reste plus des jeux qui composaient ce second acte que ceux que je vais ci-après énumérer en leur conservant leurs dénominations populaires. Je n'essaierai point de rétablir cette composition dans son primitif développement ; l'indication de ce qui subsiste malgré son état confus et incomplet doit suffire à quiconque voudra approfondir ce sujet pour tâcher de le reconstituer.

1°. *San Cristoou* (saint Christophe), le géant chrétien, dont une légende bien connue a fourni le sujet, énorme mannequin, vêtu de blanc, portant l'enfant Jésus dans ses bras et mû par un homme caché sous ses vêtements. Il devait, selon moi, ouvrir la marche de la procession chrétienne, pour symboliser l'avènement du christianisme, ce gigantesque événement qui devait changer les destinées de l'humanité.

A sa suite se développaient les divers épisodes de la Bible

et de l'Évangile dans leur ordre chronologique, et dont quelques-uns seulement ont été conservés.

2°. La *reine de Saba* ou le *Castelet*, à cause du petit château doré en forme de château de Castille que porte, au bout d'une épée, un habile danseur, exécutant les danses les plus remarquables devant la reine qui se montre dans tout le luxe de son costume oriental, escortée de trois femmes aussi richement vêtues tenant chacune à la main une coupe d'argent, symbole des présents qu'elles apportent au roi Salomon, et dont le pas cadencé se trouve réglé par un air de la composition de René, joué par des tambourins. Cet orchestre provençal par excellence est connu sous le nom d'air de la *reine Sabo*.

3°. La *bello estelo* (la belle étoile), ou les rois mages portant leurs présents et marchant, accompagnés de leurs pages, à la suite de l'étoile lumineuse naïvement portée au bout d'un bâton : ces rois exécutent des salutations véritablement excentriques connues à Aix sous le nom de *requiguesous*.

4°. Le *jeu du chat* ou le *veau d'or*. Les Israélites dansent autour du veau d'or que l'un d'eux porte au bout d'un bâton, en même temps qu'un autre jette en l'air un chat vivant qu'il s'empresse de ressaisir, comme un signe, d'après M. l'abbé Guiet, du regret que ce peuple ingrat manifesta plus d'une fois pour l'Égypte où le chat était l'objet d'une grande vénération, tandis que le grand-prêtre Aaron, ainsi que Moïse (1), les Tables de la Loi à la main, s'efforcent de les rappeler au culte du vrai Dieu. C'est là la *figure* d'un sujet évangélique, en même temps qu'un symbole des passions

(1) Tous les personnages ont un masque ou *tétière* en carton dans laquelle entre toute la tête. La *tétière* de Moïse porte les rayons lumineux.

charnelles qui envahissent le cœur de l'homme, quand il n'est pas éclairé par la lumière de l'Évangile.

5°. *Les tirassours* ou massacre des innocents. De jeunes enfants se roulent à terre dans les contorsions les plus désordonnées pour représenter le massacre commandé par le roi Hérode qui y figure ici en compagnie de Moïse, montrant aussi les Tables de la Loi, pour marquer le prétexte de cette boucherie, dit encore M. l'abbé Guiet.

6°. *Le grand jeu des diables* avec leurs masques hideux et leurs vêtements noirs parsemés de flammes rouges; ils secouent des grelots et agitent dans leurs mains des fourches; la diablesse se fait remarquer au milieu de ce groupe infernal par sa statue colossale et son costume excentrique, suprême exagération des modes du moment. Le roi Hérode y figure encore en punition de son crime.

7°. *Le petit jeu des diables* ou *l'armeto* (la petite âme). C'est une image de la tentation impuissante contre l'âme fidèle aux préceptes de l'Évangile.

L'âme est ici figurée sous la forme d'un jeune enfant vêtu de blanc, qui se met tout tremblottant sous la protection de son ange gardien, tandis que les esprits tentateurs, les noirs démons, rodent à son entour en appliquant de grands coups sur les épaules de l'ange et faisant entendre un sourd rugissement (1).

(1) Ces diables sont dans l'usage d'assister à la première messe à St-Sauveur et de se faire bénir, dans la crainte que le véritable diable ne se mêle en leur compagnie, *ce qui*, dit naïvement Gaspard Grégoire, *ne serait pas sans exemple*.

Après cette bénédiction avait autrefois lieu ce qu'on appelait *la gagure des diables*. Le grand jeu des diables poursuivait le petit à travers les rues et cherchait à lui enlever l'*armeto*, s'il y réussissait, le petit jeu payait à déjeuner au grand, sinon c'était le grand qui faisait les frais du régal.

8°. *Les Rascassetos* (les teigneux) ou lépreux de l'Évangile, ironiquement munis de la brosse et du peigne ; ils ont une place d'honneur au milieu de ce cortège pour exprimer la faveur avec laquelle Jésus-Christ accueille les malheurs et les infirmités, la pauvreté et la souffrance.

Ici figuraient antrefois encore les sujets qui avaient trait à la passion du Christ, parmi lesquels Jésus chargé de sa croix et les apôtres décorés de leurs attributs, frappent successivement Judas qui cheminait le premier sa bourse à la main. A côté de chacun d'eux s'étaient les scènes bibliques qui leur servaient de pendant.

Cette deuxième série d'épisodes, ce second acte était aussi encadré et décoré comme le précédent de la charmante broderie due au génie inventif de René et dont j'ai déjà parlé à propos du *Guet*, c'est-à-dire des grands et des petits danseurs, des chevaux-frux et de tout ce brillant cortège de chevaliers, qui, entremêlés à cette curieuse représentation, en animaient la marche et en rehaussaient la pompe.

C'est cet acte que terminait *la mort*, avec sa tête décharnée et ses ossements peints sur son vêtement noir, squelette armé de la faux traditionnelle qu'il promène incessamment sur le pavé pour figurer l'idée du trépas ; cette grande moralité de la pièce entière dans ses divers actes, que nous avons déjà vue dans le cortège du paganisme sous l'image des parques, nous la retrouvons ici sous la forme de la mort chrétienne, telle qu'on a coutume de la représenter ; et cette personnification funèbre, si mal à propos placée cette année dans le guet à côté des parques, marchait dans les derniers temps à la fin de toute la procession, derrière même le Saint-Sacrement, tandis que, primitivement, elle devait figurer devant lui pour montrer que tout ici-bas est sujet aux lois fatales de la mort, tout excepté Dieu, excepté le Christ qui en a été le vainqueur et auquel conduit la mort chrétienne.

W Dans cette procession célèbre, les corps religieux, les confréries diverses, les corporations d'arts et métiers avaient leur place et ajoutaient par leurs habits variés et pittoresques à l'éclat de la cérémonie; tous les représentants de la hiérarchie sociale y assistaient aussi pour rendre hommage à la divinité de Jésus-Christ, comme on voit aujourd'hui à la suite du cortège les autorités municipales et la magistrature. C'est pourquoi les trois dignitaires spéciaux de la fête y figuraient avec leur suite brillante et nombreuse et dont l'institution, conservée jusqu'à nous dans une parfaite intégrité, a été reproduite cette année avec un grand lustre, je veux parler de l'*abbé de la Jeunesse*, du *roi de la Bazoche* et du *prince d'amour*. Le premier était autrefois nommé par les corporations d'ouvriers, le second par les gens de palais, et le troisième par la noblesse (1).

Ces représentants, ces délégués des divers rangs qui existaient à cette époque dans la société, honoraient bien de leur présence la fête religieuse, mais leur rôle était en dehors et à part; ils étaient nommés pour être les chefs des réjouissances et des usages traditionnels qui avaient lieu à l'occasion de cette solennité et pour en augmenter la pompe de toutes les manières, de même qu'aujourd'hui on y a ajouté un festival et un bal. C'étaient alors les institutions de l'*abbé de la Jeunesse*, du *roi de la Bazoche* et du *prince d'amour* qui étaient en usage et René ne manqua point de les adopter. Leurs fêtes diverses servaient ainsi de brillants intermèdes au drame

(1) Le cérémonial qui accompagnait ces diverses nominations s'est conservé jusqu'à la révolution. Le *roi de la Bazoche* et le *prince d'amour* étaient dans l'usage de donner chacun un grand repas dont le menu était historique. Voir Grégoire et M. Roux-Alphéran. — Ce dernier cite une pièce assez curieuse à ce sujet, c'est le *Rolle de 1612 pour M. le prince d'amours de la viande qu'il luy faut pour traiter cent hommes* (*Rues d'Aix*, t. I, p. 440).

religieux et moral et ces différentes institutions ont été fréquentes dans le moyen âge; à Béthune, à l'occasion de sa célèbre procession dramatique, on nommait aussi un *prince de la Jeunesse*, un *abbé des sots*, un *évêque des folz*, etc. (1). Dans une foule d'autres villes, il existait des rôles semblables à l'occasion de certaines cérémonies; tels que l'*abbé de Liesse et de sens légier*, le *prince d'amour*, le *prince de folie*, l'*abbé des innocents*, le *roi de la Bazoche*, etc... et René avait fait un choix parmi toutes ces institutions fort répandues de son temps, pour la solennité qu'il voulait magnifiquement célébrer.

Ces divers dignitaires ont conservé chacun un nombreux et brillant cortège, leur lieutenant, leurs pages, leurs bâtonniers, leurs porte-étendards, leurs gardes, leurs chevaliers d'honneur et leurs hommes d'armes.

En 1668, la noblesse avait demandé à Louis XIV la suppression du rôle du *prince d'amour*, à cause des dépenses ruineuses qu'il entraînait; depuis lors on n'avait plus vu figurer qu'un lieutenant de prince qui n'était pas tenu au même luxe de représentation. Cette année on a rétabli le *prince d'amour* à la tête de son cortège, mais ce qui a jeté un vif éclat sur cette fête, c'est le retour aux élégants et curieux costumes du XV<sup>e</sup>. siècle.

Telle est cette grande procession dramatique, instituée par le roi René avec les brillants intermèdes que nous connaissons et dont la représentation aujourd'hui mutilée et défigurée vient toutefois d'attirer dans l'ancienne capitale de la Provence une foule immense de spectateurs; ce drame, ce mystère, cette moralité du XV<sup>e</sup>. siècle, était loin d'être, ainsi qu'on l'a souvent répété, une étrange et bizarre composition,

(1) De Lafont-Mélicoq, *Le drame au XVI<sup>e</sup>. siècle. Ann. archéolog.*, t. 8.

un mélange confus et disparate de mascarades inventées à plaisir, le produit d'une fantaisie capricieuse et désordonnée, où le sacré et le profane, le sérieux et le plaisant, le grotesque et le sublime sont arbitrairement confondus. Ce n'était point ainsi qu'on avait coutume de traiter les œuvres d'art au moyen âge, à quelque genre qu'elles appartenissent, et c'est l'ignorance seule ou la mauvaise foi qui a contribué à répandre cette opinion. Il régnait au contraire une pensée logique, un ordre et une suite bien remarquable dans les idées des mystères ou moralités de l'époque, et quoique le XV. siècle fût déjà un temps de décadence pour l'art du moyen âge, on n'en était pas arrivé au point de traiter ainsi avec une telle confusion, sans ordre et sans respect, les œuvres de la pensée.

Les jeux de la Fête-Dieu d'Aix étaient véritablement, à l'époque de leur création, une institution artistique d'une haute portée morale, d'une pensée éminemment religieuse, d'une forme saisissante et dramatique. Aussi il n'est point étonnant qu'ils aient toujours excité un si vif enthousiasme dans toute la Provence. C'était une œuvre éminemment nationale et populaire, un drame vivant et animé, qui avait une ville entière pour théâtre et pour acteurs une partie de ses habitants; il en ressortait une grande moralité, une haute vérité religieuse, le *triomphe de l'adorable sacrement* comme l'appela le roi René. Merveilleuse solennité, magnifique exhibition, spectacle symbolique dont la célébration associée à l'une des principales fêtes du christianisme était l'expression de la foi de l'époque en même temps que de son génie et de ses mœurs !

*XVIII<sup>e</sup>. session du Congrès scientifique de France à Orléans.* — La XVIII<sup>e</sup>. session du Congrès scientifique s'est ouverte à Orléans le 12 septembre, comme nous l'avions annoncé. Quatre cent quatre-vingt membres étaient inscrits à l'ouverture de la première séance, deux cent trente environ étaient présents; cent cinquante seulement ont pris part au scrutin pour l'élection du bureau général. Cette première séance a été présidée par Mg<sup>r</sup>. DUPANLOUP, évêque d'Orléans, qui a, dans une improvisation très-remarquable, exprimé sa sympathie pour l'œuvre si bien dirigée des Congrès scientifiques. Après un compte-rendu des travaux de la Commission préparatoire, présenté par M. de BUZONNIÈRE, secrétaire-général et organisateur du Congrès, on a procédé à l'élection du président et des vice-présidents généraux du Congrès. M. le baron de STASSART, correspondant de l'Institut de France, ancien ministre plénipotentiaire et ancien président du sénat de Belgique, a été élu président-général de la XVIII<sup>e</sup>. session par cent vingt-six voix. M. de CAUMONT en a obtenu cent trente-cinq pour la vice-présidence générale; les autres vice-présidents généraux étaient MM. le C<sup>te</sup>. de Tristan, d'Orléans; Ch. des Moulins, de Bordeaux, et l'abbé Auber, de Poitiers, tous membres de l'Institut des provinces.

Le lendemain, les sections ont formé leurs bureaux: la première section a choisi pour président M. *Le Roy*, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, et pour vice-pré-

sidents MM. *Le Sauvage*, de Caen; *Pierre*, professeur de chimie à Caen; *Feuillet*, juge de paix à Lyon, et *Delattre*, ingénieur des ponts-et-chaussées à Orléans.

M. *Duchatellier*, un des secrétaires de l'Institut des provinces, a été élu président de la seconde section.

M. *Bally*, de l'Yonne, M. *Roux*, de Marseille, M. *Bertini*, de Turin, tous trois membres de l'Institut des provinces, ont été appelés au bureau de la section de médecine.

La section d'archéologie et d'histoire avait pour président M. *de Pétigny*, de l'Académie des inscriptions, et pour vice-présidents MM. l'abbé *Desnoyers*, grand-vicaire d'Orléans, membre de l'Institut des provinces; *Charles*, membre du Conseil général de l'Yonne; *Lambron de Lignim*, de l'Institut des provinces, à Tours; *de Soutraît*, de Mâcon, inspecteur de la Société française.

La cinquième section a été présidée par M. le C<sup>te</sup>. *de Mellet*, de l'Institut des provinces, qui avait pour assistants MM. le marquis *de La Porte*, de l'Institut des provinces, à Vendôme; l'abbé *Blatairou*, doyen de la Faculté de théologie de Bordeaux, et *Le Normand*, avocat-général, à Orléans.

Outre les notabilités scientifiques que nous venons de mentionner, on voyait dans l'assemblée MM. C<sup>te</sup>. *Portalis*, premier président de la Cour de cassation; C<sup>te</sup>. *de Lokhart*, d'Orléans; *Bonafous*, de l'Académie des sciences de Turin; le V<sup>te</sup>. *de Cussy*, de St.-Mandé; M. *de Béhagne*, membre du Conseil général de l'agriculture; *Parcker*, d'Oxford; C<sup>te</sup>. *d'Héricourt*, d'Arras; *Aussant*, de Rennes; *Le Gall*, id.; *de Vibraye*, de Cheverny; *Herpin*, de Metz, tous membres de l'Institut des provinces de France; *de Beauvoys*, d'Angers, auteur de divers ouvrages sur les abeilles; *Baruffy*, de Turin; *Le Serrurier*, procureur-général, à Orléans; *Dupuis*, vice-président du tribunal civil d'Orléans, un des membres le plus laborieux de la Société archéologique de l'Orléanais;

*Berry*, conseiller à la Cour de Bourges ; *Teste-Douet*, de Paris ; *Robineau-Desvoidys*, de l'Yonne ; *Paul Huot*, substitut à Orléans ; C<sup>te</sup>. de *Morogues*, d'Orléans ; *Cotelle*, avocat à la Cour de cassation ; C<sup>te</sup>. de *Renneville*, d'Amiens ; *Paul de Wint*, de Paris ; C<sup>te</sup>. de *Caraman*, ancien ministre plénipotentiaire ; *Ancenot*, de la Meurthe ; *Pinard*, de Paris ; le savant bibliographe *Le Ber* ; l'abbé de *Torquat*, et presque tous les membres des Sociétés savantes d'Orléans.

Parmi les questions inscrites au programme de la section d'archéologie, se trouvait celle-ci :

« Les caractères chronologiques de l'architecture souterraine sont-ils les mêmes que ceux des édifices construits sur le sol ?

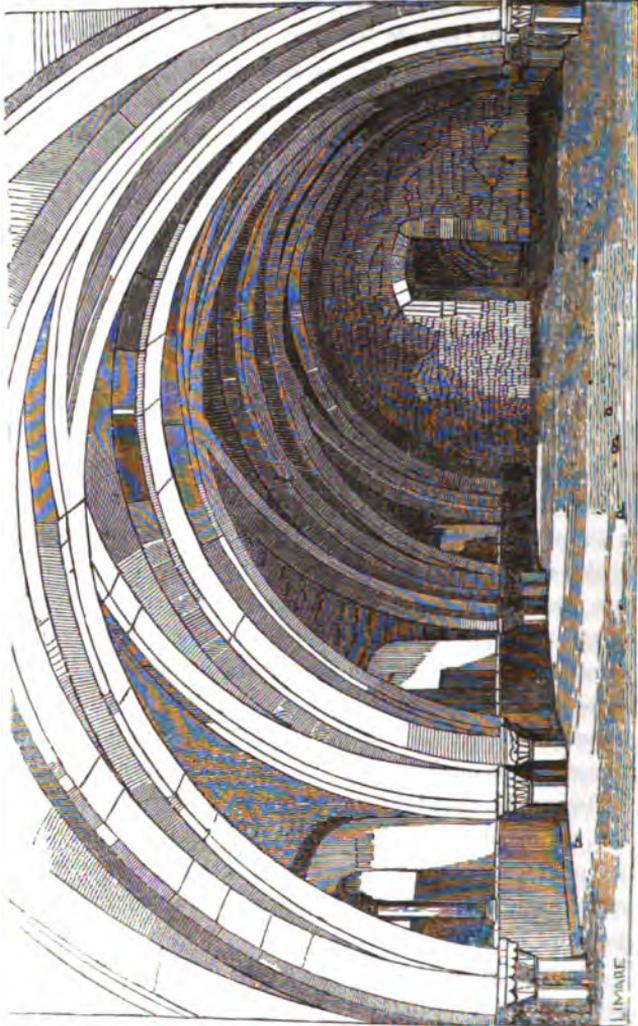
« A quels signes peut-on reconnaître leur destination ?

« Rassembler à ce sujet le plus grand nombre possible d'observations. »

M. de Caumont, prenant la parole sur cette question, a dit qu'elle peut avoir son intérêt, limitée aux constructions civiles et militaires, en ce sens qu'elle attire l'attention sur une classe de monuments assez nombreux encore en France, et qui n'ont pas été assez étudiés. Quant à la solution de la question en elle-même, elle ne saurait être douteuse. Il est de toute évidence que des édifices souterrains et les édifices au-dessus du sol ont été construits d'après les mêmes principes, toutes les fois que les matériaux identiques étaient employés ; seulement les grands magasins voûtés, construits en contrebas, ont été, dans certains cas, plus simples d'architecture que les pièces supérieures ; les arceaux de leurs voûtes ont été simplement épannelés ; les chapiteaux des colonnes n'ont pas toujours été sculptés.

Souvent aussi, comme on n'avait pas besoin pour ces pièces d'une hauteur bien considérable, et que la courbure de la voûte donnait un espace suffisant, on a supprimé presque complètement le fût de la colonne, et le chapiteau

portant la voûte était presque à fleur de terre, comme dans



SALLE VOUTÉE DU XII<sup>e</sup>. SIÈCLE AVEC COURTES COLONNES.

la cave suivante. Ces particularités et quelques autres dis-

tingent les magasins qu'on pratiquait habituellement au XII<sup>e.</sup>, au XIII<sup>e.</sup> siècle, et dans les siècles suivants jusqu'au XVI<sup>e.</sup> sous les maisons privées. Il n'est pas supposable, d'ailleurs, qu'un architecte eût eu une architecture pour les appartements en contre-bas, une autre pour les pièces supérieures; mais voici ce qui a pu embarrasser les observateurs.

Il est constant que si, au XIII<sup>e.</sup> siècle et dans les siècles suivants, les parties basses des maisons étaient en pierre et souvent voûtées, ce qui émergeait au-dessus du sol était très-souvent en bois; et comme les constructions en bois ont duré moins long-temps que les autres, la partie supérieure de certaines maisons a été refaite à deux ou trois reprises, tandis que la partie solidement construite en pierre a été conservée et a continué de servir de base aux diverses constructions qui se sont succédé au-dessus.

Ainsi à Bayeux, à Vézelay, à Auxerre, à Limoges, nous connaissons des caves ou magasins du XIII<sup>e.</sup> siècle sous des maisons de bois du XV<sup>e.</sup>; à Lisieux, de très-belles caves voûtées, à colonnes dans le style ogival du XIII<sup>e.</sup>, existent dans des maisons refaites au XVII<sup>e.</sup>, et les habitants se sont imaginé que c'étaient des chapelles domestiques, étonnés de retrouver dans leurs caves l'architecture de la cathédrale du XIII<sup>e.</sup>, mais nous savons que tout, au XIII<sup>e.</sup> siècle, constructions religieuses et constructions civiles, était construit d'après les mêmes principes, et cette analogie n'a rien qui doive surprendre.

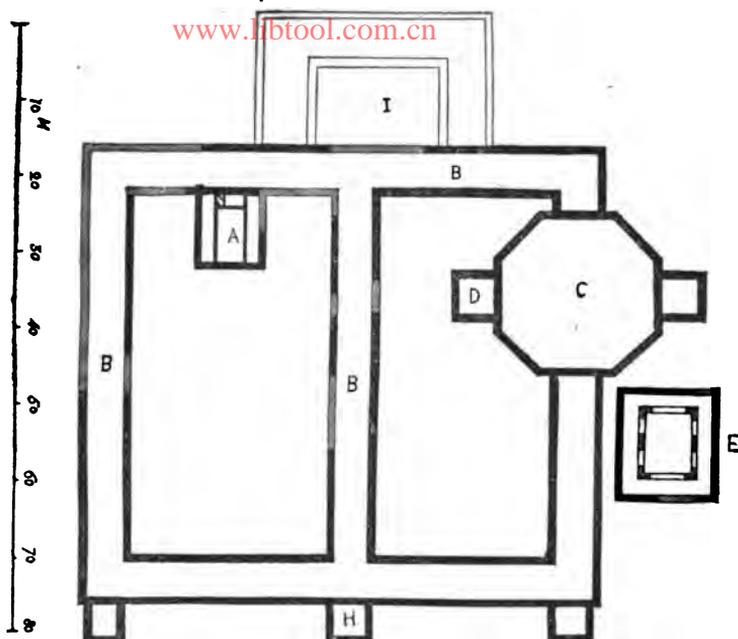
J'ai dit, a continué M. de Caumont, que l'architecture était la même pour les édifices souterrains et pour les édifices supérieurs quand les matériaux étaient identiques; on conçoit effectivement que des maisons construites en bois ont toujours eu un style différent de celles construites en pierres.

Les poutres, les traverses, présentaient à l'architecte des éléments de construction qui diffèrent beaucoup de ceux que lui fournissent les pierres de toutes formes et de toutes dimensions. Ce n'étaient pas non plus les mêmes outils ni les mêmes ouvriers qui travaillaient le bois et la pierre. Les charpentiers et les huchiers préparaient les pièces de bois et les sculptaient ; les maçons et les tailleurs de pierre construisaient les maisons en pierre : il faut donc distinguer entre les maisons de pierre et les maisons de bois. Mais la question inscrite au programme n'en doit pas moins être résolue *négativement*, et cette solution est tellement naturelle que plusieurs membres de cette assemblée ont été étonnés de la voir figurer sur le programme. Ce n'est qu'en la restreignant comme je viens de le faire, qu'elle peut donner lieu à discussion.

M. l'abbé Auber et plusieurs autres membres ont appuyé les idées de M. de Caumont.

Parmi les mémoires présentés à la section, nous avons distingué celui de M. Dupuis sur les bains et les autres ruines découvertes à *Montbouy* et qui établissent, d'une manière à peu près incontestable, que là était l'*Aquis Segeste* de la carte de Peutinger. Déjà, l'année dernière, à Auxerre, un architecte, M. Vachey, avait présenté le plan des bains explorés par M. Dupuis, mais il se trouvait dans le plan des parties plutôt devinées que mesurées, les fouilles de M. Dupuis n'étant pas terminées : aujourd'hui elles ont fait connaître l'édifice en entier et permis de dresser un beau plan que M. Dupuis a distribué à tous ses collègues du Congrès.

Nous reviendrons dans un de nos chapitres de *Mélanges d'archéologie* sur quelques-unes des questions traitées par la quatrième section du Congrès.



PLAN DES BAINS DE MONTBOUY, PRÉSENTÉ PAR M. VACHEY.

*Séance publique de l'Institut des provinces à Orléans pendant le Congrès.* — M. de Caumont qui a présidé cette séance, a présenté un rapport oral sur les travaux exécutés depuis l'année dernière; il a, en terminant, insisté sur l'utilité du *Bulletin bibliographique des départements*, exclusivement consacré, comme son titre l'indique, à l'annonce des ouvrages publiés en province, et sur la continuation du *Gallia christiana*, commencée par M. l'abbé Voisin, du Mans.

Il a rappelé que l'Institut a signalé les *Sociétés académiques départementales* dont les travaux ont eu le plus d'importance depuis quelques années, et que parmi celles-ci

la Société académique du Puy a été citée en première ligne pour son dernier volume de mémoires ; que des prix seront décernés par l'Institut aux auteurs des meilleures publications faites en province.

Les vice-présidents de l'Institut pour les différentes régions de la France, présents au Congrès, sont ensuite venus tour à tour rendre compte du mouvement intellectuel et scientifique de leurs régions respectives depuis le mois de septembre 1850.

On a entendu successivement :

M. le docteur Roux, de Marseille, sur l'état du Sud-Est de la France.

M. le comte de Mellet, sur l'état de l'Est et du Nord de la France.

M. Le Gall, de Rennes, sur la région du Nord-Ouest.

M. l'abbé Auber, de Poitiers, sur la région de l'Ouest.

M. Ch. Des Moulins, de Bordeaux, sur la région du Sud-Ouest.

M. l'abbé Blatairou, de Bordeaux, a fait aussi une communication sur l'état de l'instruction dans le Sud-Est.

M. de Cussy a lu une notice très-intéressante sur le tunnel en fer que l'on construit en Angleterre.

La séance a duré près de quatre heures et a été des mieux remplies.

L'Institut tiendra sa séance générale annuelle administrative le 30 octobre dans la ville de Caen et procédera à l'élection de plusieurs nouveaux membres français et étrangers.

*Histoire des peuples anciens et de leurs cultes, ou le monde primitif, historique et monumental, ou l'archéologie primitive*, par M. l'abbé DESROCHES, curé doyen d'Isigny (département de la Manche), membre de l'Institut des provinces, de la Société des Antiquaires de Normandie et de

plusieurs autres Sociétés savantes. 1 vol. in-4°. ; à Paris, chez Derache ; à Caen, chez Hardel. Prix : 5 fr.

M. Desroches est l'homme le plus laborieux que nous connaissions. Son zèle pour la conduite des âmes égale son zèle pour les recherches de l'érudition ; et ce n'est pas peu dire : quel homme a plus exploré les archives de l'Avranchin ? quel écrivain normand a lu plus de chartes originales, a fait connaître plus de pièces ignorées ? On ne comprend pas comment un curé de campagne a pu trouver le temps d'explorer de si nombreux documents inédits, comment il a pu écrire tant de livres et tant de mémoires dont la plus grande partie n'a pas vu le jour.

Que dira-t-on en lisant l'ARCHÉOLOGIE PRIMITIVE de M. Desroches ? Quoi ! les questions les plus ardues de l'histoire ancienne sont abordées par un érudit de village ! La lumière est portée dans les ténébreuses origines des nations par un prêtre qui vit avec des paysans de Basse-Normandie !

Oui, et cette position particulière du savant curé d'Isigny explique ses qualités et ses défauts. On est érudit par les livres, et M. Desroches s'en procure ; on s'échauffe dans la solitude, on se complait dans ses idées, on n'a pas l'occasion de les soumettre à la controverse d'amis éclairés : de là le dédain pour la critique dont l'absence est toujours regrettable, toujours funeste à l'écrivain. Une sage critique mettrait M. l'abbé Desroches en garde contre l'emploi de certains matériaux, et dans tous les cas elle l'engagerait à châtier son style.

La part du blâme est facile à faire dans le nouvel ouvrage que nous annonçons. D'où vient que la part de l'éloge est plus difficile ? C'est qu'elle est plus large et que l'auteur ne trouverait pas sans peine, pour le juger, ses pairs en érudition. Nous le suivons avec un vif intérêt depuis la création du monde jusqu'à l'avènement du christianisme ; nous sommes heureux de voir appuyer la vérité juive ou universelle sur

les documents les plus authentiques ; nous voyons , avec un plaisir qui n'est pas sans orgueil , l'antiquité profane venir rendre hommage à l'antiquité sacrée , la discussion élucider les faits que Bossuet se contenta d'exposer ; il y a luxe de preuves , et c'est ce qui établit notre impuissance , ce qui met en défaut notre discernement : pour juger une foule de points , il faudrait faire à notre tour les immenses recherches de M. Desroches , il faudrait recourir aux sources qu'il cite en si grand nombre , étudier les mêmes passages avec une égale patience , et cela pour mettre à l'abri d'un reproche de légèreté notre conscience de critique ! Ce n'est vraiment pas la peine.

Qu'il nous suffise d'avouer qu'elle n'est pas suffisamment éclairée pour porter sur le nouveau livre un jugement définitif. Ce n'est pas la faute de M. Desroches , c'est la nôtre bien évidemment , et nous l'avouons en toute humilité : notre science est si bornée près de la sienne !

Donc les érudits trouveront ample pâture dans l'ARCHÉOLOGIE PRIMITIVE de notre confrère. Et pour qu'ils soient avertis des objets sur lesquels il a cherché à porter la lumière , nous leur donnerons ici les titres sous lesquels il a rangé ses recherches : *Les Hébreux ou le peuple de Dieu. — La Perse. — L'Arménie. — Les Chaldéens, les Mèdes, les Babyloniens, les Assyriens. — La Syrie, la Phénicie, les Philistins. — L'Égypte. — Les Carthaginois. — L'Abysinie. — L'Ethiopie. — L'Inde. — Le Thibet. — Les Mongols. — Les Kalmouks. — Les Tatars. — L'Asie. — La Chine. — L'Amérique. — L'Asie-Mineure. — La Grèce. — Le Nord de l'Europe. — L'Italie. — Histoire du christianisme.* Des notes étendues ajoutent encore à l'importance de ces matières.

Nous dirons en finissant que l'auteur n'a fait tirer son livre qu'au nombre de cent quarante exemplaires. S'il restait à sa

première édition, la valeur en serait décuplée peut-être par la vente du dernier exemplaire. Avis aux bibliophiles.

J. T.

*Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, 2<sup>e</sup>. édition. — L'abécédaire d'archéologie de M. de Caumont, illustré de près de 600 figures gravées sur bois, approuvé par l'Institut des provinces de France, a été épuisé deux mois après avoir été édité. Une nouvelle édition a dû être immédiatement préparée. Soixante nouveaux bois ont été ajoutés aux anciens, et ce nouvel Abécédaire renferme cent pages de plus que la première édition. Le prix est cependant maintenu à 7 fr. 50 c. Caen, Hardel, — Paris, Derache, rue du Bouloy, 7.

A. B.

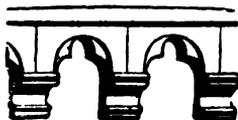
**NÉCROLOGIE.** — *Mort de Mg<sup>r</sup>. d'Héricourt, évêque d'Autun.* — La Société française vient de perdre Mg<sup>r</sup>. d'Héricourt, évêque d'Autun. Mg<sup>r</sup>. d'Héricourt, qui avait fait beaucoup de bien dans son diocèse et employé en bonnes œuvres une fortune considérable, avait présidé une des séances publiques de la Société française, lorsqu'elle se réunit à Autun en 1846.

*Mort de M. Eloi Johanneau.* — M. Eloi Johanneau, qui avait fait partie de la Société française, a terminé, à 82 ans, sa longue carrière littéraire et scientifique. M. Johanneau appartenait à cette école qui avait attaché un intérêt exagéré aux antiquités celtiques et rattaché à cette époque reculée une quantité de monuments romains et même des monuments incontestablement du moyen âge. M. Eloi Johanneau fut un de ceux qui fondèrent l'académie celtique qui, plus tard, se transforma et devint la Société royale des antiquaires de France. M. Johanneau a publié un assez grand nombre de mémoires sur la philologie et les antiquités.

*Mort de M. Lair, de Beauvais.* — Quelques jours avant la mort que nous venons d'annoncer, la Société française perdait un de ses membres, M. Lair, de Beauvais, homme de bien, homme dévoué à son pays et ancien architecte de la ville de Bayeux. M. Lair, de Beauvais, faisait partie de la plupart des Sociétés savantes du Calvados.

*Mort de M. Requin, d'Avignon, membre de l'Institut des provinces, ancien inspecteur de la Société française.* — Nous venons d'apprendre que M. Requin, membre de l'Institut des provinces, botaniste et antiquaire distingué, est mort il y a quelque mois en Corse. Le Bulletin monumental a cité plusieurs fois les travaux de M. Requin. Nous avons parlé des donations considérables et d'un très-grand prix qu'il avait fait au musée Calvet d'Avignon, du zèle qu'il montrait pour l'extension de la collection d'antiquités de ce riche musée, et du dévouement qu'il apportait à tout ce qui pouvait rehausser la province et y propager les bonnes études. M. Requin avait, en 1844, présidé une des sections du Congrès scientifique de France, à Nîmes; il avait été inspecteur divisionnaire de la Société Française, une maladie le détermina à se démettre de cette fonction, mais il avait continué de faire partie de la Société. On peut dire qu'il est bien rare de trouver des hommes aussi instruits, aussi désintéressés et aussi dévoués que M. Requin; de pareilles pertes ne sauraient se réparer.

D. C.



# PRINCIPES

## D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

appliqués à

L'ENTRETIEN, LA DÉCORATION ET L'AMEUBLEMENT ARTISTIQUE DES ÉGLISES.

---

### DEUXIÈME PARTIE.

#### DE L'ENTRETIEN ET DE L'ORNEMENT DES ÉGLISES A L'EXTÉRIEUR.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DES ABORDS DE L'ÉGLISE ET DES OBJETS D'ANTIQUITÉ QUE RENFERMENT LES CIMETIÈRES.

Jetons, en commençant notre revue de toutes les parties du temple, un coup-d'œil sur ses dépendances.

La paroisse rurale, celle surtout pour laquelle nous écrivons ces conseils, est l'édifice le plus important et le plus pittoresque du paysage. Il convient donc de lui conserver tout ce qui peut lui faire jouer ce rôle principal.

La question de l'isolement, si délicate dans les villes où les maisons se pressent contre les églises (1), ne se présente pas dans les campagnes, où l'église est entourée par le cimetière.

(1) Sur la question de l'isolement, lisez le chapitre X du livre des *Églises gothiques*, par M. Schurr.

Lorsqu'en effet un parvis ou un cloître silencieux ne protègent pas l'église, le cimetière en devient le gardien le plus naturel et le plus convenable.

Mais dans les localités dont la population s'agglomère, les idées nouvelles, le motif de salubrité, peut-être tout simplement l'imitation non raisonnée de la ville voisine, font supprimer l'antique cimetière qui défendait les abords de l'église de tout contact profane. Dans ce cas, la fabrique doit faire ses efforts pour conserver libre autour du temple l'enceinte du cimetière supprimé. Une pelouse fleurie, un enclos planté d'arbres sont l'accompagnement indispensable d'une église de campagne. Les églises d'Angleterre, celles de Londres même, sont isolées de la place publique par un cimetière ou un jardin (1). Mais en France on n'a pas eu autant de tact, l'administration de la ville comme celle du village aime à voir l'église jetée sur la voie publique, comme un bazar ou un café, et la première idée qui germe dans le cerveau des conseillers municipaux d'une bourgade en train de faire du progrès, c'est de changer le cimetière supprimé en un champ de foire ou une place de marché. Conséquence naturelle de cette intelligente mesure, c'est que les murailles du temple servent désormais à l'apposition des affiches de l'huissier ou du notaire de l'endroit, qu'on entasse entre ses contreforts, les charrettes abandonnées, les étaux du

(1) « Certes j'ai admiré souvent en Angleterre ce qui manque presque toujours en France : les libres abords d'une cathédrale plantés d'arbres et verdoyants de gazon. La flèche de Salisbury gagne beaucoup à s'élever du milieu de la verdure. En France, je ne me rappelle guère que Saint-Ouen à Rouen qui soit de la sorte entouré de beaux arbres, et encore Saint-Ouen n'a point à ses pieds ce tapis de verdure veloutée (*velvet green*) sur lequel est posée l'église de Salisbury... »

Espagne et Angleterre, article de M. AMPÈRE, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. v (1850), p. 685.

marché, que ses abords deviennent le réceptacle de toute sorte d'immondices. Cet ignoble tableau, c'est celui que présentent en général les environs du principal édifice de nos chefs-lieux de canton. On ne s'étonnera pas si nous dénonçons, au nom de l'art, un état de chose aussi inconvenant que menaçant pour la conservation matérielle du temple.

Heureusement l'immense majorité des églises est encore protégée par la paisible enceinte d'un cimetière. L'artiste qui explore une contrée, au point de vue archéologique ou pittoresque, en fait le tour dans l'espérance de quelque découverte. Ce qu'il y cherche, ce sont les vieux tombeaux, les statues jetées hors de l'église par l'ignorance de fabriciens novateurs. Ce sont les croix anciennes en pierre sculptée ou en fer ouvragé.

Nous recommanderons donc à MM. les Curés de prendre sous leur protection tout ce qui, aux abords de leur église, porte un cachet d'antiquité. L'enceinte même du cimetière n'est pas toujours formée d'un simple mur en maçonnerie vulgaire, et sans parler des clôtures monumentales des cimetières de Bretagne, autour de nos églises de Normandie on retrouve souvent des murailles à hauteur d'appui, d'une construction spéciale. Les maçons de village, l'agent-voyer qui redresse le chemin, jettent volontiers à terre ces murs anciens, pour les remplacer par d'insipides murs de briques ou de cailloutis. Les anciens murs de cimetière dont nous parlons sont généralement, dans la Haute-Normandie, bâtis en échiquier de pierre de taille et de silex noir, et solidement couverts d'un chaperon en pierres taillées à double égout (1). Quel-

(1) Quand les cimetières n'étaient pas enclos de murs comme ceux dont nous parlons, c'était avec des haies de buis ou d'aubépine qu'on les entourait d'ordinaire autrefois. Le buis faisait de belles clôtures toujours vertes que le bétail n'attaquait jamais.

quelquefois aussi la porte du champ des morts est décorée d'architecture, ou ornée d'une image ancienne. Nous citerons pour exemple l'entrée du cimetière de la ville de Verneuil; nous voudrions pouvoir citer encore le portail renaissance du cimetière de Pacy-sur-Eure, et l'arcade ogivale qui précédait celui de la Neuve-Lyre (Eure), mais les indigènes de ces localités se sont imaginé de remplacer ces constructions pittoresques par une porte de basse-cour.

C'est ainsi encore qu'on fait disparaître les images pieuses qui décoraient souvent l'entrée des presbytères. C'est une rareté de rencontrer à présent à la porte d'un curé de petite ville ou de bourgade une de ces niches grillées où une vierge enluminée reposait entre des touffes de fleurs. Le souvenir de ces vieux et pittoresques usages n'existe bientôt plus que dans les peintures ou les croquis des touristes.

Je reviens aux cimetières de village, et j'énumère ce que le crayon d'un artiste aime à y rencontrer. C'est d'abord la vieille croix *boissée*, comme on disait autrefois, c'est-à-dire garnie des rameaux jaunissants du buis de Pâques fleuries. C'est l'if séculaire au feuillage funèbre, remplacé dans les cimetières d'aujourd'hui par le cyprès mythologique et payen. Ce sont les tombes anciennes en forme de croix couchée, ou



TOMBE DU XV<sup>e</sup>. SIÈCLE.

celles plus récentes en forme d'autel, taillées en grès ou en pierre du pays.

LES IFS sont souvent très-dignes d'être conservés : la plupart sont d'une dimension considérable ; quelques-uns même ont sans doute vu rebâtir l'église depuis qu'ils sont plantés. J'ai cité autre part les deux ifs du cimetière de Boisney, et celui non moins gros de Duranville. Les ifs de Boisney ont été signalés il y a vingt ans par M. A. Le Prevost, qui donnait, par une inadvertance aisée à reconnaître, à l'un la grosseur impossible de vingt pieds de diamètre ; à l'autre, de seize pieds (1). Depuis que j'ai publié les notes de voyage intitulées *Statistique routière*, j'ai eu l'occasion de voir et de mesurer les ifs de Boisney. L'un, qui est creux, a plus de vingt pieds de circonférence ; l'autre n'a que seize pieds de tour, mais en revanche il est intact. Les ifs de la Haye-de-Routot (Eure) sont encore plus gigantesques, l'un a 12<sup>m</sup>. 05<sup>c</sup>. (*trente-six pieds*), et l'autre 8<sup>m</sup>. 80<sup>c</sup>. (*vingt-quatre pieds*) de circonférence. M. Gadebled, dans le *Dictionnaire statistique de l'Eure*, estime qu'ils ont dû, d'après le nombre de couches qui indique leur croissance, être plantés vers 1140, époque approximative de l'église près de laquelle ils s'élèvent. M. Dubreuil qui a fait graver avec soin une vue de ces deux ifs dans son *Cours d'Arboriculture*, va plus loin, et il ne craint pas d'évaluer leur âge à plus de 1400 ans, c'est-à-dire que, suivant ce botaniste, ils remonteraient à l'origine de la monarchie française. — On voit quel intérêt présentent, au double point de vue de la science et des souvenirs, ces arbres étonnants, surtout lorsqu'on réfléchit que leur végétation promet encore une durée de plusieurs siècles.

Quoique la manie de tout détruire ait sans doute fait abattre plus d'un de ces monuments du règne végétal, il doit en rester beaucoup qui ne sont pas connus. Mais tous ceux que

(1) *Mémoire sur quelques monuments du département de l'Eure*, par M. Auguste Le Prevost, 1829, in-4°.

je puis citer sont énormes et plantés auprès d'églises des XI<sup>e</sup>. ou XII<sup>e</sup>. siècles (1). L'usage de planter ces arbres paraît avoir cessé plus tard ; peut-être à cause d'idées superstitieuses qui s'y seraient attachées. Denisart, dans sa *Collection de Jurisprudence*, disait à la fin du siècle dernier : « on prétend qu'il est défendu de planter des ifs dans les cimetières » (2).

Les ifs n'avaient pas d'ailleurs un privilège exclusif. On trouve dans le compte-rendu de la 1<sup>re</sup>. session du Congrès scientifique, p. 65, l'indication de deux épines blanches, également énormes, remarquées dans un cimetière. Toute la France connaît le Chêne-Chapelle d'Allouville ; on a cité aussi le chêne de Cany, et ces arbres si curieux qui existent dans le département de la Seine-Inférieure, ont poussé, dans le champ des morts, leurs antiques et vivaces racines.

Les CROIX de cimetière, contemporaines de ces ifs, sont introuvables dans nos contrées. M. de Caumont a publié dans sa *Statistique du Calvados* une croix de carrefour du style roman qui pourrait servir de modèle près d'une église de cette époque. Dans l'Eure, la croix de Léry est connue et

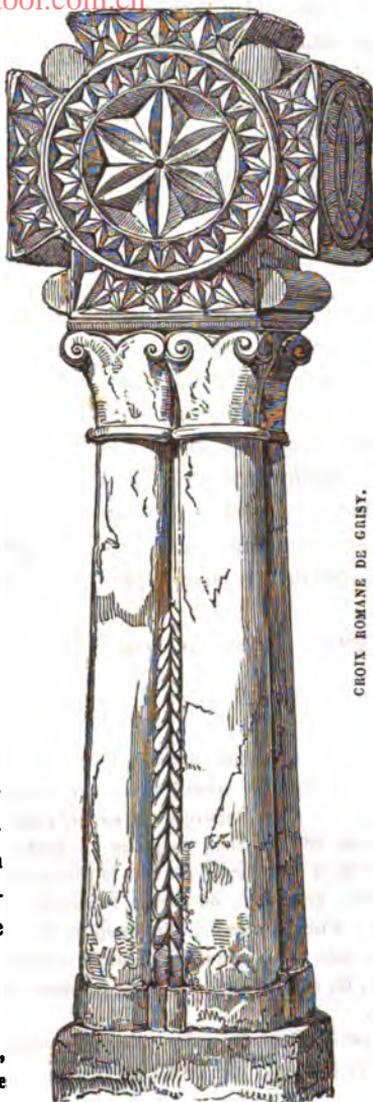
(1) Il y a un if fort gros dans le cimetière de St.-Pierre de Louviers, près de la station du chemin de fer. La paroisse St.-Pierre-des-Ifs, arrondissement de Pont-Audemer, tire son nom d'arbres semblables : l'un d'eux a cinq brasses de grosseur. Un arbre non moins monumental se remarque dans le cimetière de Cormeilles (Eure). A Goupillières, dans le même département, on a détruit, il y a vingt-cinq ou trente ans, un if que sa taille gigantesque eût dû protéger ; comme ceux de St.-Pierre-des-Ifs, il était planté dans le cimetière.

Il existe aussi un if énorme près de l'église de la Roche-Maurice en Bretagne. (*Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, Bretagne*, p. 285.)

(2) DENISART, v<sup>o</sup>. *Cimetière*.

figurée depuis longtemps ; mais nous devons rappeler la croix à personnages de St.-Etienne du Vauvray, près Louviers, qui est du XVI<sup>e</sup>. siècle. Le XVII<sup>e</sup>. et le XVIII<sup>e</sup>. siècle ont laissé des croix en pierre et en fer ouvragé, qui, moins ornées et moins précieuses que les croix plus anciennes, sont infiniment préférables cependant aux insipides croix qu'on établit partout de nos jours. Je n'ai vu nulle part dans ce pays-ci de ces croix qu'on appelait *hosannières*, à cause du pupitre de pierre établi à leur base, et qui servait pour la station à la procession des Rameaux où l'on chante *Hosannah* (1).

(1) Mon ami, M. Bouet, de l'Académie nationale

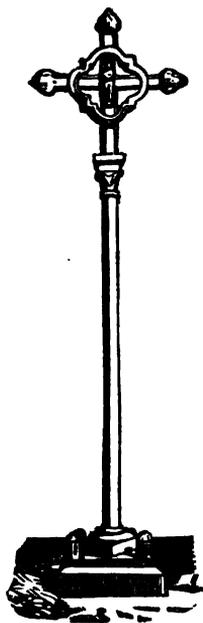


CROIX ROMANE DE GRISY.

Si l'on voulait établir une croix dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle, on pourrait s'inspirer de celle que M. de Caumont a signalée le premier dans le cimetière de Jouarre (Seine-et-Marne), et dont voici l'esquisse.

Je n'indique ici que pour mémoire les lanternes des morts ou fanaux de cimetière qu'on remarque dans quelques localités, parce que ces monuments, très-rares d'ailleurs, ont été, en Poitou et en Touraine, déjà signalés et décrits pour la plupart.

Certaines croix en bois étaient posées sur des socles



CROIX DE JOUARRE.

de Caen, a dessiné dans l'arrondissement de Vire (Calvados), plusieurs croix de cimetière qui sont évidemment des croix *hosannières*. Il y a un pupitre de pierre en avant de ces croix, et d'ordinaire un bénitier aussi en pierre au pied du pupitre. Le pupitre détaché de la croix forme souvent la partie supérieure d'un tombeau. A Vaudry, près Vire, on trouve l'ensemble complet, composé de la croix, d'un tombeau, d'un pupitre et d'un bénitier, sculptés en pierre dans le style du XVII<sup>e</sup> siècle. — On rencontre aussi fréquemment, du côté de Vire, des croix de pierre devant lesquelles il y a un autel.

Il est question des croix *hosannières* dans le supplément au glossaire de Ducange, par Dom CARPENTIER, v<sup>o</sup>. « *Cruces osannere.* »

en pierre élégamment sculptés. Voici le croquis d'une base de cette espèce qui gît sur le bord de la grande route près de la Rivière-Thibouville, entre Lisieux et Evreux. Ce piédestal, très-mutilé et probablement incomplet dans sa partie inférieure, est dans le style du XIV<sup>e</sup>. siècle.



## CHAPITRE II.

### **PORCHES EN BOIS.—PORTES SCULPTÉES ET BARDÉES.— FERRURES CURIEUSES.—INCONVÉNIENTS DE L'AFFI- CHAGE AUX PORTES DES ÉGLISES.**

Les PORCHES extérieurs en charpente ont été l'objet d'une des questions discutées à Lisieux, dans la séance où nous avons été invité à rédiger ce travail. Peut-on supprimer ces porches qui précèdent l'entrée des églises ? En beaucoup d'endroits on n'a pas hésité à le faire. Nous croyons qu'ils doivent être conservés, à moins qu'ils ne masquent des détails d'architecture, qu'ils ne coupent, par exemple, les arcatures plus anciennes de la façade de l'église. Nous donnerons pour motifs de leur maintien : d'abord le principe fondamental qu'en aucun cas, en fait de restaurations d'églises, il ne faut rien supprimer d'ancien ; en second lieu, que l'usage de ces porches de charpente remonte à une haute antiquité ; en troisième lieu, qu'ils contribuent, surtout dans la mauvaise saison, à maintenir la propreté et la décence de l'église, puisqu'ils forment une espèce de vestibule, où les vêtements

mouillés, les chaussures grossières peuvent être seconés, etc. Enfin, quelques-uns de ces porches ont un intérêt intrinsèque : il y en a, comme celui de Roques, près Lisieux, dont la charpente présente des sculptures dignes de quelque attention. Le porche de l'église de Boisemont, dans le Vexin normand, est aussi fort curieux.

Des curés ont supprimé quelques-uns de ces porches, dans un intérêt religieux, parce qu'au temps des offices, quelques paysans s'y retiraient pour causer à haute voix. Mais cet inconvénient peut être évité autrement : dans beaucoup de cas, il suffirait d'empêcher d'y placarder les affiches de la mairie, les ventes de récoltes, etc., qui sont l'objet ordinaire de ces conversations.

Quelques curés ont détruit le porche de leur église par un motif moins sérieux, et en s'imaginant donner par là à leur paroisse un peu de l'apparence des églises de ville où l'on ne voit point communément de ces porches, sans songer qu'elles ont des portails à voussures profondes, des vestibules ou des tambours intérieurs. Mais il faut le répéter, l'église de campagne ne peut être la copie du temple de la ville, et ces porches champêtres nous semblent en parfaite harmonie avec le style des églises rurales et avec les besoins des populations.

Au reste, cette question de la conservation des porches en bois n'est pas nouvelle. Leur destruction a été commencée il y a long-temps. A la fin du XVII<sup>e</sup>. siècle, un écrivain, frondeur peut-être, mais qui s'était voué à la défense des traditions anciennes, le célèbre liturgiste Jean-Baptiste Thiers, curé de Campron au diocèse de Chartres, fit un traité spécial où il prit leur défense (1). On les détruisait à cette époque,

(1) *Dissertation sur les porches des églises*, par J.-B. THIERS, Paris, Hotot, 1679, in-42.

sous divers prétextes, tantôt pour éviter les frais de leur entretien, tantôt parce que des seigneurs de village s'en servaient abusivement comme de prétoire, pour faire rendre la justice (1).

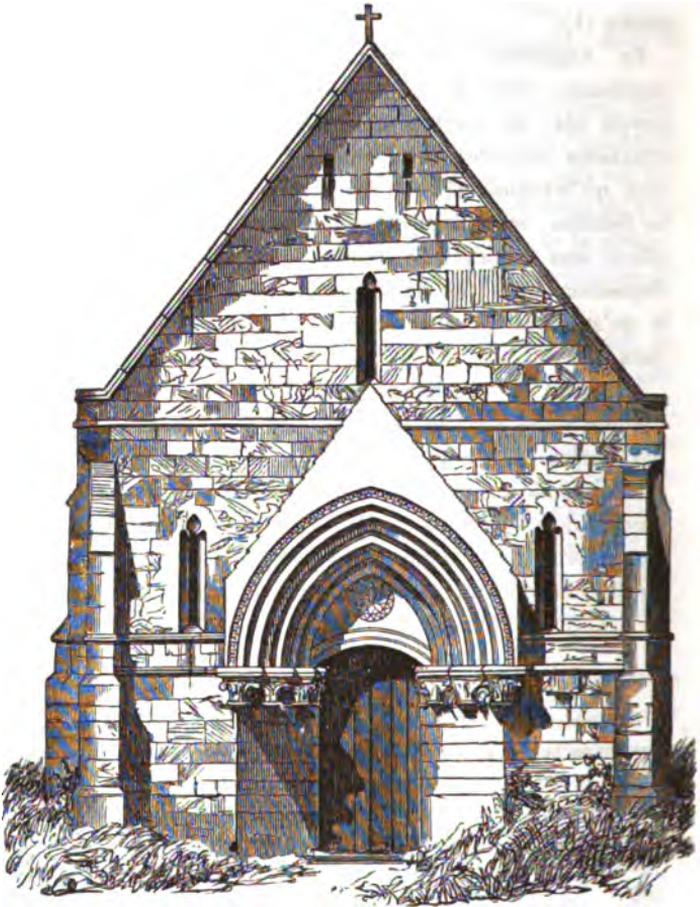
En Angleterre, où Pugin, l'architecte catholique par excellence, élève de nombreuses églises dans le style du moyen âge, les porches sont l'accessoire obligé de ces constructions nouvelles. Les motifs qui les font construire sont ceux qu'invoquait Thiers dans sa Dissertation : c'est là que les femmes, accompagnées de jeunes enfants, assistent aux offices sans apporter de trouble : c'est là qu'en cas d'indisposition subite, les fidèles peuvent se retirer, etc. — C'est là qu'autrefois les cathécumènes, les pénitents étaient relégués (2).

Au point de vue monumental, les porches en bois ont rendu d'autres services, et si les portes romanes des églises des environs de Caen, par exemple, présentent encore des sculptures bien conservées, il faut l'attribuer sans doute aux porches dont l'existence ancienne est attestée presque partout par le profil de la toiture encore visible sur chaque façade d'église. En voici un exemple bien marqué dans la jolie façade de l'église de Fierville (Calvados), déjà publiée par M. de

(1) DENISART, v°. *Audience*. — Aujourd'hui un grand nombre de porches en bois et même en pierre sont abattus par les agents de la voirie et les faiseurs d'alignements.

(2) Voyez le livre de PUGIN, intitulé : *The present state of ecclesiastical architecture in England* (with thirty-six illustrations). Republisheh from the Dublin Review. London, Ch. Dolman, 1843, in-8°.

Caumont dans sa Statistique monumentale de ce département.



PORTAIL ET FAÇADE DU XIII<sup>e</sup>. SIÈCLE, A FIERVILLE.

L'ENTRÉE des églises anciennes n'était pas toujours en face

du chœur, dans la muraille de l'ouest. Un grand nombre d'églises rurales, surtout les plus anciennes, ont leur entrée sur le côté de la nef, au bas du mur méridional. Cette disposition est très-souvent changée depuis quelques années. Tantôt on ajoute à cette porte primitive, une seconde porte dans le mur de façade, tantôt on supprime même tout-à-fait la porte latérale. Lorsque l'église est sans architecture et sans caractère, cette modification n'a pas d'autre importance qu'une altération historique : mais lorsque la baie de la porte ancienne est ornée, un pareil déplacement d'ouvertures devient un véritable acte de vandalisme. Dans presque tous les cas, c'est au moins un gaspillage d'argent.

Une mutilation, beaucoup plus fréquente dans les églises de ville que celles de campagne, doit être signalée ici. Nous voulons parler de la suppression du pilier central ou trumeau qui, dans le système de l'architecture ogivale, doit occuper le milieu des grandes portes de toutes les églises importantes. Les églises rurales, dont le portail est assez monumental pour être divisé ainsi en une double entrée, doivent conserver ce pilier central, dont la signification symbolique a été indiquée par les antiquaires. C'a été une grave faute de couper ce pilier pour faire un passage plus large aux énormes dais processionnels à la mode depuis un siècle, et cette faute a déjà été plus d'une fois stygmatisée. Si, par malheur, elle a été commise, « ce sera toujours une excellente restauration que le rétablissement de ce pilier, dont la suppression », comme l'a dit justement un auteur, « peut être considérée comme une castration véritable » (1).

Les VANTAUX OU BATTANTS des portes ne doivent pas être changés sans réflexion. Beaucoup, en effet, sont dignes

(1) M. SCHMIT, *Manuel de l'architecture des monuments religieux*,

d'attention, et les plus simples ont encore plus de caractère que les menuiseries sans goût que font les ouvriers de campagne. Nous n'avons pas besoin de recommander les portes dont les panneaux ont été sculptés, ni d'engager à conserver celles qui ne sont ornées que de panneaux imitant des étoffes plissées : il en est dont la menuiserie toute simple, mais composée de solides membrures, est consolidée par des ferrements intéressants. On sait que les portes des cathédrales de Paris et de Rouen, et de plusieurs églises des bords du Rhin, quoique sans sculptures, sont de véritables monuments, grâce aux armatures de fer ouvragé dont elles sont recouvertes. Même dans nos campagnes, on trouve sur des portes d'églises de village, des ferrements, des entrées de serrure, des pentures qui sont de vrais chefs-d'œuvre de serrurerie. De simples têtes de clous ont été enjolivées avec soin. Voici deux beaux exemples de ces portes garnies de fer-



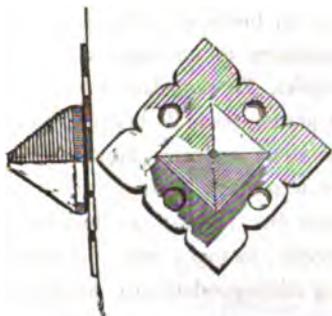
pages 455 et 456. — Sur le symbolisme de ce pilier central, voyez le même auteur dans son livre des *Églises gothiques*, pages 53 et 54.

rements apparents et en saillie qu'on appelle des *portes bardées* (1). [www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Voici encore des échantillons de clous ornés qui ont été dessinés dans nos contrées et qui pourraient être imités à peu de frais par un serrurier intelligent :



CLOU A LA PORTE DE L'ÉGLISE DE CROISILLES (CALVADOS).



CLOU DE LA PORTE DE SAINT-MARTIN D'ARGENTAN (Orne) (avec profil).



CLOU A LA PORTE DE L'ÉGLISE DE LA BONNEVILLE (Eure).

Une des portes de l'église paroissiale de St.-Pierre de Dreux

(1) La *Revue de Rouen*, numéro de décembre 1850, a donné le dessin d'une très-belle porte du XII<sup>e</sup>. siècle, bardée à l'extérieur et à l'intérieur.

présentait naguères un curieux exemple de l'esprit d'invention avec lequel les ouvriers d'autrefois tiraient parti des moindres accessoires. La porte, dont les vantaux, dans le goût des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles, étaient simplement en menuiserie imitant des étoffes plissées, avait été décorée d'une manière très-originale par le serrurier chargé de la ferrer. — A l'intérieur, il avait mis en relief franchement, et en les dissimulant le moins qu'il avait pu, les barres de fer des pentures; puis, à l'extérieur, il avait profité des têtes de clous qui fixaient les ferrements à la menuiserie, pour rappeler sous quelle invocation était le temple dont il fortifiait l'entrée. Chaque tête de clou, dans ses mains patientes, avait été découpée à jour et était devenue l'image d'une clef, non pas d'une de ces clefs unies comme on les fait aujourd'hui, mais d'une belle clef ouvragée d'autrefois. Et le même modèle n'était pas indéfiniment répété; chaque clou avait une forme nouvelle. L'ouvrier eût craint, sans doute, d'être accusé de pauvreté d'imagination, s'il n'avait pas varié son ouvrage; car toutes ses clefs, différentes de coupe et d'ornements, attestaient qu'un emporte-pièce ne les avait pas sèchement découpées. En rappelant à l'esprit de ceux qui se présentaient à la grande porte de l'église, qu'elle était dédiée à saint-Pierre, le vieux serrurier avait étalé sur la porte même les ressources de son art. Tous les ornements dont la poignée d'une clef peut être revêtue, les formes que peut affecter son anneau, trèfle, losange, ovale; les découpures, qui sur son *panneton* correspondent aux *gardes* empêchant de crocheter une serrure, y étaient exhibées. Peut-être même la corporation entière des serruriers avait-elle contribué à ce singulier travail (1) ?

Je sais que ces naïves décorations, enfantées par la vive

(1) Ces clous n'ont pas été remplacés lorsqu'il y a deux ans la porte tombant de vétusté a été refaite, mais grâce à la bienveillante amitié

imagination des artisans d'autrefois, font sourire nos esprits sérieux, mais avec cette froide raison, quel art pourra subsister ?

Puis tous ces débris du passé, accumulés sur les édifices religieux, rappellent une infinité de souvenirs. Voyez, par exemple, ces fers à cheval qui garnissent d'une manière un peu grossière, mais très-pittoresque, la porte de quelques églises. Un ouvrier faiseur, appelé là pour une réparation, se hâtera d'arracher ces morceaux de fer qui lui semblent inutiles, sans se douter seulement de la pensée qui les avait fait fixer sur le vantail du temple. Or, toute une légende se rattachait peut-être à chacun de ces débris, fixés là d'ordinaire en vue d'un voyage lointain. C'est ainsi que jadis un des battants de la porte de l'église St.-Séverin, à Paris, était couvert de fers à cheval. Saint Martin était un des patrons de cette paroisse, et c'était son assistance que l'on invoquait quand on entreprenait une longue route. Le voyageur attachait un fer à cheval à la porte de l'église ou à celle de la chapelle qui était spécialement consacrée à saint Martin, et partait plus rassuré contre les périls et les hasards qui l'attendaient.

Ainsi les moindres traces du temps passé qui sont restées empreintes sur les parois des églises, et que des esprits curieux déchiffrent aujourd'hui, sont des monuments des croyances d'autrefois. Certes, elles environnent les temples d'une incontestable poésie, et ce n'est pas les restaurer ni les embellir que de les dépouiller du prestige de cette vétusté.

Un curé soigneux de la conservation de son église ne laissera donc pas renouveler sans motif sérieux ces vieilles portes de charpente, ni surtout les ferrures un peu anciennes qu'on

de M. Ch. d'Alvimare, inspecteur de la Société pour la conservation des monuments dans l'Eure-et-Loir, j'ai pu les voir chez un amateur qui les a recueillis.

On remarque, dès que ces ferrures ont quelque style (1). Si des portes doivent être changées, ce sont celles qui ont été confectionnées dans ces derniers temps et qui sont au-dessous de beaucoup de portes de fermes. Mais on se gardera bien de les remplacer par une porte de maison bourgeoise, avec serrure parisienne à bouton de cuivre, comme je l'ai vu quelque part : la porte du temple sera copiée sur quelque grave modèle du temps passé, et ornée de panneaux sculptés, ou simplement de ferrures apparentes et saillantes (2).

Si la menuiserie d'une porte d'église est exposée au fouet de l'eau, il convient de la protéger en la faisant imbiber d'huile de lin tous les deux ou trois ans. Mais on se gardera de la faire peindre en imitation de bronze ou de bois veiné, parce que ces décorations prétendues sont anti-monumentales et du goût le plus vulgaire. Une simple imbibition d'huile conserve au bois la seule couleur qui lui convient sans dissimuler son apparence réelle : elle est d'ailleurs moins coûteuse et aussi efficace que toute espèce de peinture. On aura soin seulement, si la boiserie est souillée de boue ou couverte de poussière, de la laver minutieusement avant d'appliquer l'huile ; et si la porte a été long-temps négligée, on l'abreuvera complètement en appliquant de l'huile chaude à plusieurs reprises (3).

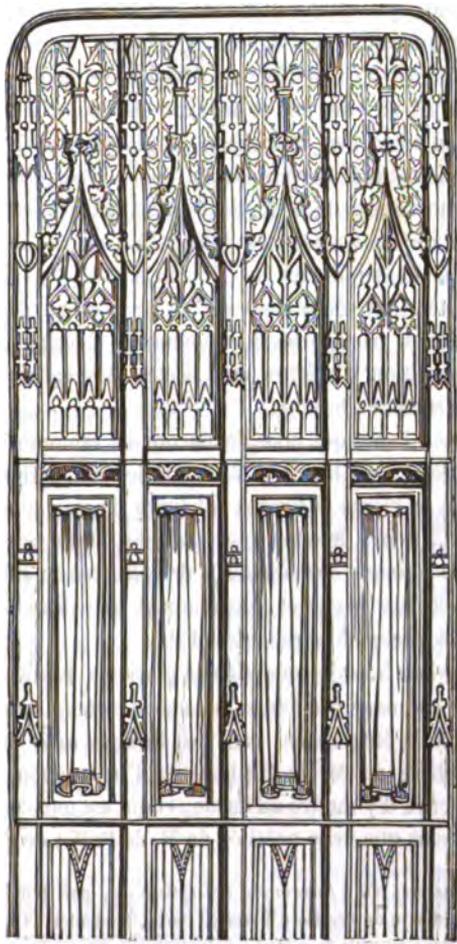
Un abus qui ne doit pas être toléré, c'est l'usage d'affecter la porte de l'église à l'apposition des affiches. Ces placards de toutes couleurs sont la cause d'une foule de mutilations

(1) Je dois à M. Chassant, bibliothécaire à Évreux, l'indication de la porte de l'église de Muzy, près Ivry-la-Bataille, dont les ferrures, assez simples d'ailleurs, lui ont paru remonter au XIII<sup>e</sup>. ou XIV<sup>e</sup>. siècle.

(2) Voyez plus loin, à la fin du chap. IV, l'art. 57 de l'instruction ministérielle du 26 février 1849, sur l'entretien des édifices diocésains.

(3) Circulaire ministérielle du 26 février 1849, sur la conservation et l'entretien des édifices diocésains, art. 78.

et d'inconvenances ; des portes ornées de sculptures précieuses ont été entièrement défigurées, parce qu'on y a toléré l'affichage. Les vantaux si curieux de l'église St.-



Sauveur, à Caen, portent les traces de cet usage désastreux, car la fabrique a poussé l'incurie jusqu'à laisser, pendant de

longues années, les afficheurs enfoncer des clous dans les délicates découpures de ces boiseries. Nous ne pouvons donc trop approuver un arrêté du préfet de l'Eure, en date du 4 juillet 1850, qui défend d'afficher soit contre les portes, soit contre les murailles des églises. C'est aux maires, chargés par la loi du 18-22 mai 1791 de désigner les lieux où seront posées les affiches des lois et des actes de l'autorité publique, de fixer un autre lieu d'affichage. Il ne doit y avoir d'exception qu'en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, aux termes de la loi du 3 mai 1841, et pour la liste des jurés qui doit aussi être affichée à l'entrée de l'église, conformément au décret du 7 août 1848. Une troisième loi, adoptée tout récemment sur la proposition de M. Favreau, pour le partage des communaux en Bretagne, prescrit aussi l'apposition d'affiches aux portes des églises dans les cinq départements bretons.

Au reste, l'abus que nous dénonçons ici remonte fort loin, puisque déjà, à la fin du XVII<sup>e</sup>. siècle, un écrivain ascétique que le clergé d'Évreux s'honore d'avoir compté dans ses rangs, Henry Boudon, se plaignait dans son curieux livre de la *Sainteté des Églises*, « des placards ou affiches que « l'on met aux portes et qui donnent avis des choses pro-  
« fanes et quelquefois ridicules (1). »

Nous avons à notre tour signalé plusieurs fois les mutilations que cet usage avait entraînées pour certains monuments, quand enfin a été publiée, dans les derniers mois de 1850, une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique qui permettra d'y mettre un terme, et qui est tout-à-fait dans le même sens que celle précitée de M. le Préfet de l'Eure.

(1) *Du respect dû à la sainteté des églises...*, par Henry Boudon, grand-archidiacre de l'église d'Évreux. Paris, Michallet, 1692, in-32. On trouve dans ce petit livre des particularités intéressantes pour l'histoire des mœurs du XVII<sup>e</sup>. siècle.

## CHAPITRE III.

**CLOCHERS , PIGNONS ET TOITURES , COQ DES CLOCHERS ,  
ANTÉFIXES , GARGUILLES.**

Il n'est pas besoin de rappeler que , sous aucun prétexte , l'architecture des églises ne doit être altérée. Mais nous devons entrer dans quelques détails négligés jusqu'ici , peut-être à cause de leur extrême minutie. En effet , dans beaucoup de restaurations où l'on se serait fait scrupule de détruire des arcatures ou de mutiler des sculptures , on a dénaturé des parties anciennes qu'il eût mieux valu conserver.

Les CLOCHERS en bois , par exemple , ont subi des outrages qu'on eût épargnés à des tours en maçonnerie. Nous'en connaissons dont la flèche élégante a été défigurée par des ouvertures de mauvais goût , par d'épouvantables cadrans d'horloge en planches mal peintes. Les clochers couverts en bardeau ou en essente sont presque toujours sacrifiés. L'ardoise , quoique moins solide , remplace l'essente , dont la durée est indéfinie , si'on prend soin de la goudronner , et qui , toujours pittoresque , présente souvent des ornements intéressants (1).



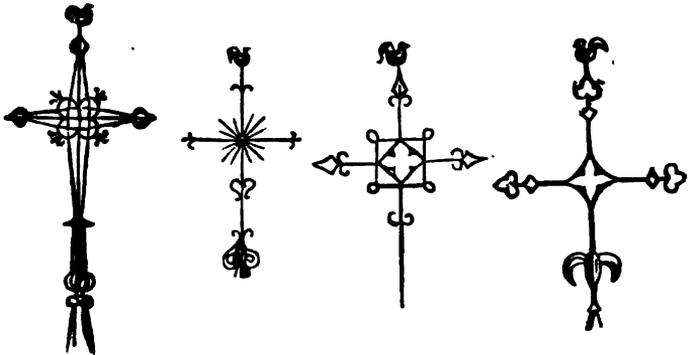
ESSENTES DÉCOUPÉES.

Beaucoup de clochers étaient décorés d'ornements en plomb qu'on détruit ou qu'on laisse tomber faute de les réparer. La

(1) M. le docteur Billon nous signale un motif tout particulier qui faisait préférer l'essente à l'ardoise pour les très-petits clochers. C'est qu'on suspendait les cloches à la charpente même de la toiture , sans établir intérieurement de beffroi isolé , et que dans ce cas l'oscillation communiquée à la flèche tout entière casse inévitablement les ardoises plus fragiles que l'essente.

belle flèche en ardoise de Notre-Dame-de-la-Couture, à Bernay, est dans ce cas.

Les clochers de plusieurs églises du pays d'Ouche (1), où le travail du fer est l'industrie d'une partie des habitants, montrent comment autrefois on savait orner avec goût les moindres accessoires. La plupart sont surmontés de croix en fer, dont les dessins variés font presque des objets d'art. Aujourd'hui, au lieu de ces croix légères qui se dessinent à jour sur le ciel, les chaudronniers de village placent partout des croix en fonte dont les dessins sont aussi lourds



que vulgaires (2). Un clocher revêtu d'ardoise mince et fragile avec des œils-de-bœuf en zinc et surmonté d'une boule peinte en jaune est l'expression de la mode du jour (3).

(1) *Ouche*, l'un des anciens archidiaconés du diocèse d'Evreux.

(2) Dans un recueil de *Dessins pour fers et bronzes, dans le style des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles*, dessiné par Auguste Pugin, et publié à Paris chez Varin en 1844, on trouve (pl. 43) des *fers en croix pour aiguille d'église*. Ces croix, imitations modernes, ne valent pas, quoiqu'assez jolies, les croix véritablement anciennes. Il y manque d'ailleurs un accessoire indispensable, le coq du clocher.

(3) Comme nous traitons seulement de l'entretien des églises, et nullement des constructions nouvelles qu'il pourrait être nécessaire d'y

Mais les innovations ne se bornent pas là. L'antique coq du clocher lui-même, malgré une possession qui se perd dans la nuit des temps, malgré une origine aussi ancienne peut-être que celle du christianisme dans notre pays, est aujourd'hui en butte aux attaques de ceux qui mettent les églises à la mode. Il a disparu de presque toutes les croix nouvellement installées à la pointe des clochers soit-disant restaurés. L'inoffensif emblème de la vigilance commence à subir à son tour l'influence des révolutions. L'établissement des paratonnerres est souvent le prétexte de son exclusion, comme si sa présence était incompatible avec cette mesure de précaution, excellente d'ailleurs.

Il est certain pourtant que l'usage de mettre des coqs de cuivre sur la croix des clochers remonte bien au-delà de l'origine même de l'architecture ogivale, et que les églises qui précéderent celles que le moyen âge nous a léguées, portaient déjà le coq comme couronnement de leurs tours. On peut consulter à ce sujet un intéressant mémoire de M. l'abbé Barraud (1), où, passant en revue les textes anciens, il nous apprend qu'au commencement du IX<sup>e</sup>. siècle, Rambert,

faire, nous n'entrons point dans le détail des diverses espèces de clochers. Ceux qui conviennent à une église rurale peuvent se rapporter à quatre espèces : la tour avec flèche en pierre, la flèche en bois et ardoise ou essence, le clocher à double égout ou en *bâtière*, et le *clocher-arcade*, le plus simple de tous. On trouvera de bons types de tous ces clochers dans les gravures de l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de CAUMONT. M. Bouet, dans une excellente note publiée dans le t. XIV du *Bulletin monumental*, p. 496 et suivantes, a attiré l'attention des architectes sur un genre de flèches en encorbellement qui, nécessitant peu de matériaux, sont éminemment convenables pour de très-petites églises.

(1) *Recherches sur les coqs des églises*, par M. BARRAUD, dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 277. — Article reproduit quelques mois plus tard dans le *Bulletin du comité des arts et monuments près le ministère de l'Instruction publique*, vol. de 1850, p. 268.

évêque de Brescia en Lombardie, fit placer au haut du clocher de son église un coq de bronze. Wolstan, auteur du X<sup>e</sup>. siècle, cité par M. Bouet (1), parle du coq de la cathédrale de Winchester. Guibert de Nogent, au XI<sup>e</sup>. siècle, fait aussi mention de celui de l'abbaye de St.-Germer. Je passe sous silence plusieurs autres témoignages des siècles subséquents.

Il est aujourd'hui démontré que la présence des coqs sur les clochers a un sens symbolique. M. l'abbé Barraud, dans le mémoire précité, y reconnaît l'emblème des prédicateurs et des pasteurs vigilants. Durand de Mende, Honorius d'Autun justifient son explication. M. Godard-Saint-Jean, dans un article sur le symbolisme des églises, publié en 1847 dans le *Bulletin monumental* (2), a défendu aussi les droits du coq, « poursuivi par M. le chevalier Jos. Bard, comme un symbole tout gaulois », quoiqu'on le retrouve certainement jusqu'en Italie.

J'ajouterai aux nombreux textes réunis par MM. Godard-Saint-Jean, Bouet et Barraud, l'indication d'un poème singulier dont ils ne paraissent pas avoir eu connaissance.

Il se trouve dans un manuscrit, probablement des premières années du XV<sup>e</sup>. siècle, conservé dans le trésor de la cathédrale d'OEhringen, et publié d'abord dans le *Serapeum*, puis par M. Duméril, dans ses *Poésies latines du moyen âge*. Je ne citerai pas ce document en entier, puisqu'il contient plus de cent vers; je me borne à en reproduire ici quelques strophes, renvoyant les curieux pour le surplus à l'ouvrage même où je l'ai rencontré (3).

(1) *De l'ancienneté des coqs sur les tours d'églises*, par M. G. Bouet, *Bulletin monumental*, t. XV, p. 534.

(2) Tome XIII, p. 358.

(3) *Latina carmina quæ, medium per ævum, in trivitiis nec non monasteriis vulgabatur...* *Poésies latines du moyen âge*, par M. Ed.-Léstand Duméril, Evreux, Tavernier, 1847, in-8<sup>e</sup>., p. 12.

Multi sunt presbyteri qui ignorant quare  
 Super domum Domini gallus solet stare ;  
 Quod propono breviter vobis explanare,  
 Si vultis benevolas aures mihi dare.  
 Gallus est mirabilis Dei creatura  
 Et rara presbyteri illius est figura,  
 Qui præest parochiæ animarum cura,  
 Stans pro suis subditis contra nocitura.  
 Supra ecclesiam positus gallus contra ventum  
 Caput diligentius erigit extentum ;  
 Sic sacerdos, ubi scit dæmonis adventum,  
 Illuc se obiciat pro grege bidentum.  
 Gallus, inter cœtera altitia cœlorum,  
 Audit super æthera concentum angelorum ;  
 Tunc monet nos excutere verba malorum,  
 Gustare et percipere arcana supernorum.

. . . . .

Enfin, sans invoquer l'universelle popularité du coq des clochers, j'ajouterai qu'il a non seulement pour lui des coutumes non écrites, mais encore plusieurs prescriptions formelles. M. Barraud a cité ce texte positif du pastoral de Châlons-sur-Saône : « Il doit y avoir au-dessus de chaque clocher, une croix de fer avec un coq de même métal. » ( *IV part., tit. 3, ch. 22* ).

La suppression du coq, de la part de ceux qui réparent ou qui font réparer les tours des églises, est donc la violation de traditions irrécusables.

Les façades des églises se terminent par des PIGNONS plus ou moins aigus, dont l'arrangement et les ornements doivent être scrupuleusement conservés. Dans toutes les grandes églises, et dans la plupart de celles de campagne, le pignon dépasse le toit et se termine par un rampant en pierre qui forme recouvrement sur les tuiles ou les ardoises, à la jonction du toit et du pignon. Mais dans de très-petites

églises et dans un grand nombre de chapelles, construites dans les pays où la pierre est rare, c'est le toit qui dépasse le pignon orné alors de pièces de charpente dessinant à l'extérieur une ogive. Ces *pointes* d'églises, construites en partie en bois, et assez semblables aux pignons des anciennes maisons de nos vieilles villes, sont communes dans les campagnes de la Haute-Normandie : on doit en conserver la construction actuelle qui a souvent du caractère.

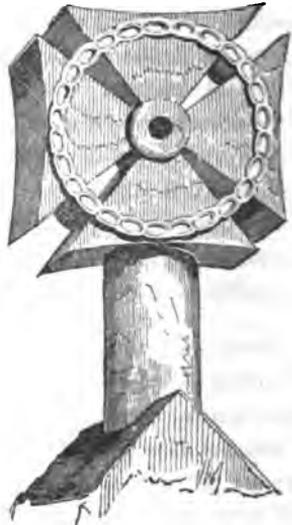
Mais les pignons qui, au lieu d'être recouverts par le toit, le dépassent et le recouvrent au contraire en se terminant par un rampant en pierre, sont incontestablement les plus fréquents et les plus monumentaux. Ils conviennent essentiellement à l'architecture religieuse, et très-souvent ils sont ornés d'accessoires qui doivent fixer notre attention.

Le pignon des églises les plus anciennes, celles de l'époque romane, est d'ordinaire terminé par une croix en *antéfixe*. Aux époques plus récentes, le pignon des églises ogivales se termine par un bouquet de feuillages, une statue ou un ornement en fer, tantôt une croix, tantôt un épi.

Tous ces détails très-caractéristiques doivent être conservés avec soin, et quand il faut les restaurer, ils demandent des précautions pour ne pas être altérés.

Les croix-antéfixes notamment doivent être particulièrement recommandées, à cause de leur antiquité.

Souvent les rampants des



CROIX ANTÉFIXE DE COURCY (Calvados)  
(XII<sup>e</sup>. siècle).

toits sont décorés, **lib** (moins à leur partie inférieure, d'animaux fantastiques, lions, léopards, singes, lézards, sculptés en pierre. Ces accessoires, adoptés également par toutes les époques du moyen âge, sont d'ordinaire fort curieux : et, ainsi que les gargouilles qui servent de gouttières et les modillons grimaçants qui décorent les corniches à l'époque romane, ils présentent peut-être un sens symbolique. Il est très-remarquable en effet que la toiture des églises soit le siège ordinaire de ces représentations d'animaux singuliers, de *magots* plus ou moins cabalistiques. Or, décomposé dans sa signification hébraïque, *Magog*, nom de l'esprit ennemi, signifie *du toit* : *gog*, en hébreu, signifiant *toit* (1). On comprend que cette étymologie a dû porter les architectes du moyen âge à consacrer la toiture des églises à la représentation des esprits mauvais, alors que les anges et les saints garnissaient les portails. Il est question dans l'Apocalypse des peuples des quatre coins du monde, de *gog* et de *magog*, séduits par Satan et qui forment son armée. Ce passage de l'Apocalypse, comme beaucoup d'autres, était familier aux populations du moyen âge, et Joinville, dans son *Histoire de saint Louis*, parle des « peuples de *Got* et de « *Magot* qui devaient venir en la fin du monde avec l'Anté-Christ quand il viendra pour tout détruire. » Il n'est donc pas étonnant que les constructeurs d'église qui cherchaient à figurer la Bible tout entière aient joué sur le mot *magog*, et peuplé d'êtres fantastiques les rampants, les gouttières, les corniches des églises. L'étymologie du mot *magog*, de *tecto*, si ingénieusement rappelée par M. l'abbé Cahier, donne une grande force à sa conjecture. Mais en supposant

(1) *Gog enim interpretatur tectum ; Magog, vero de tecto.* BRUN. ASTER. in *Apocalyps.* XX, cité par le R. P. CHARLES CAHIER, dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. 1<sup>er</sup>., p. 76, Conjectures sur le symbolisme extérieur des églises.

même que ces curieuses sculptures ne soient que de simples ornements, sans allusion aucune, ils doivent toujours être scrupuleusement gardés dans leur intégrité.

Nous ne parlons ici que pour mémoire des balustrades, des clochetons, pinacles et autres ornements qui couronnent les murs et garnissent les toits, parce que ces appendices décorent rarement les églises rurales, objet principal de cet écrit, et qu'il est bien entendu qu'ils doivent être intégralement conservés. Nous n'aurions d'ailleurs aucuns détails nouveaux à donner sur ces parties accessoires, depuis longtemps étudiées à fond dans tous les traités d'archéologie.

Les TOITURES doivent fixer aussi notre attention. Une fabrique intelligente ne se bornera pas à les maintenir constamment en bon état, elle veillera à la conservation de certains ornements anciens qu'on y remarque parfois. Elle « observera que sur les vieux combles les premiers couvreurs « ont souvent tracé des compartiments formant des dessins, « tels que losanges, chevrons, méandres, etc., en disposant « sur la volige des ardoises de diverses nuances ou de reflets « différents » (1). On examinera avec soin les faitières; il y en a qui sont décorées d'ornements saillants en terre cuite ou en plomb. Toutes ces choses doivent être conservées et entretenues ainsi que les tuiles vernies ou de couleur. Les crêtes ou ornements à jour qu'on trouve quelquefois sur la partie supérieure des toits, les épis, amortissements ou grandes girouettes placées à l'extrémité des toitures, sur la croupe du chœur ou des chapelles, ont aussi beaucoup d'intérêt. Loin de faire disparaître ces ornements, il convient, lorsqu'ils ne sont pas connus, de les signaler à l'attention des

(1) Instruction ministérielle pour la conservation, l'entretien et la restauration des édifices diocésains, art. 53 et 54. Dans le *Bulletin des comités historiques du ministère*, vol. de 1849, p. 181.

archéologues, et s'ils menacent ruine, leur conservation serait d'ordinaire l'objet d'une allocation administrative (1).

Quant aux toits qui n'ont pas d'ornementation, nous devons nous borner à trois recommandations :

1°. Ne jamais modifier le système des charpentes, si ce système est ancien ;

2°. Eviter de changer le mode de couverture ;

3°. Se garder toujours de diminuer la pente des toitures et des combles.

Les changements faits aux anciennes charpentes ont entraîné la ruine de plusieurs églises ou notablement défiguré la plupart de celles où ces changements ont été hasardés. Tantôt, on a fait poser des pièces de bois sur des voûtes en pierre qui, construites pour ne rien supporter, se sont bientôt écroulées sous le poids nouveau qui leur était maladroitement imposé : tantôt l'équilibre des charpentes ayant été changé,

(1) « Lorsque l'architecte devra réparer ou remanier des couvertures de plomb, il s'assurera, avant de déposer les vieux plombs, qu'il n'existe aucune gravure ou peinture, aucun dessin, sur les tables ; s'il s'en trouvait, il aurait le soin de faire calquer toutes ces traces, et d'en référer à l'administration avant d'entreprendre le remplacement des tables. Faute d'avoir pris cette précaution, bien des dessins curieux gravés sur d'anciens combles ont été perdus. Il en sera de même pour les faitages, crêtes, ornements de flèches, de poinçons, etc., et pour toute plomberie ouvrée. Autant que possible, on devra s'appliquer à conserver tels quels ces ornements de couverture ; mais lorsque des réparations urgentes devront nécessiter leur dépose, elle sera faite avec assez de soin pour que ces objets puissent être remplacés et ressoudés ; lorsqu'il faudra remplacer ces ornements eux-mêmes par suite de leur état de dégradation, les ornements nouveaux devront être faits par les mêmes procédés, avec des matières semblables aux anciennes, et sur des estampages, moules et modèles pris sur les originaux déposés. » Instruction ministérielle précitée, art. 51.

a entraîné l'écartement des gros murs, ou au moins leur déchirement par de profondes lézardes.

On ne doit point modifier non plus le système de couverture sans de graves raisons, c'est-à-dire qu'on ne doit point substituer l'ardoise à la tuile, au plomb, etc. Les toits des églises présentant toujours un grand développement, l'échange d'une espèce de matériaux pour un autre, conduit d'ordinaire, sous la main d'ouvriers sans goût, à l'enlaidissement de l'édifice. L'ardoise actuellement en usage est d'ailleurs trop mince pour avoir de la durée : et lorsqu'on doit réparer un édifice anciennement couvert avec cette matière, on doit tout faire pour se procurer des lames d'ardoises aussi épaisses que celles qu'on employait autrefois, et qui dureraient des siècles sans avoir besoin de réparations.

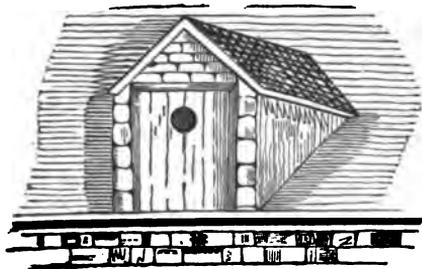
Mais une matière qui doit être constamment bannie malgré le goût prononcé qu'ont pour elle en ce moment les ouvriers de petite ville, c'est le zinc. Le zinc doit être repoussé par deux raisons : il est trop peu durable pour ne pas nécessiter d'entretien, et surtout sa couleur terne et blafarde, son aspect mesquin, doivent le faire écarter de toute construction monumentale.

Les ouvertures, lucarnes, œils-de-bœuf qui existent dans les anciens toits ne doivent pas être supprimées, sans examiner préalablement si leur suppression ne doit pas altérer, au point de vue pittoresque, la physionomie de l'édifice. Il faut agir avec encore plus de circonspection lorsqu'il s'agit d'ouvertures nouvelles. On doit alors s'efforcer de leur donner le caractère qu'elles eussent reçu autrefois, et ne pas établir à côté de jolies lucarnes anciennes telles que celle-ci,



d'affreuses lucarnes modernes :

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)



Je viens de repousser la passion des ouvriers pour le zinc ; je dois ici combattre encore davantage une invention qui s'est répandue sous leur influence , celle de ces ouvertures qu'on pratique à Paris dans les toits des maisons , et qu'on appelle des *tabatières*. Je n'aurais jamais songé à protester contre leur emploi à propos d'églises , si déjà elles n'avaient été substituées aux lucarnes ornées de plusieurs édifices gothiques. Je veux mettre en garde contre de nouvelles applications de cette mode récente , qui arrive en aide à ceux qui ont juré de défigurer les monuments de notre pays par tous les moyens possibles.

La pente des anciens combles contrarie vivement les maçons actuels ; elle est contraire à leur intérêt , parce qu'elle ne nécessite presque jamais de réparations ; elle choque leur goût dépravé , parce qu'elle donne aux édifices quelque chose de grave et d'austère ; elle vexé même leurs instincts voltairiens , qui seraient plus satisfaits si les grands toits de l'église ne se distinguaient pas des plates toitures des maisonnettes à la mode (1). Les combles élevés des anciens châteaux et des

(1) On sait que pendant la révolution de 1793, un grand nombre

vieilles églises ont un caractère très-monumental. Partout on les raccourcit, on les mutilé au grand regret des artistes et des gens de goût. C'est ainsi qu'à Paris on a vu, il y a quelques années, rogner les toits aigus de l'Hôtel-de-Ville. Dans la province, dès qu'un château tombe dans les mains de la bande noire, la première mutilation qu'on lui fait subir, c'est d'arranger ses toits à la moderne, chose d'autant plus fâcheuse que ces combles très-élevés sont l'accessoire ordinaire des édifices construits pendant le XVI<sup>e</sup>. siècle et la première moitié du XVII<sup>e</sup>. (2). Que ceux qui doivent réparer des églises respectent donc ces solides toitures, si convenables sous notre climat humide. Qu'ils se rappellent qu'au point de vue de l'utilité, elles sont une garantie pour la conservation des édifices, et qu'au point de vue de l'art, elles furent le luxe de l'ancienne architecture, et qu'elles sont encore une de ses beautés.

de clochers furent démolis au nom du principe d'égalité. Tous ceux du département de l'Ain furent abattus. (*Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques*, pour faire suite au *Rituel de Belley*, par Mg<sup>r</sup>. DEVIS, p. 328.)

(2) Lisez dans le *Manuel de l'architecte des monuments religieux*, par M. SCHMIT (p. 150), le chapitre qu'il a consacré aux combles, et où il démontre « qu'on ne saurait changer la forme apparente de la toiture d'un édifice, sans altérer profondément sa physionomie. »

Sur l'entretien des larmiers, gouttières, cheneaux, conduits, gueulards et gargouilles, consultez le chapitre qui traite de l'écoulement des eaux pluviales, dans la Circulaire précitée du ministre des Cultes, du 26 février 1849, art. 54.

## CONTREFORTS , FENÊTRES , GRILLES ET ÉTANÇONS.

Avant de pénétrer dans l'intérieur du temple , faisons-en le tour pour jeter un coup-d'œil sur les gros murs extérieurs , et sur ce qu'il convient de faire pour leur entretien. On sait maintenant partout que si l'édifice est construit en pierres de taille , son caractère architectonique doit être respecté , que toutes les sculptures doivent rester intactes. Nous n'insisterons donc pas pour les grandes églises , mais pour les églises de campagne nous descendrons dans quelques détails.

Les CONTREFORTS , par exemple , ou *piliers-butants* , ont souvent été l'objet des envahissements des maçons. Tantôt on les a supprimés , au risque de compromettre la solidité de l'édifice , tantôt on les a défigurés pour les transformer en pilastres de style moderne. Ces suppressions , au lieu de donner de l'agrément à un édifice , tendent au contraire à lui ôter tout caractère. On sait , en effet , que le développement des contreforts ou *éperons* est d'autant plus grand que l'édifice est plus vaste et plus important , et que la forme , l'épaisseur de ces appendices servent à faire apprécier l'âge d'un édifice. — « Le contrefort , dit M. Schmit dans son *Manuel de l'architecte des monuments religieux* (1) , est devenu « un membre tellement essentiel de l'architecture gothique , « qu'il entre inévitablement comme la flèche et l'ogive , dans « la composition de tous les objets qui empruntent leur décoration ou leur forme à l'architecture : le tombeau d'un « autel , une niche , une châsse d'orfèvrerie ou de bois , une

(1) P. 338.

« stalle, un chandelier, sont ornés de contreforts proportionnés à la délicatesse de leur travail ou de leurs proportions. »

Ainsi, supprimer les contreforts d'une église, c'est réduire celle-ci à la condition des plus humbles chapelles ou des constructions les plus rustiques. Lors donc qu'on répare un contrefort, on doit éviter d'en altérer la structure, soit dans les ornements, soit dans l'appareil, en substituant par exemple des moellons ou de la brique à la pierre de taille et *vice versa*.

Les FENÊTRES ont été, à toutes les époques, l'occasion d'altérations dans l'architecture des églises. Depuis cinquante ans notamment, l'ouverture de nouvelles fenêtres ou la fermeture d'anciennes ont été le grand moyen du vandalisme.

Un nombre considérable d'églises de campagne ont été défigurées par le percement de fenêtres ou plutôt de trous carrés semblables aux ouvertures de la maison la plus vulgaire.

Voici les règles qu'il convient de suivre lorsqu'on désire faire des

travaux de maçonnerie aux fenêtres d'une église.

La fenêtre existe-t-elle déjà, on se gardera bien de l'agrandir, car le pourtour de la baie présente toujours quelque caractère. S'il est sans sculptures, il est d'ordinaire composé de claveaux appareillés que l'on doit respecter. Mais la fenêtre peut avoir déjà subi des altérations : tantôt on a supprimé des meneaux en pierre et alors il convient de les réta-



blir ; tantôt on a muré une partie du vide primitif pour économiser l'entretien de la vitrerie , et alors il faut jeter bas ce remplissage parasite.

Dans tous les cas , lorsqu'il s'agit de restaurer une église , une des premières choses à faire , c'est de rétablir les fenêtres dont le tracé subsiste encore dans les murailles , mais qui ont été bouchées sans utilité.

Il est peu d'églises où il n'existe quelques suppressions de ce genre , et dans les murs de la plupart des églises de campagne où l'on a percé d'affreuses fenêtres modernes sous prétexte que l'on manquait de jour , on retrouve les baies ornées d'anciennes fenêtres fermées on ne sait pourquoi et qu'il eût été plus simple et plus facile d'ouvrir de nouveau.

Une remarque à faire , c'est que très-souvent dans nos églises rurales les fenêtres n'existent que d'un seul côté , au midi. Ceux qui avaient ainsi placé les ouvertures , avaient vraisemblablement agi en vue de rendre l'édifice plus salubre et plus commode. Un grand nombre de curés , depuis quelques années , ont voulu se montrer sinon plus prévoyants , au moins plus gens de goût , et sous prétexte de symétrie , ont fait percer des fenêtres au nord. Mais quelle symétrie ! Les anciennes fenêtres au midi sont entourées de chambranles de pierre et divisées par d'élégants meneaux. Les fenêtres nouvelles , au contraire , sont presque toujours de grossières trouées percées par un maçon maladroit.

Dans plusieurs églises du diocèse d'Évreux , où il n'y a pas actuellement de fenêtres au nord , la muraille septentrionale est construite en appareil rustique des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles , et alors on retrouve souvent la trace de très-anciennes petites fenêtres à plein-cintre , aujourd'hui murées. Cette suppression de fenêtres paraît remonter à une époque fort reculée , et plusieurs de ces fausses baies paraissent même

quelquefois n'avoir jamais été ouvertes ni vitrées. Souvent aussi, ces petites fenêtres sont ouvertes dans le chœur, et la nef seule manque de jour du côté du nord. Cette absence d'ouvertures dans le mur septentrional de la nef m'a frappé, et depuis que je l'ai remarquée, j'ai pu vérifier qu'autrefois elle a été à peu près générale dans les églises rurales de la contrée que j'habite, et qu'ordinairement les fenêtres ouvertes au nord ne datent que d'une époque assez moderne, et sont même presque toujours contemporaines. Mais en vérifiant cette observation que je n'ai point vue signalée encore, je suis arrivé à remarquer aussi que très-souvent il existait une étroite fenêtre entre la chaire à prêcher et l'autel placé à gauche de l'entrée du chœur. Cette fenêtre avait visiblement pour but de fournir une lumière plus abondante et au prédicateur et au prêtre qui célébrait à cet autel : elle atteste que dès l'époque de leur introduction, vers la fin du XV<sup>e</sup>. siècle, les chaires à prêcher étaient déjà placées au nord dans la nef, usage général encore dans ce pays-ci, et qui tenait sans doute à ce qu'on avait préféré, pour placer la chaire, celui des murs où elle ne devait masquer aucune ouverture.

Quoi qu'il en soit, et pour revenir à l'hypothèse où l'on jugerait à propos d'ouvrir des fenêtres des deux côtés de la nef, nous recommanderons de ne pratiquer de nouvelles embrasures, que si l'on ne découvre pas dans la maçonnerie des traces de fenêtres anciennes dont on devrait alors se contenter.

Si l'on doit rétablir des fenêtres, soit qu'elles aient été supprimées ou seulement modifiées, il faudra prendre soin de conserver leur cachet primitif, car à l'extérieur les fenêtres sont, avec les contreforts, les détails les plus caractéristiques des églises. Un curé doit toujours surveiller les moindres travaux faits à une partie aussi importante au point de vue

historique et pittoresque, et on ne hasarder aucun changement aux fenêtres de son église, sans posséder préalablement des notions archéologiques tout-à-fait indispensables dans ce cas, et qu'il est facile d'acquérir à l'aide de l'un des nombreux manuels d'archéologie sacrée qui existent maintenant, et notamment en consultant l'excellent *Abécédaire d'Archéologie* de M. de Caumont. Avec ces connaissances, on empêchera les ouvriers d'altérer des moulures ou des ornements intéressants, d'affadir des profils prononcés et caractéristiques, de substituer des meneaux du XV<sup>e</sup>. siècle à des meneaux du XIV<sup>e</sup>., de dénaturer la physionomie de fenêtres des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles, si reconnaissable pour des yeux exercés. On remarquera, par exemple, que dans les belles fenêtres de l'époque ogivale, l'embrasure est aussi profonde à l'extérieur qu'à l'intérieur, que les vitres sont ainsi placées à peu près à moitié de l'épaisseur du mur, et qu'un talus existe au bas de la fenêtre à l'extérieur comme à l'intérieur; tandis que dans les jours étroits de l'époque plus ancienne, les fenêtres n'ont point en général d'évasement ni de talus extérieur, et que la vitrerie arrase presque le parement extérieur du mur, en sorte que les fenêtres ont tout leur enfoncement en dedans de l'édifice. On prendra soin enfin de conserver minutieusement la forme et l'agencement des claveaux qui ferment la fenêtre par en haut, et on remarquera que pendant tout le moyen âge les claveaux des arcs sont constamment *extradossés*, c'est-à-dire qu'ils sont tous de la même hauteur et qu'ils dessinent, du côté de la maçonnerie, une courbe semblable à celle qui existe du côté du vide.

Si la fenêtre, par l'époque à laquelle elle appartient, comporte des *meneaux*, c'est-à-dire des montants ou traverses de pierre qui divisent son ouverture en compartiments, la réparation ou le rétablissement de ces broderies légères exi-

gera l'entremise d'un ouvrier habile. Et pour sceller ensemble les assises qui les composent, il faudra autant que possible éviter les goujons en fer, et même en cuivre, qui feraient éclater la pierre : c'est le plomb fondu qui devra servir de goujon au moyen de deux trous pratiqués dans les joints. « Les meneaux étant sujets à des tassements, « à cause du peu de surface des lits de pose, il faut que les « goujons qui relient chaque joint soient en métal très-« flexible, autrement on ne pourrait éviter de fréquentes « brisures » (1).

Mais dans la plupart des églises rurales, les fenêtres n'ont jamais de très-grandes ouvertures, et lorsqu'elles sont divisées par des meneaux, ces meneaux n'ont en général que peu de portée et leurs joints peuvent être tout simplement établis en mortier. Si cependant on s'apercevait qu'ils fussent coulés en plomb, on devrait les réparer de même et empêcher que les ouvriers, par une spéculation coupable, ne s'appropriassent l'ancien plomb, en le remplaçant par du mortier (2).

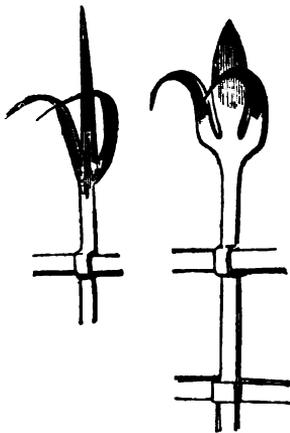
La serrurerie du moyen âge est en même temps si riche et si peu connue, que ses moindres détails doivent fixer notre attention. Nous avons déjà parlé des ferrures des anciennes portes : le chapitre des fenêtres doit nous faire signaler les curieuses grilles qui fortifient les jours de certaines églises rurales.

(1) Circulaire précitée sur l'entretien des édifices diocésains, art. 42.

(2) Une partie des balustrades et des légères dentelles de la cathédrale d'Evreux, autrefois scellées avec du plomb fondu, ont été, dans une réparation faite il y a quelques années, liées entr'elles avec du mortier ou du plâtre, etc. L'ancien plomb fut enlevé.

M. Parker, dans son excellent Glossaire d'architecture, donne le nom d'*étançons* à ces barres de fer, qui, à l'extérieur, protègent les églises isolées, ou dont les fenêtres, placées trop bas, pourraient être escaladées. Le plus généralement on s'est borné alors à griller les fenêtres avec des barres de fer sans ornements et sans caractère particulier. Mais on trouve aussi des exemples de grillages ornés placés en avant de la vitrerie, et ces ouvrages de serrurerie sont aujourd'hui assez rares pour que nous indiquions ici ceux que nous avons remarqués, et pour engager à conserver ceux du même genre qui doivent exister encore aux fenêtres de beaucoup d'autres églises.

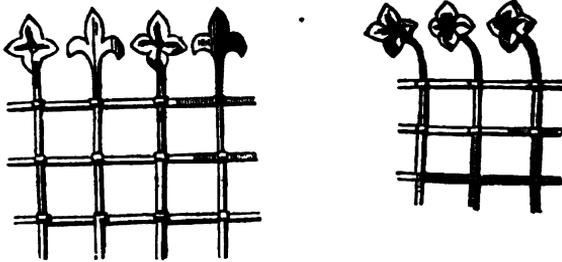
M. Parker a figuré dans son Glossaire plusieurs exemples d'*étançons* du moyen âge, parmi lesquels on peut noter ceux d'Eyworth Church, dans le Bedfordshire, et surtout ceux de la cathédrale de Winchester : ces derniers sont d'une extrême richesse (1). Nous pouvons donner ici, grâce à un dessin de notre ami M. Bouet, un spécimen des *étançons* de Saint-Germain de Pont-Audemer.



GRILLLES DE S<sup>T</sup>.-GERMAIN DE PONT-AUDEMER.

(1) Voici le texte même du *Glossary of architecture*, relatif à ces grillages : « Stanchion, Stanchel (old english), Etançon (french), Obirra (italian) : the upright iron bar between the mullions of a window, screen, etc., they were usually square bars, and were frequently ornamented at the top with fleurs-de-lys, leaves, etc. The name is also some times applied to mullions, and appareally to the quarters or steds of wooden partitions. »

Voici encore d'autres étauçons que j'ai dessinés, et qui



GRILLES A L'ÉGLISE DE LA NEUVE-LYRE (RUDE).

protègent plusieurs fenêtres de l'église de la Neuve-Lyre du côté du midi.

Il existe encore un remarquable exemple de ces grilles anciennes à une fenêtre de l'église du Parc, située à peu de distance du bourg de St.-André, sur la route d'Evreux. Je regrette de ne pouvoir en ce moment figurer ici cet intéressant échantillon de serrurerie gothique. Comme celles de la Neuve-Lyre, cette grille est composée de barreaux ronds, se croisant à angle droit, coudés à leurs extrémités, et couronnés par des fleurons en tôle repoussée et *emboutie*. La courbure des barreaux projette la grille en avant de la fenêtre et de la muraille. Il y a deux raisons pour conserver ces grillages dans leur état actuel : leur rareté d'abord, puis l'utilité qu'ils peuvent offrir à des architectes artistes. Tous les jours on éprouve la nécessité de fortifier une fenêtre d'église, soit pour la sûreté du temple lui-même, soit pour conserver des vitraux de couleur, et alors, faute de bons modèles, on est réduit à employer soit des barres de fer tout unies, soit des grilles d'un style tout-à-fait étranger à celui de l'édifice. Voyez, en effet, les grillages appliqués récemment aux fenêtres des églises, à Paris et dans nos pro-

vinces ; ils sont semblables à ceux d'un édifice séculier. Ce sont simplement des barreaux surmontés de fers de lance en fonte, qu'on achète au mille pesant chez le premier quincaillier venu, et qui sont en usage pour les boutiques de bouchers, de boulangers et de marchands de vin, pour les fenêtres des maisons de banque et pour les portes de jardins. Il est évident qu'un architecte de goût préférera à ces grilles, à la fois laides et essentiellement profanes comme tout ce qui est vulgaire, l'imitation des étauçons gothiques, dont le style est en harmonie avec celui des églises et qui d'ailleurs produisent toujours un effet pittoresque.

C'est en faveur des architectes qui élèvent aujourd'hui des églises dans le style du moyen âge, ou de ceux qui sont appelés à en réparer d'anciennes, que j'ai dit un mot de ces grilles plus intéressantes que ne le supposeraient des personnes étrangères aux arts.

Si on entreprenait d'en établir de semblables, il faudrait faire remarquer au serrurier chargé de ce travail, que la serrurerie gothique repose sur des principes différents de notre serrurerie moderne, que les dessins et les ornements ne sont pas seuls à part, mais que la tournure pittoresque dépend encore de certains procédés. Aujourd'hui, lorsque deux barres de fer doivent se rencontrer, il est d'usage de les assembler à mi-fer au moyen d'une entaille pratiquée dans chacune des deux barres, ce qui les affaiblit : on travaille le fer à peu près comme du bois, on le menuise plutôt qu'on ne le forge. Le but est de rendre l'ouvrage aussi uni que possible, d'éviter les ressauts, les saillies, les reliefs. Mais le système des serruriers d'autrefois était précisément l'opposé ; c'étaient les reliefs multipliés, les sinuosités des lignes qui donnaient le cachet artistique qui nous fait préférer les vieilles ferrures à notre serrurerie plate, monotone et froide. Pour établir maintenant des

ouvrages de serrurerie qui aient du caractère, on devra donc s'adresser à un ouvrier intelligent et progressif, qui ne s'entête pas à vouloir employer les procédés modernes auxquels il est accoutumé, en prétendant faire de la serrurerie gothique avec la routine de notre quincaillerie vulgaire. Enfin comme résumé de la théorie qui doit le guider dans ce genre de travaux, nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici les deux articles sur la serrurerie contenus dans l'excellente Instruction que la Commission des édifices religieux près la direction des cultes a adressée aux architectes chargés de l'entretien des cathédrales, instruction que nous avons déjà plus d'une fois citée.

« Sans vouloir repousser les perfectionnements apportés dans l'industrie des métaux, » lit-on dans ce document, « l'architecte chargé de l'entretien de monuments anciens, devra bien se garder de modifier le système adopté dans la vieille serrurerie, car ce système est essentiellement rationnel et en rapport avec la nature de la matière à laquelle il s'applique. L'architecte remarquera que les ferrures des verrières, par exemple, ne sont jamais assemblées à *mi-fer*, mais que les traverses et montants conservent toute leur force aux assemblages; que ces montants ou ces traverses se *coudent* et ne *s'entaillent* point, que les fers sont retenus, non par des *goupilles*, mais par des *repos*. Il verra que, dans ces ferrures, lorsqu'elles sont exécutées avec soin et qu'elles n'ont pas été dénaturées, l'assemblage des tringlettes destinées à maintenir les panneaux de verre est simple et solide; que celles-ci peuvent toujours se déposer et se reposer facilement, sans qu'il y ait ni vis, ni *goupilles* à briser; que dans la serrurerie, tous les assemblages sont apparents; que, sur ces points, les fers, loin d'être affaiblis, sont, au contraire, renforcés; que toutes les pièces se superposent ou s'enchevêtrent, et ne sont jamais maintenues

entr'elles par des procédés empruntés à la menuiserie ou à la charpente. »

« Si, par suite d'une mauvaise exécution première, l'architecte est obligé d'améliorer certaines combinaisons de serrurerie, il devra toujours le faire avec l'esprit rationnel qui guidait les ouvriers anciens. Il ne devra jamais substituer la fonte au fer forgé, et si l'art du forgeron est négligé de nos jours, avec de la persistance et du soin, l'architecte pourra partout, grâce à l'intelligence de nos ouvriers, qui ne demandent que des difficultés à vaincre, faire produire aujourd'hui à cet art ce qu'il produisait autrefois. »

« S'il s'agit de serrurerie appliquée à la menuiserie, à la charpente, l'architecte ne perdra jamais de vue ce principe : qu'aucune partie de la construction ne doit être dissimulée, mais au contraire qu'elle doit concourir à l'ornementation. En conséquence, les gros fers, pentures et ferrures de portes, serrures, verroux, équerres, pattes, charnières, clous et boutons, ne sauraient être entaillés et masqués dans l'épaisseur du bois ; ils doivent être apparents, travaillés avec soin, et de manière à indiquer franchement leurs fonctions et usages » (1).

## CHAPITRE V.

**ENTRETIEN DES MURS A L'EXTÉRIEUR. — APPAREILS A MÉNAGER. — REJOINTOIEMENT ET CRÉPIS. — ÉPITAPHES, SIGNES D'APPAREILLEUR, INSCRIPTIONS PEINTES OU SCULPTÉES, CROIX DE CONSÉCRATION, LITRES FUNÈBRES.**

Si des fenêtres, nous passons aux murailles elles-mêmes, nous aurons encore des recommandations à faire. Avant tout,

(1) Instruction ministérielle du 26 février 1849, art. 56 et 57.

*V'appareil* doit être scrupuleusement ménagé. On entend par appareil, la hauteur, la forme, la coupe et l'ajustement relatif des matériaux qui entrent dans la construction. L'arrangement des pierres est caractéristique; le mode de construction ayant changé suivant les diverses époques, est l'un des moyens d'apprécier l'âge d'un édifice. Le système de construction forme en outre l'un des principaux traits de la physionomie des monuments, et contribue à donner un même aspect à tous ceux de la même province. C'est l'appareil plus ou moins prononcé qui souvent constitue l'apparence monumentale.

En renvoyant aux traités théoriques d'architecture et d'archéologie pour l'étude des divers appareils, nous nous bornerons à poser comme principe pratique, la conservation minutieuse des appareils anciens.

Mais un grand nombre d'églises rurales ne sont pas bâties en pierres de taille, ou du moins n'ont pas un appareil régulier : c'est pourquoi il faut distinguer deux cas, suivant que les murs sont construits en matériaux destinés à rester apparents, ou simplement en blocage revêtu d'un crépi.

Si les murs sont bâtis en matériaux réguliers, il est certain qu'un enduit ne servirait qu'à les enlaidir et à leur enlever leur aspect monumental. Mais quels matériaux devront être considérés comme assez réguliers pour rester apparents ?

Nous mettrons au même rang que la pierre de taille, non seulement le granit et le grès, dans les contrées où ces matériaux ont été employés, mais encore la brique et les roches qui n'ont pas été posées à l'état brut. C'a certainement été un acte de mauvais goût que de revêtir d'un enduit plusieurs églises du département de l'Eure, qui étaient bâties avec ce poudingue brun, que dans le Perche et le Pays-d'Ouche, on appelle *grison*. Il y a dans

la Haute-Normandie beaucoup d'édifices élevés au XVI<sup>e</sup>. siècle, dont les murs sont appareillés de briques et de pierre, ou de pierre et de silex taillé, de manière à former un damier fort agréable à l'œil, et que rien ne doit masquer.

On ne doit donc revêtir que les maçonneries les plus grossières, celles en simple blocage. Et la meilleure règle à suivre, c'est de se reporter toujours à l'ancien état de choses, de laisser sans enduit les murs qui n'en ont jamais reçu, et de n'en mettre que dans le cas où des traces certaines attesteraient qu'un crépi avait été appliqué lors de la construction première.

Dans le cas où un crépi doit être entretenu ou rétabli, on doit le faire avec un mortier solide et éviter les enduits que des réparations trop fréquentes rendraient semblables à un habit d'arlequin. On doit proscrire particulièrement l'emploi du plâtre : cette matière peu durable est incompatible avec toute construction monumentale. C'est à leurs crépis de plâtre que les églises des environs de Paris, doivent surtout leur apparence mesquine et chétive.

On emploie souvent les enduits pour refaire des parements dégradés, en évitant de remplacer la pierre. C'est un procédé dangereux, qui dissimule souvent la décomposition des murailles. Si l'on ne peut remplacer les pierres dégradées, il est préférable de les laisser visibles, plutôt que de les masquer sous une croûte trompeuse. Il vaut mieux aussi « laisser des parements dégradés à la surface que de les remplacer par des *carreaux* de pierre sans profondeur; car ce serait remplacer une bonne construction par une autre moins durable » (1). L'état actuel de la belle église des Andelys, dont la solidité a été compromise par des répa-

(1) Instruction du 26 février 1849, art. 41.

rations superficielles, est un exemple du danger de ces placages.

Au reste, « dans les travaux de réparation et d'entretien, on ne remplacera que les parties des anciennes constructions reconnues pour être dans un état à compromettre la solidité et la conservation du monument. — Les matériaux enlevés seront toujours remplacés par des matériaux de même nature, de même forme, et mis en œuvre suivant les procédés primitivement employés » (1).

« L'appareil des pierres neuves sera absolument semblable à l'appareil ancien, » porte l'instruction adressée aux architectes chargés des édifices diocésains. « Les arcs seront extradossés, les parements neufs, faits en assises de même hauteur que les anciennes; toutes les vieilles pierres, portant moulure ou sculpture, seront conservées, si ce n'est en cas d'absolue nécessité » (2).

On évitera de toutes ses forces les *rapiécages*, qui altèrent toujours la solidité d'un édifice : on fera tous ses efforts pour que les réparations ne dépassent jamais les exigences de la solidité, et surtout pour qu'elles soient aussi peu apparentes que possible.

« Les jointoiments », porte encore l'instruction précitée, « ne seront exécutés que quand ils seront jugés indispensables, et, dans ce cas, l'architecte devra les faire exécuter proprement, sans bavures sur les bords des pierres, légèrement enfoncés, de manière à ce que l'appareil soit toujours visible et dessiné. Si les pierres vieilles sont *épauffrées* par le temps, sur leurs arêtes, les joints en mortier ne devront pas couvrir ces *épauffrures*, mais les laisser visibles, et ne remplir que l'intervalle entre les pierres » (3).

(1) Instruction du 26 février 1849, art. 31 et 33.

(2) *Ibid.*, art. 38 et 39.

(3) *Ibid.*, art. 35.

On remarquera enfin que souvent les joints eux-mêmes ont un caractère d'époque, que dans beaucoup d'édifices, de la fin du XII<sup>e</sup>. siècle ou du commencement du XIII<sup>e</sup>. , les joints horizontaux présentent une épaisseur considérable, et sont formés d'un mortier à gros grain et très-dur, qui cesse d'être en usage aux époques postérieures.

Nous devons prévenir encore de se mettre en garde contre les dégradations que commettent presque constamment les maçons, lorsqu'il s'agit de réparer un édifice un peu élevé. Pour dresser leurs échafaudages, ils ne se font aucun scrupule de percer dans le parement extérieur des murs, ce qu'ils appellent des *trous de boulon*, qu'on bouche ensuite avec du mortier ou avec une pièce qui reste à jamais apparente. A chaque réparation nouvelle, on perce de nouveaux trous, au lieu d'utiliser les anciens, et bientôt le parement de la plus belle muraille se trouve complètement dégradé. Les assises de pierre perdent leur régularité; l'appareil le plus soigné est changé en un blocage confus, et l'œil n'est pas moins choqué des taches blanchâtres que ces cavités, après qu'elles sont fermées, laissent sur la pierre grise de nos vieux édifices. On doit donc empêcher les ouvriers de commettre de pareilles dégradations, les forcer d'employer, autant que possible, des échafaudages isolés, et de prendre toujours les trous de scellement inévitables dans une hauteur d'assises, après avoir recherché toutefois s'il n'existe pas des trous anciennement pratiqués, ce qui éviterait d'en ouvrir de nouveaux à côté.

J'insiste d'autant plus sur ce point, que plusieurs fois déjà on a protesté, avec raison, contre les dégradations qui détériorent les monuments auxquels on veut porter secours. On trouve sur ce point, dans le *Bulletin du Comité des arts* (1),

(1) Tome IV, p. 312.

une intéressante lettre de M. Rostan, inspecteur de la Société pour la conservation des monuments, qui signale les outrages qu'impriment aux églises d'imprévoyants manœuvres, tantôt en brisant une moulure, tantôt en abattant un ornement, tantôt surtout en faisant de profondes entailles aux flancs des contreforts et au parement des murs, pour établir les ais des échafauds.

Quelques mois avant la publication de la lettre de M. Rostan, M. l'abbé Jourdain dénonçait de son côté, dans le *Bulletin monumental* (1), les incroyables dégâts causés par la pose d'échafaudages volants, à l'extérieur de la cathédrale d'Amiens. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les plaintes éloquentes de M. l'abbé Jourdain ; nous avons été témoin de faits semblables. Nous aussi, nous avons vu, pour accrocher en l'air les échafaudages grossiers employés à notre époque, des manœuvres entailler à grands coups de maillet et à grands efforts d'instruments de fer les flancs d'une autre cathédrale, et la cribler d'autant de trous qu'un maçon ignorant, laissé sans surveillance, jugeait à propos d'en percer. Nous avons vu, comme le savant chanoine d'Amiens, briser ainsi des moulures intactes, « lacérer les parements de murailles les plus apparents, déshonorer par de hideuses et inutiles trouées des pierres de plus d'un mètre cube et jusque-là inviolées. » Cependant quand il s'agit de construire une cheminée de machine à vapeur ou tout autre édifice, où cependant on n'a pas à conserver des détails artistiques, les architectes savent s'y prendre autrement, et ils évitent l'emploi de ces échafaudages barbares.

Je n'insiste pas sur les autres recommandations à faire relativement aux surfaces sculptées, sur le danger, par exemple, qu'il y a à vouloir trop restaurer les sculptures, à

(1) Tome XIII, p. 79.

les restaurer surtout avec des ciments fixés par des pointes de fer ou de cuivre, parce que les sculptures extérieures appartiennent en général à des églises importantes, et que j'ai hâte de revenir à ce qui concerne les églises de village, objet principal de cet écrit.

Que les murs extérieurs d'une église soient construits de matériaux régulièrement appareillés, ou qu'ils soient recouverts d'un crépi, il est bien rare que la main des hommes, pendant une longue suite de générations, n'y ait pas laissé des traces diverses et souvent curieuses au point de vue historique.

Ainsi très-souvent on remarque à l'extérieur des églises, des inscriptions peintes ou sculptées, des épitaphes, des dates commémoratives d'une reconstruction ou d'un travail d'art. Ces chiffres ou ces inscriptions doivent être scrupuleusement conservés, lors même que le temps paraîtrait les avoir rendues illisibles; car ils peuvent presque toujours être déchiffrés par des hommes exercés à ces sortes d'investigations, et plus d'une fois une inscription fruste ou incomplète a pu être restituée d'une manière parfaitement certaine, en la comparant avec d'autres documents du même genre. Souvent encore une inscription dont il ne restait plus que quelques mots a suffi cependant pour mettre sur la voie de l'interprétation d'autres monuments graphiques, inexplicables sans cela. Il ne faut donc rien effacer.

Dans plusieurs églises, et notamment dans certaines cathédrales, les pierres de l'appareil portent des signes singuliers qui paraissent avoir été des moyens de repère pour les ouvriers chargés de la construction. Ces signes lapidaires ont piqué la curiosité, et on en a tiré des inductions utiles pour retrouver les procédés des constructeurs du moyen âge. On a surtout étudié les marques de cette espèce qui existent sur les cathédrales de Poitiers, de

Rheims et de Strasbourg, sur les châteaux de Vincennes, de Coucy et d'Avignon. Ces signes paraissent surtout avoir été en usage au XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles : ils affectent la forme de lettres et d'objets divers, croix, fers de lance, crosses, ancres, outils de maçonnerie, etc. Il est impossible de les confondre avec les figures sans signification creusées sur la pierre par des oisifs ou des enfants. Si un curé s'apercevait donc que des poinçons de cette espèce existassent sur les pierres de son église, il ne laisserait pas commencer des réparations sans faire remarquer ces signes aux ouvriers, pour empêcher de les effacer (1).

Il faut remarquer aussi les cadrans solaires qui ont été établis sur les murs de beaucoup d'églises, soit pour suppléer à l'absence d'horloge, soit pour rappeler à ceux qui approchaient de l'édifice consacré la rapidité du temps et la brièveté de la vie. C'est surtout au XVII<sup>e</sup>. siècle que l'on a multiplié ces appareils, la gnomonique ou l'art de construire des cadrans solaires ayant été en grande faveur à cette époque, où parurent plusieurs traités spéciaux. Il y a de ces cadrans qui sont curieux, soit par les difficultés qu'il a fallu vaincre pour les établir sur des surfaces courbées, soit par le tracé singulier de leurs lignes horaires. Beaucoup présentent en outre des sentences morales ou religieuses, telles que cette exhortation, par exemple, tirée d'un poème du XV<sup>e</sup>. siècle :

Scimus quia transit hora ;  
 Redeamus sine mora ;  
 Redeamus, non tardemus,  
 Vitam nostram emedemus, etc.

Il faut donc se garder de confondre avec les sots passe-

(1) Sur les signes lapidaires au moyen âge, consultez un article dans

temps de quelques oisifs, les caractères tracés dans un but sérieux. Ceux qui ont pris la peine de faire graver une inscription, avaient certainement le désir de rendre la mémoire du fait qu'ils constataient aussi durable que possible : rien n'est plus dans les convenances historiques que de respecter leur intention, et il semble que ces marques laissées par les générations lointaines, comme un testament à l'adresse de la postérité, contribuent à rendre plus vénérables les temples qui en sont les dépositaires. Mais parmi ces caractères, il faut mettre naturellement en première ligne, à raison de la destination même des édifices qui les portent, les signes qui constatent un événement religieux. Lorsque, par exemple, une église porte encore des traces de croix de consécration peintes sur les murs intérieurs ou extérieurs, ces traces ne doivent pas être effacées. Cependant elles disparaissent souvent sous la truelle ou le râteau du maçon, lorsqu'on entreprend la moindre réparation.

Il existe aussi à l'entour de la plupart des églises rurales, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, une ceinture noire peinte à une certaine hauteur et décorée d'armoiries placées de distance en distance. Ces espèces de rubans sont ce qu'on appelle des LITRES. Le droit de les faire peindre appartenait au seigneur qui avait le patronage de l'église, et on les appliquait en signe de deuil lorsqu'il passait de vie à trépas. Cette prérogative, qu'on avait limitée pour que les églises ne fussent pas défigurées par un trop grand nombre de ces ceintures funèbres, formait l'un des droits féodaux les plus recherchés. Le badigeon à l'intérieur, la pluie et l'air à l'extérieur ont à peu près effacé ces marques contre l'abus desquelles plus d'un écrivain ecclésiastique protesta lors-

qu'elles étaient en usage. Mais aujourd'hui leurs débris ne peuvent plus blesser personne, ni au point de vue politique, ni au point de vue religieux; et au point de vue historique, il convient, lorsqu'on répare les murs d'une église, de ne point faire disparaître ces vestiges. Un antiquaire un peu versé dans le blason, en comparant entre eux plusieurs des écussons peints sur une litre, peut déchiffrer les plus effacées de ces peintures. Or, ces blasons qu'on y voit étant ceux des anciens seigneurs patrons, c'est-à-dire de ceux qui avaient droit de présentation ou de nomination à la cure lorsqu'elle devenait vacante, les litres funèbres se trouvent fournir de renseignements historiques qui viennent suppléer ou compléter les documents écrits (1).

La conservation des traces encore subsistantes des écussons funéraires peints sur les murs des églises est d'autant plus aisée, que souvent les litres ne sont plus distinctes que dans les angles des contreforts, et qu'elles sont très-peu apparentes pour le vulgaire. Généralement; la couleur noire ayant été simplement appliquée en détrempe sur une couche de plâtre ou de mortier a entièrement disparu, et il ne reste que les écussons seigneuriaux peints d'une manière plus solide. Dans l'évêché d'Evreux, la plupart des églises rurales, bâties en cailloutis, portent, un peu au-dessus des fenêtres, une ceinture de mortier, haute d'environ deux pieds et légèrement saillante. Cette espèce de cordon, dont l'origine est aujourd'hui à peu près oubliée, avait pour but de fournir une surface unie pour peindre la litre seigneuriale; et souvent c'est tout ce qui reste d'un usage dont les dernières traces auront disparu dans un temps peu éloigné.

(1) Dans la cathédrale d'Evreux, par exemple, on retrouve sur certains piliers les écussons de la plupart des évêques depuis le XVI<sup>e</sup>. siècle.

## CHAPITRE VI.

### PRÉCAUTIONS A PRENDRE SI L'ON DOIT FAIRE DES AGRANDISSEMENTS A UNE ÉGLISE ANCIENNE.

La construction des sacristies a été, à notre époque, une grande cause de mutilation pour les églises monumentales. On sait que l'usage de cette pièce accessoire ne remonte pas très-haut dans ces pays-ci. Pendant tout le moyen âge, il n'y en avait pas auprès des églises ordinaires (1). Les cathédrales et les collégiales furent les premières qui possédèrent des salles distinctes du temple lui-même. Les églises de couvents n'en avaient presque jamais, les bâtiments claustraux y suppléant suffisamment. Dans quelques grandes paroisses, on trouve une ou deux salles communiquant avec l'église, mais c'était d'ordinaire une dépendance des presbytères. Il paraît que les ecclésiastiques revêtaient leurs habits sacerdotaux devant l'autel, comme font encore les évêques et les chanoines de certaines cathédrales, ou qu'ils arrivaient avec leurs ornements du presbytère même, ordinairement contigu à l'église. De grands coffres en bois sculpté ou recouverts de riches armatures en fer, servaient à serrer les ornements et le trésor. — Les crédences pratiquées dans la muraille, auprès des autels, recevaient aussi beaucoup d'objets. Les bannières, les croix restaient sans doute appendues aux colonnes même du temple, qu'elles contribuaient à orner : usage pittoresque qui subsiste encore dans

(1) L'usage du *diaconicon* ou *secretarium*, espèce de sacristie des églises primitives d'Italie, ne s'était pas maintenu dans nos contrées. CANCELLARI a écrit un livre savant sur les *secretaria*.

plus d'une église. Des réduits pratiqués aux divers étages des tours, des chambres hautes pratiquées sur les voûtes permettaient de loger les meubles qui ne devaient pas rester exposés d'une manière permanente. Les porches servaient d'abri aux objets plus grossiers.

L'usage des sacristies au rez-de-chaussée des églises n'a commencé à se répandre en Normandie, qu'au commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle, et n'est devenu universel qu'à une époque rapprochée de nous. Le fréquent abandon des porches, vers l'époque de Louis XIII, et l'établissement de grands rétables au fond des absides, ont amené ce changement. Pendant le moyen âge, on eût été choqué de voir placer un réduit semi-profane, immédiatement derrière l'autel : on n'eût pas compris que le sanctuaire servît de chemin pour accéder à un garde-meuble ou à un vestiaire.

Cette innovation a donc été une cause d'altération pour les édifices du moyen âge, et la plupart des églises soit romanes, soit gothiques, sont défigurées par l'établissement intérieur ou extérieur d'une sacristie. Tantôt, c'est le rond-point du chœur, le sanctuaire primitif qui a été sacrifié, et l'église raccourcie d'autant, perd avec ses proportions l'aspect de hautes fenêtres ou d'élégantes colonnettes. Tantôt, au contraire, on a pris l'un des transepts ou une chapelle du chœur, au risque de briser la régularité de l'église, ce qui est arrivé surtout dans la plupart des anciennes abbayes (St.-Etienne et Ste. -Trinité à Caen, St.-Taurin à Evreux, etc.) — Tantôt enfin on a confisqué pour cela des chapelles seigneuriales, en en faisant disparaître les monuments, statues, épitaphes, etc.

C'est à ces inconvénients qu'il faut obvier. Chaque année, on bâtit un grand nombre de sacristies, et la place à choisir pour ces excroissances est presque toujours un grave embarras pour les architectes. Il s'agit en effet de ne point déformer

le monument principal. On sait combien de plans ont été présentés pour les sacristies qu'on achève en ce moment à côté de Notre-Dame de Paris. Les maçons de campagne ne se doutent pas de tout cela : pour eux, la construction de cette dépendance aujourd'hui nécessaire consiste simplement dans l'établissement d'un refend ou d'un appentis communiquant avec le temple par un trou plus ou moins proprement percé. Quant aux colonnettes, sculptures, décorations intérieures ou extérieures, peu leur importe.

Il convient donc de tracer ici quelques règles sur cette difficulté d'architecture pratique. — Pour choisir l'emplacement préférable, on recherchera la partie de l'édifice la moins ornée à l'extérieur. On doit en effet respecter les fenêtres garnies d'arcatures ou de meneaux, et éviter de masquer toutes les parois sculptées ou appareillées avec recherche. Si l'extérieur de l'église était enjolivé partout, on devrait alors isoler le bâtiment nouveau et ne le faire adhérer que par une porte et un couloir rendus aussi exigus qu'il sera possible. En général, il vaudra mieux faire un pavillon détaché et éviter d'adosser la toiture à l'église même. Il existe auprès du chœur de la belle église collégiale de Vernon, un modèle intéressant d'une annexe de ce genre : c'est une des plus anciennes que nous connaissions dans la Normandie : ce vestiaire paraît, par son architecture, dater du commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle, et il est presque isolé de l'église même.

On pourra, dans certains cas, placer la construction de biais, de manière qu'elle ne touche à l'édifice ancien que par un angle seulement, ce qui est parfaitement dans le goût de l'architecture gothique. On suivra l'exemple des architectes du moyen âge qui ont souvent greffé à l'abside ou aux flancs d'églises déjà complètes, des chapelles presque isolées et ne communiquant que par un point de contact très-étroit.

On s'efforcera enfin de rendre cette construction nouvelle aussi peu apparente que possible, sauf dans les paroisses qui ont un mobilier considérable, à utiliser comme garde-meuble les salles hautes qui existent souvent à l'intérieur des tours ou au-dessus des chapelles latérales. Il y a beaucoup d'églises où ces chambres, laissées ouvertes et sans usage, sont de véritables monuments, construits avec recherche, voûtés avec élégance, et dont à peu de frais on ferait une sorte de trésor ou de musée propre à tenir en bon ordre les archives et les objets précieux qu'on emploie seulement en certains jours et qui pourrissent maintenant dans les humides sacristies bâties au rez-de-chaussée.

Quoique l'usage général soit d'accoler cet édicule au chevet même de l'église, il nous semblerait plus convenable de placer son entrée sur l'un des côtés de l'édifice. L'exemple des architectes du moyen âge qui ne masquaient jamais le chevet des temples, mais qui ouvraient au contraire de ce côté de vastes fenêtres dirigées vers l'orient, doit être suivi. On devrait d'ailleurs éviter de faire traverser inutilement le sanctuaire. Quand les convenances religieuses ne le conseilleraient pas, l'intérêt même de la conservation des objets d'art qui environnent l'autel, des tapis et des pavages ornés, devrait encore en faire un principe général.

Nous avons insisté sur ce point, parce que les constructions ajoutées aux églises depuis quelques années, ont causé des mutilations incalculables. On peut voir, en parcourant seulement la *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, combien d'églises de campagne ont été défigurées, combien de sculptures intéressantes ont été détruites ainsi.

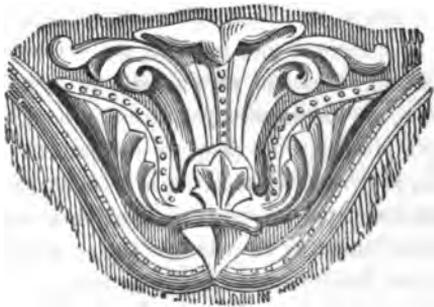
Il peut se faire aussi qu'une église soit devenue insuffisante pour les besoins actuels de la population. Dans ce cas,

on fera en sorte de conserver toutes les parties anciennes de l'église qu'il faut agrandir. Tantôt on reconstruira sur de plus vastes proportions un chœur mesquinement bâti aux frais de décimateurs avarés, tantôt on sacrifiera une nef sans style ou de construction moderne. Mais si le chœur ou la nef ont du caractère, si leur architecture présente quelque intérêt, on s'efforcera de les laisser intacts, en se bornant à ajouter, par exemple, des transepts ou des chapelles latérales.

Voilà les avis que nous avons à donner, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, sur la direction des travaux qu'on peut projeter à l'extérieur des églises. Ils se résument en deux mots : éviter les changements qui ne seraient pas absolument nécessaires, et respecter surtout l'aspect des édifices anciens, *ne deformetur ecclesia*.

Notre revue extérieure étant terminée, franchissons le seuil du portail, et pénétrons dans l'intérieur de l'édifice sacré.

( La suite au prochain numéro. )



# RAPPORT

SUR

## LA STATISTIQUE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE STE.-MENEHOULD,

ADRESSÉ A M. DE CAUMONT, DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ;

Par M. Ed. de BARTHÉLEMY,

Inspecteur des Monuments de la Meuse, correspondant des Comités historiques.

---

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Habitant durant l'automne la partie du département de la Marne qui touche aux Ardennes et à la Meuse, et pouvant, pendant ce temps, m'adonner librement à l'archéologie, j'ai entrepris la statistique monumentale de l'arrondissement de Ste.-Menehould. C'est un pays rempli de vieux souvenirs historiques et où l'antiquaire peut trouver de l'occupation, car, jusqu'à présent, il est demeuré entièrement inexploré : aujourd'hui je viens vous soumettre la première partie de mon travail, persuadé que personne ne peut le mieux apprécier que le savant Directeur de notre Société, l'infatigable propagateur de la science archéologique en France.

L'arrondissement comprend trois cantons, ceux de Ste.-Menehould, de Ville-sur-Tourbe et de Dommartin-sur-

Yèvre, et compte une ville, six bourgs et soixante-treize villages.

## I.

## CANTON DE VILLE-SUR-TOURBE.

Le canton de Ville-sur-Tourbe compte vingt-quatre communes formant deux bourgs, Vienne-le-Château et Somme-Py, et vingt-huit villages; il contient la plus grande partie de l'ancien Dormois. Cette contrée était un *pagus* que l'on voit mentionné en 870 sous le nom de *Dulminse*, dans le partage de Lothaire et de Charles-le-Chauve, au profit de ce dernier. L'an 920, Théodoric-le-Bref, comte du Dormois (*comes Dulcomensis*), donna son comté et Julie, sa fille unique, à Marc, chevalier de la cour du roi Raoul, qui s'était illustré au siège de Paris sous Eudes et dans les guerres contre les Normands. Il mourut en 960 et eut pour successeur son gendre Guérin Bras-de-Fer, du comté de Castrice (Château-Porcien), qui eut également à soutenir de fréquentes attaques de la part des Normands; il ne laissa pas d'enfants mâles, et, en 1020, le Dormois fut conquis par le comte de Grandpré et resta depuis dans les domaines de cette famille.

Sous l'époque romaine, ce pays avait une certaine importance à cause de la grande voie de Reims à Metz qui côtoie le canton de l'Est au Sud, passe à Wargemoulin, Berzieux, traverse l'étang de Royon, la rivière d'Aisne à Vienne-la-Ville et continue dans la Meuse par Sivry, Verdun, etc. Ce chemin, qui porte encore aujourd'hui le nom de Voie des Romains, est remarquable par sa conservation. J'ai été à même d'en examiner la construction: elle a pour base de gros blocs de grès sur lesquels est un lit de petites pierres,

puis une seconde couche de grosses, un nouveau lit de graviers et par dessus de la terre : on y trouve assez souvent des médailles et des ustensiles divers. La voie de Reims à Trèves côtoie également le canton au nord, passe à Ville-sur-Tourbe, et entre dans les Ardennes pour gagner Sédan.

Disons, avant de commencer l'examen particulier des communes, que le canton de Ville-sur-Tourbe était en grande partie de l'élection de S<sup>te</sup>.-Menebould et de l'évêché de Châlons, sauf six des plus petits villages qui dépendaient de l'archevêché de Reims. Je dirai aussi que la presque totalité des églises se trouve sur des buttes souvent faites à mains d'hommes et étaient fortifiées, ce qui s'explique par les guerres que se firent, aux IX<sup>e</sup>. et X<sup>e</sup>. siècles, les comtes du Dormois, de Mézières et de Grandpré, puis par les fréquentes attaques des Flamands dans les siècles qui suivirent.

1. *Cernay*. — Cernay était autrefois la capitale du Dormois et avait le titre de ville : aujourd'hui ce n'est plus qu'un gros village, mais on voit encore les fossés tout autour, les traces des remparts de terre qui la ceignaient et l'emplacement où s'élevait le château-fort. L'église est remarquable et atteste, par ses dimensions, de l'importance qu'avait cette localité : elle est en partie du XIII<sup>e</sup>. siècle, et affecte la forme d'une croix latine, avec trois nefs ; les deux latérales, vastes et bien conservées, ont quelques curieux chapiteaux des XIV<sup>e</sup>. et XV<sup>e</sup>. siècles ; j'en ai principalement remarqué trois ; l'un représentant deux chats jouant ensemble ; les deux autres, à l'entrée du chœur, des feuilles en forme de fers de lance, comme je n'en avais pas encore rencontré. Les clefs de voûte portent des têtes de Christ, des feuilles, etc. Les fenêtres du chœur et des basses-nefs sont toutes du XVII<sup>e</sup>. siècle, époque où l'église a été en partie restaurée. Dans la chapelle de gauche, on voit un rétable en bois, peint

et doré, du XVI<sup>e</sup>. siècle, figurant les dix principales scènes de la passion ; dans le chœur sont deux pierres tombales ; l'une, simple dalle de marbre noir, en forme de cœur, porte cette inscription :

NICOL. BOUCHER  
EPISCOPUS  
VERD.  
1698

et recouvre le cœur de Nicolas Boucher, évêque et comte de Verdun, prince du Saint-Empire, né à Cernay. La seconde, placée en face du maître-autel, est d'une conservation parfaite, et également en marbre noir ; voici sa description :

CY GIST JACQUES DE NEUFCHASTEL, EN SON VIVANT SEIGNEUR DE PLANCY ET DE CERNAY, QUI DÉCÉDA EN LAN MIL V<sup>e</sup> ET XVIII. ET DAMN ANNE DE RABUTIN DICTE DESPERIT QUI DÉCÉDA LAN MIL V<sup>e</sup>. ET XII, PÈRE ET MÈRE DE MESSIRE SÉBASTIEN DE NEUFCHASTEL LEUR FILS : PRIONS DIEU LEUR DONNER PARADIS.

Sous un fronton très-orné de la renaissance sont le sire de Neufchastel, armé de toutes pièces, les pieds sur un lion, et sa femme ; à la droite du premier, une paire de gantelets, à gauche un casque ; sur le fronton, un écusson portant une bande accompagnée de deux alérions, timbré d'un casque de face, avec deux lions pour supports. Au-dessous des deux personnages, quatre cartouches ; le premier portant : parti comme ci-dessus, et de.. à la croix de.., chargée de cinq coquilles de.. et brisé d'un lambel de trois pendants de.. ; le second, parti de même encore et de.. au chef échiqueté de.., et en pointe à la croix alisée de.. ; le troisième en lozange, de même ; le dernier est effacé.

L'extérieur de l'église, tout en pierre, a été réparé au XVII<sup>e</sup>. siècle ; elle est entourée de contreforts massifs ; le clocher est du même style et surmonté d'une flèche en ar-

doises assez élancée ; les nefs latérales sont plus basses que la nef centrale, qui, au dehors, dépasse leurs toitures et est éclairée par douze très-jolies fenêtres ogivales, soutenues par des colonnettes du XIII<sup>e</sup>. siècle.

2. *Servon*. — Entre Cernay et Servon se trouve Ville-sur-Tourbe, chef-lieu de l'ancien marquisat de ce nom, et qui, avant la révolution de 1789, possédait un vaste château, dont il ne reste plus que les communs et les fossés ; il appartenait aux Joyeuse, héritiers des comtes de Grandpré. L'église, ancienne chapelle, a été augmentée à différentes époques ; on y voit une petite porte avec un tympan trilobé.

Servon en renferme une qui passe pour la plus belle du pays, mais l'archéologue heureusement n'est pas contraint d'accepter de vive force l'opinion générale. Elle occupe le sommet d'une butte élevée sur les flancs de laquelle a été bâti le village, et est encore entourée d'un retranchement. Le chœur remonte au XIII<sup>e</sup>. siècle ; le corps de l'église, toute bâtie en briques, a été modifié, et nullement à son avantage, au XVII<sup>e</sup>. , époque où furent faits les bas-côtés et le portail copié, ainsi que son escalier, sur l'antique et où l'on voit accumulés les trois genres grecs l'un sur l'autre : il se compose d'une grande porte entre deux petites, soutenues et séparées par des colonnes corinthiennes, ioniques, etc. ; au-dessus et sur une ligne droite, sont les têtes des douze apôtres et celle de Jésus-Christ au milieu, sculptées en relief. A l'intérieur, on ne trouve qu'une seule fenêtre du XIV<sup>e</sup>. siècle, celle de la grande nef ; les autres sont de la fin du XVI<sup>e</sup>. , et conservent quelques fragments de verrières ; sur les côtés sont percées deux petites portes de la renaissance et d'un assez bon style : tout autour de l'église d'énormes contreforts en briques. Je ne veux pas parler du clocher qui tient quelque peu des minarets d'Orient.

3. *La Chapelle.* — Près de Servon est une ancienne maison forte, appelée *La Chapelle* et convertie actuellement en ferme : c'est un grand bâtiment à ailes , entièrement bâti en briques, remontant au XIV<sup>e</sup>. siècle. L'intérieur est composé de salles immenses où se trouvent des restes de sept cheminées du XV<sup>e</sup>. siècle. La façade qui donne sur la rivière de la Tourbe est curieuse ; elle est percée de nombreuses fenêtres en croix de diverses grandeurs et placées sans aucune symétrie ; la porte principale est voûtée et accostée de deux écussons frustes et des deux têtes des saints Pierre et Paul, sculptées en relief dans le genre de celles de Servon ; au-dessus une grande plaque, jadis armoriée, et au-dessus encore une grande fenêtre à arceaux géminés et arrondis, la seule de ce genre. Tout l'édifice est entouré d'un rempart et de fossés : à l'extrémité de la cour s'élève l'ancien colombier, bâti en ardoises, sur quatre piliers qui l'isolent de terre et est du plus bizarre effet.

La tradition veut que *La Chapelle* ait été un établissement des Templiers ; en 1505 elle appartenait à la maison de Créquy.

4. *Saint-Thomas.* — En descendant l'Aisne , qui passe entre *La Chapelle* et Servon , on arrive à Saint-Thomas, petit village construit sur une haute colline qui domine cette rivière. Il y eut là un riche prieuré fondé par l'abbé Robert de Saint-Remy, et l'archevêque Manassès, de Reims, en 1096 ; malheureusement la Révolution n'y a rien laissé. L'église, tout au sommet de la montagne et sur l'emplacement de la chapelle du prieuré, date à peine de quelques années. Il n'y a de curieux que des fonts baptismaux en pierre de l'époque romane ; ils sont formés de quatre faisceaux placés sur une base carrée.

En face , et sur une colline également haute , est la forêt

d'Haulzy. Sur l'endroit le plus élevé est un retranchement en terre, connu sous le nom de château de Charlemagne, et formant un carré inégal de 90 à 100 mètres, arrondi à l'angle S.-E. Un chemin monte de la vallée et, après un détour, aboutit à l'entrée placée près de l'angle N.-E., et défendue par un double ouvrage en terre : les remparts ont encore aujourd'hui une hauteur de 10<sup>m</sup>. , et les fossés sont parfaitement conservés. Cette fortification est, dit-on, une ancienne station romaine; mais il est plus vraisemblable de croire qu'elle a été faite par les comtes du Dormois pour se défendre contre les incursions des seigneurs voisins, car elle occupe la limite du Dormois et du comté de Clermont.

5. *Vienne-le-Château*. — Ce bourg, chef-lieu, avant 1789, d'une prévôté royale, est cité dès 530 dans quelques chartes comme appartenant à l'évêque de Verdun : il y possédait, sur une butte d'une hauteur remarquable qui le domine à l'ouest, un château considérable, rasé une première fois en 959 par le comte de Grandpré; en 1100, le comte de Bar acheta le pays. Le duc René de Lorraine donna cette seigneurie à Menant d'Aguerre en 1493; enfin le duc Antoine l'érigea en baronnie le 6 juillet 1535. Le château fut relevé et démoli plusieurs fois pendant les guerres; on n'en voit plus actuellement que les débris des remparts.

L'église, qui date du XV<sup>e</sup>. siècle, n'a plus de portail, car on ne peut donner ce nom à une affreuse construction du XVIII<sup>e</sup>. : l'intérieur est plus satisfaisant; les piliers sont grands et bien conservés, les nefs latérales intactes, mais ne présentent aucune sculpture, la voûte seulement est un peu écrasée; je citerai une crédence du XV<sup>e</sup>. siècle d'un assez joli travail.

Je dois aussi signaler, avant de quitter Vienne, une vieille maison en bois et à pignon du XVI<sup>e</sup>. siècle, dont les fenêtres

ont encore leurs petits carreaux enchâssés dans du plomb ; les chevrons, à leur face externe, présentent des écussons sculptés ; on en peut déchiffrer quatre : l'un porte les armes de Lorraine ; un autre une broie ; un troisième trois coqs, 2 et 1 ; le dernier enfin est écartelé d'un soleil, d'une lune, d'un besan et d'un annelet. Sur une montagne, à la sortie de ce bourg, est une chapelle dédiée à saint Roch, mentionnée dès le XIII<sup>e</sup>. siècle ; il reste quelques vestiges de cette époque, mais dépourvus d'intérêt.

6. *Malmy*. — En redescendant vers l'Est, on passe à Vienne-la-Ville, ancienne station romaine et ancien prieuré dont il ne subsiste rien, et on arrive à Malmy, petit village qui possédait autrefois un château, et dont l'église ne mérite aucune attention ; on y voit seulement une fort jolie cloche bénie en 1637 et armoriée aux blasons des deux marraines, Isabelle du Valk de Dampierre, dame de Malmy, et Isabelle de la Salle ; le premier, en losange, écartelé au premier et quatrième d'hermines plein, au deuxième et troisième d'azur à trois croisettes mises en face d'argent et sur le tout de.. ; le second de.. au chevron de.., accompagné de trois trèfles, 2 et 1, timbré d'un casque de face avec lambrequins.

Je citerai aussi dans ce rapport une plaque de cheminée provenant du château et actuellement dans la ferme, qui est d'un travail remarquable ; elle a près d'un mètre carré et porte les armes du duc de Crevant d'Humières, pair et maréchal de France, grand-maître de l'artillerie et chevalier des ordres du roi. On en voit plusieurs dans les environs qui méritent d'être signalées ; il y en a à Vienne-le-Château aux blasons des ducs de Lorraine-Elbeuf, qui en étaient seigneurs ; à Berzieux, aux mêmes armes et à celles des marquis de Joyeuse qui se retrouvent à Ville-sur-Tourbe, à Cernay, etc., car ils possédaient tout le pays. J'en ai vu

une fort belle à Virginy portant l'écusson des marquis Goujon de Thuisy qui étaient comtes d'Autry, village des Ardenes à peu de distance de celui-ci.

7. *Virginy*. — Ce gros village, à 2 kilomètres de Ville, qui jadis en dépendait, est cité dans une charte de l'an 1176 où figure un Haimardus de Avergineio comme témoin. Il ne reste plus aujourd'hui que les fossés du château; l'église est bâtie sur une élévation, au centre du pays, et semble avoir été fortifiée : elle est à trois nefs romanes, offrant une longueur de 16<sup>m</sup>. sur une largeur totale de 15<sup>m</sup>. Cette partie, la plus ancienne de l'édifice, a dû être diminuée; on n'y compte que trois travées de chaque côté, et un mur droit a remplacé l'ancien portail, ombragé par des hêtres séculaires du plus heureux effet. Le chœur date du XVI<sup>e</sup>. siècle, et est percé de cinq fenêtres de la renaissance; les arcs de la voûte viennent s'appuyer sur des colonnes dont les chapiteaux sont très-soignés et représentent des animaux et des plantes : la voûte elle-même, assez écrasée, est soutenue par de nombreuses nervures dont des écussons et des rosaces décorent les points de jonction. Mais la partie vraiment curieuse de cette église est le transept long de 9<sup>m</sup>. 25 et large de 2<sup>m</sup>. 80, et qui a été refait au XV<sup>e</sup>. siècle. Le centre est séparé des deux chapelles par des arcades romanes soutenues par d'énormes pilastres carrés surmontés de chapiteaux de la même époque : les voûtes des chapelles sont plus basses; des arcades ogivales les réunissent aux nefs latérales; aux quatre coins des chapiteaux malheureusement dégradés et représentant des têtes entourées de feuillages; dans celle de gauche est une tête de bélier soutenant un chapiteau chargé de glands; la fenêtre de ce côté seule est ancienne : elle est géminée et surmontée d'une rose; celles des nefs sont en plein-cintre. Au centre de la grande nef, une pierre tom-

bale de Edouard Brissier, curé de Virginy et de Ville pendant cinquante ans, mort en 1720, et de Marie Brissier, sa sœur, morte en 1718.

Le clocher est une tour carrée, percée de quatre ouvertures, dont une est géminée, les arcs dentelés et avec un tympan massif : la cloche principale porte la date de MIL. V<sup>e</sup>. LXX. III. A la hauteur de la nef le toit est entouré d'une corniche formée de petits modillons carrés dont quelques-uns portent des figures humaines : tout l'édifice est soutenu par des contreforts ; les cinq qui supportent l'abside sont anciens et surmontés d'animaux fantastiques sculptés en pierre.

8. *Minaucourt*. — En quittant Virginy, on traverse la Tourbe, on passe à Massiges où se trouve une église du XV<sup>e</sup>. siècle, mais entièrement dépourvue d'intérêt, et, en suivant une jolie vallée, on arrive à Minaucourt, fief qui relevait de la baronnie de Hans et appartenait aux Joyeuse, héritiers des comtes de Grandpré. L'église est un des plus jolis monuments du pays, appartenant sinon à l'époque romane, au moins aux premiers jours de la transition : elle est sur une petite éminence.

Longueur dans œuvre 22<sup>m</sup>. — Largeur 11<sup>m</sup>. 90. — Hauteur des voûtes de la nef 6<sup>m</sup>. 80 à 6<sup>m</sup>. 70. — Hauteur dans le chœur 5<sup>m</sup>. 90.

Elle a trois nefs : la grande, plus élevée que les deux latérales et toutes trois dans un parfait état de conservation. Les voûtes sont supportées par de gros piliers dont les chapiteaux sont chargés de larges feuilles : on ne compte que trois travées de chaque côté, mais au dehors j'ai retrouvé des fondations qui m'ont donné la conviction qu'originellement il y en avait cinq. Les fenêtres sont toutes ogivales : la plus curieuse est dans la chapelle de droite ; elle est du style

flamboyant et surchargée de fleurs de lis; une des clefs de la voûte représente les armes du Dauphin de France, une autre une croix fleurdelisée : je citerai encore un cul-de-lampe accolé au premier pilier de droite et sur lequel vient aboutir une des nervures de la voûte qui porte des raisins et des feuilles du meilleur travail.

Le chœur, étroit et allongé, est roman et percé latéralement de quatre grandes fenêtres en plein cintre et de trois petites au fond, lequel n'est pas arrondi comme dans la plupart des églises : ces fenêtres sont séparées par des piliers réunis entre eux par des arcades en plein cintre, également appliqués contre le mur et les encadrant : les deux premiers de ces piliers sont composés d'une grosse colonne et de six petites; les deux suivants, d'une moins grosse et quatre petites; les derniers d'une moyenne et de deux petites : les chapiteaux sont tous à crochets : la voûte est un peu écrasée et très-simple.

A l'extérieur, l'église est soutenue par des contreforts modernes; il n'y a pas de clochers.

Près de Minaucourt est un pré appelé Saint-Esprit, et où l'on retrouve de nombreuses fondations; selon la tradition, ç'aurait été un établissement religieux, selon quelques-uns, une maison de Templiers. Plus loin, et du côté de Cernay, existait le village de Buzy, qui figure dès 1234 avec le titre de seigneurie, et fut détruit vers 1552 par les troupes de Marie, reine de Hongrie : on distingue parfaitement les emplacements des maisons et des cimetières.

9. *Perthes*. — Perthes, au milieu des monts de la Champagne, dans un pays curieux par son aspect sauvage et inculte, ne formait, avec le Mesnil et Hurlus, qu'une seule cure et qu'une seigneurie partagée, depuis le XVII<sup>e</sup>. siècle, entre la maison de Joyeuse et la famille Le Vautrel, à laquelle

succéda, par mariage, celle des d'Eu de Vieux Dampierre : elle y avait un château démoli depuis peu. On voit ce village mentionné, dès 1227, comme payant la dîme à l'abbaye d'Avenay, par suite d'une donation de la comtesse de Soissons. L'église offre peu de détails remarquables, mais je veux la citer, parce qu'elle est la seule de ce pays où j'ai retrouvé des fragments de verrières de quelque importance. La nef est très-insignifiante ; le chœur appartient à la fin du XIV<sup>e</sup>. siècle ou au commencement du XV<sup>e</sup>. ; il est assez vaste et percé de sept belles fenêtres différentes de forme : trois contiennent trois grandes ogives divisées chacune en deux petites ; les cinq du fond n'ont que deux ogives également géminées, et toutes surmontées de meneaux du genre flamboyant. La première renferme un saint Sébastien en pied, et dans une des roses une femme en prière ; la cinquième, Jésus-Christ portant sa croix, au-dessus deux têtes bizarres, dans les meneaux de l'ogive, la scène en petit ; la sixième, dans la principale rose, divisée en quatre, le St.-Esprit sous la forme d'une colombe, en jaune, à gauche Dieu le Père, à droite l'agneau pascal, au bas un ange, le corps blanc et les ailes bleues et au centre Jésus-Christ ; la septième, le donateur et sa femme à genoux, entre les meneaux supérieurs, Dieu présentant les Tables de la Loi, Jésus-Christ, et divers personnages agenouillés.

Les chapiteaux sont des plus simples ; à l'entrée du chœur, près de la nef, est une pierre tombale où j'ai lu : .....  
VEVPVE DE IEAN LE VAVTREL LAQVELLE EST DÉCÉDÉE LE  
DEUX MARS 1687 AAGÉE DE 87 ANS. PRIEZ DIEV POVR  
ELLE. Deux écussons effacés.

10. *Hurlus.* — L'église a un sanctuaire très-intéressant du XIII<sup>e</sup>. siècle : sa longueur est de 9<sup>m</sup>. 50 et sa largeur de 6<sup>m</sup>. 80. La croisée forme un carré un peu plus large que le

chœur, ] flanqué de quatre énormes piliers, composés chacun de deux grosses colonnes et six petites, accolées au mur contre lequel est appliqué, tout au tour, une arcade simulée très-bien conservée, mais avec des chapiteaux seulement et sans colonnettes. Le chœur est percé de sept fenêtres en plein-cintre, entouré d'un arc également en plein-cintre et venant s'appuyer sur les piliers qui séparent chacune d'elles : ces piliers sont formés de trois colonnes, comme celles de Minaucourt ; celles du centre supportent la nervure de la voûte et les deux autres celles des fenêtres : l'arcade simulée continue autour du chœur, les chapiteaux représentent des crochets, des feuilles d'acanthé, des feuilles en fer de lance, etc. Il n'y a ni clocher ni portail ; la nef est en bois. Cette église est sur une élévation faite par la main des hommes ; l'abside seule est soutenue par des contreforts, et tout autour de la partie du toit qui recouvre le sanctuaire, règne une corniche de modillons unis.

11. *Le Mesnil-lès-Hurlus.* — L'église de ce village, mutilée aujourd'hui, à dû être fort belle : elle a encore 25<sup>m</sup>. de longueur sur 14 de largeur dans le transept. Elle avait trois nefs ; celle de droite est rasée ; cette partie de l'édifice n'a qu'un plancher au lieu de voûte et a été entièrement réparée au XVI<sup>e</sup>. siècle : on y compte trois travées soutenues par de grosses colonnes basses et circulaires de la renaissance, avec des chapiteaux figurant des anges en relief et surmontés eux-mêmes d'une colonnette sur laquelle venaient aboutir les nervures de la voûte ; l'un des anges des chapiteaux tient une bannière où est écrit : DEO. HOM.

Le sanctuaire est du XIII<sup>e</sup>. siècle ; le transept est très-élevé, bien conservé, et ne forme plus qu'une chapelle, celle de droite ayant été rasée avec le bas côté : cette chapelle est flanquée de quatre piliers formés par trois colon-

nettes frêles et élancées; les chapiteaux représentent un cygne, un ange, un singe et des feuillages; l'autel est surmonté de trois dais en pierres du XV<sup>e</sup>. siècle, à crochets et très-ornés, restes probablement d'une sculpture complète; à droite une piscine du XVII<sup>e</sup>. siècle assez bizarre : le haut représente Adam et Eve séparés par l'arbre autour duquel est roulé le serpent; la fenêtre de cette chapelle est du XIV<sup>e</sup>. siècle et conserve quelques fragments de vitraux en grisailles, entr'autre Dieu le Père, Jésus-Christ et la Sainte Vierge.

Le chœur est éclairé par sept fenêtres entourées d'arcades et séparées, comme à Hurlus, par des faisceaux de trois colonnettes; un des chapiteaux figure un serpent, un autre deux têtes de fou, etc. Au-dessus de l'autel est un rétable du XV<sup>e</sup>. siècle, admirablement conservé. Il est formé de cinq compartiments : celui du milieu dépassant les autres en hauteur et en largeur, représente Jésus-Christ sur la croix entre les deux larrons; sur le devant les femmes pleurant; aux côtés de la croix des soldats à pied et à cheval; entre eux et les femmes, Pilate passant à cheval, le sceptre à la main. Le premier compartiment, en commençant par la gauche, renferme la flagellation; le second Jésus-Christ portant sa croix; le quatrième l'ensevelissement, et le dernier la sortie du tombeau. Chacun est surmonté d'un dais en bois doré fouillé avec une grande finesse : au-dessus sont trois lignes de caractères gothiques, illisibles, grâce à la disposition du tabernacle; les personnages ont de 0,15 à 0,20 de hauteur. Enfin à droite du maître-autel, est une crédence très-remarquable du XV<sup>e</sup>. siècle; je signalerai encore les fonts baptismaux, vaste bassin cylindrique, ayant à son ouverture 3<sup>m</sup>. de circonférence et cantonnés de têtes coiffées d'une espèce de camail; ils sont en pierre dure et me paraissent romans.

L'extérieur est dans un délabrement complet ; l'abside seule est entourée de contreforts ; l'élévation sur laquelle se trouve l'église est très-considérable et domine parfaitement le village : elle est à angle droit et on voit encore les restes des remparts.

12. *Souain*. — En continuant de remonter à travers les plaines désertes de la Champagne, décorée du nom peu poétique de *Pouilleuse*, on découvre Souain, village ancien et dont la fortification formant un carré parfait, est encore d'une conservation étonnante. L'église est au centre du pays, sur une butte en terre évidemment rapportée : sa nef est d'une grossièreté et d'une irrégularité qui choquent, et je crois assez difficile de dire s'il y en a existé une autre, ou si elle a été faite ainsi en attendant. Mais il n'en est pas de même du transept ni de l'abside. Celui-ci est percé de cinq fenêtres du style ogival flamboyant, qui conservent quelques morceaux de verrières. La voûte s'ouvre par une arcade hardie et est soutenue par six arêtes aboutissant à une assez jolie clef : à droite de l'autel, une crédence géminée du XV<sup>e</sup> siècle.

Le transept présente une bizarrerie que je crois peu commune : il est formé par deux travées de chaque côté ; les piliers à l'entrée du chœur et ceux du centre sont quadrangulaires, composés d'un faisceau de colonnes et couronnés par des chapiteaux soigneusement fouillés, et figurant de la vigne, des têtes fantastiques, etc. : les deux piliers près de la nef sont circulaires avec des anges tenant des écussons dans les chapiteaux : enfin sur ces derniers piliers, et à peu près à hauteur d'homme, deux niches avec dais, très-joli échantillon du XV<sup>e</sup> siècle, et dont les bases forment des culs-de-lampe bien conservés et sur lesquels sont des anges et des fleurs ; celui de gauche porte un écu de.. au losange de.. entre deux plus petits ; un des chapiteaux porte éga-

lement un écusson de. au chevron de., accompagné de trois trèfles posés 2 et 1.

Avant de quitter l'intérieur de l'église, je mentionnerai un bénitier attaché au premier pilier de droite du transept et représentant une guirlande sculptée.

A l'extérieur, l'église de Souain présente un aspect assez rare ; le transept est, à proprement parler, double de chaque côté et forme en effet un double toit, lesquels sont couverts, le long de leurs arêtes, d'animaux plus ou moins fantastiques. Derrière l'abside, j'ai vu quelques gargouilles : sur les côtés deux niches pareilles à celles de l'intérieur.



FONTS BAPTISMAUX DE SAINT-THOMAS.

L'église de Tahure, annexe de Souain, bâtie sur une éminence à l'entrée du village, date du XIV<sup>e</sup>. siècle ; elle a la forme d'une croix latine : le chœur, percé de quatre fenêtres ogivales simples ; les colonnes et les chapiteaux sont tout-à-fait dans le genre de ceux que je viens de décrire, mais moins riches et assez délabrés ; on y voit également une crèche du style flamboyant.

13. S<sup>te</sup>.-Marie-à-Py. — Ste.-Marie, sur les confins des arrondissements de Reims et de Ste.-Menehould, va être l'avant-dernière station de mon excursion. Ce bourg possède une église dans un état si déplorable que j'hésitais à m'y arrêter, mais la vue du portail me décida ; c'est un charmant échantillon du style fleuri au XV<sup>e</sup>. siècle, fouillé et sculpté avec une attention qui me fait croire que l'église n'a pas toujours été si délabrée ; les montants représentent des enfants nus enlacés dans des raisins et des feuilles de vignes ;

au-dessus un tympan triangulaire et détruit en partie : il est encadré dans un arc à doubles meneaux à nœuds et se termine à un chou fleuroné ; au-dessus un dais avec une Vierge, et de chaque côté une console privée de sa statue, sur la base de laquelle sont des écussons ; sur l'un d'eux on distingue un arbre arraché. L'abside est soutenue par des contreforts et tout autour règne une corniche de modillons ; aux angles seulement il s'en trouve de sculptés : l'un porte trois hommes dans des positions peu compréhensibles. Je ne veux pas parler de l'intérieur ; la nef est une véritable grange avec un plafond bleu semé d'étoiles d'argent de l'aspect le plus réjouissant et qui fait grand honneur à son auteur. Le transept est du XIV<sup>e</sup>. siècle avec des piliers formés de sept colonnettes assez élevées ; les chapiteaux sont tellement recouverts de plâtre que je ne puis en rien dire : on y voit aussi une crédence assez intacte du XV<sup>e</sup>., et une fenêtre à ogives géminées surmontées d'une rose à quatre lobes. Le chœur, éclairé par cinq fenêtres, est parfaitement défiguré.

14. *Somme-Py.* — J'arrive au terme de mon voyage et, selon le précepte connu, j'ai eu soin de conserver le meilleur morceau pour la fin. C'est à Somme-Py, en effet, que j'ai trouvé le principal monument du canton, le seul vraiment complet et qui soit digne, selon moi, d'une monographie détaillée ; le peu de temps que j'ai pu y consacrer sera cause cependant que je ne pourrai m'étendre autant que je l'eusse souhaité.

Cette église est placée sur une élévation bien autrement considérable que celles que j'ai déjà fait remarquer, et tout me porte à croire qu'un château-fort occupait la partie de l'esplanade qui est libre aujourd'hui. Elle a trois nefs d'une conservation parfaite, percées de cinq travées de chaque côté ; les piliers sont composés de neuf colonnes et sont couronnés de jolis chapiteaux ; on y voit des fous, des enfants

dévorés par des serpents, des animaux fantastiques, des palmes, des glands, des feuilles de chêne, de laitues, de vigne, des raisins, des cordes entrelacées, genre d'ornement qui est souvent rappelé dans l'édifice. Une colonne s'élève au-dessus de ce premier chapiteau et est couronnée par un second sur lequel viennent aboutir les nervures de la voûte; c'est parmi ceux-là que j'en ai découvert un figurant une danse macabre, d'un dessin soigné et composé d'une vingtaine de personnages; malheureusement la hauteur à laquelle il est placé empêche qu'on puisse l'étudier facilement. Dans la grande nef, chacun des piliers des travées porte un dais d'un travail fort riche du XV<sup>e</sup>. siècle, à environ 2 mètres du sol; les bases présentent des anges dans diverses positions et tenant des banderolles ou des écussons; les piliers qui séparent la nef du transept, seuls, ont chacun deux de ces dais; l'un a une base où sont sculptées des feuilles et deux chats jouant; au milieu, un écu portant une équerre, un marteau et un compas, posés 2 et 1.

Les fenêtres sont sans caractère, excepté celles des nefs latérales, qui sont en ogives flamboyantes; le transept est éclairé par deux grandes en ogive; les chapiteaux de cette partie sont moins intéressants; j'y citerai cependant deux lapins n'ayant qu'une tête et une crédence du XV<sup>e</sup>. siècle, dont le couronnement porte des feuillages divers, et deux chats n'ayant également qu'une tête; la clef de la voûte centrale est aux armes de France avec le collier de saint Michel: les clefs de la grande voûte et des nefs latérales sont toutes soignées; on y voit le même écu, du trèfle, des croix, etc. Le chœur est percé de cinq fenêtres ogivales simples, séparées par des colonnettes, mais c'est dans un état déplorable de conservation.

L'extérieur, par exemple, présente une porte éminemment curieuse sur le côté septentrional; elle est divisée en deux baies, par un trumeau au-dessus duquel est une console

supportant la Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras, le linteau est travaillé avec soin ; au-dessus un tympan dégradé aujourd'hui ; sur les parois latérales de la porte et tout le long des voussures de l'arcade qui la surmonte, sont figurés des enfants nus au milieu des attributs de la vigne, sculptés avec beaucoup de finesse et analogues aux dessins que l'on voit à Notre-Dame de l'Épine. Sur ces parois, et à hauteur d'homme, sont deux statuettes posées sur des socles ; à gauche, une châtelaine ; en face le seigneur avec son armure, la subveste, la toque, est appuyé sur son bouclier semé de besans sans nombre. La corniche qui supporte le toit est formée de modillons qui, au-dessus du portail que je viens de décrire, représentent les sept péchés capitaux ; ils se prolongent autour de la nef et composent une corde entrelacée. Sur le côté opposé, il y a une petite porte ogivale, surmontée d'un tympan trilobé et soutenue par des colonnettes à nœuds ; le grand portail a été refait au XVI<sup>e</sup>. siècle : toute l'église est entourée d'énormes contreforts.

Tels sont les monuments du canton de Ville-sur-Tourbe : presque tous, comme on le voit, appartiennent au genre religieux, deux seulement à l'architecture militaire. Dans la forêt d'Haulzy, on trouve les traces d'un ancien village mentionné au XIII<sup>e</sup>. siècle et détruit depuis plusieurs siècles ; les fouilles que j'y fais exécuter ont déjà amené la découverte de fragments de sculptures, et de nombreux carreaux en terre vernis et à dessins. Je les réserve pour un rapport spécial. Près de ce bois et sur le territoire de Malmy, on voit très-souvent des briques romaines paraître sous le soc des charrués ; il y a même des fondations qui s'étendent assez loin. Les autres communes, Berzieux, Binarville, Fontaine, Gratreuil, Rouvroy, Ripont, Wargemoulin, ne renferment rien de curieux ; les deux premières conservent quelques traces de leurs anciens châteaux.

*Institut des provinces de France. Séance annuelle pour l'élection des nouveaux membres.* — Le 30 octobre, l'Institut des provinces a tenu sa séance générale annuelle, consacrée à l'élection des nouveaux membres.

M. de Caumont a d'abord lu un rapport sur les travaux de l'Institut des provinces en 1851 ; — sur l'état de ses publications ; — sur les négociations entamées avec les diverses Sociétés savantes de France, concernant la marche à suivre dans les recherches botaniques, géologiques, archéologiques, etc., etc., etc. ; — sur les expositions régionales ; en un mot, sur le mouvement intellectuel dans les départements des diverses contrées de la France.

M. de Caumont a ensuite tracé en quelques mots les traits les plus saillants de la vie scientifique de trois membres de l'Institut des provinces, décédés en 1851 : M. Puvis, de Bourg ; M. Requin, d'Avignon, et M. Duzert, de Condé-sur-Noireau.

Il a terminé par un rapport sur les travaux de onze candidats présentés, en première ligne, par les académies départementales et les Congrès pour faire partie de l'Institut des provinces et sur neuf candidats présentés par les Sociétés savantes de Turin et de Berlin, comme candidats aux places vacantes parmi les membres étrangers.

Le scrutin a ensuite été ouvert.

Les membres dont les noms suivent ont été élus membres titulaires :

M. Le Pelletier-Sautelet, docteur-médecin, secrétaire de la Société académique d'Orléans depuis vingt-sept ans, auteur

de divers ouvrages sur la botanique, élu candidat par la section des sciences physiques du Congrès scientifique de France ;

M. Jallon, docteur-médecin à Orléans, auteur de nombreux mémoires sur la médecine, correspondant de l'Académie nationale de médecine, élu candidat par la section de médecine du Congrès scientifique de France ;

M. le comte de Vignerot, élu candidat par le conseil de l'Association normande pour succéder à M. Puvis, décédé ;

M. de Behague, officier de la légion d'honneur, membre du Conseil général de l'agriculture, élu candidat par la section d'agriculture du Congrès scientifique de France ;

M. Le Vot, bibliothécaire de la marine, à Brest, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et collaborateur de la biographie universelle, candidat présenté par l'Association bretonne ;

M. l'abbé Cirot de Laville, de l'Académie de Bordeaux, élu candidat par les Sociétés savantes de Bordeaux ;

M. le comte Acmet d'Héricourt, président de l'Académie d'Arras, présenté par les Sociétés savantes d'Arras ;

M. Challe, avocat, vice-président de la Société académique d'Auxerre, membre du Conseil général de l'Yonne, élu candidat par la section d'histoire du Congrès scientifique de France ;

M. Feuillet, membre des Sociétés savantes de Lyon, élu candidat par la section de littérature et beaux-arts du Congrès scientifique ;

M. le baron de Montreuil, ancien représentant, élu candidat par les Sociétés de l'Eure, réunies à Gisors en octobre dernier.

Voici les noms des membres étrangers élus dans la même séance :

M. le comte Ernest de Beust, savant minéralogiste et commandeur de l'ordre royal de l'Aigle rouge, à Berlin ;

M. l'abbé Baruffi, professeur de géométrie à l'Université de Turin ;

M. le comte Avoyadro de Quaregni , professeur de physique à l'Université de Turin ;

M. le comte César Balbo , député , ex-président du conseil des ministres à Turin ;

M. Cibrario , sénateur de Piémont , professeur de chimie à l'Université de Turin ;

M. le baron Plana Giovanni , sénateur de Piémont , directeur de l'observatoire et membre de l'Académie royale des sciences de Turin ;

M. Ragozoni Roch , secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'agriculture de Turin ;

M. le baron Joseph Manno , président du sénat du royaume de Piémont et de la Cour d'appel de Turin , membre de l'Académie ;

M. J. Moris , sénateur du royaume de Piémont , professeur de botanique à l'Université , auteur de la *Flore de Sardaigne*.

Dans la même séance , à laquelle assistaient M. le vicomte de Cussy , M. Victor Petit , de Paris , M. Le Grand , de St.-Pierre-sur-Dives , on a entendu diverses communications importantes de MM. Morière , V. Petit et autres membres.

*Recherches sur le forum Segusianorum* , par M. l'abbé ROUX. — La Société française avait , dans plusieurs occasions , encouragé M. l'abbé Roux à publier ses intéressantes recherches sur Feurs , l'antique *forum Segusianorum*. M. l'abbé Roux s'est rendu au vœu de ses confrères ; il vient de publier un excellent mémoire intitulé : *Recherches sur le forum Segusianorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs*. Plusieurs belles planches accompagnent cet essai , notamment un plan de Feurs sur lequel sont indiqués les vestiges des anciennes constructions de la ville antique. On ne saurait trop louer M. Roux d'avoir ainsi recherché et déterminé les em-

placements occupés par ces ruines. On devrait, comme l'a demandé constamment la Société française, entreprendre le même travail pour toutes les villes gallo-romaines. Nous avons remarqué sur le plan le forum qui nous a paru se rapprocher, quant à la forme, de ceux d'Avanches (Suisse), d'Arles, et de quelques autres. L'ouvrage de M. Roux est imprimé à Lyon chez M. Boitel; il n'a été tiré qu'à 200 exemplaires. Les planches rappellent par leur exécution celles qui ornent le grand et bel ouvrage de M. de Boissieu sur les inscriptions antiques de Lyon. Le texte se compose de 160 pages grand in-8°.

D. C.

*Délibération du Conseil municipal de la ville d'Arles au sujet des mosaïques antiques découvertes en 1851; in-8°. de 35 pages, Arles, 1851.* — Deux mosaïques antiques d'un travail très-remarquable ont été découvertes à Arles, près de l'amphithéâtre, en 1851: M. Remacle, maire de la ville, a réuni la commission archéologique et lui a demandé un rapport. M. Jacquemin, le savant antiquaire, connu par des publications importantes sur les antiquités d'Arles, et secrétaire de la commission, a fait un lumineux rapport dans lequel il établit que ces mosaïques décoraient probablement le *tablinum* ou la *pynocatheque* d'une maison gallo-romaine opulente; il démontre que des fouilles, en faisant reconnaître le reste des appartements de ce palais, mettraient probablement à nu d'autres mosaïques, et il insiste pour que des fonds soient demandés à cet effet à la commission des monuments historiques du ministère de l'intérieur. Le Conseil municipal, en ordonnant l'impression de ce rapport, a pris une délibération par laquelle elle décide qu'une demande de fonds sera faite au ministre de l'intérieur, auquel seront en même temps envoyés les plans et dessins des mosaïques découvertes en 1851.

D. C.

---

---

# PRINCIPES

## D'ARCHÉOLOGIE PRATIQUE

APPLIQUÉS A

L'ENTRETIEN, LA DÉCORATION ET L'AMEUBLEMENT ARTISTIQUE DES ÉGLISES.

---

### TROISIÈME PARTIE.

#### TRAVAUX GÉNÉRAUX A L'INTÉRIEUR.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### DE L'ENTRETIEN INTÉRIEUR.

Une des choses qui frappent l'observateur visitant une église de campagne ou de petite ville, c'est le peu d'entente avec laquelle on l'entretient ordinairement. On sollicite, en effet, des subventions de l'administration, on exhorte les fidèles à concourir à la décoration du temple, mais provisoirement on laisse tomber en poussière les objets d'art anciens qui seraient la partie la plus précieuse de cette décoration désirée. Ici on fait de grosses dépenses pour encombrer d'ornements de mauvais goût une église, tandis que les murs, imbibés d'humidité, verdissent et se corrodent faute d'un assainissement nécessaire. Dans la ville voisine, le curé obtient du gouvernement des tableaux modernes et détestables, et laisse pourrir ou s'écailler de rares et précieuses peintures. On suspend avec pompe des lithographies entourées d'un

cadre de sapin, sans faire attention que le vent disloque des verrières dont la perte sera irréparable, ou que des cierges maladroitement placés enfument et calcinent un tableau intéressant.

Presque partout on badigeonne à grands frais des murailles dont on n'a point ôté la poussière, on vernit des boiseries qui pourrissent, on dore des autels et on les barbouille de fausses marbrures, mais on n'enlève ni les souillures, ni les araignées accumulées par les ans. La raison prescrirait cependant d'entretenir avant de chercher à embellir, de s'occuper du nécessaire avant de songer à un éclat superflu. Car ce n'est pas une simple maxime de bonne administration que celle-ci, écrite par Montaigne dans son chapitre *de la gloire* : « Les ornements externes se chercheront après que nous aurons pourveu aux choses nécessaires » (1). Ceux qui s'occupent d'arrangement artistique doivent aussi en faire leur profit.

## CHAPITRE II.

### DE L'ASSAINISSEMENT.

Il n'y a guères d'églises rurales où il n'y ait à faire quant à l'assainissement. L'air y est presque toujours assez chargé d'humidité pour détériorer les objets de décoration ou d'ameublement, et l'odeur de moisi qu'on y respire atteste cette insalubrité.

Les moyens d'assainissement sont extérieurs ou intérieurs. Extérieurement, on écartera les eaux stagnantes des abords de l'église; on égouttera les chemins creux du voisinage; on dirigera au loin les eaux de pluie qui descendent des toitures. On examinera si les terres du cimetière ne sont pas accu-

(1) MONTAIGNE, *Essais*, livre II, chap. XVI.

mulées, si les fondations ne sont pas trop enfouies, et dans ce cas on pratiquera une large tranchée pour remettre à nu le pied des murailles. Si l'église est bornée par un jardin, on s'opposera à l'existence d'espaliers contre les murs (1). En général, on ne tolérera aucune espèce de servitude même précaire qui serait de nature à nuire soit à la décoration, aux sculptures, etc., soit à la conservation matérielle et à la salubrité de l'édifice.

A l'intérieur, on examinera si le sol de l'église n'est pas imprégné d'humidité, si le pavage ne se mouille pas lorsque l'atmosphère devient humide. On verra si les murailles ne sont point salpêtrées, ou recouvertes d'enduits ou de crépis en mauvais état.

Dans le cas où le sol paraîtrait chargé de salpêtre, on procéderait à l'enlèvement des terres salpêtrées qu'on remplacerait par du cailloutis. Mais cette opération devra être surveillée, surtout si le pavage existant porte des traces d'antiquité. Dans ce cas on aura soin d'en lever un plan exact, pour faire replacer à l'endroit qu'elles occupaient les dalles tumulaires, les inscriptions, etc., qu'on aurait soulevées. Souvent on reconnaîtra que l'église a été remblayée et on trouvera un pavage plus ancien sous le pavage actuel. On devra rechercher, dans ce cas-là, s'il ne conviendrait pas de rétablir le niveau primitif, si l'édifice n'y gagnerait pas en élévation, en élégance (2), etc.

(1) On ne doit souffrir contre les murs ni espaliers, ni plantes parasites. On ne devra donc pas laisser les lierres envahir les murailles. Cependant quelques églises sont enveloppées de lierres séculaires qui leur donnent un aspect vénérable, et qui réellement ne causent aucun préjudice. Je regretterais vivement la disparition de ces manteaux de verdure qui sont souvent le seul ornement extérieur de petites églises sans valeur architecturale.

(2) Voyez l'art. 76 de l'Instruction ministérielle précitée.

Quelquefois on découvrira des tombeaux, qu'on s'efforcera de conserver, ou des cavités souterraines, sur lesquelles on attirera l'attention des antiquaires. Au reste, dans tous les cas où l'on jugera utile de renouveler ainsi le sol d'une église, il sera toujours bon de prévenir de cette opération, soit la commission des antiquités départementales ou diocésaines, si les autorités administratives ou ecclésiastiques ont constitué dans le pays ces utiles commissions, soit les inspecteurs de monuments établis par la Société française ou par le ministère dans la plupart des départements. Le sol des églises, témoin de bouleversements opérés à des époques diverses, est ordinairement une mine de débris précieux. Un curé zélé ne laissera donc point les ouvriers agir sans contrôle. Il fera conserver tous les objets anciens qu'on pourra découvrir, monnaies, médailles, objets de cuivre, de fer, de verre, d'ivoire, agrafes de chapes, débris d'ornements sacerdotaux, de vitraux, de pierres tumulaires, de vases, restes de pavements ornés, etc. Il constatera le tracé et la situation des constructions qui existeraient sous le pavé, les amas de cendres qui attesteraient d'anciens incendies, le niveau des pavages primitifs.

J'insiste sur l'attention que méritent ces fouilles, parce que d'ordinaire elles sont fructueuses pour la science. Pendant le moyen âge, en effet, on a très-rarement consenti à déplacer les églises, et la plupart de nos paroisses rurales, quoique rebâties à différentes reprises, sont élevées sur le lieu même où avaient été posés les premiers autels du christianisme. Certaines églises, quoique d'une architecture assez récente, sont fondées sur les ruines d'établissements romains. La cathédrale et l'église St.-Laurent, à Bayeux, recouvrent en partie les débris d'édifices antiques. On comprend combien les renseignements que procureront ces fouilles peuvent être importants, même pour l'histoire ecclésiastique.

C'est ainsi qu'en pavant à neuf l'église abbatiale de St.-Taurin, à Evreux, dont le sol avait cependant été bouleversé maintes fois, on a trouvé dans des décombres un fragment d'inscription romaine, attribuée au temps des premiers apôtres du christianisme dans le pays. A Notre-Dame d'Evreux, sous le chœur qui date du XIV<sup>e</sup>. siècle, un antiquaire, M. Bonnin, a retrouvé le tracé des murailles des anciennes absides de la cathédrale primitive, et des pavés de terre cuite vernissée qui avaient fait partie d'une mosaïque. Dans les fondations de l'église de St.-Germain-la-Campagne, près Orbec, dont on a rebâti la nef il y a cinq ans, on a découvert un autel antique en marbre, avec une inscription où le nom de Mercure permet de supposer que l'église chrétienne s'était élevée sur les débris d'un temple du paganisme (1). Au dernier siècle, on découvrit dans Notre-Dame de Paris, des vestiges romains d'un grand intérêt. Je ne finirais pas si j'énumérais les découvertes de ce genre faites sur toute l'étendue de la France. Et cependant chaque année on bouleverse le sol d'une grande quantité d'églises, sans qu'aucune personne éclairée exerce de surveillance, sans que les curés même aillent visiter les travaux. J'ai appuyé sur cette recommandation, parce que les ecclésiastiques sont les seuls représentants que la science puisse espérer trouver dans la plupart des campagnes.

Mais ces fouilles devront être opérées avec discrétion. Si l'intérêt scientifique est mis en avant, il faudra que cet intérêt soit grave et bien reconnu. Quand l'église possède un pavage enrichi de pierres tombales, de briques peintes ou carreaux émaillés, etc., on devra se refuser à des fouilles qui endommageraient à coup sûr ces pavages intéressants. Si les

(1) Cet autel est aujourd'hui déposé à l'entrée de la bibliothèque d'Evreux.

fouilles n'ont pour but que de renouveler le sol de l'église et de procurer son assainissement en enlevant des terres salpêtrées, on n'agira pas non plus à la légère. Souvent quelques points seulement seront envahis par l'humidité, et auront besoin d'être fouillés. Une fouille générale toutefois sera ordinairement utile dans les églises long-temps privées de toitures, et surtout dans celles changées, à la suite de la Révolution, en étales ou en salpêtrières, et où aucun assainissement n'est possible tant qu'on n'aura pas enlevé jusqu'à la dernière trace des terres et des mortiers saturés de matières animales et azotées.

L'assainissement du sol ne suffit pas toujours. Souvent les murs et même les voûtes sont imprégnées d'humidité, sans que la pluie les pénètre actuellement. Les travaux d'assainissement extérieur et intérieur contribuent en général à dessécher les murailles salpêtrées, mais souvent il faut en outre recourir à de nouveaux remèdes. La plupart des fabriques font alors les frais d'un lambris, dont le moindre défaut est de n'être point durable, et de ne faire disparaître le mal qu'en apparence. La marche à suivre dans ce cas consiste à faire tomber tous les crépis salpêtrés et à les remplacer. Si la muraille est en pierre de taille, on en refera le parement avec soin, et on videra les joints de tout le mortier salpêtré. On pourra alors appliquer à chaud des préparations hydrofuges. Dans tous les cas, soit que l'on ait un crépi à replacer, quand le mur est en blocage, soit que les joints seuls doivent être refaits, le mur ayant un parement, on veillera à n'employer que d'excellents matériaux. Le mortier fait avec du sable lavé et de la chaux hydraulique remplacera le plâtre qui doit être rigoureusement banni comme attirant l'humidité. On veillera surtout à ce que les maçons ne mêlent dans le mortier que de l'eau vive et très-propre, les eaux sales et char-

gées de matières animales et salines contribuent inévitablement à la formation du salpêtre.

On veillera enfin à écarter des murs humides les objets dont la conservation doit être assurée, et on laissera un certain espace où l'air puisse circuler entre ces murailles et les lambris sculptés, stalles, rétables, tableaux et autres objets d'art.

Les moyens d'assainissement que nous venons d'indiquer ne s'appliquent qu'aux édifices dont l'état est le plus fâcheux. Il y a une dernière précaution à prendre lorsque l'église est à peu près salubre. Nous voulons parler d'une ventilation régulière trop peu en usage dans les églises de campagne, qui ne restent guère ouvertes que le dimanche. Il convient d'y établir des courants d'air de temps à autre. On fera donc ouvrir quelques panneaux des fenêtres, en évitant toujours de placer ces guichets dans les verrières de couleur. L'ouverture de ces ventilateurs, faite à l'heure la plus chaude du jour, empêchera l'édifice d'être glacial en été et humide en hiver; elle contribuera à la commodité des assistants et à la bonne conservation des objets d'art. Mais en faisant ainsi pénétrer l'air dans les moments propices, on s'opposera à son introduction intempestive, et on tiendra d'ailleurs les fenêtres, les verrières, les ouvertures de toute espèce aussi bien closes que possible.

En un mot, que l'on considère l'église comme un lieu d'assemblée, ou comme un édifice décoré d'œuvres d'art, on prendra pour la rendre salubre les mêmes soins que s'il s'agissait d'un musée ou d'un lieu de réunion profane. Cette assimilation n'est point de celles qui sont avilissantes pour le culte.

## CHAPITRE III.

**DU BADIGEON, DU GRATAGE ET DES MOYENS DE NETTOYER LES MURAILLES.**

La couleur et l'aspect que présentent les murs méritent d'être calculés. Une couleur pittoresque fait souvent valoir un monument aux yeux du peintre plus que des sculptures ou des décorations sans harmonie. Les églises d'autrefois doivent leur poésie à la teinte inimitable que les années ont imprimées à leurs pierres. Les couleurs trop fraîches rétrécissent l'espace, et ôtent aux nefs gothiques leur vaporeuse grandeur: le badigeon, en faisant évanouir le mystère qui règne dans les églises du moyen âge, chasse l'impression religieuse et la révérence qu'inspirent à l'âme cette *vastité sombre* (1).

C'est donc un point très-important dans une décoration monumentale que le choix de la teinte générale qui doit harmoniser les détails et faire paraître aussi éloignés que possible les divers plans de la perspective. Un homme de goût se révèle seulement par la bonne entente de cette coloration. Des nuances criardes et discordantes, des portions d'architecture trop foncées ou trop claires, des enduits faisant tache avec les murailles voisines, décèlent au contraire l'absence de sentiment artistique. Le fracas des couleurs et la crudité des tons, qui excitent vivement les yeux, sont surtout déplacés dans les édifices sacrés où tout doit être calme et inspirer le recueillement.

Le ton gris déposé par le temps sur les murailles des églises

(1) Il n'est « âme si reveche qui ne se sente touchée de quelque « révérence à considérer ceste vastité sombre de nos églises..... ceux « mesmes qui y entrent avecques mespris sentent quelque frisson dans « le cœur.... » MONTAIGNE, *Essais*, livre II, chap. XII.

n'est point d'ailleurs inconciliable avec une propreté rigoureuse. La sévérité des teintes s'allie parfaitement avec un ordre exact, que le badigeon n'assure pas toujours.

Les gens de goût protestent depuis vingt-cinq ans contre la mode de blanchir les églises, et cependant chaque année, le lait de chaux et les badigeons de toute espèce poursuivent leurs ravages.

Le grattage, plus funeste encore, est pratiqué de temps en temps, malgré la grande dépense qu'il entraîne.

Si les murailles sont souillées de teintes sales ou discordantes, si elles sont couvertes de poussière, un nettoyage à la brosse ou un lavage procureront un brillant pittoresque et une propreté décente. Il s'agit en effet de maintenir dans un état de netteté les parois de l'édifice, sans en altérer ni les surfaces ni la couleur. Or, le grattage éraille l'épiderme de la pierre et dégrade les sculptures : le badigeon remplace par des tons crus et grossiers la coloration naturelle des murs ou les peintures dont ils étaient décorés.

Le badigeon appliqué sur des sculptures les empâte, et dérobe aux yeux leur délicatesse ; mais au moins il ne les détruit pas, et on a la ressource de le faire disparaître. Le grattage au contraire altère à jamais la forme et le caractère des moulures et des parties sculptées. Aussi, M. Victor Hugo, à propos de je ne sais plus quelle église « badigeonnée avec la propreté la plus déplorable, » s'écrie-t-il dans son livre du Rhin : « pourtant je vous déclare que les abominables restaurations qui se font maintenant en France, finiront par me réconcilier avec le badigeon..... Le badigeonnage, lui, se contente d'être stupide, il n'est pas dévastateur (1). »

M. Schmit, dans son ouvrage intitulé *Les Églises gothiques*, avait déjà écrit un chapitre contre le badigeonnage et le grat-

(1) Victor Hugo, *le Rhin*, t. II, p. 296.

tags des églises (1). M. de Montalembert, dans son volume du *Vandalisme et du Catholicisme dans l'Art*, livre éloquent qui devrait être médité par tous ceux qui ont à s'occuper de l'entretien et de la décoration des temples, n'a pas moins vivement stigmatisé l'emploi du badigeon « sous lequel disparaissent à la fois les merveilles de la sculpture et le prestige de l'antiquité. »

En résumé, les parois d'un édifice bâti en pierre de taille doivent rester avec leur apparence antique, et nous ne pouvons trop approuver les trois articles suivants d'une circulaire ministérielle que nous avons déjà citée :

« 70. Tout espèce de badigeonnage intérieur ou extérieur est interdit dans les cathédrales et les églises. »

« 71. Si le débadigeonnage d'une église est autorisé, cette opération ne pourra être faite qu'au moyen du lavage ou du brossage, et en n'employant que des instruments de bois. L'emploi des râcloirs en métal est expressément interdit. Le débadigeonnage des bas-reliefs ou des sculptures ne devra jamais être confié qu'à des ouvriers habiles et soigneux, et sévèrement surveillés par l'architecte ou son agent. On évitera d'enlever les traces de peintures anciennes qui peuvent se trouver sous le badigeon, et, s'il s'en trouve, l'architecte ou son agent devront le constater immédiatement.

« Pour enlever le badigeon sans altérer les peintures qu'il recouvre, on devra l'imbiber avec de l'eau chaude et attendre, pour l'enlever avec des râcloirs de bois, qu'il soit boursofflé, ce qui arrive peu de temps après l'application de l'eau chaude. »

« 72. Dans certains cas, sous le prétexte de donner une apparence neuve à des constructions anciennes, soit à l'in-

(1) Voyez aussi le *Manuel de l'architecte des monuments religieux* du même auteur.

« térieur, soit à l'extérieur, ou de les raccorder avec des restaurations récentes, on a souvent ragréé des parements, moulures ou sculptures noircies par le temps. Cette opération, qui altère les tailles primitives, modifie la forme et le caractère des moulures ou sculptures, est formellement interdite. »

Il ne faut pas croire que le badigeon et le grattage appliqués sur des surfaces unies, n'aient point d'autre inconvénient que celui de changer la teinte des murailles. Ils altèrent encore le grain et les tailles des parements. L'outil de l'ouvrier dans les travaux soignés d'architecture se fait sentir sur la pierre, comme le ciseau et la râpe du statuaire sur le marbre. Chaque époque, chaque style, portent la trace de procédés qui diffèrent. Les tailles antérieures au XIII<sup>e</sup>. siècle sont faites assez grossièrement et au *taillant droit*; celles du XIII<sup>e</sup>. à la *grosse brettur*e et *layées* avec une grande précision : la surface des pierres, couverte de stries qui se coupent carrément, ressemble alors à du gros canevas et présente un grain aussi régulier que celui des hachures d'une gravure. Les tailles du XIV<sup>e</sup>. siècle sont *layées* à la *brettur fine* avec plus de netteté encore; celles du XV<sup>e</sup>. à la *brettur*e et au *racloir*. Les retailles, les grattages faits après coup, altèrent la physionomie des parements et la forme des profils. Il n'est pas de plus sûr moyen de discerner les parties restées intactes de celles qui ont été restaurées, que de rechercher les tailles primitives conservées sur les points peu accessibles ou masqués. Le grattage toléré quelquefois sur les parties unies des églises, a donc au moins l'inconvénient, en donnant aux murailles un aspect nouveau, de leur ôter tout caractère d'authenticité.

Mais ces prescriptions s'adressent surtout aux grands édifices bâtis en pierre de taille, dont le parement doit rester à nu.

Quant aux églises rurales, leurs murs bâtis en blocage sont quelquefois aussi grossiers que les murs de nos jardins, et on comprend que le principe posé pour les églises monumentales doit être modifié. Dans le département que j'habite, les parois intérieures des églises de campagne sont nécessairement revêtues d'un crépi, et le grattage n'a jamais pu y être employé. Le badigeon seul fait tous les frais de décors. Doit-il être absolument proscrit ?

Quelque répugnance que nous inspirent les barbonillages si chers aux vitriers et aux fabriciens de campagne, nous croyons qu'une coloration sera presque toujours rendue nécessaire par la présence des crépis. On ne peut laisser visibles les diverses nuances des enduits souvent raccommodés, et nous préférons une église badigeonnée à celles dont les murs laissent voir des enduits grossièrement rapiécés. Même dans le cas où la construction est en pierre de taille à parements réguliers, on ne peut conserver apparentes toutes les réparations que le temps a rendues nécessaires, et qui donnent aux murailles l'aspect d'un habit d'arlequin. « Ces  
 « sutures, en replâtrages visibles, dit un auteur déjà cité,  
 « tuent l'architecture, dont tous les détails disparaissent sous  
 « une laide bigarrure qui fatigue, distrait la vue et tend à  
 « mettre en apparence chaque chose hors de son plan,  
 « comme les plus légères notions de la perspective aérienne  
 « suffisent pour le démontrer. — Le moyen d'éviter ces  
 « inconvénients, c'est de faire raccorder, par des teintes  
 « étudiées, le ton des plâtres ou des pierres neuves avec  
 « le ton dominant de l'édifice. Il faut lui laisser son air  
 « vénérable de vieillesse, et non lui donner l'aspect toujours  
 « disgracieux et repoussant de la décrépitude » (1).

Mais ce ne sera point de badigeon épais et boueux que

(1) M. SCHMIT ; *Les églises gothiques*, pages 108 et 109.

l'on se servira. On choisira la coloration la moins voyante, la plus solide, celle qui formera le moins d'épaisseur. On appliquera sur les enduits et les parties de murailles à raccorder une teinte douce et effacée plutôt qu'une véritable peinture. On se gardera de la blancheur fatigante du lait de chaux, et du vulgaire badigeon jaune en usage pour les corridors. On bannira surtout les imitations de marbre et de lambris si en vogue aujourd'hui. On préférera enfin les couleurs mates aux peintures luisantes.

Nous verrons dans un chapitre ultérieur de quelles décorations peintes les murailles des églises sont susceptibles : nous nous bornons ici à ce qui touche aux grosses réparations et à l'aspect général.

#### CHAPITRE IV.

##### DES VOUTES.

J'aurai peu de chose à dire des voûtes de pierre. Elles demandent en général les mêmes soins que les murailles. On veillera à conserver toutes les anciennes peintures qui peuvent s'y trouver. On en respectera avec grand soin les nervures et les parties sculptées, et l'on se gardera bien de perforer des clefs de voûte pour suspendre des lustres. Les trous de suspension qui affaiblissent et peuvent faire éclater les pierres où ils sont pratiqués ne doivent être percés que dans des parties peu essentielles à la solidité.

La maçonnerie même des voûtes est de deux espèces : le plus souvent en blocage de moellons, recouvert d'un enduit ; plus rarement en petites pierres régulièrement appareillées et sans crépi. Lorsqu'on jugera nécessaire de réparer ces voûtes, on conservera toujours l'état de choses ancien, se bornant à rejointoyer celles dont l'appareil est à

nu, rétablissant l'enduit sur celles qui en étaient revêtues, et qui d'ordinaire n'ont pas assez de régularité ni d'épaisseur pour être dépouillées du revêtement que les premiers constructeurs avaient jugé utile.

On rencontre des voûtes en briques dans quelques églises de la renaissance; la conduite la plus sûre à tenir à leur égard, est encore d'innover le moins possible s'il est utile de les réparer.

Les voûtes de pierre des églises sont des constructions légères et d'ordinaire très-minces. Etablies de manière à ne charger que le moins possible les murailles, elles n'ont jamais été destinées à supporter de fardeaux. Leur extrados formant une surface très-inégale, bossuée de reliefs et de creux profonds, se refuse aussi à supporter les pas des officiers de l'église ou des curieux. En conséquence, une fabrique soigneuse veillera avec soin à ce que rien de pesant ne soit déposé sur les voûtes, à ce qu'aucune pièce de charpente ne trouve son point d'appui sur elles, à ce que jamais on n'y laisse de matériaux, à ce que surtout on ne marche dessus, les pas rapides leur imprimant un ébranlement très-dangereux. Beaucoup de voûtes d'églises ont été compromises parce que des charpentes s'appuyaient sur elles, ou parce que des couvreurs avaient déposé sur leurs parties faibles des amas de tuiles ou d'ardoises. Pour parcourir les combles, il doit y avoir des ponts en planches établis sur les pièces inférieures de la charpente, qui, elle, doit être supportée par les murs et les contreforts. Ces précautions sont surtout indispensables pour les voûtes dont l'appareil est resté à nu du côté des combles : les voûtes dont l'extrados est couvert d'une chape en mortier sont moins exposées.

On comprend que si les voûtes sont chargées de gravois, de copeaux, il importera de les débarrasser de ce fardeau, et qu'un nettoyage opéré avec prudence sera indispensable

sur les voûtes couvertes de débris. On craindra moins une couche légère de poussière qui, ne dérochant point l'extrados des voûtes à la vue, peut contribuer à garantir leur maçonnerie d'infiltrations subites, si une avarie compromettrait les toitures.

Je n'insiste pas sur ce point, la plupart des auteurs de traités spéciaux, et notamment M. Auber, dans le *Bulletin monumental*, ayant donné les meilleurs conseils aux soins à donner aux voûtes, et quant à la surveillance à exercer sur les couvreurs.

#### VOUTES EN BOIS.

Je devrai consacrer la plus grande partie de ce chapitre à un système de voûte dont l'étude a été trop négligée, je veux parler des voûtes ogivales en lambris.

Nous avons, dès l'introduction de cet ouvrage, blâmé la mode si répandue aujourd'hui de défigurer ces voûtes en les masquant sous une couche de plâtre ou de mortier. Beaucoup d'entr'elles ont en effet un véritable mérite.

Les anciens architectes qui comprenaient mieux que nous ce qui faisait l'harmonie de leurs créations, n'avaient pas craint d'employer les voûtes de charpente dans des édifices de premier ordre, où leur légèreté, leur sonorité, leur ampleur leur assuraient une juste préférence. Et maintenant dans la plupart des monuments publics d'Angleterre, et notamment dans les églises, on construit des voûtes de bois, peintes et dorées, dont l'effet est d'une grande richesse.

Il y a en France d'anciennes voûtes en merrain qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Nous pouvons citer comme exemple la magnifique voûte de la grande salle du Palais de Justice à Rouen, qui date des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, et dont la hardiesse surprend toujours, puisque,

malgré ses vastes proportions, sa charpente se soutient sans poinçons et sans entrails.

Les voûtes de bois qui appartiennent à l'époque ogivale ont pour pièces principales, d'abord des poutres horizontales, placées sur le sens de l'épaisseur des murs et qu'on nomme *sablières*, ou *plates-formes*, puis des *arbalétriers* cintrés en ogive dont l'écartement est maintenu par des poutres horizontales et transversales appelées *entrails* ou *tirants*. Un poteau vertical assemblé sur le milieu de l'entrait et qui se nomme *poinçon* ou *chandelle* supporte la poutre *faîtière* et soutient les *arbalétriers* à leur partie supérieure. Ces *mattresses* pièces font en même temps partie de la toiture proprement dite. La voûte, qui cache les chevrons et les pièces secondaires de la charpente, est composée de douves de merrain. Ces douves forment une voûte en berceau ogival. Elles dissimulent les *arbalétriers* en laissant visibles le côté des *sablières* ou *plates-formes*, les *entrails* tout entiers et les *poinçons*. Mais les grosses pièces, exposées ainsi à la vue, n'ont point été laissées sans ornements. Les *poinçons* ont pris l'aspect de colonnettes, les *entrails* se sont couverts de sculptures variées, les *sablières* chargées de moulures deviennent des corniches souvent très-ornées. Quelquefois le bout de pièces de bois secondaires destinées à relier les *sablières* aux madriers de la charpente extérieure forment de place en place des modillons ornés de sculptures : ces pièces accessoires se nomment des *sabots* ou *blochets*. Enfin, sur la ligne la plus élevée des voûtes de cette espèce, des rosaces découpées, des écussons, des enjolivements divers se trouvent suspendus.

Rouen présente plusieurs spécimens de ces voûtes en charpente, à St.-Godard et dans quelques églises supprimées, au nombre desquelles nous citerons celle des Augustins, dont la voûte en lambris est un excellent type du genre. A Caen, nous indiquerons la voûte de l'ancienne église des Carmes et

celle de l'église St.-Sauveur, au coin de la rue Froide, récemment altérée par des restaurations où l'esprit de l'architecture gothique n'a pas été assez suivi. A Chartres, une église supprimée et livrée à l'administration de la guerre, St.-André, je crois, a aussi une voûte en bois qui est remarquable.

Le XVI<sup>e</sup>. siècle vit inventer des voûtes en bois à plein-cintre ou d'autres à courbe surbaissée. Philibert Delorme, le grand architecte de la cour de Henri II, goûta si fort les voûtes de charpente qu'il leur consacra une notable partie de ses écrits sur l'architecture. C'est à lui qu'on doit l'invention des voûtes en anse de panier qui portent son nom et qui, à la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle, avaient pris la place des voûtes ogivales à entrails et poinçons.

Mais les voûtes à la Philibert Delorme n'ont pas la légèreté et l'élancement des voûtes gothiques; leur peu d'élévation les rapproche des plafonds, et leur inventeur les avait destinées plutôt pour des palais que pour des églises.

On voit au XVI<sup>e</sup>. siècle quelques exemples de voûtes en bois qui simulaient les riches voûtes à pendentifs de la renaissance, et qui étaient construites à arêtes, avec des nervures, des *liernes* et des clefs tombantes et ouvragées comme les voûtes de pierre. Le chœur de l'église de St.-Etienne-le-Vieux, à Caen, en fournit un exemple.

Les voûtes de bois font néanmoins le désespoir de tous les architectes vulgaires, des amateurs d'églises badigeonnées, et des marguilliers qui veulent du nouveau. Les poinçons et les entrails apparents au-dessous de la voûte blessent leurs yeux délicats, et les douves noircies par le temps leur font invoquer le secours du plâtrier. Ils sont enchantés quand celui-ci a arrangé la voûte de l'église comme un galetas ou une mansarde. Mais jamais ils n'ont songé que la laideur de

ces voûtes vient des dégradations qu'on leur fait subir, des araignées qui les encombrant, des échelles et des débris de toutes sortes que ces administrateurs *soigneux* ont accrochés à leurs poutres sculptées. C'est alors qu'on s'imagine, sur la proposition d'un maçon, de faire mettre un enduit comme celui que l'on voit aux voûtes de la Madeleine de Verneuil, à celles de l'église de Breteuil (Eure), à celles de St.-Patrice de Rouen, ou que, par un raffinement de mauvais goût, on établit un plafond *orné* de moulures en sapin, comme on vient de le faire dans l'église de St.-André, à quelques lieues d'Evreux (1).

Les voûtes de bois n'ont besoin ni du maçon, ni du plâtrier. Pour les restaurer, il faut le concours d'un charpentier ou d'un menuisier au courant de la menuiserie gothique.

On devra d'abord se garder de faire disparaître les poutres apparentes qui soutiennent ces voûtes et en maintiennent l'écartement. Outre que les *poinçons* et les *entrails* sont souvent ornés de sculptures, ils sont caractéristiques et indispensables à la solidité de tout l'édifice. Ils empêchent la charpente de pousser les murs en dehors, et jouent le rôle des contreforts et des piliers-butants qui soutiennent l'effort des voûtes dans les églises voûtées en pierre. Aussi il est à

(1) « Ce n'est pas que les églises à voûtes de bois soient absolument rares. Il en existe même à qui ce genre de construction, laissé apparent à dessein, donne une physionomie très-pittoresque, qu'il faudrait bien se garder de leur ôter, par l'établissement d'une méchante voûte en plâtre, sous prétexte d'amélioration, ainsi que je l'ai vu faire à un curé mal avisé et à des fabriciens ignares. Il n'existe point de termes pour caractériser dignement un semblable vandalisme. » (M. SCHMIT, *Manuel de l'architecte des monuments religieux*, p. 102.)

remarquer que les églises voûtées en merrain avec entrails n'ont à l'extérieur que des contreforts peu importants. La suppression des poutres qui maintiennent les voûtes de bois entraînerait donc la nécessité de remanier les gros murs et de les flanquer de solides piliers-butants.

Les désastreux effets de la suppression des pontres sont indubitables. Partout dans nos campagnes, l'inspection extérieure des murs révèle si la voûte a été privée de ces appuis si utiles : partout où les entrails ont été sciés, les combles s'affaissent et les gros murs se lézardent et surplombent. Il faut alors reprendre les murailles ébranlées, et remplacer les poutres supprimées par des barres de fer dont la maigreur produit le plus mauvais effet. Certes, c'est une étrange manière de restaurer que de conduire à une ruine imminente par un affaiblissement certain ;

Nam si debilitas redit, instauratio non est (1).

Mais si l'on conserve les poutres qui supportent et relient la voûte, qui la divisent en travées, il devient déraisonnable de cacher avec du plâtre, les douves de merrain qui constituent cette voûte : car ce plafonnage n'a d'autre but, de l'aveu même de ceux qui l'emploient, que de donner à une voûte de bois un peu de l'apparence d'une voûte de maçonnerie. Or, si des murs de pierre peuvent supporter un couronnement en bois, il serait contre les lois de la stabilité, que des madriers supportassent une construction en pierre. Aussi rien n'est plus illogique que ces prétendues restaurations, où des entrails conservés forcément trahissent des voûtes en bois, masquées sous un enduit postiche.

C'est ici le cas d'appliquer les principes que nous avons

(1) AURELIJ PRUDENTIJ, *De resurrectione Carmen*.

formulés dans l'un des chapitres de notre première partie, où nous avons démontré que rien n'est moins monumental et moins convenable pour une église que ces puérils travestissements (1).

On peut répondre, il est vrai, que si ces voûtes de bois ont été autrefois en harmonie avec les vitraux brillants, avec les boiseries couvertes de sculptures, avec toutes les richesses artistiques des anciens jours, la plupart d'entr'elles sont devenues sombres et poudreuses, et que les ravages du temps qui laissent sur la pierre de pittoresques empreintes, leur ont causé, à elles, une triste décrépitude. Qu'il faut donc forcément les cacher, et céler sous un enduit protecteur leurs planches disjointes et vermoulues.

L'objection est sans force, car on peut les ramener à leur état primitif. Au lieu du maçon, ce sera un menuisier intelligent que l'on prendra pour les restaurer. La dépense sera moindre et le résultat meilleur.

Si ces voûtes sont complètement pourries, si les poutres en sont grossières, s'il n'y a pas de sculptures, s'il n'existe qu'un lambris informe ou moderne, il vaudra mieux ne pas gaspiller d'argent en plâtrages fragiles, en laides barres de fer, substituées aux *fermes* et aux entrails, mais ce sera alors le cas de faire franchement la dépense, et de remplacer la voûte de bois qui ne peut être restaurée, par une voûte véritable en maçonnerie légère, moins coûteuse qu'on ne le suppose, si l'on suit exactement les procédés des architectes gothiques.

Mais dans la plupart des cas, avec peu de dépense on

(1) Toute cette hypocrisie de la matière et de la forme est souverainement déplaisante. Il n'y a pas d'art auquel la sincérité soit plus nécessaire qu'elle ne l'est à l'architecture..... M. H. FORTOUL, *De l'Art en Allemagne*, t. 1<sup>er</sup>, p. 199.

ramènera les voûtes de merrain à leur état originaire, et on leur restituera l'aspect élégant et pittoresque qu'elles avaient eu d'abord.

On les fera simplement débarrasser des souillures que la négligence y a laissé s'attacher, des superfétations imaginées par le mauvais goût et des raccommodages disparates.

Les douves pourries ou vermoulues seront remplacées avec du merrain choisi; les pièces déjetées ou brisées seront remises en place.

Si le temps et la poussière ont trop noirci la voûte, si la pluie en pénétrant par places y a fait des taches, un lavage à la brosse restituera au bois une couleur plus soignée. Si on a eu le mauvais goût de la faire blanchir à la chaux ou couvrir d'un badigeon à l'huile, l'eau chaude et la lessive en feront justice. Quelquefois un encaustique à la cire ou un vernis transparent pourront être appliqués pour donner du brillant à la voûte restaurée.

Mais cette restauration ne se fera pas sans précaution, car ces voûtes, les plus défigurées en apparence, gardent souvent de curieux débris d'antiquités et des vestiges d'anciennes décorations.

Il y en a qui ont été couvertes de peintures précieuses. La voûte de l'église des Carmes, à Caen, par exemple, est encore décorée de grandes scènes qui représentent la vie de Jésus-Christ, et qui ont été exécutées par un peintre de l'école de Restout, sinon par un membre de cette famille d'artistes. J'indique ici ces peintures ignorées, parce qu'elles s'effacent tous les jours, les curieuses nefs de l'église des Carmes étant aujourd'hui transformées en magasins.

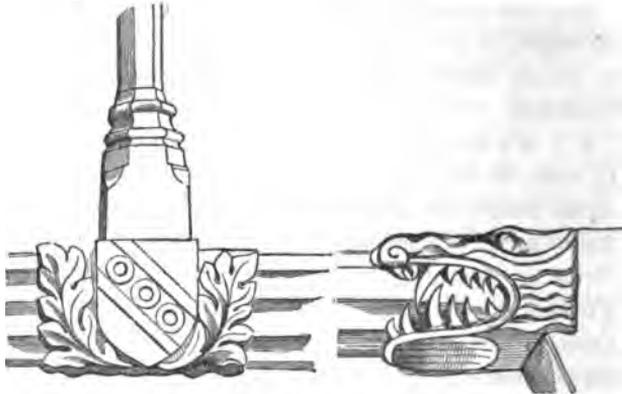
Il y en a d'autres où l'on avait peint des décorations d'un beau style. Telle était la voûte de St.-Nicolas-le-Peinteur, à Rouen : cette église autrefois fameuse pour ses splendides

verrières, et qui changée en atelier à la suite de la Révolution, ne subsiste plus que dans une lithographie des *Voyages dans l'ancienne France*.

Dans la Haute-Normandie, surtout aux environs d'Évreux et de Lisieux, celles de ces voûtes qui n'ont reçu d'injures ni du temps ni des hommes, ont conservé des détails curieux.

On remarquera, par exemple, les sculptures et les moulures des entrails, des poinçons et des sablières, les figures grimaçantes et les feuillages qui terminent ces pièces principales.

Voici un type d'entrait qui domine surtout dans l'ancien évêché de Lisieux; une guivre gigantesque semble vouloir dévorer entre ses dents formidables le madrier de chêne à l'extrémité duquel elle est sculptée. Nous plaçons à côté un croquis de l'assemblage du poinçon qui porte sur cet entrait :



nous avons dessiné ces détails de charpente dans l'église de Bois-Anzeray (Eure).

A l'endroit où le poinçon est greffé sur l'entrait, celui-ci présente un renflement destiné à compenser l'affaiblissement produit par la mortaise, et on a profité de cette saillie pour y sculpter des armoiries.

Les entrails étaient ainsi ouvragés de préférence à trois endroits, aux deux bouts et au milieu, c'est-à-dire aux points de jonction avec les sablières et avec le poinçon. Le milieu portait souvent des blasons, placés ainsi en évidence.

Certaines de ces poutres ont été sculptées dans toute leur étendue et enrichies de torsades, d'oves, de perles, etc. M. Bouet en a dessiné une, qui était extrêmement riche, dans le chœur de l'église de Livarot : elle était décorée de torsades et d'entrelacs avec les armoiries des anciens comtes de ce bourg : des *rageurs* ou têtes de requin d'un grand relief étaient sculptées à chaque extrémité. Malheureusement cet entrait a été supprimé il y a deux ans, pour mettre plus en évidence un pitoyable rétable d'autel fraîchement confectionné dans le style soi-disant grec ou romain. Un poinçon également sculpté a forcément disparu par la même occasion. Les poutres de la nef, quoique beaucoup plus simples, peuvent donner une idée de la richesse d'ornementation qui caractérisait celles du chœur. Les églises voisines sont remarquables par des charpentes du même genre. A l'entrée de Livarot, il existe une chapelle de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle, celle du château de la Pipardière, qui est pleine de boiseries ornées. On y voit une tribune en bois sculpté et des voûtes de bois curieuses. La charpente même du clocher, placé sur le milieu de la nef est visible de l'intérieur, et couverte d'ornements. L'art du charpentier fut ainsi poussé très-loin dans la construction de cette chapelle seigneuriale. On peut aussi citer la voûte en

charpente de l'église de Landelle, près de Vire, qui semble avoir été imitée au XVII<sup>e</sup>. siècle dans les églises des environs (1).

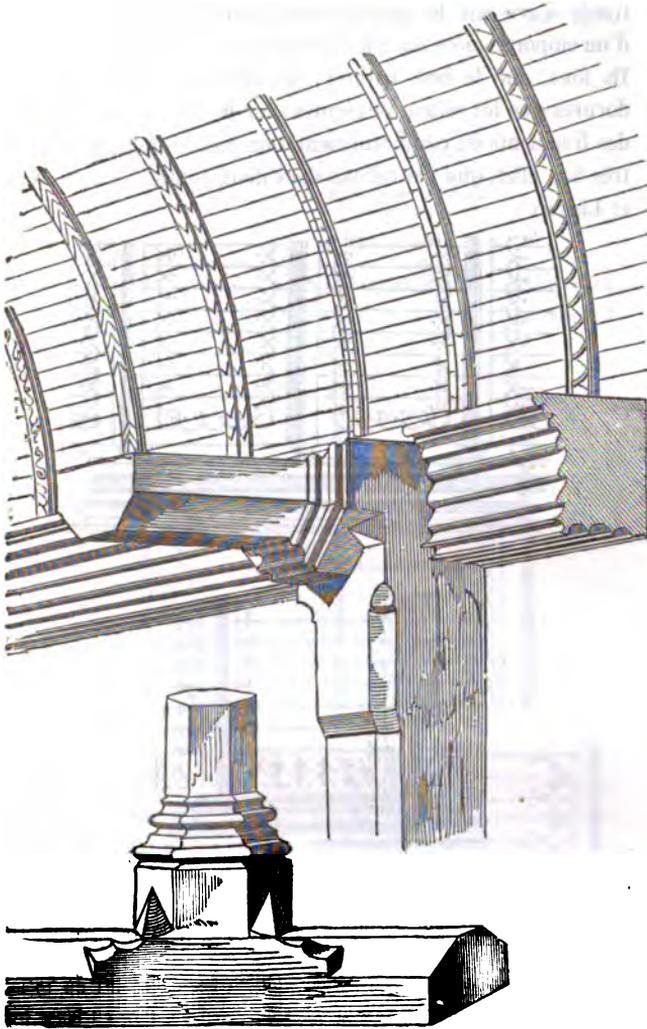
A ces sculptures exécutées sur les grosses poutres venaient se joindre d'élégantes découpages en menuiserie, des rosaces à jour, des écussons, formant une série de culs-de-lampe sur la ligne de faîtage au point le plus élevé de ces voûtes.

On conservera avec soin les écussons suspendus à ces voûtes. Ils fournissent toujours de précieux renseignements pour l'histoire de l'église qui les renferme. En effet, à côté des armoiries seigneuriales on retrouve la marque des plus humbles bienfaiteurs. A la suite des blasons nobiliaires viennent les chiffres des curés successifs, les emblèmes et les devises des confréries, la trace, en un mot, de tous ceux qui contribuèrent à la construction ou à la décoration du temple.

Quelquefois les nervures qui divisent la voûte en bandes ou voussures verticales, ont été rehaussées de vives couleurs ou ciselées d'élégantes guillochures. Quelquefois aussi elles se terminent à leur partie inférieure par un feuillage ou un culs-de-lampe. Voici un croquis de la voûte, aujourd'hui très-altérée, de la petite église de St.-Sébastien, près Évreux : les nervures sont guillochées chacune d'un dessin différent.

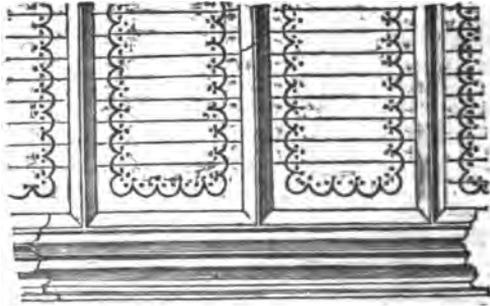
Aux ornements sculptés venaient se joindre des ornements peints, qui, je crois, n'ont encore été signalés nulle part, et qui peut-être n'existent que dans la contrée que j'habite,

(1) Quelques-unes des poutres sculptées de la voûte de l'église Saint-Aubin de Guérande, en Bretagne, ont été lithographiées dans les *Voyages dans l'ancienne France*. Elles sont aussi terminées par des têtes de requins ou de crocodiles.

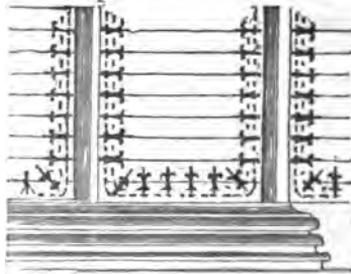


FRAGMENTS DE LA VOUTE A ST.-SÉBASTIEN, PRÈS D'EVREUX.

où j'en ai vu des exemples variés (1). Ces ornements ont été tracés *à cru* sur le merrain non peint des voûtes, à l'aide d'un emporte-pièce en tôle découpée ou en cuir percé à jour. Ils font, sur le bois naturel, un effet assez semblable aux dorures que les relieurs exécutent sur le plat des livres. Voici des fragments de cette ornementation bien simple, mais d'un très-bon effet, que j'ai relevés dans deux églises, entre Évreux et Lisieux :



A BOISNEY.

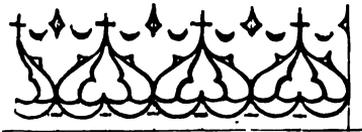


A FONTAINE-LA-SORÊT.

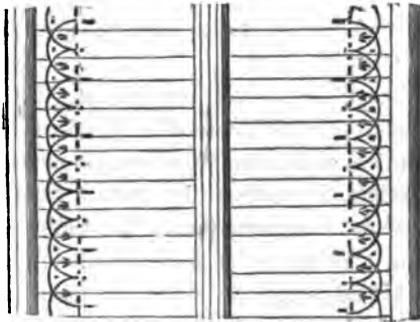
C'est encore avec des emportes-pièces semblables, frottés de

(1) M. Bouet nous écrit que l'on voit de beaux dessins du même genre et exécutés avec soin, à la voûte de charpente fort curieuse qui couvre l'une des églises de Dijon.

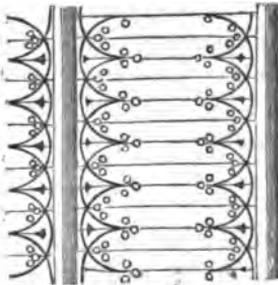
couleur rouge, qu'on a tracé sur la voûte de l'église d'Illiers-l'Évêque (Eure), cet ornement dans le style du XV<sup>e</sup>. siècle :



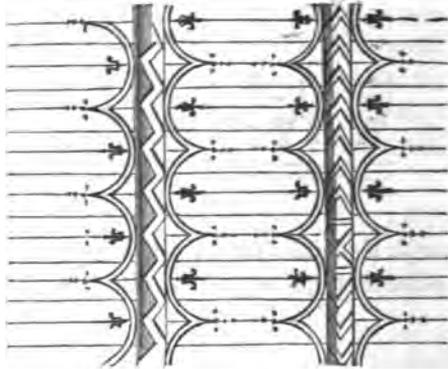
J'ai recueilli à Rugles (Eure), dans l'église St.-Germain, cet autre échantillon qui reparait de place en place sous le badigeon :



Non loin de là, aussi à Rugles, le lambris de la voûte ogivale de l'église abandonnée de Notre-Dame porte encore les dentelles suivantes faites de même à l'aide d'un emporte-pièce ou *pochoir* :



Cet autre type a été relevé dans l'église de Roman, près Damville (Eure) :



On remarque des broderies du même genre à la voûte de l'église de Harcourt (Eure).

Pour résumer ces détails, on voit que, loin de masquer ces anciennes voûtes, le moyen d'en tirer parti est de les restaurer dans leur style primitif, en conservant tous leurs ornements peints ou sculptés. Les enduits dont on voudrait les charger en compromettraient la solidité et ne tarderaient point à se gercer et à se détacher par lambeaux. D'ailleurs le plafonnage des voûtes de merrain a un autre défaut, c'est de les rendre extrêmement sourdes et de les priver de leur sonorité, si précieuse pour une église. Les nefs voûtées en bois sont en effet comparables à la caisse sonore d'un grand instrument de musique, et cette raison suffirait à elle seule pour faire proscrire le badigeon et surtout les enduits.

#### PLAFONDS ET VOUTES DIVERSES.

Dans beaucoup de contrées, aux environs de Caen notamment et dans le département de la Manche, on s'étonne de rencontrer, dans des églises monumentales d'ailleurs, des

plafonds plats en planches brutes et mal assemblées. Ces planchers grossiers remplacent des voûtes de pierre inachevées ou tombées, quelquefois des voûtes de bois disloquées parce qu'on en a coupé les entrants. On comprend que de pareils plafonds ne peuvent être considérés que comme provisoires. Si cependant ils avaient été construits avec soin et d'une manière définitive, s'ils présentaient quelque caractère d'antiquité ou des décorations peintes ou sculptées, on devrait les respecter et les restaurer dans le style de leur construction primitive. Mais d'ordinaire on ne voit dans les églises des plafonds de quelque valeur que sous des buffets d'orgue ou des tribunes de peu d'étendue.

Les voûtes, d'ailleurs, conviennent seules aux églises, et la plupart des plafonds sont d'origine récente et sans caractère artistique.

#### DE QUELQUES VOUTES SIMULÉES.

Nous avons posé comme principe que la simulation en matière architecturale devait être repoussée. Mais il n'est pas de règle sans exception, et la nécessité peut quelquefois justifier une dérogation à la maxime qu'en fait d'art il ne faut pas déguiser la nature des matériaux. Il y a en effet des cas où nous croyons que l'on fera bien de recourir à des voûtes simulées, faute de quelque chose de mieux. Les architectes anciens nous en ont donné des exemples. C'est ainsi qu'il y a deux siècles, une partie des voûtes de la grande nef de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, étant tombées, ont été rétablies simplement en plâtre, et produisent l'effet de voûtes en pierre; à St.-Germer, les grandes voûtes de l'église abbatiale s'étant écroulées dans une partie de la nef, ont été remplacées autrefois par des toiles peintes que, tout récemment, des architectes du gouvernement ont prises pour des voûtes réelles dont la solidité était compromise et qui, menaçant de leur énorme poids les fidèles et le monument lui-même, de-

vaient être démolies en toute hâte. Mais on comprend que **de pareils artifices, blâmables dans une construction neuve**, ne doivent être employés que pour remplacer d'anciennes voûtes tombées, lorsque le peu de solidité des murs s'oppose au rétablissement d'une voûte en maçonnerie. Ce sont des palliatifs qu'il faut d'ailleurs employer avec discernement. Ces voûtes simulées doivent être établies dans le style de celles qu'elles remplacent et seulement pour remplir un vide et empêcher de voir la toiture. Il est évident que, sagement employées, elles sont préférables aux planchers établis en plusieurs endroits pour tenir lieu des voûtes inachevées ou détruites, et qu'il vaut beaucoup mieux recourir à du plâtre ou à de la toile peinte que de démolir peut-être un édifice précieux.

## CHAPITRE V.

### DES PAVAGES.

Les anciens pavages sont devenus trop rares pour ne point intéresser à un haut degré l'antiquaire et l'artiste ; leur beauté, leur convenance, l'harmonie qu'ils présentent avec les autres parties de la décoration des édifices gothiques les rend très-dignes d'être imités pour remplacer les pavages vulgaires qui déparent aujourd'hui trop de monuments.

Nous diviserons ce chapitre en deux sections : nous traiterons d'abord de la conservation des anciens pavages encore subsistants, et en second lieu nous formulerons quelques conseils pour le cas où il s'agirait de repaver une église.

#### 1°. *Conservation des anciens pavages.*

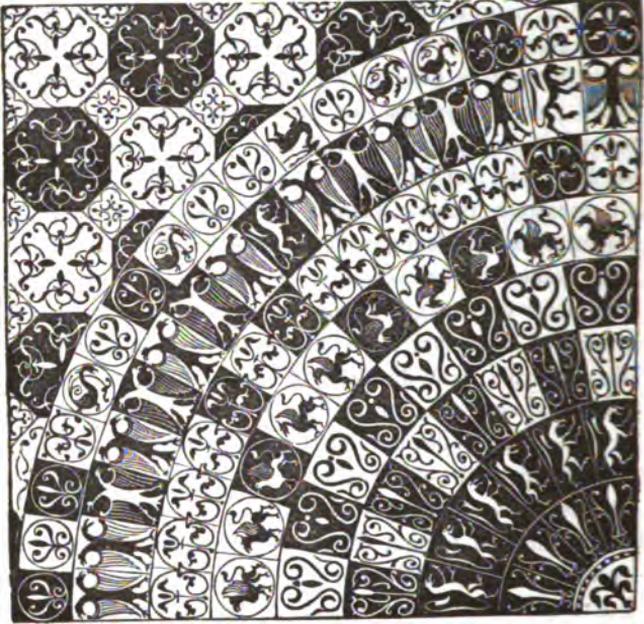
Deux sortes de monuments se rencontrent encore dans le pavage des églises anciennes : les débris des pavements primitifs, remarquables par leurs ornements, leur matière, ou l'arrangement symétrique et calculé des pièces dont ils sont

composés ; puis les pierres tombales gravées et décorées de figures et d'inscriptions.

Une des plus brillantes décorations de l'architecture du moyen âge consistait dans les pavés émaillés, employés généralement pour les églises et les châteaux depuis le XII<sup>e</sup>. siècle jusqu'au XVII<sup>e</sup>. Ces pavés émaillés étaient en terre cuite décorée de dessins et couverte d'un glacis ou vernis coloré ; on les combinait de diverses manières, et l'on en composait des rosaces qui rivalisaient avec les vitraux peints par leur éclat, en formant pour ainsi dire des tapis vitrifiés d'une extrême richesse. Comme on en fabriquait de différents échantillons, que leur grandeur et leur forme variait comme leurs couleurs et leurs dessins, on pouvait obtenir des compartiments de tous genres. Chaque pavé pris isolément était cependant assez simple, et la plupart ne réunissaient que deux couleurs, celle du dessin et celle du fond, mais en les combinant ensemble, on arrivait à un effet beaucoup plus brillant que celui des mosaïques antiques faites à grands frais avec des morceaux de marbre ou de verre coloré. D'ailleurs chaque atelier où l'on fabriquait ces pavés adoptait des dessins particuliers, et le goût de ces dessins a varié suivant les époques, en sorte qu'il serait facile à l'aide des collections où l'on a recueilli des échantillons de ces carreaux de terre colorée, et des nombreux recueils d'antiquités où l'on en publie chaque jour des spécimens, de porter à plusieurs mille peut-être le nombre des types différents déjà connus en France et en Angleterre.

Si ces pavés, isolés les uns des autres, se rencontrent encore assez souvent, il est beaucoup plus rare de les retrouver dans leur premier arrangement, c'est-à-dire formant encore des rosaces et des compartiments réguliers. A peine peut-on citer quelques églises ayant conservé une portion de leur pavage primitif : car en Normandie, le chœur de l'église de St.-Pierre-sur-Dives et la salle capitulaire de la cathédrale de

Bayeux sont, je crois, aujourd'hui les seuls monuments religieux qui puissent donner une idée de ce qu'étaient ces somptueuses mosaïques. Voici un quart de la grande rosace du chœur de St.-Pierre-sur-Dives.



M. Didron a donné dans les *Annales archéologiques*, des planches coloriées représentant les anciens carrelages de la cathédrale de St.-Omer et de l'abbaye de St.-Denis : ces dessins montrent bien quel était l'admirable effet de ce mode de pavage (1).

(1) M. Gailhabaud vient de publier aussi des planches coloriées consacrées à la reproduction de carrelages de ce genre. (*Les Arts du V<sup>e</sup>. au XVI<sup>e</sup>. siècle.*.)

Les arts du moyen âge étant redevenus l'objet d'une légitime attention, ces carrelages, d'un effet plus grandiose que les pavés de marbre et les parquets usités dans les édifices de nos jours, doivent être conservés avec un soin scrupuleux, et une église n'en eût-elle conservé que quelques fragments, ce serait un acte de vandalisme véritable que de les faire disparaître.

Mais très-peu d'églises ont conservé ces pavés colorés; tandis qu'au contraire, au milieu des pavages vulgaires de notre temps, on retrouve souvent des pierres tombales sur lesquelles se remarquent encore des inscriptions et des figures.

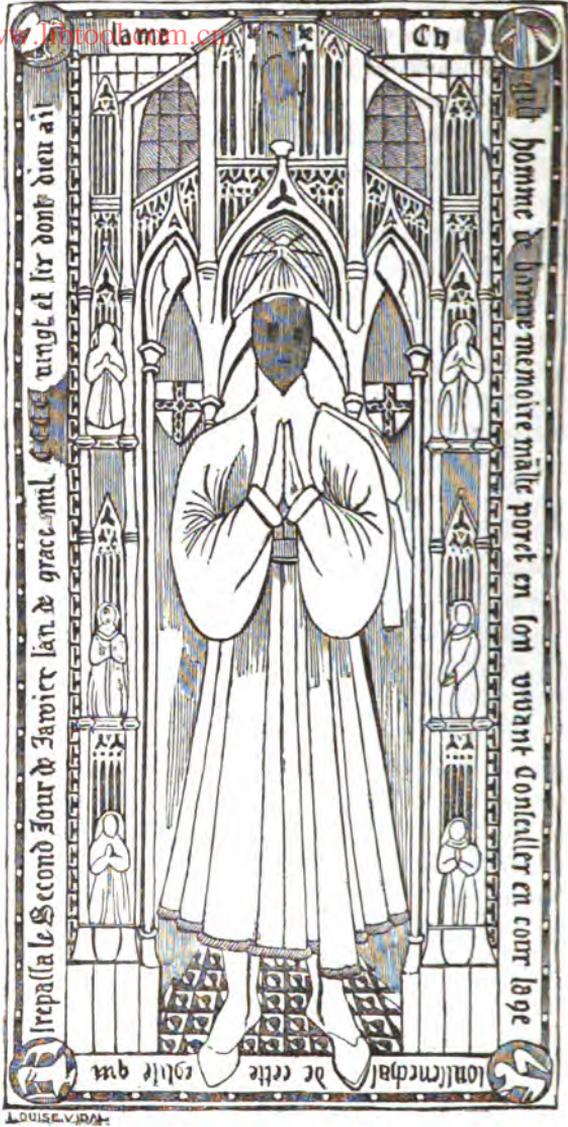
Si les pavements de terre cuite émaillée sont d'un grand intérêt pour les arts, ces dalles funéraires ont une immense importance pour l'histoire, à cause des inscriptions qu'on y lit et des renseignements qu'elles procurent. Il en est aussi qui, par la perfection et la richesse de leur dessin, sont réellement des chefs-d'œuvre.

D'ailleurs la raison d'art et d'histoire n'est pas la seule qui milite en faveur de la conservation des pierres tombales. Si les touristes sont charmés, en entrant dans une vieille église, d'y retrouver « un pavé poudreux, bossué par le relief des tombes » (1), l'ordonnateur qui cherche, en décorant un temple, à lui donner le caractère le plus grave et le plus religieux, sait que ces monuments funéraires ont une éloquence particulière. Nous ne sommes plus heureusement au temps où les gens d'esprit du XVIII<sup>e</sup>. siècle conseillaient d'arracher les dalles sépulcrales du pavé des temples pour leur donner de la *gaieté* et en chasser les idées funèbres (2). On s'aperçoit enfin que l'idée de donner de la *gaieté* aux églises est une chose ridicule. Tous ceux qui ont traité de la

(1) Victor Hugo, *le Rhin*, t. II, p. 340.

(2) *Bulletin du comité historique*, t. IV, p. 233.

www.fortodan.com



poétique des églises chrétiennes n'ont eu garde d'oublier les tombeaux. [www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Un architecte qui les ferait disparaître sous le prétexte de l'établissement d'un pavage neuf, un curé qui tolérerait leur enlèvement mériteraient donc justement d'être accusés de vandalisme. Mais dans ce chapitre nous ne traitons point des tombeaux en eux-mêmes, nous les considérons seulement comme une partie intégrante des pavages qui doit être conservée avec le plus grand soin. Sous ce rapport, des recommandations nouvelles ne sont point superflues, car dans beaucoup d'églises où l'on commence enfin à prendre soin des vitraux et des sculptures, où l'on tend même à revenir aux traditions artistiques du moyen âge, on ne se fait point scrupule de laisser détruire les dalles funéraires incrustées dans le pavage. C'est pourquoi nous formulerons ici quelques avis sur la ligne de conduite à tenir à l'égard de ces précieux monuments.

Si, par exemple, une mosaïque ou une dalle funéraire gravée se trouvaient dans un lieu de passage et en danger d'être usées, on devrait aviser, et, comme précaution provisoire, on les couvrirait d'un morceau de tapis ou au moins d'un paillason. C'est faute d'une précaution pareille, que depuis quelque temps deux dalles gravées que l'on remarquait dans la cathédrale de Bayeux et qui étaient d'une haute valeur, ont été extrêmement dégradées, parce qu'on a placé inconsidérément à côté un confessionnal et le lieu de réunion d'un catéchisme (1).

L'instruction ministérielle pour la restauration des cathédrales, délibérée par la commission des arts et édifices religieux, contient sur ce point les deux articles suivants :

« 75. Lorsqu'il existera parmi les dalles qui couvrent le

(1) Voyez un article de M. Ch. BOUASSON, sur les pavages de la cathédrale de Bayeux, dans le *Bulletin monumental*, t. XVII, p. 196.

« sol des cathédrales des pierres tombales gravées ou sculptées, et que ces pierres seront dans un lieu de passage, l'architecte proposera à l'administration de les remplacer par des pierres ordinaires, et il disposera ces tombes debout, le long des parements unis des chapelles, des bas-côtés ou des transepts, à l'intérieur, en ayant le soin de les placer sur des socles peu élevés, simplement adossées au mur, et retenues seulement par quelques pattes en cuivre, proprement scellées dans la muraille, et le plus possible entre des joints d'assises. Il ne pourra, en aucun cas, ni les faire poncer pour les blanchir, ni faire regraver les parties usées. Il est invité à les faire estamper en papier, au moyen de poussière de mine de plomb, suivant le procédé ordinaire (1), et à faire remettre ces estampages à l'administration. »

« 76. Dans les cathédrales et autres édifices diocésains où se trouveraient des carreaux en terre cuite émaillée formant des pavages ornés ou des mosaïques, l'architecte prendra des mesures pour les préserver des dégradations; et, si ces carreaux étaient placés dans un lieu de passage, il les fera transporter dans une chapelle ou tout autre endroit où ils pourraient être facilement conservés. Dans tous les cas, il les fera dessiner avec soin. S'il y avait lieu de refaire le pavage dans des chapelles dont l'aire aurait été couverte autrefois de carreaux émaillés, on s'appliquera à reproduire avec exactitude les dessins primitifs. A cette occasion, on invite les architectes à bien constater le niveau

(1) Lorsque les dalles ont leurs dessins en creux, il est un moyen d'estampage encore plus facile, c'est d'appliquer dessus du papier fort, humecté préalablement, et de faire pénétrer ce papier dans les entailles en le frappant avec une brosse molle. Lorsque ce papier est séché, il reste en quelque sorte gaufré, et l'estampage ne pourrait être effacé que par une forte pression.

« primitif des églises toutes les fois qu'ils auront à refaire des  
« dallages. Les anciens niveaux doivent être maintenus ou  
« même rétablis, s'ils avaient été modifiés. »

J'ajouterai à ces deux articles quelques observations.

Le déplacement de ces dalles ou de ces pavages ornés, doit être, comme toutes les innovations, évité autant que possible. Sur ce point, il convient de faire une distinction.

Si le pavage a déjà subi des bouleversements antérieurs, si les pavés vernissés n'occupent plus leur place primitive, si l'on n'aperçoit plus aucun vestige de l'arrangement des rosaces, il n'y a aucun inconvénient à les relever. De même, si les pierres tumulaires ne recouvrent plus le tombeau sur lequel elles avaient été posées, si, comme il arrive souvent, on les a mêlées avec les autres pierres du dallage de l'église, on pourra sans hésitation les déplacer pour soustraire leurs dessins au contact continuel des pieds des passants. Il est même des cas où ce changement permettra de réunir les fragments d'une même pierre tombale, dispersés en plusieurs endroits du pavage, et de recomposer ainsi un monument brisé. Mais si les pavés ornés occupent encore leur place primitive, s'ils indiquent qu'une chapelle, par exemple, fut autrefois carrelée en couleur, il vaudra mieux les conserver au moyen d'un tapis, que de les faire relever. Les dalles tumulaires notamment qui recouvriraient encore les restes de ceux dont elles portent l'épithaphe doivent, autant que possible, rester sur ces tombeaux. Ce serait faire de l'archéologie matérialiste que d'enlever ces monuments à leur destination. L'archéologie, bien entendue veille en effet autant à la conservation des souvenirs qu'à celle des monuments des arts. La dalle funéraire qui, au mérite des ornements et des épithaphe qui la décorent, réunit celui d'indiquer encore où sont les restes d'un homme illustre peut-être, est bien plus intéressante que celle qui n'est plus qu'un objet d'art ou de cu-

rosité. Si un tombeau laissé en place était menacé de dégradation, on s'efforcerait donc, s'il était possible, de faire refluer la foule ailleurs, ou l'on recouvrirait le monument d'une natte ou d'une toile.

Enfin si ces précautions ne paraissaient point suffisantes, ce serait le cas de recourir à un moyen que M. Schmit formule ainsi dans son *Manuel de l'Architecte des monuments religieux* (1) : « Enlever les vieilles pierres et les dresser contre les murailles, au plus près et autant que possible en regard de la tombe, en se contentant de mettre sur celle-ci une simple inscription... renvoyant... à la pierre originale, pour prévenir toute erreur. »

Voici une autre observation relative à la conservation même des intailles de ces dalles gravées, et cette remarque s'applique à toutes les inscriptions et ornements exécutés en creux. Toutes les fois qu'un artiste au moyen âge avait terminé un dessin quelconque exécuté par un simple trait, il prenait soin de remplir l'intaille avec un mastic coloré qui l'empêchait de se déformer. Toute gravure en creux exécutée sur métal, sur bois, sur pierre, était ainsi remplie d'une matière de couleur différente qui faisait valoir le trait et s'opposait à ce que le creux se remplit de poussière. C'était ce qu'on appelle le système des *nielles*. L'art de *nieller* fut très-cultivé au moyen âge, et il en reste de beaux produits. On sait que c'est à un graveur qui faisait des nielles que fut due l'invention de la gravure en estampes (2). Les ornements gravés en creux sur les métaux précieux et qui décoraient les vases sacrés, les reliquaires, les bijoux, étaient remplis

(1) Page 148. Ce passage est tiré d'un excellent chapitre sur les tombeaux.

(2) Tout le monde connaît l'histoire de *Thomaso Finiguerra*, Florentin, à qui un heureux hasard donna l'idée de tirer sur papier des épreuves d'une *paix* en argent qu'il *niellait*.

avec de l'émail noir ou avec des mastics de composition et de couleurs diverses. Les intailles des pierres tombales étaient remplies suivant un procédé analogue avec un mastic gras ou une substance résineuse : c'est à cet usage que beaucoup d'entr'elles ont dû leur conservation. Lors donc que l'on s'occupe de protéger ces monuments contre les avaries qui les menacent, il faut tenir compte de cet usage, et se garder, en les nettoyant, de vider les intailles des restes de mastic qui pourraient y rester. Si, au contraire, le temps et l'humidité ont fait disparaître ce remplissage originaire, il conviendra, pour rendre les dessins gravés plus apparents, de les dégager des matières terreuses à l'aide d'un lavage exécuté avec prudence. Les dalles qui seraient salpêtrées ou verdies pourraient aussi être débarrassées des moisissures et des matières salines, au moyen de lavages à l'eau bouillante.

Il va sans dire qu'une fois relevées contre les murs, les pierres tombales et inscriptions seront protégées contre toutes dégradations, et qu'on n'imitera pas l'exemple donné dans l'une des églises de la ville de Bernay, où deux immenses dalles du XIV<sup>e</sup>. siècle, provenant de l'abbaye du Bec, et couvertes de magnifiques dessins, n'ont été fixées au-dessous de l'orgue que pour disparaître derrière d'immenses piles de chaises, entassées chaque semaine contre elles (1).

(1) En 1848, l'Association normande, réunie à Bernay, protesta contre cet état de choses, et signala le prix de ces superbes pierres tombales. Il parait qu'on n'a point tenu compte de cet avis, car aujourd'hui, en novembre 1854, deux ecclésiastiques, amis des arts, m'ont signalé le danger qui menace ces monuments : ils avaient vu quelques jours auparavant le balayeur de l'église, jeter les sièges l'un sur l'autre contre la face gravée de ces dalles qui tapissent tout un mur. Des esquilles de pierre se détachent à chaque fois, et déjà la partie inférieure de l'une des tombes en question est profondément dégradée.

Le vandalisme a recours à des moyens si variés qu'on me pardonnera

Il va sans dire aussi que si un architecte ou une fabrique toléraient l'enlèvement de ces pierres tombales pour les remplacer par du pavé neuf ou pour les employer en guise de matériaux, une telle conduite mériterait d'être dénoncée comme un acte de grossier vandalisme.

Cependant que de dalles précieusement gravées et destinées à conserver la mémoire de personnages éminents, d'évêques, de magistrats, de savants illustres, ont été de nos jours livrées à la scie du tailleur de pierre, et transformées en marches d'escalier, en seuils de portes, ou abandonnées à des emplois plus vils encore, sans que ceux qui auraient dû s'opposer à ce vandalisme aient paru songer qu'il était

Honteux de rabaisser par cet indigne usage  
Les héros dont encore elles portent l'image !

2°. *Des pavages neufs.* Nous avons dit que les pavages contemporains de la construction même des églises sont de la plus grande rareté. On comprend, en effet, qu'une partie exposée à tant de frottements, n'a pu avoir la même durée que les murailles de l'édifice. Aussi les pavages ont-ils souvent été renouvelés, et l'ancien usage d'enterrer dans les églises a

de descendre dans cette note jusqu'aux plus infimes détails. Je ne comprends point pourquoi on a imaginé dans beaucoup d'églises de faire des amas de chaises précisément entre les piliers les plus délicatement sculptés, contre les objets d'antiquité les plus curieux et les plus fragiles. Je ne finirais pas si j'énumérais toutes les statues qui ont été mutilées, tous les bas-reliefs qui ont été brisés, tous les tableaux qui ont été crévés, par suite de cet usage. Quel est le voyageur qui n'a pas été choqué de voir dans plusieurs de nos grandes cathédrales, et jusques dans les églises de Paris, des chapelles ainsi remplies jusqu'au haut? Quel est l'artiste qui n'a pas regretté une sculpture cachée, un effet de perspective ou de couleur, gâté par ces hideuses pyramides?

www.libtool.com.cn  
contribué à faire disparaître les premiers pavages ornés. Cette disparition des pavages primitifs a beaucoup embarrassé les architectes qui se sont mis en devoir depuis quelques années de mener à fin des restaurations dans le style du moyen âge. Il était difficile d'admettre en effet que les plus vastes basiliques fussent entièrement carrelées avec des pavés vernissés, dont l'émail n'eût point résisté à l'action incessante du contact des pieds et eussent présenté en même temps une surface trop glissante sous la lourde chaussure du peuple. Comment donc rétablir aujourd'hui le pavage de ces nombreuses églises où le sol est devenu inégal à force d'être foulé ? La question est toute nouvelle, mais cependant, si dans l'application les architectes sont encore en arrière, les archéologues ont, depuis cinq à six années, assez avancé leurs études sur ce point, pour qu'aujourd'hui il soit devenu possible de renouer de ce côté la tradition des artistes du moyen âge.

Deux faits doivent d'abord être posés comme certains :

Premièrement, l'emploi du marbre a été inconnu ou abandonné pendant la période ogivale dans toutes les églises bâties en-deçà de la Loire, c'est-à-dire dans les contrées mêmes où l'architecture gothique brilla du plus vif éclat.

Secondement, le sol des églises n'était point pavé d'une manière uniforme dans toute leur étendue. Le sanctuaire était carrelé avec plus de magnificence que le chœur, le chœur avec plus de luxe que la nef, dont l'aire était simplement couverte de vastes dalles de pierre. C'était autour des autels, dans le chœur et dans les chapelles, que les carrelages colorés étalaient leurs plus riches rosaces.

Il suit de là que les pavages en marbre et en dalles noires et blanches, très-convenables pour des monuments de style italien ou flamand, sont peu en harmonie avec le style de nos églises gothiques, et que les pavages de ce genre établis récemment dans la cathédrale de Bayeux et dans l'abbaye de

www.libtool.com.cn  
Saint-Etienne, à Caen, ne doivent point servir d'exemples.

Si, en effet, on voit des pavages en damier noir et blanc dans les vues d'églises peintes au commencement du XVII<sup>e</sup>. siècle par Peter Neefs et Steenwick, il ne faut point perdre de vue que ces tableaux représentent des églises étrangères à notre pays. Dans l'Ouest de la France, on n'en trouve point d'exemples antérieurs au XVIII<sup>e</sup>. siècle.

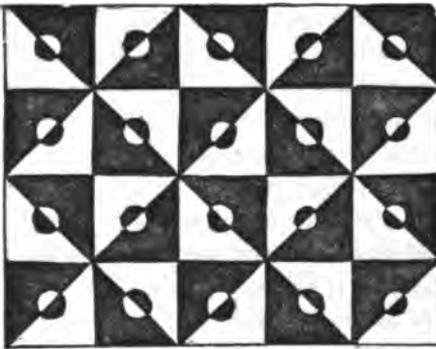
Les pavages en échiquier noir et blanc sont cependant préférables aux carrelages en pierre blanche à huit pans, garnies de petit carreau noir. Ces carrelages introduits à Paris dans le siècle dernier pour les antichambres et les palliers des grands escaliers, sont trop en vogue de nos jours dans les salles à manger et les boutiques pour être convenables dans les églises.

Conclusion de ceci. Les nefs seront dallées en pierre ou pavées en terre cuite, si les dalles occasionnent une trop forte dépense. Le chœur, le sanctuaire et les chapelles seront carrelés en pavés vernissés, et tout en conservant les pavages en marbre établis au siècle dernier et dont plusieurs ont un mérite réel, on préférera à l'avenir la terre cuite émaillée pour les églises gothiques.

Je ne doute point en effet que d'ici à très-peu de temps on ne ressuscite cette branche aujourd'hui perdue de l'art céramique, comme on a ressuscité la peinture sur verre. Déjà en Angleterre plusieurs églises catholiques ont été pavées en carreaux de terre cuite coloriés, et en France des essais assez satisfaisants d'une fabrication analogue ont été tentés pour la restauration du château de Blois, où plusieurs carrelages de ce genre ont été rétablis. A Paris, M. Eschbauher a réussi à reproduire ces anciens pavés. Je suis persuadé que, si des commandes étaient faites à un potier intelligent, il serait facile d'établir ces briques colorées à un prix moins élevé que celui du marbre, et que si la fabrication

était faite un peu en grand et d'une manière continue', les plus ornés de ces carreaux émaillés coûteraient assez peu cher pour redevenir d'un usage général.

Mais dès à présent on peut entrer dans cette voie pour les églises de campagne où un pavage simple suffit. Au lieu de pavés chargés de dessins et de rosaces, on se contenterait de pavés unis, coloriés les uns en vert, les autres en jaune, les autres en brun avec ces couvertes métalliques employées pour vernir les poteries communes. Des pavés en terre cuite ordinaire ainsi vernis, combinés de manière à produire des encadrements, des losanges, des figures géométriques, formeraient un pavage à la fois brillant et peu coûteux. Il serait facile encore de vernir des pavés moitié d'une couleur, moitié d'une autre, et d'obtenir ainsi des carreaux mi-partis de deux triangles, vert et rouge ou jaune et brun, qui composeraient ensuite des mosaïques dans le genre de celle-ci :



Quelques centaines de ces pavés coloriés suffiraient pour carreler le sanctuaire d'une église rurale, et pour faire une sorte de tapis monumental et indélébile dans les chapelles, devant les autels latéraux, et autour des fonts baptismaux. Quant au chœur proprement dit, on pourrait se borner à

combiner ces carreaux de couleur avec des pavés ordinaires , de manière à produire seulement une bordure ou des compartiments. La nef serait moins brillante encore : on pourrait seulement y faire des encadrements avec des briques colorées. Des pavés unis peuvent, sous la direction d'un homme de goût , produire des combinaisons d'un effet distingué. On voit encore quelquefois des carrelages anciens en simple terre rouge que des bandes longitudinales et transversales divisent en rectangles de longueurs différentes et de dessins variés. On peut ainsi avec des matériaux communs , mais de diverses grandeurs , obtenir des pavages moins mesquins que ceux de nos habitations vulgaires. Il y avait autrefois de simples maçons qui savaient faire ainsi à peu de frais d'élégantes rosaces renfermées dans des bordures variées.

Quant aux choix des dessins qui peuvent être exécutés dans les pavages , on doit se borner à des combinaisons géométriques , à des rosaces ou des arabesques. Les convenances autant que les prescriptions canoniques interdisent de représenter sur les pavages des emblèmes sacrés ou l'image de la croix. C'est par une violation des traditions les plus positives que depuis quelques années on a placé dans certaines églises des pavages en marbre où sont figurées des croix ou des monogrammes religieux. Dans une lettre synodale publiée dernièrement , Mgr. l'évêque de Luçon a rappelé sur ce point des règles qui n'ont été violées que par suite d'une tolérance toute moderne. « Il ne suffit pas, » dit Mgr. de Luçon , « d'éviter de mettre la croix sur le pavé et sur le marche-pied des autels ; il est encore défendu d'y placer des images , d'y représenter des traits de nos saints livres , ou de la vie des saints , ou des emblèmes sacrés (1). »

(1) In pavimento, quale illud sit, neque pictura neque sculptura crux exprimatür ; nec verò præterea alia sacra imago, historiave, ac ne

Ces règles ont été rigoureusement observées par les artistes du moyen âge. Aussi les brillants pavages des églises ne représentent-ils jamais de sujets sacrés. On n'exposait point à être foulées aux pieds les images des saints : on ne gravait par terre que l'effigie des morts ensevelis dans les tombeaux. De cette abstention qui limitait la liberté de l'artiste, il est résulté une situation assez semblable à celle des artistes arabes auxquels le Coran défend la représentation des créatures aniénées, et qui ne pouvaient avoir recours, pour décorer leurs ouvrages, qu'à des tracés géométriques ingénieux et compliqués. Mais l'artiste chrétien avait plus de ressources que l'artiste musulman, car, outre les figures d'ornements, les rosaces, les guillochures, les méandres, il pouvait employer les figures fantastiques du blason, les lions, les léopards, les griffons, les aigles à deux têtes. En effet, si un sentiment respectueux interdisait de représenter sur le sol aucun sujet pieux, les mœurs féodales laissaient assez d'indépendance pour que l'on couvrit hardiment le pavé des temples avec les armoiries et devises des plus redoutés seigneurs. Tandis que l'auréole des saints ne devait briller que sur les verrières et les murailles, le dernier des vassaux pouvait fouler sans crainte les emblèmes de la puissance et de la gloire terrestres. C'est ainsi que les fleurs de lis de France, les léopards normands ou anglais, les châteaux de l'écusson de Castille jonchaient le sol des églises, et formaient le brillant parquet où s'agenouillaient tous les rangs du peuple chrétien.

Nous recommandons ces réflexions au clergé et aux architectes. Dans le Calvados notamment, on a sous la main les éléments nécessaires pour obtenir quand on le voudra des

*alia item, quæ sacri mysterii typum gerat. S. CAROL. BORROM. Instruct. Fabric. Eccles. lib. 1. c. VI de pavimento.*

carrelages coloriés : il existe aux environs de Lisieux des fabriques de poterie où l'on applique sur les vases les plus grossiers des vernis plombifères dont le prix est extrêmement bas. Il serait très-facile d'y faire couvrir d'émail vert, jaune, brun ou violet, les pavés confectionnés dans les briqueteries. Il n'y a pas un siècle que les fourneaux du dernier fabricant de pavés vernissés se sont éteints à St.-Denis de Lisieux, et les manoirs, les maisons anciennes des environs présentent encore des vestiges de ces brillants carrelages. On y trouverait des modèles de tous les styles et de toutes les époques. — Il dépend donc du clergé et des architectes de renouveler cette branche d'industrie. Qu'ils commandent, et à leur voix cette fabrication locale se rallumera, de même que les ateliers des peintres verriers se sont rouverts le jour où le goût des vitraux s'est enfin réveillé (1) !

## CHAPITRE VI.

### DES FENÊTRES ET DE LA DISTRIBUTION DE LA LUMIÈRE.

M. de Châteaubriand a dit quelque part : « La lumière et l'ombre avaient bâti les édifices religieux plus que la

(1) On devra toujours, dans l'établissement d'un pavage neuf, conserver les dalles funéraires qui sont encore à leur place primitive, lors même que ces dalles seraient complètement effacées. Elles contribueront à rompre l'uniformité d'un pavage entièrement nouveau, et ces vestiges d'antiquité auront toujours de l'intérêt. D'ailleurs, il faut prendre garde de trop remettre à neuf les vieilles églises, et rien n'est plus en harmonie avec leur caractère grave que la présence de ces pierres creusées par une fréquentation séculaire; et qui, enchaînées dans le pavage renouvelé, restent comme un témoignage des générations qui y sont venues prier.

« main des hommes (1). » Cette remarque contient une vérité profonde.

Elle explique pourquoi les architectes du moyen âge ont plus d'une fois dédaigné la symétrie et la régularité dans l'espacement de leurs fenêtres. Tout en possédant au plus haut degré l'art de calculer l'équilibre entre le plein et le vide d'un mur, équilibre qui constitue souvent la plus réelle beauté de l'architecture, les constructeurs des églises gothiques n'oubliaient pas non plus de ménager à l'intérieur ces effets d'ombre et de lumière qui font de leurs nefs des tableaux véritables, quoique trop souvent l'accord en soit brisé par des changements inconsidérés ou de prétendus embellissements. A l'extérieur, en traçant leurs harmonieux profils, en variant leurs lignes, en découpant le galbe de leurs édifices, ils se montraient possesseurs de tous les secrets de l'art du dessin, mais à l'intérieur, sans renoncer au prestige de proportions habilement cadencées, ils se montraient surtout coloristes.

Si, à l'extérieur, il importe de ne pas modifier les fenêtres anciennes, parce qu'elles constituent un des traits les plus caractéristiques de la physionomie architecturale des édifices du moyen âge; à l'intérieur, bien plus encore, il faut prendre garde d'altérer, par des changements dont on n'aurait pas calculé la portée, les effets d'ombre et de lumière d'où dépendent souvent la grandeur apparente et l'aspect religieux.

Rien n'est donc plus notable que l'agencement et la décoration des fenêtres d'une église, car c'est par elles que pénètre la lumière, et c'est dans l'emploi de la lumière que résident tous les secrets de l'art. Position des ouvertures par où elle se dirige; meneaux et réseaux de fer et de plomb qui

(1) *Vie de Rané.*

la divisent; vitraux épais et colorés qui l'affaiblissent et la rendent mystérieuse; tout cela joue un rôle important.

C'est par les fenêtres surtout que l'architecture religieuse diffère de l'architecture civile et domestique. Dans nos habitations où la vie matérielle et ses nécessités sont seules prises en considération, les fenêtres doivent s'ouvrir larges et nombreuses pour laisser pénétrer l'air et le soleil, pour permettre de contempler à chaque instant les splendeurs de la nature ou l'animation du dehors. — Les ouvertures sont là non pas seulement pour faire entrer une lumière vive et pure, mais encore pour laisser sortir nos regards et nous mettre en communication avec le bruit et le spectacle du monde.

Mais les fenêtres d'une église, semblables à des yeux dirigés vers le ciel, sont placées au-dessus de nos têtes : au lieu de laisser pénétrer le bruit et l'image des choses terrestres, elles tendent à nous séparer de ces distractions extérieures : la lumière qu'elles distribuent illumine les objets d'une clarté qui arrive d'en haut et qui s'est modifiée en traversant l'épaisseur des verrières : au lieu d'offrir à notre curiosité le changeant aspect de la mobilité d'ici-bas, elles n'offrent à nos regards que la vision des peintures religieuses (1).

Les fenêtres percées dans le sanctuaire et baignées des clartés argentines de l'orient, les grandes rosaces du portail

(1) Pénétriez-vous dans le lieu saint, en vérité vous n'étiez plus sur la terre. Rien qui ressemblât à la lumière qui préside aux travaux des hommes, rien qui rappelât les humbles demeures où s'écoule la vie mortelle, rien qui parlât des passions aux cœurs qu'elles consomment..... Comment ne pas se recueillir dans des pensées de foi à la lumière de ces peintures vivifiées par les rayons du jour, et mystérieuses comme les lointaines visions d'un monde meilleur?..... *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, par les RR. PP. Ch. CABIRA et Arthur MARTIN, t. I<sup>er</sup>, p. 2.

étincelantes des feux du soleil couchant, sont, au point de vue de l'effet d'ombre et de lumière, les plus essentielles de toutes; et l'on comprend quelle faute commettent ceux qui les font boucher pour mettre en relief un tableau ou un autre objet secondaire.

Presque toute la poésie des églises chrétiennes résulte à l'intérieur de ce rôle des fenêtres et de ce caractère de la lumière. Les temples payens et les églises modernes avec leurs soupiraux percés dans les plafonds et les coupoles, sont privés à la fois et des beaux contours de fenêtres élégamment découpées et de « ce luxe si bien entendu des vitraux, qui « prête un jour mystérieux aux solennités religieuses, et qui « paraît inventé pour l'architecture romantique du christianisme.... (1) »

A ces raisons poétiques viennent s'ajouter encore en faveur du type traditionnel des fenêtres d'églises la raison de solidité et de durée, si puissante quand il s'agit de constructions monumentales. Les fenêtres des édifices religieux sont protégées à l'extérieur tout au plus par une grille; le motif de sûreté prescrit donc de les percer plus haut que celles de nos demeures. Leurs larges vitrages exposés sans protection à toutes les intempéries, doivent durer des siècles et se passer autant que possible de réparations : leurs armatures de fer, leurs verres épais et leurs plombs multipliés deviennent encore une nécessité.

M<sup>gr</sup>. Devie a dit dans son *Manuel.... pour faire suite au Rituel de Belley* : « Il est à propos que les fenêtres d'église « soient grandes et placées à une certaine hauteur, parce « que les jours qui viennent d'en haut font mieux ressortir

(1) Charles NODIER. *Voyages pittoresques dans l'ancienne France, Normandie*, t. II. p. 68.

« les tableaux et les autres ornements (1). » On voit que cette raison n'est point la véritable, car s'il s'agissait seulement de faire ressortir les tableaux, les temples devraient être éclairés comme un atelier de peinture ou comme un musée, c'est-à-dire d'un petit nombre de jours placés très-haut. Mais les églises ne sont point des musées, leur mystérieuse clarté est projetée par des fenêtres multipliées. L'unité de lumière indispensable dans un atelier de peintre serait d'un médiocre mérite dans un lieu de prières. Le jour qui règne dans une galerie de tableaux ne peut d'ailleurs être le même que celui des églises, puisque les vitraux peints, si favorables au recueillement, sont inadmissibles pour les musées. Où les tableaux sont le principal, l'édifice leur est subordonné ; mais dans une église les tableaux ne sont qu'un accessoire, et l'effet général du monument doit leur être préféré.

## CHAPITRE VII.

### DE LA CONSERVATION ET DU RÉTABLISSEMENT DES VERRIÈRES PEINTES.

Les peintures sur verre du moyen âge sont un des plus précieux trésors des églises. Tous les efforts d'une fabrique doivent donc tendre à conserver intégralement ceux qu'elle peut posséder. Ces brillants monuments d'un art long-temps oublié n'intéressent pas seulement l'antiquaire, l'artiste et l'historien : ils ont intrinsèquement une grande valeur vénale. Les imitations modernes, qui n'ont cependant aucun mérite historique, coûtent de 100 à 500 fr. le mètre superficiel : ces prix peuvent donner une idée de l'importance des vi-

(1) *Manuel des connaissances utiles aux ecclésiastiques sur divers objets d'art*, p. 317.

traux anciens, plus parfaits et si intéressants par les renseignements qu'ils fournissent sur des temps déjà loin de nous. Les moindres fragments doivent donc en être précieusement conservés.

Nous transcrivons ici les articles de l'instruction ministérielle sur l'entretien des cathédrales, relatifs à la vitrerie et aux vitraux coloriés.

« 64. L'entretien et la conservation des verrières de nos églises demandent la plus grande attention...

« Lorsque les verrières sont précieuses sous le rapport de l'art et de l'histoire, on devra, surtout à rez-de-chaussée, les faire garnir à l'extérieur de fins grillages, non point scellés dans l'architecture ou les meneaux, mais maintenus après les ferrures mêmes des fenêtres. »

« 65. Lorsque les verrières seront en mauvais état et qu'il deviendra nécessaire de réparer la mise en plomb, l'architecte surveillera cette opération avec soin ; il empêchera qu'il n'y ait de déplacements opérés dans les panneaux lors de la repose, ou qu'aucun fragment des verres anciens ne soit enlevé. Les plombs d'assemblage que l'on sera obligé de remplacer devront avoir une forte épaisseur, conforme à celle des plombs primitifs ; ils seront bien soudés à leur rencontre, mais non point dans toute leur étendue, ce qui rendrait les réparations ultérieures difficiles. Si des fragments de verres viennent à manquer, on les remplacera provisoirement par du verre blanc *dépoli* (1) ou *teinté*, et jusqu'à ce que la restauration puisse être achevée d'une manière convenable. »

« 66. Pour éviter l'oxydation des fers, si nuisible à la conservation des verrières, il est essentiel de faire peindre ces fers dès que la rouille se forme à leur surface. »

(1) Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de l'emploi du verre *dépoli*.

« 67. Lorsque des panneaux seront en réparation, on devra se garder d'en faire nettoyer ou gratter les verres : « il faudra se borner à les passer dans l'eau pure, bien éponger et sécher, sans employer ni brosses ni linge. »

« 68. Jamais un panneau ne devra être démonté, sans que préalablement l'architecte n'ait fait ou fait faire un calque parfaitement conforme du panneau ancien, avec l'indication des plombs, du modelé, des couleurs et des cassures. L'architecte sentira la nécessité de cette mesure, destinée à mettre sa responsabilité à couvert ; il comprendra aussi, par la même raison, qu'il ne saurait faire sortir des verrières ou fragments de verrières des localités où elles se trouvent, sans une autorisation spéciale de l'administration ; que les réparations et mises en plomb devront toujours être faites dans le monument même, ou dans une de ses dépendances, et sous sa surveillance particulière ou celle de son agent. »

Les églises rurales ne possédant pas d'architecte chargé de les surveiller, la conservation des vitraux qui peuvent s'y rencontrer doit être l'objet de l'attention du curé. C'est pourquoi nous compléterons par quelques détails l'instruction que nous venons de citer et qui s'adresse surtout aux architectes de profession.

Si la vitrerie ancienne d'une église n'est pas d'une solidité parfaite, le curé devra après les orages et les grands vents, la visiter avec soin, et la parcourir du regard, pour s'assurer qu'aucune pièce de verre n'est tombée ou ébranlée. Les fragments détachés ou sur le point de sortir de leurs plombs seront précieusement recueillis. On fermera sans retard les moindres ouvertures qui existeraient dans les panneaux, à l'aide d'un morceau de verre ordinaire, fixé avec du papier ou du mastic, car un seul trou, en laissant passage au vent, peut devenir la cause de la destruction d'une verrière entière.

Si le vitrail, sans présenter actuellement d'ouvertures dangereuses, n'est soutenu que par des plombs en mauvais état; s'il est, comme cela arrive trop souvent, disloqué jusqu'à un certain point, il sera très-prudent de relier les verres entr'eux par des bandes de papier collées à l'intérieur, et d'empêcher ainsi le mal de s'aggraver, jusqu'au moment où l'on aura les moyens d'entreprendre une consolidation définitive. C'est faute d'un soin pareil que l'église de Louviers a perdu, il y a quelques années, une de ses plus précieuses fenêtres, effondrée par un ouragan, mais qui eût résisté, si ses plombs et ses meneaux avaient été raffermis en temps opportun.

Pour mener à bonne fin une restauration, il ne suffit pas d'avoir des ressources pécuniaires; il faut avoir encore à sa disposition un ouvrier apte à ce travail et savoir soi-même le diriger. Un homme patient, doué d'adresse manuelle et d'une attention minutieuse, peut seul réussir dans ces travaux délicats. Une exacte probité n'est pas moins nécessaire que l'intelligence et la docilité chez celui à qui l'on confie d'anciennes verrières, car certains vitriers ne se font pas scrupule de dérober des portions des vitres anciennes qu'on leur livre, et qui remplacées par des verres de couleur modernes, sont achetées ensuite un haut prix par des brocanteurs.

Voici quelques conseils que les ecclésiastiques appelés à faire restaurer des verrières, feront bien de mettre en pratique :

Faire faire autant que possible ces réparations sous leurs yeux. Il ne faut point exposer à toutes les chances d'un voyage des objets aussi fragiles.

Faire calquer, comme le prescrit l'instruction que nous venons de citer, tous les panneaux anciens, et conserver un double de ce calque, après avoir vérifié son exactitude et compté le nombre de pièces de verre. Toute restauration de

vitraux doit être précédée d'un inventaire écrit et dessiné.

Ne livrer qu'un ou deux panneaux à la fois, afin d'être maître d'arrêter l'opération si on n'en est point satisfait, et aussi pour prévenir la confusion et le mélange des pièces de verres, en empêchant de les transporter d'un panneau dans un autre.

Veiller au maintien de tous les fragments anciens, sauf à faire consolider les morceaux trop fracturés, en les fixant entre deux feuilles de verre blanc.

Faire remettre dans leur ordre, les pièces visiblement déplacées dans des réparations maladroites, et ôter les morceaux provenant des verrières étrangères, qui jettent de la confusion dans le sujet. Cette opération très-délicate ne peut être entreprise que sous la direction d'un homme ayant étudié sérieusement les sujets à rétablir.

S'opposer à l'emploi de tout mordant, de tout lavage de nature à enlever le travail de peinture appliqué *en apprêt* sur la superficie des verres colorés, et qui, surtout dans les vitraux des dernières époques, s'efface au moindre frottement. Il faut en effet bien se garder de prendre pour de la crasse, la couverte appliquée après la cuisson, sur certaines parties des verrières, pour harmoniser l'ensemble. Les traits les plus délicats du visage, les ramages des étoffes et les broderies des vêtements, les accidents de terrain, toutes les demi-teintes, ont presque toujours, et surtout au XVI<sup>e</sup>. siècle, été exécutés avec des glacis superficiels très-peu solides et qui n'ont résisté qu'autant qu'ils se trouvaient sur le côté intérieur de la verrière (1).

Avoir soin que les vitres ne soient point retournées, c'est-à-dire que la face destinée à se trouver à l'intérieur ne soit point mise en dehors, ce qui exposerait les finesses de la

(1) Voyez aussi le *Bulletin du comité des arts*, t. IV, p. 238 et 239.

peinture à être effacées par la pluie, et ce qui de plus met les sujets à contre-sens et rend les inscriptions illisibles. Si des verres avaient été retournés, lors de précédentes restaurations, on les reposerait dans leur sens primitif.

Prohiber toute retaille des pièces de verre, parce que cela déformerait les contours des figures, et rendrait incorrectes des peintures jusques-là parfaitement dessinées.

Exiger, par la même raison, que les plombs soient d'un calibre semblable aux anciens, afin que l'écartement des pièces de verre reste exactement ce qu'il était primitivement. On doit se défier de certains plombs modernes dont les languettes trop minces se courbent au moindre effort. Les plombs du XIII<sup>e</sup> siècle poussés au rabot sont d'une solidité remarquable.

Si le vitrail ne présente que quelques lacunes, ne point les remplir avec du verre absolument blanc, parce que des parties blanches au milieu de panneaux colorés détruisent tout l'effet de ceux-ci, et font paraître ternes et sales les peintures les plus brillantes. Mais en choisissant du verre fortement coloré, on se gardera d'emprunter des fragments provenant d'une autre verrière, selon l'usage malheureusement suivi par trop de vitriers. Si l'on ne peut faire peindre dans une fabrique de vitraux le morceau manquant, on mettra simplement une pièce de verre de couleur unie.

La remise en plomb totale ou partielle étant terminée, on confrontera la verrière restaurée avec le calque pris avant l'opération, et on s'assurera, par la superposition, que tous les contours coïncident et que le dessin n'a en rien été altéré.

Enfin sous aucun prétexte les verrières ne seront changées de fenêtres : on ne portera point par exemple dans le chœur, les vitraux de la nef ; mais on respectera toujours l'ancien état de choses que l'on pourra seulement rétablir si l'on a la certitude qu'il ait été troublé par quelque prétendue restauration contemporaine.

Mais on doit éviter de toucher à ces anciens monuments : « il ne faut généralement faire que ce qui est indispensable.... Le premier mérite d'un travail de ce genre, c'est la « sobriété » (1). On doit plutôt se borner à une consolidation intelligente que d'effectuer une restauration complète. Remettre des verres où il en manque, refaire l'armature quand elle est oxydée, la résille de plomb quand elle est pourrie, voilà pour la plupart des cas, le but qu'il ne faut pas dépasser.

Nous avons insisté sur la conduite à suivre quant à l'entretien des verrières, parce que sur ce point il y a beaucoup de progrès à réaliser encore. Ici on laisse le vitrier enlever des débris de personnages, des fragments d'inscriptions, des blasons importants pour l'histoire locale, sous prétexte que ces fragments éparpillés dans des vitres blanches ne présentent plus rien de complet. Plus loin on néglige entièrement des verrières très-dignes d'intérêt parce que, dit-on, l'on voit de pareilles peintures dans toutes les églises de la contrée; sans songer que si certaines régions sont riches en vitraux anciens, il est des départements entiers qui en sont à peu près privés. Enfin certaines gens déclarent qu'il est inutile de réparer ces vieilles vitres disloquées, puisque, disent-ils, aujourd'hui on a retrouvé le *secret* pour en faire de toutes neuves !

D'ailleurs le temps où l'on enlevait à la Sainte-Chapelle de Paris et à la cathédrale de Beauvais, les deux premiers panneaux du bas des verrières, *pour raccommo-der le reste*, n'est pas encore loin de nous. Si dans plus d'une église, « les « vitraux bouclent ou sont enfoncés dans certaines parties; « dans d'autres, ils sont ajustés de la façon la plus barbare. « Ici, les panneaux sont déplacés; là, les légendes mises à

(1) Aphorisme du comité des arts et monuments. *Bulletin*, t. IV p. 63.

« l'envers; des personnages ont une jambe à la place d'un bras; la tête de l'un est remplacée par un obélisque. En un mot tout récele au milieu des restaurations la main d'un vitrier maladroit, plus occupé de boucher les trous que de respecter le sens commun » (1).

Nous avons été très-étonné de trouver enseigné dans un écrit sur le *goût* dans les décorations d'églises, ce singulier moyen de réparer les vitraux. L'auteur qui paraît tenir avant tout à la *régularité*, veut, pour rendre les défauts moins sensibles, que l'on mette « en réserve les verres colorés que l'on aurait ôtés, pour tâcher avec leurs fragments, de raccommo-der les autres vitraux de couleur qui, par la suite, pourraient être cassés. » Il conseille aussi « lorsque, dans une vitre, il existe des lacunes... de transporter en certains cas, des vitraux colorés d'une place à une autre pour rendre l'aspect de cette vitre moins irrégulier, ou, dans certains autres cas, de parer aux défauts dont il est question, en plaçant un tableau ou des rideaux devant une partie de cette vitre (2). » Nous avons vu de trop fréquents exemples de ces raccommo-dages déplorables, mais nous ne nous doutions point qu'on les eût enseignés. C'est pour mettre en garde contre des avis de ce genre, que nous les avons cités.

Lorsqu'on achète des verrières neuves, il faut se défier des perfectionnements douteux que quelques fabricants modernes ont prétendu apporter. Les expériences nombreuses faites depuis quinze années ont suffisamment démontré ce que

(1) M. Jules FÉAUX. Description des vitraux de l'église de Ceffonds (Haute-Marne), dans le *Bulletin du comité des arts*, t. IV, p. 137.

(2) Essais sur le goût dans les décorations d'églises. (Nancy, 1836), p. 154 et 155. — Il n'est pas besoin de remarquer que leur usage vulgaire et leur peu de durée, doit en général faire bannir des fenêtres d'église les rideaux et les stores.

valent ces essais. Il est bien reconnu aujourd'hui que les plus beaux de nos vitraux modernes sont ceux qui se rapprochent le plus des gothiques. L'emploi de grandes pièces de verre et la suppression des plombs d'assemblage, préconisés d'abord comme un progrès, sont certainement le plus grand défaut que puisse présenter une verrière. On s'est enfin aperçu que c'était suivre une fausse voie que de vouloir assujettir la peinture sur verre aux données de la peinture à l'huile. Exécutés sans plombs apparents, les vitraux modernes ne ressemblent qu'à des stores vulgaires. D'ailleurs les verrières peintes en grandes pièces et avec de rares attaches de plomb ne présentent aucune chance de durée; elles n'ont ni l'aspect grandiose, ni la solidité monumentale de celles du moyen âge. Aussi les premières manufactures de vitraux où l'on s'était avisé de restreindre l'emploi des réseaux de plomb, ont-elles été obligées de revenir aux traditions essentielles de cet art spécial : leurs produits pâles et sans effet, n'étaient que la caricature des anciennes verrières. Ces malencontreux essais, placés il y a une dizaine d'années dans quelques églises, ont démontré qu'ici encore, la tradition est la seule voie par laquelle puisse s'avancer le véritable progrès.

Au reste, l'art de la peinture sur verre, oublié il y a trente ans encore, et très-débile dans les premières années de sa résurrection, sera bientôt ramené à la hauteur où l'avaient conduit nos pères. Environ quarante-cinq manufactures de vitraux, disséminées sur tous les points de la France, et alimentées par de nombreux travaux, montrent avec quelle faveur ont été accueillies les productions de cet art, presque aussitôt son réveil (1). Une pareille prospérité, secondée par la connais-

(1) La Normandie compte deux ateliers de peintres verriers, celui de M. Bernard à Rouen en ce moment, et celui de M. Langlois, à Bayeux. La France entière n'en comptait que trois en 1835.

sance plus approfondie du moyen âge et par l'étude sérieuse des anciennes verrières, permettra de faire bientôt aussi bien que les vieux peintres verriers. Mais pour tenter de nouveaux progrès, il faudra d'abord avoir été aussi loin qu'eux ; jusques là il faut se contenter de marcher sur leurs traces.

Les vitraux doivent être en verre très-épais. Ceux de la cathédrale de Chartres, qui sont du XIII<sup>e</sup>. siècle, ont l'épaisseur d'une forte glace, et leur assemblage est si solide, qu'ils ont résisté plus d'une fois, après six siècles de durée, à des pierres lancées par des enfants. Les verres doivent en outre être fortement colorés, plutôt translucides qu'absolument transparents, puisqu'en laissant passer la lumière, ils ne doivent point laisser apercevoir les objets extérieurs. On ne peut trop insister sur ce point, parce que la minceur et la trop grande transparence sont les défauts habituels des vitraux de nouvelle fabrication.

Comme exécution pittoresque et comme composition nos vitraux modernes sont inférieurs aux anciens. Nos peintres habiles dédaignent d'ordinaire la peinture sur verre, dans laquelle d'ailleurs il ne sont pas familiarisés. Nos grands dessinateurs ne sont pas coloristes ; nos coloristes les plus brillants sacrifient la pureté des contours. Or, la perfection des anciennes verrières réside précisément dans cette union du dessin et de la couleur. D'ailleurs les peintres actuels ignorent trop l'archéologie et l'iconographie chrétiennes. Tout cela constitue de graves causes d'infériorité, et comme l'a dit un peintre connu par plusieurs verrières de style moderne, « le véritable secret des verrières réside, comme tous les mystères de l'art, dans la valeur réelle de l'artiste et non dans telle recette matérielle peu importante à connaître (1). »

(1) M. GALEMARD, le *Salon de 1849*, Paris, in-12.

Quant au style, on se défiera des combinaisons hétérogènes; en choisissant les dessins de verrières, on exigera que le style soit pur et non mélangé. Plus d'un peintre verrier amalgame toutes les époques ensemble : il faut repousser ces productions bâtarde, car des verrières d'un style franchement moderne seraient préférables à des compositions hybrides.

Les scènes représentées doivent être rigoureusement exactes théologiquement parlant; les costumes traditionnels doivent être observés : les saints seront nimbés, et les personnes divines couronnées du nimbe crucifère.

La difficulté d'obtenir, dans l'état actuel de la peinture sur verre, des verrières à personnages complètement satisfaisants, jointe aux minces ressources de la plupart des églises rurales, feront acheter, dans beaucoup de cas, de simples verrières en grisaille. Le XIII<sup>e</sup>. et le XIV<sup>e</sup>. siècle ont laissé en ce genre des modèles charmants : le fond de ces verrières, d'un ton verdâtre ou enfumé est couvert de broderies noires ou grises. Les cathédrales de Chartres et d'Évreux présentent de beaux échantillons de ces grisailles.

Comme les mêmes rinceaux se répètent un grand nombre de fois, ces verrières se composent de pièces faites au mille par de simples ouvriers, et montées ensuite dans un réseau de plomb convenable. Elles coûtent en conséquence infiniment moins cher que les vitraux à personnages, et pour 60 à 80 fr. le mètre superficiel, on peut aujourd'hui se procurer des grisailles irréprochables.

## CHAPITRE VIII.

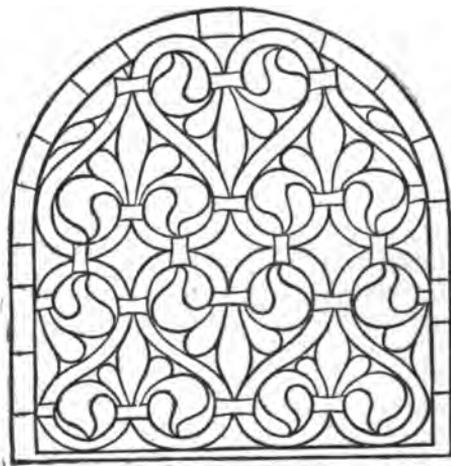
### VITRAUX UNICOLORES.

Les simples grisailles sont encore trop coûteuses pour beaucoup de paroisses. L'introduction des vitraux peints serait

d'ailleurs une altération historique dans certaines églises monastiques, où l'admission de ces brillantes peintures était prohibée par une règle austère. Il faut donc se contenter souvent de vitraux incolores.

Les vitriers actuels ne semblent point se douter qu'ici encore l'art du dessin ait étalé autrefois ses combinaisons infinies. Si un chapitre général de Cîteaux avait défendu aux Cisterciens, en 1182, le luxe des vitraux peints, il n'avait point interdit de découper le verre en compartiments ingénieux. Aussi pendant tout le moyen âge et presque jusqu'à nos jours, de simples artisans suppléèrent-ils, autant que possible, aux riches verrières peintes, en variant de toutes les façons le lacs de leurs résilles de plomb.

Les plus ornés de ces vitraux incolores appartiennent à l'époque romane. M. l'abbé Texier, auteur de savantes recherches sur l'art de l'émailleur, a signalé les vitraux jusque-là inconnus de l'église d'Obasine, dans la Corrèze, et de



l'abbaye cistercienne de Bonlieu, dans le département de la

Crense. Ces vitraux incolores paraissent remonter à la première partie du XII<sup>e</sup>. siècle (1140 ou 1143) et leur type s'est perpétué jusqu'au temps de saint Louis.

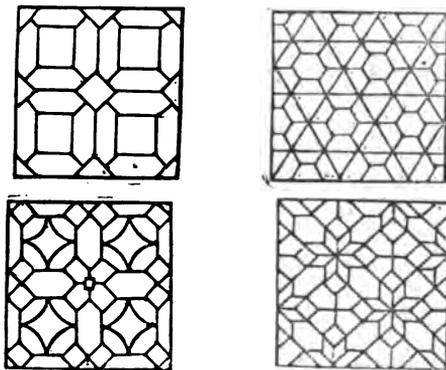
M. Texier a cru trouver l'origine de la peinture sur verre dans ce système de vitraux romans, mais cette supposition paraît difficile à admettre (1), car il est évident que pendant tout le moyen âge on fit usage de vitres unicolores, concurremment avec les grisailles et les verrières à personnages coloriés, et que chaque époque vit naître des combinaisons et des compartiments nouveaux.

Les verres taillés en losange, sont le type élémentaire. Ce système, le plus simple de tous, s'applique bien à l'architecture de toutes les époques; les miniatures des manuscrits et les anciennes gravures attestent que depuis les XII<sup>e</sup>. ou XIII<sup>e</sup>. siècles jusqu'à nos jours, il n'a point cessé d'être en usage. Mais l'emploi exclusif que les vitriers lui donnent depuis quelques années, en faisant disparaître, au fur et à mesure des réparations, les panneaux qui présentent des dessins plus riches, aura pour conséquence de substituer une froide uniformité à la variété que l'architecture gothique exige jusque dans ses moindres accessoires. Sous ce rapport, la plupart des vitriers actuels font moins bien qu'il y a cinquante ans, car l'usage des vitres à compartiments s'était maintenu pendant le XVIII<sup>e</sup>. siècle.

Je vais donner ici une collection nombreuse de ces dessins de vitres incolores, car ce sujet est à peu près neuf. Personne, je crois, ne s'en est occupé en France, depuis le précieux in-folio publié par Le Vieil, en 1774, sur l'art de la peinture

(1) Voyez le *Bulletin du comité des arts*, volume de 1851, p. 156. M. Didron qui a publié la série complète de ces vitraux, en vend de pareils, dans les prix de 50 à 60 fr. le mètre superficiel.—Je crois qu'un vitrier de province les établirait à moins.

sur verre et de la vitrerie. Cet ouvrage contenait un certain nombre de modèles de réseaux de plomb en usage de son temps, mais la collection qu'il en a donnée est loin d'être complète. Voici quelques types assez fréquents dans le Calvados, que M. de Caumont a insérés comme spécimen dans son Cours d'Antiquités.



Quelques ouvrages récemment publiés en Angleterre, où tous les édifices publics sont vitrés en petit plomb, viennent cependant de toucher ce sujet (1).

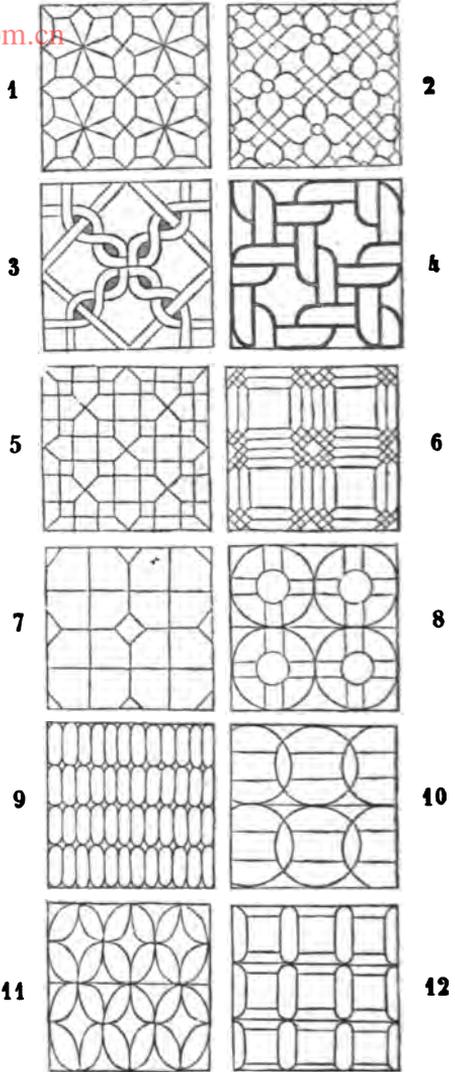
Les dessins suivants ont été relevés dans diverses églises de la Normandie.

(1) Notamment un livre intitulé : *A Book of ornamental Glazing Quarries, collected and arranged from ancient examples, by Augustus WOLLASTON FRANKS, B. A. With 112 coloured examples, in-8°.* Ces *Glazing Quarries*, ne sont pas au reste de simples morceaux de verre découpé; le plus souvent ils portent un fleuron peint, et, montés en panneaux, ils forment des espèces de tapis. Mais la variété des réseaux de plomb est la même que pour les vitres unicolores.

On peut consulter aussi l'ouvrage qui a pour titre : *An inquiry into the difference of style observable in ancient painted glass, with Hinton Glass Painting, illustrated by numerous coloured Plates from ancient examples, by an Amateur, deux vol. in-8°.*

Chacun des carrés ici gravés présente un échantillon tiré d'autant de fenêtres différentes. Il me paraîtrait très-convenable d'imiter ces modèles pour la vitrerie des églises rurales qui ne peuvent acheter de vitres peintes.

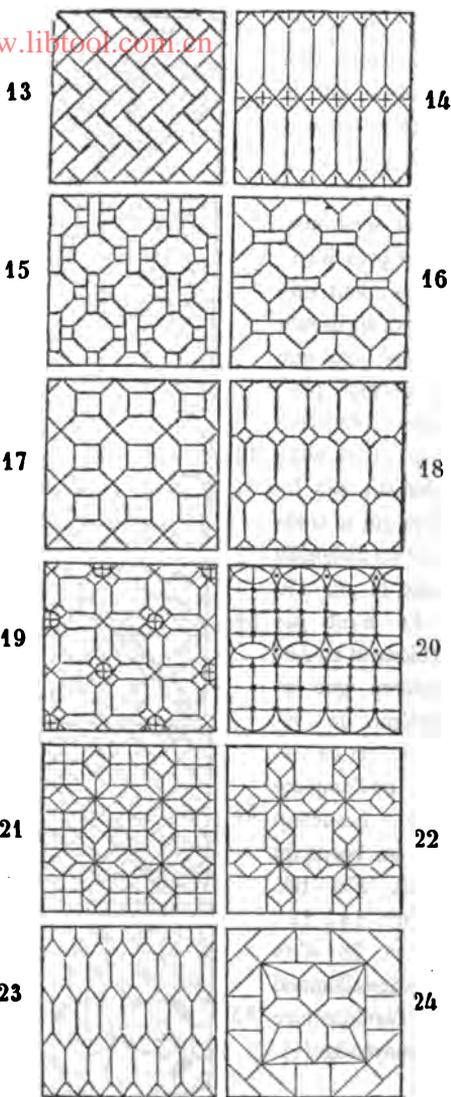
MM. Bourguignon, architectes du département de l'Eure, ont appliqué cette idée dans l'église de Gisay (diocèse d'Evreux), qu'ils viennent de reconstruire dans le style roman. Les plombs de la vitrerie forment une sorte d'entrelacs varié à chaque fenêtre. Ces vitres produisent un effet



beaucoup plus riche que les mazzanges ordinaires.

Il serait bon, si l'on diversifiait ces dessins à toutes les fenêtres d'une même église, d'employer ensemble ceux qui ont de l'analogie. En effet, on remarquera que les n<sup>os</sup>. 13 et 33, 15 et 16, 21 et 22, ont entre eux un air de famille, et procèdent d'un même système.

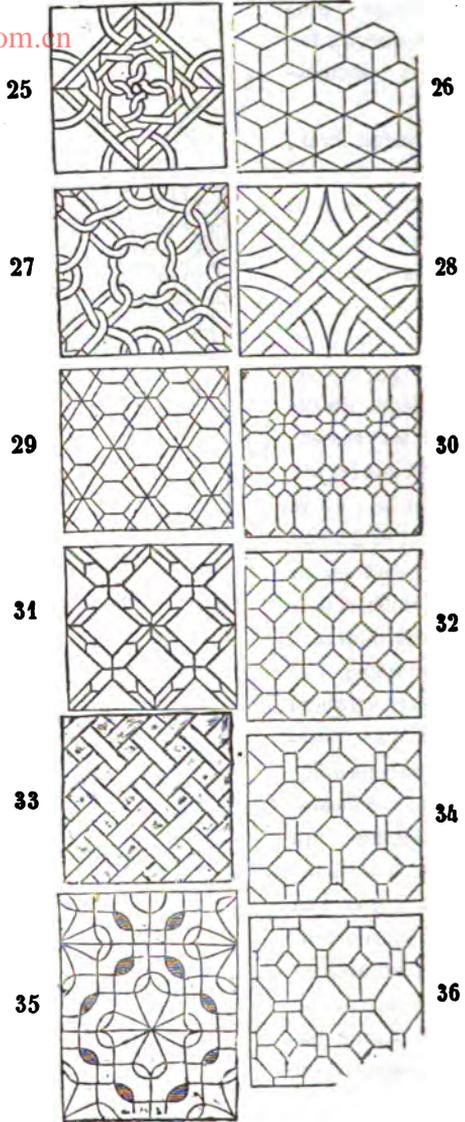
On remarquera aussi que, posés sur un sens différent, ces dessins produisent un effet tout nouveau ; que l'on peut varier leur aspect en les changeant de côté ou en les plaçant diagonalement. C'est



ainsi que le n°. 34 se trouve être le même que le n°. 16 : seulement il est placé sur le côté. Les n°. 17 et 32 sont aussi à peu près identiques ; leur différence apparente dépend de ce que le dernier présente verticalement et horizontalement des lignes qui se trouvent en diagonale dans le n°. 17.

Ce n'est pas seulement en Angleterre que ce système de vitrerie est en vogue : on l'emploie aussi beaucoup sur les bords du Rhin. J'ai tiré les n°. 14, 19, 20 et 28 d'un ouvrage allemand sur l'architecture du moyen âge(1).

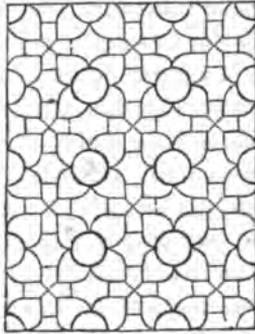
(1) Die Holzar-



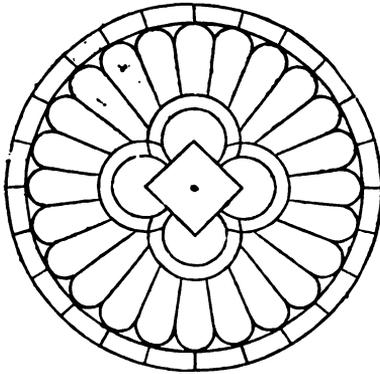
Tous les autres ont été dessinés dans des églises de Normandie ou dans celles de Paris. Les n<sup>os</sup>. 1, 3 et 25 se trouvent dans le *clerestory* de la cathédrale de Bayeux ; le n<sup>o</sup>. 6 vient de St.-Etienne d'Elbeuf ; le n<sup>o</sup>. 18 est de St.-Godard de Rouen ; le n<sup>o</sup>. 21, de Notre-Dame de Louviers ; le n<sup>o</sup>. 22 du prieuré de Coudres (Eure) ; le n<sup>o</sup>. 36 existe à St.-Severin de Paris. J'ai recueilli le n<sup>o</sup>. 26 à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, et les n<sup>os</sup>. 33 et 35, dans la cathédrale de Lisieux ; les églises de Falaise et de Caen ont aussi fourni leur contingent.

On trouve en Bretagne beaucoup d'autres types, mais j'ai dû me limiter.

Plusieurs hautes fenêtres en lancettes de l'église St.-Pierre, à Dreux, sont vitrées comme ceci :



Le dessin suivant conviendrait parfaitement pour le vitrage d'un *oculus* ou d'une petite rosace sans meneaux.



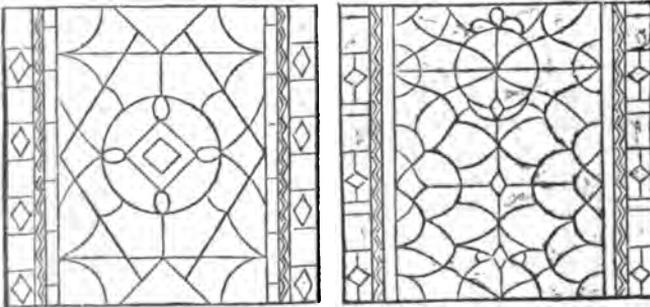
chitectur des Mittelalters, von ВОРТИСНА. Berlin, 1836, in-fol. figures.

Comme les fenêtres d'église ne doivent fournir qu'un jour doux et tranquille, leurs vitres devant d'ailleurs intercepter la vue des objets extérieurs, comme il faut en outre que ces vitres soient aussi solides que possible, le choix du verre n'est pas indifférent. Le verre de nos fabriques actuelles, mince, fragile, très-transparent et absolument incolore, préparé spécialement pour la commodité de nos demeures, est par là même moins convenable pour les églises que les verres fabriqués suivant les anciens procédés, et qui, plus épais, présentaient à la fois peu de transparence et une teinte verdâtre et enfumée. Bien loin d'imposer dans les devis de vitrerie l'emploi de verre neuf et blanc, on devrait donc plutôt exiger du vieux verre. Les bulles, les ondulations, les fils, les bouillons qui sont des vices graves dans le verre destiné à vitrer des maisons, produisent au contraire des jeux de lumière d'un bon effet dans des fenêtres placées très-haut, et au travers desquelles les regards ne doivent point passer. Nos architectes modernes ont instinctivement senti que des verres trop transparents, en laissant apercevoir de l'intérieur les arbres ou les bâtiments voisins, nuisaient à l'effet de l'architecture et à son caractère religieux : ils ont donc employé depuis vingt-cinq ans beaucoup de verre dépoli. Mais le verre dépoli, complètement inconnu des architectes du moyen âge, a des usages trop familiers, trop infimes, pour être convenable dans une église, et l'emploi de ce verre est à la fois une innovation au point de vue archéologique, et un acte de mauvais goût et d'inconvenance au point de vue artistique.

En Angleterre, où l'architecture gothique est adoptée à peu près pour tous les édifices publics, on a reconnu aussi qu'une vitrerie absolument transparente ne pouvait produire un effet monumental. Aussi fabrique-t-on pour tous les bâtiments qui doivent présenter un caractère grave et imposant, du verre à vitre d'une nature spéciale. Ce verre éraillé, gon-

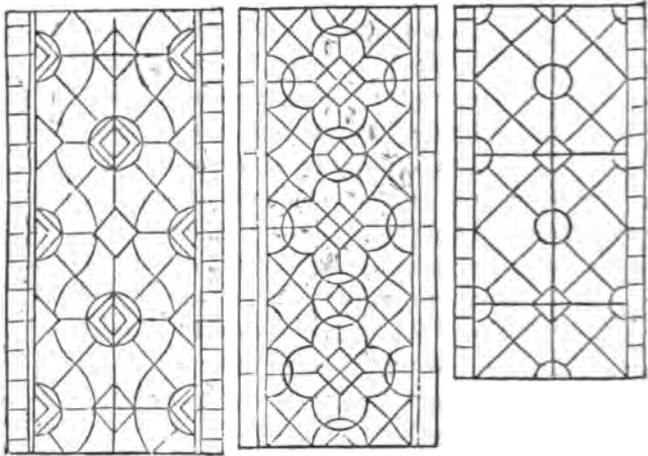
colé, enfumé, et d'une grande résistance, paraîtrait grossier si on le voyait de près, mais employé dans les hautes fenêtres des monuments publics, il offre un aspect pittoresque. Il y a à Londres, dans le fameux *Hall* des avocats appelé *Lincoln's Inn*, un couronnement de verrière d'un très-grand effet et qui est composé seulement de ces espèces de fonds de bouteilles ou boudines qui se trouvent dans les feuilles de verre d'ancienne fabrication. Ces épaisseurs, d'une couleur verte fort intense, et qu'on ne voit plus en France qu'aux fenêtres de quelques chaumières, étant taillées en rond et montées dans un réseau de plomb à mailles circulaires, font tous les frais des verrières qui garnissent les fenêtres de plusieurs monuments allemands. A Cologne, un édifice gothique appelé, je crois, *Estveiler*, est vitré de cette manière.

Si l'on avait à sa disposition une certaine quantité de verre d'une nuance verte ou bistrée (1), on pourrait avec quelques fragments de verre rouge et bleu produire des mosaïques qui remplaceraient à très-peu de frais les grisailles des XIII<sup>e</sup>. et XIV<sup>e</sup>. siècles, en en copiant seulement la mise en plomb. Voici quelques réseaux des grisailles de la cathédrale d'Evreux :

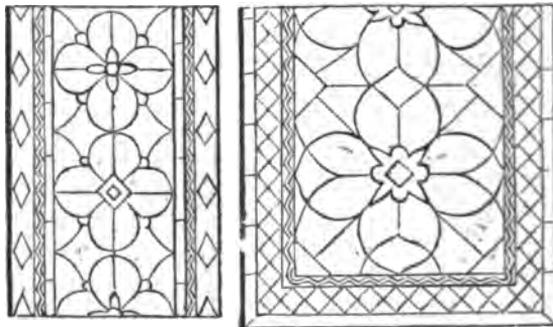


(1) M. POTTIER a donné, dans la *Revue de Rouen*, un intéressant

De petits compartiments d'un rouge ou d'un bleu très-intense rehaussent l'effet général.



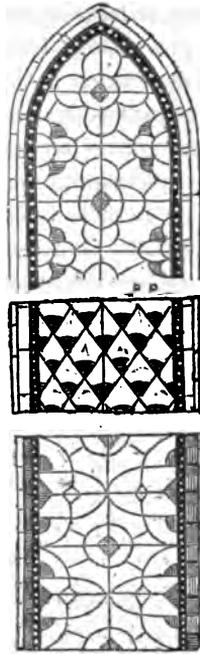
Les bordures, rouges et bleues, présentent des losanges où sont encadrées des fleurs de lis ou des feuillages peints en jaune.



article sur « ce verre à vitre de très-ancienne fabrication qu'on ne rencontre plus guères aujourd'hui qu'aux fenêtres des vieilles mai-

Voici enfin trois échantillons de vitres analogues que j'ai dessinées dans l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dives (Calvados). On remarquera le compartiment à losanges, mi-partis de verre gris, et de verre rouge ou bleu. Ces losanges ne sont pas d'une seule pièce : un plomb curviligne réunit à la partie supérieure, l'espèce d'écaille de couleur intense qui remplit la pointe inférieure.

Quant à certaines fenêtres à grands carreaux avec encadrements de verre bleu, rouge ou jaune, comme on en voit dans plusieurs églises de Paris, et que quelques architectes introduisent en province dans nos édifices gothiques, il faut les repousser : elles sont du goût le plus vulgaire. Il faut repousser également certaines mosaïques modernes où des verres teints en rouge, jaune ou



« sons, où il tranche si singulièrement par sa nuance verdâtre avec le verre blanc d'aujourd'hui.

« Les manufactures actuelles, » dit M. Pottier, « non seulement ne fabriquent plus ce verre, mais même, quelques instances qu'on ait faites auprès d'elles, refusent obstinément d'en fabriquer. Or, ce verre, qu'on pourrait appeler naturel, car il n'est point blanchi par des ingrédients chimiques, possède des propriétés précieuses pour la peinture sur verre qu'aucun autre, de fabrication perfectionnée, ne saurait présenter au même degré. Ainsi, seul il est apte à recevoir et à reproduire avec toute sa transparence et son éclat le jaune d'or..... » (*Revue de Rouen*, vol. de 1850, p. 658). Aussi les plus habiles peintres verriers recherchent-ils ce vieux verre, de même que les dessinateurs préfèrent du papier jaunâtre et non blanchi à du papier trop blanc et satiné.

bleu, se trouvent associés de la manière la plus disparate et la plus criarde. Loin d'avoir l'harmonie des verrières peintes et de procurer un jour tranquille, ces assemblages de verres transparents produisent l'effet fatignant du kaléidoscope. Certains vitriers infectent les églises de village de ces détestables marqueteries qui coûtent aussi cher que des grisailles peintes : or, c'est de la dépense perdue, car il faudra tôt ou tard faire disparaître ces grossières imitations des vitraux véritables.

On voit maintenant à St.-Étienne de Beauvais et dans plusieurs églises du département de l'Eure (notamment à la Ferrière, et à Ambenay), des fenêtres ainsi bariolées, et certes on doit regretter l'argent qui a été déboursé pour une si vilaine besogne (1).

## CHAPITRE IX.

### DES BOISERIES.

Les objets en bois, antérieurs au XIII<sup>e</sup>. siècle, sont de la plus grande rareté. Du XIII<sup>e</sup>. siècle même il ne reste qu'un très-petit nombre de boiseries. Nous citerons comme appartenant à cette époque, les stalles de la cathédrale de Poitiers et les grandes portes de la cathédrale de Séz.

On peut même douter que les églises romanes ou celles des premiers temps de l'ère ogivale renfermassent beaucoup de menuiseries. Il n'est pas certain que l'usage des stalles remonte au-delà du XIII<sup>e</sup>. siècle, et ce n'est qu'au XV<sup>e</sup>. que l'invention des jubés amena celle des chaires à prêcher. Les confessionnaux n'ont été adoptés qu'à la fin du XVI<sup>e</sup>.

(1) Je suis fâché de voir préconisées dans le *Manuel*..... pour faire suite au *Rituel de Belley* (n<sup>o</sup>. 250, p. 247), des vitres de cette espèce récemment posées dans plusieurs églises de Lyon et dans la chapelle du Rosaire de Belley.

siècle, et la plupart des lambris appliqués contre les murs des églises ont une origine encore plus moderne.

Mais l'établissement des jubés, celui des grandes clôtures de chœur et de chapelles, la mode des hauts rétables en bois sculpté, le développement nouveau des buffets d'orgue, l'introduction des chaires de prédication et l'usage des sièges à dossier et à baldaquin pour les dignitaires ecclésiastiques et les seigneurs de paroisse, donna une large impulsion à l'art du menuisier et du sculpteur en bois, dans le courant du XV<sup>e</sup>. siècle. Quand l'époque de Luther vit renaître les traditions de l'art grec et romain, les artistes gothiques avaient déjà amené le travail du bois à un haut degré de perfection. Les *huchiers*, comme on les appelait alors, remplirent les églises de véritables chefs-d'œuvre. Des coffres magnifiques, des armoires de trésors, des pupitres couverts de sculptures, des barrières de chapelle d'une richesse exquise, des meubles de toute espèce furent exécutés en bois de chêne par leur patient ciseau. Malheureusement les plus précieux de ces ouvrages, encore dans toute leur fraîcheur, disparurent dans les troubles du XVI<sup>e</sup>. siècle ; car les protestants en saccageant les églises, ne manquaient jamais de briser et d'incendier tout ce qui était combustible.

La nécessité de réparer ces pertes donna un nouvel aliment à l'art de la hucherie, et quoiqu'on fût déjà loin du beau style de la fin de la période ogivale, le temps de Louis XIII a laissé encore des boiseries d'un grand caractère. La menuiserie proprement dite se sépara plus profondément de la sculpture sur bois, et, tandis que celle-ci devenait lourde, l'autre se distinguait encore par de beaux profils, par des moulures de bon goût et par d'heureuses combinaisons de panneaux. Ce fut vers ce temps que l'art du tourneur mélangé avec celui du menuisier, amena la mode de colonnes torsées ou cannelées, d'un goût plus bizarre qu'épuré. Aux

colonnnettes tordues et guillochées succédèrent bientôt des gaines et des balustrades de formes variées et originales, avec lesquelles on fit de belles grilles de bois pour fermer le chœur et les chapelles.

Jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>. siècle, la menuiserie avait conservé un caractère noble et monumental. Si l'absence des ornements propres au style ogival fait qu'elle est moins en harmonie avec l'architecture des églises que la menuiserie du XV<sup>e</sup>. siècle, elle a conservé une richesse et une tournure qui rachètent ce défaut d'unité. Mais à partir de l'époque de Louis XIII, le style des boiseries, devenu de plus en plus simple et classique, s'éloigne tout-à-fait des traditions du moyen-âge. Sous Louis XIV, des têtes d'anges bouffies, des draperies, des festons, des guirlandes, constituent le fond de leur décoration. Des chicorées, des moulures contournées et déchiquetées, des volutes bizarres, avec des attributs d'un goût équivoque, apparaissent sous Louis XV et constituent le style *rococo* ou Pompadour. Les boiseries des églises deviennent alors semblables à celles des salons. L'art de l'ébénisterie qui produisit tant de meubles charmants pour l'ornement de nos demeures, était trop frivole pour contribuer à décorer les édifices religieux ; ses procédés délicats et minutieux achevèrent la décadence de la menuiserie, considérée comme art. L'usage du bois de chêne conservé jusque-là, se perdit ; et le ciseau débile des derniers sculpteurs sur bois, au lieu de tailler dans du merrain des boiseries monumentales, s'occupa à contourner en pieds de fauteuils ou en bordures de glaces, des planchettes de tilleul, d'orme ou de noyer.

La recherche des procédés économiques, le goût des surfaces unies, l'emploi du bois blanc et l'invention des moulages en pâte a consommé la décadence.

Cependant les études archéologiques, la passion des ama-

teurs pour les bahuts et les vieilles sculptures, ont réveillé l'attention. L'examen plus attentif des beaux ouvrages qui restaient des XV<sup>e.</sup> et XVI<sup>e.</sup> siècles, a fait prendre en dégoût nos menuiseries plates et grossières. On s'est mis à rechercher le système d'assemblage et les procédés des ouvriers d'autrefois. Des ateliers se sont ouverts de toutes parts, et, jusque dans nos habitations, l'imitation des menuiseries anciennes commence à devenir fréquente.

Déjà des hommes habiles ont exécuté pour de grandes églises des boiseries vraiment artistiques, et il n'est pas douteux que ce mouvement ne pénètre jusqu'au fond des campagnes les plus reculées. Mais il faut l'activer, car chaque année encore, on détruit des boiseries précieuses et l'on défigure les églises avec d'affreux lambris de sapin. Souvent même le désir de revenir à des traditions oubliées, fait dépenser de grosses sommes pour de soi-disant menuiseries gothiques qui ne sont que les caricatures de celles qu'on se proposait d'imiter.

Pour mettre en garde contre de pareilles fautes, nous formulerons ici quelques conseils.

La première règle à suivre est de conserver scrupuleusement les vieilles boiseries encore existantes. — Les menuiseries en style gothique sont supérieures à celles de la renaissance; celles-ci à celles du temps de Louis XIII; celles de Louis XIII à celles du goût Pompadour; mais de quelque école qu'elles soient, toutes doivent être respectées dès qu'elles ont nettement un caractère d'époque, dès qu'elles sont ouvragées et exécutées en matériaux de choix. Trop d'objets manquent encore dans les églises, pour songer à remplacer ceux qui portent un cachet artistique.

Seulement quand il s'agit de rétablir des objets détruits, ou de faire disparaître les mesquins lambris confectionnés de nos jours, il faut choisir le style le plus en harmonie avec celui de l'édifice.

Nous verrons dans un chapitre ultérieur, s'il convient d'adopter le style du XIII<sup>e</sup>. siècle pour des objets dont l'usage était alors inconnu, pour des confessionnaux, par exemple. Nous dirons seulement ici que le maçon travaillant avant le menuisier, la bâtisse précédant toujours l'ameublement, il semble peu raisonnable de faire exécuter des objets en style XIII<sup>e</sup>. siècle, pour meubler une église du XV<sup>e</sup>. ; de placer des ornements gothiques dans une construction postérieure à la période ogivale. Quand on possède un objet provenant d'une église plus ancienne, il est très-bien de l'utiliser dans un édifice plus nouveau, afin de le conserver ; mais quand il s'agit de faire une chose neuve, on a plus d'indépendance. Certes lorsqu'on établit, il y a quelques années, un autel singeant le style gothique, dans une des chapelles de l'église St.-Roch, à Paris, on commit un anachronisme ridicule.

Les boiseries anciennes peuvent avoir besoin d'être restaurées, d'être mises à l'abri des vers ou de la pourriture. Si ce sont des ouvrages de sculpture plutôt que de menuiserie, et que les parties sculptées aient subi des mutilations, il faudra être très-sobre de restaurations. Il vaut souvent mieux les laisser dans l'état où elles se trouvent que de risquer à les gâter.

S'il s'agit simplement de menuiserie proprement dite, on agira plus hardiment. Mais on tiendra la main à ce que l'ouvrier imite les parties subsistantes : on veillera à ce qu'il suive exactement le système d'assemblage ancien et qu'il reproduise rigoureusement les profils originaires.

Si des menuiseries sont rongées par les vers, on préviendra leur destruction en les imprégnant à plusieurs reprises d'huile de lin ou d'essence de térébenthine. Si elles pourrissent, après les avoir isolées du mur ou du pavé, on les imbibera d'huile chaude. Ceci a suffi souvent pour raffermir des panneaux couverts de sculptures.

Les boiseries ne doivent point être peintes. La couleur que le temps communique au bois de chêne est la plus belle qu'il puisse avoir. Si l'humidité ou le défaut d'entretien avait rendu des boiseries ternes, on pourrait les huiler et les lustrer à la cire. Dans les cas ordinaires, la brosse suffit pour ôter la poussière et donner un brillant pittoresque.

Si des panneaux neufs se trouvaient en désaccord avec le ton des boiseries anciennes, on pourrait les teinter sans les peindre. Beaucoup d'ouvriers savent aujourd'hui communiquer au bois de chêne une belle couleur. Une dissolution de suie, ou une infusion de brou de noix, suivies d'une application d'huile, donnent une teinte convenable. D'autres préfèrent un mélange de potasse et de terre de Cassel dans de l'eau, ou de l'huile légèrement colorée avec de la terre de Sienne. Celle-ci a une couleur plus dorée que la terre de Cassel, qui rend le bois un peu foncé, et d'un violet presque noir.

Quand des boiseries anciennes ont été peintes en blanc ou en imitation de bois veiné ou de marbre, c'est faire acte de bon goût que de les débarrasser de ces barbouillures à l'aide de lessive ou de potasse.

Mais cette opération est délicate et ne doit être confiée qu'à un ouvrier soigneux. S'il s'agit de boiseries sculptées, on exercera une surveillance continuelle. On ne laissera point râcler les parties sculptées, car il vaut mieux laisser quelques traces de peintures, que d'altérer le travail primitif de l'artiste.

Souvent les couches de badigeon moderne cachent une peinture ancienne, qu'on se gardera de détruire. En effet, les sculpteurs du moyen âge rehaussaient volontiers leurs ouvrages de dorures et de vives couleurs. Il faut respecter ces enluminures généralement fort soignées et d'un riche effet, et ne pas croire que la couleur du bois de chêne soit

préférable. Comme ces enluminures ont été faites avec des couleurs solides, on arrive assez facilement à les débarrasser des peintures d'impression plus grossières qui les recouvrent.

Ces rehauts de couleurs sont le complément de la sculpture. Quand un ouvrage de bois sculpté devait être colorié, le sculpteur laissait d'ordinaire au peintre le soin de couvrir de broderies les vêtements des personnages, de blasonner les écussons d'armoiries, et de tracer les légendes.

• Certaines boiseries du XVI<sup>e</sup>. siècle, en outre des sculptures en relief, ont été décorées d'ornements au trait gravés en creux et *niellés*, c'est-à-dire remplis avec un mastic noir. L'usage de ce mastic a été général pour les inscriptions. On doit donc se garder en débadigeonnant, d'arracher ce remplissage mis avec intention dans le creux des lettres (1).

Il existe aujourd'hui d'habiles sculpteurs sur bois. M. Boudin, à Gisors, auteur de la belle chaire de Vernon, et M. Blottière, au Mans, reproduisent parfaitement le style des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles. M. l'abbé Tournesac a formé à Évron (Sarthe) toute une école de huchiers gothiques. M. Liénard, de Paris, a exposé à Londres des ciselures dans le

(1) J'ai vu débadigeonner la grille en bois sculpté qui décore la chapelle faisant face à celle des fonts dans la cathédrale d'Évreux. Elle avait été enduite à diverses époques de peinture à l'huile. L'ouvrier, en enlevant avec un mordant cette croûte qui empâtait les sculptures, mit bientôt à nu une coloration d'une nature toute différente. Plusieurs parties de cette belle boiserie avaient été *parées*, c'est-à-dire rehaussées de couleurs. Les figurines colorées se détachaient sur le ton brun général des sculptures courantes. Les carnations étaient très-fines, et les draperies couvertes d'une peinture brillante comme de l'émail, où le bleu d'outremer et le rouge vif dominaient. Une longue inscription gravée sur les frises était *niellée* avec une sorte de cire à cacheter noire. Tout cela tenait très-fort sous le grattoir de l'ouvrier. Ayant vu par hasard cette besogne, je l'engageai à surseoir et à en référer à son maître : mais ce fut en vain.

goût de la renaissance. Les frères Laumonnier, à Conches, (Eure) et M. Léonard, à Lisieux, sont aussi auteurs de travaux estimables. Il y a dans les Vosges une fabrique entière de boiseries moyen-âge. M. Lefranc, à Honfleur, a exécuté sur les dessins de M. Bouet, un lutrin et différentes boiseries, composées dans le style du XV<sup>e</sup>. siècle, faisant partie de l'ameublement de l'église de St.-Julien-sur-Calonne, que son digne curé, M. l'abbé Lebœuf, entreprend de décorer complètement dans le goût du moyen-âge, et qui sera bientôt une des plus splendides églises rurales qui se puissent voir, grâce à ses vitraux, à ses pavements de couleur, à ses boiseries, à son autel gothique, à tous les objets d'art qui viennent l'enrichir chaque année.

Au reste, toutes les fois qu'il s'agit de faire exécuter non pas des boiseries sculptées, mais de simples menuiseries courantes, tous les ouvriers un peu adroits sont en état de reproduire le style des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles. Les portes, les lambris de chêne de cette époque sont en résumé fort simples : il suffit de copier exactement les profils pour exécuter ces panneaux qui représentent d'ordinaire des étoffes godronnées à plis verticaux.

Quant à la dépense, il y a économie réelle à préférer des boiseries de chêne, qui n'ont point besoin d'être peintes, à ces menuiseries de sapin dont on encombre les églises de village, et qui reviennent fort cher en définitive, grâce aux marbreries ou aux imitations de bois veiné dont le vitrier du canton se charge de les enjoliver. Rien n'est au total plus coûteux que les fausses sculptures en pâte, que les moulures rapportées et fixées avec des clous et de la colle, et qui ont la prétention d'imiter les sculptures taillées en plein bois. Tous ces oripeaux se disloquent et tombent au bout de quelques années; et ce travail renouvelé de temps en temps devient en résumé plus cher qu'un ouvrage durable. Nous

avons déjà vu combien toutes ces décorations mensongères et pauvretieuses sont indignes de la majesté du culte.

Il nous reste une dernière remarque à faire : c'est qu'il faut être très-sobre de lambris appliqués contre les murs, si l'on veut qu'un édifice ait un caractère monumental. Jamais les lambris ne doivent envelopper les colonnes ou les piliers ; jamais ils ne doivent masquer les détails de l'architecture, les nervures, les colonnettes. Il faut laisser visibles les épitaphes incrustées dans les murs, les peintures murales, les croix de consécration, les crédences, les arcatures, les tombeaux. Si l'on en place de nouveaux, il importe de ne point mutiler l'édifice, de ne jamais faire disparaître aucune saillie, de n'entailler aucune moulure, de respecter en faisant les scellements l'intégrité de l'appareil.

La mode des lambris a contribué depuis un siècle à défigurer beaucoup d'églises. Un grand nombre porte aujourd'hui des cicatrices irréparables. Des consoles de statues délicatement travaillées, des colonnettes légères, des sculptures charmantes ont été détruites pour placer d'odieuses boiseries. Pour lambrisser des chapelles on a arraché des statues tumulaires, on a brisé à coup de marteau des crédences et des rétables en pierre sculptée.

Il est grand temps de mettre un terme à ce vandalisme. Un curé, homme de goût, bien loin d'encombrer son église de menuiseries grossières, s'efforcera au contraire de faire disparaître tout ce qui peut masquer les décorations anciennes et les détails de l'architecture.

[www.lil](http://www.lil) CHAPITRE X.

## DES OUVRAGES DE SERRURERIE.

Nous répéterons ici un principe déjà rappelé dans le chapitre précédent, à savoir que si le style du moyen âge doit seul être imité lorsqu'il s'agit de remplir des vides, ce retour au style ogival ne doit jamais servir de prétexte pour détruire les objets ornés que nous ont laissés le XVII<sup>e</sup>. et même le XVIII<sup>e</sup>. siècle.

Il était d'autant plus à propos d'insister ici sur cette règle, que l'art de la serrurerie, moins dépendant de l'architecture que les autres arts de décoration, garda une grande sève pendant le XVII<sup>e</sup>. et le XVIII<sup>e</sup>. siècle, et fut pratiqué par des hommes très-habiles; que, d'un autre côté, les beaux ouvrages en fer forgé et en tôle découpée, exécutés pour les églises sous Louis XIV et Louis XV, s'harmonisent bien avec l'architecture gothique; et qu'enfin, à notre époque, il s'est trouvé des gens si curieux de tout changer, qu'ils ont proposé d'enlever plusieurs belles grilles de ce genre, pour les remplacer par des barrières en fonte d'un dessin prétendu gothique.

Non contents d'avoir détruit, en 1832, malgré des protestations éclatantes, la grille magnifique de la Place Royale, à Paris, et d'avoir ainsi fait disparaître de cette grande ville le plus précieux et presque unique échantillon d'une industrie qui s'était élevée au rang des arts, des architectes officiels ont menacé de leurs malencontreux projets les grilles splendides qui enveloppent le chœur de l'abbaye de St.-Ouen à Rouen. Importunés sans doute par le voisinage de ce chef-d'œuvre, ils voulaient mettre à sa place une grille économique en fonte de fer, en style soi-disant du XIV<sup>e</sup>. siècle,

dont eux, hommes du XIX<sup>e</sup>., auraient composé et imaginé les dessins. Heureusement ce beau projet fut écarté à temps par les archéologues. Mais si les grilles de St.-Ouen, placées dans une église fameuse et visitée sans cesse par les artistes, ont échappé au sort qu'on leur destinait, peut-être que des ouvrages du même genre, moins connus ou moins importants, sont exposés aux mêmes dangers. Il est donc bon de signaler le mérite de ces grilles au clergé, afin que les ecclésiastiques résistent aux projets de destruction qui pourraient être mis en avant par des serruriers faiseurs, des architectes municipaux ou même par quelques archéologues trop exclusifs.

C'est ici le cas de citer les réflexions fort justes que M. Didron faisait valoir pour la défense des grilles de St.-Ouen. « Nous regretterons toujours, disait cet archéologue, que  
 « sous prétexte de ramener les anciens édifices à leur beauté  
 « primitive, on détruise des œuvres souvent remarquables de  
 « différentes époques et postérieures à la construction même  
 « de ces édifices. Quand il n'existe rien et qu'on fait une chaire,  
 « un jubé, un autel nouveau, rien de mieux que de mettre  
 « cet autel, ce jubé, cette chaire en harmonie avec le monu-  
 « ment où on les place ; mais quand tout cela existe, même du  
 « XVII<sup>e</sup>. siècle, même du XVIII<sup>e</sup>. , dans un édifice du XII<sup>e</sup>.  
 « ou du XIII<sup>e</sup>. , il faut le conserver avec le plus grand soin. Il  
 « y a tel rétable du temps de Louis XIII, telle chaire du temps  
 « de Louis XIV, tel jubé du temps de Louis XV, qui sont de  
 « vrais chefs-d'œuvre ; les détruire pour les remplacer par  
 « des œuvres à nous, dans le style que nous croyons roman  
 « ou gothique, est un acte véritable de vandalisme.....  
 « La grande harmonie des choses entr'elles, c'est quand  
 « une belle œuvre renferme un objet beau ; St.-Ouen est  
 « magnifique et contient une œuvre remarquable. Le beau  
 « et le beau se conviennent toujours..... L'harmonie qui

« réside dans des objets équivalents seulement de forme, de  
 « style ou d'époque est bien inférieure à l'harmonie de  
 « beauté..... » (1).

Ces belles grilles ne sont pas au reste très-communes, la Révolution ayant arraché la plupart de celles que l'on voyait dans les églises, et devant quelques châteaux. Outre les grilles du chœur de St.-Ouen de Rouen et de la cathédrale de Beauvais, qui sont des ouvrages hors ligne, nous citerons celles beaucoup plus simples, mais d'un riche dessin encore, qui ferment le rond-point du chœur dans les cathédrales de Bayeux et d'Evreux.

Tous les ouvrages de fer, des XVII<sup>e</sup>. et XVIII<sup>e</sup>. siècles, sont ornés de feuillages et d'ornements en tôle *emboutie* et relevée en bosse, genre de travail que les ouvriers d'aujourd'hui ne savent plus exécuter.

Au contraire, lorsqu'il ne s'agit point de restaurer ou de conserver, mais d'entreprendre des ouvrages neufs, pour remplir des lacunes, ou pour remplacer les laides grilles en bois ou en fer, posées dans les quarante premières années de ce siècle, c'est aux modèles qui nous restent du moyen âge qu'il faut incontestablement recourir.

Nous citerons comme de bons modèles les grilles de l'abbaye de Conques (Aveyron), qui datent peut-être du XII<sup>e</sup>.

(1) *Annales archéologiques*, t. III (1845), p. 67 et 68, à la note.

Cette doctrine est celle aussi du Comité des arts et monuments :  
 « Il ne faut pas, dit-il, malgré la bonne intention qu'on aurait de  
 « ramener les monuments à leur pureté primitive, enlever des orne-  
 « ments postérieurs, il est vrai, mais d'un beau caractère. Les magni-  
 « fiques boiseries du chœur de Notre-Dame de Paris, les grilles re-  
 « marquables qui environnent le chœur de St.-Ouen de Rouen, ne  
 « doivent, pour aucun prix et pour aucun motif, être enlevées de ces  
 « monuments, quoique postérieures de plusieurs siècles; il faut tout  
 « conserver quand rien ne s'y oppose.

siècle (1) ; celles de l'abbaye de St.-Germer , près Beauvais , qui paraissent du XIII<sup>e</sup>. ; une grille provenant de la cathédrale de Rouen , que l'on voit au musée d'antiquités de cette ville et que l'on attribue au XIV<sup>e</sup>. siècle. Les publications de MM. Didron et Gailhabaud renferment aussi de nombreuses planches consacrées à la serrurerie du moyen-âge.

Mais la serrurerie artistique ne fournissait pas seulement des clôtures de chœur et des barrières de chapelles ; les vieux ferronniers d'autrefois ont laissé d'autres ouvrages curieux. Nous avons , dans un précédent chapitre , parlé des objets de serrurerie ancienne que l'on trouve à l'extérieur des églises et que l'on doit conserver. Ceux qui existent à l'intérieur ne méritent pas moins d'attention. On conservera donc avec grand soin , non-seulement les anciennes grilles , les peintures et fermetures de portes , tous les ferrements ornés liés au monument lui-même , mais encore les anciens meubles en fer , tels que pupitres , lutrins , porte-cierges , etc. Les serrures en bosse et à morillon , les *vertevelles* , heurtoirs , guichets , loquetaux , targenttes à *panaches* , clous à *rosettes* , poignées à pendants , toutes les menues ferrures ouvragées des anciennes boiseries , sont aujourd'hui recherchées , dessinées , imitées.

Si la serrurerie de nos jours a fait de grands progrès au point de vue matériel et de la mécanique , elle a fait une rupture complète avec les arts du dessin et la beauté de la forme. Rien de plus mesquin que ses produits actuels : car nos serruriers contemporains n'ont d'autres ressources pour décorer les ouvrages qui sortent de leurs mains que d'y adapter quelques boules ou quelques viroles de cuivre jaune. L'art d'étamper , de repousser le fer , de le ciseler , de le

(1) M. Alfred Dancz a fait connaître et publié les grilles de l'abbaye de Conques.

graver, de l'assouplir, de le revêtir de formes riches et variées, de le découper et de le contourner en lignes élégantes, leur est inconnu.

Le goût exagéré pour la ligne droite et pour une simplicité excessive, a amené la décadence d'une industrie qui auparavant s'était élevée jusqu'à la hauteur d'un art véritable. En trouvant *ridiculement chargées d'ornements bizarres* (1), les belles grilles d'autrefois, les auteurs de traités modernes sur la serrurerie ne trouvent de modèles à citer que la grille monotone des Tuileries, ou la rampe d'escalier de la chaire de Saint-Roch de Paris, qui n'est qu'un type de suprême platitude.

On commence heureusement à revenir de cette sécheresse mesquine. Les publications pittoresques reproduisent à l'envi ce qui subsiste encore de serrurerie ornée, et il n'est pas douteux que d'ici à peu d'années des ouvriers habiles n'exécutent partout, au moins pour les monuments consacrés au culte, des ouvrages moins vulgaires. M. Pugin a publié beaucoup de modèles de ferronnerie dans le style des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles, époque où l'art de travailler le fer atteignit presque la délicatesse de l'orfèvrerie; et l'on trouve gravées dans l'un de ses recueils, quelques-unes des riches serrures que l'on voit aux portes de plusieurs chapelles dans la cathédrale d'Évreux (1).

Nous ne pouvons d'ailleurs entrer dans la partie technique de la serrurerie : nous devons nous borner à ce que nous en avons déjà dit dans l'un des chapitres de notre seconde partie. Si l'on voulait faire exécuter des objets en fer, dans le

(1) *Manuel du serrurier*, par le comte de GRANDPRÉ, p. 94. Paris, Roret, 1827.

(1) Dessins pour le fer et le bronze dessinés par Auguste PUGIN. Paris, Varin, 1844.

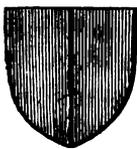
goût de la première moitié du XVII<sup>e</sup>. siècle, on devrait recourir au curieux ouvrage du serrurier Mathurin Jousse (1). Si l'on avait à restaurer des grilles ou des objets décorés de tôles enroulées et embouties dans le style du XVIII<sup>e</sup>. siècle, on consulterait le traité de Duhamel du Monceau.

Mais nous devons mettre en garde contre l'abus qu'on fait aujourd'hui de la fonte de fer, avec laquelle on cherche à reproduire économiquement les anciens ferrements travaillés au marteau. Le fer fondu n'est cependant pas susceptible du même emploi que le fer forgé : ses ornements ne doivent pas être les mêmes. Au moyen-âge les deux procédés, restés parfaitement distincts, produisirent concurremment des ouvrages de types très-différents. On a tort de les confondre maintenant, car, au point de vue de l'aspect et des formes qu'ils sont susceptibles de revêtir, le fer et la fonte sont deux matières de propriétés très-diverses. La fonte est essentiellement propre aux ouvrages massifs, aux bas-reliefs; mais jamais elle ne remplacera, d'une manière agréable pour les yeux, le fer forgé et la tôle qui seuls ont les qualités nécessaires pour les ouvrages à jour, les filigranes, les découpures et les pièces contournées.

La sincérité, si essentielle à l'art, ne s'oppose pas moins à ce qu'on déguise les ouvrages en fer sous l'apparence du bronze. Le fer, si on ne lui laisse pas sa couleur naturelle, doit être ou doré, ou peint en noir. D'ailleurs la mode de bronzer les objets de fer, devenue universelle depuis quinze ans, est trop vulgaire pour être adoptée dans les églises : il faut laisser aux grilles de boutiques et aux balcons de maisons bourgeoises

(1) La fidelle ouverture de l'art de serrurier, où l'on voit les principaux préceptes, desseings et figures touchant les expériences et opérations manuelles dudict art, par Mathurin Jousse, de la Flèche. La Flèche, 1623, petit in-fol., contenant beaucoup de figures.

les barbouillages verdâtres qu'affectionnent nos peintres en bâtiments. C'est une chose singulière que les gens à qui du fer rouillé ferait horreur, s'amuse à lui donner l'apparence de cuivre couvert de vert-de-gris. On voit à Paris, dans l'église St.-Germain-l'Auxerrois, un bizarre résultat de ces imitations de bronze : l'architecte, pour clore les chapelles, a fait fondre des grilles sur le modèle qu'il a cru le plus gothique : assurément il voulait qu'elles eussent une apparence ancienne, mais est venu le peintre qui, en les revêtant de la teinte verte à la mode ; a détruit l'illusion. Restées avec leur teinte noire, ces clôtures eussent pu rappeler celles des vieilles églises ; mais badigeonnées en couleur de bronze, l'œil les confond avec les grilles modernes de nos constructions vulgaires.



TÊTES DE CLOUS HÉRALDIQUES SUR LA PORTE DE N.-D. DE LA COUTURE  
A BERNAY.

Ces dessins avaient été destinés à entrer dans le texte du chapitre II de la seconde partie : c'est par une inadvertance qu'ils y ont été omis.

## CHAPITRE XI.

### DES PEINTURES MURALES (1).

Les églises au moyen-âge étaient décorées de peintures

(1) Conférez sur ce sujet, que je ne puis qu'effleurer ici, les instructions de M. l'abbé Auber sur la décoration des églises (*Bulletin monumental*,

faites sur le mur même, et non sur des châssis mobiles comme les tableaux actuels. Souvent on retrouve sur leurs parois des vestiges de ces anciennes peintures qui doivent être scrupuleusement conservées (1).

L'invention de la peinture à l'huile, qui date de la fin du XV<sup>e</sup>. siècle, a été au point de vue architectural plus fâcheuse qu'utile, parce qu'elle a conduit à encombrer les églises de tableaux sur toile.

Or, les tableaux mobiles, quelque puisse être d'ailleurs leur mérite, ont l'immense défaut de masquer trop souvent les lignes de l'architecture, d'intercepter la perspective et de briser l'effet d'ensemble du monument. Le mirage du vernis s'oppose à ce qu'on puisse apercevoir, de tous les points de l'édifice, les sujets représentés : il faut se placer à un endroit donné et la recherche de ce point ne convient pas à la gravité du lieu. La multiplicité des fenêtres des églises et leurs verrières colorées donnent aussi un jour défavorable pour les tableaux modernes, qui ont enfin l'inconvénient d'être très-peu distincts le soir à la lumière et de noircir avec le temps.

D'ailleurs les églises rurales, que nous avons toujours en

t. XVII, p. 95 et suiv.), le *Manuel de l'architecte des monuments religieux* et le livre des *Églises gothiques*, par M. Schmit; une discussion sur le même sujet dans le *Bulletin des comités historiques*, t. IV, p. 417, et une autre discussion à laquelle j'ai pris part, dont l'analyse se trouve dans le *Bulletin monumental*, t. XVI, p. 40 et suiv.

(2) Si ces peintures étaient trop dégradées pour rester exposées aux yeux, il ne faudrait ni les gratter, ni les badigeonner : on pourrait seulement les masquer avec un tableau mobile. Si elles occupaient une grande superficie et qu'on voulût absolument les recouvrir de badigeon, on éviterait leur destruction absolue, en interposant des feuilles de papier collées seulement par les bords et sur lesquelles l'application du badigeon se ferait ensuite sans danger.

vue, n'ont point en général de ressources suffisantes pour acquérir ou faire exécuter de bons tableaux. Aussi ont-elles été, depuis le rétablissement du culte, enlaidies pour la plupart par des croûtes barbouillées par ces mêmes peintres d'enseignes qui les salissent de marbrures et de badigeon.

Il convient donc d'abandonner désormais l'usage de la peinture à l'huile et des tableaux mobiles pour la décoration des églises, et de revenir au système des anciennes peintures mates et exécutées sur mur.

Toutefois ces peintures ne doivent être établies qu'avec réserve. On doit, en général, laisser avec la teinte qu'elles ont reçue du temps les pierres de nos grandes églises gothiques, car leurs nefs rembrunies peuvent se passer de parure. Il y aurait un grave danger à décorer en entier de peintures murales des édifices importants du moyen âge, parce que la tradition de la véritable peinture religieuse n'est pas encore renouée d'une manière assez certaine. Ici encore il faut se garder d'innover.

Mais quant aux églises de village, où les murs intérieurs n'ont d'autres décorations actuelles qu'un enduit grossier, j'applaudirais fort si on les enluminaient suivant le système du moyen-âge.

Les anciennes peintures murales étaient de deux sortes : les unes peintes à pleine muraille et décorées de personnages, étaient de véritables tableaux ; les autres simples décorations polychromes n'étaient souvent composées que d'ornements courants, tracés à cru sur la pierre ou sur l'enduit.

On ne peut guère songer à exécuter des peintures murales à personnages dans nos églises de campagne, mais les simples peintures décoratives peuvent à peu de frais prendre la place des marbrures aujourd'hui en vogue. Sous la direction d'un peintre archéologue, les ouvriers les moins habiles en viendraient facilement à bout. Des enroulements, des lignes géo-

métriques, des arabesques, quelques inscriptions, composeraient cette ornementation, dont les anciennes églises fournissent des modèles variés.

En effet, le bleu d'azur, le rouge, des verts de différentes nuances, se mélangeaient avec des parties dorées sur les murs des églises du moyen-âge, en sorte que l'architecture ainsi colorée rivalisait par son éclat avec les vitraux peints et les pavés émaillés. Dans quelques églises très-somptueuses du XIII<sup>e</sup>. siècle, telle que la Sainte-Chapelle de Paris, on voit même des compartiments de verre de couleur incrustés dans certaines portions de mur, là sans doute où la simple peinture ne paraissait pas assez éclatante.

Mais dans la majorité des églises on n'avait peint que quelques parties principales, les clefs de voûte, les chapiteaux, des portions de chapelle, et les pans de murailles contre lesquelles s'appuyaient les autels. Les croix de consécration peintes en or brillaient sur des disques de couleur azurée.

Si l'on voulait faire exécuter des peintures à personnages, celles à fond d'or ou à fond de couleur unie devraient être préférées à celles qui représentent de grands enfoncements et des perspectives lointaines, car la peinture monumentale ne doit point être assimilée à un tableau ordinaire. Subordonnée essentiellement à l'architecture, elle doit en respecter les lignes, et ne point simuler des trous ou des saillies considérables qui sembleraient perforer les murailles.

Les peintures murales, comme celles des verrières, doivent être peu compliquées. La simplicité de l'ordonnance et la naïveté de la couleur en sont les premières qualités. Les effets d'ombre et de lumière, le mouvement et les artifices de la peinture moderne seraient déplacés dans ce cas, où l'architecture marche avant la peinture.

Quant aux procédés matériels, il faut n'employer que des couleurs inaltérables. Les couleurs préparées à la cire, suivant

les procédés de M. Durosiez (1) ou celui de M. Chérot, sont adoptées aujourd'hui par les artistes qui exécutent depuis quelques années des peintures murales dans les églises de Paris. Elles sont bien préférables aux couleurs à l'huile que l'humidité dévore, car elles prennent sur la pierre et les enduits et résistent à l'action du salpêtre. Exemptes de reflets et d'ombre, elles présentent les tons mats qui sont indispensables pour la peinture monumentale.

Pour les plus humbles églises, pour celles qui peuvent à grande peine acquérir les objets les plus indispensables, qui n'ont pour décorateur que le peintre en bâtiments du village, les peintures murales doivent être d'une extrême simplicité. Quelques ornements courants, dont une personne versée dans l'archéologie devra nécessairement fournir les modèles, suffiront pour ôter la nudité des enduits. Si des couleurs à la cire paraissent d'un prix trop élevé, de simples couleurs à l'eau seront souvent plus durables que des couleurs à l'huile qui se tachent ou s'écaillent à l'humidité. On pourra même, comme nous l'avons dit à propos des voûtes, tracer ces ornements à l'aide d'un emporte-pièce ou *pochoir*.

Les anciens décorateurs ont fait beaucoup usage de ce procédé expéditif. Les murs intérieurs de l'abbaye, aujourd'hui ruinée, de St.-Sauveur à Evreux et ceux de l'église des Carmes à Caen sont encore couverts d'un semis de fleurs de lis et de monogrammes ainsi décalqués sur la pierre. Un écrivain célèbre du XVI<sup>e</sup>. siècle raconte, comme il suit, la manière dont on l'employa, en sa présence, pour décorer un édifice :

« Le pavé y fut peint en un instant de divers ouvrages en  
« rouge, aiant premièrement enduit le planchier de quelque  
« plâtre ou chaus, et puis couchant sur ce blanc une pièce  
« de parchemin ou de cuir, façonnée à pièce levée des ou-

(1) Rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 48, à Paris.

« vrages qu'on y vouloit ; et puis atout ( avec ) une épous-  
 « sette teinte de rouge , on passoit pardessus ceste pièce et  
 « imprimoit-on au travers des ouvertures ce qu'on vouloit  
 « sur le pavé , et si soudainement qu'en deus heures la nef  
 « d'une église en seroit peinte » (1).

## CHAPITRE XII.

### DE LA CONSERVATION DES TABLEAUX.

En signalant dans le chapitre précédent les inconvénients de la peinture à l'huile et des tableaux mobiles , en proclamant la supériorité des peintures qui font corps avec l'édifice et qui suivent la loi de l'architecture , sur les cadres de toutes dimensions et diversement inclinés , qui trop souvent masquent les arcades et les fenêtres , nous n'avons point entendu proscrire absolument l'usage de la peinture à l'huile. Nous avons voulu seulement protester contre la présence de ces toiles disproportionnées que le gouvernement envoie maintenant aux églises de province et qui en encombrant désagréablement les nefs , et contre l'achat trop fréquent de tableaux barbouillés par des peintres en bâtiments. Mais ces vues d'avenir doivent être accompagnées de réserves expresses pour le passé. Si les tableaux modernes sont peu dignes des suffrages de l'homme de goût , parce qu'ils s'harmonisent mal avec l'architecture des églises , parce que rarement leur forme , leurs dimensions , leur aspect ont été calculés pour la place qu'ils devaient occuper , parce qu'en général ils attestent ou l'impéritie de leur auteur , ou , au moins , son ignorance des choses religieuses ; si , dis-je , les tableaux modernes doivent

(1) *Voyage de Montaigne en Italie* , p. 691 de l'édition du Panthéon littéraire.

être plutôt proscrits que recherchés, l'ami des arts est loin de confondre dans la même réprobation les tableaux anciens que renferment les églises.

Je me garderai donc bien de souscrire à la condamnation trop générale prononcée par M. Schmit (1), contre tous les tableaux meubles, anciens et modernes, qui sont suspendus aux murs des chapelles ou encadrés dans les rétables. Pour motiver le maintien des tableaux dont les XVI<sup>e</sup>., XVII<sup>e</sup>. et XVIII<sup>e</sup>. siècles ont meublé les églises, il me suffirait d'invoquer les raisons que j'ai exposées pour la conservation des boiseries et des belles grilles des XVII<sup>e</sup>. et XVIII<sup>e</sup>. siècles. Le principe *qu'il ne faut jamais rien supprimer d'ancien*, souvent proclamé par M. Schmit lui-même, suffit pour faire repousser l'ostracisme qu'il a prononcé contre les œuvres de nos vieux maîtres.

En vain cet auteur objecte-t-il que ces tableaux pourrissent dans les églises, et qu'il vaudrait mieux les transférer dans les musées ; car, pourrait-on lui répondre, les musées qui regorgent déjà pour la plupart, ne peuvent donner asile qu'à des tableaux remarquables comme peinture et ayant un mérite artistique intrinsèque. Or, dans les églises, il y a une foule de toiles médiocres, si l'on ne considère que le talent du peintre et l'habileté plus ou moins grande de son pinceau, et qui cependant sont précieuses à d'autres points de vue. Tel tableau extrêmement curieux dans l'église pour lequel il a été fait, perd à peu près sa valeur si vous l'en détachez, si vous l'éloignez d'un édifice ou d'un pays à l'histoire desquels il se rapporte, si vous le séparez de l'ensemble d'une décoration dont il fait partie.

Un curé soigneux veillera donc à la bonne conservation

(1) Dans son *Manuel de l'architecte des monuments religieux*, page 203 et suiv.

des tableaux actuellement existants dans son église, et pour les juger, il ne se placera pas seulement au point de vue de l'art, mais il considérera le caractère religieux de la peinture, l'exactitude théologique du sujet représenté, ainsi que l'antiquité du tableau, son origine, sa provenance, son histoire, les détails accessoires qui peuvent le rendre intéressant.

Les vieux tableaux sur cuivre et sur bois; ceux qui sont entourés de cadres richement sculptés, ceux qui portent des inscriptions, des noms de donateurs, des blasons; ceux où des touches d'or rehaussant la peinture annoncent l'œuvre d'un peintre gothique; les portraits d'évêques, d'abbés ou d'autres personnages connus; certains tableaux du XVII<sup>e</sup>. siècle représentant des allégories mystiques, sont toujours des objets qui méritent d'être conservés.

Les triptyques ou tableaux en forme de volets assemblés par des charnières, et toutes les peintures du XVI<sup>e</sup>. siècle sont aujourd'hui rares et fournissent d'utiles données sur les origines de la peinture à l'huile. En général, on conservera tous les tableaux antérieurs au XVIII<sup>e</sup>. siècle, surtout s'ils portent des dates, des monogrammes ou la signature de leurs auteurs. Des peintres aujourd'hui peu connus ont laissé dans les églises des ouvrages qui jettent une grande lumière sur l'histoire de la peinture provinciale en France.

Souvent les artistes anciens ont exécuté dans le fonds de leurs tableaux de sainteté, des vues de la ville ou du monastère pour lesquels ils étaient destinés. Ces vues anciennes d'édifices, détruits ou modifiés aujourd'hui, font du tableau où on les retrouve, un véritable monument historique.

Les tableaux des églises sont exposés à deux grands fléaux : l'humidité et les retouches entreprises par des barbouilleurs. Le nombre des tableaux anciens qui ont été défigurés par les vitriers de village est incalculable. Il y a des peintres en bâtiments qui jouissent d'une grande vogue auprès des marguilliers

campagnards, pour leur *adresse* à *remanier* les tableaux d'église, et leur *talent*, hélas ! *consiste* uniquement à recouvrir de couleurs grossières, les touches les plus fines, les glacis les plus transparents, pour faire disparaître de l'œuvre de l'artiste tout ce qui lui donnait du cachet, tout ce qui avait du style ou un caractère historique. Il est vrai que les villes donnent à nos villageois de détestables exemples, et que souvent le conseil de fabrique du chef-lieu, très-dignement composé de rentiers et de gens bien placés dans le gouvernement ou le négoce, n'y voit guère plus clair en fait d'art, et jette à la tête de quelqu'empirique effronté la somme qu'il eût refusée à un homme habile et compétent.

Ce qui échappe à ces vandales devient la proie de l'humidité. Trop souvent des tableaux anciens restent accrochés dans des lieux sombres, contre des murailles humides, ou sont encastrés dans des lambris derrière lesquels l'air ne circule pas. Qui en prend souci ? Personne. J'ai vu à Caen dans une grande église, des tableaux anciens et d'une certaine valeur tomber en lambeaux, parce qu'ils recevaient, depuis dix ans peut-être, la pluie qui filtrait au travers de fenêtres disloquées.

Le Congrès des Académies, réuni au Luxembourg en février 1851, a cru devoir s'occuper de cette déperdition organisée de tant de richesses artistiques. On peut recourir à l'instruction spéciale que M. le marquis de Chennevières, du musée du Louvre, fut chargé de rédiger au nom du Congrès, et dans laquelle on trouve les plus sages conseils (1).

(1) Le cadre de mon travail ne m'a point permis d'y faire entrer l'exposition des théories constitutives de la peinture religieuse, tombée si bas à notre époque. Ce sujet vaste et en dehors de mon plan, a d'ailleurs été supérieurement traité par M. Rio, dans son beau livre *de la Poésie chrétienne*, et par M. DE MONTALMÉBERT dans ses écrits sur les arts.

Je ne ferai ici qu'une réflexion. Les tableaux dans les églises ont un double but, celui d'enseigner et d'émouvoir : la peinture sacrée par son

www.libtool.com en

## CHAPITRE XIII.

### DES TAPISSERIES.

Pendant le moyen-âge et avant l'apparition des tableaux mobiles, les tapisseries furent l'un des moyens de décoration des églises. Les anciens inventaires et les historiens de nos provinces attestent qu'aux jours des grandes solennités, ces solides tissus couverts de personnages étaient suspendus aux piliers et venaient seconder l'effet des peintures murales. Au XVII<sup>e</sup>. siècle, Farin, dans son intéressante Histoire de

caractère dogmatique ne laisse que peu de place à la fantaisie. Or, voici ce qui se passe. Des peintures empreintes d'une vague religiosité, prennent aujourd'hui dans les temples la place des sujets traditionnels. De brumeuses allégories inspirées par je ne sais quelle romantisme indécis plutôt que par la théologie positive du catholicisme, quittent chaque année les salles de l'exposition de peinture pour être installées dans les églises. *Le Christ au milieu des affligés*, *Jésus protecteur du travail*, *la Religion bienfaitrice de l'Humanité*, ou tout autre sujet aussi humanitaire, sont aujourd'hui à la mode. Tout dernièrement en visitant l'abbaye de Saint-Germer, j'ai avisé un tableau fraîchement suspendu près des fonts baptismaux, qui certes peut être donné comme échantillon de peinture fantaisiste. Prévoyant que l'allégorie par lui enfantée serait difficilement comprise, l'artiste a expliqué sa pensée par l'inscription suivante que je transcris textuellement :

L'ANGE PRÉSENTE A L'ENFANT JÉSUS

LA COURONNE D'ÉPINE.

IL DONNE AUX ENFANTS DES HOMMES

DES RAMEAUX D'ÉPINES FLEURIES.

—  
E. LAFON, PEINTRE, 1850.

La lecture de ces lignes m'indiqua le sujet, mais une seconde question se présenta à mon esprit, et je me demandai dans quelle intention était faite cette peinture.

la ville de Rouen, énumère les belles tentures que possédaient les nombreuses églises de cette cité archiépiscopale. Les protestants avaient détruit les richesses de ce genre qui dataient d'avant le XVI<sup>e</sup>. siècle, mais le goût ne s'en était pas perdu, et ces dévastations furent promptement réparées. La Révolution a arraché une seconde fois ces parures monumentales dont les débris, grâce au triste goût de ce siècle, ont été transformés en tapis de pied ou en emballages. Trop souvent encore des tapisseries anciennes, échappées au pillage des mauvais jours, ont été négligées ou vendues par des fabriques insouciantes et vandales.

Il serait désirable que ces décorations redevinssent d'usage. Le gouvernement ferait mieux d'envoyer des tentures à sujets sacrés pour décorer les églises, que de les encombrer avec les tableaux de nos entrepreneurs de peintures soi-disant religieuses. Ce serait à la fois un moyen de ranimer le goût de ces œuvres vraiment artistiques et de restituer quelqu'activité aux manufactures nationales de Beauvais et des Gobelins, dont les produits, dans l'état actuel des choses, restent à peu près sans emploi.

#### CHAPITRE XIV.

##### DES INSCRIPTIONS, ET DU STYLE LAPIDAIRE.

Les images n'étaient pas le seul mode d'enseignement et la seule décoration que l'on traçât sur les murailles. Les inscriptions ne furent pas moins répandues; et jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>. siècle, les parois des églises furent décorées de légendes et de sentences, de *tableaux d'escripoteur*, comme on disait alors. On en plaça sur les vitraux, sur les frises de l'architecture, sur les parties unies des menuiseries, sur la bordure des tableaux et des peintures murales. Des

phylactères et des banderolles, dans les mains des personnages, portèrent les plus notables paroles sorties de leurs bouches. Les meubles destinés au culte offrirent aux yeux les textes écrits qui rappelaient des pensées en harmonie avec leur destination. Tout parlait ainsi dans les temples, et tandis que la peinture et les arts du dessin présentaient l'expression fidèle de l'histoire sacrée, l'écriture exprimait de son côté les idées plus abstraites de l'ordre moral ou les aspirations du cœur.

Mais depuis l'époque où l'on a commencé à badigeonner leurs murailles, les églises sont devenues muettes, et le catéchisme permanent que les décorateurs anciens y avaient ouvert à tous les âges de la vie, a été fermé. Aujourd'hui l'artiste qui voudrait marcher sur les traces des peintres gothiques trouverait une ample ressource dans des inscriptions ingénieusement disposées. Des légendes peintes en capitales, colorées suivant le goût du moyen-âge, feraient d'excellentes bordures dans la décoration d'une église de village.

Toutefois, le soin de tracer ces inscriptions ne peut être abandonné à un peintre ignorant. C'est un des points où l'archéologie doit venir en aide. La proportion, la forme, la couleur relative des lettres et du fond, demandent à être calculées avec goût, pour qu'elles aient un caractère monumental. Il faut bannir les lettres de fantaisie qui figurent sur les devantures de boutiques, notamment l'écriture anglaise et la gothique embarrassée de paraphes, si chères aux maîtres d'école.

On demandera donc des modèles à un homme versé dans la paléographie. Sans doute ce serait abuser de l'archéologie que de tracer à notre époque des inscriptions illisibles pour d'autres que des antiquaires, mais il existe d'anciens alphabets que tout le monde lit parfaitement encore et qui ont un

style plus noble que les caractères de fantaisie employés par les peintres d'enseignes.

Les inscriptions sont d'ailleurs de deux espèces ; celles qui s'adressent à tout le monde , qui doivent être lues par tous , et qui sont en langue française , seront tracées en capitales romaines. Mais pour les inscriptions en langue latine , destinées seulement à constater un fait historique ou simplement à fournir un motif de décoration , on pourra employer les abréviations et les alphabets du moyen âge. Les peintres d'autrefois ont donné un pareil exemple , en traçant souvent sur les bordures des verrières , et sur l'orfrois des draperies de leurs statues des simulacres d'inscriptions en caractères pseudo-arabes ou en lettres bourguignonnes fleuries. On sait quel usage les anciens artistes ont fait des monogrammes et des lettres entrelacées.

Car il faut bien distinguer entre les séries de caractères décoratifs soumises aux nécessités de la peinture , et les inscriptions véritables. Dans une inscription purement décorative , le peintre espace ses lettres suivant les besoins de son dessin ; il les entremêle avec des fleurons , des ornements variés ; il coupe les mots si le plaisir des yeux lui paraît l'exiger ; il multiplie à son gré les abréviations. Mais si l'inscription doit être lue avant tout , son premier mérite sera la netteté.

Toute inscription doit être soumise aux règles du style lapidaire. La concision , la noblesse , l'énergie , un certain choix de mots constituent surtout ce style. L'arrangement et la coupure des lignes , l'emploi de certaines abréviations consacrées , le V et l'I substitués à l'U et au J dans les inscriptions latines , un point placé entre chaque mot dans les mêmes inscriptions , distinguent le style lapidaire de la manière vulgaire d'écrire.

L'observation des règles du style lapidaire donne à elle seule un cachet monumental : c'est par elle qu'une inscription , dans le sens relevé de ce mot , se distingue d'une affiche

ou d'une enseigne, et qu'elle devient digne de figurer sur un édifice public.

La langue latine, essentiellement propre au style lapidaire, étant d'ailleurs celle de l'Église, devra naturellement être préférée toutes les fois que l'emploi de la langue vulgaire ne sera pas indispensable.

## CHAPITRE XV.

### DE LA STATUAIRE.

Parmi les images sculptées, aujourd'hui exposées dans les églises rurales, on doit faire deux catégories. La première, composée de statues anciennes en pierre, en bois ou en albâtre, est très-digne de l'attention de l'homme de goût : la seconde comprend certaines figures sans style et à peine dégrossies. Ce sont malheureusement ces dernières images qui souvent n'ont pas cent ans de date, que préfèrent les villageois, tandis que des statues d'une valeur réelle sont jetées au dehors.

Beaucoup d'ecclésiastiques frappés du ridicule de ces figures difformes, ont cherché à en débarrasser leurs églises, mais confiants dans un goût personnel que n'éclairaient pas toujours des connaissances artistiques et archéologiques, ils ont trop souvent compris dans la même réprobation le bon avec le mauvais ; et de précieuses statues du moyen âge, parce qu'un barbouilleur les avait engluées de céruse, d'ocre ou de bleu de prusse, ont été confondues avec leurs pitoyables voisines.

On devra noter comme bonnes à garder et remettre en place au besoin les statues et figurines en marbre, en albâtre, en ivoire, en métal ou même en terre cuite. Celles qui seraient incrustées d'émaux ou de verroteries, celles qui porteraient des couronnes, des sceptres, ou des reliquaires de fabri-

www.libtool.com.cn  
cation ancienne sont particulièrement curieuses. On gardera toutes les sculptures qui auraient le cachet du moyen âge. La forme particulière des draperies, leur arrangement, la cassure des plis, les agrafes et bijoux reproduits par le statuaire, les tissus enrichis de bordures et d'orfrois ouvragés, la présence sur ces orfrois de légendes en caractères gothiques ou d'incrustations en verre de couleur, révèlent les statues dignes d'être conservées.

La répartition de ces statues anciennes est très-inégale. J'en ai peu remarqué dans les églises des environs de Caen, où les orages du protestantisme les ont sans doute détruites (1), tandis qu'on en retrouve encore fréquemment dans la Haute-Normandie. Beaucoup d'églises du département de l'Eure renferment encore des Vierges des XV<sup>e</sup>. et XVI<sup>e</sup>. siècles, qui portent sur leur front une couronne richement découpée, et sur la robe desquelles la *Salutation angélique*, sculptée en lettres gothiques ou en capitales fleuries, forme de curieux orfrois.

Malheureusement le nombre de ces Vierges diminue tous les jours : plusieurs ont été livrées à des brocanteurs en échange d'insignifiantes figurines en plâtre blanc.

J'ai regret de le dire : trop souvent de bonnes statues que n'avaient point brisées les iconoclastes de 93, ont disparu dans ces dernières années, et si elles n'ont pas été détruites ou vendues, on les retrouve plutôt dans quelque recoin du porche ou du clocher qu'à l'intérieur du temple. Dans le

(1) J'ai vu dans le cimetière de St.-Manvieu, près Caen, une précieuse statue du patron de cette église. Cette statue curieuse par son travail, car l'orfroi de la chasuble représente les scènes de la passion, a été jetée dehors, sous l'égout des toits, lorsque le curé fit faire un autel neuf, il y a six à sept ans. Une autre statue au pied de laquelle était sculpté un blason de donateur avait subi le même sort.

www.libtool.com.cn  
cimetière de la ville de Bernay, de belles statues, provenant de la célèbre abbaye du Bec, gisent dans l'herbe depuis vingt-cinq ans. A Illiers-l'Évêque (Eure) j'ai dessiné une grande statue de saint Docteur, d'un très-beau travail du commencement du XVI<sup>e</sup>. siècle : cette sculpture qui enrichirait un musée, n'a maintenant d'autre asile que le dessous de l'escalier qui mène à l'horloge. Dans une autre paroisse du diocèse d'Évreux, deux statues gothiques, coloriées et dorées, représentant des évêques vêtus de la chasuble antique avec orfrois incrustés de verre de couleur, sont réléguées sous le porche entre des gravois et des planches pourries, tandis que de fades moulages modernes sont offerts à la vénération publique.

Je sais que les rituels prescrivant de ne point laisser exposées dans les églises des images gâtées, on alléguera qu'il est nécessaire de faire disparaître les statues mutilées. Mais une réparation est facile à faire sans altérer les parties anciennes, et d'ailleurs les sculptures que je viens de signaler étaient intactes lorsqu'on les a rejetées.

Un autre acte de mauvais goût est de faire peindre en blanc ces statues gothiques presque toujours dorées ou rehaussées de couleurs. Nous avons déjà vu que les sculpteurs du moyen âge, continuant en cela les plus anciennes traditions de l'art grec, ne craignaient point d'appeler le pinceau au secours de leur ciseau. La statuaire coloriée rivalisa, dans l'antiquité même, avec la *torentique*, c'est-à-dire la sculpture composée de matières diverses, de bois, d'or, d'argent, d'ivoire. Le moyen âge s'efforça toujours de rendre aussi intimes que possible l'alliance de la peinture et de la sculpture, de concilier la forme et la couleur, si profondément séparées dans notre art moderne. Il faut donc se garder de confondre avec le bleu de prusse ou l'ocre rouge à l'huile d'aujourd'hui les délicates enluminures d'outremer ou de vermillon appliquées sur les

statues par les anciens sculpteurs. Trop souvent, il est vrai, ces fines et éclatantes colorations ont été ternies par des croûtes de peinture grossière, mais, avec de l'adresse, il est souvent possible d'arracher ces couches nouvelles et de découvrir l'enluminure primitive. Dans tous les cas, le bleu et le rouge que les peintres de village distribuèrent il y a quelques années, ne me semblent point plus déplaisants que le blanc de céruse verni qu'ils prodiguent aujourd'hui. Je ne vois aucun inconvénient à laisser coloriées toutes les sculptures qui ne sont pas d'un mérite hors ligne.

J'insiste sur ce point, parce que certains manuels à l'usage du clergé rural enseignent le contraire, et parce que le goût sec et froid du XVIII<sup>e</sup>. siècle et de l'Empire tend à remplacer sur ce point encore les traditions plus pittoresques du moyen âge. On lit même dans le *Guide des curés* de M. Dieulin ce conseil fâcheux : « On ne doit pas peindre les statues, « *excepté celles en bois* ; si cependant on voulait leur donner « une couleur, qu'elle soit d'or, d'argent, de pierre ou de « bronze » (1).

Le même ouvrage et plusieurs autres du même genre invitent aussi à écarter les « statues parées de fleurs, de dentelles et de rubans ; affublées de cinq à six robes, de grands « manteaux roides, ... de colifichets dorés », que M. l'abbé Dieulin trouve fort ridicules. Je ferai, au nom de l'art même, encore quelques réserves. Sans doute, ces statues, avec leurs ajustements de calicot et de cotonnade ressemblent trop souvent à des poupées ou à ces « figures de cire que l'on promène par les foires », mais je n'admets point pour cela en entier la tirade de deux pages de cet ouvrage. L'usage de parer ainsi certaines statues, remonte à une haute antiquité, et les images les plus anciennement vénérées sont ainsi enveloppées.

(1) Tome I<sup>er</sup>, page 261, à la note.

www.libtaol.com.cn  
Seulement au lieu des grossiers affiquets de nos campagnards actuels et de nos mesquines étoffes modernes, c'était avec des tissus précieux et des étoffes orientales que nos aïeux composaient ces costumes souvent magnifiques. Aussi les artistes habiles auxquels on doit les belles lithographies des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, n'ont-ils point cru indignes de leur crayon les madones fleuries, enrubannées et voilées, de la Bretagne et du Midi de la France. Si ces parures anciennes, d'un effet piquant et original, font sourire quelques esprits courts, le peintre en garde un souvenir sur son album de voyage. Des gens qui entendaient l'art mieux que nous n'en ont point été choqués : dans les églises d'Espagne, les madones couvertes de robes pailletées, sont placées à côté des plus resplendissantes peintures de Murillo et de Velasquez : l'Italie leur donne asile dans ses sanctuaires. L'aspect de ces images, qui sintillent dans leur niche gothique, entourées d'une ardente ceinture de cierges, communique une impression secrète que des statues plus correctement sculptées ne feront jamais naître. Pour moi, je suis de l'avis du peuple : je préfère ces Vierges toutes parées de taffetas, de dentelles et de pompons, aux froides statues de plâtre contemporaines, qui, privées du double prestige de l'art et des souvenirs, ne disent rien au cœur ni à l'imagination.

(*La fin au prochain volume.*)

## CHRONIQUE.

---

*Congrès des délégués des Sociétés savantes sous la direction de l'Institut des provinces.* — Le Congrès des délégués des Sociétés savantes ouvrira le 15 mars sa session de 1852 : elle doit durer huit jours et se tenir, comme par le passé, au palais du Luxembourg. M. de Caumont a le projet d'introduire cette année plusieurs améliorations importantes dans la marche et la division des travaux.

Le Congrès s'annonce d'ailleurs comme devant être très-intéressant. MM. *F. de Verneilh*, de la Dordogne; de *Surnigny*, de Mâcon; *R. Bordeaux* et de *St.-Germain*, d'Evreux; de *Glanville* et de *La Londe du Thil*, de Rouen; *Guéranger*, du Mans; *Victor Petit*, de Sens; *Matheron*, de Marseille; comte de *Vignerat*, de l'Orne; *L. Gaugain*, de Bayeux; marquis de *La Porte*, de Vendôme; comte de *Mellet*, de la Marne; de *Buzonnière*, d'Orléans, tous membres de l'Institut des provinces, ont annoncé leur arrivée, aussi bien que MM. *Enault*, délégué de l'Académie des sciences de Caen, C<sup>o</sup>. *G. de Soultrait*, délégué de Moulins; *du Moncel*, délégué de Cherbourg; *A. Passy*, délégué d'Evreux; *A. de Montreuil*, délégué de Gisors; l'abbé *Cochet*, délégué de Dieppe; *Durécu*, délégué de Louviers; *Moselmann*, délégué de St.-Lo; le général *Pétiet*, délégué de Nevers, et plusieurs autres notabilités scientifiques.

Voici quelques-unes des questions archéologiques posées par M. de Caumont dans le programme.

Quelles ont été, au moyen-âge, les industries dirigées par

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)  
les moines et exercées dans les abbayes ou dans les maisons qui en dépendaient ?

Quels étaient les procédés usités au moyen-âge pour la fabrication du fer ? Quelques grandes abbayes se sont-elles occupées de cette fabrication ?

Quelle était, aux différents siècles du moyen-âge, la disposition des vergers, et celle des jardins, dans les châteaux et les abbayes ?

Quelles étaient, au XII<sup>e</sup>. siècle, les pratiques agricoles en usage dans chaque contrée de la France ?

Dans quelle contrée les étoffes de soie employées en France au XIII<sup>e</sup>. siècle ont-elles été confectionnées ? A quelle époque a-t-on commencé en France à fabriquer des étoffes de soie ?

Quels sont les documents et les faits qui peuvent indiquer à quelle époque on a cessé complètement de chauffer les appartements au moyen d'hypocaustes ?

Quels sont depuis quelques années les faits acquis concernant les caractères de l'architecture et des arts accessoires durant l'ère mérovingienne ? Quelle direction doit-on donner à l'étude de cette période archéologique ?

Peut-on déterminer avec précision à quelle époque on a cessé d'employer les pavés de mosaïque dans les édifices civils (monuments publics ou constructions privées) ?

Quels moyens d'instruction spéciale pourraient être conseillés dans les diocèses pour enseigner régulièrement au jeune clergé l'histoire et le goût de l'art et le respect des peintures et sculptures qui décorent les églises ?

Ne serait-il pas possible d'obtenir qu'une portion déterminée du budget voté chaque année pour travaux et encouragements à répartir entre les artistes, fût attribuée d'une manière fixe et particulière aux travaux et aux artistes de la province ?

*Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques de France pour 1852.* 1 vol. in-12 de 450 pages. — Nous voyons avec plaisir paraître de bonne heure l'Annuaire de l'Institut des provinces de France et des Congrès scientifiques, nous voyons surtout avec joie que ce livre s'accroît en volume et en intérêt, qu'il est illustré d'excellentes vignettes sur bois, dessinées par M. Victor Petit et M. E. Sagot, que tout ce qui y trouve place est d'un véritable intérêt.

Le premier article est un coup-d'œil sur les travaux de l'Institut des provinces en 1851, par M. de Caumont. Après avoir lu cet aperçu on comprend tout le bien qu'a rêvé l'Institut des provinces, et ce qu'il a réussi à faire en une année montre ce qu'il obtiendra en continuant avec le même dévouement ses efforts désintéressés.

Les arrêtés pris par l'Institut, un spécimen des séances qu'il a tenues dans les départements et la liste des membres viennent ensuite.

Le nombre de deux cents membres fixé par les statuts vient d'être atteint par la promotion du 30 octobre dernier, il ne peut donc plus être fait de nomination que par suite d'extinction; à moins que l'Institut ne porte à trois cents le nombre de ses membres titulaires, comme on le demande de tous côtés. Mais dans sa réunion du 30 octobre l'Institut a ajourné toute discussion à cet égard.

Le curieux volume que nous annonçons renferme *in extenso* le compte-rendu du Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, deuxième session, tenu au palais du Luxembourg le 20 février 1851.

Ces procès-verbaux qui occupent à eux seuls trois cents pages du volume, suffisent pour le rendre indispensable à tous ceux qui portent intérêt au progrès des études en province.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Viennent ensuite de courts articles sur les dernières sessions du Congrès scientifique de France à Orléans, du Congrès archéologique de la Société française à Laon et à Nevers et du Congrès des associations régionales à Lisieux, Nantes, Bourbon-Vendée et Arras.

La dernière partie renferme, comme en 1850, des mémoires scientifiques d'un haut intérêt. Nous citerons entre autres la notice de M. Ch. des Moulins, de Bordeaux, sur les flores départementales, l'essai de M. Le Coq, de Clermont, sur les terrains tertiaires de l'Auvergne.

L'Annuaire de 1852 renferme au moins deux fois autant de matière que celui de 1851, et pourtant le prix est resté le même. On sait que l'Institut des provinces n'a pas de cotisation ni de budget, qu'il invite seulement ses membres à acquérir ce qu'il publie. Mais il y a dans son sein des membres désintéressés qui se sont dit en commençant ; faisons le bien et Dieu nous aidera. Dieu a aidé l'Institut des provinces, il ne l'abandonnera pas.

L. M. S.

*Mort de M. le comte Héraclé de Polignac, membre de la Société française.* — M. le comte de Polignac, ancien gentilhomme de la Chambre du roi Charles X, vient de mourir à son château d'Outre-Laize.

M. de Polignac, après s'être retiré du service, s'était fixé dans le beau domaine d'Outre-Laize, décrit dans la Statistique monumentale du Calvados, et dont le château et le parc magnifiques sont une des choses à visiter par le voyageur dans cette partie de la Basse-Normandie. M. le comte de Polignac, ami des arts, conservait religieusement cette noble demeure, et y donnait, au milieu de sa famille, l'exemple de toutes les vertus. L'antique famille de Polignac n'est pas normande, comme tout le monde le sait; M. le comte de Polignac possédait le domaine d'Outre-Laize par suite de son mariage avec

M<sup>lle</sup>. de Chambors, la fille du savant comte de Chambors, mort il y a quelques années à Dreux, membre de la Société française. M. de Polignac représentait dans nos contrées cette antique noblesse que chaque jour nous voyons disparaître, et qui réunissait à tout ce que procure une éducation distinguée, l'amour du bien, du bon et du beau.

*Mort de M. Bourdon, membre du conseil de la Société française.*—Une perte aussi regrettable qu'elle était imprévue vient d'affliger la Société française. M. Bourdon, membre du conseil, est mort à Paris où il était allé passer quelques jours pour sa santé. Depuis quelques années M. Bourdon s'était retiré des affaires pour se consacrer entièrement à l'étude. La connaissance qu'il avait acquise de plusieurs langues, ses voyages en Allemagne et en Angleterre, et un goût décidé pour les beaux-arts et l'archéologie avaient fait de M. Bourdon un homme précieux pour nos académies; aussi toutes les Sociétés savantes de Caen s'empressèrent-elles de l'admettre dans leur sein, et dans toutes il donna des preuves de son zèle et de sa capacité.

Il a publié, outre différents mémoires ou rapports, un bel ouvrage in-folio sur le Mont-St.-Michel. Le texte est de M. Le Hérischer d'Avranches, et les planches magnifiques qui donnent tant d'intérêt à cette monographie sont l'œuvre de M. Bouet, l'ami et le collègue de M. Bourdon à la Société française et à l'Académie, mais M. Bourdon a été le directeur de cette grande et belle publication.

M. Bourdon assista à la XVI<sup>e</sup>. session du Congrès scientifique de France, à Rennes, et il y fut élu vice-président de la section d'archéologie.

Cette année 1854, il avait fait un voyage en Angleterre et en Écosse, et il projetait d'autres excursions pour l'année prochaine quand la mort est venu le frapper.

---

---

www.lit.ac.cn **TABLE DES MATIÈRES.**

|   | Pages. |
|---|--------|
| <i>Instructions sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises; par M. l'abbé AUBER. . .</i>   | 5      |
| <i>Première partie. De la restauration des églises.</i>   | 6      |
| <i>Deuxième partie. De l'entretien des églises. . .</i>   | 28     |
| <i>Séances tenues à Nancy, pendant la session du Congrès scientifique de France, pour la conservation des monuments. . . . .</i>                    | 44     |
| <i>Séance du 12 septembre. . . . .</i>  | 45     |
| <i>Note de M. Duchatellier sur le monument druidique de Kéléarn (Finistère). . . . .</i>  | 49     |
| <i>L'orgue, sa connaissance, son administration et son jeu, analyse de l'ouvrage de M. J. Régnier, de Nancy; par M. le baron DE ROISIN. . . . .</i> | 58     |
| <i>Première partie. Connaissance de l'orgue. . . . .</i>  | 61     |
| <i>Deuxième partie. Administration de l'orgue, ou le devis et la valeur des objets, l'expertise, l'accord et l'entretien. . . . .</i>               | 65     |
| <i>Troisième partie. Jeu de l'orgue, conduite de l'organiste. . . . .</i>   | 66     |
| <i>Chronique. . . . .</i>   | 75     |
| <i>Instructions sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises; par M. l'abbé AUBER. Suite.</i>                                      |        |
| <i>Troisième partie. Principes sur l'ameublement. — Conservation des objets d'art. — Décoration intérieure. . . . .</i>                             | 81     |
| <i>Note sur les bains et mosaïques antiques de Pont-d'Oli (Basses-Pyrénées); par M. Hippolyte DURAND. ; . . . . .</i>                               | 110    |
| <i>Discussions archéologiques au Congrès des délégués</i>   |        |

|   |     |
|---|-----|
| <i>des Sociétés savantes des départements, seconde session, ouverte au palais du Luxembourg, en février 1851.</i> . . . . .   | 116 |
| <i>Projet-spécimen de catalogue pour un musée d'antiquités présenté au Congrès des délégués par M. DE CAUMONT.</i> . . . . .  | 132 |
| <i>Mélanges d'archéologie.</i>  |     |
| <i>Porte à l'église de Lavoute-Chilhac (Haute-Loire).</i>   | 139 |
| <i>Exhaussement des chaussées gallo-romaines dans l'Yonne.</i> . . . . .  | 144 |
| <i>Cellier de Vincellottes (Yonne).</i> . . . . .   | 145 |
| <i>Sculptures antiques découvertes dans les murs de Sens.</i> . . . . .   | 150 |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 154 |
| <i>Séances tenues par la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques en février 1851, au palais du Luxembourg.</i> . . . . .   |     |
| <i>Séance du mercredi 26 février.</i> . . . . .   | Id. |
| <i>Séance du jeudi 27 février 1851.</i> . . . . .   | 172 |
| <i>Séance du vendredi 28 février 1851.</i> . . . . .  | 184 |
| <i>Monuments de l'Anjou. Compte-rendu par M. GODARD FAULTRIER.</i> . . . . .  | 187 |
| <i>Excursion archéologique à la cathédrale de Bayeux; par M. Ch. BOURDON.</i> . . . . .   | 196 |
| <i>Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers; par le C<sup>te</sup>. Georges de SOULTRAIT.</i>   | 215 |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 231 |
| <i>Rapport verbal sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg en Brisgaw et dans quelques localités de la Champagne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850, par M. DE CAUMONT.</i> |     |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 327 |

|   |     |
|---|-----|
| <i>Rapport sur la situation des édifices religieux ; par M. le B<sup>on</sup>. DE CONTENCIN.</i> . . . . .  | 337 |
| <i>Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers ; par le C<sup>te</sup>. Georges de SOULTRAIT ( suite ).</i> . . . .                | 359 |
| <i>Réunion de la Société française pour la conservation des monuments au palais du Luxembourg, en avril 1851.</i> . . . . .                               | 397 |
| <i>Séance du 12 avril.</i> . . . . .  | 400 |
| <i>Notice de M. le V<sup>te</sup>. DE BONEUIL.</i> . . . . .  | 401 |
| <i>Notice de M. DE BARTHÉLEMY.</i> . . . . .  | 407 |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 418 |
| <i>Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises ; par M. Raymond BORDREUX.</i> . . . . | 425 |
| <i>Première partie. Idées générales.</i> . . . . .  | 437 |
| <i>Lesjeux de la Fête-Dieu à Aix. Procession dramatique du XV<sup>e</sup>. siècle, par M. L. ROSTAN.</i> . . . . .  | 468 |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 493 |
| <i>Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises.</i> . . . . .                         | 505 |
| <i>Deuxième partie. De l'entretien et de l'ornement des églises à l'extérieur.</i> . . . . .  | id. |
| <i>Rapport sur la statistique monumentale de l'arrondissement de Ste.-Menehould ; par M. Ed. DE BARTHÉLEMY.</i> . . . . .                                 | 562 |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 581 |
| <i>Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises</i> . . . . .                          | 585 |
| <i>Troisième partie. Travaux généraux à l'intérieur.</i> . . . . .  | id. |
| <i>Chronique.</i> . . . . .   | 689 |

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

## CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE.

Les membres de la Société française sont convoqués, à Dijon, pour le 2 juin 1852. MM. Baudot et de Fontenay, secrétaires-généraux de la session, recevront les notices qui seront destinées au Congrès.

*Indication des villes dans lesquelles se sont tenus les Congrès archéologiques annuels de la Société française, depuis l'année 1834.*

|                 |                  |                 |
|-----------------|------------------|-----------------|
| 1834 — Caen.    | 1840 — Niort.    | 1846 — Metz.    |
| 1835 — Douai.   | 1841 — Angers.   | 1847 — Sens.    |
| 1836 — Blois.   | 1842 — Bordeaux. | 1849 — Bourges. |
| 1837 — Le Mans. | 1843 — Poitiers. | 1850 — Auxerre. |
| 1838 — Tours.   | 1844 — Saintes.  | 1851 — Nevers.  |
| 1839 — Amiens.  | 1845 — Lille.    | 1852 — Dijon.   |

Indépendamment de ces Congrès, la Société a tenu des sessions ou des séances générales, plus ou moins importantes, à Rennes, à Nantes, à Vannes, à Avranches, à St.-Lo, à Coutances, à Cherbourg, à Bayeux, à Vire, à Mortain, à Falaise, à Atençon, à Mortagne, à Rouen, à Dieppe, à Pont-Audemer, à Honfleur, à Besançon, à Metz, à Strasbourg, à Lyon, à Clermont, à Nîmes, à Neuschâtel, à Reims, à Evreux, à Paris, à Autun, à Châlons-sur-Saône, à Marseille, à Angoulême, à Limoges, à Lillebonne et à Bernay.

Statistique Monumentale du Calvados; par M. de Caumont, tome 2<sup>e</sup>., comprenant l'arrondissement de Falaise, un volume de 600 pages, orné de 200 vignettes.—Le 3<sup>e</sup>. volume est sous presse.

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

Replac

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 05624 4274

1993

[www.libtool.com.cn](http://www.libtool.com.cn)

**DO NOT REMOVE  
OR  
MISPLACE CARD**

